

HISTOIRE DES RECENSEMENTS DE LA POPULATION EN AFRIQUE





Collection sous la direction de RICHARD MARCOUX,
ISSIAKA MANDÉ et CHARLES MOUMOUNI

L'objectif de cette collection est d'explorer les grandes transformations sociopolitiques et économiques qui caractérisent l'Afrique subsaharienne contemporaine en les situant dans le contexte et l'environnement international mouvant. Privilégiant les perspectives historique et comparative et favorisant l'interdisciplinarité, les titres de cette collection viennent apporter un regard nouveau sur les sociétés africaines. Ainsi, sous le regard croisé de sociologues, d'anthropologues, d'historiens, de politologues, de démographes, de géographes, de juristes et d'autres spécialistes des sciences sociales et humaines, et sur la base de méthodologies innovantes ou propres à chaque discipline, plusieurs thématiques peuvent être abordées : l'État et le processus de démocratisation, l'économie africaine et le bilan des politiques de développement, l'urbanisation et les enjeux de l'Afrique citadine, les transformations démographiques et la population, les nouvelles dynamiques familiales, les rapports intergénérationnels et les rapports sociaux de sexe, la culture populaire, les nouvelles religions, les relations internationales, etc.

Cette collection est ouverte aux jeunes chercheurs et aux chercheurs expérimentés qui peuvent partager leurs réflexions avec un large public intéressé par le passé, le présent et l'avenir de ces sociétés africaines en pleine mutation.

**HISTOIRE DES
RECENSEMENTS
DE LA POPULATION
EN AFRIQUE**

Membre de
L'ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES

Presses de l'Université du Québec

Édifice Fleurie, 480, rue de la Chapelle, bureau F015, Québec (Québec) G1K 0B6

Téléphone: 418 657-4399 – Télécopieur: 418 657-2096

Courriel: puq@puq.ca – Internet: www.puq.ca

Diffusion/Distribution:

- CANADA** Prologue inc., 1650, boulevard Lionel-Bertrand, Boisbriand (Québec) J7H 1N7
Tél.: 450 434-0306 / 1 800 363-2864
- FRANCE
ET BELGIQUE** Sofédis, 11, rue Soufflot, 75005 Paris, France – Tél.: 01 5310 25 25
Sodis, 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 77403 Lagny, France
Tél.: 01 60 07 82 99
- SUISSE** Servidis SA, Chemin des Chalets 7, 1279 Chavannes-de-Bogis, Suisse
Tél.: 022 960.95.25



La Loi sur le droit d'auteur interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

HISTOIRE DES RECENSEMENTS DE LA POPULATION EN AFRIQUE

**FRANCIS GENDREAU
et RICHARD DACKAM-NGATCHOU**



Presses de l'Université du Québec

**Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec
et Bibliothèque et Archives Canada**

Titre: Histoire des recensements de la population en Afrique: des origines
à juin 2023 / Francis Gendreau et Richard Dackam-Ngatchou.

Noms: Gendreau, Francis, auteur. | Dackam Ngatchou, Richard, auteur.

Collections: Collection Sociétés africaines en mutation.

Description: Mention de collection: Les sociétés africaines en mutation |
Comprend des références bibliographiques.

Identifiants: Canadiana 20230082564 | ISBN 9782760559844 (PDF)

Vedettes-matière: RVM: Afrique—Recensement. | RVM: Afrique—Recensement—
Histoire. | RVM: Afrique—Recensement—Méthodologie. | RVMGF: Données
de recensement.

Classification: LCC HA4671.G46 2024 | CDD 352.7/5096—dc23

Financé par le
gouvernement
du Canada

Funded by the
Government
of Canada

Canada

SODEC

Québec 

Révision

Marie-Jeanne Champaud, Jacques Champaud et Valérie Gendreau

Correction d'épreuves

Laurent Richard (ODSEF, Université Laval)

Conception graphique

Richard Hodgson et Michèle Blondeau

Image de couverture

iStock

Mise en page

Martine Cormier (Département de sociologie, Université Laval)

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2024

- › Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- › Bibliothèque et Archives Canada

© 2024 – Presses de l'Université du Québec

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

Imprimé au Canada
N5984-1 [01]



*Cet ouvrage est dédié à
Chantal, épouse de Francis, décédée le 5 janvier 2022
et à Steve, fils de Richard, décédé le 31 mars 2023*



AVANT-PROPOS

Jean-François Kobiané
Professeur titulaire de démographie
Institut Supérieur des Sciences de la Population
Université Joseph KI-ZERBO, Ouagadougou, Burkina Faso

L'HISTOIRE DE LA DISCIPLINE DÉMOGRAPHIQUE, NOTAMMENT SUR LE CONTINENT AFRICAIN, est étroitement liée à celle des besoins de la statistique publique, notamment au lendemain des indépendances dans les années 60, où le besoin de données et de chiffres pour la planification du développement était pressant. Sous l'instigation des Nations Unies, à travers la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), un vaste programme de renforcement des capacités sera mis en place : formation des statisticiens et démographes, mise en place de dispositifs de collecte, de traitement et d'analyse des données socio-économiques et démographiques, par le renforcement institutionnel d'instituts nationaux de la statistique et la création d'écoles de formation régionales en démographie. Ainsi, le Centre démographique du Caire (CDC) est créé en 1963, l'Institut de formation et de recherche démographiques (IFORD) pour l'Afrique sub-saharienne francophone et le Regional Institute for Population Studies (RIPS) pour la partie anglophone, sont créés en 1971. Dès lors, plusieurs pays nouvellement indépendants réaliseront leur premier recensement général de la population.

Les recensements généraux de la population (et de l'habitat) constituent l'opération de collecte de données socio-économiques et démographiques qui mobilise non seulement le plus grand nombre d'acteurs institutionnels au niveau national mais aussi les ressources humaines et financières les plus énormes. Elles sont exhaustives car s'intéressant à l'ensemble du territoire et au niveau administratif le plus fin d'un pays. Les données collectées, notamment sur l'effectif, la structure et la répartition spatiale de la population, constituent la base de la planification des besoins sociaux et économiques et sont donc très attendues par l'ensemble des

secteurs du développement, les partenaires au développement (organisations internationales, associations et Organisations non gouvernementales). Le processus de décentralisation entamé depuis quelques années dans bien des pays d'Afrique, entraînant le transfert de plusieurs compétences du niveau central vers les collectivités territoriales, pose davantage le besoin de données socio-économiques et démographiques aux plus petites échelles administratives.

Le suivi et l'évaluation des politiques nationales et sectorielles, mais aussi l'analyse des progrès dans les agendas tant régionaux qu'internationaux, comme les Objectifs de développement durables (ODD), remet en selle l'importance des données des recensements généraux de la population et le respect de leur périodicité décennale. Une périodicité de plus en plus difficile à tenir au regard des budgets de plus en plus énormes de ces opérations de collecte, mais aussi des crises socio-politiques (instabilité politique), sanitaires (épidémies et pandémies), et sécuritaires (conflits armés et attaques terroristes). Dans un tel contexte, les États et particulièrement les instituts nationaux de statistique en charge de la réalisation des recensements généraux de la population sont résolument engagés dans la voie de l'innovation technologique, notamment la collecte des données électronique qui non seulement devrait réduire le temps de réalisation des recensements (de la collecte au traitement) et de production des résultats, mais aussi, à terme, réduirait le coût onéreux de ces opérations de collecte.

Réunir dans un même ouvrage de référence tous ces enjeux relatifs à la réalisation et la pérennisation des recensements généraux de la population en Afrique, tel est l'objectif certes ambitieux mais nécessaire, que se sont fixé les deux auteurs de l'ouvrage, Francis Gendreau et Richard Dackam-Ngatchou, deux érudits de la science démographique. Enseignants et chercheurs, ayant formé des générations de démographes africains et apporté leur expertise à plusieurs pays africains dans la conception, la réalisation, le traitement et l'analyse de leurs recensements de la population, Francis et Richard ont eu des parcours professionnels qui se complètent dans leur entreprise de réaliser cet ouvrage sur les recensements en Afrique : premier directeur de l'Institut de formation et de recherche démographiques (IFORD, Yaoundé), Francis a été membre de l'équipe de direction de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), directeur du Centre français sur la population et le développement (CEPED, Paris), coordinateur du Réseau Démographie de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) et président du Comité international de coopération dans les recherches nationales en démographie (CICRED). Richard a été professeur à l'IFORD, Conseiller régional en démographie, planification et politiques démographiques de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), Conseiller régional en analyse et recherche démographique de UNFPA/CST et représentant du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA). Qui d'autre que ces deux illustres auteurs pouvait nous « faire voyager dans le monde » des recensements généraux de la population en Afrique?

Dans cette « Histoire des recensements de la population en Afrique », les auteurs nous proposent un ouvrage en deux parties. La première partie composée de cinq chapitres, aborde successivement un « bilan historique » (premier chapitre), des « questions stratégiques » (deuxième chapitre) et des « questions techniques » (trois derniers chapitres). La deuxième partie est constituée de 54 sections (une par pays) portant sur tous les recensements réalisés dans chaque pays, un travail énorme et inédit, qui sera d'une grande utilité compte tenu des limites de l'archivage dans plusieurs pays. Cet ouvrage constitue une véritable mine d'or qui nous replonge dans l'histoire des recensements africains, les aspects d'ordre conceptuel, la comparaison des recensements de la population aux autres formes de recensements, le coût des recensements, la préparation, la collecte, les résultats et l'archivage des données, pour n'en citer que quelques-uns.

Bien que destiné aux spécialistes (statisticiens, démographes, historiens, économistes, conseillers internationaux en collecte de données sur la population, chercheurs, enseignants, étudiants, etc.) qu'aux non spécialistes s'intéressant aux recensements de la population en Afrique, cet ouvrage de synthèse vient combler un vide. Il constitue, pour ma part, un véritable ouvrage de référence et devrait être largement diffusé et trouver place dans les rayons des bibliothèques, notamment celles des instituts nationaux de la statistique et des institutions de formation des statisticiens et des démographes.

La publication de cet ouvrage s'inscrit dans le cadre des activités liées au Fonds Gregory-Piché, une initiative de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF) de l'Université Laval qui rend disponible en ligne et gratuitement un ensemble impressionnant de documents portant sur la démographie des pays du continent africain (75 000 pages). Le Fonds Gregory-Piché est constitué d'un ensemble de documents numériques portant sur la démographie de plusieurs pays africains de la Francophonie. Très peu de copies de ces documents sur les opérations de recensements ou d'enquêtes existent encore et il est parfois impossible d'y avoir accès, notamment en Afrique. Ce fonds documentaire a été nommé en l'honneur des professeurs Joel W. Gregory et Victor Piché. La création du Fonds Gregory-Piché contribue ainsi à la sauvegarde du patrimoine démographique africain et, de ce fait, cadre parfaitement avec l'une des principales missions de l'ODSEF.

<https://www.odsef.fss.ulaval.ca/en-savoir-plus-sur-le-fonds-gregory-piche>



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES CARTES, DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX	XIX
LISTE DES SIGLES	XXI
INTRODUCTION	XXV
PARTIE 1	
VUE D'ENSEMBLE	XXVII
CHAPITRE 1	
BILAN HISTORIQUE	1
Définition du recensement	2
La définition des Nations Unies	2
Les objectifs des recensements	3
Vue d'ensemble sur l'histoire des recensements africains	4
Les recensements administratifs	4
Les premiers recensements statistiques	5
Après la Seconde Guerre mondiale	6
La dynamique de réalisation des recensements : fréquence et périodicité	9
Nombre de recensements par pays	9
Nombre de recensements par décennie	11
Nombre de recensements et colonisateur	12
Les prochains recensements	13
Intervalles entre deux recensements successifs	14
Intervalles et intervalles moyens par pays	14
Accroissement de l'intervalle moyen dans le temps	15
Les intervalles concernant les derniers et les prochains recensements	18
Références bibliographiques	18
CHAPITRE 2	
BILAN QUESTIONS STRATÉGIQUES	19
Le recensement et la stratégie nationale de collecte des données démographiques	20
La nécessaire définition d'une stratégie	20

Le cadre institutionnel (Gendreau, Gubry, 2009)	21
Les différentes sources de données dans le système intégré	21
La dimension politique des recensements et les raisons politiques des retards dans leur réalisation	23
Une évidence : les situations de guerre et de guerre civile	23
Un contexte sociopolitique incertain	26
Les sources de financement du recensement	27
Les principaux partenaires des recensements de la population	28
Autres partenaires financiers	30
Les difficultés et les retards dans la constitution du budget	31
L'engagement national en matière de recensement	33
Les mesures programmatiques	34
Le cadre institutionnel du recensement	35
Références bibliographiques	38
CHAPITRE 3	
QUESTIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES	41
Calendrier de la préparation et des opérations	42
Généralités	42
L'évolution du calendrier des activités	43
L'interdépendance des différentes étapes du calendrier	44
Les sources possibles de perturbation du calendrier	45
L'influence des pandémies sur l'exécution et le calendrier	46
Conclusion	48
Le recensement de la population et les autres recensements	48
Le recensement de la population et des quartiers, localités et villages	48
Le recensement de la population et de l'habitat	49
Le recensement de la population et de l'agriculture	50
Recensements des bâtiments et recensements des établissements	52
La sensibilisation de la population	53
Les objectifs de la sensibilisation de la population	53
Supports des opérations de sensibilisation	54
Les différentes phases de la sensibilisation	54
La campagne de publicité	57
Références bibliographiques	59
CHAPITRE 4	
LA COLLECTE DES DONNÉES	61
La cartographie du recensement	62
Les principaux objectifs de la cartographie (Bardinet, Roger, 1977)	62
Le renforcement des capacités en matière de cartographie	63
Le recours à des organismes extérieurs	63
La durée des opérations	64
La base du découpage des zones de dénombrement	64
Les outils de la cartographie	65
Utilisation des informations produites par la cartographie	66

Le maintien d'un service permanent de cartographie	67
Le recensement-pilote	67
Définition	67
Objectifs	68
Méthodologie	69
Essais, prétests et recensements-pilotes	70
Intervalle de temps entre le recensement-pilote et le dénombrement	71
La durée du recensement-pilote	72
Conclusion	73
Le dénombrement sur le terrain	73
Généralités	73
Le calendrier et les différentes phases de l'opération sur le terrain	74
La charge de travail de l'agent recenseur	77
Les types de questionnaires utilisés	78
Le contrôle des données sur le terrain	80
Méthodes de dénombrement des populations nomades	81
Les questionnaires	82
Le nombre de variables dans les questionnaires	83
Les thèmes et les variables dans les questionnaires	85
Autres variables importantes (anciennes et nouvelles)	88
Conclusion	89
L'enquête post-censitaire de couverture	89
Nombre	90
Réalisation	90
Délai	91
Résultats	91
Utilisation des résultats	92
Conclusion	93
Références bibliographiques	93

CHAPITRE 5

LA PRODUCTION DES RÉSULTATS	95
L'exploitation des données	96
La production des résultats préliminaires	96
La codification, la saisie, l'enregistrement et l'apurement des données	97
Le stockage des données apurées	97
La tabulation	98
Le traitement informatique	99
La numérisation sur scanneur	101
Le traitement des données dans les recensements CAPI	103
L'analyse des données	104
Généralités	104
Les décennies 1945-1954 et 1955-1964	105
La décennie 1965-1974	106
La décennie 1975-1984	106
Les décennies 1985-1994 et 1995-2004	106
La décennie 1995-2004	107

La décennie 2005-2014	107
La décennie 2015-2024	108
Les thèmes d'analyse	108
Conclusion	110
Les produits des recensements	110
Vue d'ensemble	110
Les supports des données et les canaux de diffusion	111
Les indicateurs des programmes internationaux	114
Le calendrier de diffusion des produits	117
Conclusion	117
L'archivage des documents et produits	118
Généralités	118
Cadre légal de l'archivage	119
Les techniques d'archivage	120
Installation d'entrepotage	121
Accès aux archives des recensements en ligne	121
La mise en ligne des archives	122
Conclusion	124
Références bibliographiques	124

PARTIE 2

LES RECENSEMENTS DE CHAQUE PAYS 127

NOTICE INTRODUCTIVE	129
Afrique du Sud	131
Algérie	142
Angola	150
Bénin	153
Botswana	157
Burkina Faso	163
Burundi	168
Cameroun	172
Cap-Vert	179
Centrafrique	187
Comores	194
Congo	199
Congo (R. D.)	205
Côte d'Ivoire	210
Djibouti	217
Égypte	219
Érythrée	229
Eswatini	230
Éthiopie	234
Gabon	239
Gambie	248

Ghana	257
Guinée	265
Guinée-Bissau	271
Guinée Équatoriale	275
Kenya	279
Lesotho	285
Libéria	291
Libye	296
Madagascar	300
Malawi	304
Mali	311
Maroc	316
Maurice	324
Mauritanie	334
Mozambique	341
Namibie	348
Niger	354
Nigéria	361
Ouganda	370
Rwanda	376
São Tomé e Príncipe	383
Sénégal	386
Seychelles	391
Sierra Leone	398
Somalie	405
Soudan	409
Soudan du Sud	414
Tanzanie	415
Tchad	423
Togo	429
Tunisie	436
Zambie	445
Zimbabwe	453



LISTE DES CARTES, DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX

CARTE

CARTE 1	Pays africains répartis selon leur nombre de recensements	10
---------	---	----

GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1	Répartition des pays selon leur nombre de recensements	9
GRAPHIQUE 2	Nombre de recensements par décennie	11
GRAPHIQUE 3	Intervalle moyen selon la décennie du premier recensement	16
GRAPHIQUE 4	Diagramme GANTT des grandes étapes du recensement	44
GRAPHIQUE 5	Trois affiches de recensements	58
GRAPHIQUE 6	Nombre moyen de variables dans les recensements par décennie	84
GRAPHIQUE 7	Évolution des variables dans trois pays par décennie de recensement	85
GRAPHIQUE 8	Publication des tableaux statistiques et des rapports d'analyse	105

TABLEAUX

TABLEAU 1	Recensements africains avant 1945 selon le pays et la décennie	6
TABLEAU 2	Recensements africains avant 1945 à mi_2023 selon le pays et la décennie	7
TABLEAU 3	Répartition des pays selon leur nombre de recensements (périodes 1945-mi_2023 et 1845-mi_2023)	9
TABLEAU 4	Nombre de recensements par décennie (période 1945-mi_2023)	11
TABLEAU 5	Nombre de recensements selon le colonisateur	13

TABLEAU 6	Intervalle censitaire moyen par pays	15
TABLEAU 7	Intervalle censitaire moyen selon la décennie du premier recensement (de 1945 à mi-2023)	16
TABLEAU 8	Recensements reportés du fait des difficultés de financement	32
TABLEAU 9	Reports des recensements dus à l'épidémie de Covid-19	47
TABLEAU 10	Les RGPH par décennie	50
TABLEAU 11	Questions sur l'agriculture dans les recensements par décennie	51
TABLEAU 12	Slogans de recensements	57
TABLEAU 13	Les objectifs du recensement-pilote	68
TABLEAU 14	Intervalle entre le recensement-pilote et le dénombrement	72
TABLEAU 15	La taille des ZD dans quelques pays (en effectif de population)	77
TABLEAU 16	Nombre de ménages à recenser par agent recenseur	77
TABLEAU 17	Nombre de variables dans les recensements par décennie	83
TABLEAU 18	Évolution du nombre de variables dans les questionnaires ménage de trois pays par décennie	85
TABLEAU 19	Thèmes recommandés par les Nations Unies pour les recensements nationaux par décennie	86
TABLEAU 20	Prise en compte des variables prioritaires par décennie dans les recensements	87
TABLEAU 21	Recensements et EPC par décennie	90
TABLEAU 22	Délai moyen entre la fin du dénombrement et l'EPC	91
TABLEAU 23	Les résultats des EPC (Taux de couverture national)	92
TABLEAU 24	Le sondage pour la publication des résultats préliminaires	96
TABLEAU 25	Recensements ayant utilisé une technique de numérisation	101
TABLEAU 26	Recensements ayant combiné des techniques de numérisation	102
TABLEAU 27	Durée de la numérisation dans quelques recensements	102
TABLEAU 28	Les tableaux statistiques et l'analyse des données	105
TABLEAU 29	Les thèmes d'analyse dans les recensements par décennie	109
TABLEAU 30	Supports et décennies	112
TABLEAU 31	Indicateurs de suivi des programmes ou projets sectoriels (Botswana 2011)	114
TABLEAU 32	Indicateurs des OMD produits dans les recensements*	115
TABLEAU 33	Les microdonnées des recensements disponibles dans la base de l'IPUMS	116
TABLEAU 34	Accessibilité aux documents de recensements sur les sites des INS	122



LISTE DES SIGLES

ABC	Agence brésilienne de coopération
ACDI	Agence canadienne de développement international
AFD	Agence française de développement
AICS	Agence italienne pour la coopération au développement (Agenzia Italiana per la Cooperazione allo Sviluppo)
AUSAID	Agence australienne pour le développement international (Australian Agency for International Development)
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BCR	Bureau central du recensement
BM	Banque mondiale
CAPI	Computer-Assisted Personal Interviewing (Interview assistée par ordinateur)
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CERPOD	Centre d'études et de recherche sur la population pour le développement (Bamako, Mali)
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CST	Société de télécommunications Saotomean
DANIDA	Agence danoise de développement international
DES	Division économique et sociale pour le développement (Nations Unies)
DESIPA	Department of Economic and Social Information and Policy Analysis (Nations Unies)
DFID	Département du développement international (Department for International Development, Royaume-Uni)
DTCD	Département de la coopération technique pour le développement (Nations Unies)

FAC	Fonds d'aide et de coopération (France)
FADES	Fonds arabe pour le développement économique et social
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FED	Fonds européen de développement
FIDES	Fonds d'investissement et de développement économique et social (France)
FINNIDA	Agence finlandaise de développement international
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FSD	Fonds saoudien pour le développement
GAVI	Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (Global Alliance for Vaccines and Immunization)
GTZ	Agence allemande de coopération internationale pour le développement
HCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
IBGE	Institut brésilien de géographie et de statistique (Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística)
IDA	Association internationale de développement (Banque Mondiale)
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
IFORD	Institut de formation et de recherche démographiques (Yaoundé, Cameroun)
INS	Institut national de statistique
IPUMS	Integrated Public Use Microdata Series (Université de Minnesota, États-Unis)
IRD	Institut de recherche pour le développement (Marseille, France)
NORAD	Agence norvégienne de coopération au développement
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
ODA	Official Development Assistance, Royaume-Uni
ODD	Objectifs du développement durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
ORSTOM	Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (ancien nom de l'IRD)
PAM	Programme alimentaire mondiale
PARIS21	Partenariat statistique pour le développement au 21e siècle
PDA	Personal Digital Assistant (Assistant personnel numérique)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SADC	Communauté de développement de l'Afrique du Sud (Southern African Development Community)

SIDA	Agence suédoise de coopération internationale
SIG	Système d'information géographique
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UE	Union européenne
UKAID	Coopération britannique
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
USCB	United States Census Bureau (Bureau de recensement des États-Unis)
ZD	Zone de dénombrement



INTRODUCTION

Francis Gendreau
Richard Dackam-Ngatchou

*« Le recensement est à l'homme d'État
ce que la boussole est au pilote »
Bourgelat, 1760*

LA RÉALISATION DE CET OUVRAGE EST VENUE DES DIFFICULTÉS QUE LES DEUX auteurs avaient rencontrées dans leurs recherches d'informations sur les recensements de la population en Afrique, et suite à leur volonté de partager leur expérience en la matière.

Ces informations sont en effet souvent difficiles à trouver, y compris sur les sites Internet nationaux (notamment les sites des Instituts nationaux de Statistique) et internationaux (comme IHSN ou IREDA), notamment pour les opérations un peu anciennes (avant les années 1980 ou 1990). De plus, on ne trouve pas encore dans la littérature en français d'ouvrage de synthèse sur cette question. Et le dernier ouvrage comparable dans la littérature en anglais remonte à 1986¹.

Cet ouvrage a un plan simple et comprend deux parties. La première, « Vue d'ensemble », présente de façon générale et synthétique un bilan des recensements en Afrique : tout d'abord leur évolution historique (l'accent étant mis sur leur nombre et sur leur périodicité) ; puis les questions stratégiques (avec, en particulier, les aspects politiques et financiers de leur réalisation) ; enfin les aspects techniques (questions générales, la collecte des données, et la production des résultats). Il nous a semblé important et nécessaire en effet qu'un tel livre d'histoire de la statistique censitaire

1 Domschke (E.), Goyer (D. S.), 1986, « The handbook of national population censuses. Africa and Asia », Greenwood Press, Westport, 1 032 p.

en Afrique traite des questions des méthodes de collecte. Car l'évolution de ces méthodes doit être forcément abordée si l'on veut comprendre cette histoire des recensements africains.

La seconde partie comprend 54 sections décrivant l'histoire des recensements pays par pays, pour les 54 pays indépendants d'Afrique. Chacune de ces sections contient notamment les méthodes utilisées pour estimer la population avant le premier recensement, puis des paragraphes décrivant chaque recensement réalisé jusqu'à fin juin 2023, enfin, si c'est le cas (et si des informations sont disponibles), un paragraphe sur le recensement prévu d'ici la fin 2024 pour compléter la dernière décennie étudiée, 2015-2024.

Les recensements de la population qui font l'objet de cet ouvrage sont les recensements nationaux, avec les précisions suivantes :

- le champ temporel couvre la période du premier recensement (1846, Égypte et Maurice) au 30 juin 2023 ; cette période est marquée pour de nombreux pays par leur indépendance, ce qui nous amènera à considérer, pour les pays concernés, deux périodes différentes : avant et après l'indépendance ;
- le champ géographique est l'ensemble des 54 pays du continent africain et des îles qui lui sont habituellement rattachées, à l'exception :
 - des territoires non indépendants (Ceuta et Melilla, l'archipel des Chagos, Mayotte, La Réunion, Sainte-Hélène) ;
 - du Sahara occidental, dont le statut n'est pas encore réglé (« territoires non autonomes », selon l'ONU).

Trois relecteurs/relectrices non-démographes, Marie-Jeanne et Jacques Champaud, et Valérie Gendreau, ont relu nos textes pour vérifier qu'ils sont écrits correctement et qu'ils sont bien compréhensibles. Nous leur adressons tous nos remerciements pour ce travail. Nous remercions également Laurent Richard pour la carte de l'Afrique qu'il a conçue pour cet ouvrage et pour l'accompagnement lors du processus d'édition, un travail réalisé avec l'appui de Richard Marcoux, et Martine Cormier qui a habilement effectué la mise en page de l'ouvrage.



PARTIE 1

VUE D'ENSEMBLE





CHAPITRE 1

BILAN HISTORIQUE¹

1 Ce chapitre a utilisé la communication (non publiée) de Francis Gendreau, « Le recensement de population en Afrique, une opération encore problématique », Colloque DEMOSTAF "Enjeux démographiques en Afrique : l'apport des données de recensement et d'état civil", Paris, 16-18 octobre 2019, 24 p.

DÉFINITION DU RECENSEMENT

La définition des Nations Unies

Dès 1958, les Nations Unies définissent le recensement (Nations Unies, 1958). Cette définition est reprise avec quelques légers ajustements dans les publications suivantes des « Principes et recommandations concernant les recensements de la population ». Voici la dernière : « Un recensement de la population est un ensemble d'opérations qui consistent à planifier, recueillir, grouper, évaluer, analyser et diffuser des données démographiques, économiques et sociales se rapportant, durant un moment précis, à tous les habitants d'un pays ou d'une partie bien déterminée d'un pays. » (Nations Unies, 2020). Cette définition est précisée en ajoutant que les caractéristiques essentielles des recensements de la population « sont le dénombrement individuel, l'universalité à l'intérieur d'un territoire déterminé, la simultanéité, la périodicité et les statistiques pour de petites zones géographiques. »

La périodicité correspond à l'impératif de ne pas considérer un recensement comme une opération isolée, mais comme une opération répétée, si possible avec un intervalle censitaire que les Nations Unies recommandent de prendre égal à 10 ans.

Dans cet ouvrage, nous utilisons cette définition des Nations Unies, avec les précisions et les ajustements suivants :

- Nous n'avons considéré que les recensements nationaux, c'est-à-dire ceux dont le champ couvert est l'ensemble d'un pays. Toutefois, dans certains cas, des régions sont exclues du champ du recensement pour diverses raisons (saison des pluies, inondations, troubles, insécurité, etc.). Le cas extrême que nous avons trouvé est celui de l'Angola dont le gouvernement, après l'indépendance en 1975, tente de réaliser son premier recensement. Mais le pays est plongé dans une guerre qui dure près de 30 ans et ce premier recensement se déroule en 5 ans, de 1983 à 1987, ne couvrant approximativement qu'environ 50 % de la population, car se limitant aux zones contrôlées par le gouvernement.
- Nous avons considéré aussi les quelques recensements ayant été réalisés sur le terrain, mais qui ont été par la suite « annulés » ou dont l'exploitation a été interrompue, le plus souvent pour des raisons politiques, par exemple :
 - Le Nigeria où les résultats officiels du recensement de 1962 sont annulés dès le début 1963 ; ceux du recensement de 1963 organisé pour le remplacer reflètent une surestimation d'environ 23 %, provoquant une grave crise constitutionnelle ; s'ils sont acceptés par le gouvernement, ils sont rejetés par certaines régions ; et ceux du recensement suivant (1973), qui surestiment d'environ 34 % l'effectif réel, sont annulés en 1975 par le régime militaire qui les déclare inacceptables, et les résultats définitifs ne seront jamais publiés.
 - Le Gabon où la volonté politique de faire état d'une population plus nombreuse que la réalité statistique conduit à occulter les résultats réels des recensements de 1969-1970 et de 1980 : les résultats officiels du premier proviennent d'un décret présidentiel et non de l'exploitation statistique (le chiffre officiel est de 950 000 habitants, alors que le recensement donne un résultat de 527 000), et ceux du second ne sont pas publiés.

- Nous avons pris en compte les recensements dont une partie de la population fait l'objet d'un questionnaire « long », alors que l'autre partie ne fait l'objet que d'un questionnaire « court », le premier, souvent utilisé dans les villes et dans un pourcentage donné du milieu rural, ayant plus de questions que le second utilisé dans la plus grande partie du monde rural.

— Les objectifs des recensements

Les recensements, contrairement aux recensements administratifs, ne sont pas un instrument de contrôle, mais un outil pour « l'administration des hommes ». Cela surtout après la Deuxième Guerre mondiale avec les besoins de la planification. En effet, les décisions à prendre dans la gestion des affaires économiques et sociales et dans l'administration des sociétés sont aujourd'hui basées sur des faits, notamment des statistiques pertinentes, exactes et actualisées, dont les résultats des recensements sont des éléments de référence fondamentaux.

Aujourd'hui, on assigne au recensement trois objectifs essentiels :

- fournir l'effectif total de la population et sa distribution selon certaines caractéristiques socioéconomiques ;
- donner la répartition de la population au niveau géographique le plus fin (notamment pour définir les circonscriptions électorales), avec en particulier la constitution d'un fichier de villages ;
- fournir une base de sondage pour la mise en œuvre ultérieure d'enquêtes par sondage spécialisées, démographiques ou autres.

Bien sûr, tous les résultats doivent être de qualité et ne pas comporter d'erreurs (ou des erreurs trop nombreuses) ; par exemple, le dénombrement de la population doit se faire sans omission ni double compte ; ou le découpage du territoire en « zones de dénombrement » (ZD) confiées chacune à un agent recenseur ne doit pas omettre d'espaces. Ces ZD, qui sont en principe de tailles voisines (de l'ordre de 500 à 1 000 personnes), permettent justement la constitution d'une excellente base de sondage.

À l'occasion de la réalisation d'un recensement, surtout dans les pays qui n'en ont pas réalisé beaucoup, le nombre de caractéristiques de la population que les responsables souhaitent obtenir est très grand et va croissant. Dans les pays n'ayant pas suffisamment de personnel qualifié et de financement, cela pose des problèmes comme on le verra ci-après, avec des solutions possibles.

Il faut rappeler aussi que les deux premiers objectifs du recensement cités ci-dessus ont chacun deux finalités différentes, qu'il ne faut pas confondre même si elles sont souvent mêlées : d'une part, « fournir des renseignements chiffrés destinés en grande partie aux pouvoirs publics et à l'administration », d'autre part permettre le développement de la recherche démographique, notamment pour la compréhension et l'analyse approfondie des phénomènes (Henry, 1963). Les objectifs doivent donc tendre à répondre à ces deux grands types de besoins.

Signalons enfin que les besoins à satisfaire en matière de données ont beaucoup évolué ces dernières décennies avec une moindre importance de la planification et l'apparition de nouveaux champs d'intérêt liés à divers phénomènes :

- la démocratisation et la décentralisation, impliquant des besoins nouveaux en termes de données localisées, de listes électorales, etc. ;

- les crises économiques obligeant les responsables politiques à s'intéresser à la pauvreté, au chômage, au développement humain, etc.; et les politiques et programmes de développement nécessitant des évaluations qui demandent de nouvelles données;
- l'évolution des idées et l'apparition de nouveaux problèmes qui font apparaître de nouvelles préoccupations comme le rôle et le statut de la femme ou l'environnement.

VUE D'ENSEMBLE SUR L'HISTOIRE DES RECENSEMENTS AFRICAINS

Les recensements administratifs

Dans de nombreux pays africains, dont la plupart ont connu la colonisation, divers objectifs « administratifs » (militaire : recrutement de soldats; fiscal : levée de l'impôt; économique : recrutement de main-d'œuvre pour les plantations ou pour les grands travaux, etc.) conduisent à la réalisation de ce qui a été appelé des « recensements administratifs ». Cette qualification tient à deux raisons; d'une part, leurs objectifs ne sont pas scientifiques, mais visent à répondre à certains besoins de l'administration rappelés ci-dessus; d'autre part, ils sont réalisés par l'administration territoriale (dans beaucoup de pays, il n'y a pas encore de Service statistique).

La méthodologie de ces opérations est souvent incertaine, car les textes sur lesquels elles s'appuient sont souvent imprécis; il semble de plus que les administrateurs chargés de les réaliser sur le terrain se heurtent à de nombreuses difficultés (notamment la réticence des populations) et « s'adaptent » à cette réalité - voir par exemple (Gervais, 1993) pour l'ex-AOF (Afrique Occidentale Française). La méthode la plus connue consiste à rassembler les habitants du village concerné, qui se groupent par famille sur la grande place où les chefs de famille sont interrogés sur la composition de leur famille (« recensement de groupe », et non énumération individuelle). Les résultats, qui figurent sur des documents (registres, questionnaires, cahiers de villages) plus ou moins normalisés, sont ensuite transmis à l'échelon supérieur de la hiérarchie administrative. Ces opérations ont une périodicité théorique (annuelle, quinquennale, etc.) pas toujours respectée et remplacée alors par une actualisation approximative des chiffres antérieurs.

On comprend, avec tous ces éléments, pourquoi les « recensements administratifs » ne peuvent être considérés comme de véritables recensements au sens onusien, notamment parce que le dénombrement n'est le plus souvent pas individuel (mais effectué selon un « recensement de groupe ») et parce que la durée du dénombrement s'étend le plus souvent sur plusieurs années. Par opposition à ces « recensements administratifs », les véritables recensements sont parfois qualifiés de « statistiques ». Il est d'ailleurs regrettable que l'on utilise l'expression « recensement administratif » qui peut être source de confusion, alors qu'on aurait pu parler de « dénombrement administratif ».

Un des principaux reproches adressés à l'encontre des résultats des recensements administratifs est de sous-estimer l'effectif de la population. Ce phénomène très général est dû à la méfiance de la population soucieuse d'échapper à l'impôt et à la conscription ou au recrutement pour travaux, et à l'imperfection des méthodes de recensement, sans compter l'intérêt qu'ont parfois les autorités locales à ne pas

recenser tout le monde (Lohlé-Tart, François, 1999). Cette sous-estimation est très variable selon les pays, les régions et les périodes. Elle est estimée (GDA, 1984) à plus de 30 % au Botswana (1956) et en Mauritanie (1946), mais semble quasi nulle au Congo (R. D.), ex-Zaïre (1940 et 1959), et à Madagascar (1962).

Ces recensements administratifs se retrouvent dans la plupart des pays ; nous les avons présentés rapidement au début de chaque « fiche pays » de la seconde partie. On y constate qu'alors que leur méthodologie s'est assez rapidement précisée dans les pays sous domination britannique, portugaise ou espagnole, elle est restée nettement moins élaborée pour les colonisateurs belge et français (sauf en Afrique du Nord). Cette distinction va se retrouver après les indépendances où les premiers pays réaliseront très rapidement leur premier « vrai » recensement de pays indépendant, alors que les seconds mettront beaucoup plus de temps : il faut attendre 1983 (Djibouti et Guinée) et 1984 (Congo R. D.) pour que tous les pays africains sous revue aient réalisé au moins un recensement (à part l'Érythrée et le Soudan du Sud, qui n'ont toujours pas réalisé leur premier recensement).

Les recensements administratifs se sont souvent poursuivis après les indépendances, et ont parfois continué à être exploités. C'est notamment le cas à Madagascar où le service de la statistique en a publié les résultats chaque année jusqu'au début des années 1970. Mais on peut aussi citer quelques pays francophones : Cameroun (1966-1968), Côte d'Ivoire (1950-1955 et 1960-1965), Guinée (plusieurs recensements jusqu'au début des années quatre-vingt-dix) ; ou quelques pays anglophones pour les années 1946 et 1956 (Lesotho, Swaziland, Zambie, Zimbabwe).

Dans quelques pays francophones ont été organisés ce qu'il est convenu d'appeler des « recensements administratifs améliorés » lorsque, étant donné le besoin en statistiques démographiques et la difficulté d'organiser un véritable recensement, les gouvernements choisissent d'utiliser le système existant en l'améliorant sur divers points : réduction de la durée des opérations de terrain, recrutement d'agents recenseurs, attribution de ressources propres pour sa réalisation. On peut citer ici l'exemple du Congo (R. D., Zaïre à l'époque) en 1970 : si l'effectif total obtenu, nettement surestimé, est mis en doute dans différentes régions, il semble refléter assez bien la réalité pour une série de villes et de zones.

— Les premiers recensements statistiques

Rappelons que l'idée de recensement est ancienne, et que les premiers recensements remontent à des époques très lointaines, même s'ils ne correspondaient pas alors à toutes les caractéristiques attachées à un recensement « moderne ». On peut citer parmi les recensements les plus anciens ceux réalisés en Égypte (2200 et 1400 avant Jésus-Christ). Les premiers recensements modernes se développent à partir du XVII^e siècle, d'abord en Europe et en Amérique du Nord, puis plus récemment dans les pays du Tiers-monde. En Afrique, seuls 10 pays réalisent un recensement avant la fin de la Deuxième Guerre mondiale (tableau 1), les plus anciens datant du milieu du XIX^e siècle.

Ces derniers se trouvent dans deux pays de l'océan Indien, Maurice et les Seychelles, et en Égypte, pays qui disposent ainsi d'une série longue de recensements depuis le milieu du XIX^e siècle. Les autres pays, où le premier recensement date

du XX^e siècle, sont l'Afrique du Sud et la Libye, enfin les anciennes colonies portugaises (Angola, Cap-Vert, Guinée-Bissau) dont le premier recensement date de 1940, et le Mozambique (1930).

La plupart de ces recensements sont réalisés durant la période coloniale, sauf ceux de l'Afrique du Sud (indépendance en 1910) et ceux de l'Égypte à partir du recensement de 1927 (indépendance en 1922).

TABLEAU 1

Recensements africains avant 1945 selon le pays et la décennie

PAYS	1845-1854	1855-1864	1865-1874	1875-1884	1885-1894	1895-1904	1905-1914	1915-1924	1925-1934	1935-1944	TOTAL
Afrique du Sud							1911	1921		1936	3
Angola										1940	1
Cap-Vert										1940	1
Égypte	46-48		1868	1882		1897	1907	1917	1927	1937	8
Guinée-Bissau										1940	1
Libye									1931	1936	2
Maurice	1846 1851	1861	1871	1881	1891	1901	1911	1921	1931	1944	11
Mozambique									28-30	1940	2
São Tomé e Príncipe										1940	1
Seychelles	1851	1861	1871	1881	1891	1901	1911	1921	1931		9
TOTAL	4	2	3	3	2	3	4	4	5	9	39

Le nombre de recensements par pays varie de 1 à 11, avec un nombre moyen de 3,9 pour les 10 pays concernés. Le nombre de recensements par décennie varie de 2 (1855-1864 et 1885-1894) à 9 (1935-1944), avec un nombre moyen par décennie qui est aussi de 3,9 puisqu'il y a 10 décennies.

Après la Seconde Guerre mondiale

De véritables recensements sont effectués, notamment dans les pays en ayant déjà réalisé avant la guerre. Les premiers recensements se font aussi avant 1960 dans plusieurs colonies britanniques (Botswana, Ghana, Kenya, et Ouganda, le gouvernement britannique ayant créé en 1946 le Département Statistique de l'Est africain), en Guinée Équatoriale, en Namibie et dans cinq pays sous domination française (Algérie, Comores, Maroc, Togo, Tunisie). Pour les autres pays, les premiers recensements s'étalent du début des années soixante (essentiellement des colonies ou anciennes colonies britanniques, plus la Centrafrique et le Gabon) aux années soixante-dix et quatre-vingt, pour la plupart après leur indépendance.

Les Nations Unies, dans le but de favoriser la réalisation des recensements africains, mettent en place en 1971 le « Programme africain de Recensements » pour aider les pays qui éprouvent des difficultés à participer au programme de recensements de 1970 (Blanc, 1978). Financé par le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), il permet de fournir une assistance à la fois en personnel et en matériel aux vingt pays qui sont couverts par ce Programme de 1972 à 1979 : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gambie, Libéria, Libye, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan. On notera que, parmi ces vingt pays, treize n'ont encore jamais réalisé de recensement (essentiellement des pays francophones au sud du Sahara); c'est dire l'importance que revêt pour ces pays l'instauration de ce programme.

Citons enfin le cas particulier du Tchad où un « recensement administratif amélioré » est mené en 1968. Mais quand on examine de près la méthodologie de ce recensement, on ne peut que constater qu'il est vraiment très proche d'un recensement onusien (voir les détails dans la fiche-pays du Tchad). Le seul problème est qu'il ne couvre qu'une partie du territoire et que 70 % de la population. Nous l'avons donc considéré comme un « véritable » recensement.

Dans le paragraphe suivant, nous allons examiner la dynamique de réalisation de ces recensements (nombre et fréquence) en nous concentrant sur les recensements à partir de 1945, date charnière dans leur développement. Le tableau 2 fournit la liste des recensements par décennie, de 1945-1954 à 2015-mi_2023, et par pays. Ce tableau est tiré directement des fiches-pays de la deuxième partie. Il demande 3 précisions :

- n'y figurent que 52 pays sur les 54 étudiés, car nous n'y avons pas mis les deux pays n'ayant réalisé aucun recensement : Érythrée et Soudan du Sud ;
- la dernière période prise en compte est 2015-mi_2023 (soit jusqu'au 30 juin 2023) pour ne considérer que les recensements déjà exécutés ; les recensements annoncés et non encore réalisés seront évoqués à la fin de ce chapitre, avec bien sûr une incertitude sur leur réalisation ;
- l'indépendance des pays est signalée par « || ».

TABLEAU 2

Recensements africains de 1945 à mi_2023 selon le pays et la décennie

Pays	1945-1954	1955-1964	1965-1974	1975-1984	1985-1994	1995-2004	2005-2014	2015-mi_2023	TOTAL 1945-mi_2023
Afrique du Sud	1946; 1951	1960	1970	1980	1985; 1991	1996; 2001	2011	2022	11
Algérie	1948; 1954	1960	1966	1977	1987	1998	2008	2022	9
Angola	1950	1960	1970		83-87		2014		5
Bénin				1979	1992	2002	2013		4
Botswana		1964	1971	1981	1991	2001	2011	2022	7
Burkina Faso				1975	1985	1996	2006	19-20	5
Burundi				1979	1990		2008		3
Cameroun				1976	1987		2005		3

TABLEAU 2 - SUITE

Cap-Vert	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2021	8
Pays	1945-1954	1955-1964	1965-1974	1975-1984	1985-1994	1995-2004	2005-2014	2015-mi_202	TOTAL 1945-mi_2023
Centrafrique		61-63		1975	1988	2003			4
Comores		1958	1966	1980	1991	2003		17-18	6
Congo			1974	1984		1996	2007	2023	5
Congo R. D.				1984					1
Côte d'Ivoire				1975	1988	1998	2014	2021	5
Djibouti				1983			2009		2
Égypte	1947	1960	1966	1976	1986	1996	2006	2017	8
Eswatini			1966	1976	1986	1997	2007	2017	6
Éthiopie				1984	1994		2007		3
Gabon		60-61	69-70	1980	1993	2003	2013		6
Gambie		1963	1973	1983	1993	2003	2013		6
Ghana		1960	1970	1984		2000	2010	2021	6
Guinée				1983		1996	2014		3
Guinée-Bissau		1960		1979	1991		2009		4
Guinée Équatoriale	1950	1960		1983	1994	2000		2015	6
Kenya	1948	1962	1969	1979	1989	1999	2009	2019	8
Lesotho			1966	1976	1986	1996	2006	2016	6
Liberia		1962	1974	1984			2008	22-23	5
Libye	1954	1964	1973	1984		1995	2006		6
Madagascar				1975	1993			2018	3
Malawi			1966	1977	1987	1998	2008	2018	6
Mali				1976	1987	1998	2009	2022	5
Maroc		1960	1971	1982	1994	2004	2014		6
Maurice	1952	1962	1972	1983	1990	2000	2011	2022	8
Mauritanie				76-77	1988	00-01	2013		4
Mozambique	1950	1960	1970	1980		1997	2007	2017	7
Namibie		1960	1970	1981	1991	2001	2011		6
Niger				77-78	1988	2001	2012		4
Nigeria		1962; 1963	1973		1991		2006		5
Ouganda	1948	1959	1969	1980	1991	2002	2014		7
Rwanda				1978	1991	2002	2012	2022	5
São Tomé e Príncipe	1950	1960	1970	1981	1991	2001	2012		7
Sénégal				1976	1988	2002	2013	2023	5
Seychelles	1947	1960	1971	1977; 81-82	1987; 1994	1997; 2002	2010	2022	11
Sierra Leone		1963	1974		1985	2004		2015; 21-22	6
Somalie				1975	86-87				2
Soudan			1973	1983	1993		2008		4
Tanzanie			1967	1978	1988	2002	2012	2022	6
Tchad			1968		1993		2009		3
Togo		58-60	1970	1981			2010	2022	5
Tunisie	1946	1956	1966	1975; 1984	1994	2004	2014		8
Zambie		1963	1969	1980	1990	2000	2010	2022	7
Zimbabwe		61-62	1969	1982	1992	2002	2012	2022	7
TOTAL	16	30	33	50	45	40	45	29	288

LA DYNAMIQUE DE RÉALISATION DES RECENSEMENTS : FRÉQUENCE ET PÉRIODICITÉ

Nombre de recensements par pays

À partir des tableaux 1 et 2, on peut construire facilement le tableau 3 ci-dessous qui donne la répartition des 54 pays sous revue (les 52 du tableau 2, plus l'Érythrée et le Soudan du Sud) selon leur nombre de recensements réalisés durant les périodes 1945-mi_2023 et 1845-mi_2023. Ce tableau est illustré par le graphique 1.

TABLEAU 3

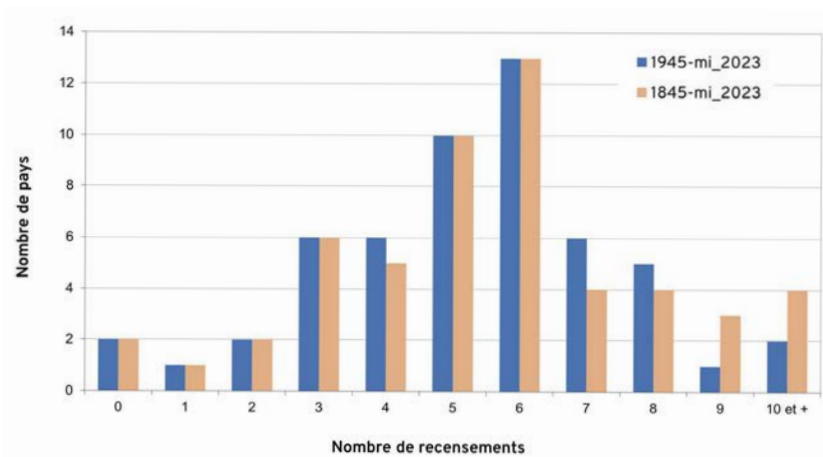
Répartition des pays selon leur nombre de recensements (périodes 1945-mi_2023 et 1845-mi_2023)

Nombre de recensements		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	TOTAL recensements
Nombre de Pays	1945-mi_2023	2	1	2	6	6	10	13	6	5	1	2	288
	1845-mi_2023	2	1	2	6	5	10	13	4	4	3	4	327

Pour la période 1945-mi_2023, le nombre de recensements par pays est compris essentiellement entre 0 (Érythrée et Soudan du Sud) et 9 (Algérie), avec en plus deux pays en ayant réalisé 11 : Afrique du Sud et Seychelles. Pour la période 1845-mi_2023, c'est à peu près le même constat, sauf qu'il y a alors quatre pays en ayant réalisé plus de 10 : Afrique du Sud (14), Égypte (16), Maurice (19) et les Seychelles (20). Le nombre total de recensements est de 327 (39 jusqu'en 1944 et 288 à partir de 1945), et le nombre moyen pour les 54 pays est de 5,3 pour la première période et de 6,1 pour la seconde.

GRAPHIQUE 1

Répartition des pays selon leur nombre de recensements



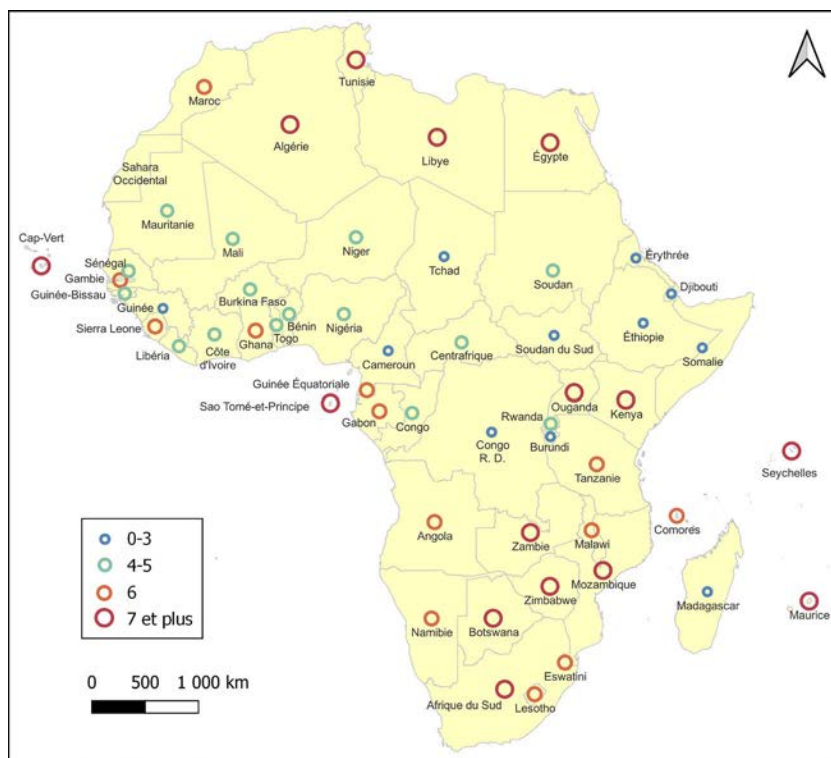
On peut rassembler les pays en 4 groupes de taille à peu près semblable (pour la totalité des recensements) :

- ceux ayant réalisé de 0 à 3 recensements, soit 11 pays « rarement recensés » ;
- ceux ayant réalisé 4 ou 5 recensements, soit 15 pays « peu recensés » ;
- ceux ayant réalisé 6 recensements, soit 13 pays « régulièrement recensés » ;
- ceux ayant réalisé 7 recensements ou plus, soit 15 pays « souvent recensés ».

C'est cette répartition qui est utilisée dans la carte 1 ci-après.

CARTE 1

Pays africains répartis selon leur nombre de recensements



Cette carte montre que la plupart (les 2/3) des pays ayant réalisé le plus grand nombre de recensements (6 et plus) se trouvent au nord ou au sud du continent (pays méditerranéens et Afrique australe), zone dans laquelle il n'y a qu'un pays ayant réalisé un faible nombre de recensements (Madagascar, 3 recensements). Les autres pays ayant réalisé peu de recensements (5 ou moins) se trouvent dans la zone centrale (Sahel et Afrique équatoriale), ainsi que le tiers des pays avec un plus grand

nombre de recensements. On y retrouve notamment le faible nombre de recensements dans les pays d'Afrique sub-saharienne ayant été colonisés par la France (la seule exception étant le Gabon).

— Nombre de recensements par décennie

De même, on peut considérer le nombre de recensements selon leur décennie de réalisation. Là, nous ne considérons que les recensements réalisés depuis 1945 (tableau 4 et graphique 2). Sur le graphique, nous avons aussi indiqué le résultat avec les 13 recensements annoncés pour la fin de 2023.

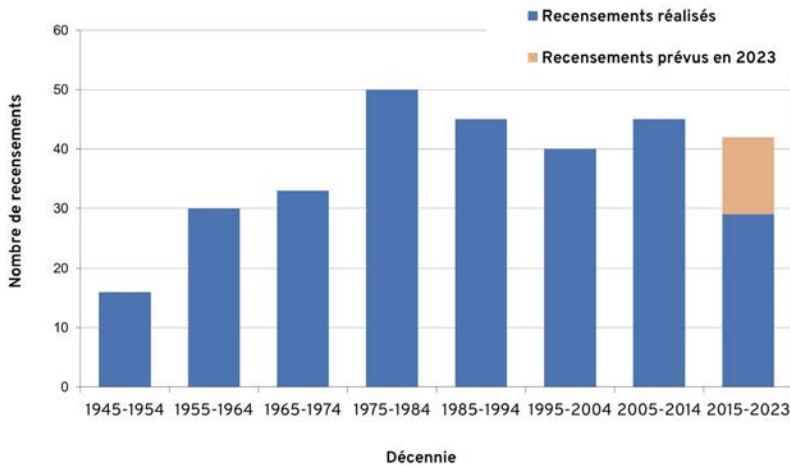
TABLEAU 4

Nombre de recensements par décennie (période 1945-mi_2023)

Décennie	1945-1954	1955-1964	1965-1974	1975-1984	1985-1994	1995-2004	2005-2014	2015-mi_2023	TOTAL
Nombre de recensements	16	30	33	50	45	40	45	29	288

GRAPHIQUE 2

Nombre de recensements par décennie



On voit que, faible en début de période (moins de 2 recensements par an sur l'ensemble des 54 pays), le nombre total passe par un maximum pour la décennie 1975-1984 (5 recensements par an). Il décroît ensuite pendant les deux décennies suivantes, mais croît légèrement lors de la décennie 2005-2014 (où l'on retrouve le niveau de 1985-1994). Ce résultat est un premier signe des difficultés des pays africains à réaliser un recensement aujourd'hui, sujet sur lequel nous reviendrons

par la suite. Notons enfin que, pour les 9 premières années de la dernière décennie (2015-2023), ce nombre pourrait être compris entre ceux de 1995-2004 et 2005-2014 à condition que les recensements annoncés soient réalisés.

— Nombre de recensements et colonisateur

Au-delà des chiffres, cette analyse du nombre de recensements peut être utilement éclairée par quelques commentaires sur ces opérations. En utilisant la répartition des pays en 4 groupes selon le nombre de recensements, et après examen de diverses possibilités, nous avons trouvé que l'entrée la plus pertinente était l'identité de la puissance coloniale (ou mandataire) :

- les États anciennement sous domination française peuvent être rassemblés en 3 groupes : 2 pays d'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie) sont souvent recensés, le Maroc les Comores et le Gabon sont régulièrement recensés, les autres pays d'Afrique subsaharienne sont peu ou rarement recensés (5 pays sont dans ce dernier cas : Cameroun, Djibouti, Guinée, Madagascar, Tchad) ;
- les États anciennement sous domination belge sont assez mal dotés : le Rwanda est peu recensé, le Burundi et le Congo (R. D.) quant à eux sont rarement recensés ;
- les États anciennement sous domination britannique sont, eux, nettement mieux dotés : 8 pays d'Afrique de l'Est (Botswana, Kenya, Maurice, Ouganda, Seychelles, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe) sont souvent recensés ; tous les autres sont régulièrement recensés, à l'exception du Nigeria et du Soudan qui ne sont que peu recensés ;
- de même, les États anciennement sous domination portugaise sont, eux aussi, assez bien dotés : le Cap-Vert, le Mozambique et São Tomé e Príncipe sont souvent recensés, l'Angola est régulièrement recensé et seule la Guinée-Bissau n'est que peu recensée ;
- enfin, les derniers pays, n'ayant pas été colonisés (ou étant indépendants depuis longtemps) ou ayant connu une domination coloniale autre que les quatre précédentes, ont des profils très variés : souvent recensés (Afrique du Sud, Égypte), régulièrement recensés (Guinée Équatoriale, Libye, Namibie), peu recensé (Liberia) et rarement recensés (Érythrée, Éthiopie, Somalie et Soudan du sud).

On peut compléter cette analyse en examinant le nombre de recensements selon la puissance coloniale. Si l'on restreint l'analyse aux quatre principaux colonisateurs, aux pays devenus indépendants après la Seconde Guerre mondiale, et à la période 1945-mi_2023 on peut construire le tableau 5.

Ce tableau confirme tout d'abord le faible nombre de recensements durant la période de 1945 à l'indépendance, sauf pour les colonies portugaises où des recensements avaient commencé dès 1930 et 1940, et qui sont devenues indépendantes relativement tardivement (entre 1973 et 1975, alors que les autres colonies deviennent majoritairement indépendantes pour la plupart autour de 1960).

Après l'indépendance, les anciennes colonies belges réalisent très peu de recensements. Devant elles se trouvent celles du Portugal, puis celles de la France, enfin celles du Royaume-Uni.

TABLEAU 5

Nombre de recensements selon le colonisateur

Puissance coloniale	Nombre de pays	Nombre de recensements	Nombre moyen par pays
De 1945 à l'indépendance			
Belgique	3	0	0,0
France	19	8	0,4
Portugal	5	13	2,6
Royaume-Uni	16	16	1,0
TOTAL	43	37	0,9
Après l'indépendance			
Belgique	3	9	3,0
France	19	84	4,4
Portugal	5	18	3,6
Royaume-Uni	16	93	5,8
TOTAL	44	204	4,6

Les prochains recensements

Si l'on s'en tient aux informations que nous avons recueillies (jusqu'au 30 juin 2023) sur Internet, 20 pays se préparent à réaliser un recensement entre la mi_2023 et 2024 : 13 pour la fin 2023 et 6 pour 2024 (Angola, Guinée, Maroc, Sao Tome e Principe, Somalie, Tunisie). Un autre, la Guinée Équatoriale, annonce son prochain recensement pour 2025.

Parmi ceux de 2023, six ont annoncé la période de collecte des données sur le terrain : Burundi (8/9 2023), Cameroun (11/12 2023), Gambie (11 2023), Namibie (8 2023), Niger (12 2023) et Ouganda (8/9 2023). Les sept autres prévoient leur prochain recensement pour 2023, mais sans en avoir encore annoncé la date : Bénin, Centrafrique, Congo R. D., Djibouti, Gabon, Guinée Bissau, Mauritanie.

Enfin, sept autres pays ont annoncé leur prochain recensement, mais sans en donner l'année, ou parfois en l'ayant donnée puis annulée... : Érythrée, Éthiopie, Libye, Nigeria, Soudan, Soudan du Sud, Tchad. On peut citer ici le cas très particulier du Nigeria, dont le dernier recensement date de 2006, qui a reporté son prochain à plusieurs reprises de 2016 jusqu'à mai 2023, et qui, huit jours avant le début de la collecte des données sur le terrain, l'a annulé sans préciser la date de report. La raison en était l'élection présidentielle qui a eu lieu fin février.

Le Nigeria va très probablement annoncer ses dates de dénombrement très prochainement : c'est en tout cas ce que la presse nigériane prévoit, d'autant plus que toute la préparation du recensement est terminée. Pour les autres pays, il y a forcément une incertitude quant à la date effective de réalisation. Pour certains notamment, il y a un problème de financement non encore résolu ; pour d'autres, la préparation du recensement est à peine entamée, voire n'a pas encore commencé...

INTERVALLES ENTRE DEUX RECENSEMENTS SUCCESSIFS

Intervalles et intervalles moyens par pays

Pour les 236 intervalles censitaires inventoriés pour les recensements effectivement réalisés entre 1945 et mi_2023, la moyenne est de 11,1 ans, soit un peu plus d'un an de plus que les 10 ans recommandés par les Nations Unies.

L'intervalle moyen de chaque pays figure au tableau 6 ci-dessous. Dans ce tableau, il n'y a que 51 pays : n'y figurent pas les deux pays sans recensement (Érythrée et Soudan du Sud) ainsi que le Congo (R. D.) qui n'a réalisé qu'un recensement et n'a donc pas d'intervalle censitaire.

Il varie de 7,5 (Seychelles) à 26,0 (Djibouti). Il est pour 10 pays inférieur ou égal à 10 ans (Afrique du Sud, Algérie, Botswana, Égypte, Gambie, Lesotho, Maurice, Seychelles, Tunisie et Zambie). Et il est dans 8 pays supérieur ou égal à 15 ans (Angola, Djibouti, Guinée, Guinée-Bissau, Madagascar, Somalie, Tchad et Togo).

Si nous considérons que les pays ayant des intervalles moyens inférieurs à 11 ans respectent à peu près la périodicité décennale, nous pouvons rajouter 10 pays à la première liste (Cap-Vert, Eswatini, Gabon, Kenya, Libye, Malawi, Maroc, Namibie, São Tomé e Príncipe, Zimbabwe). De même, si nous considérons que ceux avec un faible niveau d'engagement national ont des intervalles supérieurs à 13 ans, nous pouvons rajouter 3 pays (Burundi, Cameroun, Centrafrique). Les 3 pays ne figurant pas dans le tableau peuvent être inclus dans le dernier groupe à très faible engagement (15 ans et plus).

Dans ce tableau, les cases oranges indiquent les intervalles moyens $\leq 10,5$, et les cases bleues ceux $\geq 13,0$. Les pays à faible intervalle moyen sont surtout des pays qui étaient sous colonisation britannique, alors que ceux à intervalle important sont surtout des pays qui étaient sous colonisation française : ces derniers ont en général des intervalles moyens plus élevés que les anciennes colonies britanniques.

Si l'on situe ces intervalles par rapport aux indépendances des pays, on distingue trois intervalles moyens :

- l'intervalle moyen des recensements effectués avant les indépendances ; il est de 9,9 ans ;
- l'intervalle moyen entre le dernier recensement effectué avant les indépendances et le premier effectué après les indépendances ; il est de 10,9 ans ;
- l'intervalle moyen des recensements effectués après les indépendances ; il est de 11,2 ans.

Ces résultats nous apportent deux éléments : d'abord, que l'intervalle moyen s'accroît dans le temps (voir ci-après) ; ensuite, que les indépendances ne perturbent ou pas trop (en moyenne) la réalisation des recensements, puisque l'intervalle moyen entre le dernier recensement effectué avant les indépendances et le premier effectué après les indépendances se situe entre celui avant et celui après l'indépendance.

TABLEAU 6

Intervalle censitaire moyen par pays

Pays	Intervalle moyen	Pays	Intervalle moyen	Pays	Intervalle moyen
Afrique du Sud	7,6	Gambie	10,0	Nigeria	11,0
Algérie	9,3	Ghana	12,2	Ouganda	11,0
Angola	16,0	Guinée	15,5	Rwanda	11,0
Bénin	11,3	Guinée-Bissau	16,3	São Tomé e Príncipe	10,3
Botswana	9,7	Guinée Équatoriale	13,0	Sénégal	11,8
Burkina Faso	11,1	Kenya	10,1	Seychelles	7,5
Burundi	14,5	Lesotho	10,0	Sierra Leone	11,7
Cameroun	14,5	Liberia	15,1	Somalie	11,5
Cap-Vert	10,1	Libye	10,4	Soudan	11,7
Centrafrique	13,7	Madagascar	21,5	Tanzanie	11,0
Comores	11,9	Malawi	10,4	Tchad	20,5
Congo	12,3	Mali	11,5	Togo	15,8
Côte d'Ivoire	11,5	Maroc	10,8	Tunisie	9,7
Djibouti	26,0	Maurice	10,0	Zambie	9,8
Égypte	10,0	Mauritanie	12,2	Zimbabwe	10,1
Eswatini	10,2	Mozambique	11,2	Intervalle moyen TOTAL	11,1
Éthiopie	11,5	Namibie	10,2		
Gabon	10,5	Niger	11,5		

Note : il y a à 51 pays, n'y figurent pas les deux pays sans recensement (Érythrée et Soudan du Sud) ainsi que le Congo (R. D.) qui n'a réalisé qu'un recensement et n'a donc pas d'intervalle censitaire.

— Croissance de l'intervalle moyen dans le temps

L'accroissement de l'intervalle moyen dans le temps est confirmé en calculant l'intervalle moyen avec le recensement suivant en prenant pour premiers recensements ceux d'une même décennie (tableau 7 et graphique 3, pour la période de 1945 à mi_2023). On constate que l'intervalle va croissant du plus ancien vers le plus récent jusqu'à l'intervalle dont le premier recensement est de la décennie 1975-1984 ; ensuite, l'intervalle décroît un peu jusqu'à la dernière décennie où il remonte. Il est inférieur ou égal à 10 ans pour les deux premières périodes, puis varie autour de 11,0 ans pour les périodes suivantes, avec le maximum de 12,2 ans pour 1975-1984. La remontée de la dernière décennie est sans doute largement due à la pandémie de Covid-19 (voir le chapitre suivant).

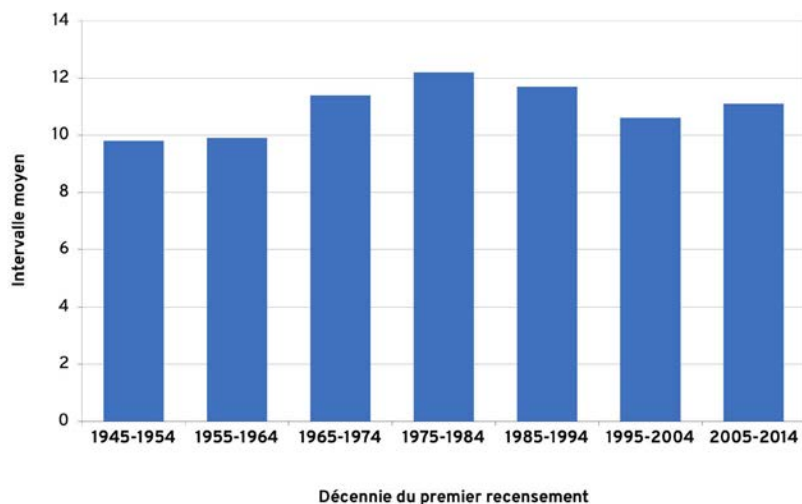
TABLEAU 7

Intervalle censitaire moyen selon la décennie du premier recensement (de 1945 à mi-2023)

Décennie du premier recensement	Durée totale des intervalles	Nombre d'intervalles	Durée moyenne des intervalles
1945-54	157	16	9,8
1955-64	298	30	9,9
1965-74	376	33	11,4
1975-84	608	50	12,2
1985-94	502	43	11,7
1995-04	413	39	10,6
2005-14	276	25	11,1
TOTAL	2630	236	11,1

GRAPHIQUE 3

Intervalle moyen selon la décennie du premier recensement



Signalons pour terminer quelques cas particuliers :

- le Nigeria a connu un intervalle d'un an séparant le recensement de 1962 (le premier depuis l'indépendance en 1960, dont les résultats sont invalidés par le gouvernement peu de temps après leur publication) et celui de 1963 (réalisé alors pour remplacer celui de 1962; ses résultats sont acceptés par le gouvernement, mais contestés par certaines régions);
- les Seychelles connaissent entre 1977 et 2010 sept recensements espacés de 3 à 8 ans, ce qui est aujourd'hui exceptionnel;

- l'Afrique du Sud connaît entre 1980 et 2001 des recensements espacés de 5 ou 6 ans, ce qui est aussi exceptionnel;
- la Gambie et le Lesotho sont les deux pays dont tous les intervalles censitaires sont égaux à 10 ans (pour la Gambie, il faudra alors que son prochain recensement soit bien réalisé en 2023).

Parmi les pays dont tous les intervalles sont de 9, 10 ou 11 ans, on peut distinguer :

- la Tunisie où tous les intervalles sont de 9 ou 10 ans (on peut souhaiter que son prochain recensement soit bien réalisé en 2024), et la Libye où tous les intervalles sont de 9 ou 11 ans (mais le dernier ayant eu lieu en 2006 et aucun n'étant annoncé d'ici 2024, le prochain intervalle sera plus élevé;
- le Cap-Vert, Eswatini, le Malawi, la Namibie et São Tomé e Príncipe où tous les intervalles sont de 10 ou 11 ans, mais les deux derniers pays prévoient leur prochain recensement respectivement pour 2023 (après celui de 2011) et pour 2022 (après celui de 2012), ce qui fera un intervalle de 12 ans;
- enfin la Somalie, dont l'intervalle entre les deux recensements est de 11 ans : cas très particulier, car il n'y a là que 2 recensements, le dernier datant de 1986 et le prochain recensement étant annoncé pour 2024.
- les intervalles entre deux recensements successifs d'une durée supérieure ou égale à 20 ans se retrouvent dans sept pays : Angola (31 ans, 1983/87-2014), Djibouti (26 ans, 1983-2009), Guinée Équatoriale (23 ans, 1960-1983), Liberia (24 ans, 1984-2008), Madagascar (25 ans, 1993-2018), Tchad (25 ans, 1968-1993) et Togo (29 ans, 1981-2010).

Par ailleurs, il y a 98 intervalles supérieurs à 10 ans, concernant 46 pays. Les seuls pays qui ont tous leurs intervalles inférieurs ou égaux à 10 ans sont la Gambie et le Lesotho cités ci-dessus, et la Tunisie. Et pour 15 pays, ce sont tous leurs intervalles qui sont supérieurs à 10 ans; à part la Sierra Leone, il s'agit de pays ayant été colonisés par la France et la Belgique.

Il paraît dès lors important d'essayer d'expliquer ces intervalles, et notamment ces très grands intervalles, ce qui est traité de façon détaillée dans les descriptions des recensements de la seconde partie. Dans le chapitre suivant, nous examinerons les deux raisons les plus importantes de la grandeur de nombreux intervalles : les causes politiques et les problèmes financiers. Nous évoquerons aussi l'impact des épidémies (Ébola, Covid-19). Les autres raisons, qui peuvent éventuellement se conjuguer avec les précédentes sont plus « classiques », par exemple :

- des retards dans les travaux préparatoires, notamment la cartographie (Centrafrique 1975, Tanzanie 2002) ou l'achat de tablettes (prochain recensement en Éthiopie);
- des ajustements administratifs du calendrier, par exemple le recensement de 2018 au Burundi (10 ans après celui de 2008) est repoussé à 2022 parce que les États de la Communauté de l'Afrique de l'Est décident de l'harmonisation des années de leurs recensements et que la date commune est fixée à 2022.

Avant de terminer ce chapitre, disons quelques mots des derniers recensements et des recensements à venir.

— Les intervalles concernant les derniers et les prochains recensements

Si l'on considère l'intervalle entre les deux derniers recensements, il y a deux intervalles inférieurs à 10 ans : Sierra Leone et Côte d'Ivoire. Pour 16 pays, cet intervalle est de 10 ans. Pour les 36 derniers pays, il est donc supérieur à 10 ans, notamment pour trois pays où il est supérieur à 20 ans : Angola (29), Djibouti (26) et Madagascar (25).

L'intervalle moyen entre l'avant-dernier et le dernier recensement pour les 51 pays est de 12,8 ans, soit 1,6 ans de plus que l'intervalle moyen de l'ensemble des recensements effectués après les indépendances.

Enfin, les derniers recensements les plus anciens sont ceux du Congo (R. D., 1984) et de la Somalie (1986-1987).

Pour les 20 pays ayant annoncé leur prochain recensement pour la fin 2023, 2024 et 2025, si la date de réalisation prévue est respectée, l'intervalle moyen avec le recensement précédent sera de 14,6 ans. Un seul intervalle est inférieur à 10 ans (Ouganda), 9 sont égaux à 10 ans, et donc les 10 derniers sont supérieurs à 10 ans, le maximum étant de 39 ans (Congo R. D.) suivi de près par la Somalie (38 ans).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Blanc (R.), 1978, Le programme africain de recensements : une opération d'assistance internationale spécialement adaptée à l'Afrique, *Population*, n° 2, p. 460-463.
- Groupe de démographie africaine (GDA), 1984, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains, Paris, vol. 2, 423 p.
- Gervais (R.), 1993, Contribution à l'étude de l'évolution de la population de l'Afrique Occidentale Française - 1904-1960, Les Dossiers du CEPED, n° 23, Paris, 50 p.
- Henry (L.), 1963, Réflexions sur l'observation en démographie, *Population*, n° 2, Paris, p. 233-262.
- Lohlé-Tart (L.) et François (M.), 1999, État civil et recensements en Afrique francophone, Les documents et manuels du CEPED, n° 10, Paris, 555 p.
- Nations Unies, 1958, Manuel des méthodes de recensement de la population, Volume 1, Aspects généraux d'un recensement de la population, Études méthodologiques, Série F, n° 5 rev. 1, New York, 180 p.
- Nations Unies, 2020, Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, Troisième révision, Département des affaires économiques et sociales Division de statistique, ST/ESA/STAT/SER.M/67/Rev.3, New York, 316 p.



CHAPITRE 2

BILAN QUESTIONS STRATÉGIQUES

LE RECENSEMENT ET LA STRATÉGIE NATIONALE DE COLLECTE DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

La nécessaire définition d'une stratégie

L'histoire des recensements qui figure pour chaque pays dans la seconde partie montre qu'il s'agit souvent d'opérations menées « au coup par coup », sans perspective d'ensemble. Ce n'est heureusement pas toujours le cas, notamment pour les pays où la réalisation du recensement figure dans la Constitution ou dans une « loi statistique », avec le plus souvent l'obligation de sa réalisation décennale. Mais cet élément important est insuffisant, car il ne règle pas la question du financement et ne prend pas en compte les autres opérations de collecte des données démographiques.

C'est d'une véritable stratégie de l'observation démographique que les pays ont besoin ; stratégie devant bien entendu inclure « une stratégie nationale de financement de la collecte démographique » (Ngwe et Tati, 1996).

Cela semble être déjà le cas pour : le recensement de 2014 de Guinée, qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS 2009-2015) ; celui de 2010 du Ghana dans le cadre du Plan de développement des statistiques du Ghana (GSDP) ; celui de 1983 de la Gambie dans le cadre du « Statistics Act » de 1972 ; celui de 2009 du Mali dans le cadre du Plan d'action 2008-2012 du Schéma directeur statistique ; celui de 2007 du Mozambique dans le cadre du Plan stratégique de développement du Système statistique national 2003-07.

Une stratégie comprend la définition des objectifs et des priorités, la détermination des moyens à mettre en œuvre et des financements nécessaires, des décisions d'ordre institutionnel, l'élaboration d'un calendrier, la fixation des modalités de diffusion des résultats, l'articulation de ces résultats au sein de bases de données, etc. C'est bien évidemment aux responsables de chaque pays d'élaborer leur stratégie en fonction de la situation propre du pays. Une telle stratégie doit faire l'objet d'un texte officiel engageant le gouvernement. Et la place du recensement est fondamentale dans cette stratégie : « Les recensements de la population et des logements constituent la source principale de statistiques de référence sur la population et les logements dans le cadre d'un programme intégré de collecte et de préparation de données visant à constituer une source globale d'information statistique destinée à la planification du développement économique et social, à l'administration, à l'évaluation des conditions régnant dans les établissements humains, à la recherche ou à des fins commerciales ou autres. » (Nations Unies, 2020).

Rappelons enfin que l'observation démographique comprend un certain nombre de sources possibles, en particulier le recensement, l'enquête (par sondage) et l'état-civil¹ ; c'est ainsi que, « prenant en compte la totalité du système de collecte des données au niveau national, le recensement, l'état civil et l'enquête devraient être chacun considérés comme des éléments d'un système intégré » (Sala-Diakanda, 1996).

1 L'état-civil est une source administrative sur laquelle la statistique n'a que peu d'influence et nous ne l'aborderons pas ici. On pourrait ajouter à ces trois sources les observatoires de population, études localisées, légères, peu coûteuses, réalisées dans la durée, et permettant des essais de méthodologie et de traitement de nouveaux sujets.

— Le cadre institutionnel (Gendreau, Gubry, 2009)

L'élaboration et l'exécution d'une stratégie nationale de l'observation démographique imposent qu'au plus haut niveau des États, un organe de coordination statistique soit mis en place. Sa réflexion doit porter sur les besoins à satisfaire, sur l'articulation des différentes sources ou sur les choix méthodologiques afin de favoriser l'émergence d'une vision globale de l'observation démographique à moyen terme, capable de permettre la mise en place de solutions bien adaptées aux réalités nationales.

L'absence (ou l'insuffisance) de cette coordination peut aboutir à « une prolifération de projets indépendants de collecte, non liés à un programme national cohérent et, par conséquent, une utilisation irrationnelle des ressources (financières, humaines et matérielles) et une redondance des opérations produisant des données parfois contradictoires. » (Dackam-Ngatchou, 2005).

Cette coordination intègre trois aspects particulièrement importants :

- Les organismes chargés de l'observation démographique (en général, les Instituts Nationaux de la Statistique, INS) doivent s'organiser pour accroître constamment leur expérience en la matière et permettre que les différentes opérations prévues dans les stratégies successives puissent être réalisées dans les meilleures conditions. Citons par exemple : la cartographie des recensements qui doit être tenue à jour entre deux recensements (il n'est pas normal de devoir recommencer en partant de zéro toute la cartographie, opération lourde et coûteuse, à chaque recensement) ; les archives (non seulement de la cartographie, mais aussi des différentes phases du recensement) qui doivent être conservées ; les cadres (de niveau supérieur et intermédiaire) qui doivent être le plus possible maintenus à l'INS pour que leur expérience soit valorisée et utilisée d'une opération à la suivante, etc.
- L'élaboration de la stratégie tient compte de l'évolution des besoins, comme nous l'avons évoquée dans le chapitre précédent. Ceux-ci se sont progressivement étendus avec la nécessité d'évaluer les politiques et programmes de développement, les mutations profondes que connaissent les sociétés africaines, et l'apparition de nouvelles thématiques (rôle et statut de la femme, pauvreté, environnement, etc.). De plus, de nombreux pays africains sont engagés dans des processus de transition démocratique et de décentralisation impliquant des besoins nouveaux en termes de données localisées, de listes électorales, etc. (Gendreau, 1999).
- La stratégie prend en compte la question du financement des opérations (recensements, enquêtes et état civil), et notamment du financement national pour « faire fonctionner les offices statistiques avec un budget raisonnablement sécurisé », car « la production statistique est du ressort de l'État au même titre que la Défense Nationale ou la Justice. » (Dackam-Ngatchou, 2001).

— Les différentes sources de données dans le système intégré

Les éléments précédents aboutissent à une stratégie qui intègre les différentes sources d'observation, les objectifs de chaque source étant bien définis (à chaque source, ses objectifs) et les relations entre les sources étant précisées.

Le système de suivi de la pauvreté, mis en place en Tanzanie, est un bon exemple d'intégration de diverses sources de données. Ce système contient un programme

de collecte de données d'envergure nationale, dans la période décennale 2002-2012, dont deux recensements, le premier en 2002 et le second en 2012, encadrant une série de 8 enquêtes dans la période intercensitaire, parmi lesquelles : une enquête agricole, une enquête démographique et de santé, une enquête emploi, une enquête budget-consommation, etc. Toutes ces enquêtes utilisent des échantillons-maîtres issus du recensement de 2002. Le recensement de 2012 fournit les indicateurs des changements attendus dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté pour la période décennale. Cette intégration a facilité la mobilisation des ressources pour les deux recensements (2002, 2012) auprès des partenaires financiers du pays (Dackam-Ngatchou, 2003).

Le recensement est « un maillon essentiel... d'un système national intégré de collecte de données en matière de population et de développement » (CEA, 1996). En effet (voir la définition donnée en début de texte), le recensement est l'opération qui peut fournir des renseignements au niveau géographique le plus fin. Ses données de base servent aussi à établir les plans de sondage des enquêtes menées ultérieurement. Enfin, il fournit un certain nombre de données, dont on verra par la suite la forte croissance dans le temps. Cette évolution est logique et fait que le recensement présente un intérêt croissant. Si le pays a une certaine tradition des recensements, s'il a le personnel qualifié et le financement, cela ne pose pas de problème. Mais, l'historique des recensements montre que ce n'est pas toujours le cas et que certains pays ont du mal à mener à bien des « recensements lourds », faute de personnel et de budget suffisants. Ce problème a deux solutions : soit l'utilisation de deux questionnaires, un long et un court comme évoqué précédemment, soit la réduction du nombre de questions, notamment les plus délicates qui seront posées lors d'une enquête par soudage après le recensement. D'ailleurs, l'utilisation de la « collecte numérique » qui se généralise aujourd'hui atténue ce problème, comme on le verra ultérieurement.

Le Bureau national des statistiques du Kenya (KNBS) est passé des méthodes traditionnelles aux méthodes numériques. Le KNBS partage des données avec le public par le biais du Système d'information multisectoriel intégré (IMIS). Les données de tous les recensements et enquêtes réalisés au Kenya, celles du service d'état-civil, celles des services sociaux de base, sont intégrées dans la même base de données. Le Rwanda et le Cameroun ont aussi développé un Système intégré de gestion de l'information (Sow, 2011).

Les données qui ne sont pas recueillies dans le recensement peuvent l'être dans le cadre d'un programme d'enquêtes coordonnées. L'ensemble « recensement + enquêtes » doit être clairement affiché dans le « programme intégré »². Les enquêtes sont à privilégier lorsqu'il s'agit de recueillir des renseignements très élaborés, de procéder à des interrogatoires approfondis et de poser des questions un peu délicates. Des enquêteurs de meilleur niveau, mieux formés et mieux encadrés que des agents recenseurs sont alors nécessaires.

Une autre solution, nous l'avons vu, consiste à utiliser dans le recensement deux questionnaires, un « lourd » et un « léger », le premier concernant une petite partie de la population (par exemple 10 %) et le second le reste (par exemple 90 %).

2 Il faut « limiter les questions du recensement pour obtenir les données de base sur la population et l'habitat et mettre en place des dispositifs d'enquêtes pour l'obtention de données sur des caractéristiques choisies dans des délais plus rapprochés au cours des périodes intercensitaires » (CEA, 1996).

LA DIMENSION POLITIQUE DES RECENSEMENTS ET LES RAISONS POLITIQUES DES RETARDS DANS LEUR RÉALISATION

Il faut admettre qu'un recensement de la population est une opération qui a une dimension politique : sa décision de réalisation est prise par le gouvernement ; son exécution demande la mobilisation de la population par une campagne nationale ; enfin, ses résultats ont des conséquences économiques (plan de développement, législation, répartition des contributions de l'État, etc.) et politiques (notamment la révision des circonscriptions électorales).

Dans certains cas, cette dimension politique reste très présente et joue sur l'histoire des recensements. On peut citer ici l'exemple du Congo (R. D.) dont le lecteur intéressé pourra trouver les détails dans la seconde partie : le seul recensement effectué jusqu'à présent date de 1984, et le suivant a fait l'objet de nombreuses tentatives de réalisation, sans succès, certains acteurs politiques et une grande partie de la population considérant que c'est un outil du gouvernement pour préparer des élections en sa faveur.

De plus, l'histoire des résultats des recensements africains montre qu'elle est assez fréquemment perturbée par des problèmes politiques :

- Tout d'abord, l'effectif de la population d'un pays peut constituer un enjeu, ou du moins être perçu comme tel. C'est par exemple le cas du Gabon où, après le recensement de 1960 ayant fourni des chiffres fiables, les résultats officiels du recensement de 1970 proviennent d'un décret présidentiel et non de l'exploitation statistique, et ceux du recensement de 1980 n'ont jamais été publiés. Cette situation provient du souhait du Gabon, au niveau le plus élevé, de se voir crédité d'une population plus nombreuse qu'elle ne l'est dans la réalité (pour 1970 le chiffre officiel était de 950 000, alors que le recensement donnait un résultat de 517 000). Cette question est réglée à partir du recensement suivant de 1993.
- Ensuite, la connaissance de la répartition de la population selon certaines caractéristiques peut aussi être source de difficultés. C'est ainsi que dans de nombreux pays, la question sur l'ethnie n'est pas posée, à la demande expresse du pouvoir politique. On peut rappeler ici la guerre du Biafra dont un des « détonateurs » fut la publication des résultats du recensement de 1963, notamment ceux relatifs à la répartition de la population par région et par ethnie.

Au-delà de ces problèmes concernant les résultats, la réalisation d'un recensement se heurte fréquemment à des difficultés politiques (Gendreau, 2019). Ces difficultés, qui semblent s'être accrues à partir de la décennie 1975-1984, peuvent expliquer au moins partiellement la diminution dans le temps du nombre de recensements et l'augmentation des intervalles censitaires. Cette évolution est le signe des difficultés accrues auxquelles se heurtent les gouvernements pour réaliser un recensement, difficultés dont on trouvera les détails dans la seconde partie. Nous évoquerons ici avec quelques exemples les deux difficultés qui semblent être les principales.

— Une évidence : les situations de guerre et de guerre civile

De nombreux pays africains connaissent, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, des périodes difficiles plus ou moins longues, avec des guerres (notamment des guerres d'indépendance, ou des guerres civiles). Cette situation n'est à l'évidence

guère favorable à la réalisation d'un recensement. Ces opérations demandent en effet une programmation sur plusieurs années, des moyens budgétaires et humains importants, et, pour leur réalisation sur le terrain (cartographie et dénombrement), une administration qui contrôle la situation et assure un minimum de sécurité à la population et aux agents du recensement. Citons quelques exemples pour illustrer cette difficulté :

- Au **Burundi**, des conflits ethniques latents débouchent sur une guerre civile en 1993. Ce n'est qu'en 2000 qu'un accord de paix est signé à Arusha pour y mettre fin : accord entré en vigueur en 2001, prévoyant une période de transition de trois ans. Il n'y a dès lors rien d'étonnant à ce qu'après le recensement de 1990, le suivant n'ait lieu qu'en 2008.
- Au **Cameroun**, un nouveau recensement était prévu pour 2015, soit 10 ans après celui de 2005. Mais les travaux cartographiques préparatoires sont stoppés en septembre 2015 du fait de la menace terroriste de Boko Haram qui pèse sur les régions au Nord du pays. L'opération est reportée à plusieurs reprises : à début 2016, puis à novembre 2017, puis à décembre 2017/janvier 2018, enfin à avril 2018. Mais le budget de l'opération n'est pas encore assuré et une crise éclate dans les régions anglophones. Du fait de cette crise (et de la crise du Covid-19), ce recensement n'est pas encore réalisé, et la date de 2023 est toutefois annoncée.
- En **Centrafrique**, après le recensement de 2003, une guerre civile éclate en 2004 et dure jusqu'à 2008, puis une nouvelle en 2013-2014, mais malgré un accord de cessation des hostilités, les tensions et les troubles restent présents, tant à Bangui que dans le reste du pays. Un recensement est toutefois prescrit par décret en 2010 pour être réalisé en 2013. Il est reporté ensuite à 2021, à 2022, puis à 2023.
- En **Côte d'Ivoire**, le recensement initialement prévu en 2008, 10 ans après celui de 1998, est repoussé en raison du conflit militaro-politique puis de la crise post-électorale qui secouent le pays. D'abord prévu en 2012, il est à nouveau repoussé à mars 2013 puis à novembre-décembre 2013, enfin à mars-avril 2014 pour des raisons financières.
- À **Djibouti**, le premier recensement a lieu en 1983. À partir de 1991, une guerre civile éclate et le processus de paix n'intervient qu'en 2001. Il faut alors attendre 2009 pour que se tienne le second recensement, 26 ans après le premier.
- En **Éthiopie**, après le recensement de 1994, le suivant n'a lieu qu'en 2007 (soit 13 ans après le précédent), car la période intercensitaire est troublée par la guerre avec l'Érythrée (1998-2000) et deux rébellions armées (Oromo et Ogaden), puis les élections de 2005 qui se déroulent dans un climat tendu. Le recensement suivant, initialement prévu pour 2017, soit dix ans après le précédent, est reporté à plusieurs reprises, et à ce jour (mi_2023), aucune date n'est officiellement prévue. Ces reports successifs sont dus aux troubles dans certaines régions du pays liés aux conflits ethniques, puis à l'épidémie de Covid-19, enfin à la guerre du Tigré (de 2020 à novembre 2022).
- Après l'indépendance de la **Guinée-Bissau** (1973), puis son recensement (1979), un coup d'État a lieu en 1980 suivi d'une période troublée ;

le recensement suivant peut se tenir en 1991 (soit 12 ans après le précédent). Ensuite, après une tentative avortée de coup d'État en juin 1998, le pays tombe dans une brève, mais violente guerre civile et ne retrouve progressivement son calme qu'en 2005. Le nouveau recensement n'a alors lieu qu'en 2009 (soit 18 ans après le précédent).

- En 1980, le gouvernement du **Liberia** est renversé par un coup d'État et une dictature est instaurée. Un recensement a toutefois lieu en 1984. Mais le pays connaît deux guerres civiles de 1989 à 1997, puis de 2003 à 2005. Le nouveau recensement n'a alors lieu qu'en 2008 (soit 24 ans après le précédent).
- En **Libye**, dans le cadre des mouvements de protestation dans les pays arabes, une rébellion éclate en 2011 et se transforme bientôt en une guerre civile qui débouche sur une certaine instabilité politique. Le dernier recensement date de 2006, et aucune date n'est encore annoncée pour le suivant.
- Au **Mozambique**, à partir de 1976, soit à peine un an après l'indépendance, commence un conflit armé, qui dégénère en une guerre civile sanglante. Un recensement avait toutefois pu se tenir en 1980. À la fin de la guerre civile, en 1992, des accords permettent le retour à la paix et l'instauration d'une démocratie. Le nouveau recensement n'a alors lieu qu'en 1997 (soit 17 ans après le précédent).
- En **Sierra Leone**, une guerre civile ravage le pays pendant onze ans de 1991 à 2002. Aussi le recensement suivant celui de 1985 ne peut être réalisé qu'en 2004, soit 19 ans plus tard.
- Au **Soudan**, le premier recensement après l'indépendance (en 1956) n'a lieu qu'en 1973, soit 17 ans plus tard. Ce retard est dû à la guerre civile suscitée par la question des provinces du Sud qui éclate en 1955 et dure 17 ans, jusqu'en 1972, période marquée en outre par deux coups d'État (1969 et 1971). Puis la guerre civile entre le Nord et le Sud reprend en 1983 et ne s'arrête qu'en 2005 avec l'accord de paix de Nairobi; de plus, la guerre du Darfour trouble cette période (1987-1989, 1996-1998, puis depuis 2003). Cette situation explique qu'il ait fallu attendre 15 ans pour que soit réalisé en 2008 le recensement suivant celui de 1993. Pour le prochain, annoncé initialement pour 2018, divers problèmes, notamment politiques (le coup d'État de 2019, puis le conflit armé intérieur) compromettent sa réalisation, et aucune nouvelle date n'est actuellement annoncée.
- Après son indépendance (1960), le **Tchad** est le théâtre de troubles presque permanents, liés à des dissensions internes. Une première guerre civile a lieu de 1965 à 1982. De plus, le pays connaît un conflit avec la Libye pour le contrôle de la bande d'Aozou entre 1978 et 1988, puis un coup d'État en 1990. Le Tchad, après son recensement de 1968 (recensement administratif amélioré), ne peut réaliser le suivant qu'en 1993, soit 25 ans après le précédent. Une seconde guerre civile touche le pays de 2005 à 2010 avec, en fin de période, des débordements de la guerre du Darfour au Soudan. Et le second recensement ne peut avoir lieu qu'en 2009, soit 16 ans après le précédent.

— Un contexte sociopolitique incertain

Tous les cas précédents concernent des guerres. Dans d'autres cas, la dégradation de la situation n'atteint pas ce niveau, mais surviennent des « crises » (économiques, sociales, politiques) avec une instabilité politique, des troubles dans certaines régions, etc. ; ou tout simplement des régimes deviennent autoritaires ou s'enlisent (affaiblissement de l'État, dégradation des services publics, détérioration des finances publiques, corruption, etc.). Ces crises entraînent souvent une grande méfiance de la population vis-à-vis des activités du gouvernement et, dans le cas d'un recensement, une réticence à y participer. Les décisions ne sont alors pas prises à temps, voire sont carrément reportées, et, dans les cas les plus extrêmes, des questions de sécurité apparaissent, empêchant la réalisation du recensement dans certaines zones, ou amenant à un report de l'opération.

On trouve une situation de ce genre dans de nombreux pays, par exemple :

- Le dernier recensement réalisé par l'Espagne avant l'indépendance de la **Guinée Équatoriale** (1968), date de 1960. Le suivant n'a lieu qu'en 1983, soit 23 ans après le précédent (et 15 ans après l'indépendance). Il faut dire que le pays est rapidement devenu une dictature (1968-1979), avec une répression implacable contre ses opposants politiques, une dégradation des infrastructures de base (et une forte émigration).
- À **Madagascar**, le long délai de 18 ans entre les deux premiers recensements (1975 et 1993), puis celui de 25 ans pour le recensement suivant (2018) sont dus à la fois à des raisons budgétaires et à un contexte politique souvent fragile et guère propice à la réalisation d'un recensement. Cette période est en effet difficile et compliquée : mouvements populaires, crises politiques, changements de constitution, détérioration de l'économie, insécurité dans le pays, etc.
- Au **Mali**, le dernier recensement, prévu au départ pour 2019, est reporté pour diverses raisons, dont l'insécurité dans les régions du centre et du nord (rébellion Touareg, mouvements djihadistes), et est réalisé en 2022.
- Au **Nigeria**, après le recensement de 1973, aucun nouveau recensement n'est effectué jusqu'en 1991 (18 ans après le précédent) à cause des troubles politiques dans le pays (avec notamment deux coups d'État, un en 1975 et un en 1983 à l'origine d'une dictature militaire). Le recensement suivant, initialement prévu pour 2001, est reporté à 2006 en raison du passage du gouvernement militaire à un gouvernement démocratiquement élu. De plus, depuis 2002, mais surtout depuis 2009, le Nigeria est confronté au mouvement terroriste Boko Haram qui sévit dans le nord-est du pays ; et, depuis 2004, les populations du delta du Niger s'opposent à l'exploitation du pétrole dont elles ne profitent guère, se soulèvent contre le gouvernement et des affrontements ont lieu avec les forces gouvernementales en 2009. Dans ce contexte intérieur tendu, et compte tenu de la dimension politique prise par le recensement dans l'histoire du Nigeria et du manque d'engagement du gouvernement, le recensement prévu en 2016 fait l'objet de débats à partir de 2015, notamment du fait des difficultés à rassembler les fonds nécessaires à son exécution et des délais de préparation. Il est finalement reporté, d'abord à 2018, puis à

2022, enfin à 2023, mais pour être à nouveau reporté le 29 avril 2023, quelques jours avant le début du dénombrement prévu alors du 3 au 7 mai, et cela sans qu'une nouvelle date soit annoncée.

- Après le recensement de 1986-1987, la **Somalie** connaît de nombreux problèmes politiques et de sécurité de la population, ainsi que des problèmes climatiques et des famines, et aucun nouveau recensement n'est réalisé. Ce n'est qu'en 2021 qu'il est envisagé pour 2023, même si la sécurité de la population n'est pas totalement assurée. Nous n'avons pas trouvé d'informations récentes permettant de savoir si ce recensement va être réalisé cette année.
- Au **Togo**, après le recensement de 1981, il faut attendre 29 ans pour que le suivant soit réalisé en 2010. Certes, un recensement est à plusieurs reprises envisagé, mais le pays connaît une période compliquée politiquement, notamment à la suite de l'élection présidentielle très contestée de 2005, suivie de manifestations émaillées de violences dans les principales villes, réprimées par les forces de l'ordre.

D'autres éléments du recensement ayant un aspect politique, mais se raccordant plutôt à d'autres dimensions sont examinés dans des paragraphes ci-après, par exemple le financement ou l'impact des pandémies.

LES SOURCES DE FINANCEMENT DU RECENSEMENT

Après la conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) tenue au Caire (Égypte) du 5 au 13 septembre 1994, on assiste à un changement de centre d'intérêt dans les agences qui s'occupent des questions de population. Le financement de la collecte de données passe au second plan, derrière la planification familiale ou la santé sexuelle. La série de recensements de la décennie 1995-2004 subit en conséquence une crise de financement surtout en Afrique subsaharienne, où la plupart des pays doivent mobiliser des ressources pour conduire leur recensement de la population.

Les recensements réalisés avant les indépendances ne connaissent pas de problèmes de financement puisque ces opérations sont réalisées par des fonds externes. Par exemple, le Portugal finance les quatre premiers recensements du Cap-Vert (entre 1940 et 1970). Devenu indépendant en 1975, le Cap-Vert prend en charge le financement des cinq recensements suivants (entre 1980 et 2015-mi_2023). Plusieurs pays africains indépendants reportent la réalisation d'un recensement en raison de la difficulté à mobiliser les fonds nécessaires. Dans la majorité des cas, les pays sont obligés de rechercher des sources externes pour assurer toutes les phases de leurs recensements.

Pour surmonter les contraintes financières, les pays commencent en 1995-2004 à développer des stratégies visant à réduire les coûts du recensement et à préparer des documents de plaidoyer nationaux et internationaux pour la mobilisation des ressources. Le succès de ces documents de plaidoyer et de la recherche de financements se traduira par le nombre de partenaires financiers qui contribuent au recensement.

— Les principaux partenaires des recensements de la population

Le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP)

Créé en 1969, le FNUAP a le mandat d'appuyer les pays dans leur utilisation de données démographiques pour élaborer des politiques et des programmes. Il n'est pas financé par le budget régulier des Nations Unies, mais par des contributions volontaires des États membres. Depuis sa création, le FNUAP soutient les recensements, la collecte et l'analyse de données, qui sont essentiels à la planification du développement. C'est sans aucun doute le partenaire le plus important dans l'agenda mondial du recensement.

Le FNUAP a contribué au financement de 144 recensements sur les 152 réalisés après 1969, qui ont eu besoin de compléter leur budget et pour lesquels nous avons pu trouver ces renseignements.

Les autres fonds et Agences des Nations Unies

D'autres fonds des Nations Unies, notamment le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) appuient aussi financièrement les recensements en Afrique. Le PNUD commence dans la décennie (1965-1974) en Afrique centrale avec le recensement du Congo (1974), et dans la décennie suivante (1975-1984), avec les recensements de la Centrafrique (1975) et de la Côte d'Ivoire (1975). Il va financer ensuite 46 recensements dans les décennies suivantes (1985-2022). L'intérêt croissant du PNUD pour les recensements est la nécessité de disposer de données pour le suivi des indicateurs des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et des Objectifs du développement durable (ODD) qui s'impose à lui en 2000 et en 2015.

L'UNICEF finance des recensements en Afrique à partir de la décennie 1985-1994, dans trois pays : Centrafrique (1988), Niger (1988) et Comores (1991). Avec le lancement des Enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS, 1995-1999) et la création des bases de données ChildInfo et DevInfo (2000-2009), l'UNICEF s'intéresse de plus en plus aux recensements, qui permettent de compléter sa base de données pour le suivi entre autres des indicateurs du sommet de l'enfance (2000) et les OMD et les ODD. Les recensements des décennies 1995-2004 et 2005-2014 permettent à l'UNICEF de constituer la base d'échantillonnage des enquêtes MICS et de compléter ses bases de données. Dans les décennies 2005-mi_2023, l'UNICEF finance des recensements et encourage les pays à saisir l'information sur l'existence d'un acte de naissance pour chaque individu. Avec cet intérêt croissant, l'UNICEF contribue au financement de 38 recensements dans les trois dernières décennies (1995-2015-mi_2023).

D'autres agences des Nations Unies sont parfois des partenaires spécifiques des recensements. En particulier, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est partenaire financier dans les recensements de la population pour la collecte des données sur la population agricole ou sur l'agriculture (Angola 2014, Guinée Équatoriale 2015, Madagascar 2018).

Tout comme la FAO, d'autres agences des Nations Unies qui ne sont pas des Fonds (FNUAP, PNUD, UNICEF) contribuent financièrement à certains recensements de la population, notamment pour les besoins d'informations pour la mise en

œuvre de leurs programmes. On peut citer les agences suivantes : HCR (Ghana 2021), (Mauritanie 2013), OIT (Guinée Équatoriale 2015), OMS (Eswatini 2007, Comores 2003), ONUSIDA (Eswatini 2007), GAVI (Comores 2017-2018), L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) (Tanzanie et Togo, 2022), ONU-Femme (Rwanda et Tanzanie 2022), PAM (Eswatini 2007), MINUL (Liberia 2008) et MINURCAT (Tchad 2009).

Le Bureau de recensement des États-Unis (USCB)

L'USCB (United State Census Bureau) est le partenaire principal, voire unique, pour le traitement des données des recensements de la population en Afrique.

Au cours des cinq dernières décennies (1975-mi_2023), il apporte son appui au processus de traitement des données dans la plupart des recensements en Afrique. Il fournit une assistance technique à court et à long terme en matière de traitement et d'analyse des données, par la formation individuelle ou le soutien technique, ainsi que par des ateliers régionaux regroupant plusieurs pays. L'assistance à un pays implique un partenariat à trois entre l'organisme donateur (USAID, Agence des États-Unis pour le développement international) pour le financement, l'organisme statistique national et l'USCB pour fixer les objectifs, concevoir une stratégie et un plan de travail pour le renforcement des capacités et le suivi des progrès vers les objectifs.

Il met à la disposition des institutions en charge des recensements des prociels comme on le verra par la suite dans le paragraphe sur le traitement des données

La Banque Mondiale

La Banque Mondiale est le partenaire financier principal des recensements dans les décennies 2005-mi_2023.

Elle commence à financer les recensements à partir de la décennie 1985-1994, en Côte d'Ivoire (1988), au Niger (1988), au Sénégal et en Gambie (1993). Elle soutient la production de statistiques officielles, qui sont le seul moyen de mesurer l'état actuel de la population d'un pays et son évolution dans le temps. Son Rapport sur le développement dans le monde 2021 intitulé « Des données au service d'une vie meilleure » montre de quelle manière les données peuvent faire progresser les objectifs de développement (World Bank, 2021). Elle soutient de plus en plus les recensements de la population, composante essentielle des statistiques officielles, dans le cadre d'un système national intégré de données.

Trente-cinq pays africains ont bénéficié du financement de la Banque Mondiale. Son rôle de principal partenaire financier des recensements est très visible dans les deux décennies 2005-2014 et 2015-mi_2023, où elle finance 22 recensements. Son apport financier dans les recensements soutenus est très important, supérieur à 75 % dans certains pays (Mozambique 2017, Madagascar 2018). Parfois, elle recrute le conseiller technique du recensement (Mozambique 2017, Madagascar 2018), rôle jadis joué par le FNUAP ; ou elle loue et met à la disposition du recensement un bâtiment pour le Bureau central du recensement (Madagascar 2018, Mali 2022).

D'autres agences et institutions internationales sont citées comme partenaires financiers sans que le financement d'un recensement soit explicitement dans leur agenda : FMI (Guinée Équatoriale 2015), OIM (Burkina Faso 2019-2020, Ghana 2021,

Tanzanie 2022, Togo 2022), Bureau des affaires étrangères et du développement de Commonwealth (Tanzanie 2022), Paris21 (Liberia 2008) et le CILLS (Mali 1976, Niger 1977-1978).

— Autres partenaires financiers

Un partenaire pour les recensements numériques

Depuis la réalisation d'un recensement numérique sous le vocable de Collecte assistée par ordinateur (CAO), par l'Institut brésilien de géographie et des statistiques (IBGE) en 2000, les pays africains qui ont adopté cette méthode de collecte ont bénéficié de l'appui technique de l'IBGE financé par la coopération brésilienne. Ainsi, l'IBGE est intervenu directement dans les recensements suivants : Guinée-Bissau (2009), Cap-Vert (2010, 2020), Sénégal (2013), Côte d'Ivoire (2014), São Tomé e Príncipe (2012).

Autres partenaires bilatéraux

À la suite de plaidoyers bien ciblés pour la mobilisation des ressources, certains pays donateurs apportent une contribution ponctuelle au financement d'un recensement. Les États-Unis et l'Union Européenne (UE) sont les deux donateurs intervenant dans le plus grand nombre de pays africains (27), le premier pour le financement de 54 recensements, le second pour 32. Viennent ensuite 3 pays de l'UE : le Royaume-Uni (17 pays et 28 recensements), la France (12 et 17) et la Suède (12 et 16). On trouve ensuite le Canada et le Japon, puis à nouveau 4 pays européens (Pays-Bas, Allemagne, Norvège et Danemark). Notons que les pays cités sont aussi les principaux donateurs du FNUAP.

Signalons enfin que certains pays ont réussi à faire appel à un nombre relativement grand de pays pour financer certains de leurs recensements. Le recensement où nous avons trouvé le plus grand nombre de pays financeurs (8 pays) est celui de 2017 du Mozambique. D'autres recensements sont financés par 7 pays (Mali 2022, Malawi 2018 et Soudan 2008), par 6 pays (Tanzanie 2002 et Zambie 2000) et par 5 pays (Burkina Faso 2019-2020, Mozambique 2007, Namibie 2001, Rwanda 1991, Zimbabwe 2012). Pour ces 11 recensements, on retrouve les pays donateurs indiqués ci-dessus, notamment les États-Unis (pour 8 recensements), puis le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, l'Union Européenne, les Pays-Bas, et le Danemark.

Contribution du secteur privé

Les données sur la population sont un facteur de production. « Pour certaines entreprises, les données sont considérées comme un élément central de leur entreprise, essentiel à la réalisation de leurs objectifs fondamentaux » (World Bank, 2021). C'est certainement ce qui motive certaines entreprises du secteur privé à financer des recensements de la population. Deux exemples méritent d'être cités : le Port autonome de Cotonou contribue au financement du recensement de Bénin de 2002 (Dackam, Baro 2005), et la Société santoméenne de télécommunications à celui de São Tomé e Príncipe de 2012.

Coopération entre pays africains

La réalisation d'un recensement offre aussi l'occasion d'une coopération entre pays africains. Certes, il s'agit rarement d'apports financiers, même si l'on peut citer l'intervention de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) dans le financement du recensement de l'Angola (2014).

Citons aussi le Sénégal (2013) qui assiste la Côte d'Ivoire (2014) pour le recensement numérique et l'Afrique du Sud qui assiste la Namibie (2011).

Les difficultés et les retards dans la constitution du budget

Comme on l'a vu, de nombreux pays africains ont dû reporter la réalisation de certains de leurs recensements du fait de la non-disponibilité des ressources financières au moment opportun : « de nombreux pays ont souligné que le coût des recensements avait constitué une difficulté majeure dans la planification et la conduite de leurs recensements du cycle de 2010. Il s'agit de la principale difficulté rencontrée par les pays participants de toutes les régions du monde » (Nations Unies, 2014).

Un recensement est une opération qui coûte cher (en gros, de 1 à 5 € par personne recensée, soit de 20 M à 100 M€ pour un pays de 20 millions d'habitants). Ce coût est d'autant plus élevé que l'option dite du « recensement lourd » (avec de très nombreuses rubriques dans le questionnaire) est systématiquement préférée à celle du « recensement léger ». La plupart des gouvernements ont de grandes difficultés à assurer la totalité du financement, et sont obligés de faire appel à des bailleurs extérieurs, ce qui nécessite des négociations souvent longues et insuffisamment prises en compte dans les délais de préparation (UNFPA, 2017).

À l'issue des travaux préliminaires, une première estimation des coûts généraux du recensement est faite, notamment le niveau de ressources financières internes à mobiliser, ainsi que les besoins d'assistance extérieure. Même quand les fonds ne sont pas disponibles, on peut toujours envisager une phase de pré-projet, au cours de laquelle les bailleurs de fonds seront sensibilisés et mobilisés afin d'assurer en temps opportun les financements nécessaires. Une vision globale du recensement dès le début de l'opération est un atout permettant l'élaboration d'un plan de travail cohérent et suffisamment détaillé, indispensable pour minimiser les coûts imprévus.

Dans certains cas, la phase préparatoire (notamment la cartographie) et le dénombrement se révèlent plus coûteux que prévu, et le traitement des données et la publication des résultats se trouvent compromis. Ceci peut aboutir par exemple à ne pouvoir financer que la publication des tableaux statistiques et à devoir rechercher des fonds pour les travaux d'analyse.

Le tableau 8 ci-après fournit la liste des 25 recensements que nous avons trouvés, reportés par manque de financement (et éventuellement pour d'autres raisons).

Pour certains de ces pays, le report est uniquement (ou essentiellement) dû au problème du budget, et dans ce cas, le report peut être de moins d'un an (Ghana 2010) ou d'un an seulement (Bénin 2013, Malawi 1998, Niger 1988, Sénégal 2013) ; il atteint toutefois 3 ans en Mauritanie (2013) et 4 ans aux Comores (2017).

TABLEAU 8

Recensements reportés du fait des difficultés de financement

Pays	Recensement précédent	Recensement	
		Année prévue	Année de réalisation
Bénin	2002	2012	2013
Cameroun	1987	2003, 2004	2005
	2005	2016	?
Centrafrique	1975	1987	1988
Comores	2003	2013, 2014, 2015, 2016	2017
Congo	2007	2017, 2018, 2019	2023
Congo (R. D.)	-	1982	1984
	1984	2011, 2013, 2015, 2016, 2018, 2020	2023 ?
Ghana	2000	2010 (mars)	2010 (septembre)
Guinée	1996	2006, 2009, 2010, 2011, 2012	2014
Liberia	2008	2018, 2019, 2020	2022-23
Madagascar	1975	1985	1993
	1993	2011, 2013, 2016, 2017	2018
Malawi	1987	1997	1998
Mali	2009	2019	2022
Mauritanie	2000	2010, 2012	2013
Niger	1977-78	1987	1988
Sénégal	1988	1998	2002
	2002	2012	2013
Tanzanie	1988	1998	2002

Mais généralement, le report du recensement est de plusieurs années et est dû à de multiples raisons parmi lesquelles le financement et très souvent des raisons politiques. C'est le cas pour le report de très nombreuses années, entraînant un intervalle intercensitaire de 15 ans ou plus : Cameroun (2005 et prochain recensement), Congo (R. D., qui n'a toujours pas réalisé un deuxième recensement), Guinée (1996 et 2014), Madagascar (1993 et 2018). Nous pouvons donner quelques détails sur certains reports, par exemple :

- En **Centrafrique**, la préparation du recensement suivant celui de 1975 commence tardivement : le document de demande de fonds n'est soumis au FNUAP qu'en 1985, prévoyant le dénombrement pour décembre 1987. Le Recensement est institué par ordonnance en août 1986, les travaux préparatoires démarrent en janvier 1987. Le retard occasionné par le déblocage des fonds, contraint à la révision du calendrier, et l'opération n'est réalisée qu'en décembre 1988, soit 13 ans après le précédent.
- En 2015, le recensement du **Congo** est annoncé pour 2017, soit 10 ans après le précédent. Il est reporté à 2018, puis à 2019 pour des raisons financières. Mais les ressources nécessaires ne sont toujours pas disponibles en août 2019... Le dénombrement a finalement lieu du 25 avril jusqu'au 24 mai 2023.
- En **Guinée**, après le recensement de 1996, celui qui devait être organisé en 2006 ne peut pas être réalisé à cause des événements sociopolitiques de 2006 et 2007 et du manque de financement. L'opération est alors programmée pour

décembre 2009. Cette date est reportée à plusieurs reprises pour des raisons budgétaires : 2010, 2011, décembre 2012, enfin février puis mars 2014 (soit 18 ans après le précédent).

- Dix ans après le recensement de 2008, le **Liberia** en prévoit un nouveau pour novembre 2018. Mais en mars 2018, il est reporté à 2019 pour manque de ressources. Cela bien que la Constitution demande la réalisation d'un recensement tous les dix ans. La date de décembre 2019 est ensuite reportée à 2020 du fait des délais pris par la mobilisation des ressources qui ont retardé notamment la réalisation de la cartographie. Le dénombrement prévu du 24 octobre au 07 novembre 2022 est effectivement réalisé du 7 novembre 2022 au 22 janvier 2023.

Outre le report du recensement à une date ultérieure, le manque de financement perturbe le bon déroulement du calendrier en retardant certaines phases. On peut citer le cas du recensement du Cameroun de 2005, où la recherche de fonds pour toutes les activités post-dénombrement a comme conséquence la publication des résultats en 2010 seulement.

Au recensement du Mozambique de 2007, la cartographie est réalisée à partir de 2005 et ne se termine que le 1^{er} août 2007 (soit au début du dénombrement) en raison du manque de financement. En Guinée (1996), pour des raisons budgétaires, les activités de la cartographie se limitent à une simple mise à jour des fonds de cartes de 1983. Au dénombrement on observe une sous-estimation de la population des localités et l'omission de certaines localités, ce qui entraîne une surcharge de travail qui conduit à l'allongement de la période de collecte. Au Mali (1998), le manque de financement entraîne l'arrêt des activités après la publication des résultats provisoires, et l'exploitation des données ne commence que le 8 février 1999. De même, au recensement suivant (2009), le traitement de données connaît six mois de retard faute de financement.

Dans certains cas (Togo 1970, Guinée 1996, Malawi 1998) l'enquête post-censitaire n'est pas réalisée par manque de financement. Au Togo, il n'y a pas d'analyse des données du recensement (1970) parce que le budget est très limité. Une décennie après, l'analyse des données du recensement de 1981 est réalisée entre 1987 et 1988 dans le cadre d'un nouveau projet. La mise en place tardive de la logistique du recensement est une conséquence indirecte de manque de financement. Et cela perturbe sérieusement et souvent le respect du calendrier initialement adopté.

L'ENGAGEMENT NATIONAL EN MATIÈRE DE RECENSEMENT

Comme on l'a vu au chapitre précédent, de nombreux recensements programmés ne peuvent pas être réalisés, ou le sont avec un retard plus ou moins important, pour différentes raisons, notamment des questions financières. Pour éviter cela, il faut un engagement sérieux du gouvernement. Nous examinerons le contenu de cet engagement sous deux angles : a) les différentes mesures programmatiques prises pour atteindre cet objectif (engagement politique, cadre légal, respect de la périodicité décennale, financement et accessibilité des résultats); b) le cadre institutionnel du recensement.

— Les mesures programmatiques

L'engagement politique

L'institutionnalisation du recensement dans la constitution du pays, est de notre point de vue, le plus haut niveau d'engagement. C'est le cas dans 9 pays : Botswana, Éthiopie, Gabon, Liberia, Ouganda, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie. Sept pays mentionnent le recensement dans la constitution comme nécessité pour les besoins du découpage des circonscriptions électorales ou pour modifier le nombre de sièges au parlement (Botswana). Cinq pays seulement (Guinée, Kenya, Madagascar, Namibie, Zimbabwe) ont également inscrit de façon explicite la périodicité décennale du recensement.

Cet engagement s'exprime aussi par l'intégration de la réalisation d'un recensement dans le programme de développement national à moyen terme (Madagascar 2018 ; Kenya 2009 et 2019, etc.).

Le cadre légal (la loi statistique)

C'est également un bon indicateur d'engagement national. 9 pays ont adopté une loi statistique sur le recensement de la population : Afrique du Sud, Guinée, Guinée Équatoriale, Kenya, Lesotho, Madagascar, Mali, Namibie, Zimbabwe. Parmi eux, 5 pays seulement (Guinée, Kenya, Madagascar, Namibie, Zimbabwe) y ont également inscrit de façon explicite la périodicité décennale de l'opération. Dans la loi statistique de l'Afrique du Sud, la périodicité est de cinq ans. Nous avons retenu dans ce groupe le Mali où un décret institue la réalisation du recensement de la population tous les 10 ans.

Les lois et décrets qui encadrent le recensement complètent la loi statistique : ils garantissent la légalité et l'autorité de l'institution responsable de la conduite de l'opération. Dans tous les pays, la loi sur le recensement couvre aussi les aspects suivants : ses objectifs, ses ressources financières, la date du dénombrement, ses qualités (exhaustivité et simultanéité du dénombrement, la population cible, de fait ou de droit, et parfois la périodicité).

Le respect de la périodicité décennale

Cet autre indicateur de l'engagement national est mis en difficulté essentiellement pour des raisons politiques (nous l'avons vu au chapitre précédent) et pour des raisons financières (nous venons de le voir ci-dessus).

Notons que, parmi les pays qui ont inscrit la périodicité décennale dans leur constitution, trois ont des intervalles censitaires moyens très élevés : la Sierra Leone (13,0 ans) et le Liberia (15,3 ans), qui ont tous deux vécu une longue période de guerre civile, ainsi que le Soudan du Sud qui n'a fait aucun recensement depuis son indépendance. Quatre autres ont un intervalle censitaire moyen compris entre 11 et 13 ans (Éthiopie, Ouganda, Soudan, Tanzanie), cela à cause de problèmes de financement.

Le financement du recensement

L'engagement national se mesure également par la part de financement national dans le budget du recensement. Car ce sont les fonds propres du gouvernement qui constituent la source la plus fiable de financement. Quand la volonté politique mobilise les ressources nécessaires pour financer le recensement, alors l'opération

respectera en principe le calendrier prévu : c'est de l'efficacité dans l'allocation des ressources des finances publiques qu'il s'agit. Car le gouvernement doit alors rendre disponibles les fonds inscrits dans le budget, qui témoignent de son engagement dans cette opération. Cette action permettra aux institutions (le Parlement ou le Sénat par exemple) qui suivent l'action du gouvernement et l'utilisation du budget national, de participer efficacement à la mise en œuvre du processus du recensement dans le respect du calendrier des activités. Le non-décaissement à temps des fonds du gouvernement est un problème rencontré de façon récurrente dans les recensements, alors que la mise à disposition des fonds nationaux dans les délais requis contribue au succès de l'opération.

Au cours de la période 1995-mi_2023, pour les 74 recensements dont l'information est disponible, la contribution financière nationale dans 18 pays est inférieure à 35 % (et inférieure à 20 % dans 10 pays). Onze pays prennent en charge la quasi-totalité du financement de leur recensement : tous les pays de l'Afrique du Nord, (Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Tunisie), quelques pays de l'Afrique australe (Afrique du Sud, Botswana, Maurice, Seychelles, Zimbabwe) et le Gabon.

Pour combler le manque de ressources, l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources s'impose comme activité nécessaire et utile depuis 1995 (Côte d'Ivoire 1998, Centrafrique 2003, etc.).

L'accessibilité des résultats des recensements

C'est en principe un engagement fréquent des gouvernements. En analysant, pays par pays, l'accessibilité et la disponibilité des informations et documents issus des recensements, on note que :

- 43 pays ont un site Internet consacré aux statistiques en général ;
- sur 40 sites, les documents des recensements sont sauvegardés ;
- 15 sites donnent accès à la quasi-totalité des documents ;
- 23 sites permettent le téléchargement des documents issus uniquement du dernier recensement ;
- 12 sites seulement donnent accès au rapport méthodologique.

— Le cadre institutionnel du recensement

Le cadre institutionnel est le cadre légal de l'ensemble des institutions mises en place par le gouvernement pour la conception, la préparation et la mise en œuvre du recensement, y compris la diffusion et l'utilisation des produits issus de cette opération. Pour compléter ce cadre, le gouvernement annonce son apport en ce qui concerne : les fonds nécessaires à l'exécution du recensement, l'infrastructure du bureau de recensement et l'appui logistique pour le recensement.

Il est présenté ici en trois points : les parties prenantes du recensement, où l'on se contentera de citer quatre exemples, l'institution nationale chargée de l'exécution du recensement et les bureaux permanents de recensement en dehors de l'INS.

Les parties prenantes du recensement : quatre exemples

Les quatre exemples suivants donnent une bonne description des parties prenantes de la mise en œuvre du recensement, définies dans les lois et décrets instituant le recensement :

- Le recensement de 1980 du **Cap-Vert** fait l'objet de trois décrets-lois qui définissent le cadre juridique de l'opération : le premier décide de son exécution et des mesures législatives générales l'encadrant ; le second crée la Commission nationale du recensement qui est l'organe de supervision, la Commission technique et exécutive chargée de coordonner l'exécution technique du recensement et la Commission pour l'information et la publicité ; le troisième crée la Direction des recensements et des enquêtes chargée de centraliser et de coordonner toutes les opérations statistiques de caractère censitaire.
- Le recensement de 2012 de **Tanzanie** est réalisé, comme le précédent, conformément à la loi statistique ; divers comités sont établis au niveau national, régional et de district pour guider et suivre le processus : le Comité central du recensement, chargé de fournir les orientations générales et de mobiliser les ressources nécessaires ; le Comité consultatif national, qui conseille le précédent ; le Comité consultatif technique et les comités régionaux et de district.
- Pour les recensements de 2009 et de 2019 du **Kenya**, en plus des comités cités dans l'exemple de la Tanzanie, le gouvernement met en place une équipe d'experts indépendante chargée du suivi externe pour encourager la transparence, assurer une supervision efficace et garantir la qualité du recensement ; cette équipe donne des retours d'information en temps réel au secrétariat du Bureau central du recensement sur tout événement ou incident susceptible de menacer le succès de l'opération.
- À **Madagascar**, le décret instituant le recensement de 2018 et l'arrêté portant mise en place de ses organes de coordination, de préparation technique et d'exécution, constituent les textes de base de référence ; quatre organes à caractère non permanent sont créés pour sa réalisation : i) le Conseil national du recensement, organe d'orientation et de coordination, en relation avec les Comités de régions et les Comités de Communes ; ii) le Comité d'appui financier, organe de programmation, de gestion et de renforcement des capacités pour les différentes catégories de personnel impliqué ; iii) l'Institut national de la statistique (INSTAT), responsable de l'exécution technique et financière du projet ; iv) le Comité technique du recensement, organe de conception présidé par le directeur général de l'INSTAT ; le recensement, dans ce contexte, a un caractère non permanent, car il est considéré comme un projet : c'est le même constat dans de nombreux pays.

L'institution nationale chargée de l'exécution du recensement

Dans le passé, le recensement était parfois réalisé par un organe dépendant du ministère de l'Intérieur : Djibouti 1983, Burundi 1979 et 1990, etc.

Ce n'est plus le cas depuis plusieurs décennies, et l'entité responsable du recensement a l'indépendance scientifique vis-à-vis du pouvoir politique et de tout groupe d'intérêt ; cela signifie que les méthodes, concepts et nomenclatures utilisés pour

l'exécution de l'opération sont définis par l'entité responsable sans aucune influence et dans le respect des règles de déontologie en la matière. Dans la quasi-totalité des pays, la loi statistique attribue à l'organisme qui a pour mission la coordination, la production et la diffusion des statistiques officielles, la responsabilité de la conception, du respect de la périodicité, de l'exécution et de la diffusion des données de recensement en toute indépendance. C'est l'Institut national de la statistique, ou son équivalent sous d'autres dénominations : Office national des statistiques, Bureau national de statistiques, Direction de la statistique et de la comptabilité nationale, etc.

Même si le recensement reste encore le plus souvent un « projet », le personnel technique travaille dans la plupart des cas de façon permanente dans les INS. Notons toutefois qu'en Afrique du Sud, les services pour les utilisateurs des produits de recensement fonctionnent de façon permanente à Stats-SA.

Le statut du Bureau central de recensement (BCR) est défini par la loi ou le décret sur le recensement. Le BCR fait partie du secteur institutionnel de l'administration parapublique : organisme lié à l'État, il bénéficie d'une plus grande autonomie que les organismes publics ou gouvernementaux.

À Madagascar 2018, un arrêté du 15 avril 2015 porte sur la mise en place de l'organigramme de la Cellule centrale d'exécution du recensement (CCER). La CCER, rattachée à la Direction générale de l'INSTAT, est l'organe techniquement responsable de la planification et de l'exécution du recensement. Dirigée par un coordonnateur, elle est structurée en 8 unités d'exécution : archive et documentation ; cartographie et système d'information géographique ; travaux de terrain ; services informatiques ; analyse et publication ; communication et sensibilisation ; unité administrative et financière des contributions de l'État ; gestion des appuis financiers des partenaires au développement. Cette structure peut servir de modèle aux BCR de la plupart de recensements organisés en Afrique.

La permanence de l'institution nationale en charge de l'exécution du recensement est aussi un indicateur de l'engagement national. Quand l'équivalent du BCR est un service permanent, on peut admettre que le recensement est reconnu d'utilité publique par le gouvernement. L'analyse des organigrammes actuels des Instituts nationaux de statistiques montre par ordre décroissant le niveau d'appropriation :

- Un Bureau de recensements et enquêtes sur la population, indépendant de l'INS ;
- Une Commission nationale de la population en charge des recensements, indépendante de l'INS ;
- Une direction permanente au sein de l'INS chargée des recensements de la population et de l'habitation (14 pays) ;
- Un service du recensement et des enquêtes, dépendant d'une Direction, au sein de l'INS (7 pays) ;
- Une Direction des statistiques démographiques et sociales (30 pays) ; on note ici que le recensement n'est pas explicite dans la formulation ;
- Une Direction de la démographie (2 pays).

Les Bureaux permanents de recensement en dehors de l'INS

Au Cameroun et au Nigeria, on a observé un changement vers l'autonomie et la permanence de l'agence d'exécution des recensements :

- Pour le recensement de 2005 du **Cameroun**, un décret d'octobre 1999 crée le Bureau central de recensement et des études de population (BUCREP) qui a un mandat très large : production des statistiques sociodémographiques en réalisant notamment les recensements de population, étude des problèmes de population, dont l'évaluation des aspects démographiques des politiques et programmes de développement.
- Pour le recensement de 1991 du **Nigeria**, le gouvernement crée par décret la Commission nationale de la population (CNP), organe indépendant et autonome chargé entre autres de la conduite du recensement dans le pays, et qui n'est soumis à aucune autorité extérieure, mais qui rend compte au Président du pays en cas de besoin. La Constitution de 1999 charge ensuite la CNP d'effectuer désormais les recensements de la population dans le pays. Cette commission organise et réalise le recensement de 2006.

Le BUCREP au Cameroun et la CNP au Nigeria font bien partie du système statistique national : ils participent à la production, à la diffusion et à l'utilisation des statistiques publiques ou officielles.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Commission économique pour l'Afrique (CEA), 1996, Rapport du groupe de travail régional sur les recommandations pour les recensements de la série 2000 en Afrique, Addis-Abeba, 38 p. + annexes
- Dackam-Ngatchou (R.), 2001, International Expert Group Meeting on Mechanisms for Ensuring Continuity of 10-year Population Censuses, UNFPA, Pretoria, 2001/11/26-29.
- Dackam-Ngatchou (R.), 2003, New strategies to improve the cost-effectiveness of censuses in Africa, *In* Counting the people : constraining census costs and assessing alternative approaches, Population and development strategies, N° 7, UNFPA, New York, p. 77-96.
- Dackam-Ngatchou (R.), 2005, Besoins d'informations statistiques dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté, Atelier régional de formation sur les nouveaux outils d'analyse des données sociodémographiques issues d'opérations de collecte de grande envergure, UNFPA, 204 p.
- Dackam Ngatchou (R.) and Baro (S.), 2005, *Strategies for Resource Mobilization for Population and Housing Censuses—Case studies in Some African Countries*. In *Advocacy and Resource Mobilization for the 2010 Round of Censuses*, UNFPA, New York, 24-25 February 2005, p 142-150.
- Gendreau (F.), 1999, Pour des systèmes d'observation démographique en Afrique, Colloque francophone sur les enquêtes et systèmes d'information, 27-30 avril 1999, Abidjan, 16 p. multigr.
- Gendreau (F.), 2019, Le recensement de population en Afrique, une opération encore problématique, Communication au Colloque international DEMOSTAF Enjeux démographiques en Afrique : l'apport des données de recensement et d'état civil, Paris, 16-18 octobre 2019, 24 p.

- Gendreau (F.), Gubry (F.), 2009, L'observation démographique en Afrique. Leçons du passé, perspectives d'avenir, préservation et valorisation des opérations, in Marcoux Richard, Dion Jennifer, eds., *Mémoires et démographie : regards croisés au Sud et au Nord*, Cahiers du CIEQ, AUF, Les Presses de l'Université Laval, p. 61-97.
- Nations Unies, 2014, *Rapport sur l'exécution des programmes mondiaux de recensements de la population et des logements de 2010 et de 2020*. Rapport du Secrétaire général, Conseil économique et social, 15 p.
- Nations Unies, 2020, *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, Troisième révision*, Département des affaires économiques et sociales, Division de statistique, ST/ESA/STAT/SER.M/67/Rev.3, New York, 2020, 316 p.
- Ngwe (E.), Tati (G.), 1996, *L'utilisation des résultats des recensements en Afrique : le cas du Cameroun*, IFORD, Yaoundé, 219 p.
- Sala-Diakanda (D. M.), 1996, *Future Directions in Population and Housing Census : an Overview of Some Emerging Issues*, ECA, Addis-Ababa, 20 p.
- Sow (B.), 2011, *Mises en œuvre de IMIS en Afrique*, In UNFPA, United Nations Regional Seminar on Census Data Archiving for Africa, Addis-Ababa – Ethiopia, 20-23 September 2011, 24 p.
- United Nations Population Fund (UNFPA), 2017, *UNFPA Strategy for the 2020 Round of Population & Housing Censuses (2015-2024)*, New-York, 19 p.
- World Bank, 2021, *World Development Report 2021 : Data for Better Lives*. Washington, DC, 349 p.



CHAPITRE 3

QUESTIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES

CALENDRIER DE LA PRÉPARATION ET DES OPÉRATIONS

Généralités

Les documents descriptifs de tous les recensements réalisés en Afrique au cours des huit décennies 1945-mi_2023 ont chacun un calendrier, un chronogramme ou un emploi du temps indiquant la répartition séquentielle et la durée estimée de chacune des activités. Le calendrier est préparé dès les premières étapes de la planification du recensement et est communiqué à l'avance aux parties prenantes pour obtenir leurs conseils et leur soutien. Il indique la date à laquelle chacune des activités doit débiter et se terminer. Ces calendriers ne sont pas repris dans les fiches-pays présentées dans la deuxième partie de cet ouvrage, même si les dates des principales activités sont indiquées quand elles sont disponibles. Le calendrier est révisé au fur et à mesure de l'avancement des travaux préparatoires. C'est ce qui justifie les mentions « date prévue » et « date de réalisation » qui reviennent de façon récurrente dans les fiches.

Le calendrier initial se trouve souvent modifié en raison de circonstances imprévues. Il est révisé et précisé au fur et à mesure afin d'établir des échéances réalistes, y compris pour les étapes majeures. Le calendrier est un outil essentiel pour la gestion du recensement et sert de guide pour mesurer la réalisation de chaque étape de l'opération ; il permet aussi de détecter les retards importants des activités ou les erreurs commises pour estimer les délais nécessaires. Un retard survenu dans l'exécution d'une activité a une conséquence directe sur l'exécution des activités suivantes compte tenu de l'interdépendance entre les phases.

Le calendrier varie d'un recensement à l'autre dans un même pays et d'un pays à l'autre en fonction de la méthodologie générale et des ressources disponibles (Nations Unies, 2020). Son calendrier s'organise autour de la date de référence du dénombrement de la population. On distingue quatre grandes périodes : 1) les préliminaires, 2) la phase préparatoire du dénombrement, 3) le dénombrement et 4) la phase postérieure. Ces phases et leur contenu sont évoqués et traités dans cet ouvrage, notamment dans la description de chaque recensement dans la deuxième partie. Chaque phase comprend de nombreuses activités. Nous nous contenterons ici de citer les principaux « paquets d'activités » par phase :

- *Préliminaires* : base légale du recensement ; cadre institutionnel ; définition de la méthode de dénombrement ; élaboration de la stratégie et du plan de sensibilisation ; consultation des utilisateurs sur les besoins en données ; élaboration du document du projet du recensement et de son calendrier ; définition des sources de financement et de la stratégie de mobilisation de ressources, et plaidoyer pour cette mobilisation.
- *Phase préparatoire du dénombrement* : élaboration des projets de questionnaires ; élaboration du plan d'exploitation ; acquisition du matériel de dénombrement ; exécution de la cartographie et du recensement-pilote ; impression des questionnaires finaux et des manuels d'instruction ; formation du personnel de dénombrement (superviseurs, contrôleurs, chefs d'équipe et agents recenseurs).
- *Le dénombrement* : installation du personnel sur le terrain ; numérotation des habitations et des ménages ; exécution du dénombrement ; archivage des questionnaires ; publication des résultats préliminaires.

- *Phase postérieure* : enquête post-censitaire ; exploitation des données et publication des tableaux ; évaluation des résultats ; création des bases de micro-données et de macrodonnées ; analyse des données ; publication et diffusion des résultats définitifs ; archivage des dossiers ; évaluation globale et rapport général du recensement.

— L'évolution du calendrier des activités

Au cours de la décennie 1945-1954, les recommandations des Nations Unies ne proposent pas explicitement les étapes séquentielles autour desquelles le calendrier peut être établi. Les recommandations de la décennie 1955-1964, proposent 21 étapes séquentielles qui commencent par l'établissement de la base légale du recensement, et se terminent par les publications (résultats préliminaires, résultats finaux et rapport administratif). Les études et recherches (analyse et leçons apprises pour les prochains recensements) sont considérées comme des activités inter-censitaires.

Pour la décennie 1965-1974, sept principales phases sont proposées : travaux préparatoires, dénombrement, dépouillement, évaluation des résultats, analyse des résultats, diffusion des résultats et enregistrement systématique de l'expérience acquise lors du recensement. Chaque phase comprend des paquets d'activités. Les activités recommandées dans la décennie 1975-1984, sont quasi identiques à celles de la décennie précédente.

Jusqu'à la fin des années 1980, certains descriptifs de projets s'arrêtent à la production de données (cartographie, dénombrement, et traitement de données). On n'intègre pas l'analyse des données dont dépend la véritable utilité de l'opération.

En revanche, la décennie 1985-1994 apparaît comme une période de transition dans le calendrier de recensement avec la généralisation des micro-ordinateurs qui font leur entrée. Ceci change le calendrier des plans d'exploitation, de tabulation et d'analyse. On le constate déjà dans les calendriers de certains recensements (Bénin 1992, Tchad 1993). Dans ces deux recensements, tous les travaux techniques préparatoires, de la cartographie au traitement des données, sont conçus et exécutés en fonction d'un plan d'évaluation et d'analyse clairement défini au début du processus. Cette tendance se renforce dans les décennies suivantes, 1995-2004, 2005-2014 et 2015-mi_2023 qui profitent des leçons apprises dans les décennies précédentes.

Pour la décennie 1995-2004, tenant compte du nombre réduit de pays africains qui financent le budget de leur recensement à 100 %, on assiste à l'apparition d'une nouvelle activité, qui s'impose dans la phase préparatoire : l'élaboration d'un document de plaidoyer pour la mobilisation de ressources. Ce document développe des arguments pour mobiliser plus de ressources nationales et celles des partenaires financiers du pays (Côte d'Ivoire 1998). Cet exemple considéré comme étant une bonne pratique va se généraliser dans les décennies 2005-2014 et 2015-mi_2023. Les recensements suivants élaborent un document de mobilisation de ressources dans leur phase préparatoire : Niger 2001, Bénin 2002, Guinée 2006, Burundi 2008, Lesotho 2006, Malawi 2008, Madagascar 2018, Ghana 2020. Au Cameroun 2005, un plaidoyer pour des ressources complémentaires se fait après le dénombrement. Le Mali élabore également en 2016 un document de plaidoyer pour son dernier recensement.

Ce document de plaidoyer présente les produits attendus, le plan de diffusion et les différentes utilisations des données. Conformément aux recommandations des

Nations Unies (2020), il renseigne sur : l'utilisation générale des produits du recensement, les différents thèmes d'analyse prévus, les questions sociales intersectorielles et les indicateurs des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Dans les deux dernières décennies (2005-2014 et 2015-mi_2023), les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) réduisent de façon significative la période post-censitaire : traitement, diffusion et analyse des données, archivage des dossiers individuels, évaluation globale du recensement. L'utilisation des produits est une activité importante de la période post-censitaire.

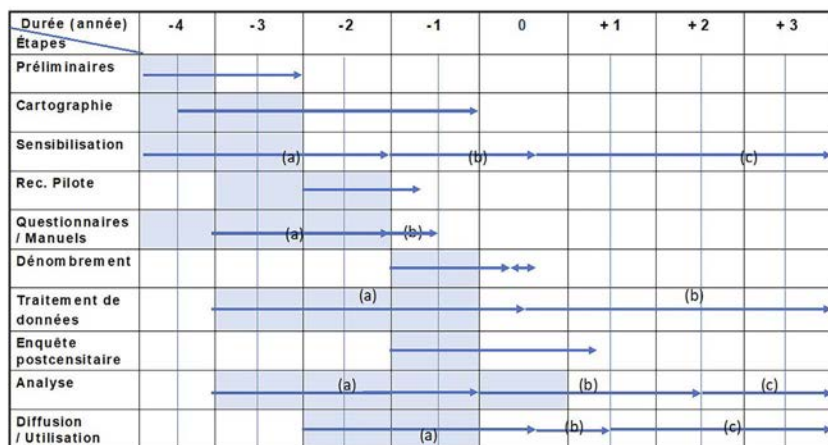
— L'interdépendance des différentes étapes du calendrier

Dans les documents descriptifs de la plupart des recensements, un diagramme (diagramme de Gantt) complet montre la séquence des différentes étapes du recensement mettant en exergue l'interdépendance entre ces étapes dans le calendrier. Il montre qu'un retard dans une étape peut modifier le calendrier des autres étapes.

Dans le diagramme ci-dessous (graphique 4), les cases ombrées indiquent le début et la durée des périodes d'exécution des activités, tels qu'observés dans les recensements. Certaines étapes doivent commencer assez tôt : les activités préliminaires commencent au moins quatre ans avant le dénombrement afin d'élaborer le cadre légal du recensement et de mettre en place le cadre institutionnel et le budget. De même, les activités préliminaires de la cartographie doivent commencer assez tôt (analyse des données cartographiques existantes, tirage des fonds de carte pour leur actualisation, acquisition du matériel, formation).

GRAPHIQUE 4

Diagramme GANTT des grandes étapes du recensement



Pour un même paquet d'activités, il peut y avoir plusieurs objectifs à différentes périodes du calendrier (notés a, b ou c sur le diagramme) :

- Pour la sensibilisation par exemple, l'objectif (a) vise le gouvernement pour obtenir au moins trois résultats : i) respect de la périodicité décennale, ii) promulgation de la loi sur le recensement et iii) mobilisation des ressources nationales. L'objectif (b) est la sensibilisation de la population pour sa participation positive au dénombrement. L'objectif (c) est la sensibilisation pour une utilisation effective des données issues du recensement pour améliorer les politiques et les programmes de développement économique et social.
- Pour le questionnaire on distingue les projets de questionnaires (a) et les questionnaires définitifs (b) qui doivent être imprimés et disponibles au moins 6 mois avant le dénombrement.
- La préparation du traitement de données commence dès que le projet de questionnaire est disponible (a) et l'exploitation commence dès la fin du recensement-pilote et continue plusieurs années après le dénombrement pour répondre aux demandes des utilisateurs (b).
- Depuis la décennie 1985-1994, la préparation de l'analyse des données commence dès la disponibilité des projets de questionnaires avec l'élaboration et l'adoption d'un plan d'analyse (a), puis les analyses thématiques (b) et des analyses approfondies à la demande (c). (Dackam-Ngatchou, 2004).
- La diffusion des résultats commence avec celle des résultats préliminaires (a) dès la fin du dénombrement, puis les résultats définitifs après l'EPC (b) et la diffusion pour des utilisations diverses (c) qui continue pendant toute la période intercensitaire.

Dans la pratique, on observe dans de nombreux recensements des facteurs externes qui viennent perturber l'exécution d'un bon calendrier.

— Les sources possibles de perturbation du calendrier

Très souvent, ce sont des erreurs dans l'agencement séquentiel des activités ou des difficultés liées à des problèmes techniques qui conduisent à la modification du calendrier. Un exemple classique et fréquent est la prolongation volontaire du dénombrement pour améliorer son exhaustivité : Gabon 1980, Zambie 1980 et 2010, Gambie 1983, Togo 2010, Guinée 2014 et Cap-Vert 2020.

Quant aux facteurs externes, qui sont plus importants, nous en avons déjà vu dans les chapitres précédents : les difficultés financières, le contexte sécuritaire et le contexte sociopolitique. Nous en aborderons un autre ci-après : l'influence des pandémies.

Nous nous intéresserons ici à la mise en place tardive de la logistique et des équipements. Quand le recensement est lancé sans que la totalité des fonds nécessaires à la conduite de tout le processus soit assurée, il arrive que certaines activités soient reportées de quelques mois pour attendre notamment l'achat et l'installation du matériel nécessaire à la bonne réalisation de ces activités.

Au recensement de 1975 en Centrafrique, le début des travaux cartographiques initialement prévu pour décembre 1973 est retardé à quatre reprises. Ce retard a un effet direct sur les activités ultérieures. Ainsi le dénombrement, prévu commencer

le 2 mars 1975, ne commence effectivement qu'en décembre 1975. Aux Comores 2003, les travaux cartographiques commencent avec retard à cause de la livraison tardive du matériel cartographique.

Et dans la phase de traitement de données, on observe souvent des retards dus à la livraison tardive des équipements informatiques, par exemple :

- Au Mali, l'exploitation des données du recensement de 1976, connaît un retard dû à la non-disponibilité du matériel de traitement : l'installation de l'ordinateur et des machines de saisie n'est réalisée qu'en janvier 1979.
- Au Malawi 1998, la livraison du matériel de traitement des données, prévue en octobre 1998, n'est effective qu'en février 1999, ce qui retarde la saisie des données et la publication des premiers tableaux (en août 2000).
- Au Niger 2001, les équipements informatiques sont livrés le 9 juin 2003, alors que la saisie est initialement prévue du 15 septembre 2001 au 15 avril 2002; elle commence effectivement en août 2003 et prend fin en novembre.
- Le dénombrement du dernier recensement (sans papier) du Burkina Faso est initialement prévu pour décembre 2016 avec l'utilisation des tablettes. Mais le processus pour l'acquisition et la mise à disposition du matériel informatique prend beaucoup de temps, et le dénombrement est reporté à 2019.
- En Côte d'Ivoire, l'exploitation mécanographique du recensement de 1975, confiée à l'Office Central de Mécanographie, se révèle trop lente. La Direction de la Statistique crée son propre atelier de traitement. La saisie s'étale de septembre 1975 à juin 1977. La sortie de l'ensemble des tableaux est assurée en septembre 1978, cela en raison de la durée de la codification, de la correction des erreurs détectées par le programme de contrôle, mais surtout de la saisie des données.

— L'influence des pandémies sur l'exécution et le calendrier

La pandémie du Covid-19 a posé d'importants problèmes dans la réalisation des recensements récents.

Le cas s'était déjà produit dans les années 2014-2015 avec la pandémie de la fièvre à virus Ébola. Deux pays ont été concernés : la Sierra Leone, où l'épidémie amena le gouvernement à repousser à avril 2015, puis à décembre 2015 le recensement qui devait se dérouler en décembre 2014; et la Guinée où, pour le recensement de 2014 effectivement réalisé, l'enquête post-censitaire n'a pas pu être organisée.

La pandémie du Covid-19 a exercé une influence beaucoup plus importante, comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous (tableau 9) où sont indiqués les reports de recensements dus (au moins en partie) à l'épidémie.

Dans ce tableau, on voit quelques recensements prévus initialement pour 2017, 2018 ou 2019, retardés à cause du Covid-19 : cette cause de retard survient après d'autres, telles que celles citées dans le chapitre précédent (guerres, troubles, ou raisons de financement). Et, alors que ces problèmes étaient ou non réglés, surgit la pandémie qui, à son tour, va repousser l'exécution du recensement. Les retards liés au Covid-19 proviennent des mesures de « distanciation » (réorganisations des espaces de travail, fermeture des bureaux, limitation des déplacements, etc.); de plus, le recensement demande le contact sur le terrain entre les agents du recensement et la population (pour la cartographie, le recensement-pilote et le dénombrement), qui

présente, du fait de l'épidémie, des risques, tant pour les agents que pour la population. Si ces nouvelles dates sont respectées, l'année 2022 connaîtra la réalisation d'un grand nombre de recensements.

TABLEAU 9

Reports des recensements dus à l'épidémie de Covid-19

Pays	Date initiale	Date de report
Afrique du Sud	2021	2022
Botswana	2021	2022
Cap-Vert	2020	2021
Congo	2017	2023
Côte d'Ivoire	2019	2021
Éthiopie	2017	?
Ghana	2020	2021
Guinée-Bissau	2019	?
Liberia	2018	2022
Mali	2019	2022
Maurice	2021	2022
Namibie	2021	2023
Seychelles	2020	2022
Sierra Leone	2020	2021
Zambie	2020	2022
Zimbabwe	2021	2022

C'est ainsi que, pour donner suite aux conséquences de la pandémie du COVID-19 au Mali, la date du dénombrement initialement prévue en novembre-décembre 2020 est reportée à mars 2021 puis à juin 2022. La cartographie sur le terrain s'achève en juillet 2020. Il y a par conséquent un risque certain que les données cartographiques ne soient plus pertinentes au moment du dénombrement en juin 2022, près de deux ans plus tard. De plus, ce report entraîne des surcoûts sur les lignes budgétaires suivantes : a) loyers du bâtiment du Bureau central du recensement (BCR) et du bâtiment de stockage du matériel du recensement; b) frais d'entretien du bâtiment du BCR (eau, électricité, téléphone, nettoyage, techniciens de surface, etc.); c) des mois supplémentaires de salaires pour le personnel technique, notamment le personnel international, et pour le personnel de sécurité du BCR.

Dans quelques cas supplémentaires, la pandémie du Covid-19 retarde certaines étapes d'un recensement, sans pour autant modifier sa date d'exécution, par exemple sa préparation (Gambie 2023, date qui n'a pas été modifiée; et Rwanda 2022, dont la cartographie et le recensement-pilote rencontrent des difficultés, mais sa date est maintenue), la réalisation de l'enquête post-censitaire qui est retardée (Burkina Faso 2019-2020) ou l'analyse (Comores 2017-2018).

Citons enfin deux cas particuliers : pour le recensement de 2021 de la Sierra Leone, un module sur l'épidémie de COVID-19 remplace celui sur l'épidémie d'Ébola de 2015; et au Zimbabwe, le prochain recensement, initialement prévu pour 2022, est avancé à 2021 par le gouvernement, mais en 2020, avec la pandémie de Covid-19, le dénombrement est reporté à avril 2022.

Conclusion

Le chronogramme des activités clés des recensements se termine différemment d'un pays à l'autre. Pour marquer la fin du recensement, la bonne pratique est de publier son Rapport administratif : Mali 1976, 1987 et 1998, Zambie 1980, Ouganda 1991, Afrique du Sud 2001, Bénin 2002, Zimbabwe 2002 et 2012, Cameroun 2005, Lesotho 2006, Guinée 2006, Éthiopie 2007, Malawi 2008, Botswana 2011, Seychelles 2011. Le rapport d'audit du projet est le document final au Burkina Faso 2006. Au Ghana, trois documents sont publiés à la fin du recensement 2020 : le rapport général, le rapport d'audit du projet et un rapport d'évaluation externe. On trouve aussi une évaluation globale du recensement au Burkina Faso 1985, au Niger 2001 et au Libéria 2010. D'autres pays se contentent des séminaires de dissémination des résultats (Guinée 2006, Madagascar 2018). La majorité des pays se contente de publier un seul volume qui comporte un résumé de l'exécution administrative du recensement, les chiffres globaux et les analyses thématiques : Côte d'Ivoire 1975, Togo 1981, Kenya 1989, 1999, 2009 et 2019, Sénégal 2013. Dans certains rapports, les enseignements tirés de la méthodologie ou de la gestion du recensement sont mentionnés (Togo 2010, Namibie 2011).

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION ET LES AUTRES RECENSEMENTS

Historiquement, les « recensements de la population » (RGP) ne s'intéressaient pas à d'autres données que celles concernant deux unités statistiques : les individus recensés (caractéristiques démographiques, d'éducation, économiques, etc.) et les ménages (taille, caractéristiques du chef de ménage, etc.). Progressivement, d'autres données y sont incluses.

Le recensement de la population et des quartiers, localités et villages

Nous commençons par cette prise en compte des quartiers, des localités et des villages car, depuis la décennie 1995-2004 les questionnaires de la cartographie censitaire sont devenus de plus en plus riches en informations pour élaborer des cartes thématiques.

La cartographie contribue à la création d'un système intégré d'informations géo-référencées par l'élaboration d'un fichier national des localités comprenant des données géographiques, démographiques et socioéconomiques. Ces informations sont utilisées dans les cartes thématiques qui rattachent les données du questionnaire ménage aux données des lieux de résidence : ville, quartier, localité et village.

Les données habituellement collectées lors de la cartographie sont les suivantes :

- Pour le quartier urbain, outre les variables d'identification du quartier, les variables sur l'existence de services et d'infrastructures socioéconomiques, collectées dans la plupart des recensements depuis la décennie 1985-1994 : services éducatifs, sanitaires, socioculturels et autres infrastructures (adduction d'eau, électrification, marché, etc.);
- Pour le village, en plus des variables d'identification et les dénominations des localités faisant partie du village, des variables portant sur : les productions du village et leurs destinations; les principales activités économiques du village; l'existence de services et d'infrastructures socioéconomiques; la principale

voie d'accès pour s'y rendre, le moyen de transport usuel et le coût du voyage correspondant ; et, comme en milieu urbain des informations sur les services existants : éducatifs, sanitaires, socioculturels et autres infrastructures.

— Le recensement de la population et de l'habitat

Dans certains cas, et avant même qu'on parle de « recensement de la population et de l'habitat » (RGPH), ou « et du logement », « et des logements », ou « et des habitations », on trouve dans certains recensements des questions sur le logement. Citons trois exemples :

- Le « recensement général de la population » de Centrafrique de 1988, qui comprend quelques questions sur le logement (type du logement principal, nombre total de chambres à coucher pour le ménage, mode d'approvisionnement en eau, lieu d'aisance, statut d'occupation) ;
- Le « recensement de la population » du Zimbabwe de 1992, où sont aussi posées quelques questions sur le logement comme l'accès à l'eau, les toilettes, l'énergie utilisée pour la cuisine ;
- De même, le « recensement général de la population » du Mozambique de 1970 comprend le premier recensement des logements effectué simultanément, sans que cela figure dans son nom officiel.

Les Nations Unies publiaient des recommandations non seulement pour les recensements de la population, mais aussi pour les recensements des logements. C'est en 1980 que les deux opérations sont officiellement reliées et conseillées d'être effectuées simultanément et qu'il est suggéré « que les États membres s'engagent à effectuer des recensements de la population et de l'habitat au cours de la période 1975-1984 et qu'ils tiennent compte des recommandations internationales relatives aux recensements de la population et de l'habitat » (United Nations, 1980).

Les données sur les logements sont en effet indispensables pour tous les programmes d'amélioration de l'habitat, mais nécessitent d'être associées aux caractéristiques des personnes qui y vivent, d'où la logique de réunir les deux opérations (Nations Unies, 2020). Cela d'autant plus que « lorsque la population et les logements sont recensés en une seule fois, ou séparément, mais de manière coordonnée, l'information globale recueillie a beaucoup plus de valeur puisque les caractéristiques essentielles qu'elle permet de déterminer sont reliées les unes aux autres. » (United Nations, 1980).

Nous avons dénombré les RGPH figurant dans la deuxième partie de cet ouvrage. Ce décompte n'est pas exhaustif car les renseignements trouvés pour certaines opérations sont insuffisants pour permettre de dire s'il s'agit d'un RGP ou d'un RGPH. Le résultat (tableau 10 ci-dessous) est toutefois intéressant.

Ce tableau ne commence qu'à la décennie 1955-1964 car auparavant, nous n'avons pas trouvé de RGPH. Et le nombre de RGPH augmente alors jusqu'à représenter aujourd'hui la grande majorité des recensements. Même si le nombre de RGPH est sous-estimé (par manque d'information), leur proportion passe de 17 % en 1955-1964 à 45 % en 1965-1974, puis 70 % en 1975-1984 et 1985-1994, enfin à 91 % dans les trois dernières décennies (jusqu'en mi_2023, les renseignements sur les recensements prévus en 2022-2024 étant moins complets).

TABLEAU 10**Les RGPH par décennie**

	1955-1964	1965-1974	1975-1984	1985-1994	1995-2004	2005-2014	2015-mi_2023	TOTAL 1955-mi_2023
Nombre de RGPH	5	15	35	31	35	41	27	189
Nombre total d'opérations	30	33	50	45	40	45	29	272
Rapport (%)	17	45	70	69	88	91	93	69

On peut donc dire qu'aujourd'hui, la quasi-totalité des recensements sont des RGPH (qui ont les mêmes types de variables dans leurs questionnaires ménages que les RGP).

— Le recensement de la population et de l'agriculture

Les relations entre le recensement de la population et celui de l'agriculture présentent une certaine ressemblance avec les précédentes, mais sont moins nettes. En particulier, les unités statistiques concernées sont différentes car pour le recensement agricole, l'unité est l'exploitation agricole. Cependant, dans les pays africains, il existe généralement une relation étroite entre les ménages ayant une production agricole et les exploitations agricoles : les deux opérations s'intéressent donc aux mêmes unités statistiques, et des liens peuvent être établis entre les deux opérations (United Nations, 1980). Dès lors, on trouve des situations différentes selon les cas.

Des questions simples ajoutées dans le questionnaire (Tableau 11)

Comme pour la population et le logement, on trouve dans certains recensements de la population des questions sur l'activité agricole au sein du ménage.

Le recensement de 1911 d'Afrique du Sud semble être une exception, puisque c'est le seul d'avant la Seconde Guerre mondiale où nous avons trouvé des questions sur l'agriculture. Ensuite il y a les trois décennies de 1965 à 1994 où, dans chacune d'elles, on trouve deux recensements avec des questions sur l'agriculture, dont 2 recensements des Seychelles (1971 et 1977) et 2 du Lesotho (1976 et 1986). Ce n'est qu'ensuite, à partir donc de 1995 que se développent ces questions avec même, dans quatre cas, un questionnaire spécial ou un module supplémentaire (Ouganda 2002, Rwanda 2002, Sierra Leone 2004, Gambie 2013). On peut d'ailleurs rappeler ici que le Programme mondial du recensement de l'agriculture qui formule un certain nombre de recommandations sur les données à recueillir est celui des années 2010 (FAO, 2007). Les données qui sont recueillies dans les recensements de la population doivent être basées sur des définitions compatibles avec celles des recensements agricoles pour obtenir deux séries de données comparables.

Des opérations coordonnées

Dans certains pays, où le cadre du recensement agricole est défini à partir du RGPH, ces recensements doivent alors être synchronisés le plus tôt possible (FAO, UNFPA, 2012). On trouve aussi quelques cas où les recensements de la population et de l'agriculture sont séparés, mais réalisés de façon coordonnée. Chaque recensement a son propre questionnaire, mais les opérations sur le terrain sont synchronisées.

TABLEAU 11**Questions sur l'agriculture dans les recensements par décennie**

Décennie	Recensement	Questions
1905-1914	Afrique du Sud-1911	bétail, agriculture, et pêche
1965-1974	Libye-1973	propriétaires fonciers agricoles
	Seychelles-1971	agriculture
1975-1984	Lesotho-1976	bétail
	Seychelles-1977	agriculture
1985-1994	Lesotho-1986	champs et propriété du bétail
	Soudan-1993	propriété des terres
1995-2004	Mauritanie-2000	transhumance et type de bétails élevés (populations nomades)
	Zambie-2000	caractéristiques agricoles
	Niger-2001	caractéristiques des ménages agricoles
	Ouganda-2002	un module agricole
	Rwanda-2002	exploitations agricoles et élevage (questionnaire supplémentaire)
	Sierra Leone-2004	nombre de têtes de bétail appartenant aux membres du ménage, accès aux installations agricoles (module agriculture)
2005-2014	Libéria-2008	agriculture (1 tome de résultats)
	Burundi-2008	possession de terre ou de bétail
	Kenya-2009	bétail
	Ghana-2010	activités agricoles (cultures, élevage/pêche)
	Namibie-2011	activité agricole
	Tanzanie-2012	agriculture et élevage
	Bénin-2013	exploitation agricole
	Gabon-2013	pratiques agricoles des ménages
	Gambie-2013	agriculture (un module)
2015-mi_2023	Mozambique-2017	activités agricoles, élevage et pisciculture
	Kenya-2019	agriculture, pêche et aquaculture
	Botswana 2022	activités agricoles, élevage, pisciculture et apiculture

Une telle mesure était prévue pour le recensement de la population du Gabon de 1969-1970, mais les problèmes que cela posait ont amené à disjoindre les deux opérations. Cependant, en Guinée Équatoriale 2015 et au Burkina Faso 2019-2020, les recensements de la population et de l'agriculture sont coordonnés, et cela est prévu au Mali pour le RGPH de 2022 qui est couplé au Recensement général agricole (RGA).

Des opérations unifiées

Nous n'avons trouvé que deux opérations de réalisation conjointe du recensement de la population et du recensement de l'agriculture : en Zambie (1990), « recensement de la population, du logement et de l'agriculture » et au Sénégal (2013), « recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage » (RGPHAE).

Dans ce dernier cas, comme indiqué dans la seconde partie, l'État choisit de combiner le RGPH avec le recensement de l'agriculture et de l'élevage pour une bonne utilisation des ressources financières, mais surtout pour une meilleure efficacité dans la réalisation des missions publiques, et pour une synergie de la recherche. C'est le quatrième recensement de la population, le troisième de l'habitat, le deuxième de l'agriculture et le tout premier de l'élevage.

Enfin, parmi les recensements programmés pour 2023, celui du Burundi est prévu être un « recensement général de la population et de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage », et celui du Cameroun est prévu être fusionné avec celui de l'agriculture et de l'élevage. C'est aussi le cas pour deux recensements dont la date n'est pas encore fixée : celui du Soudan, un « recensement de la population et de l'agriculture », et celui du Tchad dont le prochain recensement général de l'agriculture sera greffé au RGPH.

Recensements des bâtiments et recensements des établissements

La coordination des recensements de la population, des logements et de l'agriculture est la principale que nous avons trouvée dans la description historique des recensements de la seconde partie. Les Nations Unies envisagent également la coordination des recensements de la population avec ceux des bâtiments ou des établissements. Les cas trouvés dans les recensements africains sont beaucoup plus rares :

- pour les bâtiments, on trouve des coordinations plus ou moins accentuées, notamment des recensements de la population où quelques questions sont posées sur les bâtiments, par exemple en Afrique du Sud 1911 et en Gambie 1983; citons aussi les recensements de 1944 et de 1962 à Maurice où le superviseur dénombre et décrit chaque bâtiment. On trouve aussi quelques cas où le recensement des bâtiments est inclus dans celui de la population, par exemple :
 - le Cap-Vert 2010, où deux questionnaires sont utilisés pour les bâtiments : un questionnaire-bâtiment (pour chaque bâtiment, permanent ou non, qui contient au moins un logement familial, occupé ou non) et un questionnaire-hébergement (pour tous les types d'hébergement situés dans des bâtiments).
 - la Gambie 1993, 2003 et 2013, où il y a un questionnaire-bâtiment; il est précisé pour celui de 2013 qu'il est utilisé pour toutes les concessions et bâtiments du pays (avec des questions sur les matériaux de construction des murs, du toit et du sol et sur l'utilisation de chaque bâtiment).

- Pour les établissements, seule l'Égypte réalise depuis 1976 des recensements de la population et des établissements ; dans quelques autres cas, il y a éventuellement des questions sur les établissements, par exemple en Libye 1973, où des données sont recueillies sur les établissements commerciaux.

LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION

Comme le lecteur peut le constater dans la description des recensements figurant dans la deuxième partie de cet ouvrage, la question de la sensibilisation de la population n'y est guère développée. En effet, cet élément de l'opération n'est le plus souvent décrit que très rapidement dans les résultats du recensement, et notamment dans le rapport sur l'exécution de l'opération. Cela s'explique probablement par le fait que cet aspect du recensement ne fait pas partie des compétences professionnelles des statisticiens-démographes, ce qui ne les empêche pas de le considérer comme un élément essentiel de la réalisation de l'opération.

Les Nations Unies, depuis 1980, parlent de « communication » en évoquant « trois publics distincts : a) les principaux utilisateurs des données du recensement, b) les personnes et institutions participant aux opérations de recensement et c) le grand public. » Si les deux premiers points sont importants pour le succès de l'opération, nous traiterons ici uniquement le troisième, à savoir la sensibilisation de la population.

Cette question est prise en compte depuis longtemps dans les recensements africains. C'est ainsi qu'André Podlewski souligne « la qualité et l'intensité de la publicité déployée préalablement à l'exécution du recensement, ainsi que l'ingéniosité dont certains semblent avoir fait preuve en ce domaine. Dans de nombreux États, on peut dire que tous les moyens possibles ont été utilisés pour faire comprendre à l'ensemble de la population l'utilité et la nécessité d'un recensement ainsi que sa distinction d'avec les anciens dénombrements, principalement au sujet de la fiscalité » (Podlewski, 1981).

Nous aborderons successivement les quatre points suivants : les objectifs de la sensibilisation, ses supports, ses différentes phases, et la campagne de publicité.

Les objectifs de la sensibilisation de la population

L'objectif général est d'informer la population afin d'obtenir son adhésion au recensement. On trouve dans les rapports des recensements différents termes qui explicitent ces objectifs : information, communication, mobilisation, plaidoyer, publicité. Comme l'écrit les Nations Unies (1969), il s'agit « d'éveiller son intérêt » et de « s'assurer sa coopération », de « dissiper les inquiétudes concernant les buts du recensement », voire aussi « d'expliquer le motif des différentes questions du questionnaire et indiquer comment on doit y répondre ». Les Nations Unies (1980) parlent aussi de « campagne éducative dont le but est de susciter l'intérêt du grand public et sa coopération » en lui montrant l'importance des résultats. La campagne de publicité peut être très utile aussi pour améliorer la couverture du recensement, notamment dans les groupes difficiles à dénombrer (Nations Unies, 2009).

Dans toutes les opérations de sensibilisation, il ne faut pas oublier de rappeler l'obligation légale et le devoir de participer au recensement (en faisant attention à ne pas renforcer les réticences éventuelles) et la protection de la vie privée et la confidentialité (United Nations, 2017).

— Supports des opérations de sensibilisation

La réalisation de cette sensibilisation demande la mise en place d'organes dans le cadre des structures conduisant le recensement :

- une commission chargée de superviser l'ensemble du processus; on trouve une telle structure dans de nombreux recensements, par exemple : Botswana 2011 (Comité national de communication), Cap-Vert 1980 (Commission pour l'information et la publicité), Lesotho 1996, Éthiopie 2007 (Comité national de publicité et d'éducation), (Comité de publicité), Ouganda 1969 (Comité national de la publicité);
- parfois, comme à Madagascar 2018, une « Unité chargée de Communication et Sensibilisation » (UCS) dans la Cellule Centrale d'Exécution du Recensement (CCER, au sein de l'Institut de statistique); cette dernière est chargée notamment d'élaborer les stratégies de communication et de sensibilisation, ainsi que les supports de communication (affiches, banderoles, autocollants, panneaux publicitaires) et de mener les campagnes médiatiques (radio, télévision, presse écrite, Internet, etc.); mais elle « manque d'équipements professionnels pour la conduite de ses activités. » (Dackam-Ngatchou, 2016);
- des comités régionaux qui peuvent être chargés de l'organisation locale des campagnes de sensibilisation, par exemple aux Comores 1991 et au Ghana 2000.

On observe parfois le transfert de ces activités à un organisme spécialisé; par exemple aux Comores 2003 où, à la demande de l'Union Européenne (bailleur de fonds de l'opération), la sensibilisation est confiée à un bureau d'études, l'Association comorienne de Suivi et Évaluation (ACSE).

— Les différentes phases de la sensibilisation

La sensibilisation de la population ne consiste pas simplement à organiser une campagne publicitaire juste avant le dénombrement. Elle comprend diverses composantes qui se répartissent sur toutes les phases du recensement. Elle doit donc figurer dans le plan global d'organisation du recensement et dans son budget, être sérieusement prise en compte dans l'élaboration du calendrier et être bien synchronisée avec les autres activités des différentes phases.

Phase préliminaire

Nous mentionnerons ici pour mémoire les activités déployées par les responsables de la statistique et du plan, ainsi que par le FNUAP auprès des autorités politiques pour que la décision soit prise à temps de réaliser le prochain recensement (en veillant au respect de l'intervalle censitaire de 10 ans).

Une fois la décision prise, la sensibilisation de la population doit commencer. Elle peut être menée facilement avec des interviews dans les médias (presse, télévision,

radio) des responsables (ministres, directeur de la statistique, représentant du FNUAP, etc.) pour commenter la décision et donner les premiers renseignements concrets sur l'opération à venir.

Enfin, une opération préliminaire importante concerne la sensibilisation et la formation des journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision. Par leur intermédiaire, la population pourra être informée et sensibilisée sur l'utilité du recensement (Nations Unies, 2009).

Phase préparatoire

Dans la phase préparatoire, deux questions sont importantes pour la sensibilisation de la population :

La cartographie et le recensement-pilote

Ces deux opérations cruciales pour la réussite du dénombrement se déroulent alors que la sensibilisation de la population n'en est qu'à ses débuts.

Les agents régionaux du recensement en place aux différents niveaux administratifs du pays (régions, provinces, etc.) doivent être eux-mêmes sensibilisés à l'opération.

À leur tour, ils doivent sensibiliser les agents cartographes et les agents recenseurs lors du recensement pilote, et veiller à ce que ceux-ci soient bien reçus par la population.

Pour le recensement-pilote, une campagne de publicité doit être organisée dans les zones de cette opération (voir par exemple le recensement de l'Éthiopie de 2007). Elle peut servir de test à la campagne nationale qui sera menée ultérieurement (voir ci-après) et le recensement-pilote doit inclure l'objectif de tirer les leçons de cette campagne (Nations Unies, 2020).

La campagne de publicité

Dans la plupart des recensements, l'opération clé concernant la sensibilisation de la population est une campagne publicitaire.

Celle-ci « ne devrait pas commencer trop longtemps avant la date à laquelle le dénombrement doit commencer » (United Nations, 1980).

Elle est organisée au niveau national, mais peut aussi, en fonction des caractéristiques du pays, comprendre des volets particuliers concernant certaines régions, les populations nomades, le milieu (urbain ou rural), etc. Dans les zones rurales, qui ne sont peut-être pas très touchées par les médias, « les marchés hebdomadaires, les foires et les festivals publics sont une bonne occasion de faire connaître le message du recensement ». Elle peut enfin comprendre une campagne ciblant les écoles (United Nations, 2017).

Dans les pays multilingues, conformément aux recommandations des Nations Unies, la campagne est menée dans les différentes langues (United Nations, 2017).

Enfin, des actions de sensibilisation particulières peuvent être menées auprès des responsables de groupes de population : les responsables religieux, les autorités traditionnelles, les responsables des partis politiques, etc. ; ce fut le cas par exemple

au Lesotho 2006 où des ateliers d'information et de sensibilisation ont été organisés pour les parlementaires, les hauts fonctionnaires, les collectivités locales et les autorités traditionnelles.

Toutes ces actions demandent des moyens : par exemple, au Sierre Leone 1963, environ 40 agents d'information sont engagés pour visiter chaque circonscription à des fins publicitaires. Au Libéria 2008, la publicité ne dispose pas de fonds suffisants, ce qui empêche par exemple le montage des panneaux d'affichage et la distribution de matériel publicitaire dans toutes les régions du pays.

Les méthodes utilisées par ces campagnes de publicité sont données ci-après.

Phase du dénombrement

Durant la phase du dénombrement, trois éléments contribuent à la sensibilisation de la population :

- Tout d'abord, dans certains cas, le jour de début du recensement est déclaré jour férié. On peut citer les recensements suivants : Cameroun 1976 et 2005, Kenya 2009, Libye 1973, Nigeria 1962 (les 2 premiers jours) et 1991 (les 4 jours du dénombrement), Ouganda 1969 (l'après-midi du premier jour). Au Sierre Leone 1985, le jour n'est pas férié, mais dans la nuit le précédent, à minuit, les sirènes des navires à l'ancre retentissent, les cloches des églises sonnent, les véhicules klaxonnent, les mosquées font retentir les tambours, etc.
- Le recensement de hauts responsables politiques (Président de la République, Premier Ministre) peut avoir lieu le premier jour du dénombrement et faire l'objet d'un « événement médiatique », avec éventuellement une déclaration officielle du responsable ; on trouve cet élément par exemple en Éthiopie 2007 pour le Président, le Premier Ministre, le Vice-Premier Ministre et le Président du Parlement.
- Enfin, durant toute la période du dénombrement, les responsables doivent être en contact fréquent avec les médias pour les tenir au courant de l'avancement de l'opération afin qu'il y ait de nombreux articles ou émissions permettant de maintenir l'attention de la population et de l'inciter à y participer.

On peut citer aussi le cas de trois recensements (1966, 1975 et 2004) de la Tunisie, dans lesquels le dénombrement est accompagné d'une opération parallèle dans les écoles : une fiche préparée par l'INS est distribuée aux élèves juste avant le jour de référence du recensement, comportant quelques questions issues du questionnaire du recensement ; les élèves doivent remplir la fiche chez eux avec leurs parents qui la remettent ensuite à l'agent recenseur. Cette fiche sert d'aide-mémoire pour le dénombrement et semble avoir été d'une très grande efficacité dans le déroulement des opérations.

Phase post-dénombrement

Durant cette phase, l'important est d'informer la population sur la disponibilité des résultats. En particulier, la publication des résultats préliminaires doit faire l'objet d'une cérémonie officielle largement diffusée par les médias. Puis les résultats finaux, même s'ils sont publiés plus longtemps après la fin du dénombrement, doivent aussi être largement diffusés dans les médias, notamment concernant les sujets

susceptibles d'intéresser le grand public (effectifs aux niveaux national, régional et jusqu'au plus petit niveau administratif; répartition par sexe, âge, niveau d'instruction, etc.).

Il est recommandé que la publication des résultats comprenne des dépliants et des brochures largement diffusés au sein de la population, ainsi que du matériel éducatif pour diffusion dans les écoles.

— La campagne de publicité

Les méthodes utilisées lors de la campagne publicitaire comprennent des éléments nombreux et variés, dont nous citerons les principaux.

De nombreux pays utilisent avec succès un logo et un slogan pour l'identification du recensement. Voici quelques slogans utilisés dans différents pays (tableau 12).

TABLEAU 12

Slogans de recensements

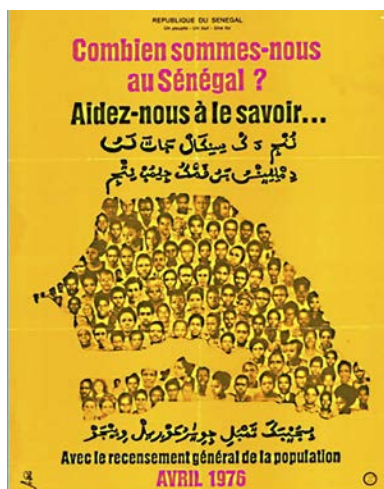
Cap-Vert 1980	« 1980, année de la commémoration du 5 ^e anniversaire de l'indépendance et de l'exécution du premier recensement de la population et de l'habitation »
Cap-Vert 2010	« Nous comptons tout le monde, nous comptons sur tout le monde »
Côte d'Ivoire 1975	« Aidez-nous à vous compter pour que chacun puisse bénéficier du progrès »
Côte d'Ivoire 2014	« Tu comptes pour la Côte d'Ivoire, fais-toi recenser », « Toutes les personnes vivant en Côte d'Ivoire sont concernées par le recensement » ou « Nous devons recevoir les agents et accepter de nous faire recenser »
Eswatini 2007	« Compter sur toi pour être compté »
Ghana 2021	« Recensement 2020 : vous comptez, faites-vous compter »
Guinée 2014	« Pour compter, faites-vous recenser »
Malawi 2008	« Faites partie du développement du Malawi, soyez recensé »
Malawi 2018	« Soyez compté, ne laissez personne de côté »
Maroc 2014	« la valeur de notre pays, sa population »
Rwanda 2012	« Je me fais recenser car j'ai de la valeur »
Zimbabwe 1982	« Aidez le recensement à aider le Zimbabwe »

On peut aussi citer le cas particulier du Kenya où c'est le Président de la République qui définit le « thème » du recensement : « Compter notre population pour le développement » (1999), « Compter notre population pour la mise en œuvre de la Vision 2030 » (2009), « Compter notre population pour le développement durable et la décentralisation des services » (2019).

L'un des autres matériaux les plus couramment utilisés est l'affiche qui doit être bien conçue pour attirer le regard et retenir l'attention. En Gambie en 1983,

GRAPHIQUE 5

Trois affiches de recensements



SÉNÉGAL 1976



KENYA 2019



BURKINA FOSA 2019

les affiches ont beaucoup de succès et nombreux sont les gens qui les retirent de l'espace public pour les mettre dans leur maison... On trouve ci-dessus (Graphique 5) trois affiches utilisées.

De nombreux autres matériaux sont utilisés, comme des réunions dans les villages et des ateliers de sensibilisation, des films, des publications dans les journaux et des émissions de radio et de télévision (avec notamment des débats sur le recensement), la création d'une chanson du recensement, la distribution de matériels Information-Éducation-Communication (IEC), etc.

On peut donner ici à titre d'exemple les éléments de la campagne publicitaire du recensement de 2005 au Cameroun : de très nombreuses émissions de radio et de télévision, et de très nombreux articles dans la presse; des banderoles placées dans des lieux publics; des dépliants (125 000) et des tracts (1 000 000) distribués dans tout le pays, des SMS diffusés par l'opérateur de téléphonie mobile, des affiches (70 000)

posées à sur toute l'étendue du territoire, des teeshirts (3 000) et des pagens (25 000) distribués au personnel du recensement, et des visières (10 000) à la population, un guide du sensibilisateur distribué aux autorités administratives locales (1 000 exemplaires) et un guide média aux organes de presse (500 exemplaires).

Nous pouvons aussi évoquer le cas particulier du Nigeria dont les recensements ont souvent été source de controverses du fait d'une politisation excessive de l'opération, conduisant à l'annulation de l'exercice ou des résultats (sauf pour 1991). Pour le recensement de 2006, des efforts sont entrepris pour améliorer la sensibilisation et la participation du public, avec notamment :

- des tournées de plaidoyer par le président et tous les commissaires fédéraux dans chacun des 36 États;
- des ateliers de « sensibilisation au recensement » pour les médias, organisés avec l'aide du FNUAP dans diverses régions du pays;
- pour la sensibilisation en milieu rural, des rassemblements sur les thèmes du recensement organisés à travers le pays;
- pour la population nomade, l'implication et le partenariat des organisations nomades et des dirigeants communautaires partout dans le pays.

Pour terminer, on peut enfin évoquer quelques campagnes de publicité ayant connu un déroulement particulier :

- En Gambie 2003, la campagne publicitaire ne peut pas utiliser la télévision nationale, les tarifs pratiqués étant trop élevés pour le budget du recensement. La radio est utilisée, mais pas autant que lors des recensements précédents. On peut considérer que cette publicité a un impact limité.
- Au Ghana 2000 et en Mauritanie 2013, le recensement se déroule simultanément avec une autre opération nationale : dans le premier cas, une élection nationale, dans le second, un recensement administratif destiné à fournir aux citoyens des certificats de naissance pour l'obtention de la carte d'identité exigée pour l'inscription sur les listes électorales. Dans les deux cas, pour éviter la confusion, la campagne de publicité souligne que les deux activités sont indépendantes l'une de l'autre.
- Enfin, en Ouganda 1969, où le recensement ne semble poser aucun problème à la population, des lettres paraissent dans la presse demandant au gouvernement d'avancer la date du recensement pour que le Pape Paul VI, alors en visite en Ouganda, puisse figurer dans le «grand comptage»...

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Dackam-Ngatchou (Richard), 2004, Les recensements de la population et du logement en Afrique : les produits pour aborder le programme de développement. FNUAP / CST-Dakar, Dakar, 2004, 190 pages.
- Dackam-Ngatchou (Richard) *et al.*, 2016, Stratégie de communication du RGPH3 de Madagascar, UNFPA-INSTAT, Antananarivo, 46 p.
- FAO, 2007, Un système intégré de recensements et d'enquêtes agricoles, vol. 1, Programme mondial du recensement de l'agriculture 2010, Développement statistique, n° 11, Rome, 186 p.

- FAO, UNFPA, 2012, Guidelines for Linking Population and Housing Censuses with Agricultural Censuses with Selected Country Practices, Rome, 104 p.
- Nations Unies, 1969, Principes et recommandations concernant les recensements de la population de 1970. Deuxième édition, Département des affaires économiques et sociales, Division de statistique, Études statistiques, Série M, No 44, New York, 106 p.
- Nations Unies, 2009, Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements. Deuxième révision, Département des affaires économiques et sociales, Division de statistique, Études statistiques Série M N° 67/Rev.2, ST/ESA/STAT/SER.M/67/Rev.2, New York, 447 p.
- Nations Unies, 2020, Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, Troisième révision, Département des affaires économiques et sociales Division de statistique, ST/ESA/STAT/SER.M/67/Rev.3, New York, 2020, 316 p.
- Podlewski (André), 1981, Exécution du recensement, in Recensements africains. 2^e partie. Synthèse méthodologique, GDA, Paris, p. 209-225.
- United Nations, 1980, Principles and recommendations for population and housing censuses, Department of international economic and social affairs, Statistical office, Statistical papers Series M No. 67, ST/ESA/STAT/SER.M/67, New York, 345 p.
- United Nations, 2017, Principles and recommendations for population and housing censuses, Department of international economic and social affairs, Statistical office, Statistical papers, ST/ESA/STAT/SER.M/67/Rev.3, New York, 316 p.



CHAPITRE 4

LA COLLECTE DES DONNÉES

LA CARTOGRAPHIE DU RECENSEMENT

La cartographie censitaire est une activité essentielle pour la préparation d'un recensement. De la précision de la délimitation des zones de recensement et de la qualité de leur représentation sur une carte dépend la qualité des informations collectées. La cartographie est conçue pour servir dans un recensement spécifique. Elle est généralement réalisée par une division, section ou service de cartographie mis en place au sein du Bureau central du recensement (BCR).

La phase de cartographie représente près de 20 % du budget de l'ensemble de l'opération de recensement. Le personnel représente en moyenne plus de 50 % du coût total de la cartographie et les véhicules 20 % du budget de la cartographie, mais 57 % de la rubrique « véhicules » du budget du recensement.

Les principaux objectifs de la cartographie (Bardinet, Roger, 1977)

Les principaux objectifs de la cartographie censitaire sont de concourir à assurer l'exhaustivité du dénombrement et de permettre une organisation rationnelle et efficiente de la collecte des données pendant le dénombrement.

De façon plus détaillée, ces objectifs sont de :

- Découper les territoires en unités simples et bien délimitées, appelées zones de dénombrement (ZD) ou aires d'énumération, dont chacune constitue la zone de travail d'un seul agent recenseur ; celui-ci recense au cours de la période de dénombrement entre 1 000 personnes en milieu urbain (habitat très concentré) et 500 personnes en milieu rural, zone d'habitat dispersé, caractérisée par de petites localités éparpillées sur un grand territoire, ces ZD ayant une superficie relativement grande ;
- Fournir à chaque agent recenseur un plan de sa zone (avec ses limites) lui permettant de se repérer sur le terrain avec la localisation exacte et la toponymie exacte des villages et des hameaux ainsi que leur appartenance administrative ;
- Mettre à jour les listes des villages sur la base des cartes existantes ;
- Fournir une première estimation de la population à recenser afin d'évaluer les effectifs du personnel nécessaire pour le dénombrement ;
- Collecter des informations sur les caractéristiques régionales importantes : l'accessibilité géographique, les principales ethnies, les langues parlées par localité, l'infrastructure socioéconomique ;
- Établir le calendrier historique et le calendrier des activités paysannes (recensements des séries 1970 et 1980).

Mais les produits et l'ensemble de la documentation recueillie au cours des opérations de cartographie sont aussi utilisés à l'issue du dénombrement pour :

- Établir des fichiers des villages et des localités ;
- Constituer une base aréolaire de sondage pour les enquêtes post-censitaires et pour les enquêtes par sondage de la période intercensitaire ;
- Analyser et publier des résultats du recensement par petites unités et sur des cartes thématiques ;
- Permettre une publication des cartes géographiques ou administratives thématiques, y compris l'atlas démographique ;

- Fournir des informations en vue de la création d'une base de données géographiquement localisées.

Ces objectifs sont généralement atteints dans la plupart des recensements.

— Le renforcement des capacités en matière de cartographie

Pour la conception de la méthodologie, l'organisation des travaux, la formation ou le recyclage des agents, vu le manque d'expérience et la non-disponibilité dans la plupart de pays de techniciens d'un niveau élevé, on a eu recours aux géographes ou cartographes, experts des Nations Unies dans le cadre du « Programme Africain de Recensements » mis en place en 1971 pour aider les pays qui éprouvaient des difficultés à participer à ce programme (Blanc, 1978). Ce programme a permis la formation des techniciens nationaux en matière de cartographie, sur place pour la formation de courte durée (dessinateurs, enquêteurs) ou à l'étranger pour la formation de longue durée de niveau universitaire (ingénieurs cartographes, ingénieurs, géographes). L'appui technique est également fourni grâce à la coopération bilatérale avec les pays développés : Cameroun 1975, Congo 1974 et 1984, Gabon 1980, Centrafrique 1975. À partir de la décennie 2005-2014, tous les pays qui ont opté pour les recensements numériques ont organisé, à l'intention des équipes de la cartographie, des formations à l'utilisation des nouvelles technologies pour la cartographie numérique (GPS, SIG, système de géocodage, etc.), par suite de la révision du Manuel sur la cartographie de recensement et le SIG (Nations Unies, 2007).

— Le recours à des organismes extérieurs

Plusieurs pays sollicitent la collaboration de spécialistes venant d'autres départements de l'Administration (Institut Géographique, Cadastre, Travaux publics, Universités, etc.) pour réaliser en sous-traitance certaines activités indispensables à la cartographie.

L'Institut national de cartographie (INC) est sollicité dans plusieurs recensements dans la phase préparatoire de la cartographie de terrain (Cameroun 1976 et 1987). Au Niger 2001, une étude de faisabilité de la numérisation des cartes est effectuée par l'INC. Au Gabon 2003, le Bureau central de la statistique signe un contrat avec l'INC qui le charge, pour la première fois, de s'occuper de la cartographie.

Pour mettre en œuvre la cartographie au Burkina Faso en 2006, l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) collabore avec l'Institut National Géographique pour le référentiel national cartographique, la Direction de l'Urbanisme pour les plans des villes, et la Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles (DGPSA) pour un appui au recensement général de l'agriculture (RGA) (Nations Unies, 2007). Au Lesotho (2006), un des premiers pays en Afrique à utiliser des images SPOT, le sous-traitant SPOT-Image développe le processus à suivre. L'ODSEF de l'Université Laval et l'UIESP ont organisé des formations sur les systèmes d'information géographique à l'aide du logiciel d'accès libre QGIS à Dakar en 2013 et à Yaoundé en 2014.

— La durée des opérations

Elle est fonction des objectifs que l'on se fixe et des moyens dont on dispose (personnel, véhicules et autres moyens de déplacement). Les Nations Unies préconisent de « commencer les travaux assez tôt pour pouvoir disposer d'un nombre suffisant de cartes trois ou quatre mois avant la date prévue pour le début des opérations de recensement » (Bardinet, Roger, 1977). Les travaux cartographiques se déroulent en général dans une période n'excédant pas 18 mois et dont la fin se situe dans un intervalle de 2 à 3 mois avant la date du début du dénombrement.

Plusieurs pays commencent leur recensement dans les quatre mois qui suivent la fin de la cartographie : Bénin 2002, Lesotho 2006, Nigeria 2006, Mozambique 2007, Liberia 2008, Mali 2009, Kenya 2009, Tchad 2009, São Tomé e Príncipe 2012, Zimbabwe 2012, Madagascar 2018, Botswana 2022, Zimbabwe 2022, Sénégal 2023. La faiblesse des intervalles observés permet certainement aux pays de bénéficier d'une cartographie encore à jour, c'est-à-dire peu modifiée par d'éventuels mouvements de population.

L'ensemble des activités de cartographie s'effectue en moins de 22 mois en général, dont 3 mois pour la préparation de l'opération, y compris le recrutement et la formation du personnel de terrain et le travail de préparation réalisé au bureau ; 12 mois pour les relevés sur le terrain, y compris 1 mois pour le test ; 7 mois pour le traçage et le tirage des cartes et plans, y compris la formation des dessinateurs (Bardinet, Roger, 1977). Généralement, la durée des relevés sur le terrain est comprise entre 6 et 18 mois.

On note des intervalles de plus de 18 mois entre la fin de la cartographie et le début du dénombrement dans certains pays : Ouganda 2014, Éthiopie 2007, Guinée 2014, Cameroun 2005, Cap-Vert 2021. Le Mali, qui a prévu le dénombrement de son cinquième RGPH en juin 2022, a terminé la phase de cartographie en octobre 2020. Le Congo (2020) est dans le même schéma que le Mali. Certains pays ont réalisé la cartographie sans réaliser le dénombrement : Madagascar 2003 et 2010, Cameroun 2017 ; le Congo (R. D.) a entamé trois fois la phase de cartographie (2013, 2018 et 2022) sans arriver aux termes du processus. Le calendrier de la cartographie des recensements de la décennie 2015-2024 a été retardé par la pandémie du Covid-19.

— La base du découpage des zones de dénombrement

Cette base est toujours l'organisation administrative du pays en unités territoriales de différents niveaux (par exemple, région, département, district, localité/village). Les divisions administratives constituent un cadre qui s'impose aux responsables de la cartographie. La plupart des pays ayant une structure des unités administratives à 3 ou 4 niveaux, le découpage des ZD est en général organisé au sein des unités administratives de l'avant-dernier niveau. À partir des unités cartographiques de base du recensement, on doit pouvoir reconstituer les unités administratives.

Le découpage se fait en salle ou sur le terrain. Le découpage sur le terrain est effectué par des agents qui ont parcouru la zone où ils travaillent ; ils ont donc vu les limites des ZD qu'ils ont choisies. Le découpage en salle est réalisé à partir des relevés effectués sur le terrain par des agents spécialisés dans ce genre de travail.

Les problèmes récurrents observés dans les recensements des années 1970 et 1980, à savoir les erreurs de toponymie (transcription des noms des localités et des

lieudits), le manque d'unicité ou d'harmonisation des codes géographiques utilisés par les différents services ou départements de l'administration publique, sont moins fréquents dans les recensements des séries 2000, 2010 et 2020.

Certains problèmes liés à la politique de l'administration du territoire persistent dans plusieurs pays, notamment : i) les fréquentes modifications des limites administratives; ii) les unités de gestion administrative qui varient d'un ministère à l'autre : les circonscriptions électorales, les zones sanitaires, les zones agricoles, la carte scolaire (Burkina Faso 1985), les zones écologiques (Guinée 1996). Ces deux problèmes sont des contraintes pour la production des cartes thématiques utiles aux différents secteurs du développement économique et social.

— Les outils de la cartographie

Pour élaborer les cartes des ZD, les recensements des années 1970, 1980 et 1990 utilisent des photographies aériennes, du papier à dessin, la boussole pour la réorientation de la carte, etc. Ces supports traditionnels exigent un travail de terrain intense et un balayage systématique des zones concernées, sollicitant ainsi une logistique conséquente et une longue période de travail. Par ailleurs, la mauvaise qualité des cartes en papier ne facilitait pas l'exploitation optimale des données cartographiques collectées. Les agents topographes une fois sur le terrain, avant d'utiliser la boussole, effectuaient dans les sous-régions un test afin de s'assurer qu'il n'existait pas un champ magnétique parasite déviant l'aiguille de la boussole de sa bonne direction (vers le nord magnétique terrestre). Des erreurs étaient fréquentes.

À partir des années 2000, la cartographie bénéficie dans plusieurs pays des avancées technologiques (Nations Unies, 2007), tout particulièrement dans le domaine des Systèmes d'information géographique (SIG), des systèmes de positionnement global par satellite (GPS), et de l'imagerie aérienne et satellitaire. Pour la collecte des données géographiques sur le terrain, le service de la cartographie utilise les cartes existantes et les images-satellites pour délimiter les ZD. Cette approche nécessite ainsi moins de travail sur le terrain et fournit des informations actualisées sous forme de fonds de cartes exploitables directement.

Les BCR adoptent tous progressivement la cartographie numérique. Le degré d'utilisation des NTIC dans la série 2000 varie significativement d'un pays à un autre. Le Kenya 1999, l'Afrique du Sud 2001, la Namibie 2001, le Bénin 2002, le Rwanda 2002, la Tanzanie 2002, le Maroc 2004 par exemple, sont relativement avancés comparativement aux autres pays africains.

L'adoption de l'approche SIG dans presque tous les pays réduit considérablement les écarts entre pays dans les recensements de la série 2010 et de la série 2020 en cours. Tous les pays adoptent la cartographie numérique dans la série 2020. La photographie aérienne est utilisée dans 37 % des recensements de la série 2010, les images satellites dans 65 %, le GIS dans 67 % et le GPS dans 67 % (Nonguierma, 2018).

L'utilisation d'appareils portables dans les recensements numériques automatisés considérablement l'ensemble du processus de collecte des données. Les BCR (Cap-Vert 2010, Sénégal 2013) disposent d'un centre de données centralisé où les données saisies dans l'appareil de l'agent cartographe sont automatiquement rassemblées. Grâce à l'utilisation de cartes SIG interactives en ligne ou hors ligne téléchargées au bureau, ce centre de données permet aux superviseurs du processus de collecte

d'effectuer des vérifications en temps réel des données collectées pour confirmer leur pertinence et leur validité (recensement-pilote, Mali 2019; recensement du Cap-Vert, 2020 et dans les 29 recensements réalisés en 2015-mi_2023).

Dans les recensements numériques (2021, 2022, mi_2023), l'utilisation d'appareils portables pour la collecte de données sur le terrain est complétée par le processus suivant : i) téléchargement sur l'appareil des cartes des ZD basées sur le SIG, avec, comme toile de fond, des images satellites ou aériennes ; ii) visualisation par l'agent recenseur de la carte de sa ZD et des points GPS collectés sur les appareils portables, qui l'aide dans son orientation sur le terrain. Le responsable de la section cartographie ou de la collecte des données vérifie depuis le BCR la complétude des données collectées et le niveau de couverture de la ZD (recensement-pilote 2020 au Mali pour le RGPH 2022). Les données transmises au centre de données du BCR, y compris les géocodes, sont ensuite saisies dans la base de données SIG du recensement, fournissant ainsi des informations sur l'état d'avancement de sa couverture.

Les avantages qualitatifs et quantitatifs des appareils portatifs ont été prouvés sur le terrain dans de nombreux pays dans le monde : Australie, Brésil, Canada, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Oman, Jordanie, Cap-Vert, etc. (CEA, 2017).

— Utilisation des informations produites par la cartographie

Le SIG est utilisé pour numériser les ZD et pour géoréférencer les données saisies à partir des plans des localités (Eyinga Dimi, 2007). La numérisation ou les scanners sont utilisés pour la conversion des données. La création de bases de données géographiques, et l'analyse spatiale des données grâce à la digitalisation des cartes censitaires font désormais partie des produits attendus des recensements.

La base de données issue du dernier recensement peut aider à la préparation et à la gestion des réponses humanitaires aux populations victimes de catastrophes naturelles. C'est le cas observé au Mozambique, où les données du RGPH de 1997 sont utilisées pour gérer les conséquences de l'inondation du Limpopo en mars 2000, qui dévaste Chokwe, une ville de 40 000 habitants au nord de la capitale Maputo, et qui submerge la ville de Xai-Xai.

De nombreuses informations collectées lors des travaux cartographiques (questionnaire cartographique) doivent être exploitées. Leur combinaison aux données sur les ménages améliore l'utilisation des données issues du recensement, ainsi qu'une bonne appropriation de la technologie moderne de la cartographie (GPS, numérisation, logiciels des SIG) à partir de la série des recensements des années 2000.

Le SIG contribue de plus en plus à l'amélioration de la qualité de la présentation des résultats des recensements : des cartes thématiques sont générées à différents niveaux d'unités administratives (état/région, provinces, district, localité, ZD) ; les données désagrégées sont illustrées sur le plan géographique au niveau des plus petites unités administratives ; les utilisateurs, y compris les techniciens des BCR, peuvent désormais visualiser, analyser, présenter et diffuser les résultats. Dans plusieurs pays, les cartes Web sont utilisées pour leur diffusion. Le RGPH 2003 du Gabon produit des fonds de cartes pour les départements et des ortho-photos-plans pour les villes de Libreville et Port-Gentil (Nations Unies, 2007).

Le SIG est utilisé pour la diffusion de produits géographiques, principalement par le biais de cartes. Le BCR l'utilise pour : i) élaborer des cartes thématiques et des atlas interactifs ; ii) faire l'analyse spatiale avec la construction d'une base géospatiale

des données au niveau des ZD; iii) diffuser les informations géospatiales utiles pour d'autres activités statistiques, telles que la création d'une base nationale de logements géo-référencés, ces bases devant être utilisées comme bases d'échantillonnage statistique pour les enquêtes intercensitaires et les recensements futurs.

— **Le maintien d'un service permanent de cartographie**

La mise à jour de la base de données SIG du recensement sert aux activités post-dénombrement et intercensitaires.

Le maintien d'une cellule cartographique au sein du BCR après le dénombrement est vivement recommandé. Cette cellule a pour mission la tenue à jour des cartes comme base de sondage pour les enquêtes et l'établissement des cartes et graphiques destinés à la publication. La cellule ou la structure hébergeant le SIG diffuse des données sur fond de carte géographique ou administrative, et conserve et met à jour la cartographie dans la période intercensitaire. La cellule cartographique contribue à une meilleure diffusion et utilisation des cartes et produits dérivés du recensement. La cellule forme le personnel des bureaux des régions aux techniques de production des cartes censitaires assistée par ordinateur et contribue ainsi à la décentralisation des activités pour une mise à jour régulière des cartes (Cameroun, BUCREP; Bénin, INSTAT).

On constate dans la mise en œuvre des programmes des séries 2000, 2010 et 2020, que la mise en place d'un SIG est un investissement durable qui contribue d'une série à l'autre, à la diminution des coûts des opérations de collecte. En effet, les produits obtenus grâce au SIG du dernier recensement sont des intrants du prochain recensement. La mise en œuvre du SIG dans le recensement améliore la coordination et le travail d'équipe entre les différentes sections du BCR, notamment les sections chargées de la conception du recensement, de la cartographie, du traitement des données et celles en charge de l'analyse et de la diffusion des résultats.

Dans la période intercensitaire, la section cartographie du BCR continue dans plusieurs pays à assurer la conservation, la mise à jour de la cartographie, et surtout à produire à la demande des cartes thématiques. Ce service conserve les documents de cartographie (cartes, photos, plans, croquis, etc.) et évite ainsi, lors du prochain recensement, la reprise de l'ensemble des opérations cartographiques assez fréquente dans bon nombre de pays par suite d'une mauvaise conservation des dits documents (CEA, 2017).

LE RECENSEMENT-PILOTE

— **Définition**

Le recensement-pilote est l'essai général de toutes les procédures du recensement. Comme le recensement proprement dit, il comporte une phase de préparation, une phase de dénombrement et une phase de dépouillement, ce qui permet de vérifier la pertinence de l'ensemble du plan de recensement et de son organisation. Pour son efficacité, il doit être organisé dans des conditions aussi proches que possible de celles du dénombrement véritable. Pour cette raison, il est souvent exécuté un an exactement avant le recensement, ce qui permet d'éviter les variations saisonnières du climat et des activités. Ce n'est pas une source de données de base utilisables (Nations Unies, 2002).

Objectifs

Le recensement-pilote porte sur toutes les phases du dénombrement pour lesquelles l'équipe technique du recensement souhaite avoir une meilleure connaissance des problèmes à résoudre avant le dénombrement proprement dit. Il permet de voir à l'avance les forces et les faiblesses de tout ce qui peut influencer la qualité des données : les questionnaires, les instructions aux agents recenseurs et les méthodes de dénombrement. Il fournit également des indications sur le temps qu'il faut, en moyenne, pour dénombrer un ménage, information utile pour l'évaluation de l'effectif du personnel nécessaire pour exécuter le dénombrement dans les délais prévus. Il permet en outre aux gestionnaires du recensement d'ajuster les coûts du dénombrement et d'acquérir une expérience sur les différentes étapes de l'opération (Gubry et Paulet, 1981).

Les objectifs possibles, regroupant à la fois ceux déclarés dans les monographies et les objectifs adaptés de ceux proposés par Gubry et Paulet (1981) sont au nombre de neuf et figurent au tableau suivant (tableau 13). Nous avons trouvé des informations sur les recensements-pilotes pour 140 recensements, parmi lesquels 82 fournissent des précisions sur les objectifs du recensement-pilote.

TABLEAU 13

Les objectifs du recensement-pilote

Objectifs	Pourcentage de recensements*
Test des questionnaires, des tablettes, des entrevues	93
Test de l'organisation générale	88
Test des autres documents de travail	85
Test de l'exploitation et de la tabulation	79
Test de la sensibilisation de la population	54
Test des procédures de recrutement et de formation du personnel de terrain	54
Test de la cartographie ou des listes d'unités à recenser	21
Test de l'analyse	14
Étude des coûts	11

* Sur les 82 recensements pour lesquels nous avons trouvé des informations sur les objectifs du recensement-pilote.

Le test des questionnaires (93 %) est le premier objectif des recensements-pilotes. Cela sous plusieurs angles : leur nature, leur présentation, les données à collecter, le libellé exact et l'agencement des questions, les méthodes de dépouillement (Nations Unies 2002). Le test de l'organisation générale du recensement (88 %) vient en deuxième position : le recensement-pilote fournit des renseignements sur la qualité de l'organisation globale du recensement, et d'autres aspects importants, depuis sa conception jusqu'à l'exploitation.

Le test des autres documents de travail (85 %), notamment le manuel d'instruction de l'agent recenseur est directement lié au test du questionnaire, ce qui justifie sa troisième place occupée dans ce classement, suivi du test de l'exploitation et de la tabulation (79 %). Les décisions relatives au traitement des données dépendent du contenu définitif, de la forme et de la présentation des questionnaires. Avec les

changements rapides observés dans les outils d'exploitation des données, le recensement-pilote est le moment privilégié pour tester toutes les innovations introduites dans ces méthodes.

Ce tableau montre également que la sensibilisation de la population est une préoccupation importante, dont le test est un objectif dans 54 % des recensements-pilotes. C'est l'occasion d'expérimenter les supports publicitaires et les moyens de sensibilisation. La formation du personnel (54 %) pour l'appropriation des outils de collecte des données est inhérente aux autres objectifs du recensement-pilote. Le test sur la formation touche plusieurs aspects du recensement : questionnaires, organisation du dénombrement, manuels d'instruction, etc.

Le test de la cartographie n'est cité que dans 21 % des cas. Mais le but de la cartographie étant de découper le territoire en ZD, dans les recensements-pilotes, l'agent recenseur fait la reconnaissance de sa ZD grâce à la carte préparée et fournie par la section cartographique. Il se pourrait que le test de la cartographie soit inclus dans l'objectif « test de l'organisation générale ». Deux objectifs sont enfin retenus par peu de recensements-pilotes : les tests de l'analyse et de l'étude des coûts.

Les objectifs sont atteints quand les résultats du recensement-pilote sont analysés et utilisés en vue d'améliorer la préparation et le déroulement du recensement général. D'où l'importance de l'intervalle de temps entre la fin du recensement-pilote et le début du dénombrement.

— Méthodologie

Les questionnaires subissent en général des modifications après l'analyse des résultats du recensement-pilote. Le corollaire étant des modifications sur tout ce qui est rattaché aux questionnaires : les manuels d'instruction, les méthodes de dénombrement, la formation du personnel, l'exploitation des données. Il faut donc prévoir le temps de correction et le temps d'impression de tous les documents définitifs (en qualité et en quantité) avant le dénombrement. Ces changements ne sont plus modifiés ensuite et permettent notamment l'estimation des coûts.

Le recensement-pilote se fait sur une petite échelle : il porte en général sur des échantillons non représentatifs de l'ensemble du pays ; il s'agit le plus souvent de choix raisonné. Comme le choix d'une région donnée n'est pas forcément significatif pour l'ensemble du pays dont les régions ne sont pas homogènes, le champ du recensement-pilote couvre généralement les différents milieux écologiques par choix des diverses zones. Cette méthode est probablement la mieux à même de répondre aux objectifs de l'opération. Le sondage aléatoire, sans doute plus coûteux et à résultats méthodologiques comparables, ne se justifie en fait que dans la perspective d'obtenir des résultats démographiques significatifs (Gubry et Paulet, 1981).

Les pays ont tendance à s'en tenir aux méthodes utilisées lors des recensements antérieurs, les nouvelles méthodes introduites d'un recensement au suivant rendant indispensable la nécessité de faire les essais de certaines phases : EPC-pilote au Bénin 2002, Ghana 2021 et au Mali 2009, 2022 ; cartographie-pilote au Congo (2023). Beaucoup de pays concentrent leurs essais sur de nouvelles caractéristiques ou de nouvelles questions (2005-2014, 2015-mi_2023).

— Essais, prétests et recensements-pilotes

Le recensement-pilote est généralement exécuté en une seule opération. Mais ce n'est pas forcément le seul essai préalable au recensement. Le calendrier des essais en vue d'un recensement dépend des difficultés prévisibles : l'introduction de nouvelles variables dans le questionnaire, l'utilisation de nouvelles techniques (cartographie, dénombrement, exploitation), les zones difficiles d'accès, ou zones de difficultés extrêmes (Gubry et Paulet, 1981) ; ainsi que les populations nomades et autres problèmes d'appartenance administrative de certaines populations.

De façon générale, les premiers essais portent essentiellement sur la préparation des questionnaires du recensement et sur les méthodes de collecte des données : par exemple au Nigeria 1991, trois pré-tests (en novembre 1989, mai 1990 et novembre 1990) sont organisés, puis le recensement-pilote en mars 1991, répétition générale pour tester toutes les dispositions de l'organisation sur le terrain. Au Nigeria 2006, un pré-test est mené en avril 2005, puis le recensement-pilote en août-septembre 2005 pour tester l'ensemble de la méthodologie et de l'organisation du recensement (formation du personnel, procédures de dénombrement, etc.) et estimer le temps moyen de dénombrement d'un ménage et d'une ZD.

Au Ghana 2000, deux tests sur le terrain sont effectués avant le dénombrement, un prétest du questionnaire dans la région d'Accra, puis le recensement-pilote pour tester l'ensemble du plan et de l'organisation du recensement. Au Ghana 2010, trois pré-tests sont réalisés pour évaluer le questionnaire en mars 2009, août 2009 et mai 2010. Puis le recensement-pilote est organisé en octobre/novembre 2009, comme répétition générale de toutes les activités et procédures prévues pour le recensement principal.

C'est aussi le cas dans d'autres pays avec des objectifs spécifiques : Gabon 1969 (urbain-rural), Cameroun 1976 (deux questionnaires différents), Sénégal 1969 (opération restreinte-opération élargie). Au Mali 1976, on sépare « l'enquête-pilote » du « test de la cartographie ». Au Ghana 1970, le recensement-pilote est précédé d'un test des questionnaires et en Guinée-Bissau 1979 d'un test d'entraînement du personnel (Gubry, Paulet, 1981). En Afrique du Sud 2011, des tests sont réalisés en 2008 et 2009, puis en 2010, sur divers aspects organisationnels et méthodologiques.

Dans les pays ayant une forte population nomade (Somalie 1975, Mauritanie 1977, 1988 et 2000-2001, Niger 1977-1978), deux recensements-pilotes sont réalisés du fait des méthodes de dénombrement différentes dans la population sédentaire et dans la population nomade : questionnaires différents (Maroc 1971, Somalie 1975, Mauritanie 1976-1977, 1988 et 2000-2001, Algérie 1998 et 2008), et dates différentes pour le dénombrement (Mauritanie 1976-1977, 1988, 2000-2001 et 2013, Niger 1977-1978 et Éthiopie 1994). Au Cameroun 1976, en plus du recensement-pilote, une mission évalue les problèmes spécifiques posés par le recensement des nomades.

L'approche des essais dépend de la méthode de dénombrement, de la méthode d'exploitation des questionnaires et des ressources disponibles. On observe que les méthodes utilisées dans les recensements de la décennie 1975-1984 sont les mêmes que dans la décennie suivante (1985-1994) ; le recensement-pilote suffit alors pour tester toutes les étapes et tous les instruments du recensement. Dans la période 1995-mi_2023, on observe avec l'apparition des nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'introduction de méthodes innovatrices. Cela rend souvent nécessaire de faire plusieurs tests : on procède alors à des essais pour les

phases touchées par le changement (collecte sur le terrain, transfert, saisie et traitement des données) pour se les approprier avant même le recensement-pilote. À partir de la décennie 2005-2014, les données sont saisies au moyen de technologies nouvelles (Internet, appareils portables, autres appareils de collecte électronique et lecture optique des questionnaires), d'où plusieurs types d'essais avant le recensement-pilote.

Ces essais portent sur les applications, les systèmes et le matériel lui-même, et aussi sur les conditions générales, comme le climat ou la qualité du papier pouvant entraîner des pannes de matériel : en Égypte 2006, trois recensements-pilotes sont effectués, notamment pour tester les scanners ; et pour le recensement de 2017, cinq tests sont réalisés en 2013, 2013/2014, 2014/2015, 2015/2016 (notamment pour tester la tablette).

Au Sénégal 2013, trois opérations-tests sont nécessaires pour s'assurer de la fiabilité des outils à utiliser sur le terrain :

1. un prétest du recensement-pilote a pour objectifs de tester les applications informatiques, apporter les corrections nécessaires, estimer la durée moyenne d'une interview et évaluer correctement la charge de travail des agents recenseurs ;
2. le recensement-pilote organisé de décembre 2012 à janvier 2013 a pour objectif de simuler la mise en œuvre du dispositif organisationnel et opérationnel du recensement pour tester les procédures et l'ensemble des outils depuis la cartographie jusqu'à l'exploitation des données, afin de déceler et de corriger les faiblesses, les imperfections, les omissions et d'autres défauts avant d'entreprendre le dénombrement ;
3. une opération-test post-pilote en juin 2013 a pour but de tester les nouvelles fonctionnalités intégrées dans les différentes applications informatiques après le recensement-pilote : l'application mobile de collecte, l'application du superviseur et l'application départementale ; en plus du dispositif informatique, elle permet de revoir d'autres aspects relatifs au dispositif organisationnel liés à la logistique et aux problèmes d'organisation sur le terrain, développés après le recensement-pilote comme le ratissage d'un district de recensement et l'appui d'un agent recenseur par un autre.

En Afrique du Sud, dans le cadre du recensement 2022, des pré-tests sont menés du 9 octobre au 6 novembre 2019 dans des zones sélectionnées, puis du 15 février au 13 mars 2020, enfin du 10 août au 6 septembre 2020.

— Intervalle de temps entre le recensement-pilote et le dénombrement

D'après les Nations Unies (2002), un délai de 12 mois suffit pour faire la répétition générale des systèmes et modalités de dénombrement, d'exploitation et de publication. Comme le recensement-pilote est destiné à reproduire le plus fidèlement possible les conditions exactes de réalisation du dénombrement, on aura intérêt à effectuer les deux opérations à la même période de l'année (avec 12 mois ou 24 mois d'écart). C'est ce qui est réalisé à deux mois près dans 27 pays sur 138 (tableau 14). Tous les recensements-pilotes au Rwanda (1978, 1991, 2002, 2012) et au Burundi (1979, 1990, 2008) sont réalisés 12 mois avant le dénombrement.

TABLEAU 14**Intervalle entre le recensement-pilote et le dénombrement**

Durée de l'intervalle	Nombre de recensements
Inférieur à 12 mois	50
12 mois	25
Entre 12 et 23 mois	16
24 mois	3
Supérieur à 24 mois	10
Date non disponible	34
TOTAL	138

Un délai supérieur à 12 mois paraît indispensable si l'on veut exploiter au maximum l'opération, en tirant tous les enseignements des difficultés constatées. Il faut en particulier prévoir le temps de modifier éventuellement la méthodologie de la cartographie avant sa mise en œuvre à grande échelle.

Si, en outre, on juge nécessaire de réaliser le recensement-pilote à la même période de l'année que le recensement général, on voit que le délai idéal entre les deux opérations est de 24 mois. Cela permet de disposer de tous les enseignements du recensement-pilote plus d'un an avant le recensement.

D'après les Nations Unies (2002), 24 mois sont nécessaires pour l'essai particulier des modalités de dénombrement dans les zones difficiles d'accès ainsi que pour l'essai des questionnaires et des systèmes de dénombrement et d'exploitation. On observe un délai exact de 24 mois dans très peu de recensements : Congo 1974, Liberia 1974 et Maroc 1971 (Gubry et Paulet, 1981).

Dans quelques rares cas, l'intervalle est inférieur à 6 mois : un mois au Botswana 1964, 2022 et au Togo 1970; trois mois à Djibouti 2009 et au Gabon 1969-1970; quatre mois en Guinée-Bissau 2009, Seychelles 2022, Zimbabwe 2022; cinq mois en Guinée-Bissau 1979, Mali 1998 et Mauritanie 2000-2001. Des intervalles aussi courts ne permettent pas d'apporter tous les changements nécessaires, étant donné que les délais d'impression des questionnaires et des manuels d'instruction sont supérieurs à 6 mois dans tous les recensements. Les intervalles inférieurs à 6 mois ne sont pas recommandés pour une utilisation optimale des leçons apprises dans un recensement-pilote.

À l'opposé, l'intervalle est rarement supérieur à 30 mois. D'après les Nations Unies (2002) un délai de 3 ans (36 mois) est nécessaire pour tester de bout en bout le processus opérationnel complet de nouvelles techniques d'exploitation afin d'identifier les principaux défis de mise en œuvre en termes de fonctionnalité ou de capacité. Il en est de même pour l'essai particulier de nouvelles questions. Les seuls intervalles de plus de 30 mois observés dans les recensements en Afrique sont liés aux retards dans le calendrier : 31 mois au Cameroun 2005 et Mali 2022, 32 mois en Ouganda 2011, 39 mois en Guinée 2014, plus de 48 mois à Madagascar 1975 et Congo (2023).

— La durée du recensement-pilote

Dans la plupart des pays pour lesquels l'information est disponible, la durée du recensement-pilote sur le terrain est la même que celle du dénombrement. C'est l'un des objectifs de l'essai de recensement : mesurer le temps nécessaire pour le

dénombrement (Tunisie 1975, Eswatini 1966). L'idéal est en effet de « se rapprocher de la durée préconisée pour le recensement général qui est en général la durée la plus courte autorisée par les conditions du milieu » (Gubry, Paulet, 1981).

Quand les objectifs du recensement-pilote portent uniquement sur le test du questionnaire, sa durée est égale ou inférieure à une semaine : deux jours au Mali 1998 et au Bénin 2002, quatre jours en Sierra Leone 1985, une semaine au Congo 1974, au Botswana 2001 et en Centrafrique 1975, et 10 jours au Ghana 2000 et 2010.

Sur les 46 recensements pour lesquels les informations exactes sur les dates de collecte de données du recensement-pilote sont disponibles, on relève deux extrêmes : d'une part le Mali 1998 et le Bénin 2002 où la collecte dure 2 jours, d'autre part le Mali 2022 et le Sénégal 2023 (30 jours), et surtout la Côte d'Ivoire 2014 où elle dure 36 jours alors que le dénombrement se déroule en 30 jours. On peut citer aussi l'Afrique du Sud 2022, où chacun des trois test-pilotes dure 28 jours.

Dans plusieurs recensements, la durée du dénombrement est testée lors du recensement-pilote. Cinq jours pour le recensement du Nigeria 2006, 9 jours au Botswana (2022) et au Zimbabwe (2022), vingt jours au Malawi 1998 et deux semaines dans plusieurs pays : Cap-Vert 1980, Rwanda 1978, 2002 et 2012, Mozambique 2017, Cap-Vert 2000 et 2010, Cameroun 1976 et 1987, Mauritanie 1988, Guinée 2014, Mali 2009.

Outre la Côte d'Ivoire 2014, la durée du recensement-pilote sur le terrain est plus longue que le dénombrement dans d'autres recensements : 18 jours (Maroc 2014), 28 jours (Togo 1970), 20 jours (Burkina Faso 2019-2020), 22 jours (Guinée 1996), 24 jours (Comores 1991), 19 jours (São Tomé e Príncipe 2012).

Conclusion

Les rapports généraux des recensements ne rendent pas souvent compte des problèmes précis qui se sont posés sur le terrain concernant l'interrelation entre les agents et la population ou la collaboration des autorités locales ou, dans le domaine technique, la qualité des cartes des ZD. À ce stade de l'opération, l'effectif de la population n'est pas encore estimé, puisque les travaux cartographiques sont encore parallèlement en cours. Dans le même ordre d'idées, la préparation de la campagne de sensibilisation avec tous les supports nécessaires n'est pas achevée. Ainsi, l'objectif de la sensibilisation lors du recensement-pilote est d'informer la population sur les objectifs du recensement-pilote dans le processus du recensement général.

Le test des questionnaires est l'objectif le plus courant du recensement-pilote. On observe néanmoins que depuis la décennie 1995-2004, avec des innovations régulières dans les outils de collecte et de traitement de données liés aux NTIC, outre le test de l'organisation générale, le test de l'exploitation devient une préoccupation majeure du recensement-pilote. Tous les recensements électroniques réalisés en Afrique font en effet plusieurs tests liés aux NTIC avant le recensement-pilote.

LE DÉNOMBREMENT SUR LE TERRAIN

Généralités

Le recensement national de la population est, nous l'avons vu, une opération exhaustive de collecte de données qui couvre tout le territoire national d'un pays. Il s'agit d'un dénombrement général individuel et, par conséquent, des informations

personnelles sont collectées pour chaque individu (par exemple le sexe ou l'âge). Pour les recensements généraux de la population et de l'habitation, chaque individu et chaque habitation, ainsi que leurs caractéristiques, sont enregistrés séparément.

La documentation sur la méthodologie des recensements postcoloniaux est assez accessible, mais en revanche il y a une certaine « incertitude sur le caractère statistique ou administratif des opérations les plus anciennes » (Gendreau, 1987).

Un recensement doit couvrir, selon le principe d'universalité, l'ensemble du territoire, et doit inclure, selon le type de dénombrement choisi, toutes les personnes présentes ou résidant dans ses limites géographiques. Ainsi, la population sédentaire, mais également les personnes sans-abri ou les nomades doivent être dénombrées pour un recensement correct. Un recensement des logements doit comprendre tous les locaux à usage d'habitation, quel qu'en soit le type.

Dans quelques recensements, le caractère national n'est pas respecté, car certaines zones sont exclues pour cause d'insécurité liée à des conflits armés (Tchad 1968, 1993, 2009; Soudan 1993); ou pour des raisons politiques (Guinée Équatoriale 1994), etc. « Il arrive fréquemment que certaines populations ou certaines zones soient exclues du champ de l'étude : tantôt l'opération ne porte que sur la population « indigène » tantôt les nomades sont exclus, tantôt, ce sont les zones d'accès difficile ou de faible densité qui sont exclues... » (Gendreau, 1987).

Nous allons mettre l'accent dans ce qui suit sur les méthodes de collecte utilisées sur le terrain : le calendrier et les différentes phases de l'opération sur le terrain; la charge de travail de l'agent recenseur, les types de questionnaires utilisés; le contrôle des données sur le terrain; les méthodes de dénombrement des populations nomades.

— Le calendrier et les différentes phases de l'opération sur le terrain

La reconnaissance et la numérotation des bâtiments et des ménages

Le travail de terrain commence par la reconnaissance et la numérotation des bâtiments, des logements et des ménages avant le dénombrement de la population.

Les agents recenseurs et leur chef d'équipe sont installés dans leur zone quelques jours avant le début du dénombrement (4 jours au Cameroun 1987 et aux Comores 1991). L'équipe du dénombrement (superviseurs, contrôleurs, agents, recenseurs) procède à un inventaire des bâtiments, des logements et des ménages. Sous la supervision du chef d'équipe, l'agent recenseur prend connaissance de sa ZD, procède à la mise à jour de sa carte et fait la numérotation des bâtiments, des logements et des ménages. Le chef de ménage est identifié par son nom et ses prénoms lors de la phase de numérotation. Outre les ménages ordinaires, les ménages collectifs sont identifiés et numérotés.

La journée du début de dénombrement et la durée du dénombrement

La simultanéité est une caractéristique essentielle des recensements (Nations Unies, 2020). Chaque individu ou local à usage d'habitation est supposé être dénombré autant que possible, à une même date, et toutes les données recueillies doivent se rapporter à une période de référence bien définie, d'où l'importance de la date de référence des recensements (mentionnée pour chaque recensement dans la seconde partie).

Sur les 288 recensements identifiés, nous n'avons pas trouvé d'indication sur la date de référence pour 29 d'entre eux : essentiellement des recensements d'avant-guerre (20), et seulement 9 dans la période de l'après-guerre.

Parmi les 288 recensements pour lesquels nous avons l'information, 34 n'ont pas de date de référence : le dénombrement porte sur la nuit précédant le passage de l'agent recenseur, et donc la simultanéité de l'opération n'est pas assurée. Sur ces 34 recensements, 15 datent d'avant-guerre et 19 d'après-guerre, essentiellement avant 1980. Parmi ces recensements sans date de référence, il y a notamment ceux qui sont réalisés durant une période longue (par exemple l'Angola, 1983-1987). Il y a aussi ceux qui ont plusieurs dates de référence en fonction de l'organisation du dénombrement : Algérie 1966 (1^{er} janvier pour le Sud et 4 avril pour le Nord) ; Somalie 1986-1987 (12 novembre 1986 pour la population sédentaire et 15 février 1987 pour la population nomade). Notons enfin le cas particulier du Cameroun pour lequel il n'y a de date de référence pour aucun des 3 recensements (1976, 1987 et 2005).

La grande majorité des recensements (253 sur 327) a donc une date de référence.

La journée du début du dénombrement est parfois déclarée fériée et chômée sur toute l'étendue du territoire : Nigeria 1962 et 1991, Ouganda 1969, Libye 1973, Cameroun 1976 et 2005, Kenya 2009.

La mesure du respect de la simultanéité est la durée du dénombrement : plus cette durée est courte, plus on se rapproche de la simultanéité ; inversement, plus elle est longue plus on s'éloigne de ce critère de qualité. Les 193 recensements pour lesquels les informations exactes sur la durée du dénombrement sont disponibles, sont répartis ainsi : 38 dénombrements en moins de 14 jours, 52 en 14 jours exactement, 73 entre 15 et 31 jours et le reste (30) en plus de 31 jours.

Il est difficile de retenir le critère de simultanéité pour 7 recensements : Centrafrique, 1961-1963 ; Botswana 1964, dont le dénombrement dure plus de 5 mois ; Comores 1966 (plus de 3 mois) ; Gabon 1960-1961 et 1969-1970 (respectivement 7 et 9 mois) ; Congo 1974 (plus de 6 mois) ; Madagascar 1975, qui présente une particularité : 2 jours en janvier (dans les agglomérations de plus de 45 000 habitants à l'exclusion de Tananarive), 2 jours en avril (Tananarive et les autres centres urbains) et 2 jours en août (milieu rural) ; la simultanéité est respectée chaque fois, mais le dénombrement national se déroule en 8 mois. En plus de ces 7 recensements, 19 autres dépassent la durée d'un mois. On peut citer ici le cas particulier de Maurice où depuis 1962 le recensement est effectué en deux phases, le recensement des logements suivi de celui de la population. En 2022 par exemple, les données sur le logement sont collectées du 30 avril au 20 juin et celles sur la population du 4 au 31 juillet.

À l'opposé, dans trois pays, les dénombrements se déroulent en moyenne en 7 jours ou moins. On observe une moyenne de 7 jours pour l'ensemble des recensements réalisés au Kenya, 5,5 jours pour ceux des Seychelles et 5 jours en moyenne au Nigeria, y compris le recensement réalisé et non validé de 1973.

Dans ce dernier pays, pour les recensements de 1991 et 2006, des mesures strictes sont prises pour assurer le bon déroulement des opérations. En 1991, le refus de se faire dénombrer ou de répondre aux questions entraîne une amende, voire une peine de prison ferme, les frontières du pays sont fermées et des restrictions sont imposées aux déplacements des personnes pendant les 4 jours de l'opération sur le terrain, qui

sont proclamés fériés. En 2006, les frontières sont fermées durant les trois derniers jours et un couvre-feu imposé avec interdiction aux non recensés de quitter leur logement entre 7 heures et 18 heures.

En considérant la moyenne de la durée de dénombrement par pays au cours des six dernières décennies de recensements, on compte 10 pays où le dénombrement dure en moyenne 14 jours ou moins, 23 pays où il dure moins de 31 jours (1 mois) et 17 pays où il dure plus d'un mois.

On observe des constances : depuis la décennie 1975-1984, tous les dénombremments se réalisent au Malawi en 20 jours ; au Burkina Faso où le dénombrement des précédents recensements dure 10 jours, il faut 30 jours pour celui de 2019-2020 pour de raisons sécuritaires et logistiques. Dans les pays qui choisissent de faire le dénombrement en 14 jours (Algérie, Bénin, Burundi, Botswana, Cap-Vert, Gambie, Libéria, Mali, Mauritanie, Mozambique, Ouganda, Rwanda, Zambie et Zimbabwe), les retards par rapport à cet objectif sont justifiés par des problèmes logistiques).

Les trois premiers dénombremments avec questionnaire papier en Côte d'Ivoire sont réalisés en 30 jours chacun, alors que les deux derniers (2014 et 2021) avec les tablettes durent respectivement 43 et 36 jours. La durée du dernier dénombrement du Cap-Vert (2021) et du Sénégal (2013) avec les tablettes est plus longue de 7 jours par rapport aux précédents. En revanche, la durée du dénombrement est plus courte dans les autres pays utilisant les tablettes : Guinée Équatoriale 2015, Madagascar 2018, Kenya 2019, Lesotho 2019 et Ghana 2021. Si on isole l'Afrique du Sud où le dénombrement a duré 100 jours, on note que les recensements CAPI réalisés en 2022 ont de durée moyenne de collecte de données de 24 jours.

Le remplissage des questionnaires, moyenne

Dans plus de 99 % de recensements de la période (1955-mi_2023), la méthode de collecte employée est l'interview directe par l'agent recenseur, face à face dans le ménage, qui remplit le questionnaire (on évoque plus tard le système d'auto-dénombrement) et qui visite donc tous les ménages de sa ZD. La personne interviewée doit être capable de répondre librement aux questions posées. Il est recommandé dans tous les recensements, d'interroger le chef de ménage pour collecter les renseignements. Toutefois, s'il est absent, un membre adulte du ménage présent et capable de répondre aux questions le remplace.

Dès qu'il est autorisé à entrer dans le logement, l'agent recenseur salue les membres de ménage et se présente. Il explique au chef de ménage préalablement identifié, tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour la bonne réussite de l'interview, notamment, son objet et son caractère confidentiel. Le statut de résidence se réfère à la nuit de référence. L'agent recenseur remplit toutes les questions telles qu'elles apparaissent dans toutes les rubriques, aucune de ces questions ne devant rester sans réponse.

Après avoir recensé tous les membres du ménage, il remplit un tableau récapitulatif qui donne l'effectif total des membres du ménage (le plus souvent par sexe, éventuellement en distinguant les résidents présents, les résidents absents et les visiteurs).

Après le recensement du ménage, l'agent recenseur a souvent une action à accomplir pour apprécier la complétude ou éviter les doubles comptes : il remet à chaque personne recensée un « certificat de recensement » (Mozambique 1930,

Togo 1958-1960) ; il met une marque sur la carte d'identité de chaque adulte recensé (Libye 1973) ; il appose un autocollant ou une étiquette sur la porte principale de chaque ménage interrogé ou sur un autre endroit bien visible, qui indique que ce ménage a été visité (Zambie 1980, Zimbabwe 1983) ; il appose un autocollant bleu sur le bâtiment visité et dont les occupants sont tous dénombrés, et un autocollant jaune sur celui qui n'a pas été visité ou dont le dénombrement n'a pas été effectué (Sierra Leone 1985) ; il marque la lettre R à côté du numéro du ménage pour les ménages recensés (Rwanda 2002).

À la fin de chaque journée de travail, il met à jour le Cahier de ZD.

La charge de travail de l'agent recenseur

Elle est appréciée par la taille de la ZD qui lui est attribuée et qu'il doit couvrir pendant le dénombrement. D'une façon générale, on compense les longues distances parcourues dans les ZD en milieu rural où l'habitat est dispersé par des effectifs plus petits qu'en milieu urbain où l'habitat est concentré (tableau 15).

TABLEAU 15

La taille des ZD dans quelques pays (en effectif de population)

Recensement	Taille de la ZD (nombre d'habitants)	
	Zone rurale	Zone urbaine
Bénin (2002)	800-1000	1200-1500
Burkina Faso (1987)	800	1000
Burundi (1979)	800	1300
Congo (R. D.) (1984)	350-1200	1000-1500
Côte d'Ivoire (1998)	1000	1200
Mali (1976, 1987)	500	1000
Mali (1998)	600-650	1000-1250

Quelques recensements ne distinguent pas le rural et l'urbain. Ainsi, au recensement de l'Algérie de 1966, un agent recenseur a pour domaine d'intervention un district de recensement, découpé a priori pour qu'il contienne environ 500 personnes à recenser. Il en est de même pour le recensement du Bénin de 1978, où l'agent recenseur recense 800 personnes en moyenne.

La charge de travail est appréciée dans d'autres recensements par le nombre de ménages qu'un agent recenseur doit recenser (tableau 16).

TABLEAU 16

Nombre de ménages à recenser par agent recenseur

Recensement	Nombre de ménages
Botswana (2001)	120-150
Égypte (1976)	200-250
Éthiopie (2007)	150-200
Tunisie (1966, 1975)	250-300

Dans certains recensements, la moyenne journalière est utilisée pour apprécier le travail des agents recenseurs. Par exemple au Maroc 1971, 95 personnes ou 20 ménages sont dénombrés en moyenne par agent recenseur et par jour. Au Mozambique 2017, les agents recenseurs ont pour objectif quotidien d'interviewer 10 à 15 ménages.

— Les types de questionnaires utilisés

Le support de collecte de données par interview directe peut être le papier ou un appareil numérique : ordinateur, tablette ou smartphone (téléphone intelligent).

Questionnaire papier

Tous les recensements africains avant les décennies récentes (2005-2014 et 2015-mi_2023) utilisent le questionnaire papier pour l'interview. C'est un questionnaire collectif au niveau du ménage qui contient des questions sur chacun des membres du ménage et éventuellement sur les caractéristiques du logement.

Les recensements de Maurice (1990, 2000, 2011) font exception dans la mesure où le dénombrement de la population ne se fait pas en même temps que le recensement de l'habitation. Par exemple, en 1990, le dénombrement des logements se déroule du 5 février au 30 avril, et celui de la population du 18 juin au 15 juillet, la nuit du 1^{er} juillet étant la nuit de référence. En 2000, le dénombrement des logements est réalisé la première semaine de mai, puis le recensement de la population du 19 juin au 16 juillet. Le dénombrement du recensement de 2011 dure sept mois, de janvier à juillet : du 31 janvier au 19 juin pour le recensement des logements et du 20 juillet au 31 août pour le recensement de la population.

Comme il a été souligné précédemment, les questionnaires deviennent de plus en plus longs d'une décennie à la suivante. Ceci a une incidence directe sur la durée plus longue des interviews, les risques d'erreurs et le coût plus élevé du traitement des données.

Interview assistée par ordinateur (tablette)

L'utilisation des Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les recensements a pour but d'obtenir des données de meilleure qualité et de les mettre à la disposition des utilisateurs dans des délais convenables. L'interview assistée par ordinateur ou méthode CAPI (computer-assisted personal interviewing) a été réalisée dans une dizaine de pays africains dans le cadre des recensements des deux dernières décennies (2005-2014 et 2015-mi_2023). Comme pour le dénombrement sur questionnaire papier, les informations sont collectées par des interviews en face à face sur des tablettes (une tablette pour chaque agent recenseur).

Cette méthode a été utilisée avec succès par l'Institut brésilien de géographie et de statistiques (IBGE)¹ dans son recensement de 2010. L'Institut de statistique du Cap-Vert a appliqué cette approche dans le recensement de 2010 avec l'appui technique de l'IBGE. Le Cap-Vert est alors le premier pays africain à utiliser les tablettes

1 Le Brésil a choisi pour son recensement 2010 une technologie numérique qui utilise un téléphone intelligent GPS pour collecter les données du questionnaire, enregistrer et contrôler les données de géolocalisation et transmettre les résultats du dénombrement une fois celui-ci terminé.

pour un recensement de la population et de l'habitation. Fort de cette expérience réussie, l'Institut de statistique du Cap-Vert réalise en 2020, son deuxième recensement numérique.

L'Institut de statistique du Cap-Vert et l'IBGE apportent conjointement leurs expériences à São Tomé e Príncipe, qui effectue un recensement entièrement numérique en 2012. Le Sénégal tire avantage de ces exemples brésilien et capverdien pour réaliser la collecte de données, le système de stockage et de remontée des données du dénombrement, et le paiement des agents de terrain lors de son recensement de 2013 en utilisant les ordinateurs de poche (PDA, Personal Digital Assistant) pour la collecte des données.

Le recensement de 2014 de la Côte d'Ivoire applique la collecte assistée par ordinateur (CAO) avec l'utilisation de mini-ordinateurs de poche (PDA/Smartphones). Les premiers résultats de ce recensement sont disponibles 6 mois après la fin du dénombrement alors qu'il a fallu attendre plus de 24 mois pour présenter les premiers résultats des recensements précédents (1988 et 1998). L'interview assistée par ordinateur est également utilisée dans le recensement de 2021 de la Côte d'Ivoire.

Une quarantaine de pays africains ont prévu faire des recensements numériques dans la décennie 2015-2024. Les recensements effectués jusqu'en 2021 avec cette approche sont : Guinée Équatoriale 2015, Lesotho 2016, Malawi 2018, Kenya 2019, Burkina Faso 2019-2020, Cap-Vert 2020, Ghana 2021, Côte d'Ivoire 2021. Pour le dernier recensement de 2017 en Égypte, les informations sont collectées sur des tablettes et l'auto-dénombrement via Internet. En Afrique du Sud 2022, trois nouvelles méthodes de collecte sont utilisées : l'interview personnelle assistée par ordinateur (CAPI) ; l'interview Web assistée par ordinateur (CAWI, où le répondant remplit le questionnaire via le Web) ; et l'interview téléphonique assistée par ordinateur (CATI, où le questionnaire est administré par téléphone). Les autres 29 recensements réalisés en 2022 utilisent la méthode CAPI ainsi que le Congo et le Sénégal en 2023.

Chacun de ces recensements numériques est spécifique, car les développements dans le domaine des NTIC ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre. Les expériences du Brésil, du Cap-Vert et du Sénégal démontrent que l'on ne doit pas copier aveuglément la pratique d'un autre pays. Les stratégies d'acquisition des appareils de collecte ne sont pas identiques. Dans les expériences citées, on note les cas suivants : achat direct (Brésil 2010), prêt des appareils brésiliens (Cap-Vert 2010), achat et location (Sénégal 2013, Côte d'Ivoire 2014).

Avec les PDA, la collecte, la saisie et la vérification des données sont effectuées simultanément. Les erreurs et les incohérences sont résolues au moment de l'interview dans le ménage et on observe dans cette approche, une diminution des erreurs, dues à la saisie manuelle des données.

Comme toutes les données collectées sont transférées chaque jour électroniquement à un centre de données sécurisé, les BCR repèrent et résolvent rapidement les problèmes, en donnant des instructions adéquates et immédiates au personnel sur le terrain pour améliorer la collecte. Dans le cas d'erreurs récurrentes dans une ZD, le BCR organise, si nécessaire, des visites sur le terrain. On observe dans tous ces recensements une amélioration de la qualité des données et une réduction de l'intervalle de temps entre la collecte des données et la publication des résultats.

Auto-dénombrement

La méthode d'auto-dénombrement est rarement utilisée, même dans les zones où le taux d'alphabétisation avoisine les 100 %.

Au recensement 1940 du Mozambique, la collecte des données se fait par auto-dénombrement ou par interview par un agent recenseur.

En Tunisie 1956, les agents recenseurs ont pour rôle de ne faire qu'une simple vérification des documents remplis par la population.

Dans les recensements 1962 et 1990 de Maurice, les agents recenseurs distribuent aux chefs de ménage les questionnaires avec un « guide du recensement », puis les complètent ou les remplissent si nécessaire, et les collectent une semaine après.

Dans les derniers recensements de 2017 en Égypte et de 2022 en Afrique du Sud, on a combiné, l'interview en face à face sur des tablettes et l'auto-dénombrement via Internet.

Le contrôle des données sur le terrain

Le chef d'équipe ou le contrôleur vérifie systématiquement tous les questionnaires remplis et récapitule les effectifs de la population sur un imprimé spécial. Il s'assure de l'exhaustivité et de la qualité des informations, puis récapitule à son tour la population de sa zone.

Au-dessus, le superviseur (qui suit le travail d'environ quatre ou cinq agents recenseurs) puis le chef de district coordonnent, contrôlent le bon suivi des instructions par les agents recenseurs, la qualité, la lisibilité et la complétude du remplissage des feuilles de ménage, et effectuent la récapitulation générale de la population de leur zone.

Le dénombrement prend fin quand l'agent recenseur a interviewé tous les ménages de sa ZD, quand le chef d'équipe ou le contrôleur a vérifié la complétude du remplissage des questionnaires ainsi que la complétude des ménages recensés. Les questionnaires remplis sont classés et déposés dans des boîtes selon les numéros des ménages dans un ordre croissant, puis expédiés au BCR.

Au Ghana 2010, en plus des mesures de contrôle normales, des équipes de contrôle de qualité sont mises en place dans les régions. Au Kenya (2009 et 2019), le gouvernement met en place une équipe indépendante d'experts, chargée du suivi externe et indépendant du processus du recensement pour encourager la transparence et une supervision efficace et pour garantir l'assurance qualité de l'opération. Cette équipe externe de suivi donne des retours d'information en temps réel au Secrétariat du BCR sur tout évènement ou incident susceptible de menacer le succès de l'énumération.

Pour les recensements numériques, le contrôle est à peu près semblable, mais adapté à la méthode de collecte. Les données sont notamment transférées à un serveur local ou régional, puis au serveur central situé le plus souvent au BCR.

De plus, un technicien TIC peut assister les agents de terrain dans l'utilisation des smartphones ou tablettes en cas de problème. Les assistants TIC les aident en particulier à résoudre les problèmes liés à la récupération des données et à la mise à jour éventuelle des applications. On compte en moyenne un assistant TIC pour 120 agents

recenseurs. Ils ont pour tâches spécifiques de garantir le bon colissage des équipements informatiques, la personnalisation des smartphones par ZD, le suivi de la chaîne de transmission des données, et la maintenance des smartphones et autres équipements.

— Méthodes de dénombrement des populations nomades

Pour conserver son caractère exhaustif, le recensement de la population doit porter non seulement sur la population sédentaire, mais aussi sur la population nomade (quand elle existe). Cette dernière est, en général, un groupe difficile à recenser. Il n'existe pas de méthode universelle pour le dénombrement des nomades et la situation varie d'un pays à l'autre (Nations Unies, 2020).

La majorité des recensements dénombrent le même type de population (de fait ou de droit, ou les deux) tant pour la population sédentaire que pour la population nomade. Dans certains cas, on trouve toutefois une différence. C'est ainsi que les nomades sont dénombrés comme population de fait en Libye 1954, 1964 et 1973, et en Somalie 1975, les sédentaires comme population de droit. En revanche, en Mauritanie 1976-1977, les nomades sont retenus comme population de droit et les sédentaires comme population de fait (GDA, 1981). Mais c'est surtout la méthode de collecte qui varie d'un recensement à l'autre.

Méthode de collecte

Parmi les méthodes utilisées pour le dénombrement des nomades et des semi-nomades, on peut citer les suivantes :

- La méthode du rassemblement à un endroit, très utilisée dans les recensements avant les indépendances des pays, et dans celui du Cameroun 1976.
- La méthode des districts de recensement, où les nomades sont retenus dans le département de présence au moment du dénombrement (Mauritanie 1976-1977).
- La méthode des points d'eau : on dresse pendant la cartographie, la liste de tous les points d'eau dont disposent les nomades pour abreuver leur bétail (au moins une fois pendant une période de deux semaines) ; c'est là que se fait leur dénombrement (Somalie 1975, Mauritanie 2000-2001 et 2013).
- La méthode de balayage ou de ratissage : le « dénombrement par balayage du territoire » est réalisé par des agents recenseurs disposant de moyens de déplacement adéquats, qui parcourent l'ensemble de leur zone afin d'y trouver et d'y recenser tous les nomades (Cameroun 1976, Tchad 1993). Au Niger 1988, le dénombrement est effectué en zone nomade par « ratissage » : des équipes de 2 à 5 agents recenseurs sillonnent toute la zone à la recherche des lieux de stationnement des nomades ; ces deux méthodes de collecte ne garantissent pas l'exhaustivité de leur dénombrement.

L'exhaustivité du dénombrement des nomades

En Mauritanie 1976-1977, le recensement des sédentaires est exhaustif alors que parallèlement, c'est par une enquête par sondage qu'est dénombrée la population nomade. Mais pour le recensement suivant (Mauritanie 1988), un dénombrement exhaustif des nomades est réalisé. Au Soudan 1983, aucune couverture complète des

nomades n'a lieu, par manque de logistique (lors de ce recensement, la proportion de nomades n'est que de 3 %, contre 11 % lors du recensement de 1973).

L'enquête de couverture post-censitaire (EPC) du Niger 1988 exclut la population nomade à cause de sa grande mobilité, il n'y a donc pas moyen d'apprécier l'exhaustivité de son dénombrement.

Questionnaires spécifiques pour les nomades

Dans tous les recensements concernés, des questionnaires différents sont utilisés pour les ménages nomades et pour les ménages sédentaires, le questionnaire nomade étant plus court en général que le questionnaire sédentaire, par exemple en Somalie 1975, en Mauritanie 1976-1977, 1988 et 2000-2001, ou en Algérie 1998 et 2008. Au Maroc 1971, le questionnaire sédentaire compte 51 rubriques contre 14 pour le questionnaire nomade.

Différentes dates de dénombrements

Le remplissage des questionnaires (sédentaires et nomades) se fait en général dans des dénombrements séparés, à des dates différentes, sans respecter la simultanéité de la collecte. La durée est toujours plus longue pour la collecte des données des populations nomades. En Libye 1954 par exemple, deux jours sont suffisants pour dénombrer les zones sédentaires (31 juillet-1^{er} août), alors qu'il faut 5 mois pour les populations nomade et semi-nomade. On observe des dates différentes dans les autres recensements : Sénégal 1976, Mauritanie 1976-1977, 1988, 2000-2001 et 2013, Niger 1977-1978, et Éthiopie 1994, où le dénombrement est effectué en demandant aux chefs de ménage le nombre de personnes vivant avec eux pour estimer la population et identifier les zones fréquentées par les nomades.

LES QUESTIONNAIRES

Les questionnaires sont élaborés selon les besoins d'information à collecter auprès de l'unité statistique observée. Les unités habituellement observées dans les recensements de la population et de l'habitation sont : les individus, les ménages et les logements. Les caractéristiques des individus sont collectées dans un ménage qui habite dans un logement. Comme les recensements de la population et des logements sont effectués simultanément, on utilise généralement un seul questionnaire, le questionnaire ménage, structuré en trois parties (Gendreau *et al.*, 1981) : les variables d'identification de l'unité d'observation, le tableau synoptique des données individuelles et les cartouches. On a, dans la plupart des recensements, des cartouches portant sur : les caractéristiques du logement, les données collectives du ménage, les résidents absents et les visiteurs, les naissances et les décès des douze derniers mois, et éventuellement d'autres aspects (émigration, sans-abri, etc.).

Certains recensements sont couplés à une enquête spéciale sur 10 % des ménages. Dans ce cas, un questionnaire long est utilisé pour l'enquête et un questionnaire court est adressé de façon exhaustive à tous les ménages. Les questionnaires court et long sont utilisés en même temps pendant la même période de recensement. C'est le cas dans deux pays notamment : Afrique du Sud et Égypte.

Le nombre de variables dans les questionnaires

Sur les 273 recensements documentés de la période 1945 -mi_2023, nous avons des informations sur les questionnaires de 226 recensements, soit 74 % des questionnaires. Nous avons porté notre attention sur les questionnaires ménage dont les variables des cartouches sont numérotées de façons continue (exemple : Congo 1974, Côte d'Ivoire 1998) ou discontinue par cartouche (exemple : Ghana 2000, Sénégal 2002).

En plus des cartouches ménage, individu et logement, d'autres cartouches vont s'ajouter pour alourdir de plus en plus les questionnaires : naissance des 12 derniers mois; décès des 12 derniers mois, y compris la mortalité maternelle (Zimbabwe 1992); cartouche émigration (Comores 1991); cartouche agricole (Botswana 2001); cartouche pauvreté (Sénégal 2002); cartouche NTIC (Seychelles 2001), nous y reviendrons plus loin. Sans être un cartouche isolé, les types d'équipements et moyens de transport que possède un ménage allongent en variables le cartouche logement intitulé désormais logement et équipements des ménages.

Il ressort du tableau 17 et du graphique 6 ci-dessous que le nombre moyen de variables connaît une croissance exponentielle entre 1945 et mi_2023: il varie de 16 (1945-1954) et 32 (1975-1984) à 82 (2015-mi_2023).

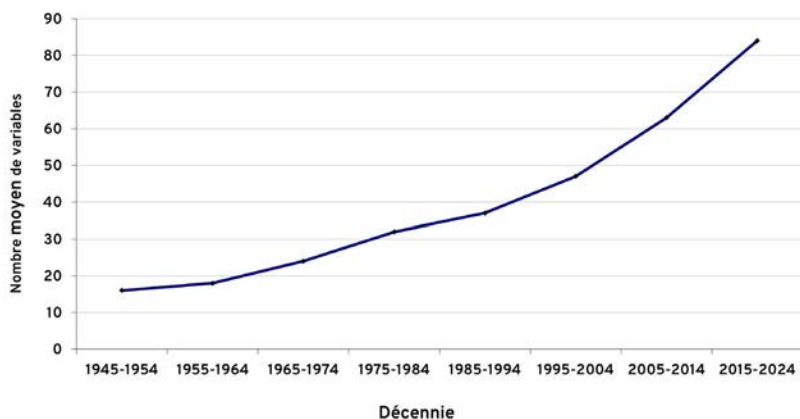
TABLEAU 17

Nombre de variables dans les recensements par décennie

	1945-1954	1955-1964	1965-1974	1975-1984	1985-1994	1995-2004	2005-2014	2015-mi_2023
Nombre de recensements	16	30	33	50	45	40	45	29
Nombre de recensements avec questionnaires trouvés	13	26	32	45	37	30	33	11
Nombre moyen de variables par recensement	16	18	24	32	37	47	63	84
Intervalle de variation par décennie	8-30	9-30	14-47	12-80	12-67	31-87	37-89	47-108

GRAPHIQUE 6

Nombre moyen de variables dans les recensements par décennie



Ces chiffres montrent deux périodes : avant la décennie 1975-1984, les recensements comptaient moins de 25 variables et cela pour deux raisons de notre point de vue : a) les principes et recommandations des Nations Unies concernaient seulement les recensements de population (1945-1954, 1955-1964, 1965-1974) et le nombre moyen de variables est respectivement de 16, 18 et 24 pour ces trois décennies ; b) les recensements ayant des chiffres supérieurs à ces moyennes avaient un cartouche sur les logements (Afrique du Sud, Algérie, Égypte, Libye, Maurice, Kenya, Ouganda, Tunisie, Zambie, Zimbabwe).

À partir de janvier 1975, les Principes et recommandations des Nations Unies concernent les recensements de la population et des logements. Ceci explique notamment l'augmentation du nombre des variables pour les deux décennies suivantes : 1975-1984 et 1985-1994. À partir de la décennie 1995-2004, la grande capacité des ordinateurs d'utilisation de plus en plus conviviale fait exploser le nombre de variables en moins de temps que lors des décennies précédentes. Pour le recensement des Comores de 1991, l'un des premiers pays en Afrique à introduire les micro-ordinateurs dans le traitement des données, on compte 67 variables, dont un cartouche émigration en plus des cartouches habituels. Ce qui situe ce recensement dans la borne supérieure de l'intervalle 12-67 pour la décennie 1985-1994.

Pour les trois pays qui ont réalisé un recensement pour chaque période décennale, on observe bien la tendance générale décrite ci-dessus (tableau 18 et graphique 7).

Ces trois pays illustrent la tendance observée dans les recensements décennaux de tous les pays africains. En dehors du Cap-Vert où la hausse du nombre de variables collectées débute dans la décennie 1985-1994, pour ne plus s'arrêter, les deux autres pays ont des décennies de doute : ainsi, le Botswana après 1995-2004 va faire un bond vers plus de variables alors que les Seychelles vont hésiter dans la décennie 2005-2014 avant de suivre la tendance générale observée dans tous les recensements déjà effectués dans la décennie en cours (2015-2024).

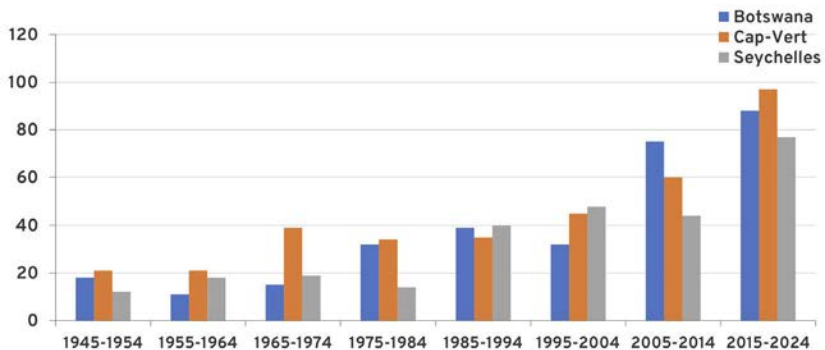
TABLEAU 18

Évolution du nombre de variables dans les questionnaires ménage de trois pays par décennie

Décennie	Botswana	Cap-Vert	Seychelles
1945-1954	18	21	12
1955-1964	11	21	18
1965-1974	15	39	19
1975-1984	32	34	14
1985-1994	39	35	40
1995-2004	32	45	48
2005-2014	75	60	44
2015-2024	88	97	77

GRAPHIQUE 7

Évolution des variables dans trois pays par décennie de recensement



Les thèmes et les variables dans les questionnaires

Depuis leur création en 1946, les Nations Unies ont un souci de rassembler les statistiques sur la population mondiale. Ce besoin se traduit par la nécessité de collecter des données comparables sur la population de tous les pays. Pour atteindre cette comparabilité internationale, les Nations Unies publient des directives que les pays devraient suivre dans la mise en œuvre de leurs recensements. Ces directives sont faites sur une base décennale. Les variables recommandées pour la décennie 1945-1954 sont fondées sur l'expérience des pays qui ont déjà la pratique des recensements, avec comme principal souci de faire la promotion des recensements simples avec un minimum commun de variables à collecter. C'est dans les « Principes et recommandations pour les recensements généraux de la population de 1955-1964 » dans sa version finale de 1958 que sont définis les thèmes pour lesquels les données devraient être collectées dans tous les pays.

Les variables prioritaires suivantes sont collectées dans tous les recensements en Afrique : le lieu de résidence au moment du dénombrement, le lien de parenté avec le chef de ménages, le sexe, l'âge, le statut matrimonial. Dans le tableau 20, figure le nombre de recensements prenant en compte certaines variables prioritaires par décennie.

TABLEAU 20**Prise en compte des variables prioritaires par décennie dans les recensements**

N°	Thèmes retenus dans les recensements nationaux	Nombre de recensements ayant ces cartouches /variables							
		1945-1954	1955-1964	1965-1974	1975-1984	1985-1994	1995-2004	2005-2014	2015-mi_2023
1	Géographiques et de migration interne : lieu de résidence précédente	2	1	6	48	45	40	45	29
2	Ménages et familles : lien avec le chef de ménages	16	30	33	50	45	40	45	29
3	Individuels : sexe	16	30	33	50	45	40	45	29
	Individuels : âge	16	30	33	50	45	40	45	29
4	Individuels : incapacités	-	-	-	-	-	18*	28*	29
5	Culturels : ethnie	16	18	23	31	33	27	30	29
	Culturels : religion	12	13	13	28	31	31	28	22
6	Éducation : alphabétisation	15	24	26	37	43	38	43	29
	Éducation : fréquentation scolaire	15	24	26	37	43	38	43	29
7	Fécondité : enfants nés vivant /enfants survivants	11	9	18	24	45	40	45	27
	Mortalité : décès des 12 derniers mois	-	-	-	-	45	40	45	24
8	Émigrations internationales	-	-	-	2	5	21*	24*	13
9	Agriculture	-	-	-	-	-	5*	15*	15
10	Logement	4	9	-	50	45	40	45	29
11	Équipements ménagers	-	-	-	41	45	40	45	29
12	NTIC	-	-	-	-	-	1*	17*	26
13	Possession de l'acte de naissance	-	-	-	-	-	-	9*	15
	Nombre de recensements par décennie	16	30	33	50	45	40	45	29

* le comptage est fait sur la base de 25 questionnaires de recensements 1995-2004 et 31 questionnaires de recensements 2005-2014, disponibles dans la banque des questionnaires de la Division des Statistiques des Nations Unies.

Les caractéristiques économiques de la population varient beaucoup d'un recensement à l'autre et rendent difficile la comparabilité internationale. D'ailleurs, la population concernée est variable : 4 ans et plus (Cameroun 1976), 5 ans et plus (Ghana, 1999, 2021), 6 ans et plus dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, 7 ans et

plus (Ghana 2000), 10 ans et plus dans la majorité des recensements, 12 ans et plus (Zambie 1980, 1990, 2000) et 14 ans et plus (Gabon 1960). Les besoins d'information sur le travail des enfants sont devenus une préoccupation internationale. C'est dans ce contexte que certains recensements sont passés de 10 ans et plus pour les recensements d'avant la décennie 1995-2004 à 5 et plus (Ghana 2021, Kenya 1999) et à 6 et plus (Bénin 2002, Burkina Faso 2003).

La période de référence de l'activité varie aussi entre les recensements. Les 7 derniers jours avant la date de référence sont la période retenue dans la majorité des recensements, 30 jours dans certains (Gambie 2003, 2013), 6 derniers mois au Niger (1987, 2001) et 12 derniers mois au Zimbabwe (1992, 2002), etc. Nous n'avons pas pu retenir une variable économique pour fin de comparaison.

— **Autres variables importantes (anciennes et nouvelles)**

La survie des parents, qui était en voie d'abandon dans les décennies 1985-1994 et 1995-2004, redevient une préoccupation à travers le changement dans l'utilisation de cette variable. En effet, avant 1980, cette variable était utilisée comme méthode indirecte pour l'estimation de la mortalité adulte. Aujourd'hui elle est aussi utilisée pour étudier les caractéristiques de la population des enfants orphelins. Une vingtaine de questionnaires sur 31 ont retenu cette variable dans la décennie 2005-2014.

La mesure du niveau de mortalité maternelle trouve sa place dans les décès survenus dans le ménage au cours des 12 derniers mois après le test réussi de la mesure de cet indicateur dans le recensement du Zimbabwe de 1988 : 18 recensements retiennent cette variable dans leur questionnaire ménage dans les décennies 1995-2004, 2005-2014 et 2015-2021.

« *En Afrique, les données statistiques publiques relatives à l'appartenance religieuse proviennent essentiellement des sources de données démographiques, que sont les recensements nationaux de la population. L'évolution du pourcentage de recensements comportant une question relative à la religion montre un tournant à partir des années 1990 : après une évolution en dents de scie au cours des décennies 1960 à 1980, mais globalement à la baisse (avec un pourcentage passant de 37 % dans les années 1960 à 32 % dans les années 1980), la progression est ensuite constante, avec dans la décennie 2010 75 % des recensements qui prennent en compte la religion. Dans 16 pays, situés en Afrique du Nord et en Afrique de l'Est, centrale et australe, aucun recensement ne comporte de question sur la religion. Seuls sept pays voient leurs recensements comportant systématiquement une question sur la religion. Dans la majorité des pays (29 au total, dont la moitié d'Afrique de l'Ouest), la tendance observée est celle d'une prise en compte de la religion accrue au fil du temps. À l'inverse, deux pays seulement se distinguent par un abandon de la question sur la religion : le Nigeria (après 1963) et le Zimbabwe (en 1961) » (Véronique Duchesne et al., 2023).*

Tout comme le recensement de l'habitation qui devient une composante des recensements de la population dans la décennie 1975-1984, le recensement agricole s'y intègre de plus en plus à partir de la décennie 2005-2014. Le titre devient alors, comme au Sénégal 2013, Recensement général de la population et de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage (RGPHAE).

Dans les dernières décennies, les besoins d'information portent également sur l'utilisation de nouvelles technologies de l'information et de la communication

(NTIC) dans les ménages. L'accès à Internet et la possession de téléphones mobiles font leur apparition dans 19 recensements de la décennie 2005-2014 et dans tous les recensements effectués entre 2015 et mi_2023.

Une campagne d'information, d'éducation et de communication de l'UNICEF dans la décennie 1995-2004, portant sur la nécessité pour les enfants d'avoir leur acte de naissance dès la naissance, sinon dans la période préscolaire, a un impact significatif sur les recensements. Une trentaine de recensements inscrivent comme variable individuelle « la possession d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif de naissance » dans le questionnaire ménage au cours des décennies 2005-2014 et 2015-mi_2023.

Conclusion

Pour conclure, il faut signaler deux choses : a) l'augmentation de nombre de recensements dans les pays africains traduit la nécessité de fonder les programmes de développement des pays, notamment après les indépendances, sur des données tangibles; b) la pression exercée sur les responsables du recensement pour insérer des questions supplémentaires provient de tous les ministères utilisant les variables sociodémographiques pour la planification des programmes sectoriels.

On a vu dans la décennie 1995-2004, les demandes des données pour calculer les indicateurs des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et dans la décennie (2005-2014) pour ceux des objectifs du développement durable (ODD). Les bureaux de recensements mieux équipés pour le traitement de données, grâce aux progrès des systèmes d'information informatisés, ouvrent les recensements à un nombre de plus en plus élevé de variables à collecter. Malheureusement on observe que très souvent une quantité impressionnante de variables restent inexploitées pour les analyses.

Nous n'avons pas traité le questionnaire de la cartographie de plus en plus volumineux qui suscite beaucoup d'intérêt pour les analyses thématiques, mais qui reste hélas sous-exploité.

On observe dans la période 1994-mi_2023 que de nombreux pays qui demandent une proportion importante de financement externe, pour la réalisation de leur recensement, utilisent des questionnaires trop lourds. Y compris les pays qui n'ont pas la capacité nationale de procéder à l'exploitation et à l'analyse de toutes les variables collectées. Un recensement est jugé onéreux quand un nombre important de variables collectées n'est pas exploité pour enrichir la banque de données des connaissances sur le pays.

L'ENQUÊTE POST-CENSITAIRE DE COUVERTURE

L'enquête post-censitaire de couverture (EPC) est « une opération qui consiste à dénombrer complètement un échantillon représentatif de la population recensée et à relier chaque individu dénombré lors de l'enquête post-censitaire avec l'information recueillie au cours du dénombrement principal » (Nations Unies, 2020). Ses deux principaux objectifs sont : a) l'estimation du degré de couverture du dénombrement de la population avec pour corollaire, l'estimation des omissions et des doubles comptes; b) l'évaluation de la qualité des données sur le sexe et sur l'âge.

Nombre

La pratique de l'EPC en Afrique commence en 1960 au premier recensement du Ghana après l'indépendance du pays. D'après Clairin et Gendreau, « sur 52 recensements effectués entre 1960 et 1980, 28 n'avaient pas prévu réaliser une EPC ; sur les 24 qui l'avaient fait, seulement 11 pays avaient publié les résultats de leur EPC » (Clairin, Gendreau, 1988).

Entre 1975 et mi_2023, la pratique de l'EPC est irrégulière. Sur 204 recensements effectués, 94 réalisent une EPC (tableau 21). Le nombre de pays dans lesquels une EPC est réalisée évolue avec le temps. Ainsi, de 34,1 % de recensements ayant fait une EPC dans la série 1980, on passe à 67,4 % dans la série 2010. Ce progrès est dû à l'effort accompli dans les pays pour suivre les recommandations des Nations Unies, aux leçons apprises des recensements précédents (avec ou sans EPC), mais aussi et surtout à la disponibilité des cadres compétents dans les BCR. Dans la décennie en cours (2015-2024), 6 recensements sur 10, déjà mis en œuvre, ont réalisé une EPC.

Un nombre important de recensements (110) ne réalisent pas d'EPC au cours de la période (1975-mi_2023) y compris des EPC prévues dans les documents de projet de recensement, annulées ensuite, notamment par manque de financement pour la réalisation de cette phase.

TABLEAU 21

Recensements et EPC par décennie

Période décennale	Recensements	EPC	EPC %
1975-1984 (1980)	47	15	34,1
1985-1994 (1990)	44	14	31,8
1995-2004 (2000)	38	23	60,5
2005-2014 (2010)	46	31	67,4
2015-mi_2023 (2020)	29	11	44,8
TOTAL	204	94	46,1

Réalisation

Certains pays ont une tradition de l'EPC depuis les recensements de la série 1980 : Afrique du Sud, Bénin, Cap-Vert, Cameroun, Ghana, Liberia, Niger, Sénégal, Rwanda et Zambie. De nombreux pays considèrent que la mise en place de bonnes procédures d'assurance de qualité aux différentes phases du recensement est une raison suffisante pour ne pas planifier d'EPC : Botswana, Eswatini, Maurice, Namibie, Zimbabwe (UNFPA/SADC, 2001). Seychelles et Maurice utilisent les données d'état-civil pour évaluer la couverture de leurs recensements. Mais le plus souvent, l'EPC n'est pas réalisée à cause des contraintes financières ou du manque d'expertise en la matière. On note une tendance dans les recensements CAPI à ne pas faire les EPC : on compte 6 EPC sur 14 recensements CAPI en 2022-mi_2023.

La conception des EPC dans la préparation du recensement, est confiée aux experts internationaux dans les séries 1980, 1990, 2000. Dans les séries 2010 et 2020, les cadres nationaux formés dans les meilleures écoles de statistique ou de démographie assurent la planification et la préparation de l'EPC : le plan de sondage, la procédure d'appariement des données, la formation des responsables au niveau

central et des responsables régionaux, la formation des agents impliqués, la préparation du lancement de la collecte de données. Une EPC-pilote a été réalisée dans quelques recensements pour développer des règles d'appariement et des procédures de réconciliation : les pays de la SADC autour de l'Afrique du Sud le font. On compte quatre exceptions en Afrique de l'Ouest et du Centre (Rwanda 1978, Burundi 1979, Ghana 2010 et 2021, Mali 2020).

Les meilleurs agents de terrain du recensement sont retenus comme agents de l'EPC, mais sont assignés à des zones différentes de celles où ils ont été affectés lors du recensement (Onsembe, 1999).

— Délai

La mise en œuvre de l'EPC sur le terrain est effectuée, en général, dans les 3 mois, voire 1 mois après le dénombrement principal pour éviter les effets de mémoire et un trop grand nombre de changements démographiques (migrations, naissances, décès).

Pour les 65 recensements qui ont publié des dates précises entre la fin du dénombrement et la réalisation de l'EPC sur le terrain, on observe effectivement dans la période 1975-mi_2023 que la plupart des EPC sont réalisées moins de trois mois après le dénombrement : l'intervalle moyen est de 2,7 mois (tableau 22).

TABLEAU 22

Délai moyen entre la fin du dénombrement et l'EPC

Période décennale	Recensements	Cumul mois	Délai moyen (en mois)
1975-1984 (1980)	9	15	1,6
1985-1994 (1990)	10	24	2,4
1995-2004 (2000)	15	40	2,7
2005-2014 (2010)	25	80	3,2
2015-mi_2023 (2020)	11	31	2,8
TOTAL	70	190	2,7

Dans six recensements, cet intervalle est supérieur à six mois : Congo 2007 (8 mois), Tanzanie 2012 (9 mois) ; pour le Kenya 1989 (11 mois) et le Cameroun 2005 (12 mois), la planification de l'EPC est renvoyée après le dénombrement : ce qui retarde les travaux de terrain après le dénombrement au lieu des trois mois prévus dans les documents descriptifs du projet de recensement ; enfin, au Congo 2007 (8 mois) et en Tanzanie 2012 (9 mois), c'est le manque de fonds qui entraîne des retards dans la mise en œuvre de l'EPC.

Ces trois pays (Congo, Tanzanie et Cameroun) influencent la moyenne du délai dans la série 2010. Sans eux, la moyenne tombe pour cette période à 2,2 mois. De même, si l'on écarte le Kenya dans la série 1990, l'écart moyen tombe ici à 1,5 mois.

— Résultats

Sur les 175 EPC réalisées dans la période 1975-2014, 59 résultats seulement sont publiés. Plusieurs recensements (78), ne publient pas un rapport sur l'exécution de l'EPC ni sur ses résultats.

Pour les résultats publiés, le taux de couverture du recensement varie au niveau national de 81 à 98 %. Parmi les pays qui ont réalisé une EPC au cours des trois dernières décennies de recensement, trois pays obtiennent un taux de couverture inférieur ou égal à 90 %.

Tous les pays dans le tableau 23 ci-dessous ont réalisé au moins deux EPC dans les trois dernières décennies des recensements. On y note des EPC sans résultats quand l'année de référence du recensement n'est pas associée à un taux de couverture.

TABLEAU 23

Les résultats des EPC (Taux de couverture national)

Pays	2010	2000	1990
Afrique du Sud	85,4 % (2011)	82,4 % (2001)	93,2 % (1996)
Algérie	98,0 % (2008)	97,4 % (1998)	96,7 % (1987)
Bénin	(2013)	96,2 % (2002)	95,8 % (1993)
Burundi	97 % (2008)		(1990)
Cameroun	85,9 % (2005)		88,4 % (1987)
Cap-Vert	(2010)	(2000)	
Centrafrique		81,5 % (2003)	91,6 % (1988)
Côte d'Ivoire	98 % (2014)	92 % (1998)	(1988)
Ghana	98,2 % (2009)	(2000)	
Kenya	(2009)	(1999)	(1989)
Lesotho	93 % (2006)	95 % (1996)	(1986)
Mauritanie	93,0 % (2013)	(2001)	
Mozambique	97,9 % (2007)	94,9 % (1997)	
Niger	(2012)	90 % (2001)	(1988)
Ouganda	(2014)	94,3 % (2002)	(1991)
Rwanda	99,1 % (2012)	97 % (2002)	97,5 % (1991)
Sénégal	94,0 % (2013)	91 % (2002)	(1988)
Tanzanie	93,2 % (2012)	93 % (2002)	
Zambie	92,7 % (2010)	(2000)	(1990)

Dans le rapport général des recensements où le taux de couverture n'est pas publié, dans plusieurs cas, il est admis que l'EPC n'est pas exploitable pour non-respect de la méthodologie recommandée. Dans certains cas, les responsables du BCR reconnaissent que les résultats sont décevants, car les effectifs trouvés à l'EPC sont inférieurs à ceux du recensement.

Utilisation des résultats

À l'instar de l'Afrique du Sud qui ajuste les données des recensements depuis 1996 sur la base des résultats des EPC, plusieurs pays de l'Afrique australe et 4 recensements de l'Afrique du Centre et de l'Ouest utilisent les résultats de l'EPC depuis la décennie 2000 pour ajuster les résultats des recensements.

En général, on observe une faible utilisation des résultats des EPC pour ajuster les chiffres de recensement. Les BCR estiment que cette décision a beaucoup

d'implications politique, technique et aussi sur le délai de publication des résultats. Par exemple, les ajustements peuvent affecter les distributions géographiques et démographiques de la population ou avoir des conséquences politiques indésirables.

Les EPC, réalisées par sondage, permettent de faire des ajustements des effectifs de la population aux deux premiers niveaux des unités administratives.

Conclusion

La majorité des 84 EPC réalisées entre 1975 et 2021 respectent les standards de qualité : les questionnaires sont en général des versions très allégées du questionnaire du dénombrement principal; les caractéristiques démographiques retenues pour la mesure de la couverture et les erreurs de contenu sont limitées (sexe, âge, état matrimonial, lien de parenté); l'EPC est réalisée moins de 3 mois après le dénombrement.

La non-prévision d'une EPC dans le document de projet de 97 recensements est la conséquence d'une mauvaise compréhension de son utilité. Dans certains pays, les autorités ne sont pas favorables à l'inscription de l'EPC dans le processus du recensement parce qu'elles considèrent l'EPC comme une évaluation sommative qui se fait à la fin du processus du recensement et permet de tirer des conclusions sur les échecs et les succès, alors qu'elle est une évaluation formative ou correctrice, qui se fait tout au long de l'opération et permet d'améliorer la suite de l'opération.

Plusieurs recensements ne réalisent pas d'EPC de couverture pourtant prévue, pour cause d'insuffisance budgétaire. Dans certains cas, le budget de l'ensemble du recensement n'est pas complètement mobilisé au début de l'opération, si bien que la recherche de financement de l'EPC continue après le dénombrement.

D'autres pays considèrent, à tort de notre point de vue, que de bonnes procédures d'assurance de qualité aux différentes phases du recensement sont une raison suffisante pour ne pas planifier d'EPC.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bardinet (Claude) et Roger (Gilles), 1981, La cartographie des recensements, in GDA, Recensements africains. 2^e partie : synthèse méthodologique, Paris, p. 120-209.
- Blanc (R.), 1978, Le programme africain de recensements : une opération d'assistance internationale spécialement adaptée à l'Afrique, Population, n° 2, Paris, p. 460-463.
- CEA, 2017, L'information géospatiale au service du développement durable en Afrique : Plan d'action africain sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale - 2016-2030, Addis Abeba, 65 p.
- Clairin Remy et Gendreau Francis, 1988, *La connaissance des effectifs de population en Afrique : bilan et évaluation*. Hommage à Remy Clairin, CEPED, Paris, 39 p.
- Duchesne (Véronique) et al., 2023, *Quelle prise en compte de la religion dans les sources de données démographiques en Afrique ?* Working Paper 55, CEPED, Paris, 30 p.
- Eyinga Dimi (Esther Crystelle), 2007, Du recensement classique au recensement numérique : l'expérience du Cameroun dans le cadre du 4^e Recensement Général de la Population et de l'Habitat, Bureau Central des recensements et des Études de Population, Yaoundé, 2007, multigr, 15 p.
- GDA, 1981, Recensements africains, 2^e partie, Synthèse méthodologique, Paris, 348 p.

- Gendreau (F.), 1987, Les opérations statistiques de collecte des données démographiques dans l'Afrique noire coloniale, In, Les annales de démographie historique, p 33-50.
- Gendreau, Francis, Harchaoui Souad, Rosep Matté et Vallin Jacques, 1981, Questionnaire, In : Recensements africains, 2^e Partie, synthèse méthodologique, Groupe de démographie africaine, Paris, pp 237-314.
- Gubry P., Paulet C., 1981, Opération Pilote, In Recensements africains, 2^e partie, Synthèse méthodologique, GDA, Paris 1981, 362 p., pp 63-104.
- Nations Unies, 2002, Manuel d'organisation des recensements de la population et de l'habitation, Département des affaires économiques et sociales, Division de statistique, Études méthodologiques, ESA/STAT/SER. F/83, New York, 2002, 261 p.
- Nations Unies, 2007, Atelier régional des Nations Unies sur l'organisation et la cartographie des recensements, Rabat, Maroc, 12-16 novembre 2007, Département d'Économie et des Affaires Sociales, Division de la Statistique, New York, ESA/STAT/AC.xxx/L.3, 25 p.
- Nations Unies, 2020, Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, Troisième révision, Département des affaires économiques et sociales, Division de statistique, ST/ESA/STAT/SER.M/67/Rev.3, New York, 317 p.
- Nonguierma (André), 2018, Intégration de la technologie géospatiale dans les processus statistiques en Afrique, le cadre statistique spatial africain, CEA, Atelier sous régional sur l'intégration des données administratives, des données de masse et des informations géo spatiales pour la compilation des indicateurs des ODD pour les pays africains francophones, 9-11 mai 2018, Lomé, Togo, 27 p.
- Onsembe, Jason, 1999, *Post enumeration survey for coverage and content error evaluation*. Training Workshop for National Census Personnel within the Framework of 2000 Round of Population and Housing Censuses. Addis Ababa, Ethiopia, 15-19 November.
- UNFPA/SADC, 2001, *The meeting of the Southern African Development Community (SADC) Census Managers*, Pretoria, South Africa, 19-23 March, 2001, UNFPA / SADC, 29 p.



CHAPITRE 5

LA PRODUCTION DES RÉSULTATS

L'EXPLOITATION DES DONNÉES

Dans tous les recensements traditionnels avec questionnaire papier, réalisés en Afrique pendant la période 1945-mi_2023, l'exploitation des données suit en général la même procédure.

Une fois les opérations sur le terrain achevées, y compris l'enquête post-censitaire (EPC), le recensement n'est pas terminé pour autant. Les questionnaires arrivent au centre de dépouillement par lots selon les Districts de Recensement (DR) ou Zones de Dénombrement (ZD). Les lots de questionnaires, qui correspondent chacun au travail d'un agent recenseur, sont conservés dans un entrepôt spécialement conçu à cet effet. À l'arrivée de ces lots, on procède à la vérification de la complétude de chaque lot et au contrôle des codes d'identification géographique et des autres caractéristiques d'acceptabilité. On commence alors la phase d'exploitation des données dont la conception est faite (en principe) bien avant le dénombrement.

L'exploitation des données est l'aboutissement logique de toutes les phases précédentes (mise au point du questionnaire, recensement-pilote, dénombrement sur le terrain, EPC, etc.). Elle comprend : la production des résultats préliminaires; la codification, la saisie, l'enregistrement et l'apurement des données; le stockage des données apurées; la tabulation; et le traitement informatique. Ces différents points sont examinés ci-dessous, ainsi que la numérisation sur scanneur et le traitement des données dans les recensements CAPI.

La production des résultats préliminaires

Une première étape de l'exploitation consiste en la publication rapide des résultats provisoires à partir d'un dépouillement manuel qui découle directement des opérations de contrôle des questionnaires sur le terrain ou à leur arrivée au BCR. Sur le terrain, il y a aussi très souvent le remplissage par le chef d'équipe ou le contrôleur d'un tableau récapitulatif par DR ou par ZD. Ce tableau fournit l'effectif de la population, et l'ensemble des tableaux est la base des résultats préliminaires. Il s'agit le plus souvent de la population par circonscription administrative, éventuellement par sexe. L'exploitation préliminaire peut comprendre une première phase par sondage (tableau 24) permettant la sortie rapide des principaux résultats, l'exploitation exhaustive requérant plus de temps (Gendreau, 1993).

TABLEAU 24

Le sondage pour la publication des résultats préliminaires

Recensement	Taux de sondage
Algérie 1960; 1966; 1977; 2008	5 %; 10 %; 10 %; 10 %
Burkina Faso 1985	10 %
Cameroun 1987	10 %
Congo R. D. 1984	10 %
Côte d'Ivoire 1975	10 %
Niger 1988	10 %
Rwanda 1991	10%
Sénégal 1988	10 %
Tunisie 2014	23 %

L'exploitation par sondage ou exhaustive procède toujours au dépouillement des lots des questionnaires par ZD, leur vérification, la codification, la saisie, l'apurement et la production de tableaux statistiques. Le sondage est également utilisé pour mesurer et vérifier la qualité des opérations d'exploitation d'un recensement.

— **La codification, la saisie, l'enregistrement et l'apurement des données**

La codification consiste à transcrire dans des grilles de chiffrage les informations contenues dans les questionnaires ménages, en codes précis élaborés à cet effet et dûment consignés dans le manuel de codification. Les archivistes fournissent des dossiers aux agents de codification à la demande des chefs d'équipe de la vérification des dossiers. Ils reçoivent des sections codification et saisie, les dossiers codifiés ou saisis et les reclassent sous la supervision des chefs d'équipe de la vérification des dossiers qui remplissent et émargent les registres de sortie et d'entrée des dossiers. Afin de réduire les coûts et le temps de codification, dans de nombreux recensements, les questionnaires sont précodés en partie pour les questions fermées. Cette approche diminue les coûts associés au codage et améliore l'exactitude. Quand l'exploitation est faite avec des scanners, les questionnaires sont précodés.

La saisie des données consiste à enregistrer les données des questionnaires, préalablement codifiées sur un support magnétique pour constituer le fichier des données brutes (non corrigées). Avant la disponibilité de supports magnétiques, la saisie se faisait sur cartes perforées (1945-1984).

L'apurement du fichier consiste à contrôler et corriger les données enregistrées pour éliminer les anomalies, les doubles comptes, les erreurs ou les omissions et les incohérences entre variables.

Dans les recensements traditionnels, comme il n'y a pas de sauvegarde/copie physique des questionnaires papier, qui constituent un gros volume de papier, on les stocke dans de grands entrepôts pour les garder pour une longue période. Avec, dans de très nombreux cas, leur suppression au bout de quelques années.

— **Le stockage des données apurées**

Ce stockage des données qui servira à la production des tableaux statistiques (et ultérieurement à la création de bases de données) se fait sur support magnétique : bande magnétique (1964-1984) ; cassette Bernoulli (1985-1994), disque dur (1985-2004) ; serveur (1995-mi_2023) ; cloud et clés USB (2005-mi_2023).

Les données de la plupart des recensements antérieurs à la série 1995-2004 ont été perdues. Pour le comprendre, il faut savoir que le volume de données stockées par million d'habitants peut être estimé entre 50 et 100 Mbytes (selon la taille du questionnaire), donc entre 100 et 200 Mb pour les données brutes qu'il est utile de conserver et les données apurées. Très peu de pays ont disposé de lecteur de bandes magnétiques. Les premiers micro-ordinateurs Altos installés aux Comores, à São Tomé e Príncipe et au Cap-Vert en 1981 disposaient de disques durs externes d'une capacité de 27 Mb. Les cartouches Bernoulli, utilisées par exemple au Burkina Faso de 1986 à 1987, pouvaient contenir de 20 à 40 Mb. Dans ces pays, le contenu des disques durs internes des micro-ordinateurs est perdu lorsque les micro-ordinateurs

eux-mêmes cessent de fonctionner. Les CD et DVD n'ont jamais eu beaucoup de succès comme supports de données. Les premiers serveurs se sont heurtés à des difficultés techniques de mise en route et d'exploitation (Congo 1996).

En fait, les précautions n'ont jamais été prises pour transférer régulièrement les données sur les nouveaux supports qui ont évolué avec le temps. N'est-ce pas encore le cas aujourd'hui ?

Dans certains cas, lorsque les données ont pu être conservées sur support magnétique, elles sont devenues inexploitable du fait que le dictionnaire du recensement (sur support papier avant l'avènement du logiciel IMPS) a été perdu ; on ne connaît donc plus les variables, ni leur emplacement dans le fichier, ni leur système de codification.

L'accès à la grande quantité de données collectées a souvent été un problème majeur. C'est ce qui a justifié dans les années 2000, le projet d'analyse des recensements africains (African Census Analysis Project, ACAP) de l'Université de Pennsylvanie (États-Unis) dont l'objectif était de « contribuer à l'archivage des recensements africains et assurer leur disponibilité et leur accès aux chercheurs et aux décideurs ». En 2005, le projet ACAP avait archivé 49 recensements de 29 pays africains (Tukufu Zuberi, 2005). Le projet ACAP a organisé des ateliers de travail et des conférences en mars 1997 et juillet 2006 sur l'utilisation des données de recensements en Afrique.

Dans le même ordre d'idée, l'Integrated Public Use Microdata Series (IPUMS-International), un projet du Centre de population de l'Université du Minnesota a constitué des échantillons de données de recensements préalablement anonymisées et a harmonisé les variables aux fins de comparaisons internationales. Il propose les microdonnées de 277 recensements de 82 pays, dont 57 recensements de 22 pays africains (Gubry et Gendreau, 2017).

— La tabulation

C'est l'édition par ordinateur des tableaux statistiques. Cette opération commence dès la fin de l'apurement du fichier. Le plan de tabulation et les programmes de tabulation, déterminés par les besoins du plan d'analyse, sont généralement élaborés avant le recensement-pilote pour permettre son analyse (et la finalisation des questionnaires) et avant le dénombrement afin de ne pas retarder la production des résultats dès la disponibilité du fichier final des données apurées.

La plupart des recensements de la période 1945-2011, s'achèvent en atteignant au moins l'objectif de la tabulation. On note quelques exceptions :

- Au **Nigeria**, les résultats des recensements de 1962, sont annulés pour cause de controverses politiques sur les résultats ; même scénario pour le recensement de 1963. Puis le Gouvernement déclare inacceptables pour l'ensemble du pays, les résultats provisoires du recensement de 1973.
- En **Somalie**, après le recensement de 1975, les troubles politiques de 1976 interrompent le traitement informatique des données qui n'a jamais été repris.
- La saisie du recensement du **Gabon** de 1980 est interrompue par le gouvernement à cause de sa volonté politique de faire état d'une population plus nombreuse et sans distinguer les nationaux des étrangers. Pour le recensement de 2003, le Conseil des ministres considère que l'effectif global de la

population du pays, résultat provisoire, transmis à la Cour Constitutionnelle, est inférieur à l'effectif attendu. Les données collectées et saisies sont placées sous embargo et aucun autre résultat n'est publié.

- Au recensement de l'**Ouganda** de 1980, en raison des troubles politiques, la plupart des questionnaires sont perdus avant le traitement des données. Seulement 11 % des données sont sauvegardées, provenant de 7 districts non représentatifs de l'ensemble du pays.
- Au **Liberia**, les résultats du recensement de 1984 sont perdus avant la phase de tabulation et d'analyse.
- La saisie du recensement du **Congo** de 1996, est interrompue par la guerre civile; à la fin de la guerre le 29 décembre 1999, les résultats provisoires sont invalidés par le nouveau gouvernement au motif qu'ils sont trop parcellaires.

— Le traitement informatique

Évolution

Dans les quatre premières décennies des recensements d'après-guerre (1945-1984), la méthode de dépouillement choisie dépend des conditions existant dans chaque pays. Certains pays ne peuvent pas traiter leurs données sur place, par manque d'équipement ou d'un personnel formé. Ainsi, les cartes perforées du recensement du Togo 1970 sont enregistrées sur bande magnétique au Ghana, car le Togo, à l'époque, ne dispose pas d'ordinateur. Le recensement de la Gambie 1973 est traité à Genève par manque d'équipement d'exploitation. Celui de la Guinée-Bissau 1979 est traité au Portugal pour les mêmes raisons. Le traitement informatique du recensement du Togo 1981 est assuré par le Centre National d'Études et de Traitements Informatiques (CENETI) qui tire tous les tablea (COCENTS).

À la fin de cette décennie, le traitement des données se fait sur un gros ordinateur IBM 360 ou 370; il n'y a souvent qu'un seul ordinateur, installé à la présidence de la République (Cameroun 1976) ou au ministère de Finances (Mauritanie 1976-1977). Les données sont stockées sur de grandes bandes magnétiques de 30 cm de diamètre et 2 cm de large qu'on monte sur de grosses armoires.

Jusqu'au milieu des années 1970, la machine à perforer est l'équipement de saisie des données le plus courant. Les cartes perforées sont utilisées dans les recensements suivants : Algérie 1960, Togo 1970, Cameroun 1976, Côte d'Ivoire 1975.

Au Cameroun 1976, la saisie est réalisée sur machines IBM 3.742 comprenant au total 42 postes d'enregistrement sur minidisques. La transmission des données du BCR jusqu'à l'ordinateur IBM 370-158 de la Présidence de la République est faite grâce à un terminal IBM 32. La tabulation est effectuée avec le système CENTS.

Tous les pays adoptent, à partir de la décennie 1985-1994, les techniques électroniques de dépouillement des données grâce aux progrès rapides en matière de nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC).

En 1980, le micro-ordinateur fait son apparition dans quelques recensements. Il est utilisé pour la saisie de données sur des postes de travail individuels dans une interface utilisateur-disquette, pour la première fois dans quelques pays au début des années 80 : Cap-Vert 1980, Comores 1980, São Tomé e Príncipe 1981, Burkina Faso 1985. Les données sont stockées sur des cassettes magnétiques peu fiables ou sur d'énormes disques durs (format valise) de 27 MBytes : Niger 1988, Zambie 1990.

Mi-85, on dispose des cartouches Bernoulli, espèces de grands « floppy disks » dans des boîtes en plastique dur (Cameroun 1987, Niger 1988). Par exemple, pour le recensement du Burkina Faso (1985) on utilise 60 cartouches Bernoulli de 20 Mb.

À l'exception notable de Djibouti 1983 qui utilise un mini-ordinateur Honeywell-Bull DPS6, on se sert maintenant de micro-ordinateurs durant la quasi-totalité des phases de recensement et l'on n'a plus besoin de gros ordinateur pour le dépouillement.

Pour les décennies 1995-mi_2023, les données et les fichiers de programmes sont stockés sur un serveur central dans un bureau de recensement travaillant en réseau. On économise ainsi la mémoire des ordinateurs clients et on n'a plus à transporter physiquement les données et les programmes, sur disquettes par exemple. La cellule informatique du BCR sauvegarde fréquemment en double les informations qui se trouvent dans le système pour éviter de perdre des données du fait d'une défaillance du matériel ou des logiciels.

Pour la décennie 1995-2004, les données sont stockées sur des serveurs achetés pour le recensement (Centrafrique 1993, Mozambique 1997, Mali 1998, Malawi 1998, Côte d'Ivoire 1998, Niger 2001, Rwanda 2002, Sénégal 2002, Gambie 2003). La saisie des données pour Maurice 2000 est sous-traitée à une autre organisation gouvernementale, car le Bureau central des statistiques (CSO) ne dispose pas de son propre service informatique à part entière ni de personnel capable d'entreprendre des activités de saisie de données.

Toutes les tâches, y compris la correction et la tabulation des fichiers de données, se font avec des micro-ordinateurs de type IBM-PC, IBM-XT, IBM-AT. L'automatisation n'exige donc plus de centraliser le traitement informatique; quelques pays répartissent le travail en différents centres de traitement régionaux : Égypte 2006, Nigeria 2006 et Soudan 2008. Pour la saisie des données, le logiciel IMPS 4.1 (Integrated Microcomputer Processing System) est utilisé. Il est fourni gratuitement par l'International Programs Center du Bureau de Recensement des États-Unis.

Outils de traitement des données

La saisie, l'apurement et la tabulation sont exécutés dans la plupart de recensements depuis 1975 par des progiciels du domaine public mis à disposition des pays africains par le Bureau de recensement des États-Unis au fur et à mesure des évolutions dans le domaine de l'informatique. Les plus utilisés sont :

- Le système de tabulation du recensement (Census Tabulation System, CENTS), utilisé dans les décennies 1975-1984;
- Le système intégré de traitement par micro-ordinateur (Integrated Microcomputer Processing System, IMPS), progiciel du domaine public utilisé pour la saisie, l'édition, la tabulation, la gestion et la diffusion des données de recensement et d'enquête; il permet de créer et de conserver des dictionnaires de données, de produire des tableaux croisés avec ou sans zones géographiques, de trier des fichiers de données, d'afficher des tableaux et des fichiers texte et d'afficher des tableaux de zones géographiques sous forme de cartes thématiques; lorsque les micro-ordinateurs sont popularisés, l'IMPS est utilisé dans tous les recensements de la décennie 1985-1994;
- Le système de traitement des recensements et des enquêtes (Census and Survey Processing System, CSPro), progiciel du domaine public utilisé par des centaines

d'organisations et des dizaines de milliers d'individus pour saisir, modifier, tabuler et diffuser des données de recensement et d'enquête; CSPro est utilisé dans les décennies 1995-mi_2023 dans tous les recensements en Afrique.

— **La numérisation sur scanneur**

Au cours de la série de recensements de la décennie 1995-2004, quelques pays commencent à utiliser les techniques de numérisation sur scanneur comme méthode de saisie des données : Kenya 1999, Ghana 2000, Zambie 2000 et Maroc 2004. Cette technique permet de supprimer l'étape de la codification et de raccourcir l'étape de la saisie. Trois technologies de reconnaissance optique peuvent être utilisées, chacune à l'aide de scanneurs spéciaux (tableau 25) :

- La reconnaissance optique de marques (Optical Mark Recognition, OMR) désigne les procédés informatiques utilisés pour le dépouillement automatique des questionnaires; cette technologie permet à un dispositif d'entrée (par exemple un scanneur) de lire les marques faites à la main (telles que des cases à cocher ou des losanges à choix multiples) à des emplacements spécifiques sur le formulaire;
- la reconnaissance intelligente des caractères (Intelligent Character Recognition, ICR) désigne les procédés informatiques pour tenter de reconnaître le texte manuscrit sur l'image numérisée de chaque formulaire de recensement;
- la reconnaissance optique de caractères (Optical Character Recognition, OCR), désigne les procédés informatiques pour la traduction d'images de textes imprimés ou dactylographiés en fichiers de texte.

TABLEAU 25

Recensements ayant utilisé une technique de numérisation

Technique de numérisation	Pays et année de recensement
Reconnaissance optique des marques (OMR)	Afrique du Sud 2001 et 2011), Égypte 2006, Éthiopie 2007, Lesotho 2006, Malawi 2008, Mozambique 2017, Namibie 2011, Nigeria 2006, Ouganda 2014, Soudan 2008, Tanzanie 2006 et 2012, Zambie 2000
Reconnaissance optique de caractères (OCR)	Ghana 2000, Kenya 1999 et 2009, Maroc 2004, Nigeria 2006
Reconnaissance intelligente de caractères (ICR)	Égypte 2006 et 2017, Ghana 2010, Kenya 1999 et 2009, Maroc 2004, Maurice 2011, Nigeria 2006, Zambie 2011

À mi-parcours de la décennie 1995-2004, la Communauté de développement de l'Afrique australe (Southern African Development Community, SADC) se fixe pour objectif principal d'harmoniser les concepts et d'introduire des questions de recensement de base communes pour la région, dans les recensements de la décennie 2005-2014 (UNFPA/SADC, 2001). C'est ce qui explique en partie l'utilisation de l'OMR dans neuf recensements dans la SADC.

Au recensement du Lesotho 2006, la numérisation des questionnaires est faite au départ avec deux scanners Fujitsu 4990C. Le troisième scanner prévu n'est pas acheté par manque de fonds. La direction du recensement utilise alors la saisie des données par clavier pour les districts restants. De plus, les tabulations d'essai révèlent que certaines colonnes ont été déplacées dans certains enregistrements, d'où des incohérences dans les tableaux statistiques; la direction décide alors que tous les districts scannés seront ressaisis manuellement.

D'autres pays combinent des méthodes de numérisation différentes pour un même recensement (cf. tableau 26).

TABLEAU 26**Recensements ayant combiné des techniques de numérisation**

Pays et recensement	Technique de numérisation
Égypte 2006, Kenya 1999 et 2009, Maroc 2004	Reconnaissance optique de caractères /Reconnaissance intelligente de caractères
Nigeria 2006	Reconnaissance optique des marques /Reconnaissance optique de caractères /Reconnaissance intelligente de caractères
Zambie 2011	Reconnaissance optique des marques /Reconnaissance intelligente de caractères

Selon les responsables du recensement du Nigeria 2006, la combinaison des méthodes de numérisation offre des avantages de rapidité et de précision dans le traitement. La numérisation est supposée produire des résultats en temps opportun. C'est ce qui est observé dans quelques recensements : 5 mois au Kenya 1999; 4 mois en Tanzanie 2012 et 2 mois au Malawi 2008 (tableau 27).

TABLEAU 27**Durée de la numérisation dans quelques recensements**

Recensement	Durée de la numérisation (en mois)	Recensement	Durée de la numérisation (en mois)
Afrique du Sud 2001	13	Malawi 2008	2
Afrique du Sud 2011	8	Maroc 2004	18
Éthiopie 2007	9	Namibie 2011	8
Ghana 2000	12	Tanzanie 2002	5
Kenya 1999	5	Tanzanie 2012	4

On observe plutôt le contraire dans certains recensements : par exemple, au Ghana 2000, il est prévu 3 mois pour la numérisation par OCR, mais elle est réalisée en 12 mois. En Afrique du Sud 2001, la durée de numérisation par l'OMR prévue est de 6 mois, cependant, la période est prolongée de 18 mois en raison du fait que cette nouvelle technologie non préalablement testée n'est pas maîtrisée par l'équipe du recensement. Il faut 9 mois pour les mêmes raisons dans le recensement d'Éthiopie 2007 pour terminer le traitement de données par l'OMR.

Il convient de noter que la numérisation est sous-traitée dans la plupart des recensements qui choisissent cette méthodologie. Les pays qui adoptent une méthode de numérisation par balayage optique sous-traitent le traitement des données à des compagnies privées à l'extérieur du pays.

Au Kenya 1999, outre les équipements, le DFID fournit une assistance technique en faisant appel aux services d'un expert en programmation, en analyse de systèmes et en traitement de données. Le traitement des données du recensement de la Zambie 2000 est confié à Data and Research Services-UK (DSR-UK). Au Maroc 2004, des spécialistes externes doivent s'occuper de la conception des questionnaires, des protocoles de saisie et du traitement des données. L'Agence Centrale de Statistique (CSA) d'Éthiopie accorde un contrat de sous-traitance à DRS-UK dans le cadre de son recensement de 2007 pour fournir une solution combinée de traitement de données OMR/IMR. Cette dépendance vis-à-vis des capacités externes signifie que le BCR perd une partie du contrôle de l'opération.

La numérotation des questionnaires signifie que les solutions de stockage à long terme sont électroniques par rapport à un espace physique tel qu'un entrepôt. On a le même avantage comparatif avec la collecte de données par interview assisté par un ordinateur ou un assistant numérique personnel (Personal digital assistant, PDA).

Les questionnaires papier numérisés sont également sauvegardés dans les ordinateurs et autres supports informatiques. L'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF) a organisé la numérisation des questionnaires du recensement du Mali de 1976 et ceux du recensement du Zaïre de 1984.

— **Le traitement des données dans les recensements CAPI**

Ces recensements sont ceux dont le dénombrement est fait avec des tablettes ou téléphones intelligents (Computer assisted personal interviewing). On observe dans ces recensements qui datent de la décennie 2005-2014, un saut qualitatif sur plusieurs aspects liés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication : le système de suivi de la collecte des données, la saisie, l'automatisation des processus de codage, l'édition et la tabulation des données. Les recensements numériques de la décennie 2015-2024 offrent en plus aux utilisateurs des images encore plus interactives et spécialisées, caractérisées par des améliorations méthodologiques pertinentes et des avancées technologiques dans la cartographie censitaire.

Les recensements effectués jusqu'en 2021 avec cette approche sont : Cap-Vert 2010, São Tomé e Príncipe 2012, Sénégal 2013, Côte d'Ivoire 2014, Guinée Équatoriale 2015, Lesotho 2016, Eswatini 2017, Malawi 2018, Kenya 2019, Burkina Faso 2019-2020, Cap-Vert 2020, Ghana 2021, Côte d'Ivoire 2021. Pour le dernier recensement de 2017 en Égypte, les informations sont collectées sur des tablettes et l'auto-dénombrement fait via Internet.

Lors de leur utilisation, l'assistant numérique personnel (PDA), l'ordinateur de poche ou le téléphone intelligent portable enregistrent non seulement les informations collectées, mais également l'identification unique de l'agent recenseur qui l'utilise. En conséquence, les superviseurs utilisent un système basé sur la connexion Internet pour mettre à jour le système au niveau central (BCR). Ainsi, la progression du dénombrement sur le terrain est suivie au BCR en téléchargeant les données quotidiennement. Les stations de collecte informatisées situées dans différentes régions du pays sont utilisées comme point de transmission des données pour que les agents recenseurs envoient leurs données au système central. Ceci est réalisé en utilisant la technologie Bluetooth pour transférer les données du PDA vers l'ordinateur local du superviseur qui a la responsabilité d'envoyer les données au serveur central du BCR. La transmission des données des ordinateurs locaux au BCR est effectuée via une connexion Internet et les données sont cryptées pour assurer leur protection.

Plus généralement, tous les processus de recensement, à tous les niveaux, sont informatisés grâce à la fois à la tablette, à Internet et à l'utilisation de l'ICR (reconnaissance intelligente des caractères) et de cartes numériques.

Les agents de terrain sont connectés au centre de données du siège pour transférer les données vers la base de données nationale où elles sont stockées sur un «entrepôt de données».

Dans les recensements électroniques, la configuration matérielle typique inclut : ordinateurs en réseau, infrastructure réseau (commutateurs, câblage et contrôleurs de domaine si nécessaire), serveurs (stockage/sauvegarde, application, base de données), solutions de stockage et de sauvegarde (DVD, CD, UPS ou source d'alimentation de secours) à des fins de sauvegarde ou en cas de problèmes de communication ; les données sont enregistrées sur CD-ROM et envoyées physiquement au BCR. Une fois le dénombrement achevé, les résultats définitifs sont disponibles en moins de deux mois.

L'ANALYSE DES DONNÉES

Généralités

Les tableaux statistiques et les rapports d'analyse thématique sont parmi les produits les plus attendus.

Ces produits doivent être disponibles dans les délais convenus dans les plans de publication. Nous nous intéressons ici aux délais de publication des tableaux statistiques et des rapports d'analyse.

Le graphique 8 et le tableau 28 ci-après montrent une croissance significative des recensements qui ont publié les tableaux statistiques ou les rapports d'analyse à l'issue du dénombrement. Dans les deux premières décennies (1945-1964) la production des tableaux statistiques était l'objectif immédiat. Les outils de traitement de données (la mécanographie) ne permettaient pas de disposer rapidement des résultats définitifs. Dans les décennies suivantes, l'analyse de données est devenue progressivement un des objectifs principaux. Pour plus de clarté, nous allons analyser les délais de publication décennie par décennie. Le nombre de recensements considérés est celui des recensements pour lesquels l'information est disponible.

GRAPHIQUE 8

Publication des tableaux statistiques et des rapports d'analyse

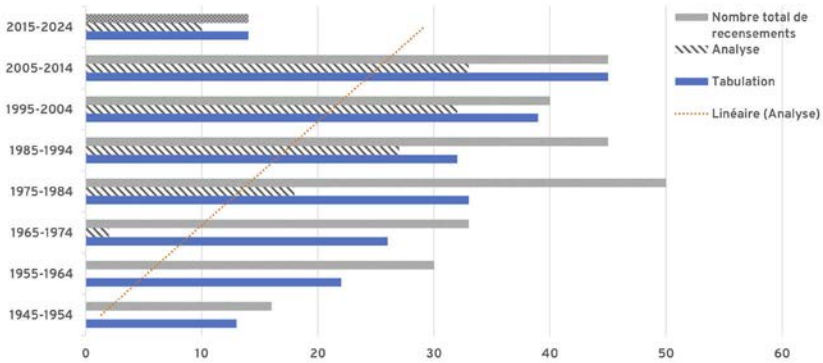


TABLEAU 28

Les tableaux statistiques et l'analyse des données

Décennie	Tabulation				Analyse			Nombre total de recensements
	RP <1 an	RD < 2 ans	RD ≥ 3 ans	TOTAL	RA ≤ 3 ans	RA ≥ 4 ans	TOTAL	
1945-1954	2	6	10	16	-	-	0	16
1955-1964	4	9	13	22	-	-	0	30
1965-1974	7	7	19	26	-	2	2	33
1975-1984	8	19	14	33	3	15	18	50
1985-1994	8	16	8	33	5	22	27	45
1995-2004	18	37	2	39	24	8	32	40
2005-2014	42	42	3	45	21	12	33	45
2015-mi_2023	27	2	0	29	20	0	9	29

RP = résultats provisoires ; RD = résultats définitifs ; RA = rapports d'analyse

Les délais de publication des résultats provisoires se sont améliorés d'une décennie à l'autre, grâce notamment aux progrès de la technologie de traitement des données. Dans les deux dernières décennies, les résultats provisoires sont publiés entre trois mois et six mois. On note que, quelle que soit la décennie, tous les recensements atteignent l'objectif de tabulation des résultats définitifs. Les délais de publication des tableaux définitifs diminuent. Au cours des trois décennies de la période 1945-1974, plus de la moitié des résultats sont publiés après trois ans. On note qu'après cette période, plus de trois quarts des tableaux définitifs sont publiés moins de deux ans après le dénombrement.

— Les décennies 1945-1954 et 1955-1964

Les recensements des deux décennies 1945-1954 et 1955-1964 suivent l'exemple des pays qui ont plusieurs décennies d'expérience des recensements. La production des tableaux statistiques pour donner les chiffres globaux de la population répartie par sexe, âge et unité administrative, est la finalité de ces recensements. Plus de la

moitié des recensements publient les résultats définitifs sous forme de tableaux statistiques trois ans ou plus après le dénombrement. Les résultats du recensement du Nigeria (1963) sont controversés et refusés par les régions.

Les rapports d'analyse ne sont pas cités dans les résultats du recensement, ce qui est conforme aux recommandations des Nations Unies pour les recensements de ces deux décennies (United Nations, 1958). Ce document en 6 parties consacre la partie 5 au « Programme de tabulation ». Le processus du recensement s'achève avec la publication des tableaux statistiques. Il n'y a pas de recommandation sur l'analyse des données issues de l'opération.

— La décennie 1965-1974

Contrairement aux deux décennies précédentes, les directives des Nations Unies (Nations Unies, 1969) consacrent deux paragraphes à l'analyse des données. Elles demandent : i) que l'analyse des résultats du recensement soit effectuée par l'organisme chargé du recensement ou, tout au moins, sous sa direction ; ii) qu'il serait souhaitable d'inviter les spécialistes d'autres services gouvernementaux ou les experts du secteur privé à participer à l'élaboration et à l'exécution d'un programme d'études ; iii) que les organismes de recherche, les universités et les experts soient encouragés à entreprendre de leur propre initiative des études supplémentaires. Ces trois recommandations seront reprises pour toutes les décennies suivantes. Le recensement de la Tunisie 1966 est le seul à intégrer l'analyse dans son plan de travail, analyse qui est incluse dans les résultats publiés. Une partie des publications planifiées du recensement du Lesotho 1966 n'est pas publiée. Un échantillon de 10 % du recensement du Zimbabwe 1969 est utilisé pour l'analyse des migrations de retour de la population africaine (Domschke et Goyer, 1984). Les résultats du recensement du Nigeria 1973 ne sont pas validés.

— La décennie 1975-1984

En plus des recommandations de la décennie précédente, les Nations Unies conseillent pour la décennie 1975-1984 : i) d'élaborer un programme complet et coordonné d'études analytiques, échelonnées sur une période de plusieurs années ; ii) d'analyser les résultats des recensements de la population et de l'habitat dans le cadre des autres informations disponibles afin de parvenir à une approche intégrée des solutions aux problèmes humains (United Nations, 1980). Les résultats du recensement du Gabon 1980 ne sont pas validés. Dix-huit recensements sur 50 publient des rapports d'analyse des données en un ou plusieurs volumes quatre ans et plus après le dénombrement dans quinze pays et 3 ans ou moins dans trois pays.

— Les décennies 1985-1994 et 1995-2004

Pour les décennies 1985-1994 et 1995-2004, les recommandations des Nations Unies sont les mêmes que pour la décennie précédente, plus un additif sur la collecte de données sur la population active. Trois thèmes d'analyse sont explicitement identifiés pour compléter les tableaux statistiques prioritaires : les femmes, les enfants et les jeunes, et les personnes âgées. Vingt-sept recensements sur 45 publient des rapports d'analyse des données. Ces rapports sont publiés en un ou plusieurs volumes

quatre ans et plus dans vingt-deux pays et 3 ans ou moins dans cinq pays. Les rapports d'analyse du recensement du Tchad 1993 sont publiés 18 mois après le dénombrement, à la suite d'une bonne planification des activités préparatoires à l'analyse.

Quelques expériences méritent d'être soulignées pour cette décennie, conformément aux principes et recommandations des Nations Unies (1990), selon lesquelles « Il est souhaitable d'inviter des spécialistes d'autres services gouvernementaux et des experts extérieurs au gouvernement à participer aux travaux d'analyse des données issues du recensement ». En Centrafrique 1988, des cadres autres que ceux du BCR prennent part à l'atelier d'analyse des données du recensement : deux médecins spécialistes (santé publique, reproduction humaine) et un anthropologue de l'université de Bangui ; leur contribution a amélioré les rapports d'analyse au niveau de l'explication des différences observées entre sous-populations.

— La décennie 1995-2004

Au cours de la décennie 1995-2004, il y a un impact direct des progrès dans les outils de traitement de données sur le raccourcissement des délais de publications. Les technologies ont changé, les BCR ont désormais la possibilité de diffuser les résultats de manière plus modulée. S'améliorent les GIS et les méthodes de saisie et de capture des données avec les scanners. Les ordinateurs sont de plus en plus performants et on peut élaborer des cartes thématiques de plus en plus désagrégées (Afrique du Sud, 2000). Dans le but de rendre rapidement disponibles les résultats, quelques pays utilisent la technologie du scanner pour la saisie des données : Kenya 1998, Ghana 1998, Zambie 2000, Tanzanie 2003. Les résultats du recensement du Congo 1996 et ceux du Gabon 2003 ne sont pas validés.

L'analyse des données issues des recensements est généralisée en Afrique de l'Ouest et du Centre. Cependant, sept pays seulement achèvent encore le recensement avec la publication des tableaux statistiques : Libye 1995, Égypte 1996, Eswatini 1997, Malawi 1998, São Tomé e Príncipe 2001, Seychelles 2002, Maroc 2004. Des rapports d'analyse thématique portant sur les sujets recommandés pour la décennie précédente des recensements se généralisent : caractéristiques des femmes ; caractéristiques des enfants et des jeunes et caractéristiques des personnes âgées. Grâce au Système d'information géographique (SIG), les rapports sont de plus en plus illustrés avec des cartes géographiques thématiques.

— La décennie 2005-2014

Au cours de cette décennie, 42 recensements sur les 45 réalisés publient les tableaux statistiques moins de deux ans après le dénombrement. Le Cameroun 2005 l'Éthiopie 2007 et le Tchad 2009 sont les seuls pays ayant publié leurs résultats définitifs plus de trois ans après le dénombrement. Quelques pays expérimentent l'approche brésilienne de recensement sans questionnaire papier, mais avec les Personal Digital Assistant (PDA) : le Cap-Vert 2010, São Tomé e Príncipe 2012 et le Sénégal 2013. Le recensement de 2011 en Afrique du Sud est le premier recensement à inclure le géo-référencement pour chaque logement individuel.

Les rapports d'analyse sont disponibles plus tôt, grâce notamment à la généralisation de l'élaboration des plans de tabulation et d'analyse dans la phase préparatoire du dénombrement. Le plan d'analyse du recensement du Tchad de 1993 était

disponible depuis 1991, celui du recensement du Bénin de 2002 était disponible en 2000. Le personnel technique impliqué dans les travaux d'exploitation et d'analyse a le temps de se former sur les techniques d'analyse dans chaque thème. On voit apparaître de nouvelles thématiques telles que l'analyse de la pauvreté relative ou de la pauvreté des conditions de vie. Pour cette décennie, 33 recensements sur 45 publient des rapports d'analyse : 6 sont publiés moins de 2 ans après le dénombrement, 15, trois ans après le dénombrement et 12 après 4 ans ou plus.

— La décennie 2015-2024

Pour la décennie en cours (2015-2024), on relève en décembre 2021, vingt-neuf recensements déjà réalisés sur 45 attendus. Les tableaux statistiques sont publiés en moins de six mois après le dénombrement, grâce essentiellement à l'évolution des Nouvelles technologies de l'information et de communication (NTIC) qui se généralisent. Les NTIC, devenues la norme, réduisent les délais de traitement des données. Les Nations Unies encouragent les pays membres à utiliser les technologies géospatiales et les technologies de l'information et de la communication dans les recensements de cette décennie (United Nations, 2017). La numérisation de la cartographie et du dénombrement à travers l'utilisation concomitante de téléphones intelligents ou de tablettes pour la collecte des données avec un GPS incorporé, raccourcit les délais entre le dénombrement et la tabulation. Les phases de saisie et de traitement des données sont intégrées désormais dans la phase de dénombrement. En effet, la collecte de données numérisées réduit les risques d'erreurs et écourte le délai de transfert et de traitement des données grâce aux applications informatiques de saisie et de sauvegarde conçues et intégrées dans les téléphones intelligents ou les tablettes, aux contrôles automatiques et au transfert des données vers le serveur central. Cette approche permet en fin de compte d'améliorer la qualité des données et de raccourcir les délais de mise à disposition des résultats.

Exception faite du recensement des Comores 2017, les 28 pays qui ont déjà réalisé un recensement dans cette décennie, ont choisi de faire un recensement sans papier. Les tableaux statistiques sont disponibles moins de six mois après le dénombrement. La technologie contribue à un questionnaire plus long et par conséquent aux analyses sur un plus grand nombre de thèmes.

— Les thèmes d'analyse

L'analyse des données fait partie des activités inscrites dans le calendrier de la majorité des recensements réalisés à partir de la décennie 1985-1994. Les questionnaires, devenus plus volumineux à cause en partie de la facilité de traitement informatique de données, multiplient les thèmes d'analyse. Initialement consacrée à l'analyse de la structure par sexe et âge et à la répartition spatiale de la population (1945-1964), les recensements intègrent l'analyse de la dynamique de la population à partir de la décennie (1975-1984) pour ensuite s'ouvrir à l'analyse de diverses caractéristiques de la population et des logements, telles que l'analyse de la pauvreté, l'analyse des caractéristiques de groupes spécifiques, l'analyse des statistiques « genre » (gender statistics), etc. (tableau 29).

TABLEAU 29

Les thèmes d'analyse dans les recensements par décennie

Liste des thèmes	1945-1954	1955-1964	1965-1974	1975-1984	1985-1994	1995-2004	2005-2014	2015-mi_2023
Évaluation des données	X	X	X	X	X	X	X	X
État de la population	-	-	X	X	X	X	X	X
Répartition spatiale de la population	-	-	X	X	X	X	X	X
Structure par sexe et par âge	-	-	X	X	X	X	X	X
Caractéristiques culturelles	-	-	X	X	X	X	X	X
Nuptialité	-	-	-	X	X	X	X	X
État matrimonial et nuptialité	-	-	X	X	X	X	X	X
Fécondité	-	-	-	X	X	X	X	X
Mortalité	-	-	-	X	X	X	X	X
Migration	-	-	X	X	X	X	X	X
Migration et urbanisation	-	-	-	-	X	X	X	X
Alphabétisation-Instruction et Scolarisation	-	-	-	X	X	X	X	X
Caractéristiques économiques de la population	-	-	-	X	X	X	X	X
Ménage	-	-	X	X	X	X	X	X
Habitations	-	-	-	-	X	X	X	X
Ménage et habitation	-	-	-	X	X	X	X	X
Conditions de vie des ménages et d'habitation	-	-	-	-	-	X	X	X
Les femmes	-	-	-	-	-	X	X	X
Les enfants	-	-	-	-	-	X	X	X
Les personnes âgées	-	-	-	-	-	X	X	X
Les personnes handicapées	-	-	-	X	X	X	X	X
Monographie régionale	-	-	-	-	-	X	X	X
Perspectives et prévision de la population	-	-	-	-	X	X	X	X
Mesure de la pauvreté	-	-	-	-	-	X	X	X
Analyse de données cartographiques	-	-	-	-	-	X	X	X
Agriculture	-	-	-	-	-	X	X	X
Atlas démographique	-	-	-	-	-	X	X	X

Par ailleurs, les progrès des NTIC facilitent la production des données géoréférencées. Les données fournies par la cartographie au niveau détaillé de désagrégation géographique sont largement utilisées pour enrichir les analyses thématiques grâce notamment au SIG, utilisé quasi systématiquement dans les recensements des deux dernières décennies 2005-mi_2023. La combinaison des informations sur la démographie et sur les infrastructures permet des analyses répondant à des besoins locaux.

Après un début timide dans la décennie 1995-2004, la mesure de la pauvreté relative ou pauvreté des conditions de vie devient un thème fréquent dans les recensements. Ce thème est enrichi au cours des deux décennies suivantes, grâce à une

bonne exploitation des variables sur les ménages, des variables sur l'habitat (commodités de l'habitation, matériaux de construction et équipement) et celles des questionnaires cartographiques (données sur les infrastructures communautaires).

Conclusion

La méthodologie des recensements connaît de grands bouleversements au cours de la période 1945-mi_2023, dus notamment à l'évolution de la technologie en matière de collecte et de traitement de données statistiques. Les Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, pour les huit périodes décennales se sont adaptés à cette évolution.

Les recensements sur questionnaire papier (1945-1994) ont fait leur temps. Les recensements numériques sont la norme dans la décennie (2015-2024). On attendait deux ans et plus pour avoir les tableaux des résultats définitifs issus d'un recensement (1945-2004). Aujourd'hui (2015-mi_2023), ils sont disponibles moins de six mois après le dénombrement.

La stratégie pour les travaux d'analyse a connu quatre changements notables depuis la décennie 1985-1994, l'élaboration des plans d'analyses bien avant les travaux cartographiques, la définition des thèmes d'analyses en réponse aux besoins d'information nécessaires à l'élaboration ou l'évaluation des programmes sectoriels de développement des pays, le renforcement de l'équipe d'analyse des INS/BCR par les universitaires, et les ateliers d'analyse pour raccourcir les délais d'analyse et assurer la cohérence des informations entre différents thèmes.

Pour les travaux d'analyse, la coopération avec d'autres organismes de recherche et des spécialistes d'autres services gouvernementaux, déjà observée en Centrafrique 1988, au Tchad 1993 et au Bénin 1992 se généralise : Cap-Vert 2000, Bénin 2002, Centrafrique 2003, Burkina Faso 1996. Le recensement du Tchad de 1993 est le premier recensement en Afrique à publier tous les rapports d'analyse thématique en moins de 2 ans après le dénombrement. Il bénéficie de l'appui technique du Centre d'études et de recherches sur la population pour le développement (CERPOD), de l'Institut de formation et de recherche démographiques (IFORD) ainsi que l'assistance des cadres démographes des pays voisins (Cameroun, Centrafrique) au titre de la coopération Sud-Sud. Le recensement du Bénin 1992 suit l'exemple du Tchad et publie les rapports d'analyse en 1994. Ce recensement bénéficie de l'appui technique du Centre Population et Développement (CEPED) et des experts nationaux de l'Université de Cotonou et des ministères techniques.

LES PRODUITS DES RECENSEMENTS

Vue d'ensemble

Les produits attendus du recensement sont les gains, profits, rapports, « fruits », « récoltes », qui résultent du processus. Ces résultats se présentent comme des opérations d'extraction de matière première en produits bruts (données statistiques), semi-finis (indicateurs), finis (informations); mais aussi en produits de grande consommation (tableaux statistiques prioritaires) et en produits de luxe (analyses approfondies, analyse des microdonnées). Chaque produit obtenu correspond à un objectif assigné au recensement (Dackam-Ngatchou, 2004).

Les produits standards sollicités par le gouvernement et d'autres parties prenantes couvrent la gamme entière des sujets du recensement et permettent de répondre aux besoins de données, d'indicateurs ou d'informations au niveau national et local, tels qu'ils ont été identifiés lors de la phase préparatoire à l'occasion de l'évaluation des besoins d'informations. Ils se présentent sous plusieurs formes : tableaux statistiques prioritaires ; cartes plus ou moins commentées ; échantillons de fichiers statistiques édités dans le respect de l'anonymat (ACAP, IPUMS), rapports d'analyse globale et thématique, etc. Ces produits sont disponibles pour tous les utilisateurs avec ou sans frais.

Le BCR peut aussi fournir divers produits à la demande d'un utilisateur. Les produits les plus fréquemment demandés sont des tableaux statistiques simples, non initialement prévus sur la liste des tableaux prioritaires. D'autres produits sont demandés par des institutions ou des individus qui ne trouvent pas leur compte dans la liste des produits standards généralement annoncée dans le document descriptif du projet de recensement (Centrafrique 2002, Côte d'Ivoire 1994 et 2014, Botswana 2011). Pour de tels produits, le coût de production est généralement à la charge du demandeur. Pour satisfaire ces besoins à la demande, le BCR met en place un service permanent devant fournir ces produits standardisés ou à la demande (Afrique du Sud, Cameroun, Bénin, Kenya, etc.).

Les institutions universitaires et de recherche demandent ce genre de produits, notamment des résultats par échantillon (en général, de 2 % à 5 % de la population) qui contiennent des données individuelles fusionnées aux autres données (ménages, cartographiques), qui placent l'individu dans son contexte familial et local.

Un des objectifs de tous les recensements est une bonne diffusion des produits qui en sont issus. Tous les documents descriptifs de l'opération comportent une stratégie pour vulgariser et diffuser les résultats sous des formats accessibles et attrayants. Cette stratégie informe sur les supports de diffusion en même temps que sur le calendrier de mise à disposition de ses supports.

Ces produits remplissent les critères de transparence, d'actualité, d'exactitude, d'accessibilité, de cohérence et de pertinence par rapport aux besoins des utilisateurs. Leur large diffusion dans de brefs délais permet aux nombreux utilisateurs, d'avoir les informations actualisées sur l'état et la structure de la population, la dynamique démographique et les conditions d'habitation, notamment pour la mise au point des politiques et programmes multisectoriels de développement économique et social.

Rappelons enfin que la législation relative au recensement prévoit la stricte protection de la confidentialité des données lors de la diffusion des résultats.

— Les supports des données et les canaux de diffusion

Plusieurs types de supports sont disponibles pour fournir les données aux utilisateurs : support papier (documents imprimés) et support électronique (fichier ou bases de données accompagnés des métadonnées). On en trouvera les principales composantes en fonction des décennies dans le tableau suivant (tableau 30).

TABLEAU 30

Supports et décennies

Décennies	Support papier	Support électronique
1945-mi_2023	Volumes de tableaux statistiques	
1945-mi_2023	Affiches de présentation sommaire des principaux résultats	
	Rapport d'exécution	
	Rapport méthodologique	
1955-mi_2023	Fichier des localités et des villages	
1965-1984		Bande magnétique
1985-1994		Cartouche magnétique – Bernoulli
1975-mi_2023	Rapports d'analyse thématique	
1985-2001	Dépliants, tracts, plaquettes de présentation sommaire des principaux résultats	
	Rapport de synthèse des analyses	
1985-mi_2023	Monographies régionales, de districts et de grandes villes	Disque dur ordinateur
	Atlas démographique	Bases de données
		Base de données du recensement*
1995-2004		Cd-rom
1995-mi_2023	Indicateurs sociodémographiques	Cd-rom interactif contenant les résultats et la méthodologie
		Base de données démographiques**
	Planches/Brochures	Base de données cartographiques
	Principaux indicateurs des programmes de développement	Bases de données sociodémographiques intégrées***
2005-2014		DVD
		Clé USB
		Réseau électronique (Intranet ou Internet)
2005-mi_2023		Site Internet

* y compris l'échantillon maître mis à jour pour les enquêtes intercensitaires.

** y compris les données des recensements précédents.

*** telles que Census-Info et IMIS basé sur Redatam.

Les bases de données comprennent deux catégories (Nations Unies, 2020) : i) les bases de microdonnées relatives aux personnes ou aux ménages, stockées soit sous la forme brute sous laquelle elles ont été recueillies, soit sous la forme définitive après correction, ou bien dans un fichier combinant les deux types; ii) les bases de macrodonnées ou de données agrégées, stockées sous différentes formes en tant que résultats provenant d'un seul recensement, dans une base de données couvrant plusieurs recensements et enquêtes démographiques, ou dans une base étendue de données statistiques multisectorielles (IMIS).

En général, tous les tableaux sont désagrégés par sexe, et produits au niveau de toutes les subdivisions administratives :

- Unités administratives (national, région, etc.);
- Milieux de résidence (urbain, rural; grandes villes, villes moyennes, petites villes; taille de la localité de résidence, etc.);

- Localités (fichier de localités et de villages);
- Régions naturelles : par exemple, le recensement de la Guinée 1996 distingue quatre régions naturelles (Basse Guinée, Guinée forestière, Haute Guinée, Moyenne Guinée);
- Régions économiques (cas du Burkina Faso 1988);
- Circonscriptions électorales (Maurice 1972, 1983, 1990, 2011);
- Circonscriptions sanitaires ou scolaires (Sénégal 2002).

Les cartes géographiques facilitent la présentation et la diffusion des produits du recensement. Depuis la décennie 1995-2004, la plupart des recensements utilisent les systèmes d'information géographique (SIG) pour produire et diffuser des cartes avec les caractéristiques des zones géographiques ou administratives concernées. L'utilisation du SIG rend l'information plus conviviale avec les cartes thématiques.

Des résultats peu cités, produits par tous les recensements en Afrique, concernent la mise à jour avec les données du recensement, des manuels scolaires de géographie, du système d'information géographique, de la carte scolaire et de la carte sanitaire.

Les produits attendus à l'issue de tous les recensements sont nombreux et variés, surtout depuis la décennie 1995-2004. À partir du recensement du Botswana 2011 qui fournit des résultats très complets (notamment 26 rapports d'analyse thématique), on peut citer les grands thèmes produits aujourd'hui par les recensements :

- Répartition spatiale de la population (et urbanisation); densité de population; monographies des districts; atlas démographique;
- Structure de la population par sexe et par âge; caractéristiques économiques de la population; alphabétisation, éducation; carte de l'éducation;
- Pauvreté des conditions de vie;
- Fécondité; état matrimonial et nuptialité; migration;
- Hommes et femmes; enfants et jeunes; population handicapée; personnes âgées; carte de la population vulnérable;
- Ménages et conditions de vie (et typologie des ménages); caractéristiques du logement; activités agricoles; disponibilité des TIC, des transports et d'autres actifs durables; soins à domicile;
- Évaluation de la qualité des données du recensement;
- Projections démographiques; étude prospective sur les besoins sociaux (éducation, emploi, santé, logement).

Dans les rapports d'analyses thématiques, des indicateurs sont calculés et sont utilisés pour apprécier le niveau des phénomènes démographiques : nuptialité, fécondité, migration interne ou internationale, mortalité, etc. Ces indicateurs sont produits dans la plupart des recensements, en utilisant s'il le faut des méthodes indirectes.

D'autres indicateurs sont produits pour les besoins de la planification, le suivi et l'évaluation des programmes et projets sectoriels. Pour soutenir les programmes de décentralisation en vigueur dans la plupart des pays africains, tous les recensements produisent et rendent disponibles les données utiles à tous les niveaux des unités administratives (pays, région, département, district, ville, localité, village). C'est cette capacité de produire des données, des indicateurs et des informations actualisés

aux plus petites unités administratives ou géographiques et de façon exhaustive qui donne un avantage aux recensements par rapport aux enquêtes par sondage. Le tableau 31 ci-après donne ces indicateurs dans le cas du Botswana 2011.

TABLEAU 31

Indicateurs de suivi des programmes ou projets sectoriels (Botswana 2011)

<p>Fréquentation scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Scolarisation primaire nette • Scolarisation nette dans le secondaire • Inscriptions nettes dans l'enseignement supérieur 	<p>Conditions de vie dans l'unité d'habitation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de la population ayant l'électricité • Population ayant accès à l'eau potable • Proportion de la population ayant accès à un assainissement amélioré • Proportion de ménages ayant accès à la sécurité d'occupation (propriété ou location)
<p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de mortalité infantile • Taux de mortalité des moins de cinq ans • Taux de mortalité maternelle • Espérance de vie 	<p>Emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de la population employée à la population en âge de travailler • Taux de chômage • Agriculture et développement rural • Têtes de bétail par ménage • Pauvreté monétaire • Proportion de la population en âge de travailler actuellement sans emploi
<p>Vulnérabilité extrême</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion d'enfants orphelins • Proportion de ménages dirigés par des enfants • Proportion d'enfants dans la population active • Proportion d'enfants dans la population active et non scolarisée • Proportion de personnes âgées vivant dans un ménage où personne n'est économiquement actif 	

Les indicateurs des programmes internationaux

Les indicateurs du recensement aident aussi à suivre et à évaluer les progrès de nombreux programmes de développement mondial ou régional auxquels les pays ont souscrit. Citons notamment :

Les objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD, 2000)

Dans la Déclaration du Millénaire pour le développement des Nations Unies, signée en septembre 2000, les dirigeants mondiaux s'engagent à de grands enjeux humanitaires répartis en huit objectifs, dont cinq peuvent être suivis par les indicateurs fournis par les recensements depuis la décennie 1995-2004.

Ces indicateurs sont issus pour la plupart du Programme d'action de la Conférence internationale pour la population et le développement (PA/CIPD, 1994). Le PA/CIPD mentionne en plus, l'espérance de vie à la naissance par sexe. Ces indicateurs sont produits dans la plupart des recensements en Afrique depuis la décennie 1985-1994.

En ce qui concerne l'objectif 1, à savoir réduire la pauvreté, de nombreux recensements intègrent dans leurs produits l'analyse de la pauvreté des conditions de vie : Guinée 1996, Bénin 2002, Ouganda 2002, Rwanda 2002, Tanzanie 2002,

Cameroun 2005, Burkina Faso 2006, Burundi 2008, Ghana 2010, Zambie 2010, Botswana 2011, Côte d'Ivoire 2014, Sierra Leone 2015. À Maurice (2000, 2011), on analyse plutôt les indices de développement relatif (IDR) produits par circonscription électorale.

On trouvera dans le, tableau 32 ci-après les indicateurs susceptibles d'être fournis pour les objectifs 2 à 5 par les données d'un recensement durant les décennies 1995-2004 et 2005-2014, étant entendu que tous les recensements déjà réalisés de la décennie 2015-2024 fournissent tous les indicateurs indiqués dans le tableau.

TABLEAU 32

Indicateurs des OMD produits dans les recensements*

Objectifs des OMD	Indicateurs des OMD produits dans les recensements	1995-2004	2005-2014
Objectif 2 : atteindre l'éducation primaire universelle	• Taux de scolarisation des garçons et des filles	13/25	26/31
	• Taux net de scolarisation primaire	16/25	24/31
	• Taux d'alphabétisation de la population de 15-24 ans	25/25	31/31
Objectif 3 : promouvoir l'égalité de genre et renforcer le pouvoir des femmes	• Rapport filles/garçons au primaire, au secondaire et au supérieur	25/25	31/31
	• Rapport femmes/hommes qui savent lire et écrire dans la population de 15-24 ans		
	• Proportion des femmes dans le secteur non agricole		
Objectif 4 : réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	• Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	22/25	26/31
	• Taux de mortalité infantile		
Objectif 5 : améliorer la santé de la mère	• Taux de mortalité maternelle	14/25	23/31

* Pour chacune des deux décennies, sont indiqués le nombre de recensements fournissant l'indicateur sur le nombre total de recensements observés.

Les indicateurs du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), un projet de développement à l'échelle continentale, sont les mêmes que ceux des OMD.

Le plan d'action du Sommet mondial pour les enfants (1990)

Ce plan a en plus des OMD les indicateurs complémentaires suivants produits par la plupart des recensements en Afrique depuis la décennie 1975-1984 : proportion de la population qui utilise une source d'eau potable sûre, proportion de la population qui utilise un moyen sanitaire d'évacuation des excréta.

De plus, en réponse aux besoins d'informations générées par le sommet sur les conditions de vie des enfants, depuis le recensement de la Guinée de 1996, tous les recensements prévoient une analyse thématique sur les caractéristiques socioéconomiques des enfants âgés de 0 à 17 ans.

Il en est de même pour les caractéristiques des enfants orphelins dans le ménage. La variable « survie des parents » initialement utilisée pour la mesure de la mortalité adulte (1975-1984, 1985-1994), est utilisée désormais aussi pour étudier les caractéristiques socioéconomiques des enfants orphelins : 14 recensements sur 25 dans la décennie 1995-2004 et 23 sur 31 pour la décennie 2005-2014. Ces recensements produisent les indicateurs suivants : proportion d'enfants âgés de 0 à 17 ans dans les ménages ne vivant pas avec un parent biologique (Botswana 2011); travail des enfants; proportion d'enfants âgés de 5 à 14 ans qui travaillent actuellement, cela dans la quasi-totalité des recensements des trois dernières décennies (1995-2004, 2005-2014, 2015-mi_2023).

Un produit spécial : les microdonnées

Vingt-neuf Instituts Nationaux de Statistique de pays africains, englobant 85 % de la population du continent, ont confié des microdonnées de recensements et d'enquêtes nationales à l'IPUMS pour la diffusion d'échantillons de microdonnées anonymes avec les métadonnées intégrées (tableau 33). L'objectif de l'IPUMS est de permettre aux chercheurs et aux décideurs africains d'analyser ces données pour rendre compte des transformations démographiques et économiques en cours sur le continent (McCaa et Kelly-Hall, 2010). Le projet est dirigé par le Centre de Population du Minnesota (MPC).

TABLEAU 33

Les microdonnées des recensements disponibles dans la base de l'IPUMS

Pays	Recensements	Pays	Recensements
Afrique du Sud	1996, 2001, 2011	Maurice	1990, 2000, 2011
Bénin	1979, 1992, 2002, 2013	Maroc	1982, 1994, 2004, 2014
Botswana	1981, 1991, 2001, 2011	Mozambique	1997, 2007
Burkina Faso	1985, 1996, 2006	Niger (*)	1988, 2001
Cameroun	1976, 1987, 2005	Ouganda	2002, 2014
Cap-Vert (*)	1990, 2000	Rwanda	2002, 2012
Égypte	1986, 1996, 2006	Sénégal	1988, 2002, 2013
Éthiopie	1984, 1994, 2007	Sierra Leone	2004, 2015
Ghana	1984, 2000, 2010	Soudan	2008
Guinée	1983, 1996, 2014	Tanzanie	1988, 2002, 2012
Kenya	1979, 1989, 1999, 2009	Tchad (*)	1993, 2009
Lesotho	1996, 2006	Togo	1970, 2010
Madagascar (*)	1993	Zambie	1990, 2000, 2010
Malawi	1987, 1998, 2008	Zimbabwe	2012
Mali	1987, 1998, 2009		

— Le calendrier de diffusion des produits

Un calendrier et un plan de diffusion complets sont inscrits dans le document descriptif du recensement. Ceci a pour objectif d'informer les utilisateurs de la date probable de diffusion, afin que l'utilisation des données puisse être planifiée (Nations Unies, 2020). Cette pratique est observée par exemple dans les recensements suivants : pays de la SADC pour les décennies 2005-2014 et les recensements africains de la décennie 2015-mi_2023, Ghana 2000, 2010, 2020, Bénin 1992, 2002 et 2013, Cameroun 1976, 1987 et 2005, Burkina Faso 1985, 1996 et 2006, Guinée 2014.

Dans le chapitre portant sur l'analyse des données, on a observé « qu'au cours des trois décennies de la période 1945-1974, plus de la moitié des résultats sont publiés après trois ans ». Or, les données du recensement deviennent obsolètes et perdent de leur intérêt (du point de vue de l'actualité de l'information) pour la plupart des utilisateurs au-delà de trois ans pour les données d'état de la population et de cinq ans pour la dynamique démographique. À partir de la décennie 1985-1994, plusieurs pays réduisent les délais à moins de 18 mois entre le dénombrement et la diffusion des rapports d'analyse : Tchad 1993, Bénin 2002, Kenya 2009, 2019, Cap-Vert 2010, Afrique du Sud 2011, Côte d'Ivoire 2014, Mozambique 2017, Malawi 2020, Botswana 2022, Rwanda 2022, Tanzanie 2022. Le diagramme GANTT des activités d'un recensement montre que la diffusion des rapports d'analyse est plus rapide quand le plan d'analyse est élaboré dès le début de la phase préparatoire. On y note également que certains résultats sont publiés avant que toutes les activités de traitement des données soient terminées et qu'après le traitement des données, les phases de l'analyse et de la diffusion des résultats se chevauchent largement.

— Conclusion

Une stratégie observée dans tous les recensements, non développée ici, est l'organisation de séminaires de diffusion. Ce séminaire réunit en général un nombre limité de participants, notamment des cadres en provenance de toutes les régions du pays, des différents ministères, des universités et autres institutions de recherche. La réalisation d'un seul séminaire de diffusion n'est pas suffisante pour atteindre le maximum d'utilisateurs, ni la distribution directe, pendant ces séminaires du rapport de synthèse des différents résultats.

Depuis la décennie 1995-2004, on assiste à la création dans les Instituts nationaux de la statistique (INS) ou au sein des BCR, de bureaux de l'information sur le recensement, où les utilisateurs de données peuvent obtenir des statistiques. Sur le site Web des INS on trouve dans la plupart des pays, des bases de données accessibles aux utilisateurs de données statistiques et de recensements en particulier. C'est, actuellement, l'un des produits populaires du recensement. De plus, diverses plates-formes de médias sociaux sont utilisées avec succès par les pays pour diffuser les résultats de leur recensement (Nations Unies 2020).

L'ARCHIVAGE DES DOCUMENTS ET PRODUITS

Généralités

L'un des objectifs de la gestion du projet de recensement est de documenter et d'archiver les informations relatives à sa conception, à sa mise en œuvre et à ses résultats. Le terme d'archivage fait référence aux fonctions et aux systèmes de stockage et de préservation des documents et produits de l'opération. La documentation habituellement conservée porte sur les activités opérationnelles, les données et statistiques issues des recensements et les métadonnées.

L'archivage des activités opérationnelles porte sur les leçons apprises à chaque étape de l'opération : les activités préparatoires, la méthodologie, le travail sur le terrain, la collecte et le traitement des données, les coûts d'exécution (estimés et réels), l'évaluation de chacune des étapes, et aussi des notes des réunions utiles pour le rapport administratif de l'opération.

Les recommandations des Nations Unies pour les recensements de la population et de l'habitation ne font pas référence au problème d'archivage des données et documents techniques issus de l'opération avant la décennie 2005-2014 (Gendreau et Gubry, 2016). Pour cette décennie, l'archivage devient une nécessité en tant que corollaire de la recommandation d'une diffusion des informations accessibles dans les bases de données. La planification de l'archivage consiste alors à élaborer des plans de préservation de l'information numérique stockée dans le système d'archivage afin qu'elle reste accessible et compréhensible à long terme par la communauté des utilisateurs, même si l'environnement informatique d'origine devient obsolète.

Pour la décennie en cours 2015-2024, l'archivage électronique est recommandé (Nations Unies, 2020). Pour répondre aux besoins des utilisateurs, l'archivage des opérations de collecte a, totalement ou partiellement, pour objectifs : l'inventaire des opérations, la description de ces opérations (métadonnées), l'accès aux « ressources » (rapports d'analyse, documents techniques, etc.), et l'accès aux fichiers de microdonnées (données individuelles). En outre, cela permet d'extraire des indicateurs variés directement utilisables (Gendreau et Gubry, 2016).

En général, les INS ou les BCR disposent des installations dans lesquelles les documents et les produits sont conservés. L'INS s'assure d'une part que ces documents sont authentiques, pertinents, disponibles, accessibles; et les utilisateurs, d'autre part, que les données sont exactes et actualisées. Le but de l'archivage est de garantir que les documents importants sont conservés dans de bonnes conditions. Ces documents serviront à la reconstitution des processus de recensement, pour en tirer des leçons utiles aux processus des recensements suivants.

L'archivage des dossiers individuels est propre au recensement, car ceux-ci couvrent toute la population du pays, d'où la nécessité de mettre au point des procédures spécifiques. Le but essentiel de l'archivage des dossiers individuels du recensement est de les garder en sécurité pour une utilisation future par des historiens, des démographes et des spécialistes en sciences sociales dans une période définie qui garantit que l'utilisation des renseignements personnels ne mettra pas en danger la confidentialité et la protection de la vie privée des personnes interrogées.

Après ces généralités, les points suivants seront abordés successivement : le cadre légal de l'archivage, la conservation des documents papier, les techniques d'archivage, la conservation sur supports informatiques, et la mise en ligne (sites NADA, « Open Data for Africa », et sites internationaux).

— Cadre légal de l'archivage

L'archivage des produits est encadré par la loi sur les statistiques. Ces lois sont en conformité avec la Charte africaine de la statistique (Union Africaine, 2015). Celles adoptées avant 2015 ont été révisées pour être conformes à cette Charte.

Cette Charte a pour objectifs de promouvoir le respect des principes fondamentaux de la production, du stockage/archivage, de la gestion, de l'analyse, de la diffusion et de l'utilisation de l'information statistique sur le continent africain. En voici quelques principes qui portent directement ou indirectement sur l'archivage de données :

- Pérennité : l'archivage prolonge la vie utile des documents archivés en limitant leur détérioration physique et chimique pour une conservation à long terme, et en prévenant la perte d'informations (Nations Unies, 2020).
- Accessibilité : les autorités statistiques garantissent l'accès aux statistiques ; les microdonnées peuvent être mises à la disposition des utilisateurs à condition que les lois et les procédures définies soient respectées et que la confidentialité soit maintenue.
- Clarté et compréhension : les statistiques doivent être présentées sous une forme claire et compréhensible, diffusées d'une manière pratique et adaptée, disponibles et accessibles pour tous et accompagnées des métadonnées nécessaires et de commentaires explicatifs.
- Confidentialité : la confidentialité des informations et l'utilisation de celles-ci à des fins strictement statistiques doivent être absolument garanties par les autorités statistiques ainsi que par tous ceux qui travaillent dans le domaine de la statistique.

À Madagascar (avril 2018) et au Congo (octobre 2018), la loi relative à l'organisation et à la réglementation des activités statistiques concerne l'archivage des produits de recensements par trois articles : i) la qualité des statistiques est mesurée par des critères communément admis de pertinence, de pérennité, d'exactitude et de fiabilité, de continuité, de cohérence et de comparabilité, de ponctualité, d'actualité et de spécificité ; ii) les statistiques publiques (les statistiques produites et diffusées par les autorités statistiques) doivent répondre aux besoins des utilisateurs ; iii) les statistiques publiques sont conservées sous une forme détaillée afin d'en garantir l'utilisation par les générations futures, tout en préservant les principes de confidentialité et de protection des répondants.

Quarante-neuf (49) pays sur les 54 ont promulgué des lois sur les statistiques publiques entre 1999 (Afrique du Sud) et 2022 (Eswatini). Le Mozambique à défaut d'une loi sur les statistiques publiques intègre dans sa loi 7/96 sur l'Institut national de la statistique (INS), des préoccupations relatives à la collecte, la compilation, le stockage et la diffusion des informations statistiques de manière indépendante et

impartiale. Cinq pays n'ont pas de loi sur les statistiques officielles : Somalie, Soudan du Sud, Libye, Éthiopie et Érythrée. En Éthiopie par exemple, il n'y a pas d'autorité de protection des données ni de loi générale sur la protection des données.

Les deux exemples suivants résument les questions d'archivage dans le processus de collecte de données officielles dont le recensement est une composante essentielle :

- D'après la loi sur les statistiques de l'Afrique du Sud du 15 septembre 2006, l'INS doit faire progresser la planification, la production, l'analyse, la documentation, le stockage, la diffusion et l'utilisation des statistiques officielles et autres. Il définit la manière dont les données sont traitées, documentées et stockées ainsi que la forme, l'étendue et le moment de la publication des informations statistiques. Selon cette loi, les documents de recensements sont : i) un formulaire, un questionnaire, une annexe, un avis ou un rapport, imprimé ou photographié; ii) un enregistrement documentaire ou une copie ou un enregistrement d'ordinateur transcrit pouvant être produit sous forme d'impression par un dispositif mécanique ou électronique; iii) un support ou un dispositif au moyen duquel des informations sont enregistrées ou stockées. La Politique d'information des utilisateurs sur la qualité des données (février 2006) rappelle les normes de format, les normes de documentation et les procédures à suivre pour gérer le contrôle d'accès et maintenir la confidentialité, ainsi que l'accessibilité des informations statistiques et des métadonnées.
- Dans la loi statistique (N°9 de 2011) de la Namibie, le « document » désigne tout formulaire, dossier, questionnaire, annexe, lettre, note de service, rapport, imprimé d'ordinateur, microfiche, microfilm, fichier stocké électroniquement ou toute autre information écrite ou électronique similaire requise ou fournie aux fins d'une collecte statistique, ou en rapport avec des statistiques.

— Les techniques d'archivage¹

Le stockage de questionnaires papier nécessite beaucoup d'espace d'entreposage, des dispositions pour la sécurité physique, une température et une humidité régulières, notamment dans la zone tropicale du continent et la protection contre les risques d'incendie, les inondations et les phénomènes météorologiques extrêmes.

Pour résoudre le problème d'espace de stockage et assurer la pérennité des questionnaires, le stockage des données est fait sur support magnétique : bande magnétique (1964-1984) ; ensuite sur des cassettes Bernoulli (1985-1994), après sur des disques durs (1985-2004), dans des serveurs (1995-mi_2023) ou sur le cloud et clé USB (2005-mi_2023). Le projet d'analyse des recensements africains (African Census Analysis Project, ACAP) de l'Université d'état de Pennsylvanie (États-Unis) avait pour objectif de « contribuer à l'archivage des recensements africains et assurer leur disponibilité et leur accès aux chercheurs et aux décideurs ». En 2005, le projet ACAP avait archivé 49 recensements de 29 pays africains (Tukufu Zuberi, 2005).

En 2013, l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF) lance la numérisation des questionnaires des recensements du Mali (1976, 1987) et ceux du recensement du Zaïre de 1984. Les questionnaires papier sont scannés et les images sont sauvegardées dans les ordinateurs et autres supports informatiques.

1 Sur cette question, voir aussi le paragraphe sur le traitement de données.

La transformation de documents papier (tels que questionnaires, rapports, cartes, dessins ou correspondance), de photographies ou de micro-questionnaires en images électroniques stockées numériquement offre aux organismes de recensement plusieurs avantages immédiats, notamment une réduction considérable des coûts de traitement des dossiers et une amélioration de l'efficacité opérationnelle. Une dizaine de recensements réalisés entre 1999 et 2017, ont utilisé la technologie de scanner pour traiter les questionnaires.

La préservation de l'information sous forme numérique s'avère plus difficile que la préservation de l'information sous forme papier. En effet, l'obsolescence rapide de la technologie numérique crée des problèmes techniques, en particulier un risque de perdre la possibilité de restaurer, de restituer ou d'interpréter l'information.

Les CD et les DVD comme supports de données, ont été très rapidement obsolètes du fait des avancées très rapides dans la technologie informatique des recensements.

— Installation d'entreposage

Le stockage et la préservation des documents physiques constituent un aspect important du programme d'archivage. Les INS disposent de lieux d'entreposage des documents de recensements. Des dispositions appropriées sont prises pour assurer la sécurité, l'entretien et l'accessibilité de ces documents.

Au Burundi, l'INS a mis en place une infrastructure d'archivage pour assurer l'efficacité du processus d'archivage. Cette unité dénommée « Traitement de l'information statistique, documentation, publication et archivage » est chargée de l'archivage, de la maintenance, du stockage sécurisé et de la sortie éventuelle des documents individuels. L'archivage permet de s'assurer que d'importantes données et métadonnées de recensements et enquêtes sont conservées pour référence et analyse futures. Pour le recensement du Burundi 2008, les questionnaires sont stockés sur des étagères dans une grande salle réservée à cette activité.

La grande majorité des documents physiques des archives sont des dossiers papier, des ouvrages, des cartes, des plans et des rapports. Certaines se détériorent en raison de leurs propriétés inhérentes, d'autres en raison de mauvaises conditions d'entreposage ou d'exposition. Des mesures peuvent être prises pour diminuer les risques de perte totale des documents. C'est ainsi qu'en Afrique du Sud, un ensemble complet de publications StatsSA est disponible à la bibliothèque StatsSA et dans une dizaine de bibliothèques dans différentes régions du pays.

— Accès aux archives des recensements en ligne

Dans la majorité des pays africains, l'accès à la documentation et aux données des recensements est souvent limité au dernier recensement. Dans 43 pays sur 54, l'INS a un site Internet, mais les documents des recensements ne sont sauvegardés que sur 40 sites et 23 sites communiquent des informations sur le dernier recensement seulement. À l'opposé, 15 sites donnent l'accès à la quasi-totalité des documents (tableau 34). Par exemple, en Afrique du Sud, la documentation complète est disponible et accessible pour les recensements de 1996, de 2001 et de 2011, y compris les métadonnées.

TABLEAU 34

Accessibilité aux documents de recensements sur les sites des INS

Documents disponibles sur le site de l'INS	Nombre de sites Internet (ou nombre de pays)		
	Oui	Non	Total
Les documents des recensements sont sauvegardés	40	-	40
Accès à la quasi-totalité des documents	15	25	40
Sites permettant le téléchargement des documents issus uniquement du dernier recensement	23	17	40
Accès au rapport méthodologique	12	28	40
Méthodologie incluse dans le volume des résultats ou dans le rapport administratif	17	23	40

Le rapport administratif et le rapport méthodologique du recensement contiennent des informations sur la manière dont le recensement a été planifié, organisé et réalisé, ainsi que sur les problèmes méthodologiques et autres problèmes importants rencontrés aux différents stades du programme (Nations Unies, 2020). La méthodologie est incluse soit dans le rapport sur la présentation des résultats, soit dans le rapport administratif du recensement, ou figure dans un rapport méthodologique à part entière.

Dans certains cas, comme on l'a vu dans le traitement de données, les documents archivés sont perdus pour cause de conflits armés : Somalie 1975, Ouganda 1980, Liberia 1984, Congo 1996. En revanche, les microdonnées du Rwanda détruites pendant la guerre civile ont été retrouvées (Gendreau et Gubry, 2016).

La mise en ligne des archives

Les sites Nada

Les sites NADA (National Data Archive, sites nationaux d'archivage) sont des banques de données des recensements. Ils décrivent de nombreuses opérations (nationales ou locales), selon les normes DDI et Dublin Core, certaines avec leurs microdonnées. Les plus anciennes sont la plupart du temps les recensements de population. Si pour ces derniers on y trouve fréquemment des documents techniques (questionnaires et manuels), il est plus rare d'y voir les rapports d'analyse qui peuvent éventuellement se trouver ailleurs sur le site de l'INS, mais pas systématiquement. On trouve sur le site des INS, les données de 27 recensements. Au Sénégal, par exemple l'objectif général du Projet Documentation, archivage et diffusion des microdonnées est de documenter, d'archiver et de diffuser le maximum d'enquêtes et recensements conformément aux normes et standards internationaux (Niang Mamadou, 2006).

Vingt-neuf INS ne disposent pas de plateforme NADA en 2022. On trouve les informations sur les recensements sur ces sites par exemple : Bénin 1992, 2002 et 2013, Burkina Faso 1975, 1985, 1996 et 2006, Burundi 2008, Cap-Vert 2000 et 2010, Cameroun 2005, Côte d'Ivoire 2021, Sénégal 1976, 1988, 2002 et 2013, Togo 2010. La documentation disponible sur le portail comprend des questionnaires, des rapports

de sensibilisation, des rapports méthodologiques, des manuels de travail sur le terrain, des dictionnaires de variables, des métadonnées associées aux variables et des rapports d'analyse thématiques (Nations Unies, 2020).

Le Sénégal, avec 126 opérations inventoriées, a le site NADA le plus complet suivi des pays suivants : Cameroun (92), Niger (91), Kenya (60) et Ghana (54). Ces cinq pays réunis rassemblent près de la moitié (49 %) de l'ensemble. On observe un accès difficile aux données et une incomplétude des ressources, notamment des manuels techniques, des rapports d'analyse et des questionnaires. Par ailleurs, l'utilisation de formats de diffusion ouverts est quasi inexistante pour les ressources disponibles sur ces sites NADA (Gubry *et al.*, 2021).

Le site « Open Data for Africa »

Ce site, lancé en 2012 par la Banque Mondiale², a pour objectif de rendre publiques des données sur les 54 États africains. Il donne accès à une grande variété d'informations et de données, fiables et actualisées, notamment aux données et indicateurs fournis par les recensements et utilisés pour la gestion et le suivi des résultats des programmes de développement dans les pays africains. D'après le baromètre³ de la qualité des données figurant sur le site, celles des recensements de l'Afrique du Sud ont un score de 80 % contre par exemple 45 % pour la Sierra Leone. Les systèmes d'information géographique (SIG) nécessaires pour les cartes thématiques font partie intégrante de la plupart des sites nationaux de « Open data ».

Les sites internationaux d'archivage (Gubry *et al.*, 2021)

- *International Household Survey Network (IHSN)* : on trouve sur ce site un catalogue central des enquêtes et recensements statistiques qui décrit les opérations de tous les pays du monde, dont plus de 1 500 opérations en Afrique, dans 28 pays. La documentation et les microdonnées sont accessibles, préservées et diffusées conformément aux normes internationales.
- *Integrated Public Use Microdata Series (IPUMS-International)* : ce site, créé et géré par le Centre de population de l'Université du Minnesota, a déjà été mentionné ci-dessus.
- *Inventaire des recensements et enquêtes démographiques en Afrique (IREDA)* : ce site est l'aboutissement d'une longue réflexion sur l'observation démographique à travers les expériences de F. Gendreau et de F. Gubry. Ils avaient constaté que la liste des opérations démographiques nationales réalisées en Afrique n'était pas aisée à établir et que les informations démographiques précises remontant au-delà des dix ou vingt dernières années étaient rares sur les sites Web des INS. IREDA a pour objet l'inventaire documenté des opérations nationales de collecte démographique en Afrique. Il ne gère pas les microdonnées, mais indique les liens vers les sites les fournissant. Sur les 472 opérations des 23 pays qui figurent actuellement sur ce site, 114 sont des recensements nationaux. Le site fait l'inventaire des recensements réalisés en Afrique à partir de 1944, notamment sur les métadonnées.

2 <http://opendatatoolkit.worldbank.org/en/starting.html>

3 <https://opendatabarometer.org/leadersedition/report/>

Conclusion

Les données et produits des recensements étant considérés comme matières premières pour élaborer, suivre et évaluer les programmes de développement multisectoriels, un cadre institutionnel portant sur l'archivage des opérations de collecte de données en général et des recensements en particulier devrait être systématiquement défini dans les documents descriptifs des recensements décennaux. Ceci permettrait de sécuriser les budgets pour l'opération d'archivage à l'issue des recensements.

La planification de l'archivage sur le long terme doit tenir compte des changements particulièrement rapides dans les supports informatiques de conservation des données, des métadonnées et de tout autre document produit par les recensements.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Dackam-Ngatchou (R.), 2004, Les recensements de la population et du logement en Afrique : des produits pour répondre aux besoins des programmes de développement, Équipe régionale d'appui technique du FNUAP, UNFPA-EAT1, Dakar, 182 p.
- Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, Ghana, in *The handbook of national population censuses. Africa and Asia*. Greenwood Press, p. 527-546.
- Gendreau Francis, 1993, *La population de l'Afrique : Manuel de démographie*, Éditions Karthala, Paris, 466 p.
- Gendreau Francis et Gubry Françoise, 2017, Collecte, archivage et statistiques en Afrique francophone subsaharienne. Pour un meilleur accès aux données, *Afrique contemporaine*, n° 258, p. 135-140.
- Groupe de Démographie africaine (INED, INSEE, MICOOP, ORSTOM), 1981, *Source et analyse des données démographiques, Recensements africains, 2^e partie. Synthèse méthodologique*, Paris, 352 p.
- Gubry Françoise, Diguët Dominique, Sohler Karin et Malick Gueye El Hadji, 2021, *Données d'enquêtes démographiques africaines : des accès plus performants working paper n° 11*, Paris, 32 p.
- McCaa (R.), Kelly-Hall (P.), 2010, IPUMS et AICMD apportent une valeur significative aux micro-données de recensements africains, IPUMS-International, Centre de Population du Minnesota, 24 p.
- Nations Unies, 1969, *Principes et recommandations concernant les recensements de population de 1970*, Études statistiques, Série M No. 44, New York, 106 p.
- Nations Unies, 2020, *Manuel d'organisation et de gestion des recensements de la population et des logements*, Département des affaires économiques et sociales, ST/ESA/STAT/SER.F/ 83/Rev.2, Publication des Nations Unies ISBN 978-92-1-060147-4, New York, 2020, 401 p.
- Nations Unies, 2020, *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, troisième révision*, Département des affaires économiques et sociales, Division de statistique, ST/ESA/STAT/SER.M/67/Rev.3 ONU, New York, 326 p.
- United Nations, 1980, *Principles and recommendations for population and housing censuses*, Department Of International 2020 *Manuel d'organisation et de gestion des recensements de la population et des logements*, Département des affaires économiques et sociales, ST/ESA/STAT/SER.F/ 83/Rev.2, Publication des Nations Unies ISBN 978-92-1-060147-4, New York, 2020, 401 p.

- Niang Mamadou, 2006, La documentation, l'archivage et la dissémination des microdonnées au Sénégal, Document de projet du Programme statistique accéléré (PSA), Manuel de l'Utilisateur du Micro data Management Toolkit, Un Programme statistique accéléré pour l'Afrique – Banque Mondiale, Addis Abéba, Éthiopie 9-10/2006, 5 p.
- Tukufu Zuberi, 2005, Building regional data archives : The African Census Analysis Project (ACAP), July 18-23, 2005, Tours, www.acap.upenn.edu, 21 p.
- UNFPA/SADC, 2001, Report of Census manager's meeting, 19-23 March, 2001, Pretoria, South Africa, Jointly organised by UNSD, the SADC Secretariat and statistic South Africa, RAF/00/P03 : UNFPA/SADC Census support project, Pretoria, 29 p.
- Union africaine, 2015, Charte Africaine de la Statistique adoptée par la 12^e session ordinaire de la Conférence Addis Abeba, Éthiopie - 4 février 2009, Entrée en vigueur le 8 février 2015, Addis Abeba, 24 p.
- United Nations, 1958, Principles and recommendations for national population census, Statistical Papers Series M No. 27, New York, 32 p.
- United Nations, 1980, Economic And Social Affairs Statistical Office Of The United Nations, ST/ESA/STAT/SER.M/67, Statistical Papers Series M No. 67, New York, 345 p.
- United Nations, 1990 *Supplementary principles and recommendations for population and housing censuses*, Department Of International Economic And Social Affairs Statistical Office, ST/ESA/STAT/SER.M/67/Add.1, Statistical Papers ST/SER.M/67/, New York, 147 p.
- United Nations, 1998 Principles and recommendations for population and housing censuses, Department Of International Economic And Social Affairs Statistical Office Of The United Nations, ST/ESA/STAT/SER.M/67/Rev.1, New York, 302 p.
- United Nations, 2009 Census data capture methodology technical report, 2010 World population and housing census programme, United Nations Secretariat Department of Economic and Social Affairs Statistics Division, New York, 2009, 5 p.
- United Nations, 2009 Principles and recommendations for population and housing censuses, Department of International Economic and Social Affairs Statistical Office of the United Nations, Statistical Papers, ST/SER.M/67/Rev.2, New York, 472 p.
- United Nations, 2017 Principles and recommendations for population and housing censuses, Department Of International Economic And Social Affairs Statistical Office Of The United Nations, ST/ESA/STAT/SER.M/67/Rev.3, New York, 336 p.





PARTIE 2

LES RECENSEMENTS DE CHAQUE PAYS





NOTICE INTRODUCTIVE

ZONE DE TITRE

Le nom du pays (nom d'usage, pas forcément le nom officiel) est suivi de la population estimée par les Nations Unies au 1^{er} juillet 2022¹, et du nombre de recensements réalisés.

Le nom du pays est suivi d'un tableau synthétique fournissant les dates des recensements en distinguant éventuellement ceux réalisés avant et après l'indépendance. L'intervalle censitaire moyen est mentionné et accompagné de quelques lignes de présentation générale.

AVANT LE PREMIER RECENSEMENT

Le premier paragraphe porte sur les méthodes utilisées pour estimer la population avant la réalisation du premier recensement. Il s'agit souvent, notamment dans les pays colonisés, de « recensements administratifs » évoqués dans la première partie.

LES PARAGRAPHES DÉCRIVANT CHAQUE RECENSEMENT

Chaque recensement fait l'objet d'un paragraphe. Il est désigné par la date en année(s) des opérations sur le terrain. Sont pris en compte les recensements réalisés **jusqu'au 30 juin 2023**.

1 Source : FNUAP, mars 2022, Rapport sur l'état de la population mondiale 2022, New York, 156 p.

La description commence par une ligne en italique et entre crochets indiquant la date de référence de l'opération (s'il y en a une) et la population soumise au dénombrement (de droit ou de fait).

S'agissant d'un ouvrage de synthèse, nous ne décrivons pas de façon détaillée chaque recensement, ce qui nous aurait conduits à un ouvrage énorme. Nous fournissons les renseignements qui nous paraissent les plus importants et significatifs. Sauf dans quelques cas où nous n'avons pas pu trouver de publications, chaque recensement est décrit en au moins une dizaine de lignes, et au plus en une page.

Il nous a semblé utile de fournir des informations sur les points suivants : le contexte général de réalisation de l'opération ; la référence aux bases légales (y compris la constitution) ; le questionnaire ; la date de réalisation des principales phases de l'opération (préparation, cartographie, recensement-pilote, dénombrement, enquête post-censitaire de couverture, traitement des données, exploitation, analyse, publication des résultats) ; les sources de financement du recensement.

UN PARAGRAPHE SUR LE PROCHAIN RECENSEMENT

Éventuellement, un dernier paragraphe fournit des indications sur le prochain recensement si des informations sont disponibles à ce sujet. Nous avons été particulièrement attentifs à ceux prévus d'ici la fin 2024 pour compléter la dernière décennie étudiée, 2015-2024. La date de cette opération, indiquée entre parenthèses dans le titre du paragraphe (et suivie d'un point d'interrogation), est bien sûr provisoire et peut être remise en question par la suite.

LES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Le texte de chaque pays se termine par une courte bibliographie. Nous n'y avons pas cité en effet les publications « officielles » émanant des producteurs de l'opération. Ceci aurait été trop long et, de plus, on dispose le plus souvent sur Internet de ces bibliographies officielles sur les sites des Services de statistique (ou leurs sites d'archivage) et sur des sites internationaux comme IHSN ou IREDA (cf. la première partie). Les références citées sont donc surtout des ouvrages académiques, des articles de revues scientifiques, ou des comptes-rendus de colloques.

Pour l'étude des difficultés de réalisation des recensements récents (et pour les prochains recensements), nous avons utilisé une source très particulière : les articles de presse (nationale ou régionale) traitant du recensement dans chaque pays. Concrètement, nous avons créé en 2008 des « alertes » sur Google du type « Mali recensement de la population » ou « Kenya population census » pour les 54 pays sous revue. Pour une quarantaine d'entre eux, nous avons recueilli des informations exploitables.

Pour les recensements plus anciens, nous avons surtout utilisé deux publications du Groupe de démographie africaine (GDA) et la publication de Domschke (E.) et Goyer (D. S.) :

- GDA, Recensements africains, Paris, 1^{re} partie : Monographies méthodologiques, 1980, 655 p. et Suite, 1981, 403 p.
- GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains, Paris, vol. 1, 1982, 353 p. et vol. 2, 1984, 423 p. (il existe une version anglaise de cet ouvrage)
- Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, The handbook of national population censuses. Africa and Asia, Greenwood Press, Westport, p. 1-546

AFRIQUE DU SUD

- Population 2022 = 60,8 M
- Recensements = 14

	Années de recensements					
Indépendance : 31 mai 1910	1911	1921	1936	1946		
Début de l'apartheid 1948	1951	1960	1970	1980	1985	1991
Fin de l'apartheid : juin 1991	1996	2001	2011	2022		

L'Afrique du Sud a réalisé au total 14 recensements, tous après son indépendance en 1910. On peut distinguer 3 périodes pour la réalisation de ces opérations : avant, pendant et après l'apartheid, système qui a eu des répercussions non seulement sur les plans politique et social, mais aussi en ce qui concerne les recensements comme nous le verrons ci-dessous. Les intervalles censitaires varient de 5 à 15 ans, avec une moyenne de 8,5 ans.

— Les opérations statistiques avant l'indépendance (Domschke et Goyer, 1986) ; Christopher, 2009)

Les débuts de la colonisation européenne dans la région ont lieu au Cap de Bonne-Espérance au XVII^e siècle, et l'on retrouve des traces de recensements administratifs anciens datant de cette époque. Le XVIII^e siècle est marqué par la colonisation britannique, par les guerres des Boers, et par la création de quatre colonies : le Cap de Bonne Espérance, le Natal, l'État libre d'Orange et le Transvaal.

Dans ces quatre territoires, des recensements administratifs sont menés : en 1865, 1875 et 1891 au Cap de Bonne Espérance ; en 1880 dans l'État libre d'Orange ; en 1890 dans le Transvaal (pour la population blanche) ; et en 1891 dans le Natal (pour la population blanche). Ces recensements se sont plus ou moins conformés aux directives du gouvernement, notamment en incluant des questions sur la race et la religion (mais pas sur la langue et la nationalité), la liste des races retenues pouvant varier de deux (« européen » et « de couleur ») à quatre (blancs, métis, asiatiques et autochtones), voire plus.

Suite à la guerre des Boers (1899-1902), le recensement prévu en 1901 doit être reporté, mais surtout les Républiques Boers sont annexées aux territoires britanniques. Et en avril 1904, un recensement administratif simultané est effectué, non seulement dans les quatre territoires de l'Afrique du Sud, mais aussi au Basutoland (Lesotho), en Rhodésie du Sud (Zimbabwe), au Swaziland (Eswatini) et au Bechuanaland (Botswana). Une conférence est même organisée à Pretoria pour discuter des méthodes et des procédures à adopter pour assurer l'uniformité dans tous ces territoires, en s'appuyant notamment sur le questionnaire du Cap déjà imprimé. Mais malgré la tentative de coordination, les résultats sont présentés différemment par les quatre commissaires chargés du recensement. Quelques résultats comparatifs pour toutes les colonies peuvent être trouvés dans le rapport de la colonie du Cap.

À partir de 1908, le gouvernement britannique décide de créer, sous la forme d'un « dominion », une union étroite entre ces quatre colonies pour former un pays

indépendant. En 1910, les quatre colonies forment l'Union sud-africaine, qui est contrôlée par la population blanche. Les frontières de ce pays sont essentiellement les mêmes aujourd'hui.

— **Le recensement de 1911** (Christopher, 2010 et 2011 ; Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : 7 mai 1911 ; population de fait]

La constitution de l'Union sud-africaine prévoit que la répartition par province du nombre de sièges de députés soit revue tous les cinq ans. Pour atteindre ce résultat, un recensement de la population blanche est nécessaire tous les 5 ans avant la nomination de chaque commission de délimitation. La loi sur le recensement promulguée en décembre 1910, est donc l'un des textes législatifs fondateurs du nouvel État et fait partie intégrante du processus législatif jusqu'à la disparition du lien entre le recensement et l'attribution des sièges dans les années cinquante.

Le recensement de 1911, le premier de l'Union sud-africaine, couvre non seulement la population blanche, mais l'ensemble de la population. Il est mené par le Bureau de recensement de Pretoria. Le territoire est divisé en 206 districts de recensement répartis en 5 447 zones de dénombrement, chacune étant cartographiée.

Les personnes sont énumérées nominativement et les informations sont enregistrées, soit par auto-dénombrement, soit par un agent recenseur, sur un questionnaire identique pour l'ensemble de la population.

Outre les données démographiques, des renseignements sont collectés sur les bâtiments, le bétail, l'agriculture, la religion, les écoles, les mines, les industries et la pêche. La classification raciale est simplifiée pour n'en enregistrer que trois : Européen ou Blanc, Bantou ou Autochtone, et Métis (incluant les Indiens, les Métis et les Malais du Cap).

Le dénombrement se déroule sans problème particulier. Les agents recenseurs distribuent, collectent et, si nécessaire, complètent les questionnaires sans retard excessif. Ils établissent aussi un document de synthèse pour chaque zone, répertoriant les questionnaires et indiquant les chiffres de chaque formulaire, en distinguant hommes et femmes, âgés de plus de 21 ans et par race.

Le traitement des données est manuel, aucune tabulatrice mécanique n'ayant été acquise par le gouvernement. Les premiers résultats provisoires sont publiés dès le 3 juillet 1911. Les publications suivantes ont lieu en janvier 1912, décembre 1912, puis début 1913. Au total, 11 rapports sont publiés.

— **Le recensement de 1921** (Domschke et Goyer, 1986 ; Christopher, 2009)

[Date de référence : 3 mai 1921 ; population de droit et de fait]

À cause de la Première Guerre mondiale, le recensement prévu en 1916 est reporté à 1918 et limité à un recensement des Blancs par contrainte budgétaire, l'effectif des autres groupes de population n'étant pas requis pour la délimitation des sièges au Parlement. Lors de ce recensement, dans le contexte de la Première Guerre mondiale, une question est posée sur la nationalité pour avoir une meilleure connaissance des immigrants européens.

Après celui de 1911, le recensement complet de 1921 est effectué par le Bureau du recensement et des statistiques. La collecte des données se fait par auto-dénombrement ou par un agent recenseur.

Les informations sont enregistrées sur quatre types de questionnaires (blancs, métis, asiatiques et autochtones), et les déclarations sont soumises à des classifications différenciées selon la race. Le retour à 4 groupes raciaux avec notamment la création d'un groupe « asiatiques » vient de la demande par le gouvernement indien d'informations sur sa diaspora. Dans le questionnaire des blancs, la question sur la nationalité est à nouveau posée. Un formulaire supplémentaire est utilisé pour recueillir des informations sur les habitations et le bétail.

La tabulation est mécanique. Dix rapports de résultats sont publiés entre 1923 et 1925. Les résultats font l'objet de rapports séparés pour la population européenne (avec une gamme complète de rapports) et pour la population « non européenne » (un seul rapport).

— **Le recensement de 1936** (Domschke et Goyer, 1986 ; Christopher, 2009)

[Date de référence : 5 mai 1936 ; population de droit et de fait]

Un recensement est réalisé en 1926, mais comme en 1918, il ne concerne que les Blancs, à l'exception de cinq municipalités (Le Cap, Wynberg, Port Elizabeth, East London et Bloemfontein) où toute la population est dénombrée.

Un autre recensement est effectué en 1931, mais alors que ce devait être un recensement complet, il se limite finalement uniquement aux Blancs pour des raisons financières, à la suite de la crise économique qui frappe le pays.

Le recensement complet qui suit celui de 1921 est donc celui de 1936. Il est réalisé par l'Office du recensement et des statistiques. Comme lors du recensement de 1921, la collecte des données se fait par auto-dénombrement ou par un agent recenseur. Les informations sont enregistrées sur sept types de questionnaires de ménage : quatre comme en 1921 (blancs, métis, asiatiques et autochtones), autochtones vivant dans les régions indigènes, personnes voyageant par chemin de fer ou par avion, et population maritime.

La question sur la nationalité est formulée différemment pour les quatre races. Les Métis se voient poser la même question que les Blancs, et les Autochtones ne sont pas du tout interrogés sur leur nationalité. De manière significative, à la question sur la nationalité d'origine posée en 1921 à la population indienne, 97 % s'étaient identifiés comme « Indiens ». En 1936, la nationalité est demandée, produisant une réponse de 82 % « Indiens (sud-africains) » et de 17 % « Indiens (britanniques) ».

La publication des résultats se fait entre 1938 et 1942 (12 rapports).

— **Le recensement de 1946** (Domschke et Goyer, 1986 ; Christopher, 2009)

[Date de référence : 7 mai 1946 ; population de fait]

La Seconde Guerre mondiale entraîne la transformation du recensement de 1941 en un recensement des seuls Blancs.

Le nouveau recensement complet est donc celui de 1946 réalisé par le Bureau du recensement et des statistiques. Concernant la nationalité, la question posée est

à nouveau celle de la nationalité d'origine, le directeur du recensement considérant que : « un Indien est classé comme tel quel que soit son lieu de naissance, et qu'il soit citoyen d'Inde, du Pakistan ou d'Afrique du Sud ».

Il n'y a guère de renseignements sur ce recensement, sinon que les données sur la mortalité et les causes de décès ne sont enregistrées que pour les Blancs et les Métis; et que les résultats sont publiés dans 5 rapports entre 1949 et 1954.

— **Le recensement de 1951** (Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : 6 mai 1951; population de fait]

En juin 1948, les élections parlementaires sont remportées par l'alliance du Parti national et du Parti afrikaner qui mettent en œuvre une politique d'apartheid, aboutissement institutionnel d'une politique et d'une pratique jusque-là empiriques de ségrégation raciale. Le Population Registration Act (loi de classification de la population) est l'une des premières et principales lois de l'apartheid, instaurée le 22 juin 1950. Cette loi institutionnalise et rend obligatoire la classification des Sud-Africains en quatre groupes, qui est utilisée depuis les premiers recensements : Blancs, Métis, Indiens, et Noirs. Le recensement de 1951 constitue la base du programme conçu en vertu de cette loi. Le groupe malais du Cap forme à nouveau une catégorie (Christopher, 2009).

De plus, la législation d'apartheid limite officiellement la population noire sur un territoire d'environ 13 % des terres. Les Noirs sont progressivement incités à vivre dans leurs pays d'origine, alors appelés bantoustans, dont les habitants et ceux qui y ont été envoyés sont exclus des recensements de l'Afrique du Sud. Cela modifie artificiellement les chiffres de la population sud-africaine. Par ailleurs, beaucoup de Sud-Africains noirs vivent dans des quartiers informels, ou « townships » proches des villes où ils travaillent ou espèrent travailler, et les populations de ces zones sont souvent omises dans les chiffres des recensements. (Dackam, 2019)

Le recensement de 1951 est réalisé par le Bureau du recensement et des statistiques. On ne dispose guère de détails sur l'organisation de l'opération et les méthodes utilisées. Les résultats sont publiés de 1953 à 1960 (8 rapports).

— **Le recensement de 1960** (Domschke et Goyer, 1986; Christopher, 2009)

[Date de référence : 6 septembre 1960; population de droit et de fait]

Les changements constitutionnels dans les années 1950 entraînent la suppression du lien entre le recensement et le processus de délimitation du territoire pour les élections. En conséquence, le recensement prévu en 1956 n'a pas lieu.

Le Bureau des statistiques effectue le nouveau recensement en 1960, la dernière année de la décennie étant préférée à la première année (comme dans les pratiques britanniques) pour la réalisation des recensements.

Les populations urbaines et rurales sont distinguées. Le niveau de scolarité, la qualification et la nature de l'éducation sont enregistrés pour la première fois. Des informations détaillées sur les logements et la structure familiale sont demandées pour les Blancs. La mortalité infantile n'est mesurée que pour les femmes noires, car pour les autres groupes de population, les statistiques de l'état-civil sont jugées suffisantes. La question sur la nationalité est omise du questionnaire asiatique.

Une exploitation d'un échantillon composé de 10 % de Blancs, de Métis et d'Asiatiques, et de 5 % de Noirs, est faite pour estimer diverses caractéristiques de la population en vue de la publication des résultats préliminaires. La tabulation est informatisée. Les résultats définitifs sont publiés de 1963 à 1970 dans 27 rapports.

— **Le recensement de 1970** (Domschke et Goyer, 1986; Christopher, 2009)

[Date de référence : 6 mai 1970; population de fait]

La proclamation de la République d'Afrique du Sud (RSA), le 31 mai 1961, s'accompagne du retrait du Commonwealth, dernier lien avec le Royaume-Uni.

Ce recensement est réalisé par le Département des statistiques sur l'ensemble du territoire. Une innovation reflétant la poursuite de la politique de partition raciale de l'État est introduite : la classification des Africains parlant Bantou (selon la langue parlée à la maison) en onze « unités nationales Bantou ». En outre, les populations urbaines et rurales sont distinguées, mais les zones rurales et les communes urbaines africaines, attribuées à chacun des neuf « homelands Bantou », sont statistiquement séparées de l'État sud-africain désigné comme « zone blanche », préalable à l'indépendance politique des bantoustans.

Deux types de questionnaires sur les ménages sont utilisés, l'un pour les Blancs, les Asiatiques et les Métis, et l'autre pour la population Bantou : la fécondité, l'alphabétisation et la capacité de parler d'autres langues ne sont pas enregistrées pour les Blancs, les Métis et les Asiatiques ; la race, la nationalité, le lieu de résidence et les revenus ne sont pas enregistrés pour les Bantou.

L'exploitation est informatisée. Les résultats préliminaires sont publiés en 1971 et les résultats définitifs de 1974 à 1977. Des volumes séparés pour chacune des unités nationales Bantou sont produits et peu de statistiques sont publiées qui couvrent l'ensemble de la population du pays. Des données détaillées sur la composition de la famille figurent dans ces publications.

— **Le recensement de 1980** (Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : 6 mai 1980; population de fait]

Le recensement de la population est effectué par les services centraux de statistique sur une base de fait, mais les visiteurs présents au moment du dénombrement ne sont pas inclus ; en revanche, les résidents du pays qui sont absents sont comptés dans la région où ils résident normalement.

Il présente une nouveauté importante : le territoire couvert exclut les trois bantoustans qui sont formellement indépendants (Transkei, Bophuthatswana et Venda) et qui représentaient 13,5 % de la population totale en 1970. Ce territoire est divisé en quatre zones (Le Cap, Natal, Transvaal et Orange) et sept bantoustans : Ciskei (qui deviendra indépendant en 1981), Kwazulu, Gazankulu, Lebowa, Qwaqwa, Kangwane et Kwandebele. Ces grandes zones sont subdivisées en 85 régions et districts. Les populations urbaines et rurales y sont distinguées.

La collecte sur le terrain est effectuée par 27 000 agents recenseurs. Le questionnaire est très ambitieux, tant celui pour les Blancs, les Métis et les Asiatiques que celui pour les Noirs : le nombre de questions est le plus important de tous les recensements

effectués, y compris les suivants. Une question sur la citoyenneté est posée pour la première fois à la population africaine, avec une tentative pour distinguer entre les sept bantoustans inclus dans le territoire sud-africain (Christopher, 2009).

Le traitement des données est informatisé et l'exploitation d'un échantillon de 5 % est utilisée. Un total de 1 000 codeurs à temps partiel saisit les données par voie électronique grâce à la reconnaissance optique des caractères. Les résultats doivent être transcrits dans des formulaires spécialement conçus et lisibles par ordinateur avant d'être enregistrés. Les zones noires dans les districts blancs, à l'exclusion des cantons urbains, sont présentées séparément.

L'effectif de la population fourni par cette opération est de près de 23,8 millions ; 4,6 millions sont ajoutés pour compenser le sous-dénombrement reconnu. C'est la première fois que les données d'un recensement sud-africain sont ajustées. Ces chiffres excluent les habitants des trois bantoustans qui sont formellement indépendants en 1980 : environ 2,7 millions au Transkei, 1 million au Bophuthatswana, et 350 000 en Venda (Dackam, 2019).

— **Le recensement de 1985** (Christopher, 2009)

[Date de référence : 5 mars 1985 ; population de fait]

Le Ciskei, devenu indépendant en 1981, est exclu du recensement. La collecte sur le terrain est effectuée par 35 000 agents recenseurs. La réalisation de ce recensement connaît des difficultés et des lacunes, notamment en raison des perturbations dues aux troubles politiques, qui entachent la fiabilité des données.

Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur ce recensement.

— **Le recensement de 1991** (Dackam, 2019)

[Date de référence : 7 mars 1991 ; autre population de fait]

Au moment où est réalisé ce recensement, le pays connaît un contexte de grande violence politique. C'est ainsi que 88 zones de « troubles » sont inaccessibles et que le dénombrement y est remplacé par l'utilisation de photographies aériennes pour en estimer la population. Le questionnaire (très court) est imprimé en anglais ou en afrikaans (langue germanique issue du néerlandais, parlée en Afrique du Sud). La collecte sur le terrain est effectuée par 41 000 agents recenseurs.

Les résultats définitifs sont disponibles un peu plus d'un an et demi après la collecte et l'effectif de la population est très sous-estimé. Celui-ci est « corrigé » en utilisant des modèles démographiques et l'effectif est estimé à 31,0 millions de citoyens, à l'exclusion des quatre bantoustans indépendants (Transkei, Bophuthatswana, Venda et Ciskei). Les résidents des six bantoustans « autonomes », mais non-indépendants, soit 10,7 millions de personnes, sont inclus dans le décompte national.

— **Les recensements dans les bantoustans indépendants en 1980, 1985 et 1991** (Christopher, 2009)

L'une des composantes importantes de la politique d'apartheid du gouvernement sud-africain est la création des bantoustans comme États africains indépendants distincts pour chacun des divers groupes linguistiques Bantou. Au sein de ces États, les responsables de l'apartheid accordent à la population africaine l'exercice des droits politiques qui lui sont refusés en Afrique du Sud. Seuls quatre bantoustans optent

pour ce statut indépendant : Transkei (1976), Bophuthatswana (1977), Venda (1979) et Ciskei (1981). Ils ont des administrations séparées et exercent de nombreuses fonctions d'États indépendants, y compris l'organisation de recensements, même si les hauts fonctionnaires sont principalement recrutés en Afrique du Sud et adhèrent largement aux pratiques sud-africaines. En 1994, ces 4 bantoustans sont réincorporés dans l'Afrique du Sud.

Les gouvernements des bantoustans organisent des recensements en 1980, 1985 et 1991, dates des recensements sud-africains, et suivent la méthodologie de ces recensements. Aucune question sur la langue parlée à la maison n'est incluse dans les questionnaires, alors que les États sont créés sur une base linguistique. En revanche, la question sur la race est généralement retenue, mais le Transkei la supprime en 1985 en faveur de « plus d'informations sur le développement ». Les recensements du Venda et du Ciskei retiennent la classification de base de l'apartheid en quatre races. Le Bophuthatswana adopte la classification plus complète de 1970, énumérant séparément tous les groupes linguistiques Bantou. La question de la citoyenneté est particulièrement controversée, car l'octroi de l'indépendance implique la perte de la citoyenneté sud-africaine pour ceux considérés comme membres des bantoustans par le gouvernement sud-africain. En 1991 au Bophuthatswana, seulement 76,0 % de la population se déclarent citoyens de ce pays, et 7,5 % citoyens sud-africain (avec un taux de non-réponse de 15 %). À l'inverse, le recensement Venda de 1991 répertorie 98,3 % de citoyens de ce pays.

Le recensement de 1996

[Date de référence : nuit du 9/10 octobre 1996; population de fait]

Avec la libération de Nelson Mandela (1990), l'abolition des dernières lois, piliers de l'apartheid, notamment le Population Registration Act (1991), la constitution intérimaire (1993) et les premières élections parlementaires multiraciales au suffrage universel (1994), c'est la fin de l'apartheid. L'une des premières actions du nouveau gouvernement est d'entreprendre un recensement de la population en 1996 pour couvrir l'ensemble du pays sur la base d'un questionnaire commun. Il est réalisé par le Central Statistical Service (CSS), et « les Sud-Africains sont comptés pour la première fois en tant que citoyens d'une démocratie » (Christopher, 2010).

Il est supervisé par le Conseil de la statistique, organe statutaire indépendant constitué d'experts et de représentants de la communauté, chargé de veiller à la qualité des statistiques du pays et du recensement en particulier.

La collecte des données sur le terrain est effectuée par des agents recenseurs déployés sur le territoire divisé en 86 000 zones de dénombrement (ZD, une par agent recenseur). Chaque ZD comprend environ 100 à 250 ménages selon qu'elle est située dans une zone peu ou densément peuplée. Les questionnaires (identiques pour l'ensemble de la population) sont disponibles dans les onze langues officielles du pays. En outre, des questionnaires simplifiés sont utilisés pour les personnes vivant dans des foyers ou des institutions et pour les sans-abris.

La classification raciale de base en quatre groupes de l'ère de l'apartheid est conservée, le gouvernement estimant important « de continuer à utiliser cette classification dans la mesure du possible, car elle indique clairement les effets de la discrimination du passé et permet le suivi des politiques visant à atténuer cette discrimination ». Une catégorie « autre » est introduite pour les groupes qui souhaitent

établir une identité distincte. De plus, la réponse à la question sur la race est devenue facultative. Seulement 0,9 % de la population se déclare « autre » ou ne s'identifie pas à l'un des quatre groupes hérités de l'ère de l'apartheid.

Pour la première fois, le recensement est suivi d'une enquête post-censitaire, réalisée à l'échelle nationale du 15 au 24 novembre 1996, soit immédiatement après le décompte. Son but est d'estimer le nombre de personnes ou de ménages qui ont été omis lors du recensement, ainsi que les erreurs de contenu pour les caractéristiques recueillies sur les personnes ou les ménages dénombrés. Les agents de terrain les plus qualifiés (1 600, soit 2 par ZD) revisitent 1 % des ZD (environ 800) et tous les ménages sont répertoriés et énumérés, à l'exclusion des personnes dans les prisons, les hôpitaux et les autres institutions (Dackam, 2019). Il y a un nombre élevé de refus dans les banlieues blanches pour des raisons de sécurité. La langue est un problème dans certaines banlieues où les répondants demandent des questionnaires en afrikaans et refusent d'être dénombrés à l'aide d'un questionnaire en anglais. La sous-estimation de l'effectif qui en résulte est de 6,8 %, faisant passer la population totale de 37,9 à 40,6 millions d'habitants.

Le traitement des données est informatique et effectué dans 9 centres provinciaux, employant environ 5 000 agents qui travaillent neuf mois pour coder les questionnaires et saisir les données sur ordinateur. La saisie dure 12 mois. Les premiers résultats sont officiellement annoncés en juillet 1997. Mais les données sont ajustées pour corriger le sous-dénombrement et les résultats définitifs sont publiés en octobre 1998. L'un des résultats importants est que la hiérarchie des groupes raciaux est inversée, les Noirs étant les premiers, les Blancs, les derniers (Courbage, 2000).

En 1999, sont publiés deux volumes de tableaux, le premier aux niveaux national et provincial, le second en 9 tomes au niveau des districts par province. Enfin, en 2000 sort le Rapport de synthèse fournissant les principales conclusions thématiques et la méthodologie.

— Le recensement de 2001 (Dackam, 2019)

[Date de référence : nuit du 9 au 10 octobre 2001 ; population de fait]

La loi sur la Statistique de 1999 mandate Statistics South Africa (StatsSA), nouveau nom du CSS depuis septembre 1998, pour conduire un recensement de la population tous les cinq ans, et notamment en effectuer un en 2001. Il se déroule dans un pays relativement mieux structuré sur les plans politique et administratif que durant la période d'effervescence de la fin de l'apartheid et de l'entrée dans la démocratie.

La préparation de ce recensement ne commence qu'en novembre 1999, après que les fonds nécessaires aient été obtenus dans le cadre du processus budgétaire parlementaire, ce qui laisse peu de temps pour les travaux préliminaires.

Un Comité consultatif du recensement est mis en place pour donner des conseils sur les différents aspects du recensement. Il est composé de représentants d'une grande variété d'organismes : ministères, universités, organisations parapubliques, société civile, organisations non gouvernementales, monde des affaires.

En raison des difficultés rencontrées lors du recensement de 1996 dans la rémunération des intérimaires et dans le traitement des données, il est décidé de confier ces deux aspects au secteur privé.

Le pays est divisé en 80 000 zones de dénombrement (ZD) contenant entre 100 et 250 ménages, et devant être dénombrées par un agent recenseur. Pour mener à bien cette entreprise, trois opérations distinctes sont réalisées : (1) la création d'une base de données d'informations spatiales numériques à partir de plusieurs ensembles de données acquises auprès de ministères et d'entreprises, (2) la délimitation des ZD et (3) l'impression de cartes. Pour la première fois, la technique du système d'information géographique (SIG) est utilisée pour délimiter les ZD et pour produire les cartes. Les zones de supervision affectées à un superviseur regroupent environ cinq ZD adjacentes. Des cartes sont produites pour les ZD (81 000 cartes), les zones de supervision (16 000 cartes), les régions et les provinces (100 cartes).

Un recensement-pilote est mené en février et mars 2001. Tous les aspects de la phase de dénombrement sont testés.

La collecte des données sur le terrain a lieu du 10 au 31 octobre 2001, période prolongée jusqu'en novembre dans certaines parties du pays en raison de diverses difficultés rencontrées sur le terrain.

Trois questionnaires différents sont utilisés : un pour les ménages (y compris dans les foyers de travailleurs, les foyers d'étudiants, les résidences hôtelières et les foyers pour personnes âgées indépendantes), un pour les personnes en institution et un pour les institutions elles-mêmes (ces deux derniers étant également utilisés dans les hôtels de tourisme et pour les sans-abris).

Les informations recueillies sont nombreuses et très diverses tant pour les individus que pour les ménages. Concernant les personnes, plus de vingt thèmes différents sont traités tels que la nationalité, le pays d'origine, la situation de famille, la langue parlée, le niveau d'éducation, le revenu, le secteur d'activité, la profession exercée, le lieu de travail, le moyen de transport utilisé pour se rendre à son travail, etc.

Concernant la race, les mêmes dispositions qu'en 1996 sont prises, mais les quelques personnes qui n'ont pas indiqué leur race ou qui se sont décrites comme « autre » sont reclassées dans les quatre groupes. Les réponses possibles à la question sur la langue parlée sont les onze langues officielles reconnues par la nouvelle constitution, qui place les neuf langues Bantou sur un pied d'égalité avec l'anglais et l'afrikaans (Christopher, 2009).

Pour ce qui concerne les ménages, un grand nombre de données permettent l'étude des logements : statut d'occupation, nombre de pièces, énergie utilisée pour le chauffage, l'éclairage, la cuisine, biens d'équipement possédés, mode d'évacuation des eaux usées, mode de ramassage des ordures ménagères, etc. Toutes ces données sont disponibles à l'échelle de la ZD, ce qui permet de travailler à toutes les échelles territoriales, depuis le quartier ou le village jusqu'à la province, en passant par la localité principale, la municipalité et le district.

Une enquête post-censitaire similaire à celle de 1996 est menée du 7 novembre à début décembre 2001, soit juste après le dénombrement. L'échantillon est de 600 ZD. Elle est réalisée par environ 1 500 employés (dont deux enquêteurs dans chaque ZD, sélectionnés parmi les meilleurs agents recenseurs). Le traitement des données repose sur un appariement manuel des questionnaires de l'EPC avec leurs équivalents du recensement. En cas d'incertitude en raison d'informations insuffisantes,

contradictoires ou peu claires, les enquêteurs reviennent sur le terrain pour des « visites de rapprochement ». Le sous-dénombrement calculé est de 17,6 %, chiffre nettement plus élevé qu'en 1996.

Les données sont exploitées de façon centralisée dans le Centre de traitement des données du recensement. La durée était prévue pour 6 mois, cependant, la période est prolongée de 18 mois en raison de nouvelles technologies non testées. Pour la première fois en effet, la saisie des données utilise la technologie de numérisation et de reconnaissance optique de caractères, système mis au point par une entreprise privée : chaque page de questionnaire est « capturée » sous forme d'image, liée à un logiciel pour l'interpréter. Le codage permet ensuite de traiter les huit questions à réponse ouverte telles que le pays de naissance et la religion. La saisie des données commence en janvier 2002 et se termine fin février 2003. Le codage se termine mi-mai 2003. Les données sont ensuite vérifiées avant d'être livrées à la direction de StatsSA au début de juin 2003 pour la tabulation et la diffusion.

Les résultats du recensement sont produits sous forme imprimée et électronique. En 2003, sont publiés un dépliant des « résultats clés », destiné au grand public, un livret « Recensement en bref » (plus de 80 tableaux et graphiques aux niveaux national et provincial), et le rapport méthodologique. Les années suivantes, sont publiés divers rapports, dont un sur l'enquête post-censitaire (en 2004), et une comparaison entre les recensements de 1996 et de 2001 (en 2005). De plus, des cd-roms sont disponibles ainsi que des fichiers de métadonnées sur Internet.

— Le recensement de 2011

[Date de référence : nuit du 9 au 10 octobre 2011 ; population de fait]

Un recensement était prévu pour 2006 (5 ans après le recensement de 2001), mais en raison de la complexité de la réalisation d'un tel projet et des ressources limitées, le gouvernement décide en mars 2004 de le reporter à 2011. Une enquête communautaire est menée en 2007 afin de fournir des statistiques intercensitaires.

Le recensement est effectué par Statistics South Africa. C'est le premier recensement à inclure le géo-référencement pour chaque logement individuel.

La préparation débute en 2003 et est révisée en 2008, après l'achèvement de l'enquête communautaire de 2007. Des tests sont réalisés en 2008 et 2009, puis en 2010, sur divers aspects organisationnels et méthodologiques.

Un travail important de cartographie est effectué pour actualiser les limites administratives sur les cartes disponibles, donner des adresses aux habitations des zones sans adresse, et délimiter les zones de dénombrement (ZD, d'environ 180 unités d'habitation). Le pays est ainsi divisé en 103 576 ZD.

Trois types de questionnaires sont utilisés : questionnaire A (population et logement pour la population générale), questionnaire B (populations en transit, par exemple les sans-abris et les passagers dans les aéroports) et questionnaire C (populations institutionnelles, par exemple dans les hôtels ou les prisons). Le questionnaire A est très complexe et comprend 88 questions réparties entre les domaines suivants : démographie, migration, santé, éducation, emploi, fécondité, mortalité, survie et revenu des parents, logement, biens et services ménagers. Pour la question sur la race, la catégorie « autre » fait débat, mais est finalement conservée.

La collecte des données sur le terrain se déroule du 9 au 31 octobre 2011. Les agents recenseurs sont payés 4 000 rands (400 euros) pour trois semaines, et ce travail attire beaucoup d'étudiants. Les agents recenseurs sont organisés en équipes de 4, supervisées par 30 000 superviseurs, eux-mêmes supervisés par 6 000 coordonnateurs de terrain. Au-dessus de ces derniers, il y a 95 coordonnateurs de district du recensement, puis 9 coordonnateurs provinciaux.

Une enquête post-censitaire (EPC) est menée de novembre à décembre 2011, dans 608 ZD. Son questionnaire est une version abrégée du questionnaire du recensement. Les données recueillies font l'objet d'un appariement avec celles du recensement. Puis des visites d'appariement et de rapprochement sont menées afin de compléter ou corriger les données de l'EPC ou du recensement. Pour l'évaluation des erreurs de couverture sont exclus les résidences étudiantes, les institutions, les hôtels/motels/auberges touristiques, les résidences pour les personnes âgées (sauf si elles sont structurées en ménages séparés) et les sans-abris. Au niveau national, la sous-estimation de la population totale est de 14,6 %.

Le traitement des questionnaires commence en février 2012 et dure 8 mois. La numérisation est faite par scanner pour créer des images électroniques, opération qui dure 8 mois, réalisée par plus de 2 000 informaticiens travaillant en 3 équipes.

Les premiers résultats sont publiés le 30 octobre 2012.

— Le recensement de 2022

[Date de référence : nuit du 2 au 3 février 2022; population de fait]

Selon la loi sur les statistiques de 1999, un recensement devrait être effectué tous les cinq ans. Cependant, depuis 2001, ce sont des recensements décennaux qui sont entrepris entre lesquels une « enquête communautaire » est réalisée.

Un recensement est donc prévu pour 2021. Ce sera le premier dénombrement à utiliser trois nouvelles méthodes de collecte : l'interview personnelle assistée par ordinateur (CAPI) ; l'interview Web assistée par ordinateur (CAWI), où le répondant remplit le questionnaire via le Web), et l'interview téléphonique assistée par ordinateur (CATI), où le questionnaire est administré par téléphone).

Des pré-tests sont menés du 9 octobre au 6 novembre 2019 dans des zones sélectionnées, puis du 15 février au 13 mars 2020, enfin du 10 août au 6 septembre.

En novembre 2020, StatsSA nomme un Comité consultatif national du recensement, organe de surveillance et de conseil.

Mais en raison de la pandémie de COVID-19, le recensement est reporté à février 2022 et la collecte des données sur le terrain, prévue initialement du 3 au 28 février est prolongée jusqu'au 20 mars, puis jusqu'au 30 avril (et jusqu'au 14 mai pour la province du Cap occidental) pour que la collecte des données soit plus complète.

Cent soixante-cinq mille agents de terrain temporaires sont recrutés dans tout le pays pour les activités de terrain comprenant la collecte de données, des tâches de bureau, administratives et autres. La formation nationale et provinciale du personnel permanent se termine le 13 janvier 2022, tandis que la formation virtuelle de district à travers le pays commence le 18 janvier, la distribution d'outils de travail tels que tablettes et véhicules se faisant alors dans toutes les zones.

Nous n'avons pas trouvé d'autres informations depuis mai 2022.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Christopher (A. J.), 2009, Delineating the nation : South African censuses 1865–2007, *Political Geography*, n° 28, p.101–109.
- Christopher (A. J.), 2010, A South African Domesday Book : the first Union census of 1911, *South African Geographical Journal*, vol. 92, n° 1, p. 22-34.
- Christopher (A. J.), 2011, The Union of South Africa censuses 1911–1960 : An incomplete record, *Historia*, vol. 56, n° 2, p. 1–18.
- Courbage (Y.), 2000, L'Afrique du Sud et ses populations, *Population et Sociétés*, n° 354, INED, 4 p.
- Dackam Ngatchou (R.), 2019, Recensements en Afrique (1960-2015) : leçons apprises, Éditions universitaires européennes, 279 p.
- Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, South Africa, in *The handbook of national population censuses. Africa and Asia*. Greenwood Press, p. 409-424.

ALGÉRIE

- ▀ Population 2022 = 45,4 M
- ▀ Recensements = 9

	Années de recensements					
Avant l'indépendance	1948	1954	1960			
Indépendance 5 juillet 1962	1966	1977	1987	1998	2008	2022

Neuf recensements ont eu lieu en Algérie, dont les trois premiers ont été effectués par la France avant l'indépendance. L'intervalle censitaire varie de 6 ans avant l'indépendance à 10, 11 et à 14 ans (pour le dernier) après l'indépendance, et l'intervalle moyen est de 9,3 ans.

Les premiers décomptes de la population (Bahri, 1974 ; Mazouz, 1984 ; Domschke et Goyer, 1986 ; Kateb, 1998)

Dès le début de la « conquête » de l'Algérie (1830), la France a la volonté de compter la population du territoire. Les premiers recensements administratifs (1833, 1836, 1841, 1845, 1851), pour lesquels on ne dispose pas d'indications sur les méthodes utilisées, concernent uniquement la population européenne. Mais ensuite, c'est l'ensemble de la population qui est concernée par des dénombrements qui se succèdent de 1856 à 1936 à un rythme quinquennal à deux exceptions près : celui de 1871 se tient en 1872 (à cause de la guerre franco-allemande de 1870-1871) et celui de 1916 n'est pas réalisé (à cause de la Première Guerre mondiale).

Ces dénombrements visent essentiellement à fournir une connaissance au moins approximative des effectifs de la population avec deux objectifs principaux : la fiscalité, comme c'est le cas pour la plupart de ces opérations durant la période coloniale ; et le suivi de la progression de la population française, car dès le début, l'Algérie est considérée comme une « colonie de peuplement ».

Leur couverture ne porte que sur les territoires contrôlés par l'armée et les autorités françaises ; elle s'étend donc progressivement, notamment avec la pénétration

française dans le Sahara. Au début du XX^e siècle, l'ensemble du pays est couvert. Les difficultés de réalisation sont très nombreuses, notamment le manque de personnel compétent, l'absence de carte détaillée du pays, la mobilité, l'analphabétisme et souvent l'hostilité de la population « indigène » (en majorité rurale et nomade), etc.

Au début, les autorités militaires estiment la population indigène par tribu. À partir de 1876, la méthode utilisée pour le recensement en France est appliquée sans l'adapter aux conditions locales. Le Gouverneur général de l'Algérie se contente de répercuter par arrêté les circulaires élaborées en France, en laissant aux préfets et commandants des territoires militaires le soin de la mise en application des directives de la métropole. L'adaptation se fait donc à l'échelon local, d'où une grande diversité dans l'exécution, d'autant plus que le dépouillement est alors décentralisé. Les circulaires sont toutefois adaptées progressivement aux réalités algériennes et la qualité de ces recensements, tant pour les méthodes utilisées que pour les résultats, s'améliore avec le temps (c'est par exemple en 1881 qu'apparaît la distinction entre population de droit et de fait).

Le dénombrement nominatif, par inscription sur un questionnaire de famille, ne concerne d'abord que les populations européennes. Il s'étend ensuite aux populations indigènes domiciliées en territoire civil (dans les villes et les centres de colonisation) et dans les centres de colonisation du territoire militaire. La population nomade est estimée par un dénombrement sommaire des tentes dans les territoires administrés par les autorités militaires et l'effectif de la population est obtenu en multipliant le nombre de tentes par un coefficient multiplicatif variant de 5 à 7. Jusqu'en 1872, les seuls caractères des individus dont on se préoccupe sont le sexe, la nationalité et l'état civil. Les opérations durent plusieurs mois en raison de l'importante mobilité de la population.

À partir de 1870 émerge l'idée de la création d'un service statistique auprès du Gouverneur général. La réalisation de ce projet prendra du temps, mais les statisticiens et les démographes commencent à jouer un certain rôle dans les recensements. En 1886, les principes de recensement introduits en France en 1881 commencent à être progressivement appliqués (recensement à jour fixe, avec prise en compte des populations de droit et de fait) et le dépouillement devient centralisé en 1906. Cependant, seul le recensement de 1911 est entièrement exploité et publié; ceux de 1921 et 1926 ne sont pas exploités; celui de 1931 est dépouillé en partie seulement; et les résultats publiés de celui de 1936 ne concernent que le département d'Oran.

Parmi les caractéristiques d'un recensement tel que défini par les Nations Unies, seule la périodicité apparaît dans les éléments ci-dessus. Les autres caractéristiques, à savoir le dénombrement individuel, l'universalité à l'intérieur du territoire et la simultanéité, ne se retrouvent que de façon partielle et variable dans les différentes opérations, avec une amélioration progressive des plus anciennes aux plus récentes. Dans ces conditions, il est généralement admis que l'Algérie n'a pas réalisé de recensement statistique avant la fin de la Seconde Guerre mondiale et que le premier est le recensement de 1948.

— Le recensement de 1948

[Date de référence : 31 octobre 1948 ; population de droit]

Le recensement de 1941 n'a pas lieu du fait de la Seconde Guerre mondiale, et celui de 1946 n'a lieu qu'en 1948 pour des raisons de faisabilité. Il présente des caractéristiques importantes : il vise clairement l'exhaustivité, le dénombrement est individuel et nominatif (sur des feuilles de famille de deux sortes, l'une pour les citoyens français de toute origine, l'autre pour les étrangers), il est conduit par le Service Statistique, son exploitation est exhaustive et entièrement centralisée (avec utilisation de machines à cartes perforées), et il fournit des données détaillées sur la population.

Toutefois, il semble que les résultats obtenus surestiment les effectifs de population du fait des listes de rations établies pendant la guerre, utilisées presque jusqu'à la date du recensement et employées dans de nombreux endroits comme base du recensement. Les tableaux statistiques de ce recensement ainsi que quatre volumes thématiques sont publiés entre 1950 et 1954.

— Le recensement de 1954

[Date de référence : 31 octobre 1954 ; population de droit]

La durée du dénombrement est fixée à deux semaines et les feuilles de ménage sont différentes pour les populations urbaines et rurales. Les résultats seraient là plutôt sous-estimés, en partie à cause de la date de référence : soit trois semaines après le tremblement de terre dans la région d'El Asnam, et la veille du début de la guerre d'indépendance, événements qui ont dû être à l'origine d'omissions.

La publication officielle des résultats n'a vu le jour que quatre années après la fin des opérations de terrain. Elle comprend plusieurs volumes : le volume I fournit la population de résidence habituelle ; le volume II et les suivants sont consacrés à quelques caractéristiques de la population, en distinguant le type de population (musulmane et européenne).

— Le recensement de 1960

[Date de référence : 1^{er} février 1960 ; population de droit et de fait]

« Le dénombrement de 1960 réalisé dans les conditions de la guerre d'Algérie ne peut être retenu pour rendre compte de la situation démographique. » (Mazouz, 1984). Cette opération, lancée fin 1959 et effectuée entre le 1^{er} et le 13 février 1960, n'a pour ambition d'ailleurs que de chiffrer une population contrôlée militairement et elle ne prend pas en compte les réfugiés de guerre ni les combattants. Sa réalisation est confiée au Directeur des Affaires Administratives du Sahara.

Le questionnaire utilisé, rédigé en français, est composé de deux volets, consacrés à deux unités d'observation : les logements et les individus, résidents et visiteurs, qui font l'objet de 19 questions.

Ses résultats sont de qualité très discutable. Seules les données globales sont publiées début 1961 : population totale, population résidente et population des quartiers de treize départements et communes, avec ethnicité et citoyenneté au sens large ; les résultats pour les départements sahariens, Oasis et La Saoura contiennent en plus le sexe, les groupes d'âge et le statut socioprofessionnel (Domschke et Goyer, 1986).

Un sondage au 1/20^e des ménages et des personnes avait été conçu comme un test informatique en vraie grandeur du recensement de la France métropolitaine de

1962. Mais il donne lieu à deux jeux de cartes mécanographiques, dont l'un est jeté dans le port d'Alger par l'Organisation de l'armée secrète (OAS), tandis que l'autre est égaré, semble-t-il, au moment de l'indépendance, en 1962 (Seibel, 2005).

— Le recensement de 1966

[Dates de référence : 1^{er} janvier (Sud) et 4 avril (Nord); population de droit et de fait]

Ce recensement est le premier de l'Algérie indépendante. Il semble être de meilleure qualité que les précédents « par la nature, la diversité et la richesse des données fournies sur la population » (Mazouz, 1984). Il est réalisé 12 ans après celui de 1954 et 6 ans après celui de 1960 (qui n'a fourni que des résultats très globaux), et surtout après les huit années de guerre qui ont entraîné des bouleversements particulièrement importants dans la population (décès dus à la guerre, migrations internes, exode de la population française, etc.).

L'Algérie ne peut le réaliser plus rapidement après l'indépendance du fait des nombreux problèmes que le pays doit alors régler, et même en 1966, cette réalisation se fait dans des conditions de pénurie, tant en cadres qu'en moyens financiers.

Pour cette première expérience en matière de recensement, elle doit créer des structures propres à la réalisation de cette opération. Une loi du 4 mars 1964 crée un Comité national de recensement et un poste de Commissaire national au recensement, dont les tâches sont précisées par décret. Ce décret prévoit également un Bureau chargé de la gestion financière et un Bureau technique chargé de la préparation, de l'organisation, de l'exécution et du contrôle de toutes les opérations techniques. Enfin, une ordonnance du 2 décembre 1965 fixe la période et les modalités d'exécution pour l'ensemble du territoire.

La préparation du recensement commence dès l'automne 1964 avec la consultation des utilisateurs sur leurs besoins en données. Un recensement-pilote est organisé au printemps 1965 dans deux communes.

Ce recensement est effectué en deux temps : les deux wilayas (départements) du sud en décembre 1965 et janvier 1966, et les treize wilayas du nord du 4 au 19 avril durant les vacances scolaires de printemps. Ceci entraîne des difficultés à cause des mouvements saisonniers. La collecte sur le terrain dure 15 jours. Elle se heurte à différents problèmes, notamment la formation insuffisante des agents recenseurs (42 % des agents recenseurs, recrutés dans la jeunesse scolaire, ont moins de 18 ans). Un agent recenseur a pour domaine d'intervention un « district de recensement », découpé a priori pour qu'il contienne environ 500 personnes à recenser ; mais ces districts sont nécessairement inégaux et diversement lourds, non seulement en raison d'une population souvent supérieure à celle initialement prévue, mais aussi en raison de leur inégale étendue, du fait des variations de densité.

Deux types de questionnaires sont utilisés, sur un support commun : la feuille de construction pour les habitations et la feuille de ménage pour les caractéristiques des membres du ménage (avec 19 questions, mais pas celle sur le lieu de naissance).

Il n'y a pas d'enquête post-censitaire de couverture.

Le dépouillement, détaillé et approfondi, de ce recensement comporte deux phases :

- Un dépouillement partiel de 10 % des dossiers du recensement, l'échantillon étant obtenu par un sondage en grappes de tailles inégales (les districts de

recensements). Quatre publications en sont tirées : Démographie générale — Instruction (volume I), Caractéristiques socio-économiques (volume II), Caractéristiques démographiques et culturelles des femmes et des enfants de moins d'un an (volume III) et Habitat (volume IV). Une publication résumée de synthèse complète ces publications parues entre 1967 et 1972.

- Un dépouillement exhaustif qui donne lieu à des publications par commune, arrondissement, département et pour l'Algérie entière, relatives à la population totale, à la population résidente présente en Algérie, et aux ménages et familles.

— Le recensement de 1977 (Harchaoui, 1980)

[Date de référence : nuit du 11 au 12 février 1977; population de droit et de fait]

Les multiples transformations des structures socio-économiques et le choix d'un développement économique planifié nécessitent un second recensement qui intervient à la fin du second plan quadriennal (1974-77) et au début de la préparation du troisième plan quadriennal (1979-82) après une année « blanche » (1978) de bilan et de mise au point. Prévu initialement pour 1976, il est retardé et réalisé en 1977.

Une ordonnance du 27 février 1975 crée un Comité National du recensement « chargé de mobiliser les moyens nécessaires à l'exécution du recensement », de définir les grandes lignes de cette opération et de décider des mesures à prendre afin d'en assurer le succès. Puis une ordonnance du 16 juillet 1976 précise les modalités d'exécution, l'obligation de réponse de la part de la population et le secret statistique. Au niveau de chaque wilaya est constitué un Comité de Wilaya, et au niveau de chaque commune un Comité de Commune.

Tenant compte des changements importants intervenus depuis 1966, les travaux cartographiques pour le découpage des districts commencent dès 1973, puis la numérotation des constructions, îlots et districts de recensement, à partir de documents cartographiques commence à l'été 1975 et va durer presque deux ans. Un recensement-pilote est exécuté en janvier 1975 dans quatre communes.

En janvier 1977, ont lieu la formation des formateurs (1 000 enseignants dans toutes les wilayas), puis la sensibilisation de la population, et en février, la formation des 40 000 agents recenseurs.

Ce recensement est exécuté à la même date pour l'ensemble du territoire (du 12 au 26 février).

Le questionnaire est composé de deux parties qui concernent d'abord toutes les personnes (population de droit et de fait), puis les personnes âgées de 6 ans et plus (nées en 1970 et avant). Il comprend 21 questions.

L'enquête post-censitaire, organisée à partir du 15 mars 1977 sur un échantillon de 250 districts couvrant l'ensemble du territoire national (1 sur 100 environ) dure une semaine. Il semble que pour le grand Alger, le taux de couverture soit situé entre 89,5 et 93,5 % ; pour le reste de la population il serait de 95,7 %.

Ce recensement, exploité au Centre National du Dépouillement à Oran, donne lieu à un nombre très élevé de publications, comparativement au recensement de 1966 et à celui de 1987. Les résultats préliminaires sont publiés dans deux brochures en novembre 1977 puis mars 1978. Les résultats d'un dépouillement par sondage au 1/10^e, destinés aux ministères et aux collectivités locales sont publiés (à l'état brut, non ajustés) en août 1978. Enfin suivent des publications plus complètes (entre 1978 et 1982) résultant de l'exploitation exhaustive et comprenant aussi une brochure méthodologique.

— Le recensement de 1987

[Date de référence : 1^{er} avril 1987; population de droit et de fait]

L'Office National des Statistiques (ONS) est créé en 1982, ses missions comprenant la réalisation des recensements de la population. Le « recensement général de la population et de l'habitat » de 1987 repose sur une loi du 29 juillet 1986 qui précise l'organigramme général du recensement et sur un décret du 16 septembre 1986 portant création d'un Comité national pour le recensement.

Le recensement a pour objectif de collecter les données sur la répartition géographique de la population, les caractéristiques démographiques, le volume et la structure de l'emploi, le niveau d'instruction et de formation, l'analphabétisme, les caractéristiques des logements. Le questionnaire comporte vingt questions.

Le dénombrement a lieu entre le 20 mars et le 3 avril 1987. Une enquête post-censitaire de couverture est réalisée du 23 avril au 7 mai 1987, soit un mois après le dénombrement (Bahloui, 2010). Le taux de couverture est de 96,7 %.

Les résultats préliminaires voient le jour à partir de mai 1987. Mais aucun rapport méthodologique n'est publié parmi les 14 publications relatives à ce recensement.

— Le recensement de 1998

[Date de référence : 25 juin 1998; population de droit et de fait]

L'Algérie réalise ce quatrième « recensement général de la population et de l'habitat » à la suite des décrets du 16 juillet 1996 et du 20 mai 1998, car, prévu initialement pour 1997, il est reporté à 1998. Il est réalisé du 24 juin au 9 juillet 1998.

Trois types de questionnaires sont utilisés : le questionnaire des ménages ordinaires et collectifs, le questionnaire des ménages nomades, et le questionnaire de la population comptée à part. Sans compter le numéro d'ordre, le questionnaire compte 27 questions.

Une enquête post-censitaire de couverture est réalisée un mois après le dénombrement.

Les résultats sont publiés sous forme de tableaux statistiques sur 7 thèmes. Ils sont disponibles sur le site de l'Office National des Statistiques.

— Le recensement de 2008

[Date de référence : 16 avril 2008; population de droit et de fait]

Ce 5^e « recensement général de la population et de l'habitat » est à nouveau réalisé par l'ONS qui, fort d'un capital d'expérience accumulé lors des derniers recensements, adopte une stratégie qui ne diffère guère de celle des recensements précédents, en tenant compte des enseignements tirés à partir de ces expériences. Les organes responsables de ce recensement sont le Comité National, les Comités de Wilaya (Département) et les Comités de Commune.

Comme les deux précédents (1987, 1998), ce recensement est réalisé sur la base de la division du pays en 48 wilayas. La dizaine de wilayas du sud recouvre environ 90 % du territoire et seulement un peu plus de 5 % de la population (Ali Kouaouci et Saadi Rabah, 2013).

Le dénombrement a lieu du 16 au 30 avril 2008. Le personnel comprend plus de 81 000 personnes : 48 superviseurs, 60 ingénieurs de Wilaya, 2 400 délégués communaux, 3 500 formateurs, 15 000 contrôleurs et 60 000 agents recenseurs.

Quatre catégories de population sont distinguées, pour lesquelles sont prévus quatre types de questionnaires : ménage ordinaire et collectif, nomades, population comptée à part, population sans domicile fixe.

Une enquête post-censitaire de couverture est réalisée un mois après le dénombrement.

Les résultats préliminaires sont publiés trois mois après la fin de la collecte (en juillet 2008). Les résultats issus de l'exploitation par sondage au 1/10^{ème} sont publiés en décembre 2009. Les résultats exhaustifs sont publiés sous forme de brochures par wilaya. Une compilation de ces données est confectionnée sous forme de CD-ROM. Enfin, des études et analyses thématiques portent sur la nuptialité et la fécondité, la mortalité, l'éducation et l'analphabétisme, l'urbanisation, la migration interne, les caractéristiques des ménages et du parc logement, la population nomade.

Le recensement de 2022

Ce recensement étant initialement prévu pour 2018 (dix ans après celui de 2008), sa préparation commence dès 2015. Un décret du 13 octobre 2015 porte sur la mise en place des structures nécessaires à son organisation (un Comité national, des Comités de wilaya, des Comités de commune et un Comité technique opérationnel). Mais le recensement est reporté, une première fois à 2020 (deuxième semestre), puis à 2021 (premier semestre), enfin à juin 2022 suite à la crise du Covid-19 et à des retards dans la préparation du dénombrement numérique. Un décret exécutif actualise en 2021 la mise en place de son organigramme général.

Les données de ce recensement sont nécessaires pour la mise en place, le suivi et l'évaluation des politiques publiques au niveau national et local; la mise à disposition du public d'informations statistiques actualisées dans les domaines socioéconomiques, la fourniture d'indicateurs désagrégés au niveau géographique le plus fin, pour la comparabilité internationale et l'évaluation des progrès accomplis par rapport aux engagements entrepris au niveau international.

Entamée en 2019, la cartographie permet de découper le territoire de chaque commune en « districts de recensement » (DR) et de préparer les cartes et listes de constructions pour chaque agent recenseur au niveau des 1 541 communes. Un système d'information géographique (SIG) est utilisé pour définir les DR et restituer les résultats.

Le recensement concerne quatre catégories de population : le ménage ordinaire ou collectif, le ménage nomade, la population comptée à part et la population sans domicile fixe. Le Comité national valide le questionnaire en mars 2020.

Les informations recueillies sont socio-démographiques et économiques pour chaque membre du ménage (identification, nuptialité, fécondité des femmes non célibataires, mobilité et migration, éducation et scolarité, utilisation des technologies de l'information et de la communication, difficultés motrices sensorielles et cognitives, et activité économique), ainsi que les décès survenus dans le ménage au cours des 12 derniers mois et le départ à l'étranger (émigration) au cours des 5 dernières années.

Concernant l'habitat, le recensement concerne toutes les constructions à usage d'habitation et les caractéristiques du parc logement (tous les logements occupés, inoccupés, secondaires, non encore livrés, abandonnés, etc.), et tous les logements à usage professionnel. Les informations recueillies portent sur la construction, le logement ainsi que les commodités et l'équipement du ménage.

L'opération mobilise quelque 53 493 agents recenseurs, plus de 8 000 contrôleurs et 2 255 agents de réserve, ainsi que 12 000 véhicules pour le transport. Les agents recenseurs utilisent des tablettes sur le terrain pour effectuer la numérisation des données en temps réel : 57 000 tablettes ont été acquises et les données sont instantanément transférées au serveur où elles sont sécurisées. Suivant leur DR, ils ont une soixantaine de ménages à questionner en zone rurale, et entre 100 et 150 ménages en zone urbaine, en l'espace de 15 jours.

Les superviseurs et formateurs des formateurs sont formés à Alger du 1^{er} au 5 septembre 2022. Puis les 8 000 formateurs sont formés au niveau des wilayas du 8 au 14 septembre et les agents recenseurs et contrôleurs au niveau des communes du 18 au 24 septembre.

Une campagne d'information et de sensibilisation est menée, avec notamment le slogan « Recensons notre présent pour construire notre avenir ».

La collecte a lieu sur le terrain du 25 septembre au 9 octobre 2022 et est prolongée jusqu'au 16 octobre.

Les résultats provisoires, qui devaient être présentés au bout de 3 mois, ne le sont toujours pas, et les résultats définitifs, prévus initialement 6 mois après l'opération, ne devraient être fournis qu'au bout d'un an.

Le budget global de l'opération est de l'ordre de 5 milliards de DA.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bahlouli (H. M.), 2010, L'enquête post-censitaire, une mesure de l'exhaustivité et de la qualité de la collecte de données — Recensement réalisé en Algérie, Mémoire de maîtrise, Université d'Oran, Faculté des Sciences Sociales, Département de Démographie, Oran, 132 p.
- Bahri (A. M.) *et al.*, 1974, La population de l'Algérie, CICRED, Paris, 174 p.
- DOMSCHKE (E.) et Goyer (D. S.), 1986, Algeria, in *The handbook of national population censuses. Africa and Asia*. Greenwood Press, p. 35-45.
- Harchaoui (S.), 1980, Algérie (1977), in GDA, Recensements africains. 1^{re} partie : Monographies méthodologiques, Paris, p. 21-62.
- Kateb (K.), 1998, La gestion statistique des populations dans l'empire colonial français. Le cas de l'Algérie, 1830-1960, Histoire & Mesure, volume 13, n° 1-2, p. 77-111.
- Kouaouci (A.) et Rabah (S.), 2013, La reconstruction des dynamiques démographiques locales en Algérie (1987-2008) par des techniques d'estimation indirecte, Cahiers québécois de démographie, Volume 42, n° 1, pp. 101-132.
- Mazouz (M.), 1984, Algérie, in GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains, Paris, vol. 2, p. 1-14.
- Seibel (C.), 2005, Travailler avec Bourdieu dans « Travail et travailleurs en Algérie, communication au Colloque « Autour de Pierre Bourdieu », in Mauger (G.), ed., Rencontre avec Pierre Bourdieu, Éditions Le Croquant, Paris, p. 91-97.

ANGOLA

- Population 2022 = 35,0 M
- Recensements = 6

	Années de recensements			
Avant l'indépendance	1940	1950	1960	1970
Indépendance : 11 novembre 1975	1983-1987	2014		

Les quatre premiers recensements ont été effectués par le Portugal avant l'indépendance, avec à chaque fois un intervalle censitaire de 10 ans. Puis l'Angola indépendant en a réalisé deux (dont le premier a duré 4 ans et n'a couvert qu'une partie du territoire), espacés de 30 ans. L'intervalle censitaire moyen est de 14,8 ans.

Les opérations anciennes jusqu'en 1940

La première tentative de dénombrement de la population angolaise par le gouvernement portugais semble dater de 1777. Puis les opérations de dénombrement se sont multipliées : neuf entre 1777 et 1900, puis dix-huit entre 1900 et 1939 d'après Da Costa Carvalho (1982), et même 350 entre 1773 et 1845 d'après Curto (1994).

Les avis scientifiques sur l'intérêt de ces opérations sont très divers : le premier des deux auteurs cités émet, comme la plupart des historiens démographes, les plus grandes réserves sur ces données, alors que le second les estime dignes d'intérêt, même si elles doivent être considérées avec prudence. Ces données sont d'ailleurs surtout relatives à la côte atlantique de l'Angola, le Portugal n'ayant que très progressivement pénétré dans l'intérieur du pays. De plus, comme c'est le cas dans la plupart des pays, la population africaine est très méfiante vis-à-vis de ces opérations, notamment du fait de l'esclavage puis du travail forcé.

On dispose aujourd'hui d'estimations de la population résultant de certains de ces dénombrements, notamment pour 1866-1867 et 1897-1899, ainsi que pour 1900 qui a vu la première tentative de recensement nominal et simultané. Mais ces résultats sont souvent incohérents, et cela provient des difficultés de réalisation de ces opérations : l'accès difficile à certaines régions, la multiplicité des groupes ethniques, la variété des langues et des coutumes, ou le manque d'agents recenseurs formés.

Le recensement de 1940

[Population de droit et de fait]

C'est à partir de 1940 que de véritables recensements de nature statistique sont réalisés par le service local de statistique qui devient l'organisme responsable de la préparation et de l'exécution du recensement même si, en dehors de la capitale, la collecte est faite par les autorités administratives (Da Costa Carvalho, 1982). Des questionnaires différents sont utilisés pour les populations européenne et africaine (ces derniers étant plus légers). Les opérations se déroulent du 1^{er} août au 31 décembre 1940. Ce recensement fournit des informations nécessaires pour l'étude de la fécondité des populations natives de l'Angola.

— Le recensement de 1950

[Date de référence : 1^{er} août 1950; population de droit et de fait]

Le deuxième recensement dénombre les populations de fait et de droit, mais la population semble n'avoir été enregistrée que de fait, et comme en 1940, les questionnaires ont une portée différente pour les populations européenne et africaine. La date de début des opérations est le 1^{er} août. La tabulation est manuelle. Entre 1953 et 1956, sont publiés : un rapport général sur les statistiques du recensement et 5 volumes de statistiques thématiques.

— Le recensement de 1960

[Date de référence : 30 décembre 1960; population de droit (les non-Africains) et de fait (les Africains)]

Le troisième recensement est réalisé avec un recensement des logements. Le lieu de naissance, le lieu de résidence et la nationalité ne sont pas enregistrés pour la population autochtone. Pour la première fois, la tabulation mécanique est utilisée. Entre 1964 et 1969, sont publiés un rapport général sur les statistiques du recensement, 5 volumes de statistiques thématiques (résidence, conditions de travail, état civil, ethnie, religion, langue, fécondité), et un volume annexe.

— Le recensement de 1970

[Date de référence : 15 décembre 1970; population de droit et de fait]

Les troubles liés à la revendication d'indépendance ont commencé au début des années 1960 et ont pu entraîner une sous-estimation de la population dans certaines régions devenues d'un accès difficile aux agents de recensement ou en raison d'un grand nombre de réfugiés dans les pays voisins. La tabulation de ce quatrième recensement est informatisée.

Jusqu'à ce recensement, les Portugais ont donc respecté la périodicité décennale des recensements depuis celui de 1940. Ces recensements s'inscrivaient dans le cadre du recensement général de la population du Portugal : l'Angola en tant que « Colonie » a été inclus dans le recensement de 1940 et en tant que « Province » du Portugal dans les recensements de 1950, 1960 et 1970 (Manuel de Azevedo Antunes, 2014). Ces recensements s'achèvent tout au plus avec la publication des tableaux statistiques. Il n'y a pas de publication officielle issue de ce dernier recensement (Domschke et Goyer, 1986).

— Le recensement de 1983-1987

Après son indépendance en 1975, l'Angola est plongé dans une guerre qui dure près de 30 ans et ne se termine vraiment qu'en 2002. Le gouvernement tente de réaliser un premier recensement en 1980, soit 10 ans après le dernier recensement portugais de 1970. Mais, du fait de la guerre, le recensement qui se déroule finalement de 1983 à 1987 n'est que partiel : il se limite aux zones contrôlées par le gouvernement, à savoir les provinces de Luanda, Cabinda, Zaïre et Namibie et les villes de Lubango, Uige et Negage, et ne couvre approximativement que 50 % de la population.

Même s'il ne remplit pas toutes les conditions d'un recensement national (couverture et simultanéité), son intérêt historique incite à le citer dans la liste des recensements angolais.

Le recensement de 2014

[Date de référence : nuit du 15 au 16 mai 2014; population de droit et de fait]

Au sortir de la guerre en 2002, la réalisation d'un nouveau recensement n'est pas la priorité du gouvernement. Celui-ci ne décide qu'en 2010 d'en réaliser un en 2013. Les opérations de terrain sont alors prévues du 16 juillet au 18 août 2013.

En novembre 2012, la date du recensement est reportée à 2014 à cause des retards pris par sa préparation (notamment la réalisation du recensement-pilote) du fait du processus électoral de 2012.

Ce « recensement général de la population et du logement » (RGPH 2014) couvre tout le territoire national. Le dénombrement est réalisé du 16 au 31 mai 2014.

Une enquête post-censitaire de couverture est réalisée en juin 2014, soit 30 jours après l'achèvement du dénombrement. L'EPC évalue les erreurs de couverture et de contenu. Le taux de couverture est estimé à 94,4 % au niveau national, soit un taux d'omission de 5,6 %. Il est de 6,2 % pour le milieu urbain et de 4,8 % pour le milieu rural. Selon la classification des Nations Unies, les résultats de ce recensement sont considérés comme bons.

Les résultats préliminaires sont disponibles dès septembre 2014 et les résultats définitifs, prévus pour octobre 2015, sont finalement publiés en mars 2016 (un volume d'analyse et un volume de tableaux statistiques), soit 16 mois après la publication des résultats préliminaires et 20 mois après le dénombrement.

Le prochain recensement (2024 ?)

En 2021 commencent les préparatifs du « recensement général de la population et de l'habitat » prévu pour 2024. Ces préparatifs sont contenus dans le plan annuel du Système statistique national (SEN) pour l'exercice 2021. Des activités telles que la formation du personnel qui participera à ce recensement, la préparation financière, le calendrier, la révision du paquet juridique et son envoi à l'Assemblée nationale pour approbation, font partie des actions prises en compte dans ces préparatifs.

En juillet 2021, le FNUAP annonce son soutien à ce recensement.

Une loi est adoptée le 24 juin 2022, autorisant le Président à créer les conditions de réalisation de ce recensement. Une Commission multisectorielle d'appui à la réalisation du recensement est créée par décret présidentiel du 30 décembre 2022.

En février 2023, la date de réalisation du dénombrement, initialement prévue pour mai 2024, est reportée à juillet en raison de contraintes financières, l'État n'ayant pas encore mis en place son budget. En juin 2023, il est précisé que la collecte des données sur le terrain commencera le 19 juillet 2024 et durera 15 jours.

En 2022 et 2023, les travaux doivent se concentrer sur la cartographie, la préparation des questionnaires et la mise en place des bureaux de recensement. Les responsables veulent éviter certains défauts du recensement de 2014, notamment le retard dans la diffusion des résultats.

La collecte des informations auprès des ménages se fera par voie numérique, les 140 000 agents recenseurs devant utiliser des tablettes pour le recueil des données.

La cartographie est menée durant l'année 2023 pour la définition et la redéfinition des limites des quartiers du pays, et la division du pays en environ 92 000 « sections » aux fins d'entretiens avec les ménages.

L'INE réalise en juillet 2023 un recensement-pilote dans 7 des 18 provinces du pays, à savoir Luanda, Bengo, Lunda-Norte, Uíge, Bié, Cuando Cubango et Cunène.

Le recensement doit collecter des informations sur les caractéristiques socio-économiques de la population, comme la situation des familles, les migrations, la religion, la santé, les caractéristiques ethniques et raciales, le handicap physique, la natalité, le travail, les revenus, les conditions de logement, les déplacements pour étudier ou travailler, et la natalité et la mortalité.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Agadjanian Victor, Prata Ndola, 2001, War and Reproduction : Angola's Fertility in Comparative Perspective, *Journal of Southern African Studies*, Vol 27, N° 2, p. 329-347.
- Curto José C., 1994, Sources for the pre-1900 population history of sub-saharan Africa : the case of Angola, 1773-1845, *Annales de démographie historique*, p. 319-338.
- Da Costa Carvalho (C. A.), 1982, Angola, in GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains, Paris, vol. 1, p. 1-10.
- De Azevedo Antunes (Manuel), 2014, Recenseamento geral da população e da habitação em Angola, Centro de pesquisa e estudos sociais, Universidade Lusofona, 5 p.
- Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, Angola, in *The handbook of national population censuses. Africa and Asia*. Greenwood Press, p. 46-54.

BÉNIN

- Population 2022 = 12,8 M
- Recensements = 4

	Années de recensements			
Indépendance : 1 ^{er} août 1960	1979	1992	2002	2013

Le Bénin a réalisé 4 recensements, tous après l'indépendance du pays. Les intervalles intercensitaires sont de 13, 10 et 11 ans, soit un intervalle moyen de 11,3 ans.

Les débuts de l'observation démographique

Avant l'indépendance

Depuis 1910 et jusqu'à l'indépendance, le recensement administratif constitue l'unique source de données démographiques. La colonisation l'a institué afin de « déterminer l'assiette de l'impôt, de recruter les assujettis militaires et d'exécuter les programmes économiques ». Il se heurte à de nombreuses difficultés de réalisation (organisation matérielle, manque de personnel, etc.). De plus, il rebute la population. Les opérations sont sujettes à de mauvaises déclarations, source de sous-estimations ; elles laissent souvent de côté une partie des femmes et des enfants. Ceux qui veulent y échapper se déplacent, ce qui amène les administrateurs coloniaux à instituer des laissez-passer pour les voyageurs et à signer des ententes entre pays pour le mouvement des personnes. Voici, par exemple, ce qui a été décidé en 1930 entre le Dahomey (ancien nom du Bénin) et le Togo : « Les indigènes ayant un domicile au

Dahomey et des terrains de culture au Togo seront recensés et administrés par le Dahomey. Inversement, les indigènes ayant un domicile au Togo et des terrains de culture au Dahomey seront recensés et administrés par le Togo ». (Adjahoutonon, Toviessi, 1984)

Jusqu'en 1936 on ne dispose que de l'effectif global de la population, mais à partir de cette date, une répartition de la population par département est disponible. (Akoto, Guingnido et Tabutin, 1991)

Après l'indépendance

Le Bénin réalise très vite, en 1961, une enquête démographique par sondage qui restera pendant près de 20 ans la seule opération statistique de démographie. C'est d'ailleurs le recensement administratif réalisé en novembre 1960 qui sert de base de sondage à cette enquête (Adjahoutonon, Toviessi, 1984).

Car l'administration continue les dénombrements administratifs pour mettre à jour les registres d'imposition et les listes électorales. Malgré leurs défauts, c'est en effet la seule source fournissant des chiffres de population au niveau des sous-préfectures, des arrondissements et des villages (CEA, UIESP, 1971).

Il faut ajouter à ces sources de données, le recensement de la population âgée de 18 ans et plus, organisé en 1978 en vue de l'établissement des listes électorales (INSAE, 1986). D'autres recensements électoraux seront organisés en vue des élections de 1984, 1989 et 1990. Mais ces opérations ne sont guère exploitées par les démographes.

Le recensement de 1979

[Date de référence : 20 mars 1979 ; population de fait]

Ce « recensement général de la population et de l'habitation » est réalisé conformément à un décret du 20 septembre 1974.

En fait, un premier décret du 9 décembre 1969 a prescrit l'organisation des recensements démographique et agricole pour l'année 1970, décret remplacé par le décret du 5 mai 1973 lui-même modifié par le décret de 1974. Les travaux préparatoires de ce recensement commencent en 1971, mais plusieurs facteurs font que le dénombrement ne peut avoir lieu qu'en 1979 : une première requête est adressée au FNUAP en 1972, un premier document de projet est élaboré en 1976, puis un second en 1977, qui constitue le véritable document de base pour l'exécution du RGPH dans le cadre du Programme Africain de Recensements. Enfin, le délai de réalisation est encore augmenté par la durée plus longue que prévu des travaux cartographiques sur le terrain (qui durent près d'un an, de mai 1977 à mars 1978). L'enquête-pilote a lieu en avril 1977.

La date du dénombrement, initialement prévue pour avril 1978, est repoussée par suite de la précocité de la saison des pluies. Finalement, sur instruction du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin, le dénombrement est réalisé sur le terrain du 20 au 30 mars 1979. La mobilisation générale permet à chaque militant de considérer comme une tâche primordiale sa participation au succès de l'opération. La population recensée est celle vivant à l'intérieur du territoire national. (Adjahoutonon, Guingnido, Akpaki, 1980)

Ce recensement n'est pas suivi d'une enquête post-censitaire qui aurait permis d'en apprécier la couverture et la qualité.

La réalisation de ce recensement reçoit l'appui financier du FNUAP.

— Le recensement de 1992

[Date de référence : 7 mai 1911; population de droit et de fait]

Par décret du 4 juillet 1990, le Gouvernement décide d'organiser le second « recensement général de la population et de l'habitat ». Ce recensement fait suite à celui de mars 1979 et aux enquêtes de 1981-83 (enquête à passages répétés) et de 1982 (enquête de fécondité). Une particularité de ce recensement est l'élaboration d'un plan complet de tabulation et d'analyse avant l'adoption du questionnaire définitif. Les programmes informatiques de traitement de données et de tabulation sont élaborés et finalisés bien avant le recensement-pilote. Le dénombrement est effectué sur le terrain du 15 au 29 février 1992. Ce recensement n'est pas suivi d'une enquête post-censitaire.

Les résultats provisoires sont publiés dès 1992, puis les résultats définitifs ainsi que les analyses entre 1993 et mars 1994 (20 mois après le dénombrement). La réduction significative des délais de publication des rapports d'analyse, par rapport aux recensements précédents réalisés en Afrique au sud du Sahara, est reconnue comme une bonne performance par les parties prenantes clés (le Gouvernement du Bénin et le FNUAP). La méthodologie de ce recensement est systématiquement utilisée lors des recensements suivants.

Plusieurs partenaires du Bénin participent au financement de ce recensement : FNUAP, PNUD, UNICEF, DESD et Coopération Néerlandaise.

— Le recensement de 2002

[Date de référence : 15 février 2002; population de droit et de fait]

C'est par un décret du 22 septembre 1999 que le gouvernement décide d'organiser le troisième « recensement général de la population et de l'habitation » (RGPH-3). Ce recensement est réalisé du 15 février au 1^{er} mars 2002, soit dix ans jour pour jour après le deuxième recensement. Il aborde des thèmes absents dans les deux précédentes opérations, notamment : les données de base des conditions de vie des populations et l'estimation de la pauvreté (pauvreté des ménages et pauvreté des régions); les mouvements migratoires et l'urbanisation; les niveaux globaux de fécondité et de la mortalité, notamment la fécondité des adolescentes et la mortalité des enfants et des femmes en couches et des suites de couches; le travail des enfants et le phénomène des enfants placés; les coordonnées géographiques de chacun des villages en vue de permettre l'établissement de cartes thématiques appuyant les résultats.

Dans sa réalisation, ce recensement se heurte à de nombreuses difficultés, en particulier le retard dans la mobilisation des ressources financières, et leur insuffisance qui touche notamment la cartographie et la sensibilisation de la population. On peut signaler aussi que les populations de certaines localités situées à la frontière avec le Burkina Faso n'ont pas pu être recensées, ces habitants prétextant ne pas reconnaître l'administration béninoise malgré toutes les interventions des autorités

politico-administratives. Enfin, l'effondrement des étagères de l'archivage des questionnaires au cours du deuxième mois du traitement des données des opérations paralyse pendant un moment tous les ateliers du traitement.

Ce recensement est suivi d'une enquête post-censitaire organisée un mois après le dénombrement, du 10 au 24 avril 2002, qui met en évidence une bonne exhaustivité du recensement (taux national de couverture de 96,2 % au niveau national).

Les principaux résultats du RGPH3 sont publiés dans un délai de 22 mois après le recensement, notamment 6 tomes d'analyse des données au niveau national. Signalons d'autres produits comme un Atlas démographique, et des analyses et projections départementales. L'analyse de la pauvreté, fondée sur les données du RGPH-3, pauvreté des ménages et pauvreté des régions, servira de modèle pour les analyses sur ce thème des recensements de la série 2010 en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Cette opération reçoit plusieurs soutiens financiers : FNUAP, Banque Mondiale, Coopération Suisse, UNICEF, et Port Autonome de Cotonou (Dackam, Baro 2005).

Le recensement de 2013

[Date de référence : 11 mai 2013; population de droit et de fait]

Initialement prévu pour 2012, le « quatrième recensement général de la population et de l'habitation » (RGPH4) est reporté au premier trimestre 2013 à cause des difficultés de financement.

Les opérations sur le terrain vont du 11 mai au 7 juin 2013. L'essentiel se termine le 31/05/2013, et les grandes agglomérations comme Cotonou et Abomey-Calavi font l'objet d'un rattassage systématique dans la première semaine de juin.

Ce recensement est suivi d'une enquête post-censitaire en juillet.

Les résultats définitifs sont publiés en juin 2015, puis l'analyse des résultats en 6 volumes en avril 2017, soit 22 mois après la fin du dénombrement, comme pour le RGPH-3. Le volume 4 qui traite de « Ménages, conditions d'habitation et exploitation agricole » apparaît comme un thème nouveau par rapport aux recensements précédents.

Le FNUAP, l'UNICEF, la Banque Mondiale, et la Coopération Suisse appuient financièrement cette opération.

Le prochain recensement (2023 ?)

En juillet 2021, suite à deux ateliers préparatoires organisés durant le mois de juin, le prochain recensement est annoncé pour 2023. Le Bénin et ses partenaires techniques au développement, notamment le FNUAP, commencent à se mobiliser pour la réalisation de cette opération.

Ce recensement doit permettre de mesurer les progrès accomplis et d'assurer un meilleur suivi des indicateurs des différents agendas tels que l'agenda 2030 des Nations unies sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), l'agenda 2063 de l'Union africaine, la Stratégie décennale de la Banque Africaine de Développement et l'accord de Paris sur les changements climatiques, indique le communiqué.

En novembre 2022, l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD) commence la préparation du recensement : organisation d'un atelier des utilisateurs des données pour recueillir les besoins en données et examiner leur prise

en compte dans la stratégie de collecte, de traitement et de diffusion des produits du RGPH5 ; et lancement de la cartographie-pilote pour valider la liste des localités et lots des villages et quartiers car, depuis le recensement précédent, de nouvelles unités administratives ont été créées.

Les travaux de ce recensement sont officiellement lancés le 14 mars 2023 avec l'installation du Comité national du recensement (CNR) et de ses trois sous-comités (suivi des activités du recensement, finance et communication) ; leurs compositions et attributions figurent dans un décret de juin 2022.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adjahoutonon (C. S.), Gaye Guingnido (J.), Akpaki (E.), 1980, Bénin (1979), in GDA, Recensements africains. 1^{re} partie : Monographies méthodologiques, Paris, p. 63-88.
- Adjahoutonon (C.), Toviessi (J. P.), 1984, Bénin, in GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains, Paris, vol. 2, p. 15-26.
- Akoto Eliwo, Guingnido Julien G. et Tabutin Dominique, eds., 1991, L'état et le devenir de la population du Bénin, Centre de Formation et de Recherche en matière de Population, Unité de Planification de la Population, Cotonou, 401 p.
- CEA, UIESP, 1971, Population au Dahomey, Conférence africaine sur la population (Accra, Ghana, 9- 18 décembre 1971), 9 p.
- Dackam (R.) et Baro (S.), 2005, Advocacy and Resource Mobilization for the 2010 Round of Censuses, UNFPA, New York, p. 142-150.
- INSAE, 1986, Séminaire national de dissémination des résultats des enquêtes nationales démographiques réalisées au Bénin entre 1979 et 1983, Cotonou, 1-4 septembre 1986, 25 p.

BOTSWANA

- Population 2022 = 2,4 M
- Recensements = 7

	Années de recensements					
Avant l'indépendance	1964					
Indépendance : 30 septembre 1966	1971	1981	1991	2001	2011	2022

Le Botswana a réalisé sept recensements, dont le premier avant l'indépendance. Entre le premier et le second, il y a un intervalle de 7 ans, ensuite, tous les intervalles suivants sont de 10 ans, sauf le dernier qui est de 11 ans. L'intervalle censitaire moyen est de 9,7 ans.

— **Les recensements administratifs** (GDA, 1981a et b²; Finch, Jorgensen et Way, 1984; Charumbira *et al.*, 2015)

Ces recensements administratifs, qui fournissent les premières données disponibles concernant la population du territoire (à l'époque protectorat du Bechuanaland), sont effectués par les autorités britanniques avant l'indépendance. Il y en a six au total, réalisés en 1904, 1911, 1921, 1936, 1946 et 1956. Le premier, prévu pour 1901 (suite en particulier à l'établissement en 1899 de la taxe sur les huttes), est retardé en raison de la Seconde Guerre des Boers (1899-1902). Celui de 1931 ne peut avoir lieu qu'en 1936 du fait de la crise économique mondiale de la fin des années 1920 et du début des années 1930. Tous ces recensements sont des « recensements de groupe », c'est-à-dire ne sont pas individuels, et ne portent que sur le nombre total d'habitants et sa répartition par grand groupe d'âge et par sexe. Tous les recensements sont conduits sur la base d'une population de droit, mais la distinction entre population de droit et population de fait n'est pas clairement définie au préalable, et il y a probablement des différences d'appréciation, selon les régions et les années, dans la prise en compte des personnes absentes.

Les cinq premiers recensements se déroulent suivant une même méthodologie de base. En général, les décomptes sont effectués par rassemblement. Les gens sont convoqués dans le village et comptés par le chef de village, les instituteurs locaux ou des employés gouvernementaux. Les individus sont classés selon le sexe, la race et par grand groupe d'âge. Il y a parfois deux classes d'âge seulement : les moins de 15 ans et les 15 ans et plus.

Mais il faut noter que seule une partie de la population est effectivement dénombrée : pour une part non négligeable, il ne s'agit que d'estimations empiriques, difficilement vérifiables : par exemple, en 1904, seule la population des réserves est dénombrée et des estimations sont faites pour le reste du pays. Cela est dû à l'existence d'une population nomade, aux problèmes de communication et de transport, et aux problèmes de collecte rencontrés dans certains districts éloignés.

Les résultats de ces dénombrements sont donc des estimations assez grossières de la population totale, mais qui suffisent aux besoins du colonisateur. Il y a cependant une sous-estimation générale à cause de la réticence des gens à se faire recenser (peur de l'impôt, déplacements souvent longs et onéreux pour arriver au village de rassemblement, etc.).

Au recensement administratif du 7 mai 1946, le Botswana est considéré comme partie intégrante de l'Union Sud-Africaine. L'opération est réalisée par le Bureau de statistique de l'Union. Le recensement administratif de 1956 se déroule suivant une procédure particulière. Il est basé sur un échantillon tiré du registre des impôts. Ce dernier étant incomplet et inexact, il s'ensuit une sous-estimation importante. On peut le voir notamment avec le taux d'accroissement annuel moyen entre ce recensement et le premier recensement statistique (1964), qui s'élève à 7,2 %.

Après ce dernier recensement administratif, ce sont des recensements statistiques (dénombrement individuel, case par case) qui sont effectués.

2 Ces deux références sont la traduction intégrale de la méthodologie qui figure dans le rapport du recensement de la population de 1971 (Central Statistics Office, 1972, Report on the Population Census, 1971, Gaborone, 194 p.). Le lecteur intéressé y trouvera les détails sur chacun des six recensements administratifs.

— **Le recensement de 1964** (Finch, Jorgensen et Way, 1984; Charumbira et al., 2015)

[Date de référence : 15 janvier 1964; population de fait]

Les autorités britanniques avaient besoin de disposer d'informations sur lesquelles fonder les plans de développement et de chiffrer précisément la population pour délimiter les circonscriptions (des pourparlers étaient en cours depuis 1963 en vue de l'indépendance). D'où ce recensement, qui est le premier recensement statistique, car basé sur un décompte individuel de la population case par case. Dans ce but, des instructions très précises sont données aux agents recenseurs pour qu'ils se rendent « non seulement dans toutes les huttes, mais aussi dans tous les camps, terres et autres endroits où les gens ont séjourné ». La population nomade ne fait pas partie du dénombrement, mais est estimée. Ce premier recensement sera le seul à poser la question sur l'ethnie.

Les individus sont dénombrés selon leur village d'appartenance (au nombre de 320) qui constitue l'unité de dénombrement. Parallèlement, il est procédé à un décompte de la population absente, à savoir les personnes qui ont quitté le territoire depuis moins d'un an avec l'intention d'y retourner, et les personnes absentes depuis plus d'un an et moins de cinq ans et qui envoient encore régulièrement de l'argent.

Un recensement-pilote est réalisé en décembre 1963. Pour le dénombrement général, un agent du recensement est nommé dans chaque district, supervisant les agents recenseurs du district. Le nombre d'agents recenseurs étant insuffisant, le recensement se déroule par étapes du 15 janvier 1964 au 15 juin. Le non-respect du principe de simultanéité introduit sans doute un biais, car il y a au Botswana des migrations saisonnières importantes vers les champs et les pâturages d'été.

Ce recensement n'est pas suivi d'une enquête de contrôle post-censitaire. L'analyse des données est faite au Département rhodésien du recensement (Zimbabwe). Le rapport final est publié au début de 1965. Il est admis que les chiffres publiés sous-estiment la population réelle du pays d'environ 3 à 4 %.

— **Le recensement de 1971**

[Date de référence : 31 août 1971; population de fait]

Selon la Constitution du Botswana, devenu indépendant en 1966, un recensement national de la population doit être organisé régulièrement (avec des intervalles intercensitaires compris entre 5 et 10 ans) afin de réaliser un processus de « délimitation » du territoire pour les élections générales et de modifier le nombre de sièges des députés élus à l'Assemblée nationale selon le « quota de population » (Charumbira et al., 2015).

En fait, le recensement de 1971, le premier du Botswana indépendant, est surtout conduit afin d'obtenir les informations nécessaires à la planification à long terme et aux décisions à court terme de l'administration. Ses objectifs sont en particulier de déterminer le taux d'accroissement de la population, d'en préciser la répartition, de fournir les données de base sur les caractéristiques économiques et de constituer une base de sondage pour les enquêtes ultérieures. C'est le 11 mars 1971 qu'une décision présidentielle donne instruction pour qu'un recensement de fait de la population soit exécuté entre le 15 août et le 30 septembre. (GDA, 1981a)

Pour ce recensement, le pays est divisé en 841 aires de dénombrement (EA : enumeration area) de quelque 170 habitations. Ce travail préparatoire est effectué dès 1970 et permet de dresser une cartographie de qualité couvrant l'ensemble du territoire. Il est suivi par un recensement des habitations qui nécessite un an de travail sur le terrain. Enfin, 10 mois avant le début du recensement, on procède à un recensement-pilote portant sur 17 200 personnes. La population nomade fait l'objet d'une solution moyenne : ceux localisés autour de fermes ou de points d'eau permanents sont dénombrés, et le restant estimé. (Finch, Jorgensen et Way, 1984)

Pour le dénombrement, un agent recenseur est envoyé dans chaque EA pour visiter chaque case et noter les caractéristiques requises de toutes les personnes. La population est dénombrée en deux phases. La première phase, couvrant 230 aires de dénombrement dans les centres principaux, démarre le 23 août et se termine partout le 27 août. Le travail est alors contrôlé et les agents recenseurs sont déployés pour la deuxième phase qui couvre les 611 aires de dénombrement restantes, qui sont celles des plus petits villages et des campements de culture et d'élevage. Le dénombrement se termine le 7 septembre (à l'exception du Ghanzi, et de certaines parties de Ngamiland North et de Central District, où les opérations se prolongent jusqu'au 30 septembre). (GDA, 1981b)

Le choix des dates du recensement provient du fait que c'est l'époque de l'année où le mouvement de la population est à son minimum. Malheureusement, les bonnes récoltes de 1971, dues à des pluies tardives, retardent le mouvement de retour des populations des terres de cultures vers les villages, d'où des omissions possibles. Mais le recensement n'est pas suivi d'une enquête de contrôle post-censitaire, jugée trop onéreuse. Cependant, les responsables du recensement, compte tenu du relevé des difficultés concrètes rencontrées sur le terrain, estiment les omissions à moins de 4 %. (Finch, Jorgensen et Way, 1984)

Comme pour le recensement de 1964, les données sont traitées au Zimbabwe (Charumbira et al., 2015). Le Bureau central des statistiques publie en 1972 un rapport sur les résultats.

— Le recensement de 1981 (Charumbira *et al.*, 2015; Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : 12 août 1981; population de droit et de fait]

Ce « recensement de la population et des logements » est le deuxième recensement effectué après l'indépendance. Il est le premier à inclure un volet logement dans son questionnaire, et il tente de couvrir la population nomade.

La collecte des données est effectuée du 12 au 26 août 1981.

Contrairement aux recensements de 1964 et 1971, les données de 1981 sont traitées au Botswana, avec l'aide du FNUAP. Le Bureau central des statistiques publie en 1982 un rapport sur ce recensement et quatre volumes de statistiques portant sur les petites unités administratives, les villes et villages, les statistiques sur l'ensemble du pays et le rapport administratif et technique. Le rapport d'analyse est publié en 1987. L'opération est appuyée financièrement par le FNUAP.

— Le recensement de 1991

[Date de référence : 14 août 1991; population de fait]

Pour ce recensement de la population et des logements, le travail cartographique est une réussite, et il y a très peu d'omissions de localités lors du dénombrement.

La collecte des données est effectuée du 14 au 30 août.

Les résultats sont publiés en 11 volumes en novembre 1994 avec l'aide de l'UNI-CEF qui contribue au budget de l'opération.

— Le recensement de 2001 (CSO, 2009; Charumbira *et al.*, 2015)

[Date de référence : 17 août 2001; population de droit et de fait]

Après le recensement précédent, une unité permanente de cartographie est créée au sein du Bureau de Statistique pour répondre aux besoins cartographiques liés au programme d'enquêtes auprès des ménages, aux enquêtes agricoles annuelles et aux futurs recensements. Puis un Bureau de recensement est créé en 1999.

Une des nouveautés de ce recensement est qu'il fait partie intégrante du projet de recensement 2000 de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Ce projet vise à harmoniser les activités de recensement et à collecter des informations sur des sujets similaires dans la région pour une meilleure comparabilité des caractéristiques démographiques dans la SADC.

Sa préparation commence en octobre 1999. Un recensement-pilote est réalisé du 23 au 31 août 2000. Bien que le recensement se fonde sur une base de fait, les chiffres de droit sont calculés en posant des questions sur le « lieu de vie habituel ».

La formation des agents techniques et des agents de district chargés du recensement sur le terrain a lieu en mars 2001, et le dénombrement se déroule du 17 au 26 août, dates choisies pour inclure deux week-ends afin que la population active puisse être trouvée chez elle le week-end. De plus, la période de dénombrement est volontairement fixée pour coïncider avec les vacances scolaires, afin de ne pas interférer avec le calendrier scolaire. Le dénombrement s'achève à la date prévue dans toutes les régions du pays, sauf à Gaborone et à Mogoditshane où une prolongation de deux jours s'avère nécessaire.

Ce recensement n'est pas suivi d'une enquête post-censitaire. Il coûte environ 40 millions de Pulas (environ 7,2 millions d'US dollars) : c'est l'un des coûts par habitant les plus élevés de la région de la SADC. Un volume sur les statistiques des villes, villages et localités est publié en avril 2002.

Le FNUAP participe au financement de l'opération.

— Le recensement de 2011

[Date de référence : 17 août 2011; population de droit et de fait]

L'objectif général de ce « recensement de la population et du logement » est de fournir des données et des informations pertinentes, fiables et opportunes pour la planification du développement, la formulation de politiques et la prestation de services quant au suivi et à l'évaluation des programmes et plans de développement. Notamment pour le Plan national de développement 2009-2016 et la « Vision 2016 », ainsi que pour les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

La préparation du recensement commence en 2009 avec la rédaction du document de projet élaboré avec l'appui du FNUAP. La cartographie se déroule de mars 2009 à juillet 2011. Un recensement-pilote est réalisé en août 2010.

Ce recensement recueille des données complètes sur plusieurs catégories de population présentant différents types de vulnérabilité, parmi lesquelles les handicapés, les orphelins, les jeunes et les femmes.

Le dénombrement a lieu sur le terrain du 9 au 18 août 2011. Ces dates ont été choisies pour inclure, comme pour le recensement précédent, deux fins de semaine afin que la population active puisse être jointe chez elle le week-end. Dans la plupart des régions du pays, il s'achève comme prévu le 18 août, sauf dans quelques régions (dont Gaborone), où une prolongation de quatre jours s'avère nécessaire.

Bien qu'il n'y ait pas d'enquête post-censitaire de couverture pour vérifier la qualité du dénombrement, on estime que 25 000 personnes au total n'ont pas été recensées, ce qui représente un peu plus de 1 % de la population.

Les résultats préliminaires (population totale et nombre de logements, croissance démographique, répartition et densité) sont publiés environ un mois après le recensement. L'ensemble du processus de codage s'achève en avril 2012. Un rapport d'analyse des principaux résultats est publié en 2014. Ce document donne un aperçu de l'état de la population du pays par sexe, âge et autres variables. Six volumes sont publiés entre 2013 et 2015, le volume 6 étant consacré aux principaux indicateurs fournis par le recensement.

Comme pour le recensement précédent, le FNUAP participe au financement de l'opération.

Le recensement de 2022

La cartographie utilise les technologies modernes de l'information géospatiale pour la production de cartes des zones de dénombrement et pour le pré-dénombrement, par opposition à la méthode traditionnelle d'apposition de numéros de logement sur les maisons. Cette fois, on dispose d'un système de positionnement géographique (GPS) intégré pour collecter les coordonnées de chaque structure d'habitation. La qualité des estimations du recensement en termes d'exactitude, de couverture et d'actualité est améliorée, et une base de données géographiques est produite.

L'organisation du recensement lui-même fait l'objet d'un « document de projet », prévoyant notamment l'utilisation de tablettes numériques par les agents recenseurs pour la collecte de l'information sur le terrain. Initialement prévu pour 2021, le recensement est reporté en juin 2021, à août 2022 en raison des perturbations occasionnées par la pandémie de Covid-19. Un recensement-pilote est mené du 22 au 31 octobre 2021 (avec collecte des données sur tablettes).

La formation des superviseurs de terrain a lieu du 9 au 18 février 2022, et celle des agents recenseurs du 1^{er} au 14 mars 2022. La collecte des données commence le 18 mars 2022. Elle devait se terminer le 31 mars, mais elle est prolongée de 4 jours jusqu'au 4 avril, puis jusqu'au 13 avril pour une phase de « ratissage ».

Les résultats préliminaires sont publiés le 9 mai 2022, puis en décembre 2022 paraît le rapport sur la population des villes et villages.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Buthali Dabilani, *Methodological Aspects, Quality Control Measures and Outcome : 2001 Population and Housing Census in Botswana*, Gaborone, Central Statistics Office, 14 p.
- Charumbira MG, Majelantle AN, Dwivedi VK and Manatsha BT, 2015, *A History of Census Taking in Botswana, 1904-2011*, Botswana Notes and Records, Volume 46, Special Issue on the 2011 Botswana Population and Housing Census, Botswana Society, Gaborone, p. 13-25.
- CSO, 2009, *History of Census Taking in Botswana*, Gaborone, 2 p.
- Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, Botswana, in *The handbook of national population censuses. Africa and Asia*. Greenwood Press, p. 62-72.
- Finch (G. S.), Jorgensen (E.) et Way (P. O.), 1984, Botswana, in *GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains*, Paris, vol. 2, p. 27-42.
- GDA, 1981a et b, Botswana 1971 (première partie) et Botswana 1971 (deuxième partie), *Recensements africains - Monographies méthodologiques*, Paris, 60 et 77 p.

BURKINA FASO

- Population 2022 = 22,1 M
- Recensements = 5

Indépendance : 5 août 1960	Années de recensements				
	1975	1985	1996	2006	2019-2020

Il n'y a pas eu de recensement au Burkina Faso avant l'indépendance, et seulement cinq depuis, le premier ayant été réalisé en 1975 ; les intervalles intercensitaires sont relativement faibles (10 ans pour le premier et le troisième, 11 ans pour le deuxième), mais le dernier intervalle est de 13 ans. Soit un intervalle intercensitaire moyen de 11,0 ans.

La collecte des données de ces cinq recensements a été faite à la même période de l'année : du 1^{er} au 7 décembre 1975, du 10 au 20 décembre 1985, du 10 au 20 décembre 1996, du 9 au 23 décembre 2006, et du 16 novembre au 15 décembre 2019, avec une petite prolongation du 13 au 31 janvier 2020.

Les recensements administratifs

Comme dans les autres territoires de son « Empire colonial », la France met en place en Haute-Volta (ancien nom du Burkina Faso) un système de recensement aux différents niveaux des unités administratives constituées (Courel, 1975 ; Sanogoh, 1972). Ces recensements servent de base au prélèvement de l'impôt de capitation et aux multiples réquisitions pour les besoins des administrations, de l'armée, des travaux forcés. Ils permettent aussi de disposer régulièrement de données démographiques de valeur très variable. Les difficultés de collecte sont en effet nombreuses et complexes.

Les personnes imposables (hommes et femmes de 15 à 59 ans) sont assez correctement dénombrées; en revanche, les non imposables, particulièrement les enfants, sont sous-estimés. Ces recensements sont réalisés à des périodes variables (3 à 5 ans) et sans simultanéité, ce qui limite la validité des sommations qui sont effectuées sans être actualisées.

Ce système est bien décrit pour le cercle de Ouahigouya dont les archives administratives ont été dépouillées pour la période 1908-1941 par Jean-Yves Marchal, géographe de l'ORSTOM, ce qui permet de voir combien la question du recensement était présente dans les activités d'un Commandant de cercle (Marchal, 1980).

Dans l'ex-AOF, donc au Burkina Faso, les choses se précisent à partir des années 1950, avec l'arrêté du 16 août 1950 que le Haut-Commissaire de la République, gouverneur général de l'AOF, prend en application de la loi du 2 août 1950 prescrivant une étude de la situation démographique de la Métropole, de l'Algérie, des Départements et Territoires d'outre-mer. Il y est précisé que les recensements doivent utiliser des « cahiers de recensement » d'un modèle uniforme pour chaque territoire. Dans la pratique, ceux-ci ne comporteront quasiment que des renseignements d'ordre fiscal.

Ces recensements abandonnent peu à peu tout objectif démographique malgré certaines tentatives, notamment celle de 1964 en liaison avec la Direction de la Statistique (cf. Sanogoh, 1972). On dispose toutefois de leurs résultats pour les années 1909, 1914, 1916, 1920, 1921, 1926, 1931, 1948, 1949, 1955, 1960. Mais « les estimations et les taux annuels moyens d'accroissement, que l'on peut en déduire, sont à considérer avec beaucoup de prudence; sur la période 1909-1960, le taux annuel d'accroissement est de 0,4 %, pour des périodes plus courtes, les taux varient de façon incohérente, et montrent la mauvaise qualité des données, conjuguée à des dépeuplements à certaines périodes pour différentes raisons, par exemple : des famines entre 1914 et 1916, la répression après la révolte des Bwaba de 1916, des fuites au Ghana pour échapper à l'impôt de capitation et au travail forcé. » (Dakuyo et Lougue, 1984)

L'enquête démographique de 1960-1961 conclut à un sous-enregistrement du recensement administratif de 23 %.

Le recensement de 1975

[Date de référence : 1^{er} décembre 1975; population de droit et de fait]

Après l'enquête démographique par sondage de 1960-1961 (la première opération nationale à caractère scientifique), la nécessité d'actualiser les résultats apparaît dès la fin des années 1960. En 1970, la Direction de la Statistique et de la Mécanographie élabore un projet d'enquête démographique. Ce projet n'est pas réalisé faute de moyens financiers.

Il faut attendre 1971 et la mise en œuvre du Programme Africain de Recensements par la CEA pour que l'idée d'une enquête démographique soit relancée. Le projet initial est modifié. Il sera finalement décidé de procéder à un recensement exhaustif suivi d'une enquête par sondage (Legendre, 1980). C'est en 1975 que ce premier recensement est réalisé. Il s'agit d'une opération très intéressante, car « légère » (le questionnaire ne comporte que 12 colonnes !), mais les opérations suivantes deviennent de plus en plus « lourdes ».

« L'ensemble des résidents et des émigrés (soit 5 972 918 personnes) constitue la « population administrative ». Cette définition, inhabituelle, s'impose dans le cas du Burkina Faso, pays où les émigrés ont une importance économique et sociale considérable. » (Legendre, 1980).

Les résultats de cette opération (qui est suivie d'une enquête post-censitaire) sont publiés entre 1978 et 1984.

Outre les fonds propres du Gouvernement, ce recensement bénéficie de l'appui technique de la CEA dans le cadre du Programme africain de recensement et du financement du FNUAP.

— Le recensement de 1985

[Date de référence : 10 décembre 1985; population de droit et de fait]

Pour préparer son premier plan quinquennal de développement populaire (PQDP) pour la période 1986-1990, le Burkina Faso a besoin de mettre à la disposition des planificateurs des données récentes et fiables. C'est la raison pour laquelle le deuxième recensement de la population est retenu dans le Programme populaire de développement dont la période de préparation et d'exécution s'étale d'octobre 1984 à décembre 1985.

Ce « Recensement Général de la Population » (RGP) se déroule du 10 au 20 décembre 1985. Il respecte la périodicité décennale conformément aux recommandations des Nations Unies, le précédent ayant eu lieu en décembre 1975.

Ce recensement n'est pas suivi d'une enquête post-censitaire. Les résultats définitifs et les rapports d'analyses sont publiés entre décembre 1989 et mars 1990.

Ce recensement bénéficie de l'appui technique de la CEA et de l'USAID (Bureau de recensement des États-Unis), et du financement du FNUAP.

— Le recensement de 1996

[Date de référence : 10 décembre 1996; population de droit et de fait]

Ce troisième « Recensement général de la population et de l'habitation » (RGPH) s'intéresse, non seulement au dénombrement de la population, mais aussi aux caractéristiques des habitations, thématique non abordée en 1975 et 1985.

Les 11 163 agents recenseurs sont recrutés essentiellement au sein des enseignants du primaire, et dans une moindre mesure parmi les étudiants et les élèves du niveau de la classe de 3^e minimum. Ils sont encadrés par 2 232 contrôleurs et des superviseurs, dont 45 provinciaux, 322 départementaux et 39 communaux. Ces catégories sont composées du personnel de l'administration provinciale (inspecteurs d'école, conseillers pédagogiques, directeurs d'école, etc.).

Le recensement se déroule du 10 au 20 décembre 1996 (soit 11 jours de collecte sur le terrain) et n'est pas suivi d'une enquête post-censitaire.

Les aspects relatifs au traitement des données ne sont pas abordés dans les publications. Les travaux de codification et de saisie informatique nécessitent l'implication d'un grand nombre d'agents. Les agents de codification sont tous des agents recenseurs. Les agents de saisie quant à eux ont pour la plupart effectué ce genre de

travail avec l'INSD ou d'autres institutions réalisant des enquêtes. Le traitement de données est encadré par un expert du FNUAP et par des responsables du Bureau de recensement des États-Unis.

L'analyse des résultats est publiée en décembre 2000 en deux volumes : le volume I traite de l'état de la population avec un thème nouveau « Femmes, Enfants, Adolescents » ; le volume II porte sur les phénomènes démographiques.

Ce recensement est financé sur les fonds propres du Gouvernement ; il bénéficie de l'appui technique du FNUAP et du Bureau de recensement des États-Unis.

Le recensement de 2006

[Date de référence : 9 décembre 2006 ; population de droit et de fait]

Ce quatrième recensement est régi par un décret du 19 juillet 2005. Il répond aux besoins en informations chiffrées permettant d'assurer la planification du développement au niveau central et décentralisé et de mesurer les progrès réalisés pour mettre en œuvre le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et atteindre les objectifs du millénaire pour le développement.

L'outil principal de la collecte, le questionnaire ménage, est enrichi par rapport aux précédents recensements par l'insertion de questions relatives à la migration de retour des Burkinabè, à la mortalité maternelle, à la possession d'un acte de naissance et à l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

De plus, un module agricole est inclus avec des questions portant sur les types de cultures, les arbres fruitiers, la sylviculture, la pêche, le bétail et les machines possédées. « Ceci est conforme à la liste des éléments recommandés par la FAO pour le module de base du recensement agricole et fournit un bon cadre pour les modules supplémentaires du recensement agricole. » (FAO, FNUAP, 2012)

Le dénombrement a lieu au mois de décembre, et est suivi en mars 2007 par une enquête post-censitaire de couverture qui fournit une évaluation du taux d'omission du dénombrement : 5 %, dont 15 % à Ouagadougou, 5 % dans les autres villes et 4 % en milieu rural. Par rapport aux recensements précédents, de nouvelles thématiques sont analysées et publiées en juillet 2008 : situation socioéconomique des enfants et des jeunes, des femmes, des personnes âgées ; mesure et cartographie de la pauvreté ; perspectives et prospectives démographiques.

Seize rapports thématiques sont publiés ainsi que deux volumes pour les besoins des programmes décentralisés : Population de 1997 à 2006 par région et par province, et Projections démographiques de 2007 à 2020 par région et par province.

Ce recensement bénéficie de l'appui technique du Bureau de recensement des États-Unis et du financement du FNUAP (en plus des fonds propres du Gouvernement).

Le recensement de 2019-2020

[Date de référence : 12 décembre 2019 ; population de droit et de fait]

Dès janvier 2015, le cinquième recensement de la population est annoncé pour 2016, soit 10 ans après le précédent (2006). En mars 2016, sa date est même précisée : décembre 2016. Mais en novembre 2016, des problèmes dans la passation du marché public pour l'acquisition de matériel informatique nécessaire au recensement (non-respect des règles des marchés publics dans la procédure d'achat) aboutissent à

l'annulation du marché, à la mise en cause du directeur de la démographie de l'INSD (Institut national de la statistique et de la démographie) et au report du recensement. Un nouveau Directeur général de l'INSD est nommé en mai 2018 et le gouvernement ne publie le décret instituant la réalisation du recensement que le 28 octobre 2018.

Les objectifs de ce cinquième recensement sont classiques : il vise à fournir des données actualisées et fiables, notamment pour le Plan national de développement économique et social (PNDES) et pour les Objectifs de développement durable (ODD).

Il est couplé à la seconde phase du recensement général de l'agriculture. Autre nouveauté, sur le terrain, les agents recenseurs utilisent des « téléphones intelligents ». La cartographie censitaire est réalisée de mai à septembre 2018 avec la nécessité d'une cartographie complémentaire en juin-juillet 2019. Le recensement-pilote est mené du 3 au 23 décembre 2018.

La collecte des données se déroule du 16 novembre au 15 décembre 2019, avec une prolongation jusqu'en janvier 2020 pour les zones de dénombrement qui n'ont pas pu être totalement recensées, notamment dans les grandes villes. Son exécution rencontre plusieurs difficultés liées, entre autres, au contexte sécuritaire, aux technologies mobiles et au mode de paiement (électronique) des agents recenseurs (certains d'entre eux ne reçoivent la fin de leur rémunération qu'un mois après la fin de l'opération). Du fait de ces difficultés, l'opération ne peut être menée dans 9 communes, et 59 communes ne sont que partiellement recensées. L'opération couvre ainsi 95 % du territoire.

Le recensement est suivi d'une enquête post-censitaire initialement prévue en mars 2020, finalement réalisée du 7 au 21 juin 2020 à cause de l'épidémie de COVID-19.

Les résultats préliminaires sont présentés le mardi 22 décembre 2020, un an après l'opération.

Ce recensement bénéficie de l'appui technique de l'USAID. Il est financé par le Gouvernement, ainsi que par plusieurs pays et organismes : SIDA, Coopération Belge, Agence italienne pour la coopération au développement, Union Européenne, Banque Mondiale, OIM, UNICEF et FNUAP.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Courel (A.), 1975, Analyse du fonctionnement des recensements administratifs en Haute-Volta. Utilisation possible à des fins démographiques, in INSD, Actes du 4ème colloque de démographie africaine. Migrations, État civil, Recensements administratifs, 20/24 janvier 1975, Ouagadougou, p. 242-244.
- Dakuyo (N.), Lougue (H.), 1984, Haute-Volta, in GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains, Paris, vol. 2, p. 167-178.
- FAO, FNUAP, 2012, Lignes directrices pour lier le recensement de la population et des logements avec le recensement de l'agriculture, Rome, 104 p.
- Legendre (N.), 1980, Haute-Volta (1975), in GDA, Recensements africains. 1^{re} partie : Monographies méthodologiques, Paris, p. 351-388.
- Marchal (J. Y.), 1980, Chronique d'un cercle de l'AOF, Ouahigouya, Haute-Volta, 1908-1941, ORSTOM, Travaux et Documents, Paris, n° 125, 215 p.
- Sanogoh (G.), 1972, Une expérience d'amélioration des recensements administratifs, Statéco n° 2, Paris, p. 53-72.

BURUNDI

- ▀ Population 2022 = 12,6 M
- ▀ Recensements = 3

Indépendance : 1 ^{er} juillet 1962	Années de recensements		
	1979	1990	2008

Le Burundi n'a pas connu de recensement avant son indépendance en 1962, et depuis, il en a réalisé 3, espacés respectivement de 11 et 18 ans, soit un intervalle censitaire moyen de 14,5 ans.

Recensements administratifs

Jusqu'aux indépendances, le territoire du Ruanda-Urundi est considéré comme une seule entité administrative³. Les premiers renseignements sur la situation démographique du Ruanda-Urundi datent du début du XX^e siècle et ont pour sources certains explorateurs sous le régime allemand, ainsi que les missionnaires, par exemple en calculant la densité de la population à partir du nombre de huttes comptées dans une région (Barandereka et Berciu, 1984).

En 1922, la Belgique se voit confier l'administration du Rwanda-Urundi par la Société des Nations, et inaugure un système d'enregistrement des seuls hommes adultes et valides (HAV) soumis à l'impôt, qui est appliqué jusqu'en 1931. Les estimations de la population totale basées sur cet enregistrement sont des plus incertaines. À partir de l'estimation du nombre des imposables, la population totale est estimée par simple multiplication par un facteur (4,435 en 1927) (Nyambariza 1990).

En 1931, le système est élargi et transformé en un recensement sur fiches portant cette fois sur les hommes, valides ou non, et leurs familles (avec délivrance de cartes d'identité à tous les hommes adultes). Pour la collecte des données, l'unité de base est la colline de recensement, plusieurs collines pouvant être regroupées administrativement pour former une « zone », et les renseignements sont disponibles au niveau de ces zones. Le recensement est effectué par l'agent administratif de la zone sur des fiches établies au nom de chaque HAV de la colline. Quelques cartes sont rajoutées pour les femmes ou les vieillards vivant seuls et n'étant pas à la charge d'un HAV. Les services communaux envoient une fois par an les données par colline ou par zone à la province (Barandereka, Berciu, 1984).

La mise en place de ce système s'achève en 1933 et pour les années 1934 à 1939, l'enregistrement est officiellement considéré comme assez complet, du moins en ce qui concerne les hommes adultes (United Nations, 1953).

Ces recensements se poursuivent après l'indépendance, mais fournissent des résultats hétérogènes par commune : soit la population totale, soit la population imposable (les HAV), soit les deux. Ces statistiques administratives sont entachées d'erreurs provenant des buts du recensement (l'impôt), du rassemblement de la

3 De ce fait, ce paragraphe est très proche de son semblable dans la fiche du Rwanda.

population en des points déterminés, parfois très éloignés des lieux d'habitation, et du manque absolu de règles précises pour le personnel administratif local chargé du recensement.

L'insuffisance de ces données (complétées par des enquêtes par sondage portant sur un certain nombre de « groupements » considérés comme représentatifs) apparaît dans le Plan décennal du Ruanda-Urundi (1951-1961) qui insiste sur la nécessité de disposer de statistiques démographiques aussi précises que possible. Le Ruanda-Urundi décide alors d'organiser en 1952 une enquête par sondage en s'appuyant sur l'administration territoriale. C'est la première enquête par sondage réalisée en Afrique. Elle est suivie d'une autre en 1965, puis d'une enquête à passages répétés en 1970-1971, et ce n'est qu'en 1979 qu'est réalisé le premier recensement.

— Le recensement de 1979

[Date de référence : nuit du 15 au 16 août; population de droit et de fait]

L'idée de réaliser un recensement démographique remonte à 1970, avec le Programme Africain de Recensements mis en place à la demande d'un certain nombre de pays africains qui ne sont pas en mesure, pour des raisons techniques et financières, de réaliser un recensement. Celui-ci, prévu initialement pour 1971, ne peut être réalisé pour des raisons diverses (notamment les troubles du début des années 1970 et le massacre de 1972). Le projet est repris en 1977, et les travaux préliminaires commencent.

Un décret du 25 avril 1977 portant création, organisation et compétence du Conseil national du recensement général de la population, une ordonnance du 2 mai 1977 portant organisation et fonctionnement du Bureau central du recensement (BCR), et une ordonnance ministérielle du 4 juillet 1979 portant exécution du recensement, fondent légalement cette opération. Signalons que le BCR est créé au sein du Département de la population du Ministère de l'intérieur, et non du Département des Etudes et Statistiques du Ministère du Plan (qui organise et exécute les enquêtes statistiques sur la situation démographique, économique et sociale du Burundi).

Les travaux de cartographie durent environ 2 ans (de mai 1977 à juin 1979). Un recensement-pilote est réalisé en août 1978. Le dénombrement proprement dit de la population a lieu entre le 16 et le 30 août 1979. Le Burundi réalise ainsi son premier « recensement général de la population ».

Ce recensement est suivi d'une enquête post-censitaire en novembre 1979 (Berciu, 1981). Toutefois, cette enquête est plus une enquête démographique qu'une enquête de vérification du recensement : elle a un questionnaire différent de celui du recensement, et si elle a pour but la vérification de la couverture de celui-ci, elle doit aussi obtenir des données sur l'habitat, la mortalité et la fécondité. Ces données n'ont pas été collectées pendant le recensement pour ne pas trop alourdir son questionnaire (Van Mels Carel, 1984).

Les travaux d'analyse des données prévus sur six mois (janvier à juillet 1980) sont finalement réalisés en 1982 et les rapports d'analyse sont publiés en 4 tomes et 12 volumes entre 1982 et 1985.

Ce recensement bénéficie de l'appui technique de la CEA dans le cadre du Programme africain de recensements, et de l'appui financier du FNUAP et de l'USAID pour compléter les fonds propres du Gouvernement.

Le recensement de 1990

[Date de référence : nuit du 15 au 16 août; population de droit et de fait]

Ce « recensement général de la population et de l'habitation » (RGPH) inclut la collecte de données sur l'habitation qui n'ont pas été saisies en 1979. Ce recensement est plus lourd que celui de 1979 : au lieu de 14 questions, il comprend 39 questions dont 4 sur la fécondité et la mortalité infantile, 2 sur la mortalité générale et 11 sur les caractéristiques de l'habitation (Barampanze, 1991). Comme en 1979, il est réalisé par le Département de la population du Ministère de l'intérieur.

La collecte a lieu du 16 au 30 août 1990 (comme en 1979), soit 11 ans après celui de 1979, et le dénombrement est suivi d'une enquête post-censitaire (16-30 septembre 1990), mais, comme en 1979, celle-ci est plus une enquête démographique qu'une enquête de couverture : elle est plus axée sur la mesure de la mortalité et de la fécondité que sur l'évaluation de la couverture du dénombrement.

Les résultats provisoires sont publiés en novembre 1990 (Barampanze, 1991). Les résultats définitifs ne sont guère disponibles ; cependant, il existe un rapport sur l'analyse des résultats (dont un exemplaire à la bibliothèque de l'Université du Burundi). On note également un travail de recherche exploitant les données de ce recensement (Thibon, 1993).

Il faut rappeler ici que la décennie 1990 est difficile pour le Burundi : la période post-dénombrement est caractérisée par le rétablissement du multipartisme par référendum en mars 1992, un contexte des troubles répétés et même une guerre civile en 1993. Il n'existe pas de rapport administratif sur ce RGPH pour éclairer la faible exploitation des données de ce recensement. Ce recensement bénéficie de l'appui technique de la CEA et de l'appui financier du FNUAP.

Le recensement de 2008

[Date de référence : 16 août 2008; population de droit et de fait]

L'Accord d'Arusha est signé en 2000 pour rétablir la paix civile, mais le pays ne la retrouve pas tout de suite et la situation ne se calme qu'en 2005, d'où le délai de 18 ans entre le précédent recensement et le nouveau. Un décret du Président de la République du 17 août 2006 institue le troisième « recensement général de la population et de l'habitat » (RGPH). La mise en œuvre des activités du recensement est assurée par le Bureau central du recensement (BCR) mis en place par une ordonnance ministérielle du 6 juillet 2007. Ce recensement est réalisé toujours sous la responsabilité du Ministère de l'Intérieur. Notons qu'il porte sur l'habitat et non plus sur l'habitation comme le précédent.

Le recensement de 1979 comportait 14 questions, celui de 1990, 39. Celui-ci est encore plus lourd et compte 68 questions. Comme innovations par rapport au recensement de 1990, 12 questions sont liées à la crise de 1993, (dont 8 pour les départs et 4 pour les retours), 2 questions sur la possession de terre ou de bétail et une question sur les causes de décès des femmes en âge de procréer.

Un recensement-pilote est réalisé en août 2007, et le dénombrement a lieu en 2008, du 16 au 30 août comme en 1979 et en 1990, mobilisant près de 10 000 agents et personnel d'encadrement dont 8 600 agents recenseurs. Il est suivi en décembre 2008 d'une enquête post-censitaire. Contrairement à celles de 1979 et 1990, l'EPC de 2008

a pour objectif de vérifier la couverture du dénombrement et la qualité des données collectées sur l'âge et sur le sexe. L'EPC donne un taux de couverture de 97 %, avec des taux d'omission de 2,7 % pour l'ensemble du pays et 7 % à Bujumbura.

Avec l'Accord d'Arusha et la démocratisation de la vie publique, le recours aux statistiques sociodémographiques devient important, notamment dans la gestion des équilibres sociopolitiques convenus dans les Accords. Il paraît dès lors opportun d'introduire la variable « ethnique », mais cela n'est pas fait parce que les sensibilités et les susceptibilités qui l'entourent risquent de fausser les données (Buzingo, 2009).

Un décret du 5 avril 2010 publie les résultats définitifs, et les rapports d'analyse thématique, tous disponibles, sont publiés en avril 2011 en même temps que la synthèse des résultats définitifs. Les tableaux statistiques sont publiés en décembre 2011.

Ce recensement bénéficie de l'appui technique de la CEA; il est financé principalement par les partenaires internationaux suivants : le FNUAP, l'Union Européenne, la Coopération Britannique (UKAid) et l'UNICEF. La contribution de l'État burundais porte essentiellement sur la mise à disposition des locaux et du personnel permanent du BCR.

— Le prochain recensement (2023 ?)

Le recensement de la population était initialement envisagé pour 2018 (dix ans après celui de 2008). Il est reporté à la suite d'une décision des six États de la Communauté de l'Afrique de l'Est d'harmoniser la méthodologie, les bases de données, la période et les cycles de tenue des recensements, le prochain devant se tenir en 2022.

Un décret du 30 novembre 2020 institue ce « recensement général de la population et de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage » (RGPHAE). Son organisation est cette fois-ci placée sous l'autorité du ministère ayant en charge les statistiques et les finances en collaboration avec les ministères ayant l'intérieur et l'agriculture dans leurs attributions. Pour cette opération, il est créé un Comité National d'Orientation du Recensement (CNOR); un Comité Technique du Recensement (CTR); un Bureau Central du Recensement (BCR); des Comités Provinciaux et Communaux du Recensement (CPR et CCR).

Même si des contraintes existent (ressources qualifiées à tous les niveaux, manque d'électricité, de réseau téléphonique, d'Internet, etc.), il est prévu une couverture cartographique censitaire géo-référencée du pays, une collecte numérique des données (Personal Digital Assistant, PDA) et une enquête post-censitaire de couverture.

C'est dans cette optique que le gouvernement commence en 2019 à élaborer les documents de base pour cette opération prévue innovante et numérique. Mais ce n'est qu'en septembre 2021 que les activités du recensement sont officiellement lancées. Il doit coûter environ 24 millions de dollars américains.

En novembre 2022, il est annoncé que le dénombrement est prévu se faire en août et septembre 2023. En avril 2023, l'UNICEF et le FNUAP mettent à la disposition du Bureau du recensement 100 tablettes pour permettre le démarrage effectif des activités de terrain de la cartographie.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Barampanze (Gervais), 1991, Population burundaise, Cahiers démographiques du Burundi No 2, Unité de planification de la population, Bujumbura, 70 p.
- Barandereka (S.), Berciu (A.), 1984, Burundi, in GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains, Paris, vol. 2, p. 43-66.
- Berciu (A.), 1981, Burundi (1979), in GDA, Recensements africains. 1^{re} partie : Monographies méthodologiques. Suite, Paris, p. 17-96.
- Nyambariza (D.), 1990, A Demographic Approach to Colonial Burundi, from Administrative Documents, 1896-1960, in Fetter (Bruce), Demography from Scanty Evidence. Central Africa in the Colonial Era, Lynne Rienner Publishers, Boulder and London, p. 101-111.
- Thibon (Christian), 1993, L'évaluation démographique de la population burundaise d'après les registres des missionnaires et le recensement général de 1990 : étude de la fécondité, Université du Burundi, Faculté des sciences humaines, Département d'histoire, 38 p.
- United Nations, 1953, The population of Ruanda-Urundi, Dept. of Social Affairs, Population Division, Population Studies, N° 15, New York, 38 p.
- Van Mels Carel, 1984, L'enquête post-censitaire, in Département de la population (Ministère de l'Intérieur), Séminaire sur l'utilisation des données du recensement général de la population, Bujumbura, 13-15 novembre 1984, Centre d'études démographiques pour le développement, p. 15-16.

CAMEROUN

- ▀ Population 2022 = 27,9 M
- ▀ Recensements = 3

	Années de recensements		
Indépendance : 1 ^{er} janvier 1960 et 1 ^{er} octobre 1961	1976	1987	2005

Le Cameroun n'a réalisé aucun recensement avant l'indépendance, et trois depuis. Les intervalles censitaires sont de 11 et 18 ans, soit un intervalle moyen de 14,5 ans.

La période coloniale (Nkougourou et Fotso, 1982 ; Gubry, 1984 ; Ngwé, 2007)

Les Allemands établissent en 1884 leur protectorat sur le territoire du Cameroun et les données démographiques établies par des recensements administratifs à partir de 1894 sont peu nombreuses (ils en auraient détruit la plupart à leur départ), partielles et ne concernent qu'une partie de la population, notamment le sud du pays, colonisé plus précocement. De plus, la population est très méfiante vis-à-vis de ces opérations (recrutements forcés de main-d'œuvre, impôts, etc.).

Après la Première Guerre mondiale, la Société des Nations confie la partie orientale (la plus grande) à la France, et la zone occidentale (voisine du Nigeria) au Royaume-Uni. Pour le Cameroun britannique, on se référera au chapitre sur le Nigeria. Pour le Cameroun oriental, on dispose de quatre types de sources :

- Les rapports annuels de l'administration coloniale à la Société des Nations, à partir de 1921, dont les chiffres sont parfois divergents et contradictoires. Ils

semblent s'appuyer sur l'effectif des contribuables obtenu en divisant le montant total des impôts perçus par la valeur par tête de l'impôt de capitation, et sur l'hypothèse que les contribuables représentent la moitié de la population.

- Les recensements administratifs réalisés en vue de l'imposition et du recrutement de la main-d'œuvre indigène, avec des méthodologies variables. En général, c'est le chef de subdivision qui, lors de ses tournées, remplit un « registre de population » à partir d'un recensement nominatif. Leurs résultats sont a priori considérés comme sous-estimés, même si leur qualité semble s'être améliorée depuis 1931, puis après la Seconde Guerre mondiale en 1945 et 1950.
- Les recensements de 1946, 1951 et 1957, concernant seulement la population non autochtone.
- Les cinq premiers recensements de la population de certaines zones, réalisés par le Service de la statistique générale : les villes de Douala (1955-1956), Édéa (1956), Yaoundé (1957) et Ebolowa (1958), ainsi que la Subdivision de Mbalmayo (1956).

Après les indépendances (de la zone française le 1^{er} janvier 1960 et de la partie sud du Cameroun britannique le 1^{er} octobre 1961, l'ensemble formant alors la République Fédérale du Cameroun), des opérations ont lieu dans les premières années, nécessitées par les besoins en données démographiques pour les plans quinquennaux de développement. Signalons notamment :

- Une série d'enquêtes et recensements régionaux qui couvrent l'ensemble du pays en 1958-1965 et qui constituent la première base scientifique des données sur la population camerounaise.
- Un recensement administratif réalisé en 1966-1969 par le Ministère de l'Administration territoriale et qui se heurte à beaucoup de difficultés (absence de contrôle, remplacement au pied levé des agents, etc.) d'où l'absence de résultats ; toutefois, l'ORSTOM qui, à l'époque élabore des « dictionnaires de villages » par province, utilise les données fournies par cette opération et publie un « tableau de la population du Cameroun ».

— **Le recensement de 1976** (Dackam-Ngatchou, 2019 ; Njeck, Fotso, 1980 ; Tayo, 1981)

[Population de droit et de fait]

Ce recensement est le premier dénombrement national exhaustif mené au Cameroun. Il s'inscrit dans le cadre du projet démographique UDEAC-Tchad de 1970 visant à la réalisation d'un programme commun de recensement. Par ailleurs, le Cameroun obtient l'assistance du FNUAP pour organiser ce premier recensement dans le cadre du Programme Africain de Recensements.

Les bases légales de l'opération sont un décret présidentiel de décembre 1973 portant institution de ce « recensement général de la population et de l'habitat » et un arrêté présidentiel d'application de février 1974. Sont mis en place un Conseil national, organe suprême, présidé par le Ministre de l'Économie et du plan, et un Comité technique, chargé de contrôler la préparation et l'exécution du recensement, présidé par le Coordinateur national, responsable de l'ensemble de l'opération.

Le Bureau central du recensement (BCR) est créé en avril 1975 par un arrêté du Ministre de l'Économie et du plan au sein de la Direction de la statistique et de la comptabilité nationale pour la réalisation de l'opération. De plus, des Comités provinciaux et des Bureaux régionaux sont créés dans chaque province.

Pour découper le territoire en zones de dénombrement (ZD), des travaux cartographiques sont réalisés de novembre 1974 à février 1976 à partir des cartes géographiques existantes et des photographies aériennes prises pour les 52 centres urbains les plus importants. Au total, 8 495 ZD sont définies, en moyenne de 1 000 habitants (entre 800 en zone rurale et 1 200 en zone urbaine).

Deux recensements-pilotes sont organisés en mars et avril 1975 sur un échantillon de 134 ZD (soit 101 000 personnes) tiré par choix raisonné représentant à peu près toutes les particularités du pays, pour tester les projets de questionnaires, les procédures de dénombrement (notamment population de droit ou de fait), l'organisation pratique des opérations sur le terrain et le traitement sur ordinateur.

Les renseignements recueillis sur le questionnaire portent sur les principales caractéristiques de la structure de la population (lien de parenté avec le chef de ménage, sexe, situation de résidence, date de naissance, âge, lieu de naissance, nationalité, état matrimonial), les mouvements migratoires (durée d'absence ou de visite, lieu et durée de résidence habituelle, résidence antérieure), le degré d'instruction et la fréquentation scolaire, l'activité économique (situation d'activité, emploi, statut dans l'emploi, branche d'activité), l'habitat (type de structure, caractéristiques de l'unité d'habitation, murs, toit, sol, nombre de pièces, mode d'éclairage, mode d'approvisionnement en eau, type d'aisance, mode d'occupation) et les naissances et les décès des 12 derniers mois (sexe de l'enfant, âge de la mère pour les naissances, sexe et âge du décédé pour les décès). Deux questionnaires sont utilisés : un questionnaire pour les ménages ordinaires et un pour les ménages collectifs (extrait du premier).

Le personnel de terrain comprend les superviseurs (44, qui dirigent les Bureaux régionaux, et qui sont formés en septembre 1975 et janvier 1976), dont la zone comprend un certain nombre de zones de contrôle confiées à des contrôleurs (251 contrôleurs au total, formés dans 9 centres en 10 jours en février 1976); chaque contrôleur a sous son autorité un certain nombre de chefs d'équipes (2 131 chefs d'équipes au total, formés par les contrôleurs en 8 jours en mars 1976) et chaque chef d'équipe encadre de 3 à 5 agents recenseurs qui travaillent chacun dans une ZD après une formation d'une dizaine de jours. Chaque agent recenseur visite tous les ménages de sa ZD et remplit les questionnaires. La population de fait est basée sur la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans le ménage. La journée du début du dénombrement (9 avril 1976), est fériée et chômée sur l'ensemble du territoire. La collecte des données est effectuée du 9 au 24 avril 1976.

Une enquête de contrôle post-censitaire est effectuée du 10 au 20 juin 1976 (soit 6 semaines après la fin des opérations) sur un échantillon aléatoire de 60 ZD réparties en 3 strates (Yaoundé et Douala, autres villes, zones rurales). Le taux d'omission du recensement est estimé après appariement des questionnaires du recensement et de l'enquête à 6,9 % pour l'ensemble du pays (7,2 % à Yaoundé, 13,7 % à Douala, 6,7 % dans les autres villes et 6,4 % dans les zones rurales).

Les résultats provisoires sont publiés en 1978 à la suite d'un dépouillement manuel des récapitulatifs réalisé sur le terrain. Après l'archivage et le contrôle des questionnaires, la codification puis la saisie sont exécutées en moins d'un an (de

juin 1976 à avril 1977). Les résultats définitifs comprennent une plaquette sur les principaux résultats (1978), puis un volume de résultats en 5 tomes (de 1978 à 1980), un volume d'analyse en 8 tomes, un fichier des villes et villages et un rapport général.

Le financement de l'opération est assuré par le gouvernement, le FNUAP et l'USAID.

— Le recensement de 1987

[Population de droit et de fait]

La base légale de ce deuxième « recensement général de la population et de l'habitat » se trouve dans un décret présidentiel d'avril 1985 l'instituant et portant sur les dispositions générales et sur son organisation. Le Conseil national du recensement, présidé par le Ministre chargé du Plan, est l'organe suprême qui fixe les orientations et assure la coordination et le contrôle des opérations. Le Comité technique du recensement, présidé par le Directeur de la statistique, est un organe consultatif qui assure le bon déroulement des opérations. La Direction nationale du recensement, avec à sa tête un Directeur nommé par décret, est chargée de la conduite des opérations. Enfin, au niveau des provinces, on trouve les Comités provinciaux.

La cartographie a pour but a) de procéder au découpage du territoire en zones de dénombrement (ZD) qui sont confiées chacune à un agent recenseur (soit entre 600 et 1 000 habitants) et en zones d'équipe (ZE) regroupant 3 à 5 ZD voisines; b) de dresser les cartes des ZD et ZE avec tous les sites habités. Ce travail est exécuté sur le terrain de mai à novembre 1986 dans chaque département par une « brigade de topographie », puis à Yaoundé d'août à décembre 1986.

Pour tester les principaux aspects de l'opération, un recensement pilote est exécuté en mars-avril 1986 dans 152 ZD choisies de manière raisonnée et réparties dans les 10 provinces (16 ZD à Douala, 16 à Yaoundé et 12 dans chaque province).

Une distinction est faite entre les ménages ordinaires et les ménages collectifs. La population des ménages collectifs (casernes, hôpitaux, prisons, internats, etc.) est comptée à part avec un questionnaire distinct. La feuille de ménage ordinaire comprend des questions individuelles qui portent sur les thèmes suivants : état civil et survie des parents (tous les membres du ménage); niveau d'instruction (pour les 3 ans et plus); activité économique (pour les 6 ans et plus); lieu de résidence au dernier recensement (1976), état matrimonial et analphabétisme (pour les 11 ans et plus); naissances des 12 derniers mois (pour les femmes de 12 ans et plus). Figurent aussi des questions sur l'habitat et les décès survenus dans le ménage au cours des 12 derniers mois.

Quant aux populations spéciales (nomades, pêcheurs et chasseurs dans des campements, etc.), le recensement est fait soit par regroupement à un endroit, soit par un balayage par plusieurs agents des zones concernées.

Pour la première fois dans un recensement africain, avec l'appui de l'IFORD, un plan d'analyse est préparé avant la validation du projet de questionnaire pour s'assurer de l'usage qui sera fait de toutes les variables retenues.

Le personnel sur le terrain comprend 9 943 agents recenseurs regroupés en équipes de 4 dirigées chacune par un chef d'équipe (au total 2 812); un contrôleur (au total 360) dirige en moyenne 10 chefs d'équipes; au-dessus du contrôleur est placé un superviseur (au total 55), qui a en général la responsabilité d'un département.

Les agents recenseurs et leur chef d'équipe sont installés dans leur zone quatre jours avant le début du dénombrement pour leur permettre de procéder à la reconnaissance de leur zone et de prendre contact avec les chefs de chaque localité. Puis l'agent recenseur procède à la numérotation des bâtiments dans les zones à habitat groupé. La collecte des données a lieu du 14 au 28 avril 1987. La date de référence du recensement d'un ménage est la date de l'interview par l'agent recenseur.

Après le dénombrement, une enquête post-censitaire est organisée sur le terrain du 24 au 31 mai 1987, dont l'objectif principal est de mesurer la précision de la couverture du dénombrement (doubles comptes et omissions). Le taux d'omission est estimé par l'enquête à 11,3 % pour l'ensemble du pays, dont 10,5 % en zone rurale et 12,7 % en zone urbaine (dont 13,8 % à Yaoundé et 12,1 % à Douala).

Un dépouillement manuel est fait à partir des fiches récapitulatives de terrain. Les données obtenues portent sur les effectifs de la population et des ménages au niveau des localités, des villes, des villages et des unités administratives hiérarchisées (provinces, départements, arrondissements et districts).

L'exploitation (codification, saisie, traitement et publication) se fait d'abord sur un échantillon aléatoire de 1/10^e des questionnaires, avec des résultats publiés sur les thèmes suivants : structure de la population, éducation, activités économiques, ménages, habitat; puis sur le reste des questionnaires, avec une analyse plus complète dont un rapport sur l'évaluation des données collectées. Finalement, les résultats sont publiés en 5 volumes : I, Rapport général (3 tomes); II. Résultats bruts; (11 tomes : un pour l'ensemble du pays, et un pour chacune des 10 provinces); III. Analyse préliminaire (9 tomes, dont seulement 3 sont effectivement publiés); iv. Atlas des principaux résultats; V. Fichier des localités (3 volumes).

On peut regretter le délai très long de quatre ans séparant le dénombrement de la publication des résultats, et la non-publication de 6 tomes d'analyse prévus.

L'opération reçoit l'appui technique de la CEA et de l'IFORD. Le financement est assuré par le gouvernement et par le FNUAP.

— Le recensement de 2005

[Population de droit et de fait]

Après le recensement de 1987 (dont les résultats n'ont été publiés qu'en 1991), ce nouveau « recensement général de la population et de l'habitat » n'est pas envisagé pour 1997 à cause des difficultés financières auxquelles le pays est confronté, et n'est prescrit par un décret présidentiel qu'en septembre 2001 (soit 14 ans après le précédent) qui crée, comme pour celui de 1987, un Conseil national et un Comité technique. Auparavant est créé par un décret d'octobre 1999 le Bureau central de recensement et des études de population (BUCREP) qui a un mandat très large : production des statistiques sociodémographiques en réalisant notamment les recensements de population, étude des problèmes de population, dont l'évaluation des aspects démographiques des politiques et programmes de développement.

Le démarrage des travaux préparatoires est freiné par des lenteurs administratives, mais le ministre des Investissements publics et de l'aménagement du territoire crée en juin 2000 un Groupe de travail technique qui entreprend les travaux préliminaires.

Initialement prévu pour 2003, puis reporté à 2004, il n'est en définitive réalisé qu'en novembre-décembre 2005 conformément à un arrêté présidentiel de

novembre 2005. Des travaux cartographiques sont réalisés sur le terrain de juin 2002 à avril 2003 pour le découpage du territoire en zones de dénombrement (ZD) relativement homogènes, constituant la zone de travail à confier à un agent recenseur (avec une taille moyenne de 700 habitants en milieu rural et de 1 200 en milieu urbain) et pour la production de cartes. La méthodologie adoptée présente deux innovations majeures : utilisation des récepteurs GPS et exécution des travaux de dessin à l'aide de logiciels de cartographie numérique. Au total, 17 802 ZD sont définies. La non-réalisation du dénombrement en 2003 puis en 2004 nécessite d'actualiser les cartes des ZD, ce qui, en raison des contraintes budgétaires, n'est fait qu'à Yaoundé et à Douala (du 1^{er} au 20 juin 2005), et dans 6 autres capitales provinciales (du 15 au 19 août 2005).

Un recensement-pilote est réalisé en avril 2003 pour tester les procédures et la logistique du recensement, et évaluer la réaction et la motivation des populations. Il porte sur un échantillon de 24 ZD (20 000 personnes) réparties en 12 zones-pilotes tirées par choix raisonné (une zone-pilote par province, une à Yaoundé et une à Douala).

Les sujets abordés dans le questionnaire sont : les informations démographiques ; l'instruction (pour les 3 ans et plus) et l'alphabétisation (pour les 12 ans et plus) ; l'activité économique (pour les 6 ans et plus) ; les naissances vivantes et les décès des 12 derniers mois ; le départ du Cameroun dans les 5 dernières années ; les caractéristiques de l'habitat. La date de référence pour la prise en compte des membres du ménage est la nuit précédant le passage de l'agent recenseur.

Pour le dénombrement, sont recrutés et formés 435 contrôleurs (arrondissements/districts), 5 671 chefs d'équipe (responsables des zones d'équipe comportant en moyenne 2 à 3 ZD) et 17 331 agents recenseurs.

La collecte des données sur le terrain a lieu du 11 au 30 novembre 2005 conformément à l'arrêté présidentiel de novembre 2005, mais elle est prolongée jusqu'au 6 décembre pour que le travail puisse s'achever dans certaines ZD pas encore totalement couvertes le 30 novembre. La journée du 11 novembre est déclarée fériée et chômée sur toute l'étendue du territoire. Les salles de spectacles et les débits de boisson sont fermés de 6 à 18 heure au cours de cette journée.

La réalisation de l'enquête post-censitaire (EPC), initialement prévue dans le programme élaboré en 2001, n'est plus retenue en juin 2005. Mais vu les difficultés rencontrées sur le terrain et la sous-estimation des effectifs apparaissant dans les résultats préliminaires, elle revient à l'ordre du jour, mais ne peut être réalisée, notamment pour des raisons financières, qu'un an après le dénombrement. Elle se déroule de novembre 2006 à janvier 2007 sur un échantillon représentatif de 363 ZD (2 % de la population dénombrée, 60 467 ménages). Cette enquête a pour objectif d'estimer le taux de couverture du dénombrement et la qualité des données relatives à l'âge et au sexe. De plus, elle fournit des indicateurs du niveau et de la structure de la fécondité et de la mortalité générale et maternelle. Le dépouillement utilise la méthode d'appariement des questionnaires ménage du dénombrement et de l'enquête (Dackam-Ngatchou, 2019). Les taux d'omission estimés sont de 14,1 % pour l'ensemble du pays, dont 16,3 % en milieu rural et 12,4 % en milieu urbain.

La vérification et le codage des données, puis la saisie commencent le 7 août 2008 et se terminent le 30 juin 2009. La production des tableaux se fait tout au long de la période de réalisation de l'analyse, de mai 2009 à décembre 2010. Et les premiers résultats, prévus d'abord pour juillet 2007 puis mars 2008, sont validés

le 2 octobre 2009 et enfin sont publiés le 14 avril 2010. Le long délai de 18 ans avec le recensement précédent étant encore allongé par ce délai important de publication des résultats. Ce retard est dû au manque de moyens financiers, tout le budget du recensement ayant été utilisé pour la collecte des données, et sans doute à des raisons politiques.

Ces résultats ne sont d'ailleurs pas des résultats bruts (17,5 millions d'habitants en novembre 2005 pour la population totale) mais des projections faites pour le 1^{er} janvier 2010 (19,5 millions), et qui sont très contestées sur le plan politique (la distribution géographique a des conséquences sur la répartition des sièges des députés).

Les résultats sont publiés en 6 volumes : volume I, Rapport général du recensement (7 tomes) ; volume II, Analyse thématique (13 tomes) ; volume III, Situation démographique nationale (4 tomes) ; volume IV, Données statistiques (7 tomes) ; volume V : Études monographiques régionales (10 tomes pour chacune des 10 régions) ; volume VI, Études sociodémographiques urbaines (12 tomes).

Le gouvernement bénéficie pour cette opération de l'appui technique et financier de la Banque Mondiale et du FNUAP.

— Le prochain recensement (2023 ?)

En 2014, ce recensement est tout d'abord prévu pour 2015, soit 10 ans après celui de 2005. Mais les travaux cartographiques préparatoires sont stoppés en septembre 2015 du fait de la menace terroriste de Boko Haram qui pèse sur les régions au nord du pays. Pourtant, le Chef de l'État vient de signer un décret en septembre 2015 ordonnant ce quatrième recensement. Le Conseil national du recensement est même installé fin octobre, puis le Comité technique début décembre 2015. L'utilisation de tablettes et de smartphones, et du Global Positioning System (GPS) pour la collecte des données est alors présentée comme l'une des grandes innovations de l'opération. Mais, faute de fonds, l'opération est reportée à plusieurs reprises : à début 2016, puis à novembre 2017, à décembre 2017/janvier 2018, enfin à avril 2018. Mais cela sans que le budget de l'opération soit assuré et alors qu'éclate la crise dans les régions anglophones.

Pourtant, les travaux cartographiques reprennent en novembre 2016. Un recensement-pilote est organisé du 13 décembre 2017 au 13 janvier 2018. Les tablettes et smartphones sont achetés.

Aucune information n'est ensuite donnée, et début 2019, la presse s'interroge : « Où est passé le recensement de la population ? ». En 2020, le gouvernement décide de fusionner le recensement de la population avec celui de l'agriculture et de l'élevage, lui aussi en cours de préparation et disposant de plus de fonds que le premier.

La loi de finance pour l'année 2022, adoptée par l'Assemblée nationale le 5 décembre 2021, ne prévoit pas de ligne budgétaire explicite pour ce prochain recensement.

Début 2023, la Banque mondiale promet 6 milliards de FCFA pour financer le projet qui doit être réalisé de novembre à décembre 2023 à condition qu'un certain nombre de conditions soient remplies au préalable, notamment la mobilisation de la totalité des fonds nécessaires et la finalisation de la cartographie.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Dackam-Ngatchou (R.), 2019, Recensements en Afrique (1960-2015) : leçons apprises, Éditions universitaires européennes, 279 p.
- Gubry (P.), 1984, Évolution de la collecte et des recherches démographiques au Cameroun (1884-1984), in La Démographie au Cameroun, Bulletin de liaison n° 44, IFORD, Yaoundé, p. 17-22.
- Ngwé (E.), 2007, La collecte des données démographiques au Cameroun : évolution et problèmes, African Population Studies/Étude de la Population Africaine, Vol. 22, n°2, p. 257-279.
- Njeck (R. A.), Fotso (E.), sous la direction de Nkougourou (A.), 1980, Cameroun (1976), in GDA, Recensements africains. 1^{re} partie : Monographies méthodologiques, Paris, p. 89-132.
- Nkougourou (A.), Fotso (E.), 1982, Cameroun, in GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains, Paris, vol. 1, p. 11-30.
- Tayo (J.), 1981, Aspects méthodologiques et pratiques du recensement général de la population et de l'habitat d'avril 1976, Communication au colloque AISE, Dakar, novembre 1981, 33 p.

CAP-VERT

- Population 2022 = 0,6 M
- Recensements = 9

	Années de recensements				
Avant l'indépendance	1940	1950	1960	1970	
Indépendance : 5 juillet 1975	1980	1990	2000	2010	2021

Au Cap-Vert, il y a eu 9 recensements, 4 avant l'indépendance et 5 après, les premiers ayant été réalisés par le Portugal. Les intervalles censitaires sont tous de 10 ans, régularité remarquable, sauf le dernier qui est de 11 ans.

■ Les premières estimations (Domschke et Goyer, 1986)

L'archipel du Cap-Vert, composé de dix îles (l'une d'elles, Santa Luzia est inhabitée) et divisé en deux districts, Barlavento (les îles « au vent ») et Sotavento (les îles « sous le vent »), a vécu sous domination portugaise pendant près de 500 ans.

La première estimation de la population date de 1773 (50 000 habitants). On dispose ensuite d'estimations pour 1807, 1832, 1861, 1864, 1867, 1871 et 1874, avant que ne débute la réalisation de recensements administratifs en 1878, 1890, 1900, 1910, 1920 et 1930. En fait, ces opérations n'ont pas donné lieu à des publications : on ne trouve que quelques tableaux dans diverses publications officielles, sans détails sur l'organisation des opérations ; on sait seulement que c'est la population de fait de l'ensemble du pays qui était dénombrée. Et la qualité des données est douteuse. Dans ces conditions, on peut difficilement parler de recensements statistiques, contrairement au suivant de 1940.

— Le recensement de 1940 (Conin, 1984 ; Domschke et Goyer, 1986)

[Population de droit et de fait]

Ce « recensement général de la population » est réalisé par le Service de statistique de la colonie. Comme les suivants jusqu'à 1970, il est exécuté en respectant les orientations méthodologiques de l'Institut National de Statistique de Lisbonne, avec cependant des limites liées aux conditions locales, notamment les faibles ressources financières de la colonie.

Le territoire est divisé en 12 « *concelhos* » (municipalités) subdivisés en 32 « *freguesias* » (paroisses). C'est l'administration civile qui assure le recrutement et la formation des agents recenseurs, qui contrôle la collecte des données sur le terrain, et qui fournit un appui logistique pour l'exécution de l'opération au niveau local.

Un inventaire des maisons et unités d'habitation précède le dénombrement, à partir duquel est établi l'inventaire des chefs de famille et est découpé le pays en zones de dénombrement (ZD). L'enregistrement des informations sur les questionnaires se fait par auto-dénombrement ou par interview par l'agent recenseur. L'insuffisance de la formation de ces derniers est sans doute à l'origine des anomalies les plus significatives constatées.

Le questionnaire porte sur les sujets suivants : nom, sexe, âge, lieu de résidence habituel, durée de résidence, état matrimonial, lieu de naissance, nationalité, religion, race, alphabétisation, niveau de scolarité, langue (capacité de parler portugais et nombre de langues et de dialectes parlés), profession, activité économique, situation dans la profession, industrie, source de revenus, chômage, fécondité, composition du ménage, enregistrement du service militaire, orphelinat et infirmités.

Le recensement n'est pas suivi d'une enquête post-censitaire.

La tabulation (mécanique) des résultats est effectuée à l'Institut National de Statistique de Lisbonne. Les résultats sont publiés en 3 volumes en 1945 (volume I) et 1948 (volumes II et III). Malgré les difficultés de réalisation de l'opération, ces résultats sont généralement considérés comme de bonnes qualités.

— Le recensement de 1950 (Conin, 1984 ; Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : 15 décembre 1950 ; population de droit et de fait]

Ce « recensement général de la population » est effectué par la « Section statistique des services de l'administration civile ». Il présente de nombreux points communs avec celui de 1940 : le territoire est divisé en douze *concelhos* et subdivisé en *freguesias* ; un inventaire des maisons et unités d'habitation, à partir duquel un inventaire des chefs de famille est établi, précède le dénombrement, et le pays est découpé en zones de dénombrement (ZD) ; l'enregistrement des informations sur les questionnaires se fait par auto-dénombrement ou par interview par l'agent recenseur.

Le questionnaire semble très proche de celui de 1940 : nom, sexe, âge, lieu de résidence habituel, durée de résidence (pour les personnes nées à l'étranger), état matrimonial, lieu de naissance, nationalité, religion, race (trois races sont enregistrées : blancs, noirs et métis), alphabétisation, scolarisation et niveau d'instruction, langue, activité économique (industrie, profession, situation dans la profession, source de revenus, chômage), fécondité, enregistrement du service militaire, orphelinat et infirmités.

La tabulation est manuelle et a lieu dans la colonie.

Dans la description de l'opération qui figure dans la publication des résultats, il est indiqué que la qualité des résultats est surtout affectée par l'insuffisance de la formation des agents recenseurs, une organisation administrative peu satisfaisante, une mauvaise compréhension des questions chez la plupart des agents recenseurs et donc des questionnaires mal remplis.

— **Le recensement de 1960** (Conin, 1984 ; Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : 15 décembre 1960 ; population de droit et de fait]

Ce « recensement général de la population » est effectué comme le précédent par la « Section statistique des services de l'administration civile » et à peu près selon les mêmes principes. Il est précisé que les zones de dénombrement (ZD) comprennent en moyenne 100 unités de logement, chaque agent recenseur étant affecté à une ZD.

Le questionnaire comprend les rubriques suivantes : âge, état matrimonial (y compris la durée du mariage), résidence (et lieu de séjour pour les absents), durée de résidence, lieu de naissance et nationalité, alphabétisation, niveau d'instruction et scolarisation, langue, religion, activité économique (pour les 10 ans et plus : source des moyens d'existence, profession, industrie, situation dans la profession), infirmités, fécondité (question posée aux femmes : nombre d'enfants nés et nombre d'enfants encore vivants), orphelinat.

Une exploitation manuelle est effectuée dans la colonie et les résultats sont envoyés au Portugal pour la préparation des tableaux et la publication, mais il s'écoule huit ans avant cet envoi. Les résultats définitifs ne sont ensuite publiés qu'en 1975.

— **Le recensement de 1970**

[Date de référence : 15 décembre 1970 ; population de droit et de fait]

Ce recensement n'est pas exploité immédiatement, le processus de décolonisation, entre autres, ayant entraîné l'interruption des travaux. Mais il l'est en même temps que le recensement suivant de 1980, et ses résultats sont publiés en 1984 : c'est le volume V du recensement de 1980 : « Recensement général de la population - Population mondiale de 1970 et structure de la population » (10 tableaux).

Nous n'avons pas trouvé d'autres informations sur cette opération.

— **Le recensement de 1980** (Conim, 1981)

[Date de référence : 2 juin 1980 ; population de droit et de fait]

Ce « recensement général de la population et de l'habitation », le premier réalisé après l'indépendance du pays, tient compte à la fois de l'expérience acquise lors des recensements précédents, et aussi des besoins et des priorités du pays dans le domaine des informations socioéconomiques.

La préparation du projet commence à la fin de 1978. Trois décrets-lois du 3 mars 1979 définissent le cadre juridique de l'opération : le premier décide de son exécution et des mesures législatives générales l'encadrant ; le second crée la Commission nationale du recensement (CNR, organe de supervision), la Commission technique et exécutive (CTE, chargée de coordonner l'exécution technique du recensement) et la Commission pour l'information et la publicité (CIP) ; le troisième crée la Direction des Recensements et des Enquêtes (DRE) chargée de centraliser et de coordonner toutes les opérations statistiques de caractère censitaire.

Du point de vue administratif, le pays est maintenant divisé en 14 *concelhos* et 31 *freguesias*. L'appui administratif et logistique est assuré par des délégués de la CNR : 14 au niveau des *concelhos* (délégués du Gouvernement) et 31 au niveau des *freguesias* (secrétaires administratifs).

Les travaux de cartographie se déroulent sur le terrain pendant un an, du 28 février 1979 au 29 février 1980 (inventaire du nombre de personnes et de familles, localisation des unités de logement et liste exhaustive des localités du pays), suivis jusqu'au 30 avril 1980 du découpage du pays en 108 zones de contrôle et 528 districts de dénombrement (DD). Le district de dénombrement est l'unité de travail de l'agent recenseur ; c'est une unité géographique bien définie sur le terrain, qui regroupe entre 500 et 600 personnes, soit environ 100-120 familles, et dans laquelle le travail de l'agent recenseur peut être exécuté en 15 jours.

Un recensement-pilote est exécuté du 12 au 24 novembre 1979 dans huit DD sélectionnés dans les quatre îles les plus peuplées. L'enquête est bien accueillie par la population et permet notamment d'améliorer et de simplifier le questionnaire.

Un programme de sensibilisation de la population est mené, le recensement étant associé à la commémoration du 5^e anniversaire de l'indépendance avec le slogan « 1980, année de la commémoration du 5^e anniversaire de l'indépendance et de l'exécution du premier recensement de la population et de l'habitation ».

Le dénombrement est effectué sur le terrain du 2 au 15 juin 1980 par 677 agents recenseurs et contrôleurs (effectifs de base et suppléants) encadrés par 39 superviseurs (niveau *freguesia*) et 16 superviseurs principaux (niveau *concelho*). Les agents recenseurs sont des maîtres de l'enseignement primaire, et leur affectation est la plus proche possible de leur zone de travail habituelle. Un des problèmes rencontrés depuis les premiers recensements était la formation insuffisante des agents de terrain. Pour ce recensement, il est donc décidé que les agents seront pourvus d'une formation approfondie. Celle-ci se déroule aux mois de mars et avril 1980 pour les superviseurs principaux, puis pour les superviseurs, enfin pour les agents recenseurs.

Deux questionnaires sont utilisés : un bulletin de famille et un bulletin pour les logements collectifs (casernes, hôpitaux, hôtels, etc.). Le premier comprend 21 questions sur la population (caractéristiques géographiques et des migrations, démographiques, culturelles, économiques, fécondité et mortalité) et 13 sur l'habitation. Le second est identique, à l'exception de la question sur la relation avec le chef de famille qui est supprimée. La majorité des 34 questions est précodée et l'ensemble de la codification doit se faire sur le bulletin, ce qui permet de transférer directement l'information du bulletin sur le support magnétique.

L'opération est suivie d'une enquête post-censitaire réalisée du 25 juin au 2 juillet (elle débute donc dix jours après la fin du dénombrement) sur six DD.

En vue de l'exploitation informatique, un centre de microordinateurs est installé à Praia. Toutes les questions étant précodées sur les bulletins, les réponses sont directement portées sur des mini-disquettes (disquettes 8 pouces). La vérification des questionnaires et le codage sont effectués de février à septembre 1981, et la production des tableaux se termine fin 1983. C'est la première expérience de traitement des données sur micro-ordinateurs, en même temps que celui des Comores (1980) et de São Tomé e Príncipe (1981), supervisée par la Division de la statistique des Nations Unies. Les données sont ensuite analysées et les résultats sont publiés en 1984 dans

6 volumes : I. Population globale, II. Structure de la population, III. Population active, conditions de travail et de vie, IV. Caractéristiques des logements, VI. Analyse des données. Le volume V est consacré au recensement de 1970 : « Population globale et structure de la population ».

Le FNUAP appuie ce dénombrement sur les plans technique et budgétaire.

— Le recensement de 1990

[Date de référence : 16 juin 1990; population de fait]

Le questionnaire ménage comprend 24 questions sur la population (démographie, géographie et migrations, culture, économie, fécondité et mortalité). Par rapport au recensement de 1980, on a ajouté une question sur le niveau d'instruction atteint et sur le diplôme. On note aussi des différences sur les groupes d'âges ciblés (activité économique, 10 ans et plus en 1990, contre 7 ans et plus en 1980; scolarisation, 4 ans et plus en 1990 et 6 ans et plus en 1980). Le questionnaire habitation a 11 questions contre 13 en 1980.

La collecte des données se déroule du 16 au 30 juin 1990.

Les résultats préliminaires portent sur la répartition de la population, l'instruction, les activités économiques et les caractéristiques de l'habitation. Les tableaux statistiques des données (sexe, âge, ménage, habitation) sont publiés en novembre 1992 dans un volume pour tous les niveaux d'unités administratives : îles, concelhos, freguesias, zones et lugares (la plus petite unité administrative). En 1994, une analyse des données est tentée par des cadres nationaux de l'Institut de statistique. Mais ceux-ci n'ont aucune formation en statistique et en analyse démographique. La qualité de leurs rapports est jugée insuffisante et aucun n'est publié.

Ce recensement est financé par le gouvernement, par le FNUAP et, pour le traitement des données, par le DTCD des Nations Unies qui fournit un appui technique dans ce domaine.

— Le recensement de 2000

[Date de référence : 16 juin 2000; population de droit et de fait]

Ce « recensement général de la population et de l'habitat », le troisième après l'indépendance, est réalisé par l'Instituto Nacional de Estatística (INE). Le Conseil National de la Statistique assure le suivi du recensement ainsi que la validation des instruments méthodologiques et des données. Au niveau de chaque commune du pays, une Commission régionale (CR) est mise en place, organe chargé localement de la coordination et de l'organisation matérielle du recensement.

La cartographie vise à délimiter les districts de recensement (DR) et les zones de contrôle (ZC). Les travaux du terrain commencent en juillet 1999 pour une durée de 5 mois. La digitalisation des cartes des DR est faite entre mai et août 2000.

Un recensement-pilote est réalisé du 3 au 18 janvier 2000 (sauf dans le district de Tarrafal où les travaux se déroulent du 20 au 27 janvier). Il a pour but de vérifier la validité de la structure opérationnelle et de la méthodologie du RGPH. Il porte sur un échantillon de 26 DR (10 urbains et 16 ruraux).

Le questionnaire ménage a deux volets : un pour les membres du ménage et l'autre pour le logement. Le premier comprend 30 questions (caractéristiques démographiques, géographiques, migratoires, culturelles, économiques, fécondité et mortalité). Par rapport au recensement de 1990, on a ajouté des questions sur

les décès survenus dans le ménage au cours des douze derniers mois. Le second comprend 17 questions sur l'habitation. Comme en 1980, la majorité des 47 questions est précodée.

Le dénombrement se déroule du 16 au 30 juin 2000, effectué par 1 110 agents recenseurs encadrés par 223 contrôleurs, 36 superviseurs et 13 coordonnateurs.

Une enquête post-censitaire (EPC) est réalisée entre le 16 et le 30 juillet, soit un mois après la fin du dénombrement. Les meilleurs contrôleurs sont sélectionnés et formés comme enquêteurs et contrôleurs de l'EPC. Pour assurer l'indépendance de l'opération par rapport au recensement, sont choisis des agents n'ayant pas travaillé dans les DR de l'EPC. L'enquête porte sur la population résidant dans les ménages ordinaires (sont exclus les ménages collectifs) d'un échantillon de 25 DR (10 urbains et 15 ruraux). En cas d'incertitude, des visites de contrôle sont réalisées, notamment pour identifier les « recensés par erreur ».

Les résultats préliminaires sont rendus publics le 9 août (soit un mois après la fin de la collecte des données) à partir des « fiches de contrôle » remplies par les agents sur le terrain pour chaque DR. Puis onze volumes de données sont publiés en novembre 2001, un volume pour chacune des 10 îles et un volume au niveau national. Début janvier 2002, trois séminaires sont organisés pour présenter les résultats.

Les analyses thématiques concernent treize thèmes : état de la population, éducation, caractéristiques économiques de la population, ménages, enfants et adolescents, femmes, personnes handicapées, personnes âgées, nuptialité, fécondité, mortalité, migration, évaluation de la qualité des données. Neuf rapports thématiques sont publiés en 2002 et sont disponibles sur le site de l'INE.

Une activité originale et pertinente pour améliorer l'utilisation des données mérite d'être signalée : le 15 décembre 2001, un atelier est organisé à l'intention des inspecteurs pédagogiques de géographie, pour l'introduction des nouvelles données issues du recensement de 2000, dans les manuels scolaires.

Le recensement est financé par le gouvernement (68 %) et le FNUAP (17 %), ainsi que par l'Union européenne (9 %), l'UNICEF, (3 %) la Coopération portugaise (2 %), et la Coopération française (1 %).

— Le recensement de 2010

[Date de référence : 15 juin 2010; population de droit et de fait]

La planification de cette opération commence en 2006, mais les activités préparatoires débutent vraiment en septembre 2008, après l'approbation par le Conseil des ministres du décret-loi pour sa réalisation, puis avec la création du Bureau du recensement 2010 au sein de l'INE. C'est le CNEST (Conseil National de la Statistique) qui assure le suivi de la réalisation du recensement.

Ce « 4^e recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 2010) » bénéficie d'importantes innovations technologiques, notamment :

- une cartographie digitale, avec l'aide des systèmes d'information géographique (SIG) et un GPS intégré, permettant le géo-référencement de tous les immeubles, innovation qui permet notamment au système statistique de construire une base nationale de données géographiques à partir des coordonnées des infrastructures existantes (maisons, écoles, terrains de sport, bâtiments publics ou privés, etc.);

- une collecte des données utilisant un questionnaire électronique par le PDA (Personal Digital Assistant) ; après les entretiens, l'agent recenseur transmet les données collectées à l'ordinateur central de l'INE, soit à partir d'un point de ligne téléphonique, sans avoir besoin de passer par un micro-ordinateur, soit en se connectant à n'importe quel micro-ordinateur avec accès à Internet ; l'avancement de la collecte peut ainsi être suivi pratiquement en temps réel dans toutes les municipalités.

Pour la mise en œuvre de ces innovations, l'INE bénéficie de l'aide technique de l'Institut Brésilien de Géographie et de Statistique (IBGE).

La cartographie dure 26 mois (d'août 2008 à décembre 2010), avec la mise à jour cartographique (notamment la numérisation des cartes de DR utilisées en 2000) et la délimitation (avec géo-référencement) du territoire en DR.

Trois questionnaires ménages sont utilisés : ménages ordinaires, ménages collectifs et sans-abris. Y figurent la liste des membres du ménage et leur relation de parenté avec le chef de ménage, et des questions individuelles portant notamment sur les caractéristiques sociodémographiques, les conditions de vie, la migration et la mortalité (y compris la mortalité maternelle). Deux autres questionnaires sont utilisés : un questionnaire bâtiment pour chaque bâtiment, permanent ou non, qui contient au moins un logement familial (occupé ou non) et un questionnaire hébergement pour tous les types d'hébergement situés dans des bâtiments.

La méthodologie (questionnaires ; concepts et définitions ; procédures) est testée lors d'un recensement-pilote réalisé du 15 au 30 septembre 2009 avec 43 agents recenseurs ; ses résultats sont exploités et évalués d'octobre 2009 à février 2010.

Une campagne de sensibilisation de la population est mise en œuvre de mars à mai 2009, avec pour slogan « Nous comptons tout le monde, nous comptons sur tout le monde ».

La collecte des données sur le terrain est réalisée du 16 au 30 juin 2010 par 939 agents recenseurs encadrés par 213 contrôleurs.

Une enquête post-censitaire est réalisée en août 2010, soit 2 mois après la collecte, mais aucune conclusion n'en est tirée.

Les résultats préliminaires sont publiés au mois de septembre 2010, puis les résultats définitifs fin 2011 avec 9 volumes d'analyses thématiques : l'état et les structures de la population, les caractéristiques économiques, l'éducation, la population âgée, la mortalité, la fécondité, les conditions de vie des ménages, les questions relatives aux femmes, aux hommes et au genre, les caractéristiques socioculturelles de la population féminine et masculine et les questions de genre. D'autres rapports sont ensuite publiés, notamment le rapport méthodologique en mai 2018.

Le financement de ce recensement est assuré par le gouvernement (24 %), le Bureau des fonds et programmes des Nations Unies (FNUAP, UNICEF, PNUD ; 39 %), la Coopération espagnole (30 %) et la BAD (7 %).

— Le recensement de 2021

[Date de référence : 16 juin 2021 ; population de droit et de fait]

Le Cap-Vert, on l'a vu, réalise ses recensements de la population avec une régularité remarquable, à savoir exactement tous les 10 ans, tant depuis son indépendance que sous la colonisation depuis 1940 (et même depuis 1890 si l'on prend en considération

les recensements administratifs). Le recensement suivant celui de 2010 est naturellement prévu pour 2020, la collecte des données devant se faire du 16 au 30 juin 2020.

Sa préparation commence en 2018, mais compte tenu de l'évolution de la pandémie de COVID-19 dans le pays avec la prolongation de l'état d'urgence nationale, après concertation avec les autorités sanitaires et les partenaires techniques et financiers, la décision est prise fin avril 2020 de reporter l'opération à une date plus tardive dans l'année. Finalement, fin septembre 2020, la période du 16 au 30 juin 2021 est retenue comme nouvelle période de collecte des données.

La préparation du recensement était alors déjà bien avancée, la mise à jour cartographique et un recensement-pilote ayant eu lieu en 2019.

L'Institut national de la statistique (INE), chargé de la réalisation de l'opération, poursuit sa démarche d'introduction de nouvelles technologies. C'est ainsi que l'utilisation d'une tablette avec connexion 3G, dans laquelle la synchronisation des données avec le serveur central de l'INE peut se faire directement et automatiquement, est prévue, sans points de collecte intermédiaires. L'INE bénéficie encore de l'assistance technique de l'IBGE pour la collecte informatique des données sur le terrain.

Après la fixation de la nouvelle date de l'opération, les activités préparatoires se poursuivent, notamment la formation :

- de personnel sur les technologies d'information et de communication (TIC) pour l'appui à la collecte électronique de données, du 23 au 25 mars 2021 ;
- des 110 superviseurs/formateurs de toutes les municipalités, du 28 avril au 13 mai ;
- des agents recenseurs (environ 1640 agents), du 25 mai au 11 juin.

La collecte des données sur le terrain commence comme prévu le 16 juin, mais la date limite est prolongée jusqu'au 7 juillet pour obtenir une meilleure couverture (résolution des cas de refus et des difficultés de trouver des personnes à domicile) et permettre la vérification technique du travail. Environ 2 000 agents sont sur le terrain (superviseurs, contrôleurs et agents recenseurs), qui se rendent dans chaque maison pour collecter des données, dans le respect de toutes les normes sanitaires de lutte contre la pandémie de Covid-19. Une enquête post-censitaire est réalisée en août 2021.

Il faut souligner le soutien des autorités sanitaires, des entités religieuses, des mairies, de l'éducation, de la protection civile et des médias, dans la sensibilisation de la population sur les mesures préventives contre le Covid-19.

Les résultats préliminaires sont présentés le 9 août 2021, soit un mois après l'achèvement du travail de terrain. Les résultats définitifs sont présentés en avril 2022, et doivent faire l'objet de 40 publications (24 volumes statistiques de données brutes et 16 volumes d'analyse sur des thèmes divers).

Les partenaires financiers du gouvernement sont pour cette opération le Bureau commun des Nations Unies (FNUAP, PNUD et UNICEF), l'Union européenne, la Coopération espagnole et la Coopération luxembourgeoise.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Conim (C.), 1981, Le recensement général de la population et de l'habitation du Cap Vert (2 Juin 1980), GDA, Recensements africains, Monographies méthodologiques, n° 1, Paris, 52 p.
- Conim (C.), 1984, Cap-Vert, in GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains, Paris, vol. 2, p. 67-86.
- Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, Cape Verde, in The handbook of national population censuses. Africa and Asia. Greenwood Press, p. 87-93.

CENTRAFRIQUE

- Population 2022 = 5,0 M
- Recensements = 4

	Années de recensements			
Indépendance : 13 août 1960	1961-1963	1975	1988	2003

La République Centrafricaine (que nous appellerons ici « Centrafrique ») a réalisé 4 recensements, tous depuis son indépendance. Les intervalles censitaires sont de 13, 13 et 15 ans, soit une moyenne de 13,7 ans.

■ Les opérations avant l'indépendance (Pantobe, 1984; Domschke et Goyer, 1986)

Dès le début de la colonisation, des recensements administratifs sont organisés dans un but fiscal dans les zones pacifiées : c'est la seule source de données démographiques jusqu'à l'enquête de 1959-1960. Les résultats sont fournis dans les « monographies de village » et mis à jour au cours de leurs tournées par les chefs de district. Ces résultats sont à considérer avec prudence comme tous ceux des recensements administratifs; de plus, l'Oubangui-Chari (nom de la Centrafrique sous la colonisation) connaît régulièrement des changements dans les limites des circonscriptions administratives et dans leur appellation.

En plus de ces opérations, il faut signaler :

- trois recensements de la population non autochtone en 1946, 1951 et 1956;
- le recensement sociodémographique de la région de Bangassou (ville de Bangassou et villages environnants) réalisé en 1954;
- le recensement de la ville de Bangui en 1955;
- l'enquête démographique par sondage de 1959-1960 (qui exclut Bangui et l'est du pays de son champ).

■ Le recensement de 1961-1963 (Pantobe, 1984; Domschke et Goyer, 1986)

[Population de droit]

Après l'indépendance, le gouvernement continue à exploiter les recensements administratifs, mais cherche aussi à les améliorer. D'où ce « recensement général de la population » réalisé par le Ministère de l'Intérieur avec l'appui de l'INSEE (France) vise

une couverture nationale, mais reste inachevé et 7 préfectures seulement sont entièrement recensées, 2 le sont partiellement et 5 ainsi que Bangui ne le sont pas.

Le « cahier de recensement » traditionnel de l'administration territoriale fait place à des bulletins individuels regroupés dans des bordereaux de concession réunis dans un dossier de village. Les renseignements recueillis sur les bulletins individuels concernent notamment l'état-civil, la situation matrimoniale, l'activité économique, les cultures, le degré d'instruction.

La méthode suivie est proche de celle d'un recensement moderne : un groupe d'agents recenseurs se déplace de village en village; les habitants, préalablement prévenus, doivent rester devant leur case; et, après avoir établi un plan du village et numéroté les cases d'habitation, les agents recenseurs les visitent et recensent les habitants individuellement.

La collecte des données sur le terrain a lieu de juillet 1961 à janvier 1963. Une équipe de recensement comprend un contrôleur et 4 à 5 agents recenseurs. Le sec-teur confié à un contrôleur comprenant environ 20 000 habitants, chaque agent recenseur doit donc recenser 4 000 à 5 000 habitants pendant une durée moyenne de 3 à 5 mois.

L'opération n'est pas suivie d'une enquête post-censitaire.

Les résultats sont publiés par région en trois fascicules en 1964, 1968 et 1969.

Elle est financée par le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC, France).

Ce recensement est suivi de deux opérations particulières : les « recensements instantanés » de 1965 et de 1968, toujours réalisés par le Ministère de l'Intérieur et devant être effectués en une seule journée. Leur méthodologie ne permet pas de les considérer comme des recensements statistiques. En effet, ils sont réalisés par la distribution à la population de cartons de couleur différente suivant le sexe et la catégorie d'âge (hommes, femmes, garçons, filles). Ces cartons sont ramassés un jour donné, puis rassemblés dans quatre paniers, un par couleur de carton, et dépouillés à l'échelon national. Ces opérations connaissent de nombreux défauts, notamment un manque de préparation (en particulier à l'échelon communal), l'absence de contrôle, ou le défaut de définition des catégories de population (par exemple les limites concernant l'âge des garçons et des filles).

— Le recensement de 1975 (Voyemacoa, 1981 ; Pantobe, 1984)

[Date de référence : nuit du 8 au 9 décembre 1975; population de fait]

Le cadre légal de ce « recensement général de la population » est fondé sur un décret du 16 mars 1973 portant création et fixant les attributions de la Commission Nationale du Recensement. Il est complété par trois arrêtés créant les différents organismes et stipulant les modalités d'exécution de l'opération.

Ce recensement est « un objectif prioritaire du 2^e plan de développement économique et social (1971-1975) ». Il était initialement prévu pour décembre 1973, mais est retardé à quatre reprises.

Au début de l'année 1972, l'UDEAC (Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale, composée du Cameroun, du Congo, du Gabon et de la République Centrafricaine) présente, avec le Tchad, une requête globale aux Nations Unies (PNUD et FNUAP) concernant la réalisation d'un recensement de la population et la mise en place d'un système d'état civil. Cette requête est confirmée individuellement par

chacun des États concernés en fonction de ses spécificités propres, la Centrafrique présentant sa demande le 5 juillet 1972. Seul le projet du recensement est retenu par les Nations Unies, avec un financement du FNUAP et un appui du BCT (Bureau de la Coopération Technique) dans le cadre du Programme Africain de Recensements.

Ce recensement, prévu pour commencer le 2 mars 1975 après de nombreux retards lors des travaux préliminaires, et alors que l'opération (prévue entre le 1^{er} et le 15 avril) en est à la phase de mise en place finale, est brutalement interrompu le 18 mars, date à laquelle tous les experts du projet (nationaux et internationaux) sont convoqués au Palais présidentiel où le Chef de l'État Jean-Bedel Bokassa leur fait part de sa décision d'interdire le recensement. La raison de cette interruption semble être l'interview de la sœur du Chef de l'État sur ses sources de revenus lors de l'enquête budget-consommation qui se déroule au même moment... Après trois mois d'arrêt total des travaux, le Chef de l'État autorise le 9 mai 1975 la réalisation du recensement qui, finalement, se tient en décembre 1975.

Il est effectué par un Bureau Central du Recensement créé au sein de la Direction de la Statistique, qui s'appuie sur une Commission Nationale du Recensement.

Les travaux de cartographie se déroulent d'octobre 1973 à décembre 1974 (opérations sur le terrain) et février 1975 (tirage des cartes), et un recensement-pilote est réalisé du 3 au 12 janvier 1975 (il était initialement prévu pour avril 1974).

La feuille de ménage comprend 19 colonnes : les dix premières sont adressées à toute la population, quelle que soit sa zone de résidence (nom et prénoms, sexe, âge, lieu de naissance, nationalité, état matrimonial, alphabétisme et degré d'instruction); les neuf suivantes (migration, fécondité, activité économique) sont adressées à la population urbaine et à un échantillon de 1/10 des aires de dénombrement rurales.

La collecte des données sur le terrain est réalisée du 8 au 22 décembre 1975. Elle est réalisée par 2 500 agents recenseurs (1 par aire de dénombrement), encadrés par 250 contrôleurs (1 pour 10 agents recenseurs), 50 superviseurs adjoints (1 par sous-préfecture), 16 superviseurs (1 par préfecture) et 11 chefs de région.

Mais l'interruption de deux mois des préparatifs, alors que toute la logistique est prête, désorganise complètement l'opération, ce qui nuit au dénombrement (qui a lieu plus d'un an après la cartographie). L'ensemble de la population (de fait) est recensée, à l'exclusion des ménages collectifs (hôpitaux, prisons, etc.) et des camps militaires et administratifs.

Il n'y a pas d'enquête post-censitaire.

Le traitement des données connaît ensuite de nombreux retards et dure près de 3 ans, de janvier 1976 à septembre 1978, et cela bien qu'il ne porte que sur 10 % de la population rurale. Au total, 18 tableaux sont produits.

Un nouveau problème survient alors, concernant l'effectif total de la population, considéré comme trop faible par les autorités qui refusent d'approuver les résultats provisoires disponibles dès mars 1976. Un travail de « redressement » est entrepris. Cela permet d'abord la mise en évidence de nombreuses erreurs tant dans le dénombrement (dont près de 15 % d'omissions) que dans le dépouillement, aboutissant en juillet 1979 à la publication des résultats « officiels », avec un effectif total de la population de 2,1 millions au 15 décembre 1975 au lieu des 1,8 million effectivement recensés, et alors que le gouvernement désirait un chiffre de 3 millions...

La publication des résultats en 1980 comporte quatre volumes : I Résultats globaux, II État de la population, III Mouvements et perspectives de la population et IV Rapport général. Des analyses sont ensuite plus tardivement publiées.

L'opération est financée par le Gouvernement avec l'appui du PNUD et du FNUAP.

Le recensement de 1988

[Date de référence : nuit du 8 au 9 décembre 1988; population de droit et de fait]

Le gouvernement prend les textes légaux qui constituent la base juridique du recensement, notamment l'ordonnance du 15 août 1986 prescrivant un recensement général de la population en 1987, le décret du 18 août 1986 portant organisation et fixant les conditions du recensement, et les décrets du 15 octobre 1986 portant création et fixant les attributions de la Commission nationale du recensement (organe consultatif d'orientation et d'appui), et portant érection du service de la population en Bureau Central du recensement (BCR, responsable technique de l'opération). Ces textes sont complétés par un arrêté modifiant la date du dénombrement, le calendrier ayant dû être révisé à cause du retard occasionné par le déblocage des fonds et par le recrutement d'un conseiller technique principal.

La tutelle du recensement est confiée au ministère de l'Intérieur et de l'Administration du Territoire, et au Secrétariat d'État au Plan, aux Statistiques et à la Coopération Internationale. Au niveau régional, des Commissions préfectorales et sous-préfectorales sont créées ainsi que des Bureaux préfectoraux et des Bureaux sous-préfectoraux.

Les travaux de cartographie se déroulent de janvier 1987 à octobre 1988 : inventaire et rassemblement des documents cartographiques disponibles et des listes des villages et localités, puis, mise à jour des cartes, estimation de la population de chaque localité et définition des aires de dénombrement (AD, 800 habitants en milieu rural, 1 000 en milieu urbain) et des aires de contrôle (4 à 5 AD).

Un recensement-pilote est organisé du 8 au 22 décembre 1987, avec pour objectifs de tester les concepts utilisés et la méthodologie de collecte, les variables du questionnaire, la méthode de contrôle et l'exploitation des données. Il est réalisé dans 25 AD, avec 5 aires de contrôles, choisies de façon raisonnée. Parmi les résultats de cette opération, il faut mentionner l'ajustement des variables sur la situation de résidence, les langues parlées et l'activité économique.

De mai 1987 à décembre 1988, une campagne de sensibilisation de la population est organisée pour enrayer ses craintes et sa méfiance, et obtenir sa collaboration.

Deux types de questionnaires sont utilisés : la feuille de ménage ordinaire et la feuille de ménage collectif, ce qui permet de mieux cerner la population des ménages privés ordinaires, la population des ménages collectifs et la population flottante. Ces questionnaires (ordinaire et collectif) abordent les sujets suivants : identification géographique; état civil (nom et prénoms, lien de parenté avec le chef de ménage, sexe, situation de résidence, date de naissance ou âge, nationalité, état matrimonial); caractéristiques socioculturelles (aptitude à lire et à écrire, fréquentation scolaire, niveau d'instruction, langues parlées); caractéristiques économiques (situation d'activité, occupation actuelle, situation dans l'occupation, métier, branche d'activité); migrations (lieu de naissance, lieu de résidence antérieure); mortalité et fécondité (nombre d'enfants nés vivants au total, nombre d'enfants encore en vie, décès

des 12 derniers mois, naissances vivantes des 12 derniers mois, survie de la mère; logement (type du logement principal, nombre total de chambres à coucher pour le ménage, mode d'approvisionnement en eau, lieu d'aisance, statut d'occupation).

Le personnel de terrain comprend les superviseurs au niveau des préfectures, les contrôleurs principaux au niveau des sous-préfectures, puis 127 chefs de zones, 671 contrôleurs et 3 355 agents recenseurs. Ce personnel est formé en octobre et novembre 1988. La collecte des données sur le terrain a lieu du 8 au 22 décembre 1988.

Avant le premier jour du dénombrement, l'agent recenseur procède à la numérotation des bâtiments. Puis il procède au remplissage des questionnaires, de ménage en ménage, et du tableau récapitulatif de son « cahier d'AD » (numéro du ménage, nom et prénom du chef de ménage, et par sexe, nombre de résidents présents, de résidents absents et de visiteurs).

Une enquête de contrôle post-censitaire est menée en février et mars 1989 dans 80 AD sélectionnées suivant un tirage aléatoire, afin de déterminer le taux de couverture du dénombrement.

L'exploitation et le traitement des données comprennent un contrôle des questionnaires, puis la codification (effectuée par 70 agents), la saisie (effectuée par 26 agents), le contrôle automatique et la tabulation des données, le tout réalisé de juin 1989 à avril 1991. On peut noter que la Centrafrique est l'un des premiers pays africains (après le Burkina Faso et le Sénégal) à traiter les données censitaires sur micro-ordinateur, et le premier pays à utiliser CENTRY, logiciel d'entrée de données développé par le Bureau of the Census de Washington.

Un dépouillement manuel permet la publication rapide (début 1989) des résultats provisoires selon les grandes divisions administratives du pays par situation de résidence et par sexe.

Un séminaire-atelier de rédaction des rapports thématiques d'analyse des données se tient à M'Baïki du 7 au 31 octobre 1991. C'est la première fois qu'un tel atelier se tient avec la participation de non-statisticiens et de non-démographes. Ce format sera amélioré avec succès dans les ateliers d'analyse d'autres pays à partir du Tchad (1993) et du Bénin (1993). À partir de 2000, on privilégiera plutôt des ateliers de finition des rapports d'analyse.

Et les résultats du recensement sont publiés entre 1992 et 1994 en 3 volumes : Tableaux statistiques (1), Rapports d'analyse (2) en plusieurs tomes, et Population des villages et quartiers (3).

Comme le recensement précédent, le financement est assuré par le Gouvernement, le PNUD et le FNUAP, avec en plus l'UNICEF.

— Le recensement de 2003

[Date de référence : nuit du 8 au 9 décembre 2003; population de droit et de fait]

Ce « recensement général de la population et de l'habitation » est réalisé dans un contexte d'insécurité généralisée. Les crises militaro-politiques répétées de 1996, 1997, 2001, 2002 et 2003 donnent lieu à des destructions de biens publics et privés, des pertes en vie humaine, plongent également plusieurs préfectures du pays dans un climat d'insécurité et entraînent d'importants mouvements internes et transfrontaliers des populations.

Il est institué par décret du 2 octobre 1995. Compte tenu du retard observé dans la réalisation de la cartographie censitaire, d'une part, et de la difficulté pour mobiliser les ressources, d'autre part, un second décret est pris le 2 octobre 2001 pour le prescrire à nouveau. Un arrêté du 31 juillet 2002 porte organisation et fonctionnement du Bureau Central du Recensement (BCR), organe de la Division des Statistiques, des Études Économiques et Sociales, chargé de l'exécution technique, de la gestion et du traitement informatique des données de l'opération. Enfin un décret du 12 août 2002 fixe le dénombrement de la population du 8 au 22 décembre 2003.

Sa préparation commence en 1995. La cartographie se déroule de 1999 à 2000. Elle permet de répertorier et de localiser tous les sites habitables et de découper le territoire en Aires de Dénombrement (AD) dont la taille varie entre 800 et 1 200 personnes en milieu urbain et entre 600 et 800 personnes en milieu rural. Au total, l'opération subdivise le territoire en 3 426 AD. Un recensement-pilote est réalisé en mars 2002 pour tester les questionnaires, les programmes de saisie informatique et de tabulation, et le dispositif organisationnel sur le terrain.

Le champ des informations recueillies comprend les caractéristiques individuelles (y compris la situation de résidence), les caractéristiques de l'unité d'habitation, les décès des 12 derniers mois et l'accessibilité aux infrastructures sanitaires HIV-SIDA.

Le dénombrement est effectué sur le terrain du 8 au 22 décembre 2003. Pour garantir le succès de l'opération, le Gouvernement mobilise l'armée nationale et la Force Multinationale de la CEMAC (FOMUC) pour veiller à la sécurité du personnel de terrain, au ramassage du matériel et au convoyage des fonds nécessaires pour le paiement des agents de terrain.

Une enquête post-censitaire est réalisée en mars 2004 sur un échantillon d'une trentaine d'aires de dénombrement urbaines et rurales, qui permet de déterminer le taux de couverture du dénombrement : 81,5 %. Ce taux est plus faible que celui du recensement de 1988 (91,6 %) du fait du contexte des crises militaro-politiques dans lequel a eu lieu le dénombrement de 2003.

Le traitement des données comprend d'abord une exploitation manuelle pour la production des résultats provisoires en mars 2004 ; puis la production du fichier informatisé de données sur les caractéristiques démographiques et socioéconomiques individuelles de la population et des ménages. L'analyse des données est effectuée en dix-huit mois après l'opération de terrain, et des résultats définitifs sont publiés en juin 2005 sous forme de 19 rapports thématiques, avec des thèmes nouveaux par rapport aux recensements précédents : les enfants ; les femmes ; les personnes âgées ; les personnes handicapées ; Mbororo, pygmées et réfugiés ; pauvreté d'existence des ménages ; habitation et environnement ; monographie de la ville de Bangui.

Le gouvernement reçoit plusieurs soutiens financiers : FNUAP ; Union Européenne ; UNICEF ; PNUD ; JICA ; Chine.

— Le prochain recensement (2023 ?)

Prévu initialement pour 2013 afin de respecter la fréquence décennale, ce nouveau recensement n'a pas encore été réalisé : une guerre civile éclate en 2004 et dure jusqu'à 2008, puis une nouvelle en 2013-2014, mais malgré un accord de cessation des hostilités, les tensions et les troubles restent présents dans tout le pays. En 2013, le pillage du bureau de l'Institut centrafricain des statistiques et

des études économiques et sociales (ICASEES) entraîne la perte d'une grande partie des infrastructures et données statistiques ainsi que des archives et des documents.

Le recensement est prescrit par un décret du 30 août 2010 du Président de la République. Ce décret est suivi de trois arrêtés de Ministre d'État au Plan, à l'Économie et à la Coopération Internationale, nommant et fixant les attributions du personnel du Bureau Central du Recensement (BCR) de l'Institut Centrafricain des Statistiques et des Études Économiques et Sociales (ICASEES). Deux autres organes sont institués, la Commission Nationale du Recensement (CNR) et le Comité Technique Intersectoriel (CTIR).

Sa préparation s'inscrit alors dans un contexte marqué par la relance économique avec la mise en œuvre du Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de 2011-2015 et la consolidation de la paix par la signature des accords avec les différents groupes armés.

Le document de projet est aussi élaboré en 2010 et validé en 2012, prévoyant la cartographie censitaire (notamment pour définir les aires de dénombrement), le recensement-pilote, le dénombrement, l'enquête post-censitaire et le traitement des données, leur analyse, la publication et la dissémination des résultats. Et le gouvernement s'efforce de trouver des fonds pour le financer.

Ce « recensement général de la population et de l'habitation » doit permettre d'obtenir 17 « produits », à savoir : état et structure de la population ; état matrimonial et nuptialité ; alphabétisation, instruction, scolarisation ; caractéristiques économiques de la population ; caractéristiques socioculturelles ; migrations et urbanisation ; fécondité ; mortalité ; les enfants ; les femmes ; les personnes vivant avec un handicap ; les personnes âgées ; les pygmées et les Bororo ; mesure et cartographie de la pauvreté ; ménages ; perspectives démographiques ; habitation.

Mais à partir de début 2012, pratiquement aucune information ne paraît sur la préparation de ce recensement. Il faut attendre début 2020 pour que le recensement soit annoncé pour 2021.

La cartographie numérique commence en mars 2021 malgré la crise de COVID-19 grâce à un financement de la Banque mondiale. C'est une opération importante car beaucoup des cartes avaient été brûlées et pillées durant la crise de 2013. Elle permet de digitaliser et de géolocaliser l'ensemble des ménages et toutes les infrastructures du pays. En mars 2022, cette cartographie a couvert le territoire à 75% (134 communes ont été totalement couvertes et 45 ne l'ont pas encore été pour des raisons de sécurité). Aucune information n'est ensuite publiée sur la poursuite de l'opération.

Mais, toujours en mars 2022, le gouvernement prend un nouveau décret prescrivant le recensement pour 2023 et l'ICASEES prépare une 5^e révision du budget en même temps qu'un nouveau calendrier. L'insécurité dans le pays est la principale raison de la lenteur du processus. Néanmoins, la Banque Mondiale et le FNUAP appuient les activités préparatoires. Depuis, nous n'avons trouvé aucune nouvelle information.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, Central African Republic, in *The handbook of national population censuses. Africa and Asia*. Greenwood Press, p. 94-100.
- Pantobe (D.), 1984, Centrafrique, in *GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains*, Paris, vol. 2, p. 87-108.

UDEAC, 1992, Le 2^e Recensement Général de la Population et de l'Habitat de la République Centrafricaine, Département des études de population, Les Cahiers du DEP, N° 5, p. 19-40.

Voyemacoa (R.), 1981, République Centrafricaine (1975), in GDA, Recensements africains. 1^{re} partie : Monographies méthodologiques. Suite, Paris, p. 297-342.

COMORES

- Population 2022 = 0,9 M
- Recensements = 6

	Années de recensements			
Avant l'indépendance	1958	1966		
Indépendance : 6 juillet 1975	1980	1991	2003	2017-2018

Les Comores ont réalisé six recensements : les deux premiers ont été effectués avant l'indépendance par la France, et les quatre suivants après l'indépendance. Avant l'indépendance, les Comores se composaient de quatre îles, Grande Comore, Anjouan, Mohéli et Mayotte. Après l'indépendance, la République des Comores n'est composée que des trois premières (qui prennent les noms de Nzazidja, Nzwani et Mwale), Mayotte choisissant par référendum de maintenir son statut de territoire français. Les intervalles censitaires varient entre 11 et 14 ans, l'intervalle moyen étant de 12,3 ans.

La situation avant le premier recensement

Des dénombrements sont effectués par l'administration en 1935, 1941, 1944, 1947, 1949, 1950, 1951, 1954 et 1956. On ne dispose guère de renseignements sur ces opérations dont les résultats ne sont pas considérés comme fiables.

On peut signaler aussi les recensements du ministère de la Santé organisés pour des campagnes de vaccination.

Le recensement de 1958 (Domschke et Goyer, 1986)

[Population de droit]

Ce premier « recensement de la population » est effectué par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), sur l'initiative de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORSTOM).

Le questionnaire comprend deux parties, une partie sur la feuille de foyer, et une partie sur les migrations. Les informations recueillies au moyen de la feuille de foyer pour chaque personne composant le foyer concernent le nom et prénom usuel, le sexe, l'année de naissance, le lieu de naissance, la présence au moment de l'interview. La partie du questionnaire consacrée aux migrations hors des Comores s'intéresse aux personnes de 14 ans et plus domiciliées, ayant séjourné hors des Comores, et aux personnes de 14 ans et plus se trouvant actuellement hors des Comores et

résidant antérieurement au foyer recensé. Les questions posées portent sur l'âge au premier départ, le nombre de séjours à l'étranger, les motifs de départ, les principales professions exercées ainsi que le caractère du retour.

Par ailleurs, un sondage à 25 % est effectué sur les personnes de 14 ans et plus avec des questions sur l'état matrimonial, le type d'activité et l'éducation, et sur le foyer lui-même pour collecter des informations supplémentaires sur les naissances et sur les décès survenus dans le foyer au cours des 12 derniers mois.

Le recensement est réalisé entre juillet et septembre 1958. Nous n'avons pas trouvé la date de référence du dénombrement.

Ce recensement n'est pas suivi d'une enquête post-censitaire.

Le dépouillement comprend deux opérations menées simultanément : un dépouillement manuel sommaire et provisoire exécuté par le Service des Statistiques chargé des Relations et de la Coopération avec les États d'Outre-Mer, et dont les résultats sont publiés par l'INSEE en 1960, et un dépouillement mécanographique réalisé à l'INSEE qui fournit des données définitives et détaillées non seulement sur les statistiques d'état, mais également sur les mouvements naturels et les migrations.

Il est financé par le Fonds d'investissement et de Développement Économique et Social (FIDES, France).

— **Le recensement de 1966** (Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : 7 septembre 1966; population de droit]

Ce « recensement de la population » est effectué par la Division des Départements et territoires d'Outre Mer de l'INSEE.

Un travail de cartographie est réalisé pour préparer les listes et cartes des villages en vue du découpage du territoire en secteurs de recensement. La collecte des données sur le terrain est effectuée de juillet à septembre 1966 : du 18 juillet au 25 août en Grande Comore, du 21 au 30 juillet à Mohéli, du 1^{er} au 20 septembre à Anjouan, et du 1^{er} au 30 septembre à Mayotte.

Le dénombrement est fait sur un questionnaire ménage semblable à celui de 1958. Il est complété par des informations détaillées sur un échantillon de 20 % des ménages pour des sujets sociaux, culturels et économiques concernant les personnes âgées de 15 ans et plus : langues parlées, lues et écrites ; activité économique (profession, situation dans la profession, branche d'activité) ; état matrimonial et renseignements sur les mariages successifs (la forte mobilité conjugale et l'importance de la polygamie pouvant être un facteur explicatif du niveau de la fécondité) ; fécondité des femmes (descendance totale et fécondité actuelle). Des données générales sur la natalité et la mortalité (nombre de naissances vivantes et de décès au cours des douze derniers mois) sont également recueillies.

L'exploitation mécanographique est effectuée par l'INSEE. Le volume principal des résultats est publié en 1967 et les résultats définitifs en 1968.

La comparaison des effectifs de la population selon le recensement exhaustif et de ceux tirés du sondage fait apparaître des différences sans doute dues à la façon dont a été effectivement choisi l'échantillon sur le terrain. Les premiers chiffres sont considérés comme des minima, et les seconds comme légèrement surestimés (sauf pour Mayotte).

Le recensement de 1980

[Date de référence : 15 septembre 1980; population de droit et de fait]

Ce « recensement général de la population et de l'habitat », le premier après l'indépendance, ne concerne que les îles d'Anjouan, Grande Comore et Mohéli, qui constituent la république des Comores (l'île de Mayotte a été recensée par l'INSEE en juillet 1978).

Il est réalisé par le Bureau Central de Recensement.

Lors des précédents recensements, seuls des renseignements sur la population et les ménages étaient collectés. Celui de 1980 est donc le premier à inclure un volet habitat. En plus du questionnaire ménage, un questionnaire habitat est rempli pour chaque habitation rencontrée.

La collecte est réalisée sur le terrain du 15 septembre au 6 octobre 1980.

Dans le cadre de ce recensement, un sondage est organisé pour obtenir des données sur la natalité et la mortalité. Il concerne un ménage sur cinq, pour lequel est utilisée une feuille spéciale de ménage (de couleur bleue).

Les données sont traitées sur place, et l'entrée des données sur micro-ordinateurs dure deux ans.

Une analyse sommaire des données est publiée en 1983 (Donque, 1983). Les résultats officiels sont publiés en trois volumes en 1984.

Pour le financement de l'opération, le gouvernement reçoit le soutien du FNUAP.

Le recensement de 1991

[Date de référence : 15 septembre 1991; population de droit et de fait]

Ce « recensement général de la population et de l'habitat » est institué par un décret du 23 juillet 1990. Pour la coordination, l'exécution et le contrôle de l'opération, sont créés : un Conseil national du recensement (CNR), organe suprême du recensement, qui fixe l'orientation générale et assure la coordination et le contrôle des opérations ; un Comité Technique, chargé d'assurer le suivi et le contrôle de l'exécution des décisions du CNR, et d'examiner toutes questions à soumettre au CNR ; une Direction Nationale du recensement, chargée de la conduite des opérations ; et des Comités Régionaux du Recensement qui ont pour rôle d'assurer la coordination des services et organismes impliqués dans les opérations, et d'organiser les campagnes de sensibilisation et d'information des populations.

Une opération cartographique débute dès avril 1990 et s'achève en juillet 1991. Toute localité de taille supérieure à une « zone de dénombrement » (ZD, 500 habitants en moyenne) fait l'objet de relevés de terrain par des topographes, dont les croquis servent de base à des plans reproduits pour les agents recenseurs. Ces cartes, appuyées par des relevés d'informations statistiques collectives et des comptages d'habitations, permettent de déterminer le découpage des ZD et d'en identifier sans ambiguïté les limites exactes.

Un recensement-pilote, conçu pour tester les questionnaires, les manuels et l'organisation logistique du recensement, est exécuté du 23 février au 20 mars 1991 dans 31 ZD (3 % environ du nombre total de zones dans le pays).

Le personnel de terrain comprend un superviseur principal par île, un superviseur par région censitaire, 215 contrôleurs (à raison d'un contrôleur pour 5 agents recenseurs, en moyenne), et 1 090 agents recenseurs.

Les agents recenseurs, une fois formés dans leur région censitaire, sont mis en place dans leur ZD. La collecte des données est effectuée sur le terrain du 15 au 30 septembre 1991. Cette période (pendant les vacances scolaires) est choisie notamment afin de bénéficier de la participation des enseignants et des lycéens en tant qu'agents recenseurs.

Quatre jours sont consacrés à la reconnaissance de leur ZD, la prise de contact et la numérotation des bâtiments. Les agents travaillent pendant une dizaine de jours sous la direction des contrôleurs et superviseurs pour assurer le dénombrement. Ils remplissent aussi les documents récapitulatifs destinés à préparer les résultats provisoires. Tous les questionnaires remplis, ainsi que les documents récapitulatifs et les documents de contrôle sont centralisés avant le 1^{er} octobre et transmis à la Direction Nationale du Recensement.

Dans le questionnaire (qui est presque entièrement précodé), un cartouche spécial est destiné à saisir l'émigration internationale : pour chaque émigrant parti du ménage vers l'étranger après 1980, on enregistre le nom et le prénom, le sexe, l'âge, le nombre d'années passées à l'extérieur, le motif de départ (recherche de travail, études, famille/mariage, santé, autres) et le lieu de destination.

Une enquête de couverture post-censitaire est réalisée immédiatement après le dénombrement (en octobre 1991) dans une cinquantaine de zones de dénombrement, réparties sur les trois îles. Ces zones, retenues par choix raisonné, sont entièrement ré-enquêtées. Le questionnaire pour l'enquête de couverture contient les mêmes questions que celles du recensement.

La publication des principaux résultats du recensement ne se fait qu'en septembre 1993, retard lié aux difficultés financières et surtout au manque de personnel à la DNR. En effet, une bonne partie de ce personnel a été requise durant l'année 1992 pour l'établissement des listes électorales pour le référendum sur la constitution de juin 1992 et les législatives de novembre et décembre 1992, et pour l'impression des cartes d'électeurs.

Plusieurs bailleurs de fonds participent au financement de ce recensement : FNUAP, FED, PNUD, Coopération Française et UNICEF.

— Le recensement de 2003

[Date de référence : 15 novembre 2003 ; population de droit et de fait]

Ce « recensement général de la population et de l'habitat » est respectivement institué et organisé par deux décrets du 3 février 2000. Il est réalisé par la Direction Générale de la Statistique.

Le recensement-pilote est exécuté de septembre à octobre 2002 et porte sur un échantillon de 20 zones de dénombrement (ZD).

Les travaux cartographiques commencent avec retard à cause de la livraison tardive du matériel cartographique. Ils durent 8 mois sur le terrain et au bureau, d'août 2002 à mars 2003. Au total, l'atelier de dessin produit plus de 1 200 exemplaires de cartes pour les 1 100 ZD délimitées.

À la demande de l'Union Européenne, bailleur de fonds, la phase intensive de la sensibilisation est confiée à un bureau d'études, l'Association Comorienne de Suivi et

Évaluation (ACSE). Le schéma et le planning conçus par l'ACSE pour cette opération ne sont pas respectés pour cause de retard de décaissement de fonds, mais il n'y a pas de conséquences négatives sur la suite de l'opération.

Le dénombrement se déroule du 5 octobre au 15 novembre 2003, soit cinq jours de plus qu'initialement prévu. Ce dénombrement a lieu pendant les vacances scolaires afin de bénéficier de la participation des enseignants et des lycéens en tant qu'agents recenseurs. Le questionnaire a les mêmes variables que le recensement de 1991.

Une enquête post-censitaire est réalisée un mois après le dénombrement. Son exploitation conclut que « le dénombrement s'est déroulé de façon relativement acceptable, le taux de couverture étant dans l'ensemble de 88% ».

La Direction Nationale du Recensement exploite les documents récapitulatifs et publie les résultats préliminaires en décembre 2003. Le matériel informatique, composé d'une dizaine de micro-ordinateurs arrive en retard le 7 janvier 2004. La saisie des données dure 8 mois (février-septembre 2004). L'apurement des données se fait de novembre 2004 à mars 2005.

Seize rapports d'analyse thématique sont publiés en juin 2007, y compris un rapport sur les projections et perspectives démographiques.

Ce recensement est financé par le Gouvernement comorien avec la contribution des organismes suivants : FNUAP, FED, PNUD, Banque Mondiale, UNICEF et OMS.

Le recensement de 2017-2018

[Date de référence : 16 décembre 2017; population de droit et de fait]

Initialement prévu pour 2013 (10 ans après celui de 2003), le 4^e recensement voit sa préparation retardée par la crise politique qui touche le pays, marquée par des changements fréquents de régime. Ce n'est qu'une fois la situation sociopolitique stabilisée avec les élections présidentielles de 2011, que sa réalisation peut être envisagée. L'opération est lancée officiellement par un décret du 20 septembre 2014 relatif à son institution et à son organisation. Mais il est reporté à 2015, puis 2016, et est enfin réalisé en décembre 2017 et janvier 2018. Ces reports successifs sont dus à un problème de financement.

Ce « recensement général de la population et de l'habitat » est réalisé par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques (INSEED)

Les travaux de cartographie censitaire démarrent le 15 septembre 2015. Le découpage administratif du pays a évolué, passant de 10 Préfectures en 1980 à 18 en 2017. Le territoire est découpé en 965 zones de dénombrement. Au total, ce sont 1 100 agents recenseurs (ayant reçu une formation de douze jours), 306 contrôleurs et 30 superviseurs qui sont déployés sur le terrain.

La cérémonie de lancement des activités du recensement se tient le 13 novembre 2017, et les opérations de collecte des données sur le terrain débutent le 16 décembre 2017 et durent jusqu'au 26 janvier 2018.

L'année 2019 est consacrée à l'exploitation des données; la pandémie du Covid-19 retarde l'analyse, qui se déroule de janvier à octobre 2020. Sept rapports d'analyse thématique sont publiés entre mars et octobre 2020.

Le budget estimé pour la réalisation de l'ensemble des activités est de 1,5 M USD, soit, pour une population estimée à 800 000 habitants en 2016, un coût par tête de 1,9 USD. Ce financement est assuré par le Gouvernement comorien, la Banque Mondiale, le FNUAP, l'UNICEF, l'AFD et la GAVI.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, Comoros, in *The handbook of national population censuses. Africa and Asia*. Greenwood Press, p. 107-114.
- Donque (G), 1983, La population de la République islamique des Comores, Antananarivo, Madagascar, *Revue de Géographie*, n° 42, p. 9-21.
- Tallon (F.), 1984, Comores, in *GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains*, Paris, vol. 2, p. 109-118.

CONGO

- Population 2022 = 5,8 M
- Recensements = 4

Indépendance : 15 août 1960	Années de recensements			
	1974	1984	1996	2007

Le Congo a réalisé 4 recensements, tous après l'indépendance. Les intervalles censitaires sont de 10, 12 et 11 ans, soit un intervalle moyen de 11,0 ans.

Les estimations et les opérations avant le premier recensement (Mfoulou, 1984; Ngoulou, 1975)

Avant l'indépendance, les recensements administratifs sont la seule source capable de fournir au niveau national l'effectif de la population jusqu'à l'opération complexe comprenant les recensements de Pointe-Noire en 1958 et de Brazzaville en 1961-1962, et l'enquête dans le reste du pays en 1960-1961. Avant cette opération « scientifique » de 1958-1962, il n'y a que des opérations dans la région du Niari (1954), à Brazzaville (recensement de 1955) et sur le Plateau Koukouya (1956); ainsi que les recensements de la population non indigène en 1946, 1951 et 1956.

Les recensements administratifs sont institués pour permettre le prélèvement de l'impôt de capitation pour les habitants âgés de 18 à 60 ans, mais aussi pour identifier les éléments jeunes et forts, susceptibles d'être réquisitionnés dans l'armée, dans les plantations ou pour la construction d'infrastructures. Ils sont exécutés en principe chaque année par les chefs de district ou de PCA (Poste de contrôle administratif, dépendant d'un district) qui parcourent leur circonscription. Dans chaque village, le jour indiqué par les autorités du district, tous les habitants se retrouvent à un lieu précis du village où les chefs de famille sont interrogés. Les renseignements sont portés sur un cahier appelé « monographie », où chaque page est consacrée à une famille. Après l'indépendance, les recensements administratifs continuent à être réalisés par le Ministère de l'Intérieur.

Ces opérations fournissent, avant comme après l'indépendance, des résultats de qualité douteuse, à cause en particulier de la faiblesse des moyens, du manque de méthodologie précise et de formation du personnel, et des personnes ne se faisant pas recenser pour ne pas avoir à payer l'impôt. Finalement, même si des projets d'aménagement de l'opération émergent parfois, celle-ci est peu à peu abandonnée.

■ **Le recensement de 1974** (Mfoulou, 1984; Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : 7 février 1974; population de fait et de droit]

Ce premier « recensement général de la population » s'inscrit à la fois dans le cadre du Programme Africain de Recensements des Nations Unies (CEA) et dans celui du programme commun d'observation permanente des faits démographiques de l'Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale (UDEAC) de 1970.

C'est au terme d'un décret présidentiel du 20 avril 1972 que l'exécution du recensement est ordonnée sur toute l'étendue du territoire national. Ce décret prévoit la création d'un Comité national du recensement, objet d'un arrêté du Président de la République du 21 avril 1972, qui en précise les attributions, le mode de fonctionnement et la composition. Des Comités régionaux et communaux de recensement sont aussi créés. Enfin, un arrêté du 22 janvier 1974 du Premier Ministre fixe la date de début du recensement au 7 février 1974.

Il est réalisé par un Bureau central du recensement (BCR) placé sous la responsabilité de la Direction de la statistique et de la comptabilité économique.

La cartographie se déroule de décembre 1972 à novembre 1973 pour inventorier toutes les localités en milieu rural, reconnaître les limites de chaque commune urbaine, actualiser les cartes régionales et enfin découper le territoire en zones de dénombrement (ZD). Celles-ci sont des unités géographiques affectées à un agent recenseur, la durée du dénombrement sur le terrain étant fixée à 20 jours et le nombre journalier de personnes à recenser à 80 personnes. Au total, 564 ZD sont définies en milieu rural et 500 en milieu urbain.

Un recensement-pilote est réalisé en mars-avril 1972, dans la région de la Lékoumou pour tester la méthodologie (concepts de base, questionnaires, procédures de contrôle, organisation des équipes sur le terrain, formation du personnel, moyens de transport et autres supports logistiques, publicité, etc.).

Le questionnaire (sérieusement révisé après le recensement-pilote) porte sur 6 thématiques :

- les données démographiques : nom et prénoms, lien de parenté avec le chef de ménage, sexe, situation de résidence, date et lieu de naissance, état matrimonial, ethnie ou nationalité, état physique, survie des parents (père et mère);
- les données socioéconomiques : analphabétisme et degré d'instruction, fréquentation scolaire et dernière classe suivie, dernier diplôme obtenu, population active et inactive, profession habituelle, profession actuelle, situation dans la profession actuelle, nom de l'établissement ou de l'entreprise, activité secondaire;
- les migrations : date et motif d'installation dans la commune, lieu de résidence antérieure, date et motif d'arrivée pour un visiteur, de départ pour un absent, lieu de provenance pour un visiteur, de séjour actuel pour un absent;

- la fécondité (femmes de 12 ans et plus) : nombre de mariages contractés, nombre de grossesses durant la vie féconde, enfants nés vivants (masculin, féminin, total), enfants survivants (masculin, féminin, total), enfants nés vivants au cours des 12 derniers mois (masculin, féminin) ;
- la mortalité : décès au cours des 12 derniers mois (lien avec le chef de ménage, sexe, âge au décès) ;
- les informations collectives (ménages demeurant dans les communes) : radio, nombre de pièces occupées, type et statut d'habitation, montant du loyer mensuel (pour les locataires), type de lieu d'aisance, mode d'approvisionnement en eau, mode d'éclairage.

Les opérations de dénombrement emploient 13 superviseurs, 57 contrôleurs principaux, 233 contrôleurs et 1 185 agents recenseurs. Les deux derniers groupes d'agents sont recrutés au niveau local parmi les jeunes chômeurs du niveau maximum de la classe de 3^e et résidant dans la région, et sont formés localement pendant une durée maximale de 13 jours ouvrables.

La collecte des données débute le 7 février 1974 dans les communes de Brazzaville, Pointe-Noire, N'Kayi, Loubomo et dans les chefs-lieux des régions et des districts, où elle dure 12 jours au maximum. Après ce dénombrement, les équipes étendent leur action dans le reste des districts, zones essentiellement rurales, où elle dure jusqu'au 16 avril ; cependant dans les zones marécageuses de la cuvette congolaise, les difficultés de communication sont telles que les opérations durent presque deux mois et même 186 jours dans la commune de la Likouala suite à l'insuffisance des moyens de transport. Les populations se prêtent sans trop de difficulté aux questions des agents recenseurs, sauf quelques sectes religieuses et les étrangers.

Ce recensement n'est pas suivi d'une enquête post-censitaire.

Un dépouillement manuel est effectué d'août 1974 à janvier 1975, et le rapport « Population des localités » est publié en juin 1975, donnant un premier aperçu de la population des villages, des régions et des districts.

Les travaux de codification, effectués par 36 agents codificateurs, durent 18 mois, et la perforation des cartes perforées se termine en octobre 1977. Après vérification et correction des erreurs, la tabulation est réalisée et se termine à la mi-1978.

Les résultats comprennent d'abord des publications sur Brazzaville (une publication rapide en juin 1976, puis 5 ouvrages entre juillet 1976 et juillet 1977), ensuite sur la région du Pool (2 ouvrages), puis 4 volumes au niveau national publiés en 1978 et 1979 : 1 - Rapport méthodologique ; 2 - État de la population ; 3 - Données du mouvement ; 4 - Tableaux statistiques détaillés.

Ce recensement bénéficie de l'appui technique de plusieurs organismes : CEA, OMS, BIT, ORSTOM et Bureau technique régional de l'UDEAC. L'opération est financée par le Gouvernement du Congo avec l'aide du FNUAP et du PNUD.

— **Le recensement de 1984** (UDEAC, Département des Études de Population, 1992)

[Date de référence : 22 décembre 1984 ; population de fait et de droit]

Ce « recensement général de la population et de l'habitat » est réalisé dix ans après celui de 1974 sur la base d'un décret présidentiel du 19 octobre 1984 le prescrivant et fixant son organisation, puis de deux arrêtés ministériels, l'un portant création

du Bureau central du recensement (BCR), l'autre fixant sa date. En outre sont créées la Commission nationale du recensement (qui fixe les objectifs généraux et oriente les activités du recensement) et la Commission technique du recensement (qui le prépare et en assure l'exécution). Au niveau régional, des Commissions régionales de recensement sont instituées pour faciliter la réalisation de l'opération.

Les travaux cartographiques sont réalisés sur le terrain et au bureau d'octobre 1983 à septembre 1984 avec les objectifs suivants : inventaire et mise à jour des cartes disponibles (repérage de toutes les localités), découpage du territoire en zones de dénombrement (ZD), zones de contrôle (ZC), zones de contrôle principal (ZCP) et zones de supervision (ZS), et élaboration des cartes à chacun de ces niveaux.

Il n'y a pas de recensement-pilote, mais un test du questionnaire lui est substitué en zone rurale et urbaine en juillet-août 1984.

Le questionnaire principal utilisé est la feuille de ménage : localisation géographique, caractéristiques individuelles des membres du ménage, événements (naissances et décès) survenus dans le ménage depuis le 1^{er} janvier 1984 (le recensement a lieu en décembre 1984), caractéristiques de l'habitat occupé par le ménage.

La réalisation de la collecte des données sur le terrain exige la mobilisation d'un personnel important : 10 superviseurs coordonnateurs, 33 superviseurs, 150 contrôleurs principaux 2 044 agents recenseurs. Le recrutement et la formation ont lieu en septembre 1984 pour les superviseurs et les contrôleurs principaux, et en novembre 1984 pour les agents recenseurs et les contrôleurs (ces derniers sont choisis parmi les meilleurs agents recenseurs à la fin de la formation).

Le dénombrement commence le 22 décembre 1984. La date du recensement est celle à laquelle le ménage est effectivement recensé. L'agent recenseur procède d'abord à une reconnaissance de sa ZD et à une numérotation des bâtiments, avant de recenser les ménages et leurs membres.

Ce recensement n'est pas suivi d'une enquête post-censitaire.

L'exploitation des données commence par celle des cahiers de ZD en vue de la publication des résultats provisoires en juin 1986.

La codification (par 80 codificateurs) et la saisie (par 33 opérateurs) des questionnaires durent respectivement 12 et 10 mois. Après contrôle et tabulation, les résultats (tableaux statistiques) définitifs sont publiés en juin 1987 en 6 tomes : 1 - Ensemble du pays; 2 - Population des communes (6 fascicules, un par commune); 3 - Population des régions (hors communes; 9 fascicules, un par région); 4 - Population des centres urbains secondaires (localités de 5 000 habitants et plus); 5 - Population des localités; 6 - Résultats définitifs par thème (pour l'ensemble du pays; 7 fascicules). Un séminaire d'analyse des résultats est organisé à Matoumbou en novembre 1989, suivi d'un séminaire de finalisation des rapports d'analyse thématique à Pointe-Noire en août 1990. Ces rapports d'analyse en onze thèmes ne sont cependant pas publiés.

Le recensement bénéficie de l'appui technique de la CEA et de la coopération française. Le financement de l'opération est assuré par le Gouvernement (79,5 %) et par le FNUAP (20,5 %).

— Le recensement de 1996

[Date de référence : 6 juin 1996; population de fait et de droit]

Toutes les étapes antérieures au dénombrement sont réalisées, notamment la cartographie censitaire qui découpe le pays en zones de dénombrement et qui estime l'effectif de la population totale à 2 590 811 habitants. Les questionnaires et les différents manuels d'instruction des agents de terrain sont préparés. La phase de sensibilisation de la population se déroule normalement. La formation des agents de terrain et leur installation sur le terrain se font conformément au calendrier.

La collecte des données de ce « recensement général de la population et de l'habitat » est réalisée entre le 6 juin et le 30 juillet 1996. Après la codification, la saisie commence, mais elle est interrompue par la guerre civile qui secoue le pays dès le 5 juin 1997. À la fin de la guerre le 29 décembre 1999, les résultats provisoires sont invalidés par le nouveau Gouvernement au motif qu'ils sont trop parcellaires.

Pendant la guerre civile, l'équipement informatique du Bureau du recensement est vandalisé et une bonne partie des questionnaires et fichiers est détruite. L'exploitation de la base de données partielles disponible est interdite.

Cette opération reçoit l'appui financier du FNUAP.

Nous n'avons pas trouvé d'autres informations sur cette opération.

— Le recensement de 2007

[Date de référence : 28 avril 2007; population de fait et de droit]

Ce « recensement général de la population et de l'habitation » est institutionnalisé par un décret du 21 mai 2004 et réalisé par le Centre National de la Statistique et des études Économiques (CNSEE) devenu Institut National de la Statistique (INS).

Les travaux cartographiques sont effectués de 2006 à 2007, et le territoire est divisé en environ 4 000 ZD.

Le questionnaire ménage comprend 26 variables pour les informations individuelles qui ont légèrement changé par rapport au recensement de 1984 : des questions nouvelles apparaissent (possession de l'acte de naissance, durée de résidence, handicap majeur et survie des parents) et des questions sont supprimées (motifs de migration ou de visite et lieu de provenance). Pour la population de 9 ans et plus, les questions comprennent : la situation d'occupation, la profession, la situation dans la profession et la branche d'activité. Pour la population de 12 ans et plus, la situation matrimoniale. Pour les femmes de 12 ans et plus : la forme de l'union, le nombre d'enfants nés vivants par sexe et le nombre d'enfants survivants par sexe. Pour les naissances survenues dans le ménage depuis le 1^{er} décembre 2005 : le sexe, la date de naissance, la survie de l'enfant, et l'âge de la mère à l'accouchement. Et pour les décès survenus dans le ménage depuis le 1^{er} décembre 2005 : le sexe, la date de décès, l'âge au décès et la déclaration ou non du décès à l'état civil.

Enfin, 17 questions précodées concernent les caractéristiques de l'habitation : type d'habitation, nombre de chambres, statut d'occupation, matériaux de construction (sol, mur, toit), sources d'approvisionnement (eau, énergie), type de douche, type de lieu d'aisance, mode d'évacuation des eaux, type d'évacuation des ordures ménagères, équipements (ménagers, de transport, de loisir, de communication).

Le dénombrement démarre le 28 avril 2007 et prend fin le 15 juin 2007.

Une enquête post-censitaire a lieu début 2008, six mois après la fin du dénombrement avec pour objectif de mesurer la couverture du recensement et d'apprécier la qualité de certaines variables importantes (l'âge, le sexe, l'état matrimonial, etc.). L'échantillon, représentatif au niveau national, comprend 200 ZD sélectionnées au hasard sur la base de sondage divisée en 5 strates (Brazzaville, Pointe-Noire, autre milieu urbain, milieu semi-urbain, milieu rural), proportionnellement à la taille de chaque strate pour représenter un taux de sondage de 5 %.

La codification et la saisie des données sont effectuées de 2008 à 2009, la finalisation des fichiers des données et la production des tableaux en 2009 et l'analyse des résultats et la rédaction des rapports thématiques en octobre 2009. Une cérémonie pour la publication des résultats globaux a lieu en juillet 2010.

Les rapports d'analyse suivants sont publiés en 2012 : État et structure de la population (vol. 2) ; Dynamique de la population (vol. 3) ; Caractéristiques socioéconomiques de la population (vol. 4) ; Ménages et habitations (vol. 5) ; Caractéristiques sociodémographiques des populations vulnérables (vol. 6).

Le financement de l'opération est assuré par le Gouvernement et le FNUAP.

Le recensement de 2023

En novembre 2015, le ministre du Plan et de l'intégration annonce le prochain recensement pour 2017, soit 10 ans après le précédent. Ce 5^e « recensement général de la population et de l'habitation » (RGPH-5) est ordonné ensuite pour 2018 par un décret du Président de la République du 24 mai 2017 relatif à son organisation. Ce décret est modifié par la suite par un décret du 17 mai 2019.

Plusieurs structures sont créées : la Commission nationale du recensement, le Comité technique national, les Commissions départementales et locales du recensement.

L'opération doit se faire avec les moyens technologiques modernes, notamment le GPS et l'utilisation de la méthode CAPI (Computer Assisting Personal Interview) qui permet aux agents recenseurs de saisir les données sur des tablettes tactiles et de les envoyer directement à Brazzaville via Internet.

À cause des difficultés financières (baisse du prix de baril de pétrole sur le marché mondial et lenteur de la mobilisation des ressources des partenaires au développement), le gouvernement reporte l'opération à 2019, puis à avril 2020. Mais l'épidémie du Covid-19 est à l'origine d'un nouveau report à août 2020.

Une opération de cartographie-pilote est lancée en août 2017, puis la cartographie le 4 mars 2020. Interrompue à cause de l'épidémie du Covid-19, elle se poursuit à partir d'avril jusqu'à juin « dans le strict respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale édictées dans le cadre du plan de riposte au Covid-19 ».

Un recensement-pilote est réalisé du 15 octobre au 4 novembre 2018 pour tester les outils et les manuels.

En juillet 2020, le dénombrement est prévu commencer en septembre. Puis, en septembre, il est annoncé du 21 novembre au 20 décembre 2020. La formation des coordonnateurs et des superviseurs commence le 19 novembre 2020 et dure 18 jours à Brazzaville, Pointe Noire, Dolisie et Owando. 316 agents de terrain sont formés. Ces formateurs auront la charge de former ensuite les 7 000 agents recenseurs prévus pour la collecte des données sur le terrain. Mais le processus du recensement s'arrête alors subitement par manque de financement.

En mai 2021, il est annoncé que les opérations de cartographie sont bouclées malgré les retards dus à la pandémie de Covid-19. Mais les opérations sont ensuite arrêtées, notamment pour des raisons financières. Elles sont prévues reprendre en février 2022 pour que le dénombrement soit réalisé d’ici la fin de cette année. Mais finalement, elles ne reprennent que début 2023 pour que le dénombrement soit effectué durant le deuxième trimestre 2023. Les superviseurs sont formés en mars, puis les 8 532 agents recenseurs pendant dix-huit jours, du 4 au 22 avril dans 137 arrondissements et districts et sont déployés sur le terrain pour le dénombrement qui dure du 25 avril jusqu’au 24 mai 2023. Le dénombrement est ensuite prolongé de 12 jours pour améliorer la couverture de l’opération (notamment à Brazzaville).

Le financement de l’opération est assuré par le Gouvernement avec le FNUAP et la Banque mondiale.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, Congo, in *The handbook of national population censuses. Africa and Asia*. Greenwood Press, p. 115-126.
- Mfoulou (R.), 1984, Congo, in GDA, *L’évaluation des effectifs de la population des pays africains*, Paris, vol. 2, p. 119-134.
- Ngoulou (G), 1975, Le fonctionnement des recensements administratifs et de l’État civil en République Populaire du Congo (projet de réforme), in INSD, *Actes du 4^{ème} colloque de démographie africaine. Migrations, État civil, Recensements administratifs*, 20/24 janvier 1975, Ouagadougou, p. 218-224.
- Tallon (F.), Bounseki (A.), Ngouaka-Gnoulou (J.), Nkemi (J.), Samba (F.), sous la direction de Mfoulou (R.), 1980, Congo (1974), in GDA, *Recensements africains. 1^{ère} partie : Monographies méthodologiques*, Paris, p. 133-188.
- UDEAC, Département des Études de Population, 1992, *Le 2^e Recensement Général de la Population et de l’Habitat du Congo, 1984*, Les Cahiers du Dep, n° 3, p. 1-35.

CONGO (R. D.)

- Population 2022 = 95,2 M
- Recensements = 1

Années de recensements	
Indépendance : 30 juin 1960	1984

La République Démocratique du Congo est le seul pays africain à n’avoir effectué qu’un seul recensement, en 1984 (mais rappelons que l’Érythrée et le Soudan du Sud n’en ont réalisé aucun).

■ Estimations et dénombrements avant 1984 (Boute, 1970; Sabakinu, 1974; Sanderson, 2010)

Comme c’est le cas dans de nombreux pays africains, les premiers chiffres sur la population proviennent essentiellement des explorateurs et des missionnaires. C’est ainsi que l’une des premières estimations de la population de l’État indépendant du

Congo, alors possession du roi Léopold II de Belgique (en son nom propre), est avancée par Stanley en 1885 : 27 694 100 habitants. Ce chiffre, dont la précision ne peut qu'étonner, provient d'une extrapolation faite par Stanley à l'ensemble du territoire à partir du nombre des habitants constatés dans les localités qu'il a traversées. En outre, les premiers recensements administratifs sont réalisés à partir de 1891.

Après la Première Guerre mondiale, la Belgique (qui a le contrôle du territoire depuis 1908) prend quelques initiatives pour avoir une meilleure connaissance de la population : recensements administratifs, enquêtes et état civil.

À partir de 1910, les recensements administratifs font l'objet de très nombreux textes réglementaires (voir notamment Sabakinu, 1974). Le comptage des individus figurant sur les cahiers permanents permet ainsi de fournir l'effectif de la population congolaise, que l'on trouve dans les rapports du Ministre des Colonies, et cela jusqu'en 1958. Ce comptage est précédé d'un contrôle effectué par l'administration territoriale, au cours duquel les habitants des diverses localités sont convoqués pour vérifier s'ils sont bien enregistrés. Mais cette opération concorde avec diverses opérations administratives (levée de contingents pour l'armée, perception de l'impôt, contrôle de l'exécution des travaux obligatoires, etc.), ce qui incite certains habitants à ne pas se faire enregistrer.

Concernant les enquêtes, plusieurs sont réalisées jusqu'en 1954, mais la plus importante est celle de 1955-1958, la première à utiliser un échantillon probabiliste (de 11 %) sur l'ensemble du pays. Des analyses approfondies sont faites à l'Université de Princeton (Romaniuk, 1968).

Après l'indépendance, la situation politique et les troubles font qu'une enquête démographique prévue pour 1960 ne peut être réalisée. Quant aux recensements administratifs, ils sont perturbés à la fois par ce contexte et par de nombreux changements dans le découpage administratif du pays. Il faut attendre 1968 et une ordonnance du Ministre de l'Intérieur pour que ces opérations reprennent avec un « recensement général de la population » réalisé en 1970 pour renouveler complètement le fichier permanent des recensements administratifs et établir les listes électorales. L'opération est soigneusement préparée, avec de nombreuses instructions aux autorités locales en 1968 et 1969. Le chef de ménage doit se rendre au bureau de district local pour donner des informations (masculin ou féminin, adulte ou enfant, national ou étranger) sur lui-même et ses personnes à charge. Ce nouvel enregistrement remplace les cartes d'état-civil périmées. « Un grand vide existait dans les connaissances sur la population de la République Démocratique du Congo jusqu'à ce que le recensement administratif de 1970 vienne rajeunir le bagage de données démographiques congolaises. » (Boute, 1970). Les recensements administratifs sont ensuite réalisés tous les ans, mais leurs résultats reprennent seulement les effectifs de population répartis par sexe pour les nationaux et pour les étrangers, et ce pour les deux grands groupes de personnes âgées de 18 ans ou plus et de moins de 18 ans.

Signalons pour terminer deux autres opérations :

- durant la période coloniale, quatre recensements des non-autochtones, menés par l'Office belge des colonies en 1949, 1952, 1955 et 1958 ;
- après l'indépendance, une « Étude Démographique de l'Ouest du Zaïre » (EDOZA) réalisée en 1974-1977.

— Le recensement de 1984

[Date de référence : nuit du 30 juin au 1^{er} juillet 1984; population de droit et de fait]

En 1977, le pays compte encore parmi les rares grands pays africains à n'avoir pas encore effectué un recensement de la population. Avec la création du Département du Plan, les conditions deviennent favorables et il est décidé d'en organiser un à mener avec rigueur, d'où le qualificatif « scientifique » associé à cette opération.

Le 5 septembre 1980, une ordonnance présidentielle prescrit ce « recensement scientifique de la population » et crée une Commission nationale du recensement qui compte un organe de décision et d'orientation, le Comité du recensement, et un organe d'exécution, l'Institut National de la Statistique (INS). De plus, des Comités locaux sont créés : régionaux (9), sous-régionaux (27), urbains (13) et ruraux (143).

Initialement prévu pour 1982, le dénombrement n'est effectué qu'en 1984. Le projet connaît en effet des retards dans son exécution à la suite de difficultés dues essentiellement à l'inexpérience des acteurs (confrontés pour la première fois à une opération statistique d'une grande ampleur), à l'instabilité des responsables du projet et à l'indisponibilité des fonds au moment opportun.

Une cartographie est réalisée pour localiser tous les lieux habités et pour découper le territoire en 28 151 aires de dénombrement, zones de travail des agents recenseurs, et en 2 896 aires de contrôle, zones de travail des contrôleurs (soit environ 1 contrôleur pour 10 agents recenseurs). La hiérarchie du dénombrement comprend ensuite les superviseurs au niveau des sous-régions puis des régions.

Le questionnaire demande les informations suivantes : statut de résidence, lien avec le chef de ménage, sexe, âge ou date de naissance, lieu de naissance, tribu (pour les zairois) ou nationalité (pour les étrangers), durée de résidence, religion, état matrimonial, niveau d'éducation et diplôme, type d'activité économique, profession, branche d'activité, situation dans la profession, survie des parents, naissances et décès d'enfants (pour les femmes de 12 ans et plus).

La collecte des données sur le terrain a lieu du 1^{er} au 15 juillet 1984.

Une enquête post-censitaire de couverture est exécutée, mais ses résultats ne sont pas analysés.

Un dépouillement manuel permet de publier en décembre 1984 une brochure contenant des chiffres de population pour chaque région. Ces résultats proviennent des sommations synthétiques réalisées manuellement par les agents recenseurs et leur chef d'équipe au niveau de leurs aires de travail respectives.

L'exploitation est retardée, car les moyens humains, matériels et financiers nécessaires ne sont pas mis en œuvre au moment opportun. Il est alors décidé d'exploiter le recensement en deux phases : d'abord un échantillon au 1/10^e, mais cette exploitation ne commence qu'en juillet 1986; ensuite les 9/10^e restants. Les deux opérations sont réalisées.

L'opération reçoit un appui financier du FNUAP et du Royaume-Uni.

Ayant constaté que les questionnaires de ce recensement étaient grandement menacés vu leurs conditions d'archivage, et que la base de données d'un échantillon de 10 % avait disparu, l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF) lance en juin 2012 la numérisation de ces questionnaires, qui se termine avec succès fin 2013. Cet important patrimoine démographique est constitué de plus de six millions de questionnaires.

— Le prochain recensement (2023 ?) (Brandt, De Herdt, 2019)

Après le premier recensement de 1984, la réalisation d'un nouveau recensement est à l'ordre du jour dès le début des années 1990. L'opération est ainsi envisagée à de nombreuses reprises, et à chaque fois reportée. Il y a plusieurs tentatives de réalisation dans les décennies 1990 et 2000, mais nous évoquerons seulement les plus récentes : en 2011, ensuite en 2013, puis « entre 2013 et 2015 », en août 2016 ; puis en 2018, enfin en 2020, 2022, puis 2023. Il n'est toujours pas réalisé à ce jour et reste d'actualité, suscitant de nombreux débats. Les autorités espèrent toujours terminer le recensement avant l'élection présidentielle prévue en 2023.

Cette impossibilité de réaliser un recensement au cours des 37 dernières années a plusieurs explications, notamment les causes suivantes :

- Le faible engagement des autorités nationales, lié à un contexte politique souvent instable et troublé. Cependant, les agences du Système des Nations unies, dont le FNUAP et le PNUD, appuient financièrement la réalisation des travaux préparatoires du recensement dans le cadre de leur programme de coopération 2002-2007. Après des élections compliquées début 2019, Félix Tshisekedi est élu Président et très vite promet la réalisation du recensement.
- Des difficultés financières, les Gouvernements ne s'engageant pas financièrement. Pourtant les partenaires techniques et financiers restent fortement impliqués, parmi lesquels le FNUAP qui appuie la révision du document de projet du RGPH2, adopté par le Conseil des ministres en juin 2010, et qui mobilise la Banque Mondiale et la Banque africaine de développement (BAD).
- La « politisation » de la réalisation du recensement, qui apparaît en 2011, quand le recensement est considéré comme un préalable par Joseph Kabila pour une élection présidentielle démocratique et transparente. Mais un recensement ne peut réussir s'il est trop lié à la vie politique, notamment à travers les élections. Ce contexte est compliqué par une certaine confusion entre trois types de données, toutes justifiées, mais nécessitant trois recensements différents : les données statistiques de sociodémographie, qui demandent effectivement la réalisation d'un recensement de la population ; la mise à jour des listes électorales, qui demande la réalisation d'un recensement électoral ; l'établissement de cartes d'identité biométrique pour les citoyens, qui demande la réalisation d'un recensement administratif biométrique.
- La confusion due à l'existence de deux institutions : l'Institut national des statistiques (INS), et l'Office national d'identification de la population (ONIP), créé en 2012, mais resté en sommeil jusqu'en 2015 où il est chargé du recensement statistique à la place de l'INS. De plus, une « mutualisation » des opérations d'enrôlement, d'identification et de recensement de la population est mise en place entre l'ONIP, l'INS et la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI).
- La faible capacité de gouvernance du pays par les différents régimes politiques qui se succèdent à la tête du pays. Le rôle des données du RGPH2 pour la planification du développement n'est pas bien compris.
- Ajoutons à ces difficultés, les faibles capacités techniques nationales. Par exemple, l'INS hésite à réaliser un recensement numérique (qui devient progressivement une norme), faute d'expérience et de moyens suffisants.

Malgré tous ces problèmes, certains éléments de la préparation du recensement sont réalisés, notamment sa base légale : un décret de janvier 2006 crée le Groupe technique de travail interministériel (GTT), chargé du nouveau recensement; un décret du 8 août 2009 prescrit le recensement avec pour date de référence la nuit du 30 juin au 1^{er} juillet 2011, et près de 70 000 agents de terrain sont prévus (recenseurs, contrôleurs, superviseurs); un autre décret d'août 2011 crée le Bureau national de recensement.

La cartographie démarre en 2013, mais connaît de multiples retards dus essentiellement à l'insuffisance du budget. Les travaux redémarrent en 2018 en recourant aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), aux images satellites, à la photographie aérienne, et aux systèmes d'informations géographiques (SIG). En 2019, le Gouvernement signe un contrat avec la firme internationale SINIFIC-QUATENUS CONGO-NOVAGEO, pour appuyer le BCR dans la réalisation des travaux cartographiques.

Après deux tests de la cartographie réalisés en novembre 2021 dans deux communes de Kinshasa puis en juillet 2022 dans deux sites de Masi-Manimba, une cartographie pilote doit encore être réalisée avant la cartographie qui devrait durer entre 10 et 18 mois.

Les agents recenseurs procéderont au dénombrement avec des PDA, pour transmettre instantanément toutes les informations au centre de traitement de Kinshasa. Cette option est très fortement soutenue par la Banque mondiale.

Le FNUAP s'est engagé à accompagner la RDC techniquement et financièrement afin que le pays puisse se développer avec des données démographiques fiables en main.

De nombreux partenaires se sont engagés à financer l'opération : FNUAP, USAID, Banque mondiale, BAD, Union européenne, Coopération japonaise.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Boute (J.), 1970, La physionomie démographique de la r.d.c. en 1970, Office National de la Recherche et du Développement, Études statistiques, n° 6, Kinshasa, 61 p.
- Brandt (C. O.), De Herdt (T.), 2019, On the political economy of data collection : Lessons from the unaccomplished population census (Democratic Republic of the Congo, 2006-2018), Working paper n° 72, Secure Livelihoods Research Consortium, Overseas Development Institute (ODI), Londres, 52 p.
- Nzita Kikhela (P.-D.), Khasa Mavinga (B.), 2015, Enjeux organisationnels d'un recensement de la population dans un pays pauvre, à statistiques sur l'état civil déficientes et en situation de post-conflit. Cas de la RD Congo, Communication à la 7^e Conférence africaine sur la population, Johannesburg, Afrique du Sud (30 nov-04 dec 2015), 34 p.
- Pourtier (R.), 2018, La République Démocratique du Congo face au défi démographique, Notes de l'IFRI, Paris, 35 p.
- Sabakinu (K.), 1974, Les sources de l'Histoire démographique du Zaïre, Presses Universitaires du Zaïre, Université Nationale du Zaïre, Campus de Lubumbashi, Études d'Histoire africaine, vol. VI, p. 119-136.
- Sanderson (J.-P.), 2010, La démographie du Congo sous la colonisation belge, Université catholique de Louvain, Faculté des Sciences Politiques et Sociales, Thèse de doctorat, Louvain-la-Neuve, 374 p.

CÔTE D'IVOIRE

- ▀ Population 2022 = 27,7 M
- ▀ Recensements = 5

Indépendance : 7 août 1960	Années de recensements				
	1975	1988	1998	2014	2021

Il n'y a pas eu de recensement en Côte d'Ivoire durant la colonisation et, depuis l'indépendance, 5 recensements ont été réalisés. Les quatre intervalles censitaires sont de 13, 10, 16 et 7 ans, soit un intervalle moyen de 11,5 ans.

Les opérations de collecte avant le premier recensement (Binet et Paulet, 1982)

Sous la colonisation, comme dans la plupart des autres colonies, des « recensements administratifs » sont périodiquement effectués avec un objectif essentiellement fiscal.

Les chiffres produits résultent d'une mise à jour continue par les chefs de circonscription procédant chaque année au recensement d'un certain nombre de villages. Au bout de plusieurs années, les cercles sont ainsi recensés dans leur totalité. Tous les ans, on additionne les chiffres les plus récents de chaque unité administrative et l'on obtient l'effectif de la population totale. On trouve ainsi des effectifs de population en 1917, puis en 1936, 1946, 1950, 1955 et 1956.

Du fait de l'incidence fiscale de l'inscription sur les cahiers de recensement, ces dénombrements connaissent une sous-estimation importante, entre 15 % et 25 %, ce taux semblant s'accroître avec le temps.

Mais l'histoire de la Côte d'Ivoire en matière de collecte des données démographiques est assez particulière durant la période qui entoure l'indépendance. En effet, trois opérations méritent d'être signalées :

- **Les opérations démographiques de 1955-58** : compte tenu des besoins en information démographique et des insuffisances des recensements administratifs, la Côte d'Ivoire entreprend la réalisation de plusieurs opérations, recensements et enquêtes, en milieu urbain et en milieu rural. Malheureusement ces différentes opérations sont menées sans souci de coordination. Le milieu urbain fait l'objet des recensements de six villes entre 1955 et 1958. En milieu rural, des enquêtes par sondage sont réalisées en trois phases successives en 1957-1958, couvrant l'ensemble du pays, mais ne concernant que les villages de brousse (les centres urbains, chefs-lieux des différentes circonscriptions administratives, ne font pas partie du domaine des enquêtes).
- **Le recensement administratif de 1960-65** : c'est en fait une opération utilisant deux sources : le recensement administratif proprement dit et un comptage de la population réalisé en 1962-1963 par l'Institut d'hygiène dans le cadre d'une campagne de vaccination contre la variole. Ces deux sources ont été compilées par une équipe de l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (ORSTOM) qui a procédé à une synthèse homogène des résultats et les a ramenés à la même date (1965), travail réalisé pour l'établissement des cartes de l'Atlas de Côte d'Ivoire. (Duchemin, 1967)

- **Les opérations démographiques de 1961-68** : dans le cadre de la planification régionale, la Côte d'Ivoire réalise une série d'opérations sur divers sujets (démographie, habitat, agriculture, budget de famille, temps de travail, etc.). Neuf enquêtes régionales sont ainsi réalisées entre 1962 et 1966. La plus grande partie du territoire national est couverte. Mais la plupart des villes étant exclues du champ de ces enquêtes, des opérations urbaines (recensement ou enquête) sont réalisées dans une quinzaine de villes entre 1961 et 1968. À partir des résultats, un travail de synthèse est élaboré conduisant notamment à une estimation de la population de la Côte d'Ivoire en 1965.

■ **Le recensement de 1975** (Binet et Paulet, 1982)

[Date de référence : 14 avril 1975; population de droit et de fait]

Ce « recensement général de la population et de l'habitat » est réalisé dans le cadre du Programme Africain de Recensements des Nations Unies.

Un décret du 1^{er} février 1974 prescrit la réalisation du recensement et crée un Comité interministériel de tutelle et un Bureau du Recensement, organisme technique d'exécution placé au sein de la Direction de la Statistique. Puis un décret du 11 avril 1975 porte institution et modalités d'exécution de l'opération. C'est le Bureau du Recensement qui est chargé de mener l'opération.

Un recensement-pilote portant sur 60 districts est préparé à partir de janvier 1973 et est mené du 18 juillet au 10 août 1974 pour tester le questionnaire et les méthodologies.

Le travail cartographique commence en juillet 1974 et se termine en mars 1975; il permet de reconnaître les sites habités, de faire le plan des villages (et des campements qui y sont rattachés), d'estimer la population des localités, puis de procéder au découpage en « districts de recensement » (DR) soigneusement délimités d'environ 1 000 personnes. En pratique, on constatera a posteriori de grandes variations dans la taille des DR.

Le questionnaire utilisé (de type léger) est la « feuille de ménage ». Toutes les questions posées sont des questions fermées et aucune pré-codification n'est prévue. La codification proprement dite est effectuée directement sur la feuille de ménage, une fois le recensement terminé.

Pour chaque membre du ménage, l'agent recenseur enregistre les informations suivantes : nom et prénoms, lien de parenté, statut de résidence, sexe, date de naissance ou âge, lieu de naissance, état matrimonial, nationalité (et ethnie pour les Ivoiriens), religion, dernière classe suivie et genre d'école, type d'activité, profession, situation dans la profession.

Il n'y a pas de questions sur la fécondité et la mortalité, mais le recensement est complété par l'enquête démographique à passages répétés de 1978-1979 et l'enquête ivoirienne sur la fécondité de 1980-1981, qui fournissent des données sur la dynamique de la population.

Une campagne d'information est menée autour du slogan : « Aidez-nous à vous compter pour que chacun puisse bénéficier du progrès ». Il n'y a pas de problème majeur d'accueil des agents recenseurs.

Le personnel de terrain comprend 26 superviseurs (un par département), 270 contrôleurs, 1 400 chefs d'équipe et 7 000 agents recenseurs (5 par équipe,

chaque agent recenseur se voyant confier un DR). Ils reçoivent une formation de 15 jours juste avant la collecte des données sur le terrain. Celle-ci a lieu entre le 15 avril et le 15 mai 1975.

À l'issue du recensement, une enquête de contrôle post-censitaire sur un échantillon d'une trentaine de DR est réalisée du 30 juin au 19 juillet 1975, mais n'est pas exploitée, car elle s'est déroulée dans de très mauvaises conditions et se révèle, semble-t-il, inexploitable pour deux raisons : elle se déroule pendant la grande saison des pluies et les enquêteurs ne peuvent pas accéder à toutes les zones retenues par suite de la détérioration des voies de communication ; le concept de ménage, unité de base utilisée lors du recensement, ne semble pas adapté au contexte sociologique ivoirien, particulièrement en milieu rural, ou est mal appliqué par les agents recenseurs. Toujours est-il qu'un grand nombre d'individus ne sont plus agglomérés dans les mêmes unités, ce qui rend le couplage des données très difficile.

L'exploitation se fait à la fois manuellement et par ordinateur. L'exploitation mécanographique, confiée à l'Office Central de Mécanographie (OCM), se révélant trop lente, la Direction de la Statistique crée son propre atelier de traitement. La saisie s'étale de septembre 1975 à juin 1977. La sortie de l'ensemble des tableaux prend beaucoup de temps et ne se termine qu'en septembre 1978 en raison de la durée de la codification, de la correction des erreurs détectées par le programme de contrôle, mais surtout de la durée de la saisie des données.

Les résultats préliminaires sont publiés en août 1975. La publication des résultats définitifs commence en août 1976 (exploitation par sondage), et l'analyse des données commencée en 1977 se termine après 1979.

Le FNUAP et le PNUD cofinancent cette opération.

— Le recensement de 1988

[Date de référence : 1^{er} mars 1988 ; population de droit et de fait]

Le Gouvernement décide, par un décret du 4 juin 1986, l'institution et l'organisation de ce « recensement général de la population et de l'habitat » qui a, comme son nom l'indique, un volet habitat que n'avait pas le recensement de 1975. Il est réalisé par l'Institut National de la Statistique.

La collecte des données sur le terrain est faite du 1^{er} au 31 mars 1988.

Le questionnaire comporte une question de plus que celui de 1975 : le lieu de résidence en mars 1987, c'est-à-dire 12 mois avant la date du dénombrement.

Le dénombrement est suivi d'une enquête post-censitaire de couverture.

L'analyse se fait entre juin 1991 et août 1992, les rapports définitifs dactylographiés sont finalisés en cinq tomes en septembre 1992 : 1) Structure, état matrimonial, fécondité, mortalité ; 2) Répartition spatiale de la population et migration ; 3) Caractéristiques socioéconomiques de la population ; 4) Caractéristiques des ménages et habitat ; 5) Perspectives démographiques, 1988-2028.

La CEA et le Bureau de recensement des États-Unis apportent un appui technique. Le financement de l'opération est assuré par le gouvernement et par le FNUAP, l'USAID et la Banque mondiale.

— Le recensement de 1998

[Date de référence : 21 septembre 1998; population de droit et de fait]

Le cadre légal de ce « recensement général de la population et de l'habitation » est défini par un décret de 1997. L'efficacité recherchée justifie la mise en place d'un cadre institutionnel à deux niveaux, national et régional. Au niveau national, trois comités assurent la coordination des activités du recensement : le Comité interministériel de tutelle du recensement (chargé de prendre toutes les décisions relatives à la réalisation des différentes activités) ; le Comité national du recensement (organe de contrôle de l'exécution des décisions et du bon déroulement des opérations) ; le Comité de pilotage et de suivi du recensement (chargé de la conduite technique des opérations, qui a pour mission d'exécuter les décisions arrêtées par le comité interministériel). Au niveau régional, sont mis en place des Comités départementaux, sous-préfectoraux et communaux.

Le Bureau technique permanent du recensement (BTPR) est l'organe technique créé au sein de l'INS, responsable des tâches techniques que nécessite le recensement.

La cartographie censitaire, réalisée sur le terrain par 110 agents cartographes, permet, sur toute l'étendue du territoire national, d'identifier les sites habités, de les positionner sur une carte, d'en dresser les plans et croquis et de découper le territoire en 16 015 districts de recensement.

Le recensement-pilote comporte toutes les phases du recensement et a pour objet de tester les documents techniques et de valider toutes les procédures de traitement informatique et d'analyse des données en vue d'apporter les correctifs qui s'imposent. Il a lieu sur le terrain en janvier 1998 dans les villes de Bouaké, Katiola, Soubré, San Pedro et Danané.

Le personnel du dénombrement comprend 70 superviseurs, 550 contrôleurs, 3 200 chefs d'équipe et 15 630 agents recenseurs. Il reçoit une formation entre le début septembre et le 20 octobre 1998.

Le questionnaire vise à étudier l'état et la structure de la population, l'état matrimonial, la fécondité et la nuptialité, la mortalité, les caractéristiques socioculturelles et économiques et enfin la répartition spatiale et les migrations. Une attention particulière est portée aux populations dites vulnérables que sont les enfants, les jeunes, les femmes, les personnes âgées et les handicapés physiques. Par rapport aux précédentes opérations, le questionnaire est enrichi par l'insertion de questions relatives aux personnes handicapées physiques, à la formation professionnelle, aux conditions de vie des populations et à la mortalité au cours des douze derniers mois.

Le travail de terrain commence par la reconnaissance et la numérotation des bâtiments et des ménages avant le dénombrement de la population. La collecte est effectuée avec un retard d'environ 3 semaines sur le calendrier initial, du 21 novembre au 21 décembre 1998.

Une enquête post-censitaire (EPC) est réalisée par 80 agents et 10 contrôleurs dans 80 DR sélectionnés de façon aléatoire. Mais cette enquête se heurte à des difficultés imputables, notamment au retard important accusé dans son démarrage. En effet, elle devait commencer 15 jours après la fin du dénombrement. Celui-ci ayant été retardé et se terminant le 21 décembre, elle aurait dû être effectuée à compter du 6 janvier 1999. Mais, à cause de problèmes techniques, matériels et budgétaires liés

à la fin des opérations de dénombrement, et avec la période des fêtes de fin d'année, il s'avère impossible de respecter ce calendrier ; de plus, la période de réalisation de l'enquête correspond, dans le calendrier agricole des régions forestières, à la fin de la traite cacaoyère et caféière, donc à une période d'intenses mouvements de population, car beaucoup de campements de culture se vident.

L'EPC est réalisée du 12 au 27 février 1999. Elle démarre donc 54 jours après la fin du dénombrement, soit une période rétrospective trop longue, de nature à amplifier les cas de défaillance de mémoire chez les personnes enquêtées et surtout les chefs de ménage, d'où des erreurs (omissions, confusions, etc.). L'EPC fournit un taux de couverture de plus de 92 %. (Mfoulou, 1999)

Après le dénombrement, vient la phase de l'exploitation : vérification des questionnaires, codification (par 380 agents), saisie informatique des données (par 240 agents pendant environ 6 mois), tabulation. Les principales publications sont contenues dans 5 volumes de 2 à 13 tomes publiés à partir de 2001.

Le gouvernement ivoirien bénéficie de l'appui financier de plusieurs bailleurs : FNUAP, Banque mondiale, UNICEF, USAID, Coopération française.

Le recensement de 2014

[Date de référence : 15 mai 2014 ; population de fait]

Ce « quatrième recensement général de la population et de l'habitat » était initialement prévu pour 2008, soit 10 ans après le recensement précédent de 1998. Ses travaux préparatoires débutent en octobre 2005, mais il ne peut avoir lieu en raison du conflit militaro-politique débuté en 2002 avec la rébellion armée qui divise le pays pendant près de huit ans, puis de la crise post-électorale qui suit. Il est donc reporté à plusieurs reprises. L'opération devant se tenir en mars 2013, un recensement-pilote se déroule du 13 février au 22 mars 2012, et les travaux cartographiques commencent en mars 2012. Puis, après de nouveaux reports pour des raisons financières, l'opération démarre le 17 mars 2014. Elle est régie par la loi du 30 juillet 2013 portant organisation du système statistique national et sa réalisation est autorisée par un décret du 1^{er} août 2012 relatif à son institution et à son organisation.

Ce recensement est réalisé par 3 organes : le Comité national du recensement (organe de décision, qui donne les orientations), la Direction exécutive logée à l'INS (en charge de l'exécution technique, administrative et financière) et le Secrétariat technique permanent placé sous l'autorité de la Direction exécutive (en charge de la réalisation technique des travaux). Au niveau régional, on trouve des Comités départementaux et des Comités sous-préfectoraux.

La formation des encadreurs (40 coordinateurs régionaux, 120 superviseurs départementaux et 720 contrôleurs sous-préfectoraux ou communaux) réalisée du 30 octobre au 21 novembre 2013 est reprise pour un recyclage de ce personnel, du 3 au 18 février 2014. La formation des agents recenseurs et des chefs d'équipe est réalisée en mars 2014.

Les travaux de terrain de la cartographie censitaire s'achèvent en septembre 2013, puis les travaux pour la production des dossiers cartographiques du personnel de terrain sont achevés le 7 mars 2014. Tous les villages sont géo-référencés et leurs infrastructures de base, repérées.

La campagne de sensibilisation utilise des slogans comme « Tu comptes pour la Côte d'Ivoire, fais-toi recenser », « Toutes les personnes vivant en Côte d'Ivoire sont concernées par le recensement » ou « Nous devons recevoir les agents et accepter de nous faire recenser ».

Une caractéristique importante de la collecte sur le terrain est l'utilisation de smartphones (ou PDA, « Personal Digital Assistant ») qui remplacent les questionnaires sur support papier. C'est donc un recensement numérique, avec une « Collecte assistée par ordinateur » (CAO). Les 27 500 smartphones sont fournis par le gouvernement ivoirien (7 500), mais surtout par l'Institut brésilien de géographie et de statistique (IBGE) qui en prête 20 200 en provenance du Sénégal à qui l'IBGE avait fait le prêt pour son recensement de 2013; lesquels smartphones seront ensuite prêtés au Cameroun pour son prochain recensement.

Ce recensement se tient toutefois dans un climat politique difficile, l'opposition l'estimant inopportun dès son lancement, puis appelant à son boycott. Des agents recenseurs connaissent ainsi des difficultés sur le terrain, certains étant même « chassés avec des pierres ou des machettes », ou par des chiens lâchés sur eux. Dès la fin de l'opération sur le terrain, les responsables reconnaissent qu'elle a rencontré des difficultés; certains parlent même d'échec. Ceci amène les responsables à augmenter la durée des opérations sur le terrain de façon à parvenir à recenser la totalité de la population : prévue initialement du 17 mars au 16 avril, l'opération sur le terrain prend fin le 14 juin, soit une durée de 3 mois au lieu d'un mois initialement prévu.

Au total, 8 765 villages (et 82 617 campements) sont recensés par 22 874 agents recenseurs, chacun étant placé sous la responsabilité d'un chef d'équipe et devant recenser une « zone de dénombrement » dont la taille varie entre 800 et 1 200 habitants. La numérotation des bâtiments, logements et ménages (pré-dénombrement) commence à partir du 15 avril 2014. Le dénombrement dure du 15 avril au 14 mai pour l'intérieur du pays et jusqu'au 14 juin pour le District d'Abidjan.

Une enquête post-censitaire est ensuite réalisée à partir du lundi 7 juillet. La couverture est de 98 % selon les déclarations officielles.

Les premiers résultats, diffusés dès décembre 2014, laissent planer des doutes sur la validité de l'opération, le mot d'ordre de boycott lancé par l'opposition ayant eu probablement une incidence sur l'opération.

Les résultats préliminaires sont communiqués fin décembre 2014, puis vient la production des principaux résultats définitifs en juin 2015 (soit moins d'un an après la fin du dénombrement grâce à l'utilisation de la CAO), enfin leur analyse qui se termine fin décembre 2015.

Le budget total du recensement (15,6 milliards de FCFA) est financé par l'État (12,2 milliards) et l'AFD. Notons aussi les apports du Brésil, du Sénégal, du FNUAP et de la BAD.

— Le recensement de 2021

En juin 2018, le gouvernement annonce un nouveau recensement prévu en 2019 pour « pallier les insuffisances » de celui de 2014, celui-ci s'étant « heurté à certaines contraintes relativement fortes, financières, techniques et politiques qui ont malheureusement impacté les résultats de l'opération ». Le cadre institutionnel et organique est établi par la loi du 30 juillet 2013 portant organisation du système statistique

national et par un décret du 1^{er} août 2018 portant institution et organisation du « recensement général de la population et de l'habitat » (RGPH).

La cartographie ainsi que les opérations de dénombrement de la population doivent avoir lieu en 2019, et la publication des résultats globaux est prévue à la mi-2020.

L'opération est lancée officiellement le 14 décembre 2018, la cartographie démarre en mars 2019 et le dénombrement est prévu pour novembre-décembre. Mais en août 2019, le dénombrement est reporté à mars-avril 2020. En janvier 2020, il y a un nouveau report du dénombrement à avril-mai 2020. Ce n'est qu'en août que 40 000 tablettes sont remises par le FNUAP pour la phase du dénombrement. Mais en septembre 2020, un nouveau report est annoncé en raison de la pandémie de Covid-19, et le dénombrement est repoussé à mai 2021.

Finalement, le dénombrement démarre le 8 novembre pour s'achever le 14 décembre 2021 (les personnes non recensées ayant la possibilité de contacter par téléphone le BTPR jusqu'au 31 décembre 2021 pour se faire recenser). 28 500 agents recenseurs, 7 087 chefs d'équipe encadrés par 250 TIC, 450 superviseurs et 36 coordonnateurs régionaux, soit plus de 36 000 agents sont répartis sur l'ensemble du territoire national. La vaccination obligatoire contre le Covid-19 de tous les agents avant leur déploiement sur le terrain est réalisée au cours de la période de formation.

L'opération bénéficie d'une mission internationale de suivi, de supervision et de partage d'expérience qui a mobilisé six pays de l'Afrique de l'ouest.

Une enquête oost-censitaire (EPC) se déroule du 17 mars au 10 avril 2022 sur un échantillon de la population afin d'évaluer la qualité du recensement en ce qui concerne la couverture du dénombrement et la qualité des données collectées. Cette enquête évalue le taux d'omission sur le plan national à 4,6 %.

Les résultats préliminaires sont annoncés le 11 mars 2022, et les premiers résultats définitifs le 7 juillet 2022.

Ce recensement bénéficie de l'appui de la Banque mondiale, de la BAD, de la BADEA, du PNUD et du FNUAP.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Binet (F.) et Delaine (G.), 1980, Côte d'Ivoire (1975), in GDA, Recensements africains. 1^{re} partie : Monographies méthodologiques, Paris, p. 189-224.
- Binet (F.) et Paulet (C.), 1982, Côte d'Ivoire, in GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains, Paris, vol. 1, p. 31-40.
- Duchemin (J. P.), 1967, La population de la Côte d'Ivoire en 1965. Essai d'évaluation pour l'établissement des cartes de l'Atlas de Côte d'Ivoire, Cahier ORSTOM, série Sciences humaines, vol. IV, n° 3-4, p. 57-82.
- Mfoulou (R.), 1999, Note technique relative aux résultats préliminaires de l'enquête post-censitaire de couverture (du recensement de 1998), Abidjan, 18 p.

DJIBOUTI

- ▀ Population 2022 = 1,0 M
- ▀ Recensements = 2

Indépendance : 27 juin 1977	Années de recensements	
	1983	2009

Il n'y a eu à Djibouti aucun recensement avant l'indépendance, et le pays n'en a réalisé que deux depuis, espacés de 26 ans.

Les recensements administratifs

Les seules données anciennes disponibles concernant la population proviennent d'estimations administratives dont on ne connaît pas précisément le procédé. Seul l'article 5 du décret du 18 mars 1921 indique que « chaque chef du district s'efforcera au moyen des renseignements qui lui seront fournis par les Okals⁴ de déterminer par race et par tribu le nombre des indigènes ». La collecte se heurtait de toute façon à de multiples difficultés : le nomadisme des Afar et des Issa, ainsi que leurs rivalités, rendaient les opérations de dénombrement difficiles ; les Somalis originaires de la République de Somalie et de l'Éthiopie franchissaient souvent les frontières du territoire qui étaient assez mal établies, etc. (Guillaume, 1982)

Les seules données disponibles proviennent des recensements effectués en 1921, 1931 et 1936 puis en 1946, 1961 et enfin en 1973. Ceci concerne la population « autochtone », la population « non autochtone » étant par ailleurs recensée en 1946, 1951 et 1956. En fait, les populations, en particulier nomades, sont estimées souvent au vu de déclarations des notables, et seules les populations installées autour des postes et dans les villes sont plus ou moins dénombrées. Une note de juillet 1974 déclare ainsi : « La population du territoire n'a jamais fait l'objet de recensement, mais simplement d'estimations officielles » (Imbert-Vier, 2008).

Le recensement de 1983

[Date de référence : 9 janvier 1983 ; population de fait]

Depuis l'indépendance (en 1977), aucune donnée n'a été collectée jusqu'au « recensement de la population et de l'habitat » de 1983.

Institué par une ordonnance présidentielle du 6 avril 1980, il est réalisé par le Bureau central du recensement dépendant du Ministère de l'intérieur. Il concerne l'ensemble de la population sédentaire et nomade, y compris les ménages collectifs, les réfugiés, les sinistrés et les sans-abris. Il est précédé d'un recensement-pilote en avril-mai 1982 et est effectué sur le terrain du 9 au 15 janvier 1983. Aucune enquête post-censitaire n'est réalisée pour s'assurer de sa complétude.

Il fait l'objet d'un dépouillement manuel qui fournit un effectif de 273 974 habitants, chiffre probablement sous-estimé compte tenu des omissions (notamment d'enfants de moins de 15 ans ; de femmes, surtout des jeunes filles ; et de nomades).

4 Les Okals sont des notables autochtones, n'ayant pas qualité de fonctionnaires, appelés à représenter l'Administration auprès de leur tribu et leur tribu auprès de l'Administration.

Il devait être suivi d'un dépouillement informatique, mais les résultats ne sont pas acceptés officiellement et publiés. La situation démographique de Djibouti reste donc mal connue après ce recensement.

Le recensement de 2009

[Date de référence : 24 mai 2009; population de droit et de fait]

La réalisation d'un second recensement était jugée nécessaire et urgente depuis de nombreuses années. Mais en 1991, une guerre civile éclate et le processus de paix n'intervient qu'en 2001. Il faut alors attendre 2009 pour que se tienne le second recensement, 26 ans après le premier.

Certes, une enquête démographique intercensitaire est réalisée en 1991 (EDI91), mais, là encore, les résultats sont peu fiables et ne sont diffusés qu'avec parcimonie. En 2002, deux enquêtes par sondage sont menées sur tout le territoire national : l'enquête auprès des ménages pour l'élaboration des indicateurs sociaux (EDAM2-IS) et l'enquête djiboutienne sur la santé de la famille (EDSF), dont la qualité des données est jugée relativement bonne. Mais ces enquêtes ne peuvent remplacer un recensement. Ce second recensement est initialement prévu pour 2005, et sa préparation commence en 2004. Le 25 septembre 2005, le gouvernement promulgue le décret instituant ce deuxième « recensement général de la population et de l'habitat » sur l'ensemble du territoire national. Mais le recensement, reporté à plusieurs reprises, est finalement réalisé en 2009. Cette fois, sa réalisation est assurée par la Direction de la Statistique et des Études Démographiques (DISED, ministère des Finances).

La cartographie est prévue d'avril 2007 à janvier 2008. Djibouti opte finalement pour une cartographie à base d'images satellites à la place d'une cartographie traditionnelle. C'est ainsi que le pays acquiert entre mai et juillet 2007 des images satellites QuickBird des grandes villes et des images Spot de juin 2008 de l'ensemble du pays. Après la digitalisation des îlots, a lieu le relevé des coordonnées géographiques sur le terrain suivi du dénombrement des habitats et des infrastructures socioéconomiques.

Quatre questionnaires sont utilisés : milieu sédentaire, milieu nomade, ménages collectifs et sans-abris. Ils intègrent des variables sociodémographiques générales, et des données sur la mortalité (surtout la mortalité maternelle) et sur l'habitat.

Un recensement-pilote est organisé en février 2008. Le dénombrement, initialement prévu du 1^{er} au 15 avril, a lieu sur le terrain du 24 mai au début juin 2009. Une enquête post-censitaire est réalisée un mois après le dénombrement. Le traitement des données (saisie, apurement, tabulation) est fait de mai à novembre 2009. Les résultats officiels font l'objet d'un décret le 23 mars 2010.

Parmi les contraintes qui ont pesé sur la préparation et la réalisation de l'opération, il faut citer le problème du financement et le manque de ressources humaines à la DISED.

Le budget de ce recensement est financé à près de 38 %, par le Gouvernement et le reste, soit plus de 62 % par des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux : FNUAP, USAID, BAD et Coopération Française.

— Le prochain recensement (2023 ?)

En 2017, le prochain recensement de la population est envisagé à l'horizon 2020. En août 2020, sa réalisation prochaine est évoquée ainsi que les activités préparatoires. Il faut ensuite attendre juillet 2021 pour qu'un décret visant à instituer le cadre général de l'organisation de ce recensement soit adopté en Conseil des ministres, la date annoncée de l'opération étant 2022. Ce décret prévoit la création d'une Commission nationale du recensement (CNR) et d'un Comité technique du recensement (CTR). L'Institut national de la statistique de Djibouti (INSTAD) présente alors les étapes, les procédures, les approches méthodologiques, le budget et le calendrier détaillé de ce « recensement général de la population et de l'habitat ».

Mais les fonds nécessaires à cette opération de grande envergure ne sont alors pas encore réunis, et une table ronde est organisée en janvier 2022 pour lever les fonds, mais ceux-ci ne sont pas encore suffisants en avril 2023.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Guillaume (A.), 1982, Djibouti, in GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains, Paris, vol. 1, p. 41-50.

Imbert-Vier Simon, 2008, Frontières et limites à Djibouti durant la période coloniale (1884-1977), Thèse de doctorat, Université de Provence-Aix-Marseille I, 698 p.

ÉGYPTE

- Population 2022 = 106,2 M
- Recensements = 16

Avant l'indépendance	Années de recensements									
	1846-1848	1868	1882	1897	1907	1917				
Indépendance : 28 février 1922	1927	1937	1947	1960	1966	1976	1986	1996	2006	2017

L'Égypte connaît des recensements depuis la seconde moitié du XIX^e siècle. Au total, 16 ont été réalisés, dont 6 avant l'indépendance et 10 après. Durant 2 périodes (1897-1947 et 1966-2006), l'intervalle censitaire est exactement de 10 ans, soit 9 intervalles sur 15. Les autres varient de 11 à 15 ans, à l'exception d'un de 6 ans (1960-1966). L'intervalle moyen est de 11,3 ans.

— Vue d'ensemble (Drosso, 1982)

L'Égypte des pharaons fait partie des premières grandes civilisations ayant réalisé des dénombrements de leur population. Et, si l'on s'en tient à l'histoire contemporaine, l'Égypte est, avec Maurice et les Seychelles, l'un des pays africains dont le premier recensement est le plus ancien : 1846-1848.

De plus, l'Égypte se distingue par la qualité de ses données démographiques, provenant sans doute de quelques facteurs : une vieille tradition étatique et

centralisatrice; une population pratiquement entièrement sédentaire ou sédentarisée; des frontières claires et définies; une émigration qui a longtemps été négligeable; une population ethniquement homogène.

Les spécialistes s'accordent donc à considérer les recensements égyptiens comme particulièrement fiables, à l'exception de légères sous-énumérations pour 1907, et de lacunes plus sérieuses pour 1882. Le seul point faible récurrent est la médiocrité du comptage des nomades et bédouins des déserts. Ceci explique les fluctuations d'effectifs de population que l'on observe dans les régions périphériques d'une période à l'autre, qui sont dues principalement aux inégalités de la couverture censitaire.

Le recensement de 1846-1848 (Alleaume et Fargues, 1998)

[Population de fait]

C'est avec ce recensement que naît la statistique de la population en Égypte. Il était connu des historiens, mais était considéré comme une simple opération fiscale. Car l'administration n'en achève pas l'exploitation et n'en publie aucun résultat. Il est donc négligé. Pourtant, ses documents bruts sont conservés intégralement aux Archives nationales du Caire. En 1994, un programme de recherche du Centre d'études et de documentation économiques, juridiques et sociales (CEDEJ) mené dans le cadre de la coopération scientifique franco-égyptienne entreprend de le dépouiller et aboutit à la publication de ses résultats, un siècle et demi après sa réalisation. L'exploitation est faite par sondage aléatoire sur un échantillon d'environ 80 000 personnes (pour une population d'environ 4,5 millions d'habitants).

Ce recensement, effectué à la fin du règne de Muhammad Ali, comprend en réalité deux comptages, le premier en 1846 (provinces rurales) puis en 1847 (provinces urbaines) et le second en 1848, pour évaluer la qualité du premier et mesurer les effets d'une épidémie de choléra survenue en 1847.

Pour la première fois, l'administration dresse un relevé exhaustif des individus (y compris les femmes, les enfants et les esclaves), et non plus des « feux », avec une liste standardisée de caractéristiques personnelles. Le mode d'organisation du recensement et la nature des données recueillies indiquent une opération menée dans une visée d'économie sociale, en rupture avec la tradition des comptages fiscaux ottomans, et selon des méthodes voisines de celles qui prévalent alors en Europe. L'image qu'on en tire de la population de l'Égypte est d'ailleurs beaucoup plus fine que celle fournie par les recensements ultérieurs.

Le recensement est organisé en application d'une décision de l'Assemblée générale par une ordonnance du 13 novembre 1845. Il est placé sous l'autorité du « Cabinet khédiival » (Diwan Khidiwi), l'une des plus hautes instances administratives. La collecte couvre exhaustivement le pays. Le territoire est découpé en provinces et communes, et les grandes villes constituent des gouvernorats découpés en arrondissements. L'opération est placée sous la responsabilité directe des autorités sociales traditionnelles au niveau des différentes unités du territoire. Les agents recenseurs sont, dans les grandes villes, des fonctionnaires, et dans les villages, des personnels assermentés exerçant à titre libéral.

Les habitants sont recensés à leur lieu de résidence. Deux catégories de population sont distinguées : les Arabes, dont certains sont encore nomades, sont recensés par tribus; et les personnes éloignées pour longtemps de leur résidence familiale et

celles qui n'en ont pas (militaires, élèves internes, travailleurs réquisitionnés sur des chantiers, personnes en déplacement, prisonniers et forçats, aliénés, etc.) forment des populations comptées à part. L'exactitude des déclarations est vérifiée par des opérations de contrôle par sondage.

Un début d'exploitation statistique est disponible dans les documents archivés : pour chaque unité territoriale, figurent trois tableaux donnant la population par activité professionnelle, par nationalité et par religion, chacune de ces variables étant croisée avec le sexe et l'âge.

— **Le recensement de 1868** (Saleh, 2012)

[Population de fait]

L'Égypte a dû attendre près de vingt ans pour avoir son deuxième recensement sous le règne du Khédivé Ismail (1863-1879). Pour le recensement de 1868, un décret parlementaire l'ordonne. Les opérations semblent être similaires à celles de 1848 pour autant que l'on puisse le déduire du format des registres. Ce deuxième recensement est incomplet en ce sens qu'il ne couvre pas tout le pays. Il y a des dénombrements précoces en 1865 et 1867, et les opérations de dénombrement semblent se prolonger jusqu'en 1869 dans certaines provinces.

Deux échantillons représentatifs à l'échelle nationale des recensements de 1846-1848 et 1868 sont numérisés à partir des manuscrits originaux aux Archives nationales d'Égypte. Avec l'aide d'assistants à la saisie de données, deux ensembles de données sont créés, contenant chacun environ 80 000 observations individuelles, sont actuellement intégrés dans les recensements historiques du « North Atlantic Population Project (NAPP) », et sont diffusés sur le Web, avec un accès gratuit à tous.

Avant la découverte des recensements de 1846-1848 et 1868 en Égypte, il était généralement admis que la série de recensements égyptiens modernes aurait commencé en 1882 (quelques mois avant l'occupation britannique).

— **Le recensement de 1882** (Domschke et Goyer, 1986)

[Population de fait]

Le recensement de 1882 est réalisé durant la période troublée de l'opposition nationaliste à l'occupation britannique toute récente, et ses résultats sont jugés peu fiables et largement sous-estimés.

Il est effectué par le Bureau de statistique (créé en 1870), et les informations sont enregistrées par les agents recenseurs sur des listes individuelles, après un dénombrement préliminaire des maisons. La population est divisée en trois groupes : les résidents permanents, les Bédouins ou populations nomades vivant en tribus, et la population étrangère. Les questions posées portent sur l'âge, le sexe, la nationalité, la religion, l'éducation et la profession.

La tabulation est manuelle et les publications sont présentées en arabe et en français. Deux rapports sont publiés en 1884 et 1885, fournissant des résultats au niveau des villages et quartiers urbains.

— Le recensement de 1897

[Population de fait]

Ce recensement, qui connaît la même organisation que le précédent, inaugure une série de recensements décennaux à peu près régulière jusqu'à nos jours. Il est mené dans des conditions plus favorables, et ses résultats sont considérés comme fiables.

Le pays est divisé en gouvernorats, provinces, districts, villes, villages, petits villages et campements ou lieux où se trouve la population nomade. Cette fois, la population est divisée en deux grands groupes : les résidents permanents et la population nomade (Domschke et Goyer, 1986).

Les résultats sont publiés en trois volumes en 1897 et 1898 : I (Basse-Égypte, Gouvernorats et Provinces), II (Haute-Égypte, Provinces) et III (Bédouins, Basse-Égypte et Haute-Égypte).

— Le recensement de 1907

[Population de fait]

Ce recensement est effectué par le Département du recensement du Ministère des Finances selon une organisation très similaire à celle de 1882. Un personnel important d'environ 50 000 employés est recruté par l'intermédiaire des diverses autorités administratives. Par la loi n° 1 de 1907, tout homme égyptien qui sait lire et écrire est tenu de servir d'agent recenseur sans rémunération. En fait, ceux devant travailler à une certaine distance de leur domicile reçoivent une allocation versée par le Département du recensement.

Pour chaque commune (Markaz), un superviseur est nommé et formé au Bureau central du Caire. En outre, quatre inspecteurs anglais sont nommés pour Le Caire, Alexandrie, la Haute-Égypte et la Basse-Égypte.

L'une des premières opérations entreprises est la numérotation des maisons par bloc (block «), chaque bloc étant affecté à un agent recenseur. Celui-ci, pendant les trois mois précédant le dénombrement, visite une à une, les maisons de son bloc et note les noms des personnes qui y résident. La dernière nuit, il actualise sa liste. Les nomades ne sont pas recensés directement, en raison de difficultés particulières, mais des estimations sont fournies pour chaque tribu.

Les questionnaires sont réunis par livret (de 300, 200, 100, 50 et 25 pages), un bloc de taille moyenne nécessitant normalement un livret de 300 pages. Ils sont rédigés en anglais, français, italien et grec en plus de l'arabe. Les questions portent sur l'âge, le sexe, l'état matrimonial, l'alphabétisation, la nationalité, le lieu de naissance, la religion et la secte, la profession et le handicap (Domschke et Goyer, 1986).

— Les recensements de 1917, 1927, 1937 et 1947 (Domschke et Goyer, 1986)

[Population de fait pour tous ces recensements]

Ces recensements sont réalisés par le Département général des statistiques (et du recensement à partir de 1927) du ministère des Finances. La mise en place de ce Département, avec un personnel permanent conduisant les opérations depuis les phases préliminaires jusqu'à la publication des résultats, améliore la précision des opérations.

Celui de 1917 a pour date de référence la nuit du 6 au 7 mars, le seul pour lequel cette information ait été trouvée. La population nomade est estimée et ses chiffres sont présentés dans des tableaux séparés.

Les informations sont enregistrées sur les questionnaires des ménages par auto-dénombrement et par un agent recenseur. Les questionnaires, comme en 1907, sont rédigés en anglais, français, italien et grec en plus de l'arabe. Les questions posées comprennent l'âge, le sexe, l'alphabétisation, la profession, la relation avec le chef de ménage, l'état matrimonial, le lieu de naissance, la nationalité, la race, la religion, la langue, la situation professionnelle, l'utilisation des terres et les infirmités.

Son exploitation s'appuie sur des machines à cartes perforées « Hollerith », véritable ancêtre de l'ordinateur.

Les résultats du recensement de 1947 sont controversés, le chiffre de la population totale étant considéré comme trop élevé (Drosso, 1982).

— **Le recensement de 1960** (République Arabe Unie, 1961)

[Date de référence : nuit du 20 au 21 septembre 1960; population de fait]

Après les recensements décennaux organisés de 1897 à 1947, il en est prévu un nouveau en mars 1957, dont les préparatifs commencent en octobre 1956. Mais, du fait de la crise du Canal de Suez (octobre-novembre 1956, le Canal de Suez ne rouvrant qu'en avril 1957), les opérations sur le terrain du recensement de 1957 sont interrompues et seul un dénombrement des personnes et des ménages par localité est effectué.

C'est en 1960 qu'est réalisé un nouveau recensement, conformément aux recommandations des Nations Unies. Une loi de 1960 annonce ce recensement et une autre en fixe la date, les procédures ainsi que les ressources humaines et financières. Il porte sur les bâtiments, les logements et la population.

La préparation se déroule jusqu'en juin 1960, notamment le travail cartographique débouchant sur la numérotation des bâtiments puis le dénombrement des logements et des ménages dans chaque bâtiment. Le recensement proprement dit des personnes dans les ménages dure une dizaine de jours et se termine le 1^{er} octobre. Le questionnaire ménage comprend 16 questions, en particulier : le sexe, l'âge, la religion, la situation dans la profession, la branche d'activité économique, le niveau d'instruction, la catégorie socioprofessionnelle, le lieu de naissance l'état matrimonial, la nationalité, le handicap, etc.

Les résultats préliminaires sont publiés le 15 octobre 1960 (avec, pour chaque gouvernorat, la population par sexe et par milieu urbain/rural). Il n'y a pas d'enquête post-censitaire pour évaluer les données de ce recensement.

Le traitement des données dure 14 mois avec l'aide des États-Unis qui fournissent les équipements informatiques et l'appui technique pour cette phase de l'opération. Les résultats définitifs sont publiés le 31 décembre 1961 en trois volumes de tableaux statistiques : I au niveau des gouvernorats (75 tableaux), II au niveau des régions (53 tableaux) et III sur l'ensemble du pays (31 tableaux).

— **Le recensement de 1966** (Drosso, 1982; Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : nuit du 30 au 31 mai 1966; population de droit et de fait]

Après le recensement de 1960, un recensement léger est réalisé en 1966 par l'Agence Centrale pour la Mobilisation Publique et les Statistiques (Central Agency for Public Mobilisation and Statistics, CAPMAS) créée en 1964 par décret présidentiel et responsable de tous les travaux statistiques en Égypte. C'est la seule autorité officielle chargée de fournir et de publier les statistiques officielles (notamment les données

de recensement) requises par l'État. Le CAPMAS est très respecté au plan politique et est complètement indépendant au plan technique.

En fait, il ne s'agit pas d'un recensement complet, mais d'un simple comptage de la population, ou microrecensement : il est en effet considéré comme une enquête pilote à grande échelle sur les méthodes et procédures pour le prochain recensement.

Il présente trois caractéristiques particulières par rapport aux recensements précédents :

- Tout d'abord, c'est un recensement de la population et des logements.
- Ce recensement est aussi le premier à utiliser la méthode des sondages pour la collecte des informations. Pour tous les membres des ménages, on enregistre le sexe, la religion et la nationalité. Et pour un échantillon systématique de 5 % des ménages dans les zones urbaines et de 5 % des villages dans les zones rurales, des informations supplémentaires sont collectées : âge, lien de parenté avec le chef de ménage, état matrimonial, nombre d'épouses, niveau de scolarité atteint, fréquentation scolaire, profession actuelle ou antérieure, secteur d'activité, statut professionnel, lieu de résidence et durée de résidence. Dans cet échantillon, la population est divisée en résidents présents, absents et visiteurs ; par conséquent, des données sur les populations de fait et de droit sont fournies. En outre, 1 % de la population est sélectionnée pour répondre à des questions concernant la fécondité, l'emploi et les revenus. La méthode de l'interview est utilisée pour remplir les questionnaires. La tabulation est informatisée.
- Enfin, c'est la première fois qu'un recensement égyptien est suivi d'une enquête post-censitaire.

En général, les résultats ne sont pas considérés comme satisfaisants en raison de problèmes de mise en œuvre sur le terrain et de pondération résultant de la conception de l'échantillon.

— Le recensement de 1976 (CAPMAS, 1981)

[Date de référence : nuit du 22 au 23 novembre 1976 ; population de fait]

La base légale de ce recensement est la loi de 1960, le décret présidentiel de 1964 créant la CAPMAS, ainsi qu'un le décret de 1976 qui inclut la zone libérée du Gouvernorat du Sinaï (mais la population résidant dans les territoires occupés du Sinaï, est exclue).

Ce recensement, très complet, comprend en fait quatre recensements :

- Le recensement des immeubles : nombre, type (appartements, hôtels, etc.) et utilisation actuelle (logement, travail ou les deux).
- Le recensement de la population avec une attention particulière pour la fécondité, la migration interne et les mouvements de travailleurs et des étudiants à partir de leurs lieux de travail et d'étude (dans les zones urbaines et rurales).
- Le recensement des conditions d'habitat pour les personnes vivant dans des immeubles individuels, à l'exclusion de celles vivant dans des institutions publiques telles que hôpitaux, hôtels, prisons, etc.
- Le recensement des établissements dans les zones urbaines et rurales.

Pour la première fois, des cartes sont utilisées pour les zones tant rurales qu'urbaines. Elles sont confectionnées de juillet 1975 à août 1976 par référence aux unités administratives.

En novembre 1975, un recensement-pilote est réalisé, qui sert à ajuster le questionnaire.

La zone de dénombrement de chaque agent recenseur comprend entre 200 et 250 ménages. Le personnel de terrain comprend : les inspecteurs généraux, les contrôleurs, les inspecteurs, les assistants, les enregistreurs, les agents recenseurs. Leurs rôles respectifs sont clairement définis dans les documents d'instruction aux agents.

Les inspecteurs généraux, contrôleurs et inspecteurs de villes ou districts sont recrutés parmi le personnel de la CAPMAS, et les assistants, enregistreurs et agents recenseurs sont choisis parmi les instituteurs du Ministère de l'Éducation. La formation de ce personnel s'étale de juillet à début novembre (pour les agents recenseurs).

Le travail préliminaire sur le terrain a lieu de la fin juillet à début novembre, puis les agents recenseurs effectuent le dénombrement. Les ménages sont visités une première fois au cours des deux semaines précédant la date de référence (nuit du 22 au 23 novembre) puis une deuxième fois (du 23 au 26 novembre) afin de vérifier et corriger les informations recueillies.

Le questionnaire de ménage comprend 36 questions, ainsi que 8 rubriques portant sur les conditions d'habitat du ménage. Les informations sur ces dernières, recueillies pour la première fois, incluent le type d'habitation, le type d'occupation, le type d'utilisation, le nombre de pièces habitées, l'électricité, la source d'eau potable, la disponibilité de WC, salle de bains et cuisine, et le nombre de familles nucléaires dans le ménage.

Il n'y a pas d'enquête post-censitaire pour évaluer les données du recensement.

Les données recueillies sont contrôlées sur le terrain du 27 au 29 novembre, et les résultats préliminaires sont ensuite préparés : les tableaux récapitulatifs que le questionnaire comporte permettent un dépouillement manuel et la fourniture des résultats provisoires publiés en mars 1977.

Les données sont exploitées par ordinateur. Le chiffrage est fait sur le questionnaire et les données transférées sur bandes magnétiques.

Les résultats définitifs sont publiés en trois volumes : 1 (caractéristiques de base, sociales et économiques, de la population), 2 (fécondité, migration interne et mouvements de travailleurs et d'étudiants) et 3 (conditions d'habitat des ménages en zones urbaine et rurale). Ces trois volumes sont publiés séparément pour chaque gouvernorat en version arabe, et le total de la République en versions arabe et anglaise.

Le coût global de ce recensement est estimé à 4 millions de £ égyptiennes.

— Le recensement de 1986

[Date de référence : nuit 17 au 18 novembre 1986; population de fait]

La base légale de ce recensement est, comme précédemment, la loi de 1960 et le décret présidentiel de 1964 créant la CAPMAS, ainsi que la loi de 1982 qui oblige la population à fournir des informations correctes et qui garantit la confidentialité des données collectées.

Le dénombrement de la population dure 15 jours.

Ce recensement de la population et de l'habitation utilise 2 types de questionnaires ménages : un court pour 80 % des ménages et un long pour les 20 % restants. Dans le questionnaire court figurent les questions suivantes : sexe, lien de parenté avec le chef du ménage, religion, nationalité, date de naissance ou âge, niveau d'instruction, statut dans l'emploi, nom de l'établissement d'emploi, activité principale, état matrimonial, nombre d'épouses et lieu de résidence habituel. Et pour les conditions d'habitat du ménage : type et source d'eau, système d'alimentation en eau, source principale d'électricité et nombre de pièces.

Le questionnaire long contient en plus du contenu du questionnaire court les éléments suivants : lieu de résidence, lieu de travail ou d'étude, lieu de résidence précédent, cause du changement de lieu de résidence, durée du séjour dans le lieu actuel et type de handicap. Il contient également des questions détaillées sur la fécondité (pour les femmes mariées ou ayant été mariées), les migrations extérieures (pour les membres des ménages résidant à l'étranger la nuit du recensement) et les conditions de logement.

Les résultats définitifs comprennent plusieurs publications. Le premier volume est basé sur le questionnaire long avec les caractéristiques de la population, la fécondité des femmes mariées, la migration interne et les conditions de logement des ménages. Les volumes suivants fournissent des données sur les caractéristiques de la population (couverture complète) (deuxième volume), des données détaillées sur les bâtiments et les logements (troisième volume) et des données sur les établissements et leurs caractéristiques (quatrième volume). Les résultats sont publiés au niveau de chaque gouvernorat puis au niveau de la République.

— Le recensement de 1996 (Eldesoky, 2005 ; IPUMS, 2019)

[Date de référence : nuit du 18 au 19 novembre 1996 ; population de fait]

Les bases légales de ce recensement sont les mêmes que celles du recensement précédent, et s'appliquent aussi aux suivants.

Ce recensement, réalisé par la CAPMAS, a trois composantes : i) recensement de la population avec un questionnaire pour les ménages et un questionnaire sur les conditions de vie du ménage et le logement ; ii) recensement de l'habitat avec un questionnaire sur les logements publics ; iii) recensement des établissements. Cette troisième composante sert de base de données pour le recensement économique de 1996-1997. Ce recensement collecte par interview face à face les données sur 89 variables au total.

Le recensement économique est considéré comme l'une des plus grandes opérations statistiques entreprises par la CAPMAS en fournissant une image complète et détaillée des établissements appartenant aux différents secteurs économiques. Le recensement économique de 1996-1997 qui dépend complètement du recensement général de la population et de l'habitat est plus diffusé que sa composante population. En effet, l'opération sur le terrain comporte les quatre étapes suivantes :

- première étape : délimitation des shiakhas, numérotation des routes en milieu urbain et détermination des limites des villages et des hameaux. Environ 1 000 inspecteurs, la plupart du personnel de la CAPMAS, effectuent cette tâche.

- deuxième étape : numérotation et liste des bâtiments dans les villes et des blocs dans les villages. Également, liste des logements, des ménages et des établissements. Environ 7 000 inspecteurs adjoints - des localités - effectuent cette étape qui produit deux listes : i) liste de tous les établissements pour sélectionner uniquement les établissements pour mener ensuite le recensement économique; ii) liste de tous les ménages pour compter la population.
- troisième étape : environ 15 000 bureaux d'enregistrement, originaires de localités, collectent les données sur les établissements.
- quatrième étape : environ 60 000 agents recenseurs visitent tous les ménages pour dénombrer la population et collecter des données sur les individus et leurs conditions de logement par interview directe.

Il n'y a aucune référence sur une enquête post-censitaire de couverture, et il y'a très peu d'informations sur l'exploitation, l'analyse et la publication des résultats.

— Le recensement de 2006

[Date de référence : nuit du 20 au 21 novembre 2006; population de fait]

Ce « recensement de la population, de l'habitat et des établissements » est réalisé par la CAPMAS avec un questionnaire administré par interview face à face, qui compte 96 variables sur les ménages.

Le système d'information géographique (SIG) est utilisé pour la cartographie, ce qui permet d'assurer une couverture complète de toutes les zones dans le travail de terrain, d'éliminer les chevauchements de zones, et de rendre l'attribution des zones pour le processus de codage beaucoup plus facile.

L'organisation du recensement est décentralisée, ce qui implique l'ouverture de centres de saisie et de révision des données dans les différentes régions du pays.

La collecte des données sur le terrain se fait par l'utilisation de scanners, source importante de gain de temps.

Trois recensements-pilotes sont effectués, notamment pour tester les scanners.

Le travail préliminaire sur le terrain (repérages, numérotation des bâtiments, etc.) a lieu du 27 mai au 17 octobre, et le dénombrement du 21 novembre au 1^{er} décembre.

C'est la deuxième fois qu'un recensement égyptien est suivi d'une enquête post-censitaire. Son principal résultat est un taux d'omission de 8,7 %.

Les données du recensement sont publiées en arabe et en anglais. Les résultats finaux sont diffusés avec succès à la fois par des moyens électroniques (des CD et le site web de la CAPMAS), des rapports imprimés, des séminaires et des ateliers aux niveaux national et régional.

— Le recensement de 2017 (Eldin et El-Naggar)

[Date de référence : nuit du 19 au 20 avril; population de droit et de fait]

Initialement prévu pour 2016 (avec la nuit du 20 au 21 novembre pour date de référence), soit 10 ans après le précédent, ce « recensement général de la population, des logements et des établissements » est finalement réalisé par la CAPMAS en 2017, pour un coût total d'environ 80 millions de dollars.

Un « Comité de haut niveau pour le recensement » est créé par un décret du Premier ministre, comprenant tous les ministères concernés ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile, et présidé par le Ministre du Développement Local, le Président de la CAPMAS étant son adjoint.

L'organisation du recensement est centralisée, et sa mise en œuvre est entièrement décentralisée au niveau régional (quatre régions : Grand Caire, Basse-Égypte, Haute-Égypte et Zone du canal de Suez) puis au niveau local, y compris pour l'enregistrement des données.

Pour la cartographie, le système SIG est à nouveau utilisé : la CAPMAS prépare de 2013 à avril 2016 les cartes du recensement actualisées, à différentes échelles pour les différents niveaux du recensement jusqu'aux agents recenseurs, afin d'assurer une couverture complète et d'éviter les chevauchements à tous les niveaux. De plus, outre les opérations sur le terrain, le SIG offre la possibilité de présenter les résultats du recensement.

La CAPMAS réalise cinq tests de recensement : en 2013, 2013/2014, 2014/2015, 2015/2016 (notamment pour tester la tablette) et 2016/2017 (pour tester toutes les phases du recensement).

Les opérations sur le terrain sont effectuées en quatre étapes :

- du 21 au 29 janvier 2017 : identification et numérotation des bâtiments et des blocs dans les zones urbaines et rurales,
- du 16 février au 20 mars : élaboration de la liste des bâtiments et de leurs unités (résidentielles et non résidentielles) ; pour les unités résidentielles, collecte des données sur le nom du chef de ménage et le nombre de membres du ménage.
- du 20 avril au 26 mai : recensement de la population et des conditions de logement,
- du 10 juin au 10 juillet : dénombrement des établissements et recueil de leurs caractéristiques.

Les informations sur les caractéristiques des ménages et des individus et les conditions de vie sont collectées sur deux types de questionnaires : un « long » auprès de 10 % des ménages, et un « court » pour les 90 % restants (toutes les questions du questionnaire court se retrouvant dans le long).

Les informations sont collectées par des interviews en face à face sur des tablettes et l'auto-dénombrement via Internet est encouragé. Plus généralement, tous les processus de recensement, à tous les niveaux, sont informatisés grâce à la fois à la tablette, à Internet et à l'utilisation de l'ICR (reconnaissance intelligente des caractères) et de cartes numériques. Les agents de terrain sont connectés au centre de données du siège pour transférer les données vers la base de données nationale où elles sont stockées sur un « entrepôt de données » (DWH).

Le recensement est suivi d'une enquête post-censitaire.

Les premiers résultats sont publiés le 30 septembre 2017. Selon la CAPMAS, la population totale de l'Égypte a atteint 104,2 millions, dont 94,8 millions résident actuellement en Égypte. Le rapport indique également qu'il y a environ 18,4 millions d'Égyptiens analphabètes, dont 10,6 millions de femmes.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Alleaume (G.) et Fargues (P.), 1998, La naissance d'une statistique d'État [Le recensement de 1848 en Égypte], in : Histoire & Mesure, volume 13, n°1-2, p. 147-193.
- CAPMAS (Central Agency for Public Mobilization And Statistics), 1980, Égypte (1976), in GDA, 1981, Recensements africains. 1^{re} partie : Monographies méthodologiques. Suite, Paris, p. 97-112.
- Department of Statistics, 1961, The 1960 Population Census of Egypt (UAR), in Conference on African Statisticians, UN-ECA, Tunis, 12 p.
- Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, Egypt, in The handbook of national population censuses. Africa and Asia. Greenwood Press, p. 131-141.
- Drosso (F.), 1982, Égypte, in GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains, Paris, vol. 1, p.51-70.
- Eldesoky (M. A.), 2005, Economic census in Egypt, CAPMAS, 10 p.
- Eldin (A. S.) et El-Naggar (S. A.), Egypt 2017 Population, Housing and Establishments Census (Census Planning and management), présentation de 54 vues.
- Saleh (M.), 2012, A Pre-Colonial Population Brought to Light : Digitization of the Nineteenth Century Egyptian Censuses, 35 p.

ÉRYTHRÉE

- Population 2022 = 3,7 M
- Recensement = 0

	Année de recensement
Indépendance : 28 mai 1993	Aucune

L'Érythrée faisait partie de l'Éthiopie jusqu'à son indépendance en 1993.

Avant cette date (voir la fiche « Éthiopie »), elle n'a connu aucun recensement de la population puisque l'Éthiopie n'avait alors réalisé qu'un seul recensement en 1984, mais l'Érythrée avait été exclue de son champ pour des raisons de sécurité.

Depuis son indépendance, le pays connaît une situation politique complexe : tensions avec les pays voisins (voire la guerre avec le Yémen en 1995 et avec l'Éthiopie en 1998-2000), problèmes internes (religion, presse, droits humains). Il n'a pu réaliser aucun recensement.

Le Bureau National de la Statistique (NSO), créé en 1993, a mené deux enquêtes : une enquête démographique et de santé (EDS) en 1995 et une enquête sur les revenus et les dépenses des ménages en 1996/97. L'expérience tirée de ces deux enquêtes a incité le Bureau à planifier le premier recensement national de la population et du logement pour décembre 1998. Cependant, préparé depuis 1995 (cartographie, questionnaire, manuel des agents recenseurs, opération pilote, etc.), ce recensement n'a pas pu être réalisé en raison du conflit frontalier avec l'Éthiopie.

Après la fin du conflit, les travaux préparatoires du recensement ont repris. Mais sa date (fixée un moment à décembre 2002) n'a pas pu être déterminée compte tenu de la situation incertaine qui prévalait après le conflit (nombreuses personnes déplacées, retards dans la démobilisation, poursuite des tensions avec l'Éthiopie).

Une deuxième EDS (2002), deux enquêtes sur le niveau de vie des ménages (2002 et 2003), et une enquête pour l'évaluation de la pauvreté (2002) ont été menées, mais bien sûr, ces enquêtes n'ont pas été en mesure de satisfaire tous les besoins d'information démographique. Un recensement de la population urbaine a toutefois été réalisé en 2005 avec l'aide financière du FNUAP.

De plus, des efforts ont été déployés par les bureaux administratifs régionaux pour recueillir des données démographiques, et des listes de population basées sur les ménages ont été obtenues.

Mais aucun recensement n'a encore pu être réalisé.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Government of the State of Eritrea and United Nations Population Fund, 2013, Country Programme Action Plan (2013 to 2016), Asmara, 25 p.

United Nations, 2001, United Nations Population Fund Proposed Projects and Programmes. Recommendation by the Executive Director. Assistance to the Government of Eritrea, Second regular session of the Executive Board of the, United Nations Development Programme and of the United Nations Population Fund, 10-14 September 2001, New York, DP/FPA/ERI/2, 12 p.

Wed Amir, 2014, Politics of Census, sur <http://awate.com>.

ESWATINI

- Population 2022 = 1,2 M
- Recensements = 6

	Années de recensements				
Avant l'indépendance	1966				
Indépendance : 6 septembre 1968	1976	1986	1997	2007	2017

Le premier recensement de ce pays, appelé Swaziland jusqu'en 2018, est effectué par le Royaume-Uni avant l'indépendance. Les cinq suivants le sont par le pays indépendant. Les intervalles censitaires sont de 10 ou 11 ans, l'intervalle moyen étant de 10,2 ans.

Les recensements administratifs (Domschke et Goyer, 1986)

Le premier recensement administratif est effectué en 1898 par l'administration sud-africaine dans un but fiscal. D'autres sont ensuite réalisés par l'administration britannique en 1904, 1911, 1921, 1936, 1946, 1956.

On dispose de très peu de renseignements sur le premier recensement administratif de 1904. On sait seulement que des perles de couleurs et de tailles différentes sont utilisées pour représenter les populations masculines et féminines, âgées de plus et de moins de quinze ans. Pour les suivants, il n'y a guère d'information sur l'organisation ou les méthodes utilisées.

Le dénombrement du recensement de 1946 a pour date de référence le 7 mai ; il porte sur la population de droit. Il suit la même méthodologie que celui de 1936. Les résultats sont publiés en 1950. Le dénombrement du recensement de 1950 est effectué entre juillet et septembre et porte sur la population de droit selon la méthodologie de 1946 légèrement modifiée. La date de référence n'est pas mentionnée. Les résultats sont publiés en 1958. Tous ces recensements sont des « recensements de groupes », et ne sont donc pas des recensements statistiques.

Il semble que l'utilisation de la méthode de recensement de groupes empêche ces décomptes d'atteindre l'exhaustivité et l'exactitude des données. En général, les résultats sont jugés suspects, principalement en raison de la méthode de dénombrement et de l'inexistence de limites territoriales bien définies. Pour 1956, par exemple, les estimations du sous-dénombrement varient de 8 % à 24 % selon la source de l'estimation.

■ **Le recensement de 1966** (Jones, 1968 ; Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : nuit du 24 au 25 mai 1966 ; population de fait]

Ce premier recensement est réalisé sous administration britannique. Il est mené par un Bureau de recensement semi-permanent sur une base de fait, mais les résidents vivant temporairement en dehors du pays sont également dénombrés. Un recensement-pilote est effectué pour tester le calendrier, améliorer les connaissances du personnel sur les techniques de recensement et tester la réaction du public.

Un travail cartographique important doit être mené, car la division du territoire en districts de recensement (DR) n'a jamais été faite. Toutes les cartes et les photographies aériennes disponibles sont rassemblées et le relevé des foyers d'habitation est fait par 20 contrôleurs de décembre 1965 au 15 avril 1966 afin de délimiter les DR. Dans les zones rurales, la délimitation est faite par le Bureau de recensement et dans les autres zones, par l'administration du district. Pour déterminer les frontières des DR, on s'appuie sur la nécessité que les limites soient clairement reconnaissables par les agents recenseurs.

Au total, 885 DR sont délimités, 550 dans les zones rurales, 278 dans les régions de « fermes détenues en propriété libre et en bail », et 57 dans les zones urbaines. La taille moyenne des DR est de 19,4 km² et l'effectif moyen de la population de 423 personnes. Cette taille varie selon le type de régime foncier et la région. Dans les zones rurales, la taille moyenne est de 16,5 km² et l'effectif moyen de la population de 477 personnes. Le dénombrement se fait du 25 mai à juin 1966.

Pour la première fois, un questionnaire uniforme, rempli par des agents recenseurs, est utilisé pour tous les groupes ethniques. Il comprend notamment des questions sur l'âge (en années révolues), la race (en quatre groupes : européens ou blancs ; mixte, anciennement appelé coloré ou eurafricain ; Asiatiques, qui comprennent Indiens, Pakistanais, Chinois ou Japonais ; et africain, avec, pour ce groupe, le nom de la tribu), l'éducation (inscription à l'école et niveau de scolarité ou diplôme le plus élevé obtenu), l'activité économique et la profession pour les plus de quinze ans, la fécondité pour les femmes de 15 ans et plus (nombre d'enfants nés vivants, nombre d'enfants encore vivants et nombre d'enfants nés au cours des douze derniers mois). Curieusement, des caractéristiques comme l'état matrimonial, l'alphabétisation, la langue, la religion ou la relation avec le chef de ménage n'y figurent pas.

L'exploitation est mécanique. Les chiffres provisoires sont publiés dès juin 1966. Les résultats définitifs sont disponibles en 1968. Le rapport de ce recensement est très complet, contenant des analyses, une méthodologie, une copie du calendrier, des cartes, des graphiques et des projections de la population.

— **Le recensement de 1976** (Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : nuit du 25 au 26 août 1976; population de droit]

Ce recensement, le premier après l'indépendance, est encadré, comme les suivants, par la loi sur la statistique de 1967. Cette loi confie à l'Office central de statistique (OCS) la tâche de mener les recensements. Au sein de l'OCS, le Bureau de recensement devient permanent en 1968. L'organisation du recensement est à peu près la même que celle de 1966, avec en plus un recensement des logements effectué simultanément.

Une cartographie est effectuée pour améliorer l'exhaustivité et l'exactitude des résultats. Le territoire est divisé de la même façon qu'en 1966, mais certaines régions auparavant classées comme rurales ou agricoles sont considérées comme urbaines en 1976. Un recensement-pilote est effectué en 1975 avec plusieurs objectifs : tester le questionnaire, les techniques de formation, le calendrier, la charge de travail de chaque agent recenseur et la réaction du public.

Peu d'informations sont collectées sur l'activité économique. L'orphelinat est ajouté.

L'exploitation est informatisée et traitée dans le pays pour la première fois.

Les résultats définitifs sont publiés en trois volumes : rapport administratif et analytique (1979); tableaux statistiques (1979); et projections démographiques (1981).

— **Le recensement de 1986**

[Date de référence : 25 août 1986; population de fait]

Nous n'avons trouvé aucune information sur la méthodologie et la gestion de ce recensement qui, cependant, a bien été réalisé : en effet, les rapports suivants sont cités dans d'autres publications : les tableaux statistiques (vol. 1) et le rapport administratif et analytique (vol. 2), publiés entre 1986 et 1990.

— **Le recensement de 1997**

[Date de référence : nuit du 11 au 12 mai 1997; population de fait]

C'est un recensement de fait, mais des renseignements sont demandés sur les citoyens swazis demeurant à l'extérieur du pays.

Le pays est divisé en 1 758 zones de dénombrement.

Le questionnaire aborde les sujets suivants : âge, sexe, lieu de résidence, lien familial, état matrimonial, statut d'orphelin parental (que la mère ou le père soient en vie), handicap, lieu de naissance, citoyenneté, alphabétisation, fréquentation scolaire, éducation (plus haut niveau atteint), statut d'activité, statut professionnel, profession, industrie. Pour la fécondité, les questions comprennent les nombres d'enfants nés vivants, ceux vivant avec la mère et ceux vivant ailleurs, ainsi que la date de naissance du dernier enfant. Des questions concernent les décès survenus dans le ménage au cours des 12 derniers mois. D'autres concernent les conditions de logement : le type de toit/mur, la source d'approvisionnement en eau et le type

de combustible utilisé pour la cuisine et l'éclairage, le temps de trajet jusqu'à l'établissement de santé et l'école primaire les plus proches, l'accès à la route à moins de 15 minutes à pied.

Les résultats sont publiés en 1999, et des tableaux statistiques détaillés à la fin de 2000. Ces résultats contribuent à la formulation de la politique nationale de population en 2002.

— **Le recensement de 2007** (Dube, 2008)

[Date de référence : 28 avril 2007 ; population de droit et de fait]

Ce « recensement de la population et du logement » est réalisé par le Bureau de recensement placé sous la responsabilité de l'Office central de statistique (OCS). Un Comité interne de planification du recensement est mis en place pour aider l'OCS pour la préparation de l'opération.

La cartographie, commencée en mai 2005 par l'inventaire des cartes et des photographies aériennes, définit les 2 076 zones de dénombrement (ZD) et leurs limites et élabore une liste des ménages avec une première estimation de l'effectif de population.

Une campagne de publicité est organisée, avec pour slogan : « Compter sur toi pour être compté »

Pour le recensement, le pays est divisé en 8 régions, avec dans chacune d'elles deux « agents régionaux du recensement ».

Le dénombrement est réalisé du 28 avril au 17 mai 2007 par 2 076 agents recenseurs (un par ZD), encadrés par 500 superviseurs (1 pour 4 à 5 ZD). Cette opération se heurte à certaines difficultés : capacités techniques insuffisantes, difficultés à trouver des agents recenseurs et des superviseurs qualifiés, retards de paiement, pénurie aiguë de véhicules, financement insuffisant au stade de la préparation, manque de locaux pour le personnel de terrain, ou problèmes concernant les limites de certaines communautés.

Les rapports suivants sont publiés : Tableaux statistiques (volume 1), Atlas du recensement (vol. 2), Structure de la population, migrations internes et migrations internationales (vol. 3), Fécondité, nuptialité, handicap et mortalité (vol. 4), Activité économique et alphabétisation (vol. 5), Ménages et conditions de vie (vol. 6).

Une assistance technique est fournie par le FNUAP et le financement est appuyé par le PNUD, le FNUAP, la BAD et la JICA.

— **Le recensement de 2017**

[Date de référence : 29 avril 2017 ; population de droit]

Ce « recensement de la population et du logement » est le premier recensement à utiliser le numérique pour la collecte de données, les agents recenseurs recueillant les informations non sur des questionnaires en papier, mais sur des tablettes électroniques. Cette technique permet d'améliorer l'efficacité de plusieurs façons, notamment en minimisant les erreurs humaines, en réduisant le temps de traitement des données, ainsi que par une surveillance plus précise et centralisée de la collecte des données au jour le jour. Pour cela, un partenariat entre l'Office central de statistique et MTN Swaziland, le plus grand opérateur de réseau mobile du pays, permet de concevoir un système de réseau fermé pour faciliter la communication entre tous les membres de l'équipe du recensement, y compris les agents recenseurs.

Ces derniers et les superviseurs sont recrutés dans les régions où ils résident, ce qui leur permet de connaître les communautés qui leur sont assignées, et de minimiser les besoins en matière de transport et d'hébergement. La collecte des données est effectuée du 29 avril au 12 mai.

Les premiers résultats sont publiés dans un rapport préliminaire en novembre 2017, puis les résultats définitifs et six volumes de rapports d'analyse en décembre 2019.

Le FNUAP apporte un soutien technique important à ce recensement. Et le Gouvernement sud-africain prête gratuitement 3 000 tablettes pour la collecte des données. En outre, plusieurs agences des Nations Unies, à savoir le FNUAP, l'UNICEF, le PNUD, l'OMS, le PAM et l'ONUSIDA, fournissent un soutien financier pour assurer le succès de ce recensement numérique. La contribution du FNUAP s'élève à 400 000 \$ US et celle des autres agences des Nations Unies à 74 000 \$ US, le gouvernement fournissant 85 % du budget.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, Swaziland, in *The handbook of national population censuses. Africa and Asia*. Greenwood Press, p. 433-442.

Dube (M.), 2008, 2007 Population and Housing Census (Swaziland), UNFPA, Regional Workshop on Census Data Processing : contemporary technologies for census data capture and editing, Dar es Salaam, Tanzania, 9-13 June 2008, diaporama de 14 vues.

Jones (H. M.), 1968, Travaux cartographiques pour le recensement de 1966 au Swaziland, Commission économique pour l'Afrique, Cycle d'études sur l'organisation et la conduite des recensements de la population et de l'habitation, Addis-Abeba, 17-29 juin 1968.

ÉTHIOPIE

- Population 2022 = 120,8 M
- Recensements = 3

Indépendance : 5 mai 1941	Années de recensements		
	1984	1994-1997	2007

L'Éthiopie n'a réalisé que trois recensements, le premier ne datant que de 1984. Les deux intervalles censitaires sont de 10 et 13 ans, la moyenne étant donc de 11,5 ans.

Les estimations avant le premier recensement (Tsfaghiorghis, 1982; Domschke et Goyer, 1986)

L'Éthiopie n'a connu aucun recensement de la population jusqu'à une période récente, et il est difficile de fournir des estimations avant 1950. À partir de cette décennie, deux sources peuvent être utilisées :

- les dénombremments faits par le ministère de l'Intérieur :

- en 1956 pour déterminer le nombre de circonscriptions et de représentants pour les premières élections des députés en 1957; le dénombrement est fait par les chefs de village ou de tribu nomade, et les données ne sont guère fiables;
- puis en 1961 pour les 2^{es} élections législatives (1962) où des directives sont envoyées aux différents niveaux de la hiérarchie administrative territoriale, accompagnées de menaces d'amendes et d'autres sanctions, afin d'obtenir un dénombrement précis; le résultat est très variable d'une zone à une autre.
- les opérations conduites par le Bureau Central de Statistique : enquêtes nationales à objectifs multiples de 1964-1967 (dans les zones urbaines et rurales sédentaires) et de 1969-1971 (dans les zones rurales uniquement), enquête sur la main-d'œuvre et le logement de 1978 dans 18 grandes régions urbaines, et enquêtes démographiques en zone rurale (1980-1981 et 1981-1982). Ces opérations ne permettent pas d'estimer la population totale du pays : exclusion de la population nomade et, pour des raisons de sécurité, exclusion de l'Érythrée et de nombreuses localités urbaines.

Un premier recensement est prévu en septembre 1974. Il fait partie du Programme Africain de Recensements. Les zones urbaines doivent être couvertes par la méthode du porte-à-porte par des agents recenseurs et les zones rurales par le comptage de groupe (où les chefs de ménage d'un village sont rassemblés au même endroit et doivent fournir des informations limitées sur tous les membres de leur ménage). En outre, un échantillon de 5 % des villages doit être couvert par la méthode du porte-à-porte pour l'obtention d'informations détaillées. Un recensement-pilote est effectué en février 1974, qui permet de constater un sous-dénombrement d'environ 20 % avec le comptage de groupe par rapport au porte-à-porte. Il est alors décidé que la totalité du recensement sera réalisée porte à porte. Mais la révolution de 1974, la destitution d'Hailé Sélassié et l'instauration d'une dictature militaire viennent perturber ce projet. Et le premier recensement n'est réalisé qu'en 1984.

— Le recensement de 1984 (Domschke et Goyer, 1986; Isaias, 2005)

[Date de référence : 9 mai 1984; population de droit et de fait]

Les travaux préparatoires commencent en 1981. Le territoire est divisé en seize régions, subdivisées en 101 awrajas (provinces), 604 weredas (districts), et 819 centres urbains. Les weredas sont divisés en zones de dénombrement (ZD) comprenant de 150 à 200 ménages dans chacune desquelles est affecté un agent recenseur. Cinq ou six ZD contiguës sont regroupées pour former une zone de supervision à laquelle est affecté un superviseur.

Les agents recenseurs répertorient systématiquement chaque établissement, unité de logement et ménage, et remplissent les questionnaires en interrogeant tous les ménages de leur ZD. Deux types de questionnaires sont utilisés : un questionnaire rural et un questionnaire urbain, ce dernier comportant plus de questions sur les logements. Le dénombrement dure environ 15 jours à compter du 9 mai 1984.

Les sans-abris ou personnes sans domicile fixe sont dénombrés là où ils sont trouvés. Les ressortissants éthiopiens vivant à l'étranger pendant une durée de six mois et plus sont exclus du champ du recensement. Tous les ressortissants étrangers, quelle que soit la durée de leur séjour, sont inclus dans le dénombrement.

Les informations recueillies portent sur les sujets suivants : sexe, âge, nationalité, alphabétisation, activité économique, profession, industrie, situation professionnelle et nombre de naissances et de décès au cours des douze derniers mois.

Cependant, essentiellement pour des raisons de sécurité, le recensement ne couvre que 85 awrajas, 441 weredas et 668 centres urbains, soit 81 % de la population. Les zones de plaine avec une population principalement nomade, et certaines zones rurales et urbaines sont exclues, notamment l'Érythrée.

Le recensement n'est pas suivi d'une enquête post-censitaire. Mais les données recueillies sont considérées comme de bonne qualité et leur publication se fait jusqu'en décembre 1991 par le Bureau de la Commission nationale du recensement. Ce recensement reçoit la contribution financière du FNUAP et l'appui de la branche population du DTCD.

— Le recensement de 1994-1997 (Isaias, 2005 ; Abelti, 2009)

[Date de référence : 11 octobre 1994 ; population de droit et de fait]

Le deuxième « recensement de la population et du logement » est effectué sous les auspices de la Commission du recensement de la population et du logement, créée par une proclamation de 1992. L'Autorité centrale de statistique (CSA) en assure le secrétariat et la responsabilité des opérations techniques. Il convient de souligner que la Constitution de 1994, dans son article 103, créant la Commission du recensement de la population, prévoit qu'« un recensement national de la population est effectué tous les dix ans ».

Ce recensement couvre l'ensemble du pays. Les limites administratives de nombreuses zones et de la plupart des weredas ont changé depuis le recensement de 1994, ce qui conduit à un important travail cartographique. Pour la constitution des zones de dénombrement (ZD, contenant de 150 à 200 logements) qui seront couvertes par un agent recenseur, des cartes sont dressées et des listes de ménages établies avec leur nombre de membres. Chaque ZD doit être facilement tracée sur la carte, et ses limites doivent être faciles à décrire et à identifier sur le terrain. Au total, 58 702 ZD sont délimitées (49 978 en milieu rural et 8 724 en milieu urbain). Sont également constituées 11 420 zones de supervision (9 845 en milieu rural et 1 575 en milieu urbain) regroupant cinq à six ZD adjacentes, où seront affectés les superviseurs.

Dans les régions majoritairement nomades, le dénombrement est effectué avant le recensement en demandant aux chefs de ménage le nombre de personnes vivant avec eux pour estimer la population et identifier les zones fréquentées par les nomades.

Le recensement est effectué en octobre 1994. Deux types de questionnaires sont utilisés : un long dans toutes les zones urbaines et pour 20 % des ménages dans les zones rurales, et un court pour les 80 % restants des ménages des zones rurales. L'opération dure de 5 à 10 jours. Mais, dans les deux régions majoritairement nomades (Afar et Somali), l'opération rencontre de nombreux problèmes et leurs résultats sont rejetés. La Commission ordonne alors un nouveau dénombrement

dans ces régions, qui est effectué en juillet 1996 (région Afar) et en octobre 1997 (région Somali). Les données de ces régions sont rétroprojetées à octobre 1994 afin de les homogénéiser avec les autres régions.

Une enquête post-censitaire est entreprise après le dénombrement dans 290 ZD. Prévue trois semaines après le dénombrement, elle commence en novembre, mais est interrompue en raison d'une logistique et d'une main-d'œuvre limitées du fait de l'enquête nationale agricole réalisée immédiatement après le recensement. Elle ne reprend que les deux dernières semaines de décembre. Des estimations de la couverture et des erreurs de contenu sont faites mais ne sont pas rendues publiques. Toutefois, la couverture du recensement de 1994 est considérée comme meilleure que celle de 1984 (Gutu, 2008).

La saisie des données implique 180 agents avec 90 ordinateurs pendant plus d'un an. Les résultats sont publiés en 35 volumes de février 1995 à mai 1999, y compris pour les rapports d'analyse des données.

Le gouvernement couvre presque toutes les dépenses de ce recensement, le FNUAP étant le principal donateur extérieur, le PNUD, l'USAID et la Suède fournissant également une assistance. En outre, l'Italie finance la collaboration de la CSA avec les universités italiennes et l'Institut de recherche démographique (IRP) de Rome pour l'analyse approfondie des résultats.

Le recensement de 2007

[Date de référence : 28 mai 2007 (pour la majeure partie du pays) et 28 novembre 2007 (pour les régions pastorales Afar et Somali); population de droit et de fait]

Prévu initialement pour 2005, ce troisième recensement est reporté à 2007 par le parlement, en accord avec la constitution, en raison des troubles qui suivent les élections nationales contestées de 2005.

Les travaux de cartographie débutent en septembre 2003 et la délimitation des zones de dénombrement (ZD) est effectuée pour la première fois à l'aide du système de positionnement global (GPS) : dans les régions où la carte de base n'est pas suffisante, le GPS est utilisé pour recueillir des informations sur le terrain. Une attention particulière est accordée aux zones difficiles à délimiter, en particulier les zones pastorales des régions Afar et Somali. Cette base de données spatiales fournit les informations les plus complètes et actuelles pour définir les ZD. Toutes les données collectées sont utilisées dans le système d'information géographique (SIG) avec les données du recensement.

Au total, 69 462 ZD sont définies en zone rurale et 17 363 en zone urbaine. Environ 100 000 agents recenseurs, 20 000 superviseurs et 5 000 autres agents de divers niveaux, participent aux activités de terrain. Chaque agent recenseur est affecté à une ZD (comptant de 150 à 200 unités de logement et ménages) et chaque superviseur à une zone de supervision (regroupant de 4 à 6 ZD contiguës).

Les agents recenseurs sont des enseignants du primaire et les superviseurs sont des enseignants du secondaire. Les superviseurs, les agents recenseurs et les autres membres du personnel de terrain sont recrutés, et formés en mars et avril.

Le recensement se déroule en deux phases : une pour les neuf régions à population sédentaire et une pour les régions pastorales Afar et Somali.

Comme lors du recensement de 1994, des questionnaires longs et courts sont utilisés. Ils sont rédigés en amharique. De plus, le questionnaire court est traduit en anglais pour collecter les données auprès des étrangers. Un ménage sur cinq, sélectionné selon une procédure d'échantillonnage systématique, est interviewé à l'aide du questionnaire long, et les quatre autres sont interrogés à l'aide du questionnaire court, cela dans les zones tant urbaines que rurales. Les résidents des hôtels, auberges et autres établissements collectifs sont interrogés à l'aide du questionnaire long tandis que les sans-abris sont comptés à l'aide du questionnaire court.

Le questionnaire court recueille des données de base telles que le sexe, l'âge, la langue, le groupe ethnique, la religion, le statut d'orphelin et le handicap. Le questionnaire long comprend en plus des informations sur l'état matrimonial, l'éducation, l'activité économique, la migration, la fécondité, la mortalité, ainsi que les types et les conditions de logement.

Le recensement n'est pas suivi d'une enquête post-censitaire (EPC) car les activités préparatoires de la seconde phase du dénombrement (régions pastorales) commencent immédiatement après la fin de la première phase et il n'est donc pas possible de mener à bien une EPC.

Pour le traitement des données, la saisie des questionnaires est faite par la capture optique des caractères OMR (Optical Mark Recognition), avec l'appui technique de l'entreprise Data Services Limited du Royaume-Uni (DRS). DRS fournit des questionnaires de recensement optimisés, conçoit, imprime et expédie 23 millions de livrets de recensement, ainsi que 11 scanners haute vitesse et des logiciels sur mesure. DRS fournit également une formation et un soutien pour le recensement-pilote qui a lieu en mai 2006. Lors des recensements de 1984 et 1994, il a fallu deux ans et demi pour terminer le traitement des données. Là, le processus de numérisation (y compris pour les régions Afar et Somali), se déroule de juillet 2007 à mars 2008, soit 9 mois.

Les résultats sont publiés à partir de la fin 2007 (résultats préliminaires). Puis un rapport statistique au niveau national est publié en juillet 2010, et les rapports pour les onze régions en août 2010. Des rapports qui montrent les tendances par rapport aux recensements précédents sont également préparés aux niveaux national et régional. Enfin, des rapports thématiques et d'analyse descriptive ainsi qu'un atlas sont publiés en 2012.

Les résultats de ce décompte sont contestés par les Amharas, le deuxième groupe ethnique du pays, qui affirment que leur population est largement sous-estimée.

Le coût total de l'opération s'élève à environ 74 millions de dollars US financés par le gouvernement pour 73 % et pour le financement complémentaire par un consortium de partenaires au développement : FNUAP, PNUD, UNICEF, DFID, JICA, Italie, Pays-Bas et Irlande. Le fonds commun est administré par le FNUAP, à l'exception de l'appui fourni par le PNUD et la JICA.

— Le prochain recensement (date non précisée)

En octobre 2017, le quatrième recensement, initialement prévu pour le 19 novembre 2017, soit dix ans après le précédent, est reporté au 11 février 2018. L'opération est ensuite à nouveau reportée à « l'année fiscale 2018-2019 ». La CSA envisage de le réaliser en novembre 2018. Mais le gouvernement décide en décembre que ce sera

en avril 2019. Enfin, en mars, le gouvernement le reporte « jusqu'à ce que les préoccupations soulevées à propos du recensement soient résolues ». Envisagé alors pour 2020, un nouveau report est décidé en juin 2020.

Ces reports successifs sont dus aux troubles dans certaines régions du pays (Amhara, Oromia, Somali) liés aux conflits ethniques qui forcent de très nombreux Éthiopiens à quitter leur foyer. À ces raisons politico-ethniques s'ajoute en 2020 l'épidémie de Covid-19.

La préparation de ce recensement avait pourtant commencé en 2015. Le premier report est décidé alors que les tablettes numériques pour la collecte des informations sur le terrain ont été déjà achetées et partiellement livrées par les fournisseurs. Les préparatifs se poursuivent, avec en particulier la réalisation de trois recensements-pilotes en novembre 2017, mars puis juin 2018. Il est aussi précisé que la collecte des données utilisera 5 langues régionales (Amharic, Tigrigna, Afaan-Oromo, Somali et Afar) et que l'identification ethnique et religieuse ne sera pas obligatoire.

Le 2 avril 2018, Abiy Ahmed, nommé Premier ministre, joue l'apaisement et la réconciliation avec les pays voisins (notamment l'Érythrée), mais la situation interne du pays devient de plus en plus tendue et à partir de la mi-2020, débute la guerre du Tigré. Celle-ci se termine en novembre 2022, mais la situation dans la région reste fragile. Et à l'heure actuelle, aucune date n'est envisagée pour le recensement.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abelti (G.), 2009, Data Evaluation Methods Used in the Previous Censuses Post Enumeration and Demographic Analysis, presented at United Nations Regional Workshop on the 2010 World Programme on Population and Housing Census : Census Evaluation and Post enumeration, Addis Ababa, 14-18 September 2009, 15 vues.
- Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, Ethiopia, in The handbook of national population censuses. Africa and Asia. Greenwood Press, p. 148-153.
- Gutu (S. Z.), 2008, The 2007 population and housing census in Ethiopia, recent experiences of census undertaking in pastoral areas and application of new technologies. CSA, Addis-Ababa, 22 vues.
- Isaias (A.), 2005, Brief Note on the Conduct of Censuses in Ethiopia, in Advocacy and Resource Mobilization for the 2010 Round of Censuses, New York, 24-25 February 2005, p. 67-68.
- Tesfaghiorghis (H.), 1982, Éthiopie, in GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains, Paris, vol. 1, p. 71-86.

GABON

- Population 2022 = 2,3 M
- Recensements = 6

Indépendance : 17 août 1960	Années de recensements					
	1960-1961	1969-1970	1980	1993	2003	2013

Le Gabon a réalisé de façon assez régulière six recensements, tous depuis l'indépendance. L'intervalle censitaire moyen est de 10,5 ans.

— La période coloniale (François, 1984; Biyogho, 1990)

Pendant tout le XX^e siècle, au fil des années de la colonisation, le constat (ou plutôt l'idée dominante) du dépeuplement du Gabon se généralise, au point qu'est envisagée en 1946 la création d'une réserve humaine pour arrêter cette régression et relancer la natalité. Les causes essentielles et souvent anciennes de ce dépeuplement sont la traite des esclaves, les épidémies, les maladies endémiques, les maladies sexuellement transmissibles, mais aussi les famines et une malnutrition générale.

La collecte des données démographiques n'est l'objet que de comptages administratifs à but précis (imposition et recrutements) et aux méthodes variables. La méthode de dénombrement la plus utilisée au début de l'époque coloniale consiste à multiplier le nombre de foyers par un coefficient uniforme. Depuis 1910 environ, l'administration doit dresser un registre nominatif des habitants du village visité, ce qui équivaut à identifier la population de droit. Une seule personne par famille est interrogée et le nombre des enfants présente un déficit notable qui, malgré l'amélioration progressive du relevé nominatif des populations, ne disparaît pas totalement. Les méthodes, les définitions, ainsi que les critères retenus peuvent varier très sensiblement d'une préfecture à une autre. De plus, en raison de la mobilité des populations et des périodes s'étendant sur plusieurs années entre les recensements des différentes régions, on ignore l'importance des omissions et des doubles comptes. De toute façon, on ne dispose vraiment de statistiques qu'à partir de 1950, la documentation disponible étant rare et les archives n'ayant jamais été exploitées.

Il faut aussi signaler les relevés du Service des grandes endémies qui procède chaque année à la visite systématique de toute la population (à l'exception des étrangers non africains et des grandes villes) en vue du dépistage des principales endémies et de la vaccination. C'est ainsi que la population de chaque village est recensée et fait l'objet d'une mise à jour individuelle chaque année. Les comparaisons possibles de certains résultats avec ceux des recensements administratifs semblent indiquer une meilleure qualité des premiers.

— Le recensement de 1960-1961 (François, 1984)

[Date de référence : 8 octobre 1960; population de droit]

En 1959, un programme général d'études statistiques est mis au point par les services intéressés, visant à inventorier les ressources humaines et économiques du pays. Le Ministère français de la Coopération en assure le financement. Ce programme comprend un recensement général de la population accompagné d'une enquête démographique par sondage.

Ce premier « recensement général de la population » est réalisé en 1960-1961 (ainsi que l'enquête par sondage) avec le concours de l'INSEE (France) par le Service national de la statistique.

La population n'y étant pas habituée éprouve une certaine réserve dans la mesure où le pays, sortant juste de la période coloniale, a besoin de main-d'œuvre pour la construction nationale : la crainte de l'enrôlement obligatoire dans l'armée ou du recrutement de main-d'œuvre pour les travaux forcés, très fréquents pendant la période coloniale, entraîne probablement de nombreux refus de se faire recenser. Les habitants, notamment ceux des zones les plus reculées, se cachent dans la forêt afin de se soustraire aux agents recenseurs assimilés volontiers à des agents recruteurs.

Par ailleurs, le problème des communications entre villages, voire même entre la capitale et certains centres de l'intérieur, se pose avec acuité, suscitant des retards dans l'approvisionnement des équipes en documents et autres matériels de travail.

La collecte a lieu sur le terrain d'octobre 1960 à avril 1961, mais aucune étude méthodologique complète n'est publiée.

Ce recensement comporte des questions classiques sur l'état des personnes (sexe, âge, ethnie, état matrimonial, profession, etc.) et sur leur regroupement en ménages et concessions.

Pour les résultats, quatre types de populations sont distingués : la population rurale, la population urbaine (sur le seul critère de l'existence d'un centre administratif et non de la taille de la cité), la population des chantiers (fixes, forestiers, mobiles) et la population comptée à part des collectivités, quelle que soit la taille.

Il n'y a pas d'enquête post-censitaire de contrôle. Cependant, même si les résultats font apparaître certaines anomalies (notamment une répartition par âge avec de nombreuses irrégularités), ceux-ci semblent revêtir une certaine fiabilité, car des procédures de contrôle assez strictes sont mises en œuvre (listes de contrôle, cahiers de village, cahiers de contrôle, bordereaux récapitulatifs, dépouillements partiels immédiats, etc.). Des analyses ultérieures conduisent à une sous-estimation de 12 % de la population de nationalité gabonaise.

Le recensement donne lieu à une exploitation uniquement manuelle, à la publication des premiers résultats en 1962 (avec ceux de l'enquête démographique réalisée en même temps), puis à la publication des résultats définitifs en 1965. La capitale Libreville fait l'objet d'une publication séparée.

Le financement de l'opération est assuré par le FAC (France).

— **Le recensement de 1969-1970** (François, 1973 et 1980)

[Population de droit et de fait]

Constatant l'absence de données démographiques récentes, l'absence de système de collecte classique et continue de ces données et les préjudices sérieux que cela porte à l'efficacité de la gestion économique du pays, le Service National de la Statistique et des Études Économiques (SNSEE) fait approuver dans son principe, en 1967, un projet d'études démographiques construit sur les besoins du pays, s'intégrant dans un projet plus vaste de l'Union douanière et économique d'Afrique centrale (UDEAC) et comportant les opérations suivantes sur une période de dix ans :

- un dénombrement général de la population ;
- une enquête démographique par sondage axée sur la fécondité et la mortalité ;
- une enquête socio-médicale par sondage axée sur les facteurs de stérilité ;
- l'installation progressive en dix ans d'observatoires démographiques régionaux pour arriver à la production de statistiques courantes (état-civil en particulier), ces observatoires devant se transformer en antennes statistiques régionales une fois l'état-civil généralisé.

Ces divers volets n'étant pas retenus par l'aide internationale sollicitée pour leur financement, le projet, financé uniquement par le Gouvernement gabonais, se réduit

rapidement à l'opération de recensement, en vue notamment de la préparation du second plan de développement 1971-1975 et à l'installation des observatoires démographiques régionaux.

Il était prévu initialement que ce recensement soit jumelé avec le recensement agricole. Mais ceci pose de sérieux problèmes et très rapidement cette approche très lourde se révèle inefficace, si bien que les deux opérations sont disjointes.

Ce « recensement général de la population » est réalisé suite à un décret de 1968 proclamant les années 1968 et 1969 années des recensements et créant un Conseil exécutif des recensements (démographique et agricole). Un Directeur du Programme est responsable des opérations et dispose des pouvoirs lui permettant de prendre toutes les décisions appropriées en vue de la réalisation du programme.

L'opération est réalisée par le SNSEE sur un financement national. L'ensemble de la population en terre gabonaise (résidents présents et absents, visiteurs) est recensé, y compris les étrangers des missions diplomatiques et les Gabonais résidant à l'étranger.

Compte tenu des moyens financiers, la cartographie se réduit à des cartes-schémas établies et vérifiées sur le terrain; dans les villes, le relevé est effectué à partir des schémas parcellaires du cadastre; pour Libreville, on dispose d'une couverture photographique aérienne datant de moins d'un an.

L'opération se déroule de deux façons différentes, à Libreville et dans le reste du pays :

- à Libreville, après une préparation soignée (découpage précis, identification préalable de tous les logements repérés par un numéro alphanumérique), l'opération est exécutée en une journée, le dimanche 1^{er} juin 1969. Pour cela, la ville est bouclée, certaines activités du dimanche arrêtées (services religieux, réunions sportives, clubs nautiques, etc.) et le questionnaire aménagé (« cahier de relevé »). C'est ainsi que 50 % des logements sont dénombrés à midi, 80 % à 14 heures, 98 % à 19 heures.
- dans le reste du pays, après un recensement-pilote en juin 1969 dans la région de l'Estuaire, le travail est réalisé par balayage province par province de septembre 1969 à mai 1970, chaque centre urbain étant, comme Libreville, recensé en une journée. Pour ne pas accroître les sources d'erreurs et compte tenu de l'étalement du dénombrement sur plusieurs mois, il n'y a pas de date fixe de référence pour le dénombrement, mais une date mobile correspondant au jour effectif du recensement du ménage.

Cette méthode s'avère très lourde et trop longue. Elle nécessite le recrutement et la formation de plus de 4 000 agents recenseurs (en majorité des élèves de chaque zone de dénombrement), et dure près de 10 mois.

Ce recensement n'est pas suivi d'une enquête post-censitaire.

Cette opération confirme le manque d'intérêt des responsables administratifs qui sont pourtant les premiers concernés (absence aux réunions, refus de fournir des véhicules) et met en évidence la nécessité pour les responsables de recruter eux-mêmes les agents recenseurs, de vérifier que les chefs de village sont informés de la date du dénombrement, etc.

Les informations recueillies sont les suivantes : identifications géographiques du ménage et de l'individu, nom, sexe, âge, ethnie/nationalité, lieu de naissance, résidence, activité. Après le dénombrement, elles sont transcrites sur fiches de marques optiques (IBM-1132) et exploitées par ordinateur.

Dès octobre 1969, un document est diffusé par le SNSEE, fournissant les premiers résultats pour la capitale. En juin 1970, un autre document est publié sur la méthodologie du recensement. Mais aucune publication officielle des résultats n'est diffusée pour l'ensemble du pays après l'exploitation informatique. Néanmoins, le SNSEE dispose d'une partie des données de l'exploitation informatique rassemblées dans un document interne non publié. Au résultat obtenu de 516 884 habitants (484 608 gabonais et 32 276 étrangers), les dirigeants gabonais préfèrent « l'estimation » de 950 009 habitants, proclamée officiellement par un décret présidentiel. Cette situation provient du souhait du Gabon, au niveau le plus élevé, de se voir crédité d'une population plus nombreuse qu'elle ne l'est dans la réalité.

Pourtant, l'évaluation statistique des résultats permet par comparaison des deux recensements (1960-1961 et 1969-1970) d'apprécier la validité du second et de conclure à une collecte d'assez bonne qualité : la correction qui est proposée fournit un effectif corrigé des seuls Gabonais de 504 000, soit une sous-estimation de seulement 4 %.

— Le recensement de 1980

[Date de référence : nuit du 31 juillet au 1^{er} août; population de droit et de fait]

Même si, en 1980, le Gabon a déjà réalisé deux recensements, la situation démographique du pays reste assez mal connue : ni le nombre d'habitants et encore moins la répartition géographique de la population, ni les divers taux et tendances démographiques ne sont déterminés avec une précision suffisante. En effet, les résultats du recensement de 1960-1961 sont anciens, ceux du recensement de 1969-1970 n'ont pas été, pour diverses raisons, publiés. Il est donc nécessaire d'entreprendre un troisième recensement pour déterminer l'effectif et les caractéristiques de la population. De plus, le Gabon respecte ainsi la périodicité recommandée d'un recensement tous les 10 ans. Un « recensement général de la population et de l'habitat » est donc réalisé en 1980, avec le concours des Nations Unies (FNUAP).

Il est officialisé par une loi du 7 décembre 1978 qui, notamment, crée une Commission nationale de recensement démographique. Mais les principaux organes prévus pour l'exécution et la gestion des différentes fonctions du recensement ne jouent pas, comme en 1969-1970, leur rôle, si bien qu'il faut par exemple soumettre le questionnaire au Conseil des Ministres pour approbation, avant de l'adopter. De même, les principales administrations intéressées, tant publiques que privées, n'interviennent pas suffisamment dans l'opération.

La responsabilité administrative et technique de l'opération est confiée au Bureau de recensement (Ministère du plan, du développement et des participations).

Les travaux cartographiques sont réalisés de septembre 1978 à juillet 1980 pour découper le territoire en 67 « districts de supervision » et en 751 « sections d'énumération » (regroupant entre 800 et 1 200 personnes et permettant un dénombrement en 15 jours) et pour établir un fichier de villages.

Un recensement-pilote est organisé en juillet-août 1979. La date de référence du recensement, fixée d'abord par le chef du projet au 1^{er} juillet 1980, puis par le Conseil des Ministres au 16 juillet, est en définitive fixée à la nuit du 31 juillet au 1^{er} août, et la collecte des données commence le 1^{er} août sur toute l'étendue du territoire à l'exception de quelques sections d'énumération que les agents n'ont pu rejoindre par manque de moyens. Le dénombrement doit se terminer théoriquement le 14 août. En fait, le travail se poursuit jusqu'à fin août, voire même septembre, pour trois raisons : les difficultés de transport, les manières de travailler et l'esprit de certains agents recenseurs, et les jours fériés liés à la fête de l'indépendance (17 août) et perturbant sérieusement le déroulement des travaux. De plus, durant la période choisie pour le terrain (malgré l'avis des techniciens et des responsables de l'encadrement sur le terrain), la population est dispersée du fait des vacances, des travaux champêtres, des campements de pêche, etc. Si bien que toutes les personnes ne sont pas recensées. Mais il n'y a pas d'enquête post-censitaire pour évaluer ces omissions.

Outre la localisation, l'habitat et les décès des 12 derniers mois, le questionnaire ménage fournit les informations individuelles suivantes : situation de résidence, lien de parenté avec le chef de ménage, sexe, âge (en années révolues), lieu de naissance, ethnie ou nationalité, fréquentation scolaire et degré d'instruction, qualification professionnelle, activité économique, profession ou métier, branche d'activité, situation dans la profession, situation matrimoniale, enfants nés vivants durant toute la vie et naissances des 12 derniers mois (pour les femmes de 12 ans et plus).

Après la collecte, puis la codification, la saisie est interrompue par le gouvernement à cause de la volonté politique de faire état d'une population plus nombreuse et sans distinguer les nationaux des étrangers. Si les données existent théoriquement, les résultats ne sont pas publiés (comme pour le recensement de 1969-1970). On sait seulement que le résultat provisoire donne 839 000 personnes (alors que le Bulletin statistique gabonais indiquait 1 300 151 pour 1978), ce qui confirme les résultats de l'enquête et du recensement de 1960-1961 en précisant cependant une amélioration un peu plus rapide que prévu des facteurs d'accroissement de la population.

Le financement de l'opération est assuré par le gouvernement gabonais et le FNUAP.

— Le recensement de 1993

[Date de référence : 1^{er} juillet 1993; population de droit et de fait]

Les deux recensements menés au niveau national depuis 1960 auraient normalement dû permettre une bonne connaissance de la démographie gabonaise. Mais le recensement de 1969-1970 n'a donné lieu à aucune publication officielle, pas plus que celui de 1980.

Pour disposer de données démographiques récentes et fiables pour sa politique de développement économique et social, le Gabon organise donc le quatrième « recensement général de la population et de l'habitat » en 1993. Réalisation d'autant plus pressante que le gouvernement tient à suivre les recommandations des Nations Unies sur la tenue d'un recensement au moins tous les dix ans.

D'après la Constitution gabonaise de 1991, dans son Article 1, alinéa 15, « l'État a la responsabilité d'organiser un recensement général de la population tous les dix ans ». C'est une ordonnance du 14 février 1992 qui lance officiellement ce recensement et les grandes lignes de son organisation, dont la coordination est assurée par

une Commission nationale du recensement (CNR) et dont l'exécution technique est confiée à la Direction Générale de la Statistique et des Études Économiques (DGSEE), au sein de laquelle est créé le Bureau central du recensement. De plus, à la suite d'une loi organique du 26 septembre 1991, la Cour constitutionnelle assure la surveillance directe des opérations.

L'opération se déroule sur le terrain du 1^{er} au 31 juillet 1993. Le personnel de terrain comprend : 2 280 agents recenseurs (avec un volet de réserve de 128), 570 contrôleurs (1 pour 4 agents en moyenne et 32 de réserve), 60 superviseurs (1 pour 10 contrôleurs en moyenne et 6 de réserve) et 12 coordonnateurs (1 par province et 3 pour Libreville et Port-Gentil).

Les questions portent sur : les caractéristiques de localisation et d'identification des ménages ; les caractéristiques de l'habitat occupé par le ménage ; les caractéristiques individuelles des personnes (noms et prénoms, situation de résidence, lien de parenté avec le chef de ménage, sexe, date de naissance, ethnie ou nationalité, type de handicap, situation matrimoniale, éducation, activité économique, migrations) ; fécondité et mortalité).

Il n'est pas suivi d'une enquête post-censitaire, pourtant initialement prévue après les interrogations et controverses sur la complétude des recensements précédents.

Ce recensement est mené à son terme, c'est-à-dire jusqu'à la publication des résultats. Dès octobre 1993, les résultats préliminaires issus d'une rapide exploitation manuelle sont publiés. L'effectif provisoire est de 1 014 976 habitants. Le FNUAP finance des missions de contrôle et d'évaluation de la couverture dans toutes les provinces. La méthode d'évaluation n'est pas claire. Néanmoins, on en déduit un taux d'omission de 3 %, soit une population de 1 045 000 habitants à la date du recensement. Les années suivantes, les résultats définitifs issus de la phase d'exploitation informatique sont publiés. Un rapport d'analyse des principaux résultats est publié en 1995.

Ce rapport ne fait pas allusion aux recensements de 1969-1970 et de 1980, mais calcule les évolutions démographiques d'après les données de celui de 1960-1961. Le résultat concernant l'effectif total de la population (1 011 710 habitants) est cohérent avec les projections de population que l'on pouvait établir à partir des chiffres réels de 1969-1970 et des estimations « raisonnables » que l'on pouvait faire pour 1980. Ils n'ont cependant aucune cohérence avec les projections établies à partir des chiffres officiels (lors de la préparation du recensement, on tablait sur un effectif à recenser de 1 475 000 habitants !).

Le FNUAP et la Coopération française contribuent à un appui technique à ce recensement.

— Le recensement de 2003

[Date de référence : 1^{er} décembre 2003 ; population de droit et de fait]

Le Gabon réalise en 2003 son cinquième « recensement général de la population et de l'habitat ». Parmi ces différents recensements, seuls ceux réalisés en 1960-1961 et en 1993 ont été publiés et analysés.

Il est organisé par le Bureau central du recensement (BCR) au sein de la Direction générale de la statistique et des études économiques (DGSEE).

L'organisation de l'opération répond à la fois :

- aux exigences de la Constitution du 19 août 2003 stipulant que « l'État a le devoir d'organiser un recensement général de la population tous les dix ans » (article 1^{er}, alinéa 15);
- aux recommandations des Nations Unies sur la périodicité décennale de l'organisation des recensements de population;
- au souci d'actualisation des données démographiques de base pour évaluer les efforts de développement entrepris depuis 1993 dans tous les domaines;
- à la nécessité pour le gouvernement de disposer des données à jour et fiables pouvant guider le choix de prochains objectifs à atteindre dans le cadre du développement.

Le BCR est chargé de l'exécution technique de l'opération et de l'établissement du partenariat technique avec l'Institut national de cartographie de Libreville. Le BCR bénéficie tout le long de l'opération, des appuis techniques de l'Institut de formation et de recherche démographiques (IFORD, Yaoundé) et de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE, Paris). La préparation administrative et technique s'étale de 2001 à novembre 2003, et le bouclage du budget n'est assuré qu'en 2003.

La cartographie utilise des outils modernes, notamment l'informatique, les récepteurs GPS et les orthophotoplans, qui permettent d'obtenir des produits de qualité, dont les cartes des secteurs de dénombrement et des zones de contrôle. La base de données cartographiques est mieux élaborée. (Ze Nguema et Maganga, 2007)

Le dénombrement de la population est réalisé sur le terrain du 1^{er} au 31 décembre 2003. Il voit le déploiement de 102 superviseurs issus de plusieurs administrations (Planification, Primature, Aménagement du territoire, Habitat, Intérieur, Défense Nationale, Marine Marchande, Travail), de 629 contrôleurs et de 2 081 agents recenseurs.

L'exploitation manuelle aboutit en février 2004 à la production des résultats provisoires, qui sont transmis à la Cour constitutionnelle. Le fichier informatisé de données sur les caractéristiques démographiques et socioéconomiques individuelles de la population et des ménages est disponible. Une enquête post-censitaire d'évaluation de la couverture n'est pas prévue pour ce recensement.

Pour une utilisation optimale des données, le BCR retient 14 thèmes d'analyse, y compris un atlas des principaux résultats. Mais d'autres enjeux, notamment politiques et électoraux, empêchent à nouveau les résultats d'être publiés. Alors que l'effectif total de la population fourni par le recensement est de 1 269 732, le résultat officiel proclamé par la Cour constitutionnelle et entériné par le Conseil des Ministres du 17 mars 2005 est réévalué à 1 520 911 habitants. Simultanément, les données collectées sont placées sous embargo et aucun autre résultat n'est publié.

Le financement de l'opération est assuré par le gouvernement gabonais (90 %), le FNUAP, la Coopération Française et l'Union Européenne (10 %).

— Le recensement de 2013

[Date de référence : 20 octobre 2013; population de droit et de fait]

Conformément à la constitution et suite à un décret de décembre 2012, ce « recensement général de la population et des logements » est effectué en 2013, 10 ans après celui de 2003 (dont les résultats n'ont pas été publiés). Il est réalisé par la Direction générale des statistiques (DGS). L'organisation de ce recensement est fondée légalement, comme le précédent, sur article 1^{er}, alinéa 15 de la Constitution gabonaise.

Ce recensement se distingue des précédents par l'inclusion d'un certain nombre de thèmes novateurs en plus des thèmes classiques : la situation des conjoints survivants ; les besoins en logements des ménages ; les caractéristiques des terrains d'habitation ; l'exposition à la pollution ; les pratiques agricoles des ménages ; les tranches de revenus des travailleurs ; l'affiliation syndicale des travailleurs ; la possession d'une assurance, etc. L'introduction du volet « logement » est une innovation ; de plus, sont demandées des informations sur les personnes vulnérables (handicapés, veuves, orphelins, etc.) et des informations permettant de mesurer le niveau de pauvreté.

La phase préparatoire couvre toute l'année 2012, notamment la cartographie démarrée en avril (découpage de l'ensemble du territoire en zones géographiques que peut couvrir un agent recenseur, collecte des données sur les infrastructures et les équipements de ces zones), la conduite d'un recensement-pilote visant à tester tout le dispositif, et la sensibilisation de la population.

La collecte devait initialement commencer le 7 octobre, mais en raison de diverses difficultés, notamment pour le déploiement des équipes, elle ne débute que le 20 octobre. Et elle ne se termine que le 20 novembre (après que 500 agents recenseurs aient fait défection à cause de retards dans le paiement de leur salaire). Des opérations de contrôle de couverture sont réalisées ensuite, notamment dans la province de l'Estuaire (dont la capitale est Libreville) pour s'assurer de la qualité et de la fiabilité du travail fourni par les agents recenseurs. Le dénombrement mobilise plus de 3 000 agents recenseurs et un personnel d'encadrement de plus de 800 personnes.

Le recensement est suivi, en janvier 2014, d'une enquête post-censitaire de contrôle, notamment en ce qui concerne la couverture du territoire national.

En décembre 2014, les résultats préliminaires sont publiés. Mais, estimant que plusieurs irrégularités ponctuent la réalisation du recensement (mise à l'écart de responsables territoriaux dans l'exécution des opérations, réclamations de populations qui auraient été oubliées, etc.), la Cour constitutionnelle renvoie en août 2014 l'homologation des données collectées. Les résultats ne sont validés par la Cour constitutionnelle, puis par le Conseil des ministres que fin mai 2015.

Sont alors publiés en décembre 2015 les résultats globaux issus du premier traitement informatique. Les 5 rapports sur les localités et les infrastructures et les 23 rapports thématiques portant sur les phénomènes démographiques (fécondité, mortalité, migration, état et structure de la population), l'éducation, la situation des groupes vulnérables, l'activité économique, la pauvreté, les logements, etc., restent des projets non réalisés. Il en est de même du projet d'analyses secondaires et approfondies qui sont toujours attendues, et de la création de bases de données.

Cette opération reçoit le soutien financier du FNUAP et de la Banque Mondiale.

Le prochain recensement (2023 ?)

Le prochain « recensement général de la population et des logements » (RGPL) est annoncé pour 2023 par un communiqué du Conseil des ministres du 10 août 2022. Il doit être réalisé par la Direction générale de la statistique à travers la Commission nationale du recensement (CNR), la Direction nationale du recensement (DNR) et le Bureau central du recensement (BCR).

Le travail de terrain de la cartographie commence en avril 2023 avec 560 agents cartographes envoyés sur le terrain après une formation de deux semaines en mars.

Notons que cette opération doit intervenir en période électorale avec à la clé 4 scrutins : la présidentielle, les législatives, les locales, et le renouvellement de l'Assemblée du Conseil économique social et environnemental.

Nous n'avons pas trouvé d'autres informations sur sa préparation, la date du dénombrement et le financement.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Boubala (F.), 1981, Recensement général de la population et de l'habitat du Gabon - 1^{er} août 1980, GDA, Synthèse des recensements africains. Monographies méthodologiques, n° V, Paris, 48 p.

François (M. D.), 1973, Gabon, in Caldwell (J. C.) *et al.*, eds, Croissance démographique et évolution socio-économique en Afrique de l'Ouest, The Population Council, New York, p. 854-888.

François (M. D.), 1980, Gabon (1969-1970), in GDA, Recensements africains. 1^{re} partie : Monographies méthodologiques, Paris, p. 225-268.

François (M. D.), 1984, Gabon, in GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains, Paris, vol. 2, p. 135-148.

Ze Nguema (D.) et Maganga (S. R.), 2007, L'expérience du Gabon en cartographie censitaire : cas des travaux cartographiques du RGPH 2003, Atelier sous-régional sur la cartographie et l'organisation des recensements, Rabat, Maroc, du 12 au 16 novembre 2007, 16 p.

GAMBIE

- Population 2022 = 2,6 M
- Recensements = 6

	Années de recensements				
Avant l'indépendance	1963				
Indépendance : 18 février 1965	1973	1983	1993	2003	2013

Il y a eu six recensements en Gambie. Le premier a été effectué par le Royaume-Uni avant l'indépendance et les cinq suivants par la République de Gambie. L'intervalle censitaire est remarquablement constant et égal à 10,0 ans.

— **Opérations et estimations avant le premier recensement** (Caldwell et Thompson, 1973; Gibril, 1982; Domschke et Goyer, 1986)

En tant que colonie britannique, la Gambie est divisée en deux parties : une « colonie », composée de Bathurst et des régions avoisinantes, et un « protectorat » pour le reste du territoire.

Avant 1963, ne sont réalisés que des dénombrements sommaires, et les données fournies sont peu fiables. Il s'agit en effet de « recensements de groupe », car il n'y a pas d'énumération individuelle, ni même de visite d'un fonctionnaire dans chaque village. Le personnel chargé de l'opération est très réduit : quatre commissaires, accompagnés chacun d'un employé, pour le pays tout entier. L'opération s'étale donc sur plusieurs mois. Mais très peu d'informations existent sur l'organisation du dénombrement et les méthodes utilisées.

De telles opérations sont réalisées chaque décennie de 1871 à 1951, sauf en 1941 où elle est reportée à 1944 en raison de la Seconde Guerre mondiale. Les résultats sont plus ou moins détaillés et distinguent souvent la colonie et le protectorat. Mais, même si la couverture géographique a tendance à s'améliorer avec le temps, celle-ci est quelquefois partielle. C'est ainsi que le dénombrement de 1944 ne couvre que Bathurst, et celui de 1951 Bathurst et la division de Kombo St. Mary.

— **Le recensement de 1963** (Caldwell et Thompson, 1973; Gibril, 1982; Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : nuit du 17 au 18 avril 1963; population de fait]

Le Royaume-Uni avait prévu un dénombrement en 1961, mais l'opération est repoussée à 1963 afin de ne pas gêner la préparation des élections qui doivent précéder l'indépendance. Et c'est finalement le premier recensement effectué, car pour la première fois, la simultanéité est respectée et des agents recenseurs sont utilisés pour enregistrer les informations sur des questionnaires de ménage. C'est aussi le premier recensement à fournir des informations sur la taille et la composition des villes.

L'opération est menée sous la direction du ministère des Collectivités locales, et aucun statisticien ne participe au projet. De plus, la Gambie ne pouvant à l'époque se permettre un recensement « cher », les moyens déployés sont limités : le coût de l'opération se limite à 30 000 US\$, et ce faible montant a sans doute des conséquences sur la qualité des résultats.

Un pré-dénombrement est effectué pour améliorer la couverture, mais aucune carte n'est utilisée pour assurer l'exhaustivité de l'opération, et la formation des agents recenseurs se limite à un court stage. Le pays est découpé en unités de recensement et de contrôle, un laps de temps bien déterminé est défini pour l'énumération, et l'on observe un certain effort de contrôle dans la collecte des données.

Le questionnaire comprend les rubriques suivantes : nom, âge, sexe, lieu de naissance, tribu, nationalité, relation de parenté avec le chef de ménage.

La population, cependant, est inquiète quant à l'objet du recensement et il y a sans doute des omissions volontaires, diminuant la taille des familles. La tabulation est manuelle.

— **Le recensement de 1973** (Caldwell et Thompson, 1973; Gibril, 1982; Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : 22 avril 1973; population de fait]

Ce recensement, le premier effectué après l'indépendance du pays, aurait dû être effectué en 1970. Cependant, pour diverses raisons, notamment le financement et le personnel, il est reporté à 1973, et il est alors réalisé dans le cadre du Programme Africain de Recensements.

Les méthodes utilisées en 1963 sont adoptées, mais perfectionnées : les unités de recensement et de contrôle sont délimitées au moyen de cartes, la formation des agents recenseurs est améliorée et la collecte des données fait l'objet d'un contrôle plus strict. Un recensement-pilote, une cartographie et une délimitation des aires de dénombrement (AD), une campagne de publicité, et l'élaboration de la liste des maisons avant le dénombrement sont effectués.

Les bases légales de ce recensement sont le « Statistics Act » de 1972, puis les dispositions détaillées décidées en octobre et en novembre 1972 par le Comité central de planification. Il est mené par la Division centrale de la statistique créée en 1971.

Le recensement-pilote est réalisé en avril 1972 dans seize AD sélectionnées au hasard, soit une population de 10 642 personnes. Il permet de tester toutes les dispositions du recensement (questionnaires, formation, manuels, exploitation des données, etc.).

Un travail de cartographie se déroule sur le terrain de juillet à décembre 1972 pour établir une liste à jour de tous les villages du pays, afin de préparer des cartes au 1/50 000 de la Gambie. Sont ensuite délimitées 959 AD contenant approximativement 500 personnes, avec des limites bien définies (routes, rivières, sentiers, ruisseaux, etc.) et pouvant être attribuées à un agent recenseur.

En avril 1973, une campagne de publicité est menée pour notamment éliminer la crainte répandue dans la population que les réponses du recensement soient utilisées à des fins de taxation ou pour le recrutement des personnes dans l'armée. Il s'avèrera par la suite que le public se montre très coopératif avec les agents recenseurs.

Deux types de questionnaires sont utilisés, l'un pour les informations démographiques (contenant 16 questions) et l'autre pour les caractéristiques de l'habitat.

Le questionnaire démographique concerne le nom, le lien de parenté avec le chef de ménage, le sexe, l'âge ou l'année de naissance, le lieu de naissance, la tribu/nationalité, le niveau d'instruction, la fréquentation scolaire, la survie des parents, la fécondité (nombre d'enfants nés vivants des femmes de 15 ans et plus répartis en trois catégories : enfants vivant encore avec la mère, ceux vivant ailleurs et ceux décédés). Comme le but principal du recensement est de recueillir des données sûres, on a retiré les questions sur l'emploi et le chômage (données à collecter plutôt par enquête).

Le questionnaire sur l'habitat permet de recueillir des données sur les matériaux de construction et le classement des habitations selon leur usage et le nombre de pièces.

Quarante formateurs et 1 080 agents recenseurs (dont 40 constituent une réserve), sont recrutés et formés. Le dénombrement des vagabonds est entrepris à minuit le 22 avril. Pour le reste de la population, il a lieu du 23 au 30 avril 1973 (il devait se terminer le 29 avril, mais il prend plus de temps que prévu et s'étend un jour de plus).

Il n'y a pas d'enquête post-censitaire.

Un premier décompte manuel est réalisé fournissant le nombre total de personnes dénombrées sur chaque questionnaire ainsi qu'un tableau par groupe d'âge et par sexe; les résultats préliminaires sont disponibles le 21 mai 1973 et un rapport provisoire est publié en juin 1973.

La tabulation est informatisée. La codification des questionnaires est effectuée du 14 mai au 22 août 1973. Comme le pays ne possède aucun équipement d'exploitation, celle-ci est faite à l'extérieur (à Genève). Pour la saisie, on utilise un document optique plutôt qu'une carte perforée. L'analyse des données débute en octobre 1973 et les résultats définitifs sont publiés en 3 volumes : Population (tableaux statistiques) (juin 1974), Statistiques sur l'habitat et Transcription des interviews enregistrées sur bandes (juin 1974) et le Rapport général qui comporte deux parties : 1) la méthodologie, 2) les analyses thématiques (fécondité-mortalité-croissance démographique, éducation, groupes ethniques, sexe et âge, et distribution de la population), et les projections de la population en annexe (juillet 1976).

— Le recensement de 1983

[Date de référence : nuit du 15 au 16 avril 1983; population de fait]

Un Comité national de coordination est mis en place pour aider à la planification et à la préparation du recensement réalisé, conformément au « Statistics Act » de 1972, par la Division centrale de la statistique.

Les travaux préparatoires commencent en 1981, et le travail cartographique en mars 1982 pour la mise à jour des cartes de recensement et la délimitation des unités géographiques du recensement : divisions (sous la responsabilité des commissaires divisionnaires), districts (sous la responsabilité des superviseurs) et zones de dénombrement (ZD, confiées aux agents recenseurs).

Un recensement-pilote est effectué en mai 1982 pour tester la méthodologie de l'opération, les documents techniques et le traitement des données. Il couvre environ 10 000 personnes dans vingt ZD réparties au hasard dans tout le pays.

Une intense campagne publicitaire précède le dénombrement, notamment avec des réunions dans les villages, des émissions de radio, des films et des affiches (ces dernières sont bien appréciées et nombreux sont les gens qui les retirent de l'espace public pour les mettre dans leur maison).

Les questionnaires sont au nombre de quatre : questionnaire logement (A), questionnaire ménage (B), questionnaire collectif pour les institutions (C) et questionnaire construction (G). Par rapport aux précédents recensements, davantage d'informations sont collectées sur les variables démographiques et socioéconomiques (état matrimonial, profession, branche d'activité) et sur les bâtiments.

La formation du personnel est organisée en trois volets : un atelier des formateurs, du 18 octobre au 5 novembre 1982, un atelier des superviseurs pour 300 participants, et la formation du 2 au 5 avril 1983 de 1 500 agents recenseurs dans différents centres.

L'opération sur le terrain commence le 8 avril 1983 avec le recensement des logements, la liste des ménages et la numérotation des habitations. Le dénombrement de la population commence le soir du 15 avril par les institutions, les personnes dormant à l'extérieur et la population de passage. Enfin, le dénombrement des ménages commence le 16 avril 1983. Il devait durer jusqu'au 24 avril, mais certaines zones n'étant alors pas terminées, la fin du dénombrement est repoussée au 29 avril 1983.

Une enquête post-censitaire était initialement programmée pour évaluer la couverture et l'exactitude des données, mais le manque de préparation adéquate, de fonds et de personnel qualifié conduit à son annulation.

Vient alors la phase de traitement des données. Là, le calendrier prévu connaît des retards en raison de certains aspects techniques tels que les fréquentes coupures de courant et les pannes informatiques.

Le codage commence par celui des questionnaires des ménages et des groupes institutionnels qui dure près de quatre mois, puis celui des questionnaires sur le logement, près de 10 semaines, et enfin celui des questionnaires des bâtiments. En raison de la mauvaise qualité des questionnaires imprimés utilisés, il est décidé de transcrire les données des questionnaires codés sur des feuilles de codage au lieu de saisir les données codées directement dans l'ordinateur sans transcription. Celle-ci commence le 3 novembre 1983 et se termine le 24 août 1984. Tout ce travail de codage et de transcription est contrôlé de très près.

La saisie des données dans l'ordinateur s'achève en décembre 1985. Le rapport préliminaire est publié en mars 1986. Quant aux résultats définitifs, nous avons identifié deux volumes sur les trois publiés : Procédures administratives et analytiques (volume 1) et Les caractéristiques économiques (volume 3).

Ce recensement reçoit le soutien financier du FNUAP, de la CEA, et de l'Allemagne (GTZ).

— Le recensement de 1993

[Date de référence : nuit du 14 au 15 avril 1993; population de fait]

Ce « recensement de la population et du logement » est toujours fondé sur la loi statistique de 1972. Il est réalisé par le Bureau des statistiques de Gambie (GBoS). Un Comité consultatif technique est constitué, chargé des aspects techniques (il est notamment consulté sur le questionnaire et sur la tabulation). Les premiers préparatifs commencent en janvier 1991.

La cartographie sur le terrain débute le 12 avril 1991 pour la mise à jour des cartes des zones de dénombrement (ZD) de 1983, la détermination de la taille approximative des ZD et la saisie appropriée de nouvelles limites sur les cartes. Elle est achevée en août 1992. L'ensemble du pays est divisé en 1 601 ZD regroupées en 320 zones de contrôle des superviseurs.

Un recensement-pilote est mené en juillet 1992 dans 20 ZD sélectionnées par échantillonnage, pour tester le questionnaire et pour examiner les modalités de traitement des données.

Quatre questionnaires sont utilisés : questionnaire ménage (A), questionnaire population institutionnelle (B), questionnaire bâtiment (C) et carte de diplômé (G).

En gros, les questions, concepts et définitions adoptés sont ceux du recensement de 1983 par souci de comparabilité. Cependant certaines modifications sont apportées, notamment l'ajout de nouvelles questions au formulaire A : type d'union, résidence antérieure et durée du séjour, décès dans le ménage au cours des douze derniers mois; et après la question sur le niveau le plus élevé fréquenté, d'autres niveaux comme le collège, le premier cycle/les études pour un diplôme, les titulaires d'un diplôme et les études supérieures sont ajoutés.

La formation des agents recenseurs et des superviseurs est décentralisée au niveau de chaque division, de manière à n'avoir, à chaque session de formation, pas plus de 30 à 35 stagiaires pendant une semaine.

La collecte des données a lieu sur le terrain du 15 au 30 avril 1993. En fait, les agents recenseurs et les superviseurs sont déployés sur leur lieu de travail du 9 au 10 avril (mais ce déploiement pose un gros problème, car il n'y a pas suffisamment de véhicules disponibles pour les transporter), et le dénombrement commence du 10 au 13 avril avec la numérotation des concessions et des bâtiments ainsi que la collecte des détails les concernant. Puis le recensement de la population des institutions et de la population vagabonde commence juste avant minuit dans la nuit du 14 au 15 avril, date de référence du recensement. Le dénombrement se termine le 29 avril.

Pour la première fois, une enquête post-censitaire d'évaluation du recensement est menée du 17 au 20 mai 1993 dans un échantillon de 25 ZD. Après l'enquête, il est procédé à un appariement des données recueillies avec celles du recensement, puis à un retour sur le terrain pour les personnes qui n'ont pas été appariées. Le taux net d'erreur de couverture fourni par l'enquête est de 2,7 %.

À partir de la première semaine de mai 1993, un dépouillement manuel est lancé pour donner les résultats provisoires au niveau du district et le rapport provisoire est publié en juin 1993. Deux autres rapports provisoires, l'un sur les ressortissants étrangers et l'autre sur la croissance démographique dans les districts et les zones urbaines, sont publiés respectivement en octobre et décembre 1993.

En raison du manque d'électricité publique et d'une panne des climatiseurs, la saisie ne commence qu'en octobre 1993. Le nombre d'opérateurs de saisie est augmenté à partir de la mi-mars 1994.

Un rapport sur les bâtiments est publié en 1994, puis en 1995 huit rapports analytiques. Un Répertoire géographique des villes et villages/établissements et un Atlas des caractéristiques de la population sont publiés en 1996. Notons enfin que c'est le premier recensement en Afrique qui consacre un thème d'analyse aux statistiques de genre.

Le financement de l'opération reçoit le soutien de la Banque mondiale, du FNUAP et des Pays-Bas.

— Le recensement de 2003

[Date de référence : nuit du 14 au 15 avril 2003; population de droit et de fait]

Ce « recensement de la population et du logement » est réalisé par le Bureau des statistiques de Gambie (GBoS), toujours conformément à la loi statistique de 1972 encore valable.

En 2000, commence l'exercice de cartographie pour la préparation de cartes de base, pour la mise à jour des cartes existantes, pour l'élaboration de cartes pour les nouvelles localités, ainsi que pour la délimitation des zones de dénombrement (ZD) à partir des estimations de population faites par le personnel de cartographie, une ZD devant avoir une population d'environ 500 personnes

En avril 2002, un recensement-pilote est mené dans un échantillon de ZD sélectionnées dans toutes les régions du pays.

Une campagne publicitaire est conduite avant la collecte des données, mais sans utiliser la télévision, les tarifs pratiqués par la télévision nationale étant trop élevés pour le budget du recensement. La radio est utilisée, mais pas autant que lors des recensements précédents. On peut considérer que la publicité a un impact limité.

En plus des données collectées lors du recensement de 1993, sont incluses pour la première fois dans l'histoire du recensement en Gambie des questions sur l'accès aux médias et sur le handicap. Quatre questionnaires sont utilisés, comme en 1993, portant sur les sujets suivants : caractéristiques démographiques, éducation, informations économiques, logement et bâtiment.

La collecte des données se déroule sur le terrain du 15 au 29 avril 2003. Chaque agent recenseur se voit attribuer une ZD, les superviseurs contrôlant cinq agents recenseurs chacun. Les districts administratifs sont affectés à des superviseurs de district et, au niveau divisionnaire, des superviseurs divisionnaires sont responsables du recensement dans leur région.

Une première visite est effectuée par les agents recenseurs dans les ménages du 15 au 16 avril pour noter les membres habituels et les visiteurs présents. Cela permet d'identifier les membres habituels du ménage absents le soir du recensement. Puis, lors d'une deuxième visite, les agents recenseurs recueillent tous les renseignements sur les membres habituels présents et les visiteurs.

Les données sont ensuite codées et saisies, puis vérifiées et éventuellement corrigées, et les programmes de tabulation exécutés. Après les résultats provisoires, 14 volumes thématiques sont publiés avec trois nouveaux thèmes : Accès aux médias, Jeunesse, et Projections démographiques. De plus, un rapport administratif et un atlas des résultats du recensement sont produits en 2006.

Le budget de l'opération, largement financée par la Gambie, est complété par la Banque mondiale et le FNUAP.

— Le recensement de 2013

[Date de référence : nuit du 14 au 15 avril 2013; population de fait]

Ce « recensement de la population et du logement » est effectué dans le cadre juridique de la nouvelle loi sur la statistique de 2005 qui habilite le Bureau des statistiques de Gambie (GBoS) à effectuer un recensement de la population en 2013 et tous les dix ans par la suite. Un Comité technique composé d'organisations gouvernementales et non gouvernementales est constitué pour aider à la planification et à la préparation du recensement. Un document de projet est élaboré en mai 2010 avec l'aide du FNUAP.

La cartographie du recensement commence en juin 2011. La technologie SIG (Système d'Information Géographique) est utilisée pour la première fois pour la génération de cartes des zones de dénombrement (ZD). Toutes les cartes sont numérisées et imprimées au niveau des districts, des quartiers, et des ZD.

Un recensement-pilote est organisé à partir du 30 juillet et dure trois semaines. Il a pour objectif de tester la méthodologie, les documents et le plan de travail. Il couvre un échantillon de 40 ZD dans tout le pays.

Pour la sensibilisation des habitants, la campagne publicitaire utilise les radios et télévisions publiques, privées et communautaires.

Trois nouveaux modules sont inclus pour la première fois dans les recensements collectés, à savoir la mortalité maternelle, les technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que l'agriculture, tandis que des améliorations sont apportées à certains modules traditionnels. Trois questionnaires sont utilisés : (A), le questionnaire ménage destiné à fournir le nombre de personnes du ménage et des données démographiques, sociales et économiques sur chaque personne recensée, ainsi que des informations sur les conditions de logement ; (B), le questionnaire de la population des institutions (hôpitaux, auberges, prisons, etc.) et de la population flottante (dormeurs extérieurs, clients des hôtels et des maisons d'hôtes, etc.) ; et (C), le questionnaire bâtiment pour toutes les concessions et bâtiments du pays (avec des questions sur les matériaux de construction des murs, du toit et du sol et sur l'utilisation de chaque bâtiment).

Quatorze bureaux régionaux de recensement sont mis en place à travers le pays. Chacun est dirigé par un agent régional de recensement et est mandaté pour recevoir les candidatures et recruter du personnel de recensement.

La formation du personnel se déroule en trois temps : d'abord les agents régionaux de recensement pendant 10 jours au GBoS ; puis les formateurs pendant 8 jours dans quatre centres, ceux-ci étant ensuite déployés dans les bureaux régionaux pour former les agents recenseurs et les superviseurs ; enfin ces derniers pendant 10 jours à partir du 27 mars, avec à la fin une évaluation pour tous les stagiaires et une sélection finale.

À la fin de la formation, les agents recenseurs et les superviseurs sont déployés dans leurs ZD (au nombre d'environ 4 000) et zones de supervision respectives les 6 et 7 avril 2013. Le dénombrement commence le 8 avril et dure 21 jours. Les 7 premiers jours sont utilisés pour la liste des concessions et des ménages ainsi que pour l'administration du questionnaire C : l'inventaire des concessions et des bâtiments, ainsi que des ménages qui y résident, est en effet une condition préalable nécessaire à la conduite du dénombrement de la population. Celui-ci commence le 15 avril (avec celui de la population flottante dès l'aube), et dure 14 jours jusqu'au 28 avril 2013.

Une enquête post-censitaire devait être menée peu après le dénombrement pour déterminer l'étendue des erreurs de contenu et de couverture du recensement. Cependant, en raison de l'indisponibilité des ressources financières nécessaires, cette enquête n'est pas réalisée. Pour remédier à cette lacune, les Bureaux régionaux sont maintenus deux mois supplémentaires (mai et juin) pendant lesquels les équipes régionales sont chargées de réviser et de vérifier en profondeur les questionnaires remplis afin de minimiser les erreurs de contenu et de couverture.

Le rapport des résultats préliminaires, publié début 2014, fournit les informations obtenues par dépouillement manuel sur les caractéristiques de la population telles que la taille de la population, la composition par sexe, la densité, la croissance et la taille des ménages au niveau des collectivités locales et des districts. Sont ensuite publiés les résultats définitifs en 16 volumes dont un (nouveau) sur l'accès aux TIC.

Le financement de l'opération est soutenu par le FNUAP.

Le prochain recensement (2023 ?)

Ce prochain recensement doit répondre aux besoins en données du Plan de développement national 2023-2027 et fournir des données pour le suivi de l'agenda régional (Vision 2050 de la CEDEAO), continental (Agenda Afrique 2063) et mondial (Agenda 2030).

Ce « recensement de la population et de l'habitat », prévu pour 2023, doit utiliser les mêmes procédures et les mêmes thèmes que ceux utilisés lors du recensement de 2013. Aucun changement majeur dans les définitions et les classifications n'est donc prévu, même si certains ajustements peuvent être apportés si nécessaire.

En juin 2021, il est annoncé que la préparation du recensement est en bonne voie, même si elle a été retardée par l'épidémie de Covid 19, et il est précisé qu'un système informatisé sera utilisé, à savoir le système CAPI (Computer Assistant Personal Interview) où les questionnaires papier sont remplacés par des tablettes.

La cartographie (elle aussi numérique) est réalisée à partir de décembre 2022 et devait se terminer fin mars 2023, mais en avril, elle n'est pas achevée en raison d'un manque de fonds.

Pourtant, le gouvernement, le FNUAP et d'autres partenaires travaillent pour réunir les ressources nécessaires. Mais, prévu initialement pour avril 2023, le dénombrement est reporté au dernier moment à novembre en raison d'un manque de financement. En outre, les élections des gouvernements locaux sont prévues le même jour que la date de référence du recensement (15 avril 2023), ce qui aurait pu affecter la réussite du dénombrement, la campagne électorale pouvant compromettre la publicité du recensement.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Caldwell (J. C.), Thompson (B.), 1973, Gambie, in Caldwell (J. C.) et al., eds, Croissance démographique et évolution socio-économique en Afrique de l'Ouest, The Population Council, New York, p. 671-714.
- Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, Gambia, in The handbook of national population censuses. Africa and Asia. Greenwood Press, p. 161-168.
- Gibril (M. A.), 1982, Gambie, in GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains, Paris, vol. 1, p. 87-98.
- Mollard (E. P.) 1980, Gambie (1973), in GDA, Recensements africains. 1^{re} partie : Monographies méthodologiques, Paris, p. 269-292. [Traduction de la monographie publiée par le RIPS (Accra-Ghana) dans la série « Synopsis of African Censuses »].

GHANA

- ▀ Population 2022 = 32,4 M
- ▀ Recensements = 6

Indépendance : 6 mars 1957	Années de recensements					
	1960	1970	1984	2000	2010	2021

Le Ghana a réalisé six recensements, tous après son indépendance. Les intervalles censitaires varient de 10 à 16 ans, l'intervalle moyen étant de 12,2 ans.

— Les données démographiques avant l'indépendance (Gaisie et de Graft-Johnson, 1976; Goarnisson, 1984; Domschke et Goyer, 1986)

Si l'on dispose de diverses estimations du nombre des habitants de la Gold Coast (colonie britannique depuis 1874) avant 1891, celles-ci ne semblent pas s'appuyer sur des bases sérieuses. La première tentative de dénombrement par l'administration coloniale britannique remonte au « recensement » de 1891, opération répétée tous les dix ans jusqu'à 1931. La Seconde Guerre mondiale interrompt alors la série : celui de 1941 n'est pas réalisé, et le dernier effectué par les Britanniques date de 1948. Signalons que celui de 1921 est le premier à couvrir tout le territoire actuel du Ghana après l'inclusion du royaume Ashanti, du Territoire du Nord, puis du Togoland.

Ces opérations se révèlent incomplètes et défectueuses, et leurs résultats sont peu fiables pour les raisons suivantes : leur budget est très limité, d'où un faible nombre d'agents recenseurs (ce sont souvent les chefs de village qui sont chargés de ce travail dans les campagnes); la population craint que les résultats ne servent de base à la collecte future d'impôts; les opérations s'étalent sur une longue durée (pas de simultanéité). Si l'on ajoute à ces problèmes que les données sont collectées par groupe et qu'il n'y a donc pas de dénombrement individuel, on comprend que ces opérations ne peuvent être considérées comme des « recensements » au sens moderne du terme.

C'est ainsi que, pour le recensement de 1891, dans la plupart des régions, « les chefs de ménage doivent déposer dans une urne un grain de céréale, différent suivant le sexe, par individu appartenant au ménage. L'utilisation de cette technique est facilitée par la coutume qui existait à l'époque précoloniale pour les chefs de village de compter de cette façon la population sous leur autorité. » (Goarnisson, 1984). Pour les recensements suivants, la technique est sensiblement la même. En 1911, pour la première fois, un questionnaire comportant une ligne par individu est utilisé dans les deux tiers des villes et des villages. Cette méthode se généralise en 1931, mais pas en milieu rural. En 1948, le sixième recensement de la colonie de « Gold Coast » est organisé avec pour date de référence le 8 février. Il porte sur la population de droit et de fait. Les districts de dénombrement sont créés pour la première fois. Le dénombrement de groupe est toujours maintenu dans la plupart des zones rurales, mais avec une ligne par habitation et non une ligne par village comme précédemment. Les résultats sont publiés en 1950.

— **Le recensement de 1960** (Gil et Ghansah, 1968; Gaisie et de Graft-Johnson, 1976; Goarnisson, 1984; Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : 20 mars 1960; population de fait]

Après l'indépendance, le gouvernement ghanéen est conscient de la nécessité de statistiques fiables comme outil d'administration et de planification. Ce « recensement de la population » marque une nette amélioration par rapport aux opérations britanniques en ce qui concerne les objectifs et la méthodologie. Il s'inspire des principes et recommandations des Nations-Unies et il est réalisé par le Bureau du recensement.

Il est précédé par deux opérations-tests : une enquête de terrain et un recensement-pilote. La première vise à tester le questionnaire, le manuel de l'agent recenseur, la méthode de dénombrement, la formation du personnel, et à estimer le nombre de personnes pouvant être recensées dans un laps de temps déterminé. Le recensement-pilote teste ensuite toutes les procédures du dénombrement.

Les travaux de cartographie définissent 6 788 aires de dénombrement (AD), chacune comprenant en moyenne 700 personnes en milieu rural et 1 000 personnes en milieu urbain, de telle sorte qu'un agent recenseur puisse effectuer son travail en deux semaines. Mais ce délai est parfois dépassé en raison de l'imperfection de l'estimation de la population dans certaines AD ou de sa dispersion. Les agents recenseurs sont contrôlés d'abord par 736 inspecteurs, puis par 82 agents de district.

Une grande attention est accordée à la formation du personnel du recensement et à l'information de la population sur les objectifs du recensement pour obtenir sa coopération.

Un questionnaire unique est utilisé pour les Africains et pour les non-Africains, dans les villes et dans les campagnes. Il contient 11 thèmes statistiques, répartis en caractéristiques géographiques, personnelles, économiques et éducatives, soit au total 16 questions. Le dénombrement a lieu du 21 mars à fin avril 1960.

Une enquête post-censitaire (au 1/20^e) commence le 8 juin (soit 2,5 mois après le dénombrement), destinée à mesurer le degré de couverture et la fiabilité des réponses, mais aussi à collecter des informations supplémentaires sur la fécondité, la nuptialité, la mortalité, la religion et les conditions d'habitat. L'enquête dure jusqu'à la mi-juillet, réalisée dans 868 AD par quelque 1 000 enquêteurs et superviseurs choisis parmi les meilleurs employés de terrain du recensement. L'erreur nette dans le dénombrement fournie par l'enquête est une surestimation de l'effectif comprise entre 0,6 % et 2,5 %.

La tabulation est informatisée. Une tabulation de 10 % est utilisée pour la publication rapide des résultats sur plusieurs sujets.

Les résultats sont publiés à partir de 1962 en six volumes : les volumes I à IV contiennent les caractéristiques démographiques et économiques générales de la population. Un volume préliminaire aux volumes III et IV est basé sur un sondage représentatif de 5 %. Le volume V - Rapport général - donne une description détaillée des aspects majeurs des opérations (1964) et le volume VI contient les données résultant de l'enquête post-censitaire (1971).

Des rapports spéciaux fournissent des informations sur les sujets suivants : statistiques des grandes villes; indicateurs socioéconomiques des aires de dénombrement; données sur les nouvelles régions; liste des localités par autorité locale; les tribus au Ghana : caractéristiques démographiques, économiques et sociales.

Des cartes des zones de dénombrement et des cartes statistiques présentant les caractéristiques de la population dans les collectivités locales et les régions sont également publiées.

— **Le recensement de 1970** (Gaisie et de Graft-Johnson, 1976; Goarnisson, 1984; Domschke et Goyer, 1986)
[Date de référence : 1^{er} mars 1970; population de fait]

Ce « recensement de la population » est réalisé par le Bureau du recensement en dépit des troubles politiques qui font suite au coup d'État militaire de 1966, et de graves problèmes économiques. De plus, il intervient peu après l'« Alien compliance Order » du 18 novembre 1969 ordonnant aux nombreux résidents étrangers sans permis de séjour de rentrer dans leur pays, ce qui peut jouer sur la validité des résultats sur la nationalité.

La cartographie vise notamment à réviser les aires de dénombrement (AD) : chaque AD doit comporter environ 1 000 personnes en milieu urbain et environ 700 personnes en milieu rural, le dénombrement devant être terminé en quatre semaines par l'agent recenseur qui y assure l'opération. Mais la cartographie connaît quelques retards ; elle est menée sur le terrain du 1^{er} décembre 1967 au 26 février 1970, ce qui entraîne par exemple dans la ville d'Accra une délimitation à la hâte, certaines AD ayant une population dont le recensement complet demande deux mois.

Une première enquête de terrain est conduite en septembre 1968 dans 50 des 6 882 AD, notamment pour tester deux types de questionnaires, puis un recensement-pilote est effectué en avril/mai 1969 dans 250 AD pour tester tous les aspects de l'opération.

Comme en 1960, une campagne d'information est menée fin 1969 sur les objectifs du recensement pour favoriser la coopération de la population.

À la différence du recensement de 1960, l'unité de recensement n'est plus la maison ou la concession, mais le ménage. Deux types de questionnaires sont utilisés, le questionnaire ménage et le questionnaire-institution. Les sujets suivants y figurent : nom, sexe, âge, lieu de naissance, lien avec le chef de ménage, nationalité, fréquentation scolaire, niveau d'instruction, type d'activité, profession, industrie et statut d'emploi.

Environ 10 000 agents de terrain sont recrutés et formés : agents recenseurs, superviseurs, chefs de district de recensement, assistants régionaux du recensement, chefs de région de recensement et chefs de région.

Le dénombrement sur le terrain démarre à minuit le 1^{er} mars 1970 avec le décompte de la population flottante. Le dénombrement des personnes dans les ménages commence le 2 mars à 6 heures et se poursuit durant un mois environ dans la plupart des régions.

Le dénombrement est suivi d'une enquête post-censitaire d'évaluation menée en mai 1970 sur un échantillon de 5 % des AD ; cette enquête devait être suivie d'une enquête de contrôle pour déceler les erreurs de contenu, mais elle n'a pas lieu par suite de problèmes de personnel. Une autre enquête, dite « supplémentaire », est menée en 1971 pour fournir des informations non collectées lors du recensement.

Les chiffres provisoires sont annoncés le 11 mai 1970. La tabulation est informatisée. La codification démarre en novembre 1970 (elle se fait rapidement et aisément, car les questionnaires sont précodés) et la saisie se termine vers octobre 1971.

Les résultats sont publiés en 3 volumes et 2 rapports spéciaux :

- volumes : I. Répertoire (décembre 1973) ; II. Statistiques des localités et des aires de dénombrement (juin 1972) ; III. Caractéristiques démographiques détaillées (1975) ; deux autres volumes étaient prévus, mais ne sont pas publiés : IV. Caractéristiques économiques détaillées ; V. Rapport général ;
- rapports spéciaux : A. Statistiques des grandes villes (décembre 1978) ; D. Liste des localités par autorité locale, classées par population, nombre de maisons et principale source d'approvisionnement en eau (décembre 1971) ; deux autres volumes étaient prévus, mais ne sont pas publiés : B. Indicateurs socioéconomiques des aires de dénombrement ; C. Données pour les régions socioéconomiques.

Le recensement de 1984

[Date de référence : 11 mars 1984 ; population de fait]

En raison de l'instabilité politique (le Ghana connaît en effet trois coups d'État en juillet 1978, en juin 1979 et en décembre 1981) et des défis économiques auxquels le pays est alors confronté, le troisième recensement post-indépendance ne peut être effectué qu'en 1984 au lieu de 1980.

Les opérations cartographiques commencent en mars 1980 sur le terrain et visent à réviser les limites des zones de dénombrement (ZD).

Un recensement-pilote est effectué en août-septembre 1981 pour tester tous les aspects du programme de recensement, depuis la collecte des données sur le terrain jusqu'au traitement administratif et électronique des données au bureau.

Le recrutement et la formation du personnel de terrain (qui sont principalement des enseignants des écoles et du personnel du Département du développement communautaire) commencent en septembre 1983. Les agents recenseurs, au nombre d'environ 16 500, sont formés au niveau des districts et des localités.

Les données sont collectées sur le terrain du 11 mars au 12 avril 1984.

Deux questionnaires sont utilisés : l'un pour les ménages privés et l'autre pour les individus vivant en institution et la population flottante. Les questions portent sur le nom, le sexe, l'âge, la relation avec le chef de ménage, le lieu de naissance, la nationalité, le niveau d'éducation, le type d'activité économique, la profession, l'industrie et la situation professionnelle. En outre, le recensement collecte des informations sur la principale source d'approvisionnement en eau, les logements, les établissements d'enseignement et de santé dans chaque localité.

Une enquête post-censitaire est menée. La tabulation est informatisée.

— Le recensement de 2000

[Date de référence : 26 mars 2000; population de fait]

Ce quatrième recensement post-indépendance qui devait avoir lieu en 1994 est retardé à cause du contexte politique (en 1992, création d'une quatrième république, suivie d'élections présidentielles et législatives). Ce n'est qu'en 1995 que le pays peut s'engager pour assurer sa conduite.

Ce « recensement de la population et du logement » est réalisé par le Service statistique du Ghana (GSS). C'est le premier recensement du logement mené avec un recensement de la population en une seule opération.

Un secrétariat national du recensement est créé au sein du Service statistique, ainsi qu'un Comité consultatif technique national. Un Coordonnateur du recensement est nommé en janvier 1999 pour assumer la responsabilité des opérations. Des Bureaux de recensement régionaux et de district sont établis dans les sièges administratifs des régions et des districts, et des Comités de recensement régionaux et de district sont créés pour mobiliser les ressources humaines et matérielles, superviser les activités et entreprendre des programmes de publicité. Le recensement et l'élection nationale ayant lieu la même année, la campagne de sensibilisation de la population souligne que les deux activités sont indépendantes l'une de l'autre et que les réponses aux questions du recensement ne sont pas liées au processus électoral.

La cartographie a notamment pour but la mise à jour des zones de dénombrement (ZD) du recensement de 1984 et des zones de supervision (ZS) et la production de cartes des ZD. Elle est réalisée du début de 1995 à février 2000. Sont délimitées 26 716 ZD.

Deux tests sur le terrain, un pré-test du questionnaire dans la région d'Accra et un recensement-pilote pour tester l'ensemble du plan et de l'organisation du recensement, sont effectués avant le dénombrement. Ce recensement-pilote a lieu en juillet 1999 pendant 10 jours dans 4 districts sélectionnés, suivi en août 1999 d'un test de l'enquête post-censitaire (EPG).

Le questionnaire comporte 15 questions sur le logement et 20 sur la population.

Les équipes de collecte sur le terrain sont composées de 5 agents recenseurs encadrés par un superviseur. Au total, 27 100 agents recenseurs font le dénombrement, avec 5 400 superviseurs et 220 superviseurs supérieurs de districts (deux dans chacun des 110 districts du pays).

Le travail sur le terrain commence le 19 mars 2000 avec l'identification des limites des ZD, la liste des structures, le dénombrement de la population institutionnelle et de la population flottante, et se poursuit pendant deux semaines avec le dénombrement de la population des ménages après la nuit du recensement (26 mars 2000). L'opération est prolongée jusqu'à la fin avril dans environ 10 % des zones, où le dénombrement n'est pas terminé (principalement Accra et Tema).

L'EPC est menée trois mois après la fin du dénombrement pour évaluer l'étendue de la couverture et l'erreur de contenu.

La saisie des données commence le 21 août 2000. La technologie de reconnaissance optique des caractères (OCR) est utilisée pour saisir les questionnaires avec trois scanners Kodak 9500 pendant 12 mois. Le Ghana, le Kenya (1999) et la Zambie (2000) sont les premiers pays qui utilisent cette technologie en Afrique, et leur expérience servira ensuite aux autres pays du continent.

La saisie des données à l'aide de six scanners devait prendre trois mois (au lieu de plus de douze mois avec une saisie manuelle au clavier pour les recensements précédents). Mais l'opération dure 12 mois à cause de trois problèmes : 1) seuls trois des six scanners prévus sont achetés, 2) ceux-ci sont mal programmés et les questionnaires s'y bloquent fréquemment à cause de leur poids variable, 3) il faut beaucoup de temps pour refaire les pages des questionnaires qui n'ont pas de code barre.

Les résultats font l'objet des publications suivantes en 2002 et 2003 : Rapport sommaire des résultats finaux ; Rapport spécial sur les 20 plus grandes localités ; Rapport spécial sur les localités urbaines ; Rapport administratif (sur l'organisation et le fonctionnement du recensement) ; Rapport sommaire sur le parc immobilier et les conditions de logement ; Répertoire (Liste de toutes les localités avec des installations disponibles) ; Caractéristiques démographiques et économiques ; Rapports spéciaux sur les localités ; Rapport spécial sur les circonscriptions ; Rapports de profil de district ; Rapports spéciaux d'analyse démographique.

Le gouvernement assure la plus grande partie du financement du recensement (76 %) et reçoit le soutien du FNUAP, de USAID, du DFID, de la JICA et de la Chine.

— Le recensement de 2010

[Date de référence : 26 septembre 2010 ; population de fait]

Ce « recensement de la population et du logement » est réalisé par le Service statistique. Le document de projet de ce recensement est lancé en novembre 2008 dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement des statistiques du Ghana (GSDP). En 2009, le Secrétariat du recensement est réorganisé avec le Statisticien du gouvernement en tant que responsable national et coordinateur général. En même temps, un Comité technique est mis en place pour fournir des conseils sur ses modalités techniques.

La cartographie est mise en œuvre à partir de la fin 2007 pour délimiter le pays en zones de dénombrement (ZD). Sur le terrain, le système de positionnement global (GPS) est utilisé pour géo-référencer toutes les localités rurales, et ce travail ne s'achève qu'en février 2010. Les activités de reproduction des cartes ne se terminent qu'à la mi-septembre 2010 après l'identification de 104 951 localités et la production de 37 630 cartes de ZD et de 6 733 cartes de zones de supervision (ZS).

Trois pré-tests sont réalisés pour évaluer le questionnaire en mars 2009 en août 2009, puis en mai 2010. Un recensement-pilote est organisé en octobre/novembre 2009 pendant 10 jours dans 6 districts sélectionnés, comme répétition générale de toutes les activités et procédures prévues pour le recensement principal.

Des caractéristiques nouvelles figurent dans le questionnaire pour les ménages : utilisation des TIC (téléphones mobiles, ordinateurs) et activités agricoles (cultures, élevage/pêche) ; caractéristiques des membres du ménage (pour la première fois) : émigration (pays de destination, année de départ, activité à l'étranger) ; handicap ; mortalité (type de décès lié à la grossesse (femmes de 12 à 54 ans) ; enfin, des questions portent sur les conditions de logement et les équipements collectifs.

Le questionnaire est en anglais, mais les agents recenseurs sont encouragés à utiliser la langue locale lorsque le besoin s'en fait sentir. La supervision est assurée

au niveau régional par le responsable régional du recensement, au niveau du district administratif par le contrôleur de district, au niveau de la zone de supervision par un superviseur qui a entre cinq et sept agents recenseurs sous sa responsabilité.

Compte tenu de l'expérience des recensements précédents, la collecte des données sur le terrain était initialement prévue pour mars-avril 2010; cependant, en raison de la lenteur du déblocage des fonds et des retards dans le travail cartographique, l'exercice est reporté à septembre-octobre. Le travail sur le terrain commence finalement le 20 septembre 2010 avec l'identification des limites des ZD (il y en a 27 240), la liste des structures, le dénombrement de la population institutionnelle et de la population flottante. La collecte des données générales a lieu du 26 septembre au 17 octobre 2010 pour la plupart des ZD, l'opération se terminant le 22 octobre pour les dernières.

Une enquête post-censitaire est menée du 9 au 29 avril 2011 pour évaluer l'étendue de la couverture et les erreurs de contenu. Un échantillon de 250 ZD est sélectionné dont tous les ménages sont enquêtés (hors les résidents des institutions et la population flottante). Les résultats indiquent un taux d'omission nette au niveau national de 1,8 % (2,0 % pour les hommes et de 1,6 % pour les femmes).

L'exploitation des données est en partie manuelle et en partie automatique. La saisie des données commence en juillet 2011 à l'aide de scanners de documents Fujitsu.

Les questionnaires sont édités et numérisés, et les données passées à travers des programmes de validation pour produire un fichier de données « propre » pour la tabulation. Les leçons ont été tirées du recensement de 2000, et le traitement des données dure sept mois.

Les résultats préliminaires sont annoncés en février 2011. Les résultats finaux, publiés entre 2012 et 2014, comprennent les rapports suivants : Répertoire (liste alphabétique des localités avec l'effectif de leur population, de leurs logements et de leurs ménages); Rapport de synthèse des résultats finaux (mai 2012); Rapport analytique national; Rapport administratif; dix Rapports analytiques régionaux; 216 Rapports de district; Rapport démographique, socioéconomique et logement; Atlas du recensement; enfin, quinze Rapports thématiques parmi lesquels deux nouveaux thèmes : pauvreté non monétaire et omd au Ghana.

L'opération est financée par le gouvernement du Ghana, le PNUD, l'UNICEF, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, le DFID, la DANIDA, l'ACDI et la Chine.

— Le recensement de 2021

[Date de référence : 27 juin 2021; population de fait]

Ce recensement était initialement prévu pour 2020. Son fondement légal est la loi statistique de 2019 qui décrète « La réalisation d'un recensement de la population tous les 10 ans au mois de mars ». Un Comité directeur, chargé de fournir un soutien politique et institutionnel à la conduite de l'opération, est mis en place. Il adopte le 15 mars 2020 comme date de référence. En juin 2019, cette date est reportée au 28 juin afin d'avoir le temps de mieux préparer l'utilisation des nouvelles technologies. En effet, c'est le premier recensement numérique du Ghana, avec une collecte électronique des données à l'aide de tablettes, et d'autres technologies géospatiales comme le système de positionnement géographique (GPS). De plus, la gestion

des opérations sur le terrain doit être décentralisée, chaque district devant recruter son propre personnel de terrain et ses agents recenseurs.

En février 2020, le gouvernement reporte l'opération au 28 juin, car « certains défis existants sur le terrain ne sont pas résolus ». Puis, en mai, un nouveau report est décidé en raison de la pandémie de COVID-19, cette fois sans indication de la nouvelle date. À la pandémie de coronavirus s'ajoute le contexte des prochaines élections générales. En décembre 2020, une nouvelle date est annoncée : avril et mai 2021. En mars 2021, il est précisé que le recensement commencera le dimanche 27 juin, date de référence retenue.

Le Ghana Statistical Service (GSS) est responsable de sa réalisation.

L'exercice de cartographie commence en 2018 pour mettre à jour les zones de dénombrement (ZD) du recensement de 2010. Sont ainsi délimitées 51 921 ZD.

Un recensement-pilote a lieu à partir du 26 mai 2019, suivi d'un deuxième à partir du 18 novembre.

Une campagne de publicité et de sensibilisation de la population est menée, avec des slogans comme « Recensement 2020 : vous comptez, faites-vous compter ».

Les informations à collecter sont, entre autres, les caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, ethnie, religion, etc.), l'alphabétisation et l'éducation, les activités économiques (statut d'emploi, description de poste, profession, industrie), le handicap, les enfants nés de femmes de 12 ans ou plus, les décès de membres du ménage au cours des 12 derniers mois, les conditions de logement et l'assainissement. Le décompte couvre également l'accès aux équipements sociaux tels que l'eau, les soins de santé, les infrastructures éducatives, l'utilisation des TIC et les conditions de logement.

Soixante-dix mille agents recenseurs, disposant chacun d'une tablette, assurent la collecte des données sur le terrain qui doit durer trois semaines, du 27 juin au 11 juillet 2021. Mais seuls 85 % des ménages sont dénombrés le 11 juillet, et la collecte doit être prolongée jusqu'au 15 juillet, puis jusqu'au 18 juillet, jusqu'au 31 juillet, enfin jusqu'au 8 août.

Le 25 août, l'enquête post-censitaire commence et dure jusqu'au 14 septembre 2021 dans 498 ZD appartenant à 91 districts.

Les résultats provisoires sont présentés le 21 septembre 2021. Les résultats définitifs doivent faire ensuite l'objet de 6 types de rapports différents : 1. Rapport préliminaire (publié en 2021), 2. Proximité résidentielle des services essentiels, 3. Rapports généraux (11 volumes publiés en 2021 et 2022), 4. Rapports thématiques (4 volumes, dont un est publié en 2023), 5. Rapports analytiques et 6. Atlas du recensement. Il existe en outre huit produits interactifs et conviviaux pour répondre aux divers besoins des utilisateurs de données : notes d'orientation, tableau de bord interactif des résultats, infographies, séminaires de diffusion, webinaires, vidéos, fiches d'information et échantillon de microdonnées.

Le gouvernement, principale source de financement, reçoit le soutien des partenaires de développement : Banque mondiale, FNUAP, OIM, HCR, DFID, JICA et DANIDA.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, Ghana, in *The handbook of national population censuses. Africa and Asia*. Greenwood Press, p. 169-179.
- Gaisie (S. K.) et de Graft-Johnson (K. T.), 1976, *The Population of Ghana*, CICRED, Paris, 133 p.
- Gil (B.) et Ghansah (D. K.), 1968, Objectifs et notions de base des recensements de la population et des enquêtes par sondage dans un pays en voie de développement – Ghana, in Caldwell (J. C.), Okonjo (C.), eds., *La Population de l’Afrique Tropicale*, The Population Council, New York, p. 164-178.
- Goarnisson (L.), 1984, Ghana, in *GDA, L’évaluation des effectifs de la population des pays africains*, Paris, vol. 2, p. 149-166.
- Mollard (E. P.) 1980, Le recensement de la population au Ghana de 1970, in *GDA, Recensements africains. 1^{re} partie : Monographies méthodologiques*, Paris, p. 293-320. [Traduction de la monographie publiée par le RIPS (Accra, Ghana) dans la série « Synopsis of African Censuses »]

GUINÉE

- ▀ Population 2022 = 13,9 M
- ▀ Recensements = 3

	Années de recensements		
Indépendance : 2 octobre 1958	1983	1996	2014

La Guinée a réalisé 3 recensements, tous après son indépendance. Les deux intervalles censitaires sont respectivement de 13 et 18 ans, soit un intervalle moyen de 15,5 ans.

▀ Avant l’indépendance (Domschke et Goyer, 1986)

Pendant la période coloniale, il y a des recensements administratifs comme dans les autres territoires sous domination française. Certaines de ces opérations ne concernent que la population « non autochtone » en 1946 et 1951 (un comptage séparé de la population autochtone est effectué à peu près à la même époque). Mais il n’en reste que peu de traces et les données sont considérées comme peu fiables.

Certes d’autres opérations sont réalisées, mais locales, comme l’enquête démographique par sondage dans la région du Konkouré en 1957 ou le recensement de la ville de Conakry et des enquêtes socioéconomiques sur les villages de Kawas, N’Dantari, Kobani et Niéhen en 1958.

Mais la période est surtout marquée par une opération importante : l’enquête démographique nationale par sondage de 1955, la première du genre en Afrique sous colonisation française, qui fournit des renseignements sur la démographie guinéenne au niveau national.

— Les recensements administratifs après l'indépendance (OIT, CEA, FNUAP, 1981)

Après l'indépendance, aucune opération statistique nationale n'est réalisée avant le premier recensement statistique de 1983. Jusqu'à cette date, les informations disponibles sur la population guinéenne proviennent essentiellement de l'enquête de 1955, seule base valable pour l'estimation des indicateurs démographiques.

Mais il faut signaler qu'après l'indépendance, la Guinée poursuit la réalisation de recensements administratifs à des fins de vote et de planification du développement, pour déterminer l'effectif de la population et sa répartition par circonscription administrative. De tels recensements sont ainsi organisés non seulement avant, mais aussi après la réalisation du recensement de 1983 : en 1962, 1967, 1972, 1977, 1990, 1992 et 1994.

On n'en trouve plus guère de traces aujourd'hui et il semble que ces opérations n'ont pas fait l'objet de véritables publications. Ils ne fournissent d'ailleurs que les effectifs de population par subdivision administrative.

On dispose toutefois de quelques renseignements sur le recensement de 1972, réalisé par le Ministère du développement local, et qui semble avoir certaines caractéristiques d'un recensement statistique.

Un recensement-pilote permet de tester le questionnaire et de déterminer qu'un agent recenseur peut recenser 20 à 30 ménages par jour, soit environ 200 personnes. Le questionnaire est « léger » et ne comprend que vingt rubriques permettant d'obtenir l'effectif de la population par sexe, par âge et par groupe socioprofessionnel.

Les opérations sont supervisées par des Commissions ad hoc constituées au niveau national et au niveau des régions administratives et des arrondissements.

Les superviseurs et contrôleurs sont mis en place les 26 et 27 décembre, les agents recenseurs les 29 et 30 décembre. Et la collecte des données se fait en un seul jour, le 31 décembre de 8 heures du matin à 18 heures.

Mais les questionnaires restent conservés au niveau local, et ne sont pas centralisés pour une exploitation et une analyse des données.

Pour les autres opérations, on ne dispose guère de renseignements. Voici ceux que nous avons trouvés :

- le recensement de 1967 est effectué en 3 jours, du 19 au 21 mai ; et celui de 1977 le 28 septembre en un jour, comme celui de 1972 ;
- le recensement de 1990 est entrepris du 5 au 15 novembre afin d'établir les listes électorales par préfectures en prévision du référendum sur la Loi fondamentale, les résultats du recensement de 1983 n'étant alors pas encore publiés ; pour ce recensement, on dispose d'un document de projet, du questionnaire et des fiches récapitulatives au niveau des districts, sous-préfectures et préfectures.

— Le recensement de 1983

[Date de référence : 4 février 1983 ; population de fait et de droit]

C'est en 1971 que le gouvernement demande l'assistance du FNUAP pour la réalisation du premier « recensement général de la population et de l'habitat ». En 1977, le projet est accepté ; puis révisé en 1979.

Son objectif principal est de fournir des données démographiques, sociales et économiques à des fins de planification, notamment sur la taille et la structure des ménages, le sexe, l'âge, le lieu de naissance, la nationalité, l'éducation, le type d'activité, la profession, la branche d'activité et la situation dans la profession.

L'opération est réalisée par le Bureau National du Recensement (structure au sein de la Direction Générale de la Statistique). Les travaux de cartographie commencent en mai 1980. Ils durent deux ans. Le dénombrement proprement dit a lieu du 4 au 17 février 1983. L'exploitation ne démarre qu'en octobre 1984 (codification, puis saisie informatique). Les résultats provisoires ne sont publiés qu'en octobre 1987 en raison des pannes électriques et de la maintenance irrégulière des équipements informatiques. La synthèse des résultats est publiée en octobre 1988; elle donne les informations portant sur : migrations et distribution spatiale, structure par sexe et par âge, nationalité, religion, état matrimonial et nuptialité, analphabétisme, activité économique. Les résultats définitifs ne paraissent qu'en 1989.

L'opération bénéficie de l'aide financière du FNUAP et de l'appui technique du DTCD.

— Le recensement de 1996

[Date de référence : 1^{er} décembre 1996; population de fait et de droit]

Ce deuxième « recensement général de la population et de l'habitat » est institué par un décret du 26 juillet 1995 qui crée notamment les structures chargées de sa supervision et de son exécution : Comité National du Recensement (CNR) et Comités Territoriaux (régionaux, préfectoraux, sous-préfectoraux ou communaux, de district ou de quartier). Un Comité Technique du Recensement créé sous l'autorité du CNR en est l'organe consultatif. Le recensement est réalisé par le Bureau National du Recensement de la Direction Nationale de la Statistique.

Pour des raisons budgétaires, les activités de la cartographie se limitent à une simple mise à jour des fonds de cartes de 1983 jusqu'au niveau des sous-préfectures, et au découpage du territoire en 6 000 zones de dénombrement (ZD) de taille comprise entre 1 000 et 1 500 personnes. Ces travaux cartographiques sont réalisés en 9 mois, du 17 février au 30 octobre 1996. Ils rencontrent un certain nombre de problèmes, notamment la sous-estimation de la population des localités et l'omission de certaines localités lors du découpage des ZD, ce qui entraîne une surcharge de travail pour les agents recenseurs dans les régions de Boké et de Kankan et un manque de questionnaires, ce qui conduit à l'allongement de la période de collecte.

Un recensement-pilote est organisé du 8 au 30 avril 1996 dans des ZD de 5 préfectures sélectionnées par choix raisonné (Conakry, villes moyennes et régions rurales).

Une campagne de sensibilisation est menée, mais son démarrage tardif dans la région administrative de Kankan, surtout dans les zones non couvertes par la Radio Rurale, est l'une des causes principales du prolongement du dénombrement. De plus, au début du dénombrement, on observe dans certaines zones rurales un refus de paysans de se faire recenser par crainte d'être astreints au paiement de l'impôt.

Par rapport au premier recensement de 1983, de nouveaux sujets concernant les personnes handicapées, les personnes du troisième âge, la situation des enfants et des femmes sont développés à la demande des utilisateurs.

La collecte des données a lieu du 1^{er} au 15 décembre 1996. Les agents de la collecte des données sur le terrain sont les agents recenseurs (un par ZD), les chefs

d'équipes (un par sous-préfecture), les coordinateurs régionaux et les superviseurs (un par préfecture). Le questionnaire est structuré en cinq parties : identification, tableau récapitulatif, caractéristiques individuelles (22 rubriques), événements des douze derniers mois et habitat. Il est en grande partie précodé.

La codification est réalisée par 44 agents et dure 9 mois. À la suite de plusieurs types d'erreurs liées à la codification, les données ne permettent pas d'étude détaillée des femmes en situation de polygamie, de la religion, des types de handicaps et du secteur informel. La saisie des données dure 9 mois. Un atelier se tient en novembre 1997 pour analyser les erreurs de collecte, de codification et de saisie et corriger les anomalies détectées, parmi lesquelles les non-réponses.

Il était prévu une enquête post-censitaire, mais elle n'est pas réalisée par manque de financement. Les résultats provisoires sont publiés en 1997 et les résultats définitifs le 15 mars 2000, par un arrêté du Ministre du plan et de la coopération. Ils fournissent les effectifs globaux de la population résidente par sexe et selon les unités administratives (régions, préfectures et sous-préfectures) et le milieu de résidence (urbain ou rural). Les différentes données recueillies permettent la publication en 2000 de 15 rapports portant sur les points suivants : évaluation de la qualité des données ; état de la population ; caractéristiques d'éducation ; caractéristiques économiques ; état matrimonial et nuptialité ; fécondité ; mortalité ; migrations ; caractéristiques des ménages ; caractéristiques de l'habitation ; situation des enfants ; femme ; handicapés ; situation socioéconomique des personnes âgées ; perspectives démographiques.

Plusieurs organismes participent au financement : FNUAP ; USAID ; UNICEF ; Banque Mondiale ; ACDI ; PNUD.

— Le recensement de 2014

[Date de référence : 15 mars 2014 ; population de fait et de droit]

Ce troisième « recensement général des populations et de l'habitat » devait être organisé en 2006, 10 ans après le précédent. Mais il ne peut pas être réalisé à cause des événements sociaux de 2006 et 2007 que le pays connaît alors, et du manque de financement. L'opération doit ensuite se dérouler en décembre 2009. Cette date est reportée à plusieurs reprises pour des raisons budgétaires : 2010, 2011, décembre 2012, enfin février puis mars 2014.

Son organisation est régie par un décret du 28 février 2009 qui crée a) un Comité National du Pilotage (CNP), organe d'orientation représenté au niveau local par des comités régionaux, préfectoraux, sous-préfectoraux et de district/quartier, b) un Comité Technique de Recensement (CTR), chargé des questions d'ordre techniques. Il est réalisé, à l'instar des recensements précédents, par le Bureau Central du Recensement (BCR) au sein de l'Institut national de la Statistique. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS 2009-2015).

La cartographie dure 16 mois (du 6 janvier 2010 au 15 février 2011 pour les 7 régions administratives du pays et jusqu'au 15 mai 2011 pour Conakry). Par rapport au recensement de 1996, ce travail connaît plusieurs innovations importantes : l'utilisation du GPS, la digitalisation des cartes des zones de dénombrement à l'aide d'un logiciel de gestion SIG, la collecte et l'exploitation des données sur les infrastructures

socioéconomiques de base (établissements scolaires, structures de santé, marchés, radio et télévision), la confection d'une base de données cartographiques qui relie les ZD (au nombre de 8 345) aux localités correspondantes.

Un recensement-pilote est réalisé du 10 au 25 février 2010 sur 55 ZD sélectionnées par choix raisonné et représentant la diversité géographique et culturelle du pays.

Après une première phase entre février et juin 2012 (à l'époque où le dénombrement était planifié pour décembre 2012), une campagne de communication sur le recensement est déclenchée avec pour slogan « Pour compter, faites-vous recenser ».

La formation des coordonnateurs nationaux et régionaux, et des superviseurs préfectoraux a lieu en décembre 2013. Celle des contrôleurs, des chefs d'équipe et des agents recenseurs, prévue pour janvier 2014, est reportée à février.

La collecte des données se fait officiellement du 1^{er} mars au 2 avril 2014, mais elle prend effectivement fin autour du 30 avril. Les questions sont les mêmes en 2014 qu'en 1996, avec quelques changements sur le contenu et la structure des questions.

Le dénombrement est exécuté par 8 797 agents recenseurs sous le contrôle de 1 919 chefs d'équipes, 370 contrôleurs communaux ou sous-préfectoraux, 38 superviseurs préfectoraux et 16 coordonnateurs régionaux.

Il était initialement prévu de réaliser une enquête post-censitaire, mais, pour diverses raisons, notamment l'épidémie de la fièvre à virus Ébola qui frappe le pays, cette enquête n'est pas organisée.

La codification, exécutée par 120 agents, dure 4 mois à partir de juillet 2014. Cent vingt agents commencent ensuite la saisie au mois de décembre 2014. Mais début 2015, une mission d'évaluation conduite par la Division Statistique de la CEA identifie des lacunes pouvant mettre en cause les résultats. Les données déjà saisies sont alors reprises, 130 autres agents sont recrutés et l'opération prend fin en juillet 2015. Les données saisies sont apurées avant la production des tableaux, les erreurs mises en évidence étant corrigées soit manuellement soit automatiquement.

Les résultats préliminaires publiés en juin 2014 sont issus du dépouillement manuel des fiches récapitulatives des zones de contrôle remplies sur le terrain par les agents recenseurs à la fin du dénombrement, puis de la saisie des récapitulatifs des résultats obtenus au niveau de chaque ZD sur micro-ordinateurs. Ils ne fournissent qu'un indicateur, à savoir l'effectif de la population par sexe et par entité administrative jusqu'au niveau des sous-préfectures/communes.

Les résultats définitifs sont publiés par décret présidentiel du 31 décembre 2015, puis par une série de 17 rapports thématiques d'analyse des données en décembre 2017 : 1, état et structure de la population ; 2, état matrimonial et nuptialité ; 3, natalité et fécondité ; 4, mortalité ; 5, migration et urbanisation ; 6, caractéristiques des ménages ; 7, caractéristiques des habitations et cadre de vie des populations ; 8, caractéristiques économiques de la population ; 9, éducation ; 10, analyse de la pauvreté ; 11, situation des femmes ; 12, situation des enfants et des jeunes ; 13, situation des personnes âgées ; 14, situation des personnes handicapées ; 15, perspectives démographiques ; 16, prospective de la demande sociale ; 17, évaluation de la qualité des données.

Ces résultats suscitent de vives controverses, parce que jugés politiques et ayant des visées électoralistes.

Le coût global du recensement est estimé à 10,2 millions de dollars supportés à plus de 65 % par les partenaires internationaux : FNUAP ; Union Européenne ; BAD ; PNUD.

Le prochain recensement (2024 ?)

Alors que le dernier recensement guinéen date de 2014 et que la recommandation des Nations Unies est d'en réaliser un tous les 10 ans, le « gouvernement de transition » de Guinée annonce en janvier 2022 le prochain recensement pour cette année « pour mieux planifier les politiques publiques ». Cette annonce est souvent mise en doute, car les moyens financiers et logistiques semblent bien réduits et le délai est bien court.

Toutefois, les préparatifs de l'opération commencent en février 2022 avec l'appui technique du FNUAP. Le calendrier suivant est annoncé début 2023 par la ministre du Plan, de la Coopération Internationale et de l'Intégration Africaine : cartographie censitaire, qui a débuté par la prise des photos satellitaires se poursuit (janvier-septembre 2023), recensement-pilote (février-septembre 2023), dénombrement qui sera réalisé par 40 000 personnes dont 20 000 agents recenseurs (mai 2024), enquête post-censitaire (avril- septembre 2024), traitement et analyse des données (avril 2024-avril 2025), publication des résultats et dissémination des rapports d'analyses (avril-août 2025).

Un décret publié le 12 août 2022 définit l'organisation, la mission et l'objectif de ce recensement. Il est placé sous l'autorité du ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Ses organes d'orientation, de coordination, d'exécution et de contrôle des opérations sont : le Conseil National de Recensement (CNR), le Comité Technique Intersectoriel de Recensement (CTISR), les Comités Locaux du Recensement (CLR), le Bureau Central du Recensement (BCR). En mai 2023, les Comités Locaux sont mis en place : 8 Comités Régionaux, 39 Comités Préfectoraux ou Communaux et 357 Comités Sous-Préfectoraux.

Les principales informations à collecter couvrent les sujets suivants : l'identification, les variables sociodémographiques, la dynamique de la population, l'habitation, la migration, les localités, les infrastructures socioéconomiques et administratives.

Ce « recensement général de la population et de l'habitat » (RGPH4) est le premier point du « chronogramme de la transition » et son coût est estimé à 39 millions de dollars américains. Le gouvernement prend l'engagement de financer 60 % du budget avec ses fonds propres. La Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, le Système des Nations Unies et l'Union Européenne devraient accompagner le gouvernement.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, Guinea, in *The handbook of national population censuses. Africa and Asia*. Greenwood Press, p. 180-186.

OIT, CEA, FNUAP, 1981, *Population et développement en République Populaire Révolutionnaire de Guinée*. Séminaire national organisé à Conakry du 8 au 13 septembre 1980, Addis-Abeba, 95 p.

GUINÉE-BISSAU

- Population 2022 = 2,1 M
- Recensements = 5

Avant l'indépendance	Années de recensements		
	1940	1960	
Indépendance : 24 septembre 1973	1979	1991	2009

Les deux premiers recensements sont effectués par le Portugal avant l'indépendance à 20 ans d'intervalle. Les trois suivants sont réalisés par la Guinée-Bissau indépendante, à des intervalles de 12 et 18 ans. L'intervalle moyen est de 17,25 ans.

■ Les premières opérations de collecte (Domschke et Goyer, 1986; Havik, 2005)

Les premières données concernant la population remontent à 1900. Cependant, les premiers résultats d'opérations ne datent que de 1928.

L'administration coloniale portugaise ne manifeste en effet que peu d'intérêt pour les décomptes de la population et s'intéresse surtout à celle des villes côtières. Les estimations de la population de l'arrière-pays s'appuient le plus souvent sur des rapports émanant de missionnaires et d'officiers de santé.

Le premier recensement de la population a lieu en 1900, mais est dénombrée seulement la population « civilisée » (Blancs, principalement d'origine portugaise; Indiens; Chinois; et un petit pourcentage de Noirs, de métis ou d'Africains occidentalisés, également appelés *assimilados*), et les résultats ne sont pas publiés. Des estimations et des dénombrements partiels de la population sont effectués les années suivantes, y compris pour la population autochtone (1910, 1924, 1925, 1927, 1928, 1929, 1930, 1931 et 1936); l'objectif est le plus souvent fiscal (l'impôt de case a été introduit en 1903), mais les méthodologies ne sont guère décrites, et peu de résultats sont publiés, car jugés incomplets et de fiabilité douteuse.

C'est ainsi que le recensement de 1924 dénombre plus de 770 000 habitants, soit un chiffre très probablement surestimé : il semble s'appuyer sur le nombre de cases payant une taxe, l'effectif de la population étant alors obtenu en multipliant ce nombre par quatre.

■ Les recensements de 1940 et 1960 (Rodríguez, 1980; Domschke et Goyer, 1986; Dubester, 1950)

Il faut attendre 1940 pour que l'administration portugaise réalise un « vrai » recensement, le premier d'une série de quatre recensements réalisés par le Portugal en 1940, 1950, 1960 et 1970. Nous n'en avons retenu ici que deux, ceux de 1940 et de 1960 pour les raisons suivantes :

- en 1950, le recensement est certes réalisé apparemment dans de bonnes conditions, sur la population de droit et de fait, avec pour date de référence le 15 décembre 1950; mais la population non civilisée est dénombrée par la méthode de groupe, donc pas au niveau de chaque personne, ce qui est contraire à la définition du recensement « moderne » que nous utilisons;

- en 1970, le recensement est réalisé pendant la rébellion armée pour l'indépendance, lancée par le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC) en 1960; les « zones libérées » s'étendent sur 70 % du territoire à partir de 1968; on ne dispose d'aucune information sur ce recensement, mais sa réalisation sur le terrain a dû forcément être défectueuse, et il n'est pas exploité.

De fait, les quatre recensements sont de qualité inégale, et surtout on ne dispose que de très peu d'informations sur leur méthodologie.

Pour celui de 1940, pour des raisons non indiquées, les instructions générales données par l'Instituto Nacional de Estatística de Lisbonne ne sont pas suivies et son exécution semble assez déficiente. Les résultats sont partiellement dépouillés et publiés dans l'annuaire de la Guinée Portugaise de 1946, avec des tableaux sur la population civilisée, sur la population indigène et sur les centres urbains. Certains de ces résultats sont également repris dans l'édition de 1948, et certains tableaux comparatifs sont également disponibles dans le rapport du recensement de 1950.

Le recensement de 1960 est réalisé par le Secção de Estatística avec des moyens insuffisants. Mais là encore, on manque d'informations sur l'organisation et les méthodes utilisées, et l'exploitation (réalisée tardivement à Lisbonne) ne fournit qu'un nombre réduit de tableaux publiés en 1978.

— **Le recensement de 1979** (Rodriguès, 1980; Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : nuit du 15 au 16 avril 1979; population de droit et de fait]

Aussitôt après l'indépendance, le gouvernement manifeste sa volonté de réaliser un recensement pour fournir les informations démographiques pour la planification du développement économique. Ce premier recensement fait partie du Programme africain de recensement promu par l'Organisation des Nations Unies. À ce titre, il bénéficie de l'appui matériel, technique et financier du FNUAP et dans sa phase finale, du PNUD.

La base légale de ce « recensement général de la population et de l'habitat » est un décret du 1^{er} juin 1978 qui décide sa réalisation et désigne le Directeur national du recensement. Il crée le Département central de recensement (DCR) au sein de la Direction de la Statistique, chargé de sa conception et de son exécution. Il crée enfin des structures ayant pour fonction de mobiliser les efforts et les compétences afin d'appuyer son exécution, notamment : le Comité national du recensement (CNR) qui coordonne les apports des différents ministères aux opérations; le Comité technique, concevant et adoptant des procédures pour chaque phase importante des travaux, procédures soumises ensuite à l'approbation du CNR. Enfin, la période censitaire est précisée par une communication dans le Journal Officiel du 23 septembre 1978.

La cartographie démarre en juillet 1977 et se termine en décembre 1978 sur le terrain, puis en février 1979 dans les bureaux. Elle vise d'abord à bien déterminer sur les cartes les limites des unités administratives (8 régions et 37 secteurs), puis à découper les secteurs en zones de contrôle, sous-divisées en districts de recensement (DR) contenant environ 650 personnes. Sur le terrain, les agents cartographes vérifient l'existence des villages, intègrent dans le répertoire les villages manquants, tracent les limites des districts, des zones et des villages, et positionnent les localités, les maisons, les voies d'accès, les cours d'eau et les repères principaux.

Un premier test est réalisé en octobre 1978 dans deux secteurs de la région de Bissau avec pour seul objectif l'initiation aux travaux de collecte du personnel permanent du DCR. Le recensement-pilote a lieu ensuite en novembre 1978 sur un échantillon constitué par choix raisonné couvrant l'ensemble du territoire national. Environ 6 600 personnes sont recensées. Les objectifs du recensement-pilote sont surtout de tester le questionnaire, l'organisation de l'opération et l'accueil de la population.

Une campagne publicitaire est menée de janvier à mars 1979.

Deux types de questionnaires sont utilisés, un pour les ménages ordinaires et l'autre pour les ménages collectifs. Les deux contiennent les mêmes questions à l'exception de celle concernant les liens de parenté.

Dans le questionnaire, rédigé en portugais, figurent : l'identification du ménage ; les 15 questions individuelles (toutes sont fermées à l'exception de celles relatives à l'ethnie ou nationalité, au degré d'instruction et à la profession ; la majorité est pré-codée) ; les 6 questions sur l'habitat (toutes fermées et pré-codées).

Le dénombrement a lieu sur le terrain du 16 au 29 avril 1979. Il est réalisé par 16 assistants régionaux (2 par région) et 37 superviseurs (un par secteur), tous fonctionnaires des différents ministères déjà sur place ; et par 200 contrôleurs et 1 000 agents recenseurs (soit un contrôleur pour cinq agents recenseurs), tous recrutés par secteur et formés pendant douze jours par les superviseurs. Ce personnel est choisi parmi les instituteurs et les étudiants, les écoles primaires étant fermées pendant les deux semaines du dénombrement.

Bien que prévue, l'enquête post-censitaire destinée à calculer le taux de couverture et à évaluer la qualité des informations recueillies ne semble pas avoir été réalisée.

Les résultats provisoires sont publiés en juin 1979, soit deux mois après la fin du dénombrement.

Le contrôle et la codification des questionnaires se font à Bissau, et le traitement à Lisbonne. En effet, le pays ne possède pas encore d'unité informatique (infrastructures et personnel).

Les résultats définitifs sont publiés en 10 volumes : I Méthodologie ; II Liste nominative des lieux de recensement ; III Caractéristiques démographiques et sociales de la population ; IV Caractéristiques économiques et conditions d'habitat de la population ; V Répertoire national des localités recensées ; VI Agrégats ménagers ; VII Éducation ; VIII Activité économique ; IX Projections démographiques ; X Divulgations des principaux résultats.

Le budget de l'opération s'élève à environ 1,2 million d'US\$. Il est financé par le gouvernement, le FNUAP et le PNUD. En outre, les publications bénéficient du soutien financier de la SIDA.

— Le recensement de 1991

[Date de référence : 1^{er} décembre 1991 ; population de fait]

Après le recensement de 1979 a lieu le coup d'État de João Vieira en 1980. En 1984, une nouvelle constitution est approuvée et la paix revient progressivement. Un recensement peut se tenir en 1991 (soit 12 ans après le précédent).

Les résultats préliminaires sont publiés en mars 1992. Par la suite, la coopération portugaise publiée en 1996 à Lisbonne les résultats définitifs en six volumes,

un volume national et un volume par province. Un Répertoire national des localités recensées est également publié. Enfin, l'Institut national de la statistique de Bissau publie en 1996 un rapport d'analyse sur les caractéristiques économiques de la population rédigée par João Vaz, expert de la coopération portugaise.

Nous n'avons trouvé aucune publication ou information sur la méthodologie de ce recensement.

L'opération reçoit un appui financier du FNUAP et de la Coopération Portugaise.

— Le recensement de 2009

[Date de référence : nuit du 14 au 15 mars 2009; population de droit et de fait]

Le pays connaît une histoire politique mouvementée depuis 1980, avec une dizaine de coups d'État ou tentatives de coup d'État. Ce qui explique l'intervalle de 18 ans qui sépare ce recensement du précédent. Le président Vieira est assassiné le 2 mars 2009, quelques semaines avant le dénombrement.

Ce « recensement général de la population et de l'habitat » est effectué par l'Institut National de la Statistique (INE).

Un recensement-pilote est réalisé en novembre 2008.

Le questionnaire, imprimé en portugais, comprend les parties suivantes : caractéristiques des individus, caractéristiques du logement, naissances et décès dans le ménage au cours des 12 derniers mois, émigration au cours des 5 dernières années.

La collecte des données sur le terrain a lieu du 25 mars au 10 avril 2009. Elle est réalisée par 2 034 agents recenseurs encadrés par 510 contrôleurs, chaque agent recenseur étant affecté à un district de recensement (DR) et un contrôleur étant responsable de 3 agents recenseurs. Enfin, 46 superviseurs régionaux sont responsables au niveau des régions.

Pour mesurer le degré de couverture du recensement et la qualité des informations recueillies sur certaines variables jugées importantes (sexe, relations familiales, âge, état matrimonial), une enquête post-censitaire est réalisée du 15 au 30 juin 2009 sur un échantillon de 80 DR constitué de manière aléatoire. Le taux d'omission du recensement est de 4,6 %.

Le traitement de l'information comporte les étapes suivantes : vérification des questionnaires, codification des variables non précodées (d'avril à octobre 2009), saisie des données (de mai à fin novembre 2009), contrôle, traitement informatique et production des tableaux. Les premiers résultats définitifs sont publiés en juillet 2010. Un fichier de la population des régions et des localités par sexe ainsi que 11 rapports d'analyses thématiques sont publiés entre 2011 et 2014 : État et structure de la population; Migrations; Mortalité; Éducation et scolarisation; Caractéristiques économiques de la population; Caractéristiques socioculturelles; Enfants; Personnes âgées; Personnes handicapées; Conditions de vie des ménages.

Ce recensement reçoit le soutien financier et technique du FNUAP, du PNUD, de la Banque Mondiale, et de l'Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística, (IBGE, Brésil).

— Le prochain recensement (2023 ?)

Après le recensement de 2009, l'instabilité politique persiste (putsch en 2012, invalidation de la nomination du Premier ministre par la Cour suprême en 2015, contestation de l'investiture du président à la suite de l'élection présidentielle de 2019). De plus, le manque de moyens financiers puis la pandémie de COVID-19 aboutissent au report du recensement initialement prévu pour 2019 (soit 10 ans après le précédent), d'abord à 2020, puis à une date à décider ultérieurement. Ce n'est qu'en mars 2022 que le gouvernement annonce que ce recensement sera réalisé en 2023.

L'INE prévoit pour ce recensement l'utilisation des technologies de l'informatique dans la collecte et le traitement des données, notamment l'utilisation de tablettes sur le terrain.

La cartographie (numérisée) commence le 26 mars et doit durer 10 mois.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, Guinea-Bissau, in *The handbook of national population censuses. Africa and Asia*. Greenwood Press, p. 187-195.
- Dubester (H. J.), 1950, *Population census and other official demographic statistic of Africa (Not including British Africa)*. An annotated bibliography, U.S. Library of Congress et Bureau of the Census, Washington, p. 35.
- Havik (P.), 2005, Les Noirs et les « blancs » de l'ethnographie coloniale. Discours sur le genre en Guinée portugaise (1915-1935), *Revue Lusotopie*, vol. XII, n° 1-2, Leiden, p. 55-76.
- Rodriguès (J. J.), 1980, Guinée-Bissau (1979), in *GDA, Recensements africains*. 1^{re} partie : Monographies méthodologiques, Paris, p. 321-350.

GUINÉE ÉQUATORIALE

- Population 2022 = 1,5 M
- Recensements = 6

	Années de recensements			
	1950	1960		
Avant l'indépendance				
Indépendance : 12 octobre 1968	1983	1994	2001	2015

Six recensements ont été réalisés en Guinée Équatoriale, dont les deux premiers par l'Espagne avant l'indépendance. Les intervalles censitaires varient de 8 ans à 23 ans et l'intervalle moyen est de 13,0 ans.

— Avant 1950 (Domschke et Goyer, 1986)

Il y a peu de renseignements sur les décomptes de la population de la Guinée Équatoriale avant 1950. On sait que des décomptes ont été effectués en 1877 à Santa Isabel (sur l'île de Fernando Po), en 1887 à Fernando Po, Corisco et Elobey-Chico, puis en 1897, 1900, 1910, 1920, 1930 et 1940, mais seuls quelques tableaux (et parfois aucun) ont été publiés, et cela sans guère de précision sur l'organisation et la méthodologie.

Il faut rappeler que l'Espagne ne prend le contrôle de la plus grande partie du territoire qu'en 1926. Il en découle par exemple que les estimations faites en 1920 (110 000 habitants) sont difficiles à utiliser puisqu'en 1917, près de 60 000 personnes en provenance du Cameroun se sont réfugiées en Guinée Équatoriale à la suite de la prise du territoire allemand par les alliés.

— Le recensement de 1950

[Population de droit et de fait]

Pour ce recensement, organisé avant l'indépendance par l'Espagne, nous ne disposons que de peu d'informations sur l'organisation et la méthodologie. C'était en fait un recensement général de l'Espagne, couvrant le territoire métropolitain ainsi que les colonies et protectorats. Dans la méthodologie générale de l'opération, il est écrit : « Les territoires coloniaux et de protectorat (autres que les villes de Ceuta et Melilla) seront recensés conformément aux instructions complémentaires des présentes et écrites en accord avec les autorités respectives et la Direction générale des colonies. » Mais nous n'avons pas trouvé de document décrivant la méthodologie particulière utilisée en Guinée Équatoriale.

Le recensement est organisé par la Délégation coloniale de la statistique et l'Institut national de la statistique. Il couvre l'ensemble du territoire, comprenant le Rio Muni et les îles Fernando Po, Annobon, Corisco, Elobey-Chico et Elobey-Grande.

Les travaux préliminaires comprennent la cartographie, la numérotation des maisons et la classification des bâtiments en fonction du type de construction.

La population autochtone est « interviewée par des agents recenseurs, assistés par des interprètes, avec des questionnaires réduits et adaptés aux différentes conditions des territoires ».

Le questionnaire (plus complet pour la population européenne que pour la population « indigène ») comporte des questions sur le sexe, la race (deux groupes étant distingués, blancs et noirs, désignés aussi par les termes de populations européenne et autochtone), la nationalité, le lieu de naissance, l'âge et l'état matrimonial.

Les résultats définitifs sont publiés en 1952 : la population recensée au 31 décembre 1950 est de 196 049 habitants pour la population de droit et de 198 663 pour la population de fait.

— Le recensement de 1960

[Date de référence : 31 décembre 1960; population de droit et de fait]

Comme celui de 1950, ce recensement est organisé par l'Espagne et couvre non seulement le territoire métropolitain, mais aussi les colonies et protectorats. On dispose d'encore moins de renseignements sur cette opération que sur la précédente. Il est organisé par l'Institut national de statistique et la Direction générale des territoires et provinces africaines.

Ce sont des agents recenseurs qui remplissent les questionnaires. Mais il n'est pas précisé si la méthodologie adoptée en Espagne est également utilisée dans toutes les provinces d'outre-mer, y compris celles d'Afrique. Seuls quelques rares tableaux de résultats sont publiés sur la population totale de fait et de droit au 31 décembre 1960. La population totale recensée est de 225 931 habitants (population de droit) et de 245 949 (population de fait).

— Le recensement de 1983 (UDEAC, 1991)

[Date de référence : 4 juillet 1983; population de droit]

Après l'indépendance, la Guinée Équatoriale réalise son premier « recensement général de la population et de l'habitat » en 1983 : il a donc fallu attendre 15 ans, car la paix civile ne revient qu'en 1979, après la période dictatoriale instaurée à l'indépendance, caractérisée par la dégradation des infrastructures de base et une répression massive, et donnant lieu à une forte émigration.

L'objectif de ce recensement est de combler l'énorme manque de données statistiques sur la population devant permettre la planification, la supervision et la formulation des politiques démographiques, économiques et sociales.

Un recensement-pilote est organisé en juin 1982. Le dénombrement est effectué du 4 juillet au 5 août 1983 par 665 agents recenseurs (142 en milieu urbain et 523 en milieu rural).

Une enquête d'évaluation est organisée immédiatement après le dénombrement, avec pour principal objectif d'évaluer la couverture du recensement. Elle porte sur un échantillon de secteurs de dénombrement tirés parmi les 688 secteurs et comptant près de 5 000 personnes. Le taux d'omission du recensement est estimé par cette enquête à 9 % au niveau global.

L'exploitation des données prend un temps très long en raison du manque de personnel national qualifié, tant pour le contrôle des questionnaires, le dépouillement manuel et la codification, que pour la saisie des données et la tabulation (les derniers tableaux ne sont produits que fin 1987).

Un décret proclame le 14 novembre 1989 les résultats officiels et les documents d'analyse thématique sont publiés en janvier 1990.

L'analyse des résultats est effectuée entre mars 1988 et décembre 1990. Les données sur la population sont les premières à être analysées, celles sur l'habitat présentant quelques insuffisances. La publication des résultats comprend :

- un volume pour l'analyse des résultats sur la population ;
- un volume consacré uniquement à l'habitat ;
- un volume portant sur la taille et la structure de la population ;
- trois volumes portant respectivement sur la fécondité, la mortalité et les migrations internationales ;
- une plaquette présentant les principaux résultats (population et habitat).

Le FNUAP participe au financement de l'opération.

— Le recensement de 1994

[Date de référence : 11 septembre 1994; population de droit et de fait]

Le deuxième « recensement général de la population et de l'habitat » est réalisé en 1994, soit 11 ans plus tard. Il est organisé par le Bureau central du recensement (Ministère de la planification et du développement économique).

Un recensement-pilote est réalisé en décembre 1992, le dénombrement du 11 septembre au 5 octobre 1994, et une enquête post-censitaire en janvier 1995.

L'analyse des différents thèmes retenus s'achève en novembre 1997, date des premières publications. L'opération reçoit un appui financier du FNUAP et de la Coopération espagnole.

Il convient de noter ici que ce recensement a lieu durant une période d'intenses activités politiques du gouvernement dans le cadre du processus de démocratisation du pays. Il en résulte, lors de la collecte des données, un certain degré de confusion pour la population entre le recensement de la population et les recensements électoraux consécutifs. La population ne sachant pas faire la différence entre les activités administratives et les activités politiques, on observe de nombreuses abstentions et omissions volontaires.

— Le recensement de 2001

[Population de droit et de fait]

Ce troisième « recensement de la population et des logements » est organisé par la Direction générale de la statistique et des comptes nationaux (Ministère de la planification et du développement économique).

La collecte des données sur le terrain se fait en août et septembre 2001.

La population estimée par ce recensement est de 1 014 999 habitants, alors que le recensement de 1994 chiffrait celle-ci à environ 450 000 habitants, soit plus du double en 7 ans. Les arguments que l'on peut avancer pour expliquer cette anomalie sont le retour de nationaux exilés, l'arrivée des nombreux étrangers, les problèmes rencontrés lors de la réalisation du recensement de 1994 qui a peut-être sous-estimé la population (confusion avec un recensement électoral), sans exclure une volonté politique de gonfler l'effectif de la population.

— Le recensement de 2015

[Date de référence : 20 juin 2015; population de droit et de fait]

Un décret présidentiel du 24 janvier 2011 prévoit la réalisation du « IV^{ème} recensement général de la population et des logements », du 1^{er} recensement général de l'agriculture et d'une enquête sur la population active, la formation et l'emploi. Puis, en 2013, un arrêté du Ministère de l'économie, de la planification et des investissements publics crée les structures administratives et techniques pour la mise en œuvre de ces opérations. Concernant le recensement de la population, il s'agit des structures suivantes : Commission nationale du recensement, Comités provinciaux, de district et municipaux, Comité technique national du recensement, Bureau central du recensement.

Il est organisé par l'Institut national de la statistique (ministère de l'Économie, de la Planification et des Investissements publics).

Pour la cartographie, sont utilisées les images-satellites à haute résolution de l'ensemble du territoire national et l'élaboration de cartes numériques. Plus de 150 agents cartographes sont formés pour ces travaux qui durent 4 mois.

Les recensements de la population et de l'agriculture sont réalisés simultanément sur le terrain par plus de 1 200 agents entre le 20 juin et le 9 juillet 2015. Ceux-ci disposent d'ordinateurs portables ou PDA (Personal Digital Assistant) qui sont utilisés sur le terrain au lieu de questionnaires papier.

Les résultats préliminaires sont obtenus après téléchargement des informations contenues dans les appareils électroniques des agents recenseurs sur les serveurs situés dans le Bureau central du recensement, et après un premier nettoyage de la base de données. Ils sont présentés officiellement le 17 septembre 2015, fournissant le chiffre de 1 222 442 habitants pour la population résidente.

Plusieurs organismes internationaux participent au financement de l'opération : FNUAP, PNUD, FAO, OIT et UNICEF.

Le prochain recensement

Le V^e recensement général de la population et des logements est prévu en 2025.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, Equatorial Guinea, in The handbook of national population censuses. Africa and Asia. Greenwood Press, p. 142-147.

UDEAC, 1991, Le premier recensement général de la population de la Guinée Équatoriale, les cahiers du DEP (Département des études de population), n° 1, p. 1-22.

KENYA

- Population 2022 = 56,2 M
- Recensements = 8

	Années de recensements					
Avant l'indépendance	1948	1962				
Indépendance : 12 décembre 1963	1969	1979	1989	1999	2009	2019

Le Kenya, pays anglophone de l'ex-Afrique Orientale britannique, a réalisé 8 recensements de façon assez régulière. Les intervalles censitaires sont compris entre 7 et 14 ans, mais tous les intervalles après l'indépendance sont exactement de 10 ans. La moyenne générale est de 10,7 ans.

Les premières opérations et les premières estimations

La première estimation officielle de l'effectif de la population du Kenya est faite en 1897 par Sir Arthur Hardinge, le gouverneur résident : 2,5 millions d'habitants (Ominde, 1975). Mais le manque de données démographiques persiste jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les Britanniques se contentant de dénombrements, notamment en 1911, 1921, 1926 et 1931. Les trois premiers ne portent que sur la population non africaine. Celui de 1931 porte également sur la population africaine de Nairobi et de Mombasa, ainsi que sur le plus grand nombre possible des Africains habitant une ferme ou une localité non africaine. Ce sont des recensements administratifs, assez sommaires au début, et celui de 1931 semble être un peu plus élaboré, les commissaires de district ayant reçu des instructions pour que le décompte de la population soit aussi complet que possible.

Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que de véritables « recensements statistiques » sont réalisés.

— **Le recensement de 1948** (Lury, 1968 ; Muganzi, 1982 ; Domschke et Goyer, 1986)

[Population de droit et de fait]

Les deux premiers recensements statistiques (1948 et 1962) sont réalisés par le Royaume-Uni avant l'indépendance en 1963. Le premier est effectué en 1948 à la suite de la création en 1946 du Département de la statistique de l'Afrique de l'Est qui fait partie des services de la Haute Commission de l'Afrique de l'Est. Ce Département organise de véritables recensements à partir de Nairobi, et de façon à peu près identique dans les trois territoires britanniques d'Afrique Orientale (Kenya, Tanganyika et Zanzibar, Ouganda). Ce recensement est conduit en trois étapes : a) au mois de février, le recensement de la population non africaine ; b) au mois d'août, celui de la population africaine, mais la province Nord, y compris le district de Samburu, n'est pas pris en compte ; c) le recensement est suivi d'une enquête par sondage sur un échantillon de 10 % des Africains, au cours de laquelle des renseignements détaillés sont recueillis par les agents recenseurs (les plus qualifiés du recensement).

Le dénombrement se heurte à de nombreuses difficultés : « L'omission de certaines zones, les cas de double compte, l'insuffisance numérique ainsi que la mauvaise formation des agents recenseurs, constituent autant de sources d'erreurs, auxquelles il faut ajouter les problèmes posés par la difficulté d'accès, surtout en région rurale, et le nomadisme de la population. » Et certains agents recenseurs, « incompetents ou malhonnêtes », portent sur les bulletins des « renseignements faux, et parfois même fictifs » (Muganzi, 1982). Pour certaines régions, une deuxième énumération s'avère nécessaire pour vérifier les données.

La population totale est donc sous-estimée, ce que confirme le recensement de 1962. Pour autant, ce recensement de 1948 marque une étape importante dans l'histoire des recensements au Kenya.

— **Le recensement de 1962**

[Population de droit]

Le Département de la statistique de l'Afrique de l'Est avait prévu ce recensement pour 1958, mais il doit être reporté à 1962 en raison des tensions qui persistent dans certaines régions du pays, après la révolte Mau Mau du peuple Kikuyu, du début à la fin des années 1950. Les nombreux problèmes rencontrés lors du recensement de 1948 se posent également en 1962. Pour cette opération, réalisée par étapes dans le courant du mois d'août, la province Nord n'est toujours pas totalement recensée et la population des districts de Turkana, de Samburu, de Marsabit et d'Isiolo, ne fait l'objet que d'un sondage (Muganzi, 1982).

D'autres difficultés viennent perturber le bon déroulement du recensement : « La nuit du recensement, de très fortes pluies rendent quasi inaccessibles certains districts. De plus, politiquement, le moment est difficile, l'indépendance du Kenya étant imminente. Les démissions de nombreux administrateurs coloniaux posent des problèmes de fonctionnement à l'appareil administratif : la vérification des données devient difficile pour certains districts, le personnel remplaçant n'étant pas toujours

qualifié pour expliquer les erreurs constatées. » (Muganzi, 1982). Finalement, pour certaines régions, une seconde énumération s'avère nécessaire pour vérifier les données. Malgré tout, ce recensement de 1962 est considéré comme un des plus complets et des plus réussis de tous ceux entrepris jusqu'alors en Afrique Orientale.

— **Le recensement de 1969** (Muganzi, 1982)

[Date de référence : nuit du 24 au 25 août 1969; population de fait]

C'est le premier recensement conçu et réalisé après l'indépendance, soit seulement 7 ans après le précédent.

Deux questionnaires sont administrés : un questionnaire « long », en zone urbaine et sur un échantillon à 10 % en zone rurale, et un questionnaire « court » dans le reste de la zone rurale.

Ce recensement est également le premier pour lequel les unités de recensement sont correctement délimitées au moyen de cartes. Mais la province Nord et le nomadisme de la population (avec le risque de sous-estimation qui en résulte) n'en contiennent pas moins de poser des problèmes.

Par ailleurs, le recensement pâtit de l'imminence des élections générales qui ont lieu deux mois plus tard et qui mobilisent l'Administration provinciale.

Malgré ces difficultés, ce recensement, bien conçu et bien préparé par une importante campagne publicitaire, fournit des données qui concordent assez bien avec les prévisions.

— **Le recensement de 1979** (GDA, 1981 ; Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : nuit du 24 au 25 août 1979; population de fait]

Le recensement de 1979, puis les suivants se tiennent tous à exactement 10 ans d'intervalle, ce qui est assez exceptionnel parmi les pays africains. Ils sont organisés selon des modalités voisines de celui de 1969, avec quelques aménagements : par exemple, lors du recensement de 1979, un seul modèle de questionnaire est utilisé et non deux, un long et un court.

Le dénombrement est achevé le 15 septembre. Une enquête post-censitaire de couverture (EPC) est réalisée après le dénombrement, avec beaucoup de retard. En conséquence, l'appariement de l'EPC et du recensement est jugé inutile.

Les résultats provisoires sont publiés le 23 novembre et les résultats définitifs dans trois rapports, dont le rapport principal (le recensement de la population et des logements de 1979, volume 1) en 1981, et le dernier, qui porte sur les projections démographiques de 1980 à 2000, sort en mai 1988.

— **Le recensement de 1989**

[Date de référence : nuit du 24 au 25 août 1989; population de fait]

Ce « recensement de la population et du logement » est régi par la loi sur les statistiques du 4 novembre 1988. Il est réalisé entre le 25 août et le 2 septembre. En fait, il ne faut que 5 jours pour couvrir toutes les personnes à recenser, sauf dans les zones arides et semi-arides. Il est plus ambitieux en termes d'opération, de données collectées et de couverture que les recensements précédents. En effet, il doit permettre de répondre aux besoins de données au niveau du district, nécessaires pour améliorer la stratégie de développement rural alors axée sur le district.

Contrairement au recensement de 1979, il n'y a pas de problèmes liés à une publicité insuffisante ou à des cartes médiocres. Une enquête post-censitaire est entreprise en septembre/octobre 1990 sur un échantillon représentatif de la population couvrant 25 % des habitants du pays. Ses objectifs sont : 1) d'estimer les erreurs commises lors du recensement et d'identifier leurs causes et 2) de recueillir des données sur la fécondité et la mortalité. Ses résultats mettent en évidence un sous-dénombrement global estimé à 6,3 %.

Dans tous les recensements, de 1948 à 2019, le questionnaire comporte une question sur l'ethnie. Les résultats par ethnie du recensement de 1989 sont, semble-t-il, manipulés « à des fins politiques » par le gouvernement pour privilégier les groupes ethniques qui le soutiennent, et défavoriser ceux de l'opposition (Golaz, 1997).

Cinq volumes et quatre monographies sont publiés à l'issue de l'opération, de mars 1994 à avril 1996.

Pour le financement de ce recensement, le gouvernement reçoit l'appui de plusieurs bailleurs de fonds : FNUAP, PNUD, USAID, ACDI, DTCD, Official Development Assistance (ODA, Royaume-Uni), CEA.

Le recensement de 1999

[Date de référence : nuit du 24 au 25 août 1999; population de fait]

Ce « recensement de la population et du logement » est régi par la loi sur les statistiques et par l'ordonnance du 11 septembre 1998 et son avenant du 22 février 1999. Le dénombrement se déroule du 25 au 31 août (environ 5 jours).

Un thème du recensement défini par le président de la République est retenu : « Compter notre population pour le développement ».

Ce recensement diffère des précédents en ce qu'il adopte et utilise de nouvelles technologies comprenant des scanners, un système d'information géographique (SIG) et un réseau local (LAN), technologies qui n'avaient jamais été utilisées dans les recensements effectués en Afrique subsaharienne. Le logiciel nécessite un personnel expérimenté, ce qui n'est pas le cas, d'où des difficultés majeures surmontées grâce au soutien du DFID britannique et du FNUAP. Le nettoyage et le traitement des données sont achevés en janvier 2001.

Une riche base de données est créée, soutenue par des outils comme le SIG.

Une enquête post-censitaire de couverture est réalisée en février 2000. Son principal objectif est de fournir des estimations des erreurs de réseau et de contenu aux niveaux urbain, rural et provincial.

À la suite de débats au moment de la collecte puis de la publication des premiers résultats, les chiffres sur la répartition de la population par groupe ethnique ne sont pas rendus publics (Golaz, 2006). Dix-huit rapports sont publiés à l'issue du recensement, entre janvier 2001 et août 2002 : 2 volumes pour les résultats de base, huit monographies et huit rapports provinciaux.

Ce recensement est financé par le gouvernement ainsi que par le FNUAP, l'USAID et la DFID.

— Le recensement de 2009

[Date de référence : nuit du 24 au 25 août 2009; population de droit et de fait]

Ce « recensement de la population et du logement » est régi par la loi sur les statistiques de 2006 qui donne au Bureau national de statistiques la responsabilité de réaliser un recensement de la population et du logement tous les dix ans. Une ordonnance du 8 août 2008 définit le cadre institutionnel de sa mise en œuvre.

Le recensement est réalisé du 25 août au 2 septembre (soit environ 7 jours). Pour la première fois dans l'histoire des recensements au Kenya, le Président déclare férié le premier jour du recensement (25 août).

Comme pour le recensement précédent, un thème du recensement est défini par le Président : « Compter notre population pour la mise en œuvre de la Vision 2030 ». Ainsi, le recensement doit-il collecter une variété d'informations statistiques pour suivre la réalisation d'objectifs tels que ceux du Millénaire de développement (OMD).

Le questionnaire principal (long) contient de nouvelles questions sur plusieurs domaines jugés cruciaux pour le suivi et la mise en œuvre des objectifs de développement nationaux et mondiaux tels que l'invalidité, la mortalité maternelle, l'emploi rémunéré par secteur (formel ou informel), le recensement du bétail, l'utilisation des TIC (ordinateur, Internet, téléphone portable), et les émigrants (caractéristiques, envois de fonds). Quatre questionnaires courts couvrent des populations spécifiques : personnes dans les hôtels, hôpitaux et prisons; voyageurs et personnes en transit; personnes sans-abri et sans domicile fixe; émigrants.

Pour la première fois, le gouvernement met en place une équipe d'experts indépendante chargée du suivi externe pour encourager la transparence, assurer une supervision efficace et garantir la qualité du recensement. Cette équipe donne des retours d'information en temps réel au Secrétariat du Bureau Central du Recensement sur tout événement ou incident susceptible de menacer le succès de l'opération.

Une enquête post-censitaire de couverture est menée en novembre/décembre 2009 afin d'évaluer l'exhaustivité et l'exactitude du dénombrement.

Le recensement étant réalisé après les violences politico-ethniques qui ont suivi l'élection présidentielle contestée de 2007, il avait été suggéré d'abandonner la question sur l'ethnie. Elle est maintenue et les résultats par ethnie font polémique, de nombreux observateurs craignant leur instrumentalisation politique.

La première série des résultats préliminaires, publiée en août 2010 (quatre volumes), est suivie par la parution de treize rapports analytiques en mars 2012, portant notamment sur le handicap, les dimensions de genre, les projections démographiques, ainsi que de l'Atlas du recensement.

Plusieurs bailleurs de fonds participent au financement de ce recensement : FNUAP, PNUD, UNICEF, USAID, DFID, SIDA, Bureau de recensement des États-Unis.

— Le recensement de 2019

[Date de référence : nuit du 24 au 25 août 2019; population de fait]

Ce « recensement de la population et du logement » est réalisé conformément aux dispositions de la Constitution de 2010, de la loi sur les statistiques de 2019 (qui modifie celle de 2006) et de l'ordonnance sur les statistiques (recensement de

la population) de 2018. Une Mention légale et une Note du Cabinet de mai 2017 définissent le cadre institutionnel de mise en œuvre du recensement.

Il est réalisé sur le terrain du 25 au 31 août. Comme pour le recensement précédent, un thème est défini par le Président : « Compter notre population pour le développement durable et la décentralisation des services ». Il répond à la demande d'informations statistiques pour la mise en œuvre de la vision 2030 du programme de développement du Kenya et d'autres initiatives mondiales, y compris les objectifs de développement durable (ODD).

Les nouvelles technologies de l'information sont utilisées pour la cartographie, le dénombrement et la transmission des données, faisant du RGPH 2019 le premier recensement sans papier réalisé au Kenya. Les agents recenseurs utilisent donc des tablettes électroniques pour recueillir les données.

Comme pour le recensement de 2009, cinq questionnaires (un principal, long, et quatre courts) sont utilisés. Le questionnaire principal contient des questions sur l'agriculture, la pêche, l'aquaculture, les naissances et les décès, et le commerce électronique. Un troisième marqueur de sexe pour l'intersexe est également introduit, ainsi qu'un ensemble détaillé de questions sur le handicap, comme recommandé par le Groupe de Washington.

De même, une équipe de suivi externe de l'ensemble du processus est mise en place, avec en plus, des observateurs indépendants, issus de la communauté internationale et des bureaux africains de statistique, qui suivent et observent le processus de dénombrement. Mais il n'y a pas d'enquête post-censitaire de couverture.

Quatre publications paraissent entre novembre 2019 et février 2020 : I. Population par comté et sous-comté, II. Répartition de la population par unités administratives, III. Répartition de la population par âge, sexe et unités administratives, IV. Répartition de la population selon les caractéristiques socioéconomiques. Sont parfois abordés des thèmes nouveaux comme l'appartenance religieuse ou l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Treize rapports d'analyse sont ensuite publiés en mai 2022, puis un Rapport de synthèse sur les projections démographiques en octobre 2022.

Ce recensement reçoit l'appui financier des organismes suivants : FNUAP, UNICEF, BAD, SIDA, Coopération Britannique et CEA.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, Kenya, in *The handbook of national population censuses. Africa and Asia*. Greenwood Press, p. 204-215.
- GDA, 1981, Le recensement de la population du Kenya de 1979, *Recensements africains, Monographies méthodologiques, n° II*, Paris, 19 p.
- Golaz (V.), 1997, Les enjeux ethniques des recensements : le recensement de 1989 au Kenya, *Politique Africaine*, n°67, p. 113-121.
- Golaz (V.), 2006, Recensements et catégories ethniques : Les enjeux politiques de la croissance démographique kényane, *Canadian Journal of African Studies/La Revue canadienne des études africaines*, Vol 40, n° 3, pp 426-442.
- Lury (D. A.), 1968, Données démographiques de l'Afrique de l'Est, in Caldwell (J. C.), Okonjo (C.), eds., 1968, *La population de l'Afrique tropicale*, The Population Council, New York, p. 62-94.

Muganzi (Z. S.), 1982, Kenya, in GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains, Paris, vol. 1, p. 99-108.

Ominde (S.), 1975, The Population of Kenya-Uganda-Tanzania, CICRED, Paris, 124 p.

LESOTHO

- Population 2022 = 2,2M
- Recensements = 6

	Années de recensements				
	1966				
Indépendance : 4 octobre 1966	1976	1986	1996	2006	2016

Le premier recensement a été effectué par le Royaume-Uni quelques mois avant l'indépendance (le Lesotho s'appelait alors Basutoland, sous protectorat britannique). Les cinq recensements suivants ont tous respecté un intervalle censitaire décennal.

■ Avant le premier recensement (Tabutin et Vilquin, 1984; Domschke et Goyer, 1986)

Le Royaume-Uni a réalisé huit « dénombrements de population » depuis 1875. Après les cinq premières opérations (1875, 1891, 1904, 1911, 1921), un intervalle censitaire de 10 ans est adopté (1936, 1946, 1956). Une loi de recensement est même promulguée en 1904, puis en 1936. Mais la méthodologie de ces opérations n'est guère précisée; il semble que la méthode de dénombrement par groupes, ou simplement des estimations, ou encore une combinaison des deux, soient utilisées. Pour le dénombrement de 1946 dont la date de référence est le 7 mai, la méthode de dénombrement par groupes est choisie; pour celui de 1956 qui a pour date de référence le 4 avril (pour lequel un rapport sur la méthodologie et l'organisation de l'opération est publié), il est précisé que c'est la méthode de dénombrement par groupes pour la population africaine, et l'auto-dénombrement pour la population non africaine.

Même si des estimations sont fournies pour les populations de droit et de fait dans la plupart des résultats produits, leurs définitions sont inconnues jusqu'en 1956. Pourtant, la distinction entre les deux populations est importante au Lesotho à cause du grand nombre de personnes parties travailler en Afrique du Sud (souvent pour plusieurs années).

Signalons enfin qu'un recensement-pilote est réalisé en 1956 pour tester l'efficacité des questionnaires et évaluer les difficultés rencontrées dans le travail de terrain.

Les résultats de ces dénombrements ne sont pas évalués, mais on trouve dans le rapport de recensement de 1956 le commentaire suivant (Domschke et Goyer, 1986) : « Les recensements antérieurs étaient très probablement sujets à des erreurs considérables en raison des difficultés de terrain et de communications, de l'incapacité de certains agents recenseurs à comprendre leurs tâches, de l'omission de zones, de doubles comptes, et de la suspicion naturelle de la population à être interrogée. »

Lors des préparatifs du recensement de 1956, le gouvernement décide d'apporter quelques améliorations à la conduite des recensements, et la plupart des suggestions sont adoptées pour le recensement de 1966.

— **Le recensement de 1966** (Tabutin et Vilquin, 1984; Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : 14 avril 1966; population de fait et de droit]

Ce recensement est effectué du 14 au 24 avril, soit quelques mois avant l'indépendance du pays (4 octobre).

Il s'agit du premier recensement digne de ce nom, réalisé par les autorités locales sous la direction du Bureau des statistiques (créé en 1965). Il est effectué conformément à la loi statistique de 1965 qui prévoit qu'un recensement doit être effectué tous les dix ans. La loi définit les fonctions et les pouvoirs de l'agence désignée pour entreprendre le recensement. En outre, elle prévoit une proclamation parlementaire pour énoncer les objectifs du recensement et établir un certain nombre de comités pour planifier et mener le recensement. Cette loi guide la conduite des recensements de 1966, 1976, 1986 et 1996. Un décret exécutif enjoint également le soutien des administrateurs de district et des chefs principaux.

Pour la première fois, des agents recenseurs visitent chaque ménage et enregistrent les informations relatives à chacun des membres du ménage sur un questionnaire ménage uniforme.

La population des résidents absents à l'étranger est limitée à l'ensemble des personnes ayant la nationalité du Lesotho et résidant à l'étranger depuis moins de 5 ans (les nationaux absents depuis 5 ans ou plus sont donc exclus).

Les opérations de cartographie et l'établissement des listes de villages sont difficiles, à la fois à cause des caractéristiques physiques du territoire et des ressources insuffisantes en personnel et en moyens financiers.

Une campagne d'information de la population est déployée avant le recensement, mais les motifs traditionnels de se soustraire au dénombrement (craintes devant la fiscalité ou la conscription) semblent encore présents.

Enfin, le recrutement et la formation des agents recenseurs paraissent avoir été trop rapides, et les cadres eux-mêmes n'ont, puisque c'est le premier recensement, aucune expérience en la matière.

Le recensement n'est pas suivi d'une enquête de contrôle post-censitaire.

La tabulation est totalement mécanique.

Il est généralement admis que la qualité de ce recensement semble meilleure que celle des précédents dénombrements.

— **Le recensement de 1976** (Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : 12 avril 1976; population de fait et de droit]

Ce « recensement de la population » est réalisé par le Bureau des statistiques avec l'assistance du FNUAP.

L'utilisation de nouvelles cartes géographiques, la vérification des limites administratives et l'élaboration de listes de villages améliorent la couverture de l'opération.

Un recensement-pilote est effectué dans vingt zones différentes pour vérifier la qualité du questionnaire, tester les procédures sur le terrain et améliorer l'organisation de l'opération et la formation du personnel.

Deux questionnaires ménages sont utilisés : un court pour 90 % de la population et un long pour les 10 % restants (questionnaire plus volumineux que celui de 1966). Des questions sur la fécondité, la mortalité, la migration et la religion sont incluses, ainsi que des questions sur le bétail et le logement.

La tabulation est informatisée pour la première fois. En 1981, des rapports sont publiés, dont le volume IV sur l'analyse des données.

L'opération est financée par le Gouvernement, le FNUAP et l'USAID, et est réalisée avec l'appui technique de la CEA.

— Le recensement de 1986

[Date de référence : 12 avril 1986; population de droit et de fait]

Ce « recensement de la population » est réalisé en avril par le Bureau des statistiques.

Le questionnaire porte sur les sujets suivants : identification du ménage ; composition du ménage et caractéristiques démographiques de ses membres ; caractéristiques et commodités du logement ; informations sur les champs et la possession de bétail ; disponibilité des services de santé ; naissances au cours des 12 derniers mois pour les femmes membres du ménage ; décès de membres du ménage au cours des 12 derniers mois.

Les premiers résultats sont publiés en janvier 1987. En 1992, des rapports sont publiés, dont le volume IV sur l'analyse des données.

L'opération bénéficie de l'assistance technique du FNUAP et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Elle est financée par le gouvernement avec le soutien du FNUAP et de l'USAID.

— Le recensement de 1996

[Date de référence : 14 avril 1996; population de droit et de fait]

Ce « recensement de la population et du logement » est effectué par le Bureau des statistiques.

Contrairement aux recensements précédents, il est réalisé dans un contexte politique instable, avec de nombreuses manifestations antigouvernementales.

La préparation cartographique commence (avec retard) en mars 1995. Le manque de temps et l'insuffisance de contrôle du personnel cartographique conduisent à des défauts qui se répercutent sur la qualité du dénombrement : divergences dans la délimitation et la description des limites des zones de dénombrement (ZD) ou omission de certains villages.

La publicité du recensement est pilotée par un Comité interministériel de publicité mis en place le 1^{er} novembre 1995.

Le questionnaire est peu différent de celui de 1986. Mais sa conception prend plus de temps que prévu, son impression est retardée et se répercute sur le recensement-pilote, ce qui nuit à la prise en compte des enseignements tirés du pré-test.

Le questionnaire porte sur les sujets suivants : identification du ménage, caractéristiques du ménage et du logement (appareils électroménagers et

autres commodités, etc.), composition du ménage et caractéristiques démographiques de ses membres (âge et lieu de naissance, état matrimonial, éducation et alphabétisation, travail, profession, handicap, migrations internes et internationales); nombre d'enfants nés vivant et nombre d'enfants survivants des femmes de 12 ans et plus; décès de membres du ménage au cours des 12 derniers mois.

Une des conséquences fâcheuses du contexte politique est le refus d'enseignants du primaire utilisés comme agents recenseurs lors des recensements précédents, de se faire recruter. Le Bureau des statistiques doit donc recourir au recrutement de jeunes diplômés non expérimentés et sans travail. La durée de leur formation n'est cependant pas prolongée et ils sont envoyés pour la collecte avec une formation incomplète. Le dénombrement se déroule entre le 14 et le 20 avril 1996.

L'évaluation du recensement suggère un sous-dénombrement de la population de droit de l'ordre de 5 %.

En 1998, des rapports sont publiés, dont le volume III portant sur l'analyse des données.

Le recensement est financé par le gouvernement (78 %), le FNUAP et l'USAID.

Le recensement de 2006

[Date de référence : nuit du 8 avril 2006; population de droit et de fait]

Ce « recensement de la population et des logements » (RGPL) est réalisé à nouveau 10 ans après le précédent. Il est effectué par le Bureau des statistiques dans le cadre des lois statistiques de 1965 et de 2001 (celle-ci révisant la précédente en fournissant notamment une base juridique détaillée qui accompagne la conduite du recensement). Le décret exécutif du recensement est publié par le Ministre des finances et de la planification du développement en mars 2005. Pour faciliter la planification et la gestion de l'opération, quatre comités sont formés : le Comité directeur, chargé de fournir une orientation politique générale pour la conduite du recensement et d'assister le commissaire au recensement dans la mobilisation des ressources (en fait, ce comité n'a guère fonctionné et n'a tenu que trois réunions), le Comité technique, le Comité de publicité et le Comité de la logistique.

Le recensement utilise la technologie du système d'information géographique (SIG) pour la délimitation des zones de dénombrement (ZD). Pour des raisons budgétaires, seules des images-satellites sont acquises alors que le plan initial prévoyait d'utiliser des photographies aériennes pour les zones urbaines et des images-satellites pour les zones rurales. La préparation de la cartographie et du SIG commence dès la fin 2003 et le travail sur le terrain a lieu de juin 2005 à février 2006.

Un recensement-pilote est effectué en août 2005 pour tester les instruments de recensement, les procédures de terrain, les dispositions logistiques et les plans de traitement des données. L'exercice couvre 40 ZD et est réalisé par 40 agents recenseurs.

Le questionnaire est conçu conformément à l'accord conclu par les États membres de la SADC lors de la préparation du cycle de recensements 2000-2010 afin d'assurer la comparabilité des données dans la sous-région de l'Afrique australe. Le questionnaire comprend des variables similaires à celles des recensements précédents, mais avec quelques modifications pour assurer le suivi et l'évaluation des programmes gouvernementaux. Ce recensement est important, car attendu pour fournir des données pour

mesurer, suivre et évaluer les cadres du développement : la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP), les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), Vision 2020, la Politique nationale de population, et la Stratégie nationale de développement.

Les sujets figurant dans le questionnaire ménage concernent les caractéristiques du ménage et du logement et équipements du ménage, la composition du ménage, et les variables des membres du ménage : caractéristiques démographiques, état matrimonial, éducation et alphabétisation (pour toutes les personnes âgées de 2 ans et plus), emploi (pour toutes les personnes âgées de 10 ans et plus), handicap, fécondité, grossesse et mortalité maternelle (femmes de 12 à 49 ans), mortalité (et causes de décès), migrations internes et internationales. C'est un questionnaire numérisé.

Les agents recenseurs sont recrutés prioritairement parmi les enseignants du primaire et du secondaire. Ils sont au nombre de 4 250, chacun étant affecté à une zone de dénombrement (ZD). Ils sont encadrés par des superviseurs adjoints (au nombre de 925), chacun d'eux se voyant attribuer une zone de supervision comprenant au plus cinq ZD. Au-dessus, on trouve les coordonnateurs de district et les superviseurs de circonscription.

La collecte des données sur le terrain a lieu du 9 au 30 avril 2006. Elle devait initialement se terminer le 22 avril, mais pour diverses raisons, notamment la pluie qui perturbe l'exercice pendant quelques jours et rend difficile l'accès à certaines ZD, la période est prolongée jusqu'au 30 avril.

Une enquête post-censitaire (EPC) est réalisée en mai 2006, deux semaines après la fin du dénombrement pour fournir des estimations de la couverture de l'opération ainsi que les erreurs de contenu. Elle couvre un échantillon représentatif de 224 ZD. Les enquêteurs sont recrutés parmi les superviseurs des circonscriptions. Les données de l'EPC font l'objet d'un appariement avec celles du dénombrement, puis un retour sur le terrain permet de lever les incertitudes et les contradictions.

Le taux d'omission du recensement est de 7 %. Il est légèrement plus important en zone rurale qu'en zone urbaine. Le taux d'inclusion erronée est de 6,3 %, plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. Le taux d'erreur de couverture nette, qui fournit un indice synthétique de l'évaluation de la couverture du recensement, est estimé à 0,8 % au niveau national, ce qui implique un léger sous-dénombrement. L'estimation est de -1,0 % en milieu urbain, ce qui suggère un surdénombrement, tandis qu'elle est de 1,5 % en milieu rural, ce qui suggère un sous-dénombrement.

La numérisation des questionnaires est faite au départ avec deux scanners Fujitsu 4990C. Mais elle rencontre de nombreux problèmes générant beaucoup de retard dans le calendrier du traitement et de l'exploitation des données : certaines images sont hors marge, ne peuvent pas être vérifiées, et doivent être numérisées une seconde fois ; des retards dans le réapprovisionnement des consommables du scanner obligent leur arrêt à plusieurs reprises ; les deux scanners doivent être emmenés en Afrique du Sud pour des réparations et entretiens mineurs et si l'un est réparé et renvoyé en une semaine, le second ne l'est qu'après un mois. L'achat d'un troisième scanner était prévu, mais le gouvernement ne décaisse pas les fonds nécessaires, et la Direction du recensement décide de revenir au mode traditionnel de saisie des données par claviers pour les districts restants. De plus, les tabulations d'essai révèlent que certaines colonnes ont été déplacées dans certains enregistrements, d'où des incohérences dans les tableaux statistiques. La Direction décide alors que tous les districts scannés seront ressaisis manuellement.

Les résultats préliminaires fournissant la taille de la population pour l'ensemble du pays, ventilée par districts, zones urbaines et rurales, et par sexe, sont publiés en avril 2007. Les résultats définitifs sont publiés dans sept rapports : Rapport administratif et méthodologique (janvier 2011); Tableaux statistiques; Dynamique des populations (décembre 2009); Caractéristiques socioéconomiques; Projections démographiques; Atlas de population; Liste des villages. Puis paraissent des monographies sur divers thèmes tels que « Problèmes de genre et développement », « Les enfants et les jeunes », etc.

L'opération reçoit l'appui technique et financier du FNUAP, du PNUD, de l'Union Européenne, de l'Irlande et du DFID.

Le recensement de 2016

[Date de référence : nuit du 10 avril 2016; population de droit et de fait]

Ce « recensement de la population et du logement » est effectué, comme les précédents, par le Bureau des statistiques. Il s'inscrit dans le cadre du programme 2015-2020 des recensements de la population et de l'habitat de la SADC et de la loi sur les statistiques de 2001 du Lesotho.

Il utilise les technologies modernes du SIG et des tablettes électroniques portables pour la collecte. C'est le premier recensement de la population complètement numérique de la sous-région SADC.

Il couvre tous les membres des ménages ainsi que ceux des institutions (casernes, prisons, couvents, foyers, hôpitaux et hôtels) et des postes d'élevage.

Deux questionnaires sont utilisés, un pour les ménages, l'autre pour les institutions, tous deux imprimés en sesotho et en anglais.

Le questionnaire ménage est presque le même que celui de 2006, avec quelques modifications. Il comporte sept sections : identification et composition du ménage; données démographiques de tous les membres du ménage; handicap et albinisme; éducation (personnes âgées de 3 ans et plus); statut d'activité économique (personnes âgées de 10 ans et plus); fécondité et mortalité maternelle (femmes de 12 à 49 ans); décès de membres du ménage au cours des 5 dernières années.

Le questionnaire institutionnel ne comporte qu'une seule section, qui comprend le nom et le prénom, le sexe, l'âge, le statut d'orphelin, le niveau d'éducation le plus élevé et le statut d'emploi.

Les agents recenseurs sont déployés dans les 4 685 zones de dénombrement (un par ZD). Pour la collecte informatique des données, 4 860 tablettes ou assistants numériques personnels sont disponibles (une tablette par agent) y compris 175 tablettes de réserve. La collecte des données est effectuée sur le terrain du 10 au 29 avril 2016 (la date finale initialement prévue pour le 22 avril est repoussée en raison de certaines contraintes qui retardent les opérations).

Une enquête post-censitaire est entreprise en mai 2016, deux semaines après la fin du dénombrement.

Les résultats préliminaires, obtenus après un traitement manuel et publiés en octobre 2016, fournissent la taille de la population par sexe pour l'ensemble du pays, les zones rurales, urbaines et périurbaines, les districts et les circonscriptions. Les résultats définitifs sont présentés en février 2018, dans les rapports suivants :

Liste des villages ; Tableaux statistiques ; deux Rapports analytiques du recensement (Dynamique des populations et Caractéristiques socioéconomiques) ; Enquête post-censitaire ; Atlas du recensement ; Projections démographiques.

Le recensement numérique permet de gagner beaucoup de temps en supprimant des étapes telles que le nettoyage des données et leur saisie. On économise aussi sur le budget, car il n'y a plus d'agents de saisie et de codification.

L'opération est financée par le Gouvernement, le FNUAP, l'UNICEF, le PNUD et l'USAID.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, Lesotho, in *The handbook of national population censuses. Africa and Asia*. Greenwood Press, p. 216-225.

Tabutin (D.) et Vilquin (E.), 1984, Lesotho, in GDA, *L'évaluation des effectifs de la population des pays africains*, Paris, vol. 2, p. 179-188.

LIBÉRIA

- ▀ Population 2022 = 5,3 M
- ▀ Recensements = 5

Indépendance : 26 juillet 1847	Années de recensements				
	1962	1974	1984	2008	2022-2023

Le Libéria a réalisé 5 recensements, le premier datant de 1962 et le dernier de 2022-2023. Les intervalles censitaires sont de 12, 10, 24 et 14,5 ans, la moyenne étant de 12,1 ans.

Le recensement de 1962 (Massalée, 1982)

[Date de référence : 2 avril 1962 ; population de droit]

Au Libéria, comme dans beaucoup de pays africains, les données statistiques relatives à la population ne remontent pas très loin. Au niveau national, le premier recensement de la population date de 1962. Avant lui, il n'y a eu que des dénombrements urbains en 1956 pour la capitale Monrovia ou en 1958 pour les villes de Buchanan, Grenville, Harper et Robertsport.

La Constitution du Libéria de 1847 (en vigueur jusqu'en 1986) prévoit la réalisation d'un recensement de la population tous les 10 ans. La loi sur les statistiques (Statistics Law) du 2 mars 1961 établit son cadre général et définit les fonctions et les pouvoirs du service public désigné pour l'exécution. Le mandat du Ministère de la Planification l'autorise à collecter les données du recensement.

Ce recensement de 1962 est la première opération importante du tout nouveau Bureau de la Statistique et de la Recherche Économique, et la première manifestation de l'intérêt que porte le gouvernement libérien au développement de la statistique.

Il est mené conformément aux principes et aux recommandations des Nations Unies. L'énumération a lieu en avril 1962. Le questionnaire ménage comprend 16 questions.

Le recensement est suivi d'une enquête de contrôle post-censitaire en août, 4 mois après le dénombrement, qui indique un taux net d'erreur inférieur à 5 %.

— **Le recensement de 1974** (Massalée, 1982; Rodrigues, 1980)

[Date de référence : 1^{er} février 1974; population de droit]

Le gouvernement libérien décide la réalisation de ce recensement comme un préalable nécessaire à la détermination des besoins socioéconomiques de la population de façon à orienter la politique de développement national relancée au début des années 70.

Une directive présidentielle du 16 mars 1972 prévoit l'organisation du recensement, puis les deux textes nécessaires pour sa réalisation, proclamation présidentielle et ordonnance (exécution notice), sont publiés le 15 octobre 1973. Un Comité national du recensement (CNR) est créé pour mobiliser et coordonner tous les appuis nécessaires.

Ce recensement est réalisé dans le cadre du Programme Africain de Recensements mis en œuvre par les Nations Unies, le FNUAP fournissant une aide technique et financière.

Un recensement-pilote est organisé en février 1972, et la campagne cartographique se déroule de juin 1972 à décembre 1973. Le recrutement et la formation du personnel de terrain (inspecteurs et superviseurs de District, superviseurs, chefs d'équipe et agents recenseurs, au total 4 364 personnes, dont 3 500 agents recenseurs) se fait du 5 novembre 1973 au 22 janvier 1974.

L'expérience apportée par le recensement de 1962 est largement utilisée dans la conception et dans le déroulement de ce deuxième recensement qui a lieu du 1^{er} au 15 février 1974.

Les neuf Comtés et les cinq Territoires qui constituent les principales divisions politico-administratives, elles-mêmes subdivisées en 54 Districts, constituent le cadre géographique du recensement, les Districts étant divisés en districts de recensement eux-mêmes subdivisés en zones de dénombrement contenant de 300 à 600 personnes.

Les concepts et les définitions restent sensiblement les mêmes qu'en 1962, ainsi que le questionnaire, qui est complété par des questions sur la fécondité, sur la mortalité et sur les migrations. De plus, c'est un « recensement de la population et des logements » qui comporte aussi des questions sur les conditions de vie et de logement. Soit au total 26 questions. Mais seul un ménage sur cinq doit répondre aux questions sur le logement, tandis que tous répondent aux questions de base. D'où l'utilisation de deux questionnaires, l'un abrégé, l'autre complet.

Les questions sur la population sont les suivantes : nom, lien de parenté avec le chef de ménage, sexe, âge (en années révolues), situation matrimoniale, lieu de naissance, durée de résidence, nationalité, ethnie, niveau d'instruction, scolarisation, plus haut diplôme obtenu, activité économique, profession, secteur d'activité, situation dans la profession.

Un effort est fait pour favoriser la participation de la population : des Comités d'information sont instaurés à tous les niveaux de l'administration dans le but d'informer la population sur le recensement et de l'inciter fermement à coopérer avec les agents recenseurs.

Quinze jours après le début du recensement, une enquête post-censitaire (EPC) est réalisée. Ce court intervalle de temps inhabituel entre le dénombrement et l'enquête d'évaluation rend l'EPC libérienne différente, simple et relativement peu coûteuse (Marks, Rumford, 1985). L'EPC conclut à un sous-enregistrement global de 11 %.

Les résultats provisoires sont annoncés en juin 1974, puis les résultats à partir d'un échantillon au dixième sont publiés en décembre 1975. Les résultats détaillés sont ensuite publiés dans 16 rapports.

L'opération reçoit le soutien financier du Bureau de recensement des États-Unis (USBC).

— **Le recensement de 1984 (Liberty, 2010)**

[Date de référence : 1^{er} février 1984; population de fait]

Ce recensement est réalisé dix ans après le recensement précédent. Il dure deux semaines sur le terrain (du 1^{er} au 14 février).

Afin de gérer efficacement les ressources et d'administrer l'exécution du projet, un Comité du recensement est créé pour servir d'autorité générale à son organisation, sous la présidence du Ministre de la Planification et des affaires économiques, nommé Commissaire au recensement. Les responsabilités opérationnelles et techniques incombent au Département des Affaires économiques et des statistiques de ce Ministère.

La cartographie dure trois ans (1981-1983) et met à jour les cartes des zones de dénombrement (ZD, d'une population d'environ 500 à 750 et charge de travail pour un agent recenseur). Le dénombrement est effectué par plus de 5 000 agents recenseurs.

Le questionnaire est divisé en deux grands thèmes, la population et le logement. Pour la population, les questions suivantes sont posées : nom, lien de parenté avec le chef de ménage, sexe, âge (au dernier anniversaire), état matrimonial, mère vivante (oui, non, ne sait pas), lieu de naissance, citoyenneté, durée de résidence, affiliation ethnique, religion, scolarisation et alphabétisation, nombre d'enfants nés au cours des 12 derniers mois, activité principale, occupation, industrie, statut professionnel.

Comme lors du recensement de 1974, des questionnaires longs et courts sont utilisés : les deux questionnaires comprennent les mêmes questions sur la population, mais le questionnaire long comprend en plus les questions sur le logement. Ils sont utilisés par sondage respectivement à raison de 80 % et de 20 %.

Une enquête post-censitaire est menée 2 semaines après le dénombrement.

Les résultats provisoires sont publiés en mai. Puis les données sont traitées manuellement (vérification des questionnaires et codification) et, pour la première fois dans le pays, par informatique (saisie et traitement des données).

Mais avec les guerres civiles qui ont lieu entre 1989 et 2003, tout le matériel de stockage des données est pillé, endommagé ou détruit en 1989 et 1990 et la plupart des statistiques démographiques détaillées recueillies lors des recensements de 1962, 1974 et 1984 sont détruites. En particulier, les résultats du recensement de 1984 sont perdus avant d'être analysés et publiés.

— Le recensement de 2008 (Liberty, 2010)

[Date de référence : nuit du 20 au 21 mars 2008; population de fait]

Du fait de 14 années de guerre civile entre 1989 et 2003, et d'une situation politique et sociale instable dans le pays, le Libéria ne participe pas, conformément à sa constitution de 1984 (en vigueur depuis 1986), aux séries mondiales de recensements de la population et du logement de 1990 et 2000, et ne réalise un nouveau recensement qu'en 2008, soit 24 ans après le précédent.

L'article 39 de la Constitution de 1984 prévoit l'organisation d'un recensement général de la population sur le territoire national tous les dix ans. En avril 2007, l'Assemblée nationale adopte la loi habilitant le gouvernement à mener le recensement en mars 2008. Le Président de la République approuve cette loi le 31 mai 2007. Il est réalisé par le Liberia Institute of Statistics and Geo-Information Services (LISGIS). La plupart des bases de données ayant été détruites pendant la crise, il s'agit de reconstituer des données démographiques et socioéconomiques pour la planification du développement. Une Commission nationale du recensement est nommée par le Président de la République pour fournir des directives générales, mobiliser des ressources et suivre la mise en œuvre des activités.

La cartographie débute en janvier 2007 et s'achève en mars 2008, un mois avant le dénombrement sur le terrain. Elle découpe l'ensemble du pays en zones de dénombrement (ZD) à l'aide d'un équipement GPS et d'images-satellites (pour les zones urbaines). Au total, environ 7 020 ZD sont délimités.

Un recensement-pilote est mené en mai 2007, son analyse est achevée en septembre et les instruments du recensement sont préparés.

Un total d'environ 11 250 agents de terrain (les coordonnateurs de comté, les superviseurs de comté, de district et de terrain et les agents recenseurs) sont recrutés, formés pendant 5 jours et déployés sur le terrain. Le dénombrement est effectué du 21 au 30 mars 2008. Une enquête post-censitaire est menée en juin 2008, deux mois après le dénombrement.

La mise en œuvre de ce recensement est complexe pour diverses raisons : grande mobilité de la population, importance des populations déplacées à l'intérieur du pays à la suite du conflit de 14 ans, systèmes administratifs locaux complexes, infrastructures absentes ou ne fonctionnant pas, et problèmes politiques.

Les résultats préliminaires sont publiés en juin 2008. La codification et la saisie des données durent 6 mois (d'avril à décembre 2008) et les résultats définitifs sont publiés en mai 2009.

Quinze thématiques sont identifiées pour l'analyse : 1) rapport administratif, 2) fécondité, 3) nuptialité, 4) population active, 5) projection de la population, 6) jeunes et adolescents, 7) dimension de genre, 8) caractéristiques des logements et des ménages, 9) migration et urbanisation, 10) mortalité, 11) dynamique de la population, 12) pauvreté, 13) agriculture, 14) handicap, 15) alphabétisation et éducation. L'analyse, la publication et la diffusion des données se font de janvier à décembre 2010.

Pour la réalisation de ce recensement, le gouvernement reçoit une aide financière du FNUAP, de l'USAID, du PNUD, de l'UNICEF, de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), de l'UE, de la Banque Mondiale, de la BAD, de PARIS21 et du HCR.

Le recensement de 2022-2023

[Date de référence : 11 novembre 2022; population de fait]

Ce recensement, initialement programmé pour 2018, soit 10 ans après celui de 2008, est d'abord reporté à 2019 (le 21 novembre) pour des raisons financières.

Mais en août 2019, le Directeur général du LISGIS révèle que la réalisation de ce recensement semble incertaine en raison du manque de temps et de ressources. Effectivement, le recensement est reporté à 2020 puis à mars 2021. Mais la pandémie du COVID-19 et les contraintes qu'elle entraîne causent d'importants retards dans le calendrier de l'opération, reportant notamment le début du travail cartographique sur le terrain et le recensement-pilote programmés respectivement pour mars et mai 2021, puis pour décembre 2021. Le recensement est alors prévu pour le 22 mars 2022, puis reporté au 19 juin, enfin au 24 octobre.

Il utilise des technologies numériques à toutes les phases de sa réalisation, de la cartographie à la collecte des données qui se fait sur des tablettes.

La cartographie est réalisée de mai 2021 à février 2022 et divise le pays en 13 845 aires de dénombrement.

La formation des agents recenseurs dure 10 jours à partir du 12 octobre 2022. Au total, environ 16 562 agents recenseurs et superviseurs participent au dénombrement sur le terrain.

Le dénombrement, programmé du 24 octobre au 7 novembre 2022, est repoussé de 15 jours, le vendredi 11 novembre 2022 étant déclaré « Journée nationale du recensement », et jour férié. Mais le début du comptage se révèle particulièrement lent en raison de problèmes logistiques et des difficultés à atteindre les comtés difficiles dans le sud-est du pays. Le directeur général du LISGIS et son adjoint sont limogés le 14 novembre 2022, le LISGIS étant accusé d'une mauvaise préparation de l'opération.

La date de la fin du dénombrement est repoussée du 22 novembre au 2 décembre 2022, puis au 17 décembre, au 27 décembre, enfin par une opération de « ratissage » au 7 janvier 2023, ce retard ayant de graves implications pour le déroulement des élections de 2023, en particulier pour la délimitation des circonscriptions électorales.

Les résultats provisoires sont annoncés en février 2023, contestés par divers partis d'opposition. La publication du rapport final est annoncée pour la fin juin 2023.

La réalisation de ce recensement s'est heurtée à de nombreux problèmes ; corruption, manque de financement, mauvaise planification dans le temps, formation insuffisante des agents recenseurs, etc.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Liberty (E. T.), 2010, Recensements de la population dans les pays sortant d'un conflit. L'expérience libérienne, communication à la 41ème session de la Commission de statistique des Nations Unies, New York, 19-26 février 2010, 36 vues.
- Marks (E. S.), Rumford (J. C.), 1985, The 1974 post-enumeration survey of Liberia - a new approach, in *Evaluating Censuses of Population and Housing* (Washington, D.C., United States Department of Commerce, Bureau of the Census, 1985), p. 578-583.
- Massalee (A. Z.), 1982, Libéria, in *GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains*, Paris, vol. 1, p. 109-120.
- Rodrigues (J. J.), 1980, Liberia (1974), in *GDA, Recensements africains. 1^{re} partie : Monographies méthodologiques*, Paris, p. 389-416.

LIBYE

- Population 2022 = 7,0 M
- Recensements = 8

	Années de recensements					
Avant l'indépendance	1931	1936				
Indépendance : 24 décembre 1951	1954	1964	1973	1984	1995	2006

La Libye a effectué deux recensements avant son indépendance, durant la colonisation italienne. Après l'indépendance, il y en a eu six. Les intervalles censitaires varient de 5 ans (avant l'indépendance) à 18 ans (entre la colonisation et l'indépendance). Après l'indépendance, ils sont plus réguliers (entre 9 et 11 ans). L'intervalle moyen est de 10,7 ans.

Les recensements de 1931 et de 1936 (Hartley, 1968; Ramachandran, 1984; Domschke et Goyer, 1986)

Aucune estimation de la population n'existe avant l'occupation italienne en 1912. Un recensement a bien été réalisé en 1921, mais il ne dénombre que les étrangers (Italiens, Maltais, etc.), et non les « indigènes ». Les premiers recensements libyens sont donc ceux de 1931 et 1936, effectués par l'Institut Central de Statistique italien.

Le premier porte sur la population de fait, le second sur la population de droit. Mais on ne dispose que de peu d'informations sur la façon dont ils sont conduits sur le terrain, et il n'est pas sûr que la méthode du « porte-à-porte » soit toujours utilisée en milieu rural où les bulletins semblent être remplis par le chef de tribu. Les nomades et semi-nomades sont dénombrés par les autorités dont elles dépendent.

En 1931, trois types de questionnaires sont utilisés : un bulletin individuel pour la population italienne (à peu près semblable à celui utilisé en Italie pour la population de l'État italien), et deux questionnaires pour les « indigènes » : un bulletin individuel moins complet que pour la population italienne, et un questionnaire collectif qui fournit des renseignements par famille (sans identification des individus). En 1936, un même bulletin individuel est utilisé pour les populations indigène et italienne.

Comme la plupart des autochtones n'ont que des prénoms, l'identification est difficile, et on ne peut guère contrôler les cas d'omission ou de double compte. Là où des registres religieux sont disponibles, comme à Tripoli, Benghazi et Marj, ceux-ci permettent de contrôler la couverture du recensement. De plus, en 1936, on note le nom, le nom du père et le nom de famille de chaque individu afin de faciliter l'identification.

Combinée à la méfiance des populations et aux troubles qui prévalent sous la domination italienne, une imprécision est plus que probable. L'analyse des résultats semble indiquer que les résultats de 1936 sont de meilleures qualités que ceux de 1931, notamment concernant la population féminine, plus fortement sous-estimée en 1931. Il est également possible que les nomades et semi-nomades soient sous-estimés de façon non négligeable aux deux opérations.

D'après ces recensements, le taux d'accroissement annuel de la population libyenne observé entre 1931 et 1936 est de 2,3 %. La valeur élevée de ce taux pour l'époque, peut être la conséquence d'erreurs, en particulier des d'omissions plus nombreuses en 1931 qu'en 1936.

- **Le recensement de 1954** (Hartley, 1968 ; Ramachandran, 1984 ; Domschke et Goyer, 1986)
[Date de référence : 1^{er} août 1954 ; population de droit (sédentaires) et de fait (nomades et semi-nomades)]

Ce premier recensement depuis l'indépendance en 1951 est encadré par la loi statistique de 1953 et effectué par le Bureau central du recensement. C'est un projet ambitieux vu le manque d'expérience préalable en matière de recensement, la dispersion des tribus nomades, l'immensité du territoire (avec en plus le manque de cartes et des limites administratives mal définies), les moyens de transport et de communication insuffisants et la suspicion naturelle de la part de la population.

Une assistance technique est fournie par les Nations Unies. Un questionnaire ménage uniforme est utilisé pour les citoyens libyens et les résidents étrangers. Deux jours (déclarés jours de congé national, les habitants devant rester chez eux jusqu'au passage de l'agent recenseur) sont prévus pour dénombrer les zones habitées (31 juillet-1^{er} août) et trois mois pour les nomades et semi-nomades ; mais ce délai est prolongé jusqu'à 5 mois afin d'assurer la meilleure couverture possible.

Le questionnaire comprend des détails sur l'âge, le sexe, l'état matrimonial, l'alphabétisation, la profession et les caractéristiques du ménage.

Les données sont compilées manuellement et mécaniquement avec des cartes perforées et des trieuses. Les résultats préliminaires sont publiés en 1955 et les résultats définitifs en 1959. La plupart des données sont présentées dans des tableaux séparés pour les nationaux et les étrangers.

Bien qu'aucun contrôle ou enquête post-censitaire ne soit effectué, on s'accorde généralement sur la relativement bonne qualité de ce recensement. Toutefois, le taux d'accroissement annuel observé entre 1936 et 1954 s'élève à moins de 2 % : taux plausible, mais si l'on tient compte d'une sous-estimation au recensement de 1936, ce taux est trop peu élevé. Il semble donc que la population recensée en 1954 soit également sous-estimée.

- **Le recensement de 1964** (Hartley, 1968 ; Ramachandran, 1984 ; Domschke et Goyer, 1986)
[Date de référence : nuit du 31 juillet au 1^{er} août 1964 ; population de droit (sédentaires) et de fait (nomades et semi-nomades)]

Ce « recensement général de la population » se déroule sur la base de la loi sur le recensement et les statistiques de 1963 et est réalisé par le Département du recensement et des statistiques.

Le temps alloué au dénombrement est d'une journée (du 31 juillet au 1^{er} août). Afin de faciliter l'énumération, un couvre-feu est imposé sur tout le territoire de minuit le 31 juillet à 17 heures le 1^{er} août.

Le dénombrement est précédé d'une enquête de dix jours pour l'élaboration d'une liste des maisons. Il y a aussi une large campagne publicitaire.

Pour la collecte des données sur le terrain, une attention particulière est portée sur la formation des agents recenseurs et des superviseurs, et sur les moyens de transport (des véhicules à moteur sont disponibles et des avions sont prêtés par l'armée).

Le questionnaire du recensement, mieux conçu et plus complet qu'en 1954, fournit des données plus détaillées sur l'activité économique et sur le degré d'instruction, et comprend également des questions sur la scolarisation, les années d'expérience professionnelle, la période de résidence en Libye pour les étrangers, la migration et les handicaps physiques et mentaux et leur cause.

Pour l'exploitation, des cartes perforées sont utilisées. Les résultats sont publiés dans dix volumes régionaux, avec des tableaux séparés pour les nationaux et les étrangers, les hommes et les femmes.

Les résultats devant servir à délimiter les unités électorales et à déterminer le nombre de sièges attribués au parlement, la participation au recensement est bonne, mais cela a pu entraîner également une certaine surestimation. Le taux annuel d'accroissement observé entre 1954 et 1964 est de 3,8 %, taux plutôt élevé qui peut s'expliquer en partie par la sous-estimation de 1954, mais aussi par une surestimation provoquée en 1964 par l'imminence des élections.

■ **Le recensement de 1973** (Hartley, 1968 ; Ramachandran, 1981 et 1984 ; Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : nuit du 31 juillet au 1^{er} août 1973 ; population de droit (sédentaires) et de fait (nomades et semi-nomades)]

Initialement prévu pour 1974 (10 ans après celui de 1964), ce recensement est effectué en 1973 afin de fournir rapidement au gouvernement les données démographiques nécessaires pour la politique de planification. Il est réalisé dans le cadre du Programme Africain de Recensements des Nations Unies. Il est mené par le Département du recensement et des statistiques.

Le jour du recensement est le 1^{er} août 1973, déclaré jour férié avec un couvre-feu imposé de minuit à 17 heures pour que la population reste chez elle.

Le dénombrement est de droit pour la population sédentaire et de fait pour les semi nomades et les nomades. Mais la quasi-totalité de la population est maintenant sédentarisée, le nomadisme ayant beaucoup diminué grâce aux programmes de logement et d'installation instaurés par le gouvernement : en 1973, moins de 4 % de la population est nomade ou semi-nomade, contre 28 % en 1954 et 22 % en 1964.

Une campagne publicitaire utilisant tous les médias débute en mai 1973 et continue jusqu'au recensement. Celui-ci commence par un recensement des logements effectué pour la première fois : décompte des immeubles et des cases, avec le recueil d'informations sur les types de constructions et d'habitat, les facilités de vie ainsi que le nombre et les caractéristiques des occupants. Des données sont également recueillies sur les établissements commerciaux et les propriétaires fonciers agricoles.

Comme pour les recensements précédents, il n'y a pas de travail cartographique malgré le manque de cartes appropriées. Mais les zones de dénombrement sont soigneusement délimitées, et un plan du terrain indiquant les limites de sa zone est fourni à chaque agent recenseur. Il n'y a pas de pré-test ou de recensement-pilote, seulement un essai informel de plusieurs types de questionnaires qui aboutit au

choix de la forme traditionnelle de questionnaire plutôt qu'un questionnaire pré-codé. Afin d'éviter les doubles comptes, l'agent recenseur met une marque sur la carte d'identité de chaque adulte recensé.

Les questions pour chaque individu sont : nom, parenté avec le chef de ménage, sexe, âge (et sa méthode d'estimation), situation matrimoniale (pour les 10 ans et plus), nombre d'enfants nés et survivants (pour toute femme non célibataire), religion, nationalité ou citoyenneté, degré d'instruction (pour les 6 ans et plus), activité, profession principale et statut professionnel (pour les 10 ans et plus), lieu de naissance et de résidence antérieure (uniquement pour les Libyens), durée de résidence au lieu de recensement, infirmités physiques, causes de l'infirmité ou de l'incapacité, indication de présence ou d'absence temporaire la nuit du recensement.

La migration et la fécondité sont de nouveaux sujets dans ce recensement. Mais la question des naissances et des décès au cours des douze derniers mois est mal placée dans le questionnaire et n'est pas remarquée par de nombreux agents recenseurs ; par conséquent, ces données ne sont pas exploitées. Il n'y a pas d'enquête post-censitaire.

Les réponses sont codées manuellement avant d'être transférées sur des bandes informatiques. La codification et la saisie démarrent en novembre et s'achèvent en mai 1974. Les premiers résultats sont publiés en 1977 sous la forme d'un rapport donnant 96 tableaux pour chacune des 10 provinces, suivi en février 1979 du rapport général contenant 147 tableaux nationaux. Il n'existe que deux publications très abrégées contenant des données démographiques en anglais.

Des monographies sur la fécondité, la mortalité, les migrations, les projections démographiques et les tables de mortalité étaient prévues en collaboration avec le RIPS (Regional Institute for Population Studies, Accra), mais nous n'en avons pas trouvé trace.

Par rapport aux autres recensements, celui de 1973 est mieux organisé et mieux contrôlé à chaque stade des opérations et ses résultats semblent acceptables. Il est possible toutefois que sa couverture ne soit pas entièrement complète, certaines zones reculées et inaccessibles pouvant avoir été omises.

— **Le recensement de 1984**

[Date de référence : 31 juillet 1984]

Nous n'avons trouvé aucune autre information sur ce recensement.

— **Le recensement de 1995**

[Date de référence : 11 août 1995]

Nous n'avons trouvé aucune autre information sur ce recensement.

— **Le recensement de 2006**

[Date de référence : 15 avril 2006]

Ce recensement est organisé par le Département du recensement et des statistiques.

Il utilise les nouvelles technologies informatiques, notamment le scanner, pour permettre un traitement moins onéreux, plus rapide et plus fiable des données.

Onze mille agents recenseurs, sont recrutés et formés pour participer à la collecte des données.

Ce recensement connaît plusieurs problèmes, principalement en raison de la mise en œuvre de la technologie de lecture optique de caractères pour la saisie de données, qui nécessite l'adoption d'un vaste processus d'édition des données et d'estimation des résultats. Les principaux tableaux de recensement sont publiés avec les résultats définitifs en février 2009.

Nous n'avons pas trouvé plus d'informations sur ce recensement.

Le prochain recensement (date non précisée)

En 2011, dans le contexte du « Printemps arabe », des troubles éclatent et une véritable guerre civile commence. En octobre, Mouhammar Kadhafi est capturé et tué. La Libye apparaît depuis lors comme un pays très instable, en proie au désordre et à la violence, avec diverses milices et factions armées. Et jusqu'à présent, aucun règlement politique n'a pu être trouvé entre les forces qui s'affrontent.

Cette situation explique qu'aucun recensement n'ait été réalisé depuis celui de 2006. En 2018, le FNUAP en prévoit bien un d'ici à 2020, mais rien ne se passe et aujourd'hui, il n'y a guère d'informations sur ce prochain recensement.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Domschke (E.), Goyer (D. S.), 1986, Libye, in *The handbook of national population censuses. Africa and Asia*. Greenwood Press, p. 233-241.
- Hartley (R. G.), 1968, *Recent population changes in Libya : economic relationships and geographical patterns*, Durham theses, Durham University, 371 p.
- Ramachandran (K. V.), 1981, Libye (1973), in GDA, *Recensements africains. 1^{re} partie : Monographies méthodologiques. Suite*, Paris, p. 113-128. [Traduction de la brochure : *Synopsis of African Censuses – Methodological Monographs : Libyan Arab Jamahiriya, Regional Institute for Population Studies, Accra, March 1980*]
- Ramachandran (K. V.), 1984, Libye, in GDA, *L'évaluation des effectifs de la population des pays africains*, Paris, vol. 2, p. 189-204.

MADAGASCAR

- ▀ Population 2022 = 29,2 M
- ▀ Recensements = 3

	Années de recensements		
Indépendance : 26 juin 1960	1975	1993	2018

Au total, trois recensements seulement ont été réalisés à Madagascar, tous après l'indépendance, et les intervalles intercensitaires sont très importants (18 et 25 ans), avec une moyenne de 21,5 ans.

— Les recensements administratifs

Madagascar est un pays dont la tradition statistique est très ancienne. L'état-civil, par exemple, y existe depuis 1878. Concernant les recensements, c'est le 6 novembre 1896 que le général Gallieni, gouverneur général de Madagascar, tente de réaliser le premier recensement de la population conformément à une loi édictée par la reine Ranaivalona III. Cette tentative se solde par un échec, et ce n'est qu'en 1900 que l'opération peut aboutir, avec le résultat chiffré de 2 242 000 habitants. Mais il ne s'agit là que d'un recensement administratif.

Depuis lors, la population de Madagascar fait l'objet d'un recensement administratif annuel, dont la méthodologie de la collecte des données n'est pas régie par des instructions précises (INSRE, 1967 ; Gendreau, 1968 ; Rakoto, 1985). Les résultats sont regroupés au niveau des sous-préfectures dans des documents intitulés « Monographie de sous-préfecture » et publiés ensuite par l'Institut National de la Statistique et de la Recherche Économique (INSRE) dans une brochure intitulée « La population de Madagascar au 1^{er} janvier 19... ». Ce système continue après l'indépendance et dure jusqu'à la restructuration de l'administration territoriale en 1972, date à partir de laquelle les monographies de sous-préfecture ne sont plus élaborées. Mais il constitue longtemps la seule source de données à l'échelle nationale, même si les chiffres n'offrent pas de garantie scientifique et sont souvent contestés. Ce n'est qu'à partir de 1959 que l'INSRE procède à des recensements urbains puis, en 1962, à une enquête statistique par sondage en milieu rural (avec des questions sur les budgets et l'alimentation des ménages).

— Le recensement de 1975

[population de droit et de fait]

La décision de procéder à un premier recensement est prise dès juin 1965 par le Comité interministériel du Plan et du Développement, sa nécessité étant reconnue, notamment par le ministère de l'Intérieur et par le ministère de la Santé Publique et de la Population. Mais il ne peut être réalisé rapidement, notamment du fait de la faiblesse des moyens financiers. L'urgence des besoins de données démographiques précises oblige l'INSRE à se contenter d'une enquête démographique par sondage. Exécutée de mai à novembre 1966, cette enquête permet de mieux appréhender les niveaux de mortalité et de fécondité ainsi que les structures et les effectifs de la population jusqu'au niveau des provinces (faritany).

Pour autant, la réalisation d'un recensement n'est pas perdue de vue, notamment par l'INSRE qui, entre 1967 et 1971, met au point une méthodologie, élabore des questionnaires et les teste lors de recensements localisés, tant en milieu urbain qu'en milieu rural (Rabetsitonta, 1982). Le recensement est d'abord prévu pour 1972-1973, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) insistant sur les carences d'informations démographiques. Les événements politiques de 1972 (démission du président Tsiranana) le retardent, et le problème budgétaire constitue en outre un grand handicap. De plus, le changement du contexte politique et économique engendre une réorientation des priorités économiques et sociales, et le recensement est à nouveau reporté.

Ce n'est finalement que par un décret du 5 août 1974 que le recensement est prévu pour 1974-75, l'INSRE étant chargé de sa préparation et de son exploitation.

Et un arrêté du 30 septembre 1974 fixe les modalités d'application du décret (organigramme, calendrier, dispositions pratiques). Ce premier recensement est finalement réalisé en 1975. Il fait alors partie des opérations du Programme Africain de Recensements et bénéficie d'un financement du FNUAP. Les opérations sur le terrain se déroulent à des dates différentes selon le milieu : 26-27 janvier (les agglomérations de plus de 45 000 habitants à l'exclusion de Tananarive), 6-7 avril (Tananarive et les autres centres urbains) et 17-18 août (milieu rural). L'investigation est légèrement plus approfondie (avec un questionnaire plus détaillé) en milieu urbain qu'en milieu rural (Harchaoui, 1981).

Le recensement de 1993

[Date de référence : 1^{er} août 1993 ; population de droit et de fait]

Pour ce « recensement général de la population et de l'habitat » (RGPH), il faut attendre 18 ans. Ce long délai est dû à la fois à des raisons budgétaires et à un contexte politique souvent fragile et guère propice à la réalisation d'un recensement. Cette période, de 1975 à 1993, est en effet difficile et compliquée à Madagascar : mouvements populaires, crises politiques, changements de constitution, détérioration de l'économie, insécurité dans le pays, etc. Ce RGPH est prescrit par un décret du 16 décembre 1987.

Contrairement au recensement de 1975 qui était organisé en trois phases successives, celui de 1993 est réalisé au même moment sur l'ensemble du territoire, entre le 1^{er} et le 19 août, et les résultats définitifs sont publiés en septembre 1995. La réalisation de la collecte a lieu juste après les élections de juillet 1993, ce qui ne facilite pas la réalisation de l'opération dans certaines zones du fait de la méfiance de la population et de la non-disponibilité des autorités locales. Et l'arrêt de travail intempestif des agents recenseurs dans la capitale crée des coûts supplémentaires et nécessite la prolongation d'une à deux semaines des travaux selon les zones de dénombrement.

L'enquête post-censitaire (EPC) prévue du 16 au 30 septembre 1993 est finalement limitée à la ville d'Antananarivo en raison de problèmes logistiques. Mais l'opération d'appariement est un échec et les résultats ne sont pas publiés.

Lors de l'exploitation de ce recensement, les deux questions « profession » et « branche – secteur d'activité » représentent à elles seules 50 % de la charge de travail de l'atelier de codification, avec des résultats finalement jugés de mauvaise qualité. (problèmes de traduction, imprécision de la collecte, etc.). Ce constat confirme que les questions posées lors du recensement ne permettent pas toujours d'obtenir de bonnes informations sur les caractéristiques économiques de la population (Dackam Ngatchou, 2019).

Un échantillon au dixième est tiré pour obtenir rapidement les principales caractéristiques de la population. Le rapport sur les résultats préliminaires, prévu pour juin 1994, est publié en avril 1995. Sept rapports d'analyse thématique, y compris les perspectives démographiques, sont publiés en janvier 1997, ainsi qu'un volume de tableaux statistiques pour l'ensemble du pays et pour chacune des six provinces (faritany), un atlas et un rapport résumant les résultats définitifs.

Le coût de ce recensement s'élève à environ 12 millions de dollars pour une population de 12,5 millions d'habitants (soit un peu moins de 1 dollar par habitant), ce qui

est très raisonnable si on le compare au coût moyen des recensements africains les plus récents qui est proche de 2 dollars par habitant (Bocoum et al, 2000). Le financement est assuré par le gouvernement et par le FNUAP.

— Le recensement de 2018

[Date de référence : 24 mai 2018; population de droit et de fait]

Le recensement suivant (2018) est réalisé 25 ans après le précédent. Pourtant, Madagascar (et l'Institut National de la Statistique, l'INSTAT) avait envisagé de réaliser ce troisième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-3) depuis longtemps. Il est finalement exécuté suite à un décret du 10 novembre 2008 et un arrêté du 3 décembre 2008. Aux termes de l'article premier du décret, la date de réalisation effective est repoussée à de nombreuses reprises. Ce décret prévoit que le dénombrement exhaustif de la population aura lieu en août 2009. Pour diverses raisons liées à la situation sociopolitique dans le pays, le dénombrement n'est pas réalisé. Il est ensuite programmé successivement pour 2011 (du 15 au 31 août), 2013. En 2016, ce troisième recensement est relancé avec comme base légale un décret du 10 février 2015, un arrêté du 15 avril 2015 régissant ensuite la mise en place des organes de coordination, de préparation technique et d'exécution.

Le dénombrement est prévu en 2017 (août, puis octobre), enfin pour 2018 (du 25 mai au 10 juin). La loi du 18 avril 2018, relative à l'organisation et à la réglementation des activités statistiques, prescrit dans son article 45 que le Programme statistique pluriannuel doit tenir compte de l'obligation de réaliser tous les dix ans un recensement général de la population et de l'habitat. Le recensement se tiendra bien à ces dates, même si une élection présidentielle doit avoir lieu en novembre-décembre de la même année...

Ces reports successifs sont dus à deux causes principales, celles-là mêmes qui avaient retardé l'exécution du recensement précédent : le contexte sociopolitique (les crises que connaît le pays ne sont guère propices à la réalisation d'une opération de cette ampleur) et les difficultés budgétaires (y compris pour mobiliser l'aide extérieure). Pourtant, de nombreux éléments de la phase préparatoire du recensement sont effectués : la rédaction du document de projet (PRODOC) qui fait l'objet de plusieurs mises à jour, l'élaboration du questionnaire et l'établissement du manuel d'agent recenseur, la réalisation d'un recensement-pilote en 2008, une cartographie censitaire dès 2009-2010. Le décret du 10 février 2015 permet de relancer le processus, avec la réalisation d'un nouveau recensement-pilote en septembre 2016 et d'une nouvelle cartographie censitaire entre juin 2017 et janvier 2018.

Mais le budget de l'opération est difficile à rassembler, tant en ce qui concerne l'apport du gouvernement que du côté des bailleurs de fonds qui, du fait des crises sociopolitiques à répétition, ont longtemps suspendu leurs apports. Le coût du recensement, estimé en 2010 à 18 millions de dollars, s'élève alors à 26 millions. Si l'on table sur une population d'environ 26 millions d'habitants, ce budget correspond à 1 dollar par personne, comme le précédent (Bocoum *et al.*, 2000).

L'opération, programmée du 25 mai au 10 juin 2018, commence par le dénombrement, dans la nuit du 24 mai, des sans-abris dans tout le pays. Elle se poursuit en rencontrant certaines difficultés sur le terrain (accessibilité de villages reculés, réticences

de certaines personnes à se faire recenser, grève d'agents recenseurs n'ayant pas reçu leur salaire à temps, insécurité obligeant parfois les agents recenseurs à se faire escorter par des gendarmes, etc.), et l'opération s'achève en fait le 20 juin.

Le recensement est suivi d'une enquête post-censitaire réalisée du 24 novembre 2018 au 7 janvier 2019 au niveau des 22 régions. Au total, 17 750 ménages sont concernés par l'enquête.

Le traitement, l'analyse puis la diffusion des résultats sont prévus initialement jusqu'en 2021. En fait, les résultats définitifs sont publiés en 2 tomes en décembre 2020, puis 17 rapports d'analyse thématique sont prévus en octobre 2021. Les bases de données sur les ménages et sur les résidents sont disponibles et téléchargeables en format SPSS.

Plusieurs bailleurs de fonds participent au financement de l'opération : FNUAP, PNUD, UE, Banque Mondiale, FAO, USAID.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bocoum (O.), Charbit (Y.), Corlett (C. S.), Levinson (A. R.), 2000, Document de plaidoyer, Recensement général de la population et de l'habitat de Madagascar de 2003, Antananarivo, 56 p. multigr.
- Gendreau (F.), 1968, Essai sur la recherche démographique à Madagascar, ORSTOM, Tananarive, 116 p. multigr.
- Harchaoui (S.), 1981, Madagascar (1975), in GDA, Recensements africains. 1^{re} partie : Monographies méthodologiques. Suite, Paris, p. 129-176.
- INSRE, 1967, Population de Madagascar. Situation au 1^{er} janvier 1966, mouvement au cours de l'année 1966, Tananarive, 17 p. multigr.
- Rabetsitona (T.), 1982, Madagascar, in GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains, Paris, vol. 1, p. 121-156.
- Rakoto (G.), 1985, Evolution de la collecte des données démographiques à Madagascar, in IFORD, La démographie dans l'Océan indien, Démographie africaine, Bulletin de liaison, n° 48-49 (n° spécial Océan indien), p. 31-37.

MALAWI

- Population 2022 = 20,2 M
- Recensements = 6

Indépendance : 6 juillet 1964	Années de recensements					
	1966	1977	1987	1998	2008	2018

Le Malawi a réalisé 6 recensements, tous après son indépendance. Les intervalles censitaires sont de 10 ou 11 ans, et l'intervalle moyen est de 10,4 ans.

Les premières estimations (Domschke et Goyer, 1986; Ngoleka, 1990)

Avant l'indépendance, sous la colonisation britannique, le premier dénombrement de la population remonte à 1891, mais ce décompte est limité aux Européens et aux Asiatiques. Les Africains font l'objet d'une estimation pour la première fois lors du

dénombrement suivant en 1901, après quoi ils sont comptés selon une périodicité décennale. Puis des recensements de la population non africaine, avec estimation de la population africaine, ont lieu en 1911, 1921, 1926, 1931, 1945 (celui-ci devait être organisé en 1941, mais est reporté à cause de la guerre), 1956 et 1961. Ces deux derniers recensements sont organisés par l'Office central de la statistique de la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland, dont le Malawi fait partie entre 1953 et 1961. Un recensement complet de la population africaine doit être effectué en 1963, mais il n'est pas réalisé.

On sait peu de choses sur les méthodes utilisées dans tous ces recensements, sauf quelques indications comme celles-ci :

- Le recensement de 1911 est fondé sur les déclarations de la taxe sur les cases, et une estimation de la population totale de chaque district est obtenue en multipliant le nombre de contribuables inscrits dans la taxe sur les cases par une constante de 2,8 personnes. Ce facteur multiplicatif est déduit d'une enquête dans certains villages dans laquelle tous les habitants sont comptés, ce qui révèle qu'il y a en moyenne 2,8 personnes par case.
- À partir de 1921, le recensement de la population africaine est effectué en divisant chaque district en plusieurs zones géographiques, chacune dotée d'un enquêteur, qui visite chaque village de sa zone et dénombre toutes les personnes ayant leur domicile permanent dans le village, qu'elles soient présentes ou absentes. Un formulaire distinct est utilisé pour chaque village. L'unité de dénombrement est donc le village et non l'individu, chaque village étant traité comme une entité distincte. Ce dénombrement dure deux à trois semaines au mois d'avril.
- Les formulaires utilisés dans les recensements de 1921, 1926 et 1931 permettent aux enquêteurs d'enregistrer (par la méthode de groupe), pour chaque village, les enfants âgés de moins de cinq ans, les enfants de cinq ans et plus, les adultes de deux sexes, les religions (chrétien, musulman et païen), l'ethnie, l'alphabétisation (capacité de lire, écrire et parler anglais) et l'infirmité (par exemple, cécité ou surdité).
- En 1945 les enfants de la population africaine de moins d'un an sont classés séparément de ceux âgés de moins de cinq ans et le groupe d'âge des cinq ans jusqu'au mariage est également défini plus précisément en indiquant un âge supérieur exact de dix-huit ans, qui est l'âge d'imposition.

— **Le recensement de 1966** (Domschke et Goyer, 1986 ; Ngoleka, 1990)

[Population de fait]

Avec l'accession à l'indépendance en 1964, le gouvernement du Malawi se rend rapidement compte de la nécessité de disposer de données démographiques pour la planification du développement. Ce premier recensement est réalisé par l'Office national de statistique (ONS). Il est caractérisé par des améliorations considérables par rapport aux recensements coloniaux, notamment avec la formation approfondie des agents recenseurs, et une délimitation complète des zones de dénombrement (ZD). En outre, il fournit des informations beaucoup plus détaillées.

Des prétests sont menés pour améliorer le questionnaire, l'organisation et la méthode. Un travail de cartographie permet de diviser le territoire en zones de

dénombrement (ZD) attribuées à chaque agent recenseur : une ZD a une population estimée à environ 1 000 personnes (plus ou moins selon la densité de population dans la zone), les estimations de la population étant tirées principalement du nombre de maisons et des rôles d'imposition.

Une grande importance est accordée à la formation du personnel qui commence dès la fin de 1964. En mai 1966, un formateur est recruté pour chaque « centre de contrôle » de district et formé à toutes les procédures de recensement et aux techniques de formation. En juin, les superviseurs sont formés dans 14 centres et passent ensuite six semaines sur le terrain pour identifier et vérifier les limites des ZD. À la fermeture des écoles le 1^{er} août, les agents recenseurs, principalement des enseignants du primaire et des lycéens, sont formés dans les centres de contrôle.

Une nuit fixe de référence n'est pas utilisée, elle varie selon le passage de l'agent recenseur. Le recensement commence le 9 août et se poursuit jusqu'au 15 septembre. Le personnel sur le terrain comprend 4 superviseurs de zone, 23 chefs de district, 72 superviseurs de centre de contrôle, 115 inspecteurs et agents de liaison, 504 superviseurs et 4 155 agents recenseurs.

Les informations sont enregistrées sur des questionnaires portant notamment sur la relation avec le chef de ménage, le sexe, l'âge, la race, l'éducation et la langue, le lieu de résidence, l'état matrimonial.

Une fois le recensement terminé, la vérification des questionnaires est suivie de la codification, puis de la perforation des cartes et de la tabulation.

Une enquête post-censitaire est lancée sur un échantillon de 104 ZD, à la fin août, immédiatement après la fin du dénombrement, et se termine dans les trois mois. Le sous-dénombrement net est de 2,6 % (avec un niveau de confiance de 95 %).

Les résultats provisoires sont publiés dès 1966 à partir d'un dépouillement manuel réalisé par les agents recenseurs et se limitant à des informations sur les grands groupes d'âge, le sexe et l'ethnie. Les résultats définitifs sont publiés en 1969.

— Le recensement de 1977 (Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : 20 septembre 1977 ; population de fait]

Ce deuxième recensement est effectué en vertu de la nouvelle loi statistique de 1967 par l'Office national de statistique (ONS). Son organisation est proche de celle du précédent recensement (1966). Il comprend, pour la première fois des questions sur la mortalité et la fécondité.

La cartographie met à jour les cartes censitaires de 1966. Un recensement-pilote est mené dans neuf régions considérées comme ayant des caractéristiques uniques qui pourraient poser des problèmes pour le dénombrement final.

Les opérations sur le terrain se déroulent du 20 septembre au 10 octobre.

Le recensement porte sur les éléments suivants : nom, lien de parenté avec le chef de ménage, sexe, race (africaine, européenne ou asiatique), âge, district ou pays de naissance, fréquentation scolaire, état matrimonial, nombre d'enfants, activité économique, profession, situation dans la profession (employé, chômeur, employeur, travailleur indépendant, travailleur familial, travailleur à domicile), industrie.

La tabulation est informatisée pour la première fois.

Les résultats préliminaires paraissent en novembre 1977, le rapport final en 1980 et deux rapports analytiques en 1984.

La mise en œuvre de ce recensement est appuyée par les Nations Unies et le Royaume-Uni.

— Le recensement de 1987

[Date de référence : 1^{er} septembre 1987; population de fait]

C'est le premier « recensement de la population et des logements ». Il est réalisé par l'Office national de la statistique (ONS) conformément à la loi de 1967 sur les statistiques. Les données sont collectées sur le terrain du 1^{er} au 21 septembre 1987.

La population est dénombrée à l'aide de trois questionnaires : a) un questionnaire ménage qui recueille des informations sur les caractéristiques des membres individuels du ménage, les décès survenus dans le ménage, les activités économiques du ménage, les caractéristiques du logement et l'accès aux installations; b) un registre des structures vacantes et autres, qui recueille des informations sur l'utilisation principale des structures et les matériaux utilisés pour la construction; et c) un registre des établissements communautaires (écoles primaires, centres de soins de santé primaires, bureaux de poste, etc.), qui recueille des informations sur la disponibilité de ces établissements.

Un rapport provisoire présentant des données sur la population par sexe dans les grands groupes d'âge et le plus haut niveau d'éducation atteint pour les personnes âgées de cinq ans et plus est publié.

Le FNUAP et l'USAID contribuent à l'appui technique et au financement de ce recensement.

— Le recensement de 1998

[Date de référence : 1^{er} juin 1998; population de fait]

Ce « recensement de la population et des logements » était prévu pour 1997 (dix ans après celui de 1987), mais en raison de problèmes de financement, il doit être reporté à 1998.

Comme celui de 1987, il recueille des données sur les caractéristiques de la population et des logements, et il est réalisé par l'Office national de la statistique (ONS) conformément à la loi de 1967 sur les statistiques.

La cartographie (avril 1996 - mai 1998) a pour but principal la mise à jour de toutes les cartes utilisées lors du recensement de 1987. En outre, les assistants de cartographie sont chargés de collecter des informations sur le nombre de personnes qui dorment habituellement dans les logements dans un village ou une localité. Ces informations permettent de délimiter les zones de dénombrement (ZD) de tailles plus ou moins égales (entre 800 et 1 200 personnes en milieu rural et entre 1 000 et 1 500 dans les grandes zones urbaines). Au total, 9 213 ZD sont délimités dans tout le pays.

Un recensement-pilote est mené du 11 août au 1^{er} septembre 1997 pour tester les instruments de collecte et la logistique, ainsi que les programmes informatiques.

La majorité des agents recenseurs et des superviseurs sont recrutés sur le marché du travail et déployés dans les régions où ils résident habituellement, alors que, pour les trois recensements précédents, la majorité du personnel de terrain était détachée

d'autres ministères, notamment du ministère de l'Éducation et de la Culture. Mais là, du fait de la date qui correspond au changement d'année scolaire, les enseignants ne sont pas disponibles pour le recensement. Au total, 9 633 agents recenseurs (dont 420 en réserve), sont recrutés, ainsi que 140 superviseurs de « centre de contrôle » et 1 843 superviseurs de terrain. Les agents recenseurs sont titulaires au moins d'un certificat d'études junior et doivent être des résidents habituels de la zone qu'ils dénombrent. Les superviseurs doivent en outre posséder des compétences administratives et de gestion. La formation des superviseurs (de district, de centre de contrôle et de terrain) et des agents recenseurs a lieu du 22 juin au 28 août 1998.

La collecte des données sur le terrain a lieu du 1^{er} au 21 septembre 1998, les agents recenseurs recueillant des renseignements sur les personnes, les logements et les autres structures de leur ZD.

Il n'y a pas d'enquête post-censitaire, les fonds prévus pour elle ayant été utilisés pour le traitement des données (UNFPA, 2001).

Ce traitement des données commence le 10 octobre et se termine le 9 décembre. Les résultats préliminaires sont présentés au gouvernement qui les approuve en mars 1999, et sont alors publiés.

La livraison tardive (prévue en octobre 1998, mais effective en février 1999) du matériel de traitement des données (12 ordinateurs fournis par l'USAID) retarde la saisie des données qui ne se termine qu'en juin 2000. Les premiers tableaux sont produits en août 2000.

Plusieurs bailleurs de fonds participent au financement de l'opération : le FNUAP, le DFID, le PNUD, et l'USAID.

— Le recensement de 2008 (Kanyuka *et al.*, 2020)

[Date de référence : 8 juin 2008; population de droit et de fait]

Ce « recensement de la population et des logements » est réalisé par l'Office national de la statistique (ONS) conformément à la loi de 1967 sur les statistiques. C'est un recensement qui couvre plus de sujets que les précédents : sexe, âge et lieu de naissance, lieu de résidence, invalidité, survie et résidence des parents, niveau d'éducation et d'alphabétisation, activité et statut d'emploi (pour les membres du ménage âgés de 6 ans et plus), état matrimonial et enfants nés (pour les femmes âgées de 12 ans ou plus), statut d'orphelin des enfants âgés de 18 ans ou moins, émigration, mortalité (et mortalité maternelle); ainsi que les caractéristiques de l'unité d'habitation, les équipements et les biens du ménage.

Les préparatifs du recensement commencent dès juin 2003 avec la mise à jour des cartes de recensement, exercice qui s'achève en juillet 2006 après la délimitation de 12 631 zones de dénombrement (ZD). Le système de positionnement géographique (GPS) est utilisé pour collecter des géo-points, et toutes les cartes des ZD sont numérisées.

Avant le recensement, l'ONS entreprend aussi une campagne intensive de plaidoyer et de publicité pour informer et sensibiliser le grand public à la nature, au moment et à l'utilité du recensement, et solliciter sa coopération pendant le dénombrement. Un slogan est utilisé, « Faites partie du développement du Malawi, soyez recensé ».

La collecte des données sur le terrain a lieu du 8 au 28 juin auprès de toutes les personnes des ménages ordinaires et des institutions, et des sans-abri.

Au total, 3 400 superviseurs et 13 000 agents recenseurs sont recrutés, formés et déployés pour le dénombrement. Pour assurer la qualité de la collecte, trois niveaux de supervision sont introduits comme lors des recensements précédents : les superviseurs de terrain, de centre de contrôle et de district. Pour la première fois, les assemblées de district font partie intégrante de l'opération, notamment en ce qui concerne le plaidoyer, la publicité et le dénombrement.

Il n'y a pas d'enquête post-censitaire dans ce recensement.

Contrairement aux recensements précédents, celui de 2008 utilise des scanners pour la saisie des données des questionnaires papier précodés, ce qui demande également beaucoup de travail et de temps avec des coûts financiers de personnel. La numérisation n'assure pas automatiquement la cohérence ni la vérification de l'exactitude des données, d'où des erreurs (réponses manquantes, entrées erronées et omissions). Toutefois, cela permet de raccourcir la période de saisie à deux mois. Le traitement de données s'achève à la fin septembre 2008, date de la publication du rapport préliminaire.

Le rapport des résultats définitifs est publié en novembre 2009.

Ce recensement est co-financé par quelques donateurs : FNUAP, DFID, Coopération irlandaise (Irish AID) et Coopération allemande (GTZ). Son coût total est d'environ 18,4 millions de dollars US.

— **Le recensement de 2018** (Kanyuka *et al.*, 2020)

[Date de référence : 3 septembre 2018; population de droit et de fait]

La préparation de ce « recensement de la population et des logements » commence en 2016 avec la rédaction du document de projet, qui est approuvé par le Cabinet. Auparavant, la cartographie débute en 2015 à l'aide de l'imagerie satellitaire, avec le soutien technique du Centre régional de cartographie des ressources pour le développement (RCMRD, Nairobi).

Ce recensement est le premier au Malawi à être réalisé par des interviews assistées par ordinateur. Les données sont collectées et saisies sur des tablettes et transmises au serveur de l'ONS par voie électronique via Internet. Ce processus est très efficace et réduit le temps de traitement et de nettoyage des données, car ces étapes sont effectuées au stade de la saisie des données sur le terrain. L'ONS fait appel aux services de l'US Census Bureau qui fournit un soutien technique pour la mise au point de ce processus qui débute en janvier 2017 et qui fait ensuite l'objet de plusieurs tests.

Le recours à ces nouvelles technologies pour la cartographie et les interviews crée de nouveaux besoins (personnel et bureaux supplémentaires, achat de matériel, locaux de stockage, etc.).

Un recensement-pilote est réalisé pour évaluer l'exhaustivité des préparatifs des dispositions techniques, la logistique et l'organisation administrative.

La campagne publicitaire multimédia est lancée en juin 2018 avec pour thème « Soyez compté, ne laissez personne de côté ». Elle se termine par une semaine de sensibilisation communautaire juste avant le recrutement des agents recenseurs par la diffusion de jingles et de publicité télévisée, des débats sur le recensement à la télévision, des publications dans les journaux, la distribution de matériels Information-Education-Communication (IEC), etc.

La formation des agents recenseurs se déroule entre le 27 août et le 1^{er} septembre. Le dénombrement sur le terrain est réalisé entre le 3 et le 23 septembre.

Au niveau national, le recensement est dirigé par un Comité de pilotage et un Comité directeur. Mais sa mise en œuvre est très décentralisée, chacun des 40 districts étant relativement autonome sous la direction de deux superviseurs de district, l'un de l'ONS et l'autre du bureau du Commissaire de district. Sous le district se trouvent 485 « centres de contrôle » tenus par des superviseurs de centre de contrôle, chacun supervisant environ 8 superviseurs de terrain qui, à leur tour, supervisent environ 5 agents recenseurs chacun. Il y a en tout 18 772 agents recenseurs et 3 791 superviseurs de terrain.

Les sujets inclus dans le questionnaire sont entre autres les caractéristiques du ménage et du logement, la migration, la mortalité, la fécondité, les activités économiques et le handicap. Pour le handicap, un ensemble de questions recommandées par le groupe de Washington sur le handicap est utilisé.

La publication des résultats du recensement est beaucoup plus rapide que lors des recensements précédents. Le rapport préliminaire est publié en décembre 2018, quatre mois après le dénombrement, et le rapport principal en mai 2019, quatre mois après le rapport préliminaire.

Quatorze rapports thématiques sont publiés en juillet 2020 sur : l'évaluation de la qualité des données sur l'âge et le sexe; les caractéristiques des personnes âgées; les enfants et les jeunes; l'invalidité; les caractéristiques économiques de la population; l'éducation; la fécondité et la nuptialité; le genre; les ménages et les conditions de vie; la migration; la mortalité; les projections démographiques 2018-2050; la répartition spatiale de la population, y compris l'urbanisation; l'eau et l'assainissement.

Plusieurs bailleurs de fonds contribuent au financement de ce recensement : FNUAP, DFID, USAID, la NORAD, et les gouvernements d'Irlande, d'Allemagne (GTZ), d'Islande et de Chine.

L'utilisation des NTIC (Nouvelles Technologies d'Information et de Communication) implique certes des coûts supplémentaires, mais elle améliore la qualité des données et réduit les délais de traitement. On note d'ailleurs une diminution globale des coûts par rapport au recensement de 2008. La population totale dénombrée en 2018 est de 17,5 millions de personnes pour un budget total de 19,8 millions de dollars (US), soit un coût par habitant de 1,1 \$ contre 1,4 \$ en 2008 et 1,74 \$ en moyenne par habitant pour la plupart des recensements en Afrique australe.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Domschke (E.), Goyer (D. S.), 1986, Malawi, in *The handbook of national population censuses. Africa and Asia*. Greenwood Press, p. 249-262.
- Kanyuka (M.), Ndwala (J.), Chirwa (I.), Makwemba (M.), Phiri (R.) Singano (C.) and Kapaswiche (G.), 2020, Malawi population and housing census technological trajectory : Unpacking 2018 experience, *Statistical Journal of the IAOS*, n° 36, Zomba, Malawi, p. 57-65.
- Ngoleka Mua (J. R.), 1990, Demographic Data Resources for Colonial Malawi, in Fetter (B.), *Demography from Scanty Evidence. Central Africa in the Colonial Era*, Lynne Rienner Publishers, Boulder and London, p. 81-99.
- UNFPA, 2001, Report of census manager's meeting 19-23 march, jointly organized by UNSD, the SADC Secretariat and Statistics South Africa, UNFPA/SADC Census Support Project, April 2001, Pretoria, South Africa, 29 p.

MALI

- ▀ Population 2022 = 21,5 M
- ▀ Recensements = 5

Indépendance : 22 septembre 1960	Années de recensements				
	1976	1987	1998	2009	2022

Le Mali n'a pas connu de recensement avant l'indépendance, sinon des « recensements administratifs », et en a réalisé seulement cinq depuis, le premier en 1976, le dernier en 2022. Les trois premiers intervalles censitaires sont tous de 11 ans, le dernier est de 13 ans. L'intervalle moyen est donc de 11,5 ans.

Les recensements administratifs

Au Mali, sous la colonisation, les seuls recensements sont les recensements administratifs, peu utilisés comme source statistique. Ces opérations, menées par les autorités locales, sont destinées principalement à fournir à l'administration la matière imposable. « La population n'ayant acquis aucune habitude des recensements ou enquêtes statistiques, ne comprenant pas souvent les objectifs des opérations, demeure et se montre toujours méfiante et a tendance à fournir des renseignements incorrects ou incomplets. Elle pense toujours aux impôts, objectif premier des recensements administratifs » (Sow, 1982). Sans méthodologie adéquate statistiquement éprouvée, ils ne se prêtent que difficilement à une exploitation démographique et demeurent à ce jour ignorés des services statistiques, bien qu'ils constituent un début de connaissance de la population.

On dispose ainsi de quelques indications démographiques en 1921, 1931, 1946, 1951, 1956, 1960. Ces chiffres sont à considérer avec prudence : « Les difficultés de l'étude, le manque de moyens et les biais entraînés par la nature des objectifs poursuivis dans ces opérations de dénombrement entraînent des erreurs pour les résultats qu'il est difficile de chiffrer en dehors d'études précises » (Causse, 1959).

Le Mali ne dispose donc pas de documentation très fournie en matière de démographie, et les données sont rares et incomplètes. « Les directions régionales du plan et de la statistique s'en inspirent cependant pour la confection des répertoires de villages » (Sow, 1982).

Le recensement de 1976

[Date de référence : 16 décembre 1976 ; population de droit et de fait]

Jusqu'à ce recensement, les études démographiques sont donc très insuffisantes : la seule opération nationale est l'enquête démographique par sondage de 1960-61. Les données sont donc rares. Il y a certes d'autres opérations, mais localisée comme l'enquête à objectifs multiples dans le Delta Central du Niger en 1956-58 ou le recensement de Bamako de 1958.

Cette opération de recensement était donc souhaitée depuis longtemps, notamment pour les besoins de la planification, et c'est la plus importante du fait de sa couverture nationale et de son exhaustivité (Sow, 1980). Une ordonnance

du 20 octobre 1973 porte l'institution d'un « recensement général de la population et de l'habitat » sur toute l'étendue du territoire et un décret du 20 décembre 1973 pris en Conseil des Ministres crée les différents organismes chargés de ce recensement.

Il est réalisé en 1976 dans le cadre du Programme Africain de Recensements de la CEA. Il se déroule sur le terrain du 1^{er} décembre au 16 décembre 1976. Il saisit les populations tant sédentaires que nomades.

Le projet initial prévoyait le jumelage du recensement avec une enquête démographique par sondage. « Mais devant les exigences d'une telle opération (existence d'une bonne base de sondage, mise en place d'une organisation suffisamment structurée et efficace, disponibilité d'un personnel suffisant, qualifié, et expérimenté), le Bureau Central de Recensement, tout en n'ignorant pas les avantages d'un tel jumelage, a choisi de dissocier l'enquête du recensement pour une meilleure efficacité et aussi eu égard à son manque d'expérience dans ce genre d'opération (c'était le premier recensement d'envergure nationale) » (Sow, 1980).

Une enquête post-censitaire n'est pas prévue dans le cadre de ce recensement.

L'exploitation connaît un certain retard, dû notamment à la non-disponibilité du matériel de traitement : l'installation de l'ordinateur n'est faite qu'en janvier 1979, ainsi que celle des machines de saisie. Et la publication des résultats s'étalera jusqu'en 1985. Au niveau de l'information fournie, ce recensement permet de disposer d'une gamme importante de caractéristiques démographiques, économiques et socioculturelles sur le pays.

Ce recensement bénéficie de l'appui technique du FNUAP, et du Comité Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le sahel (CILSS/Institut du Sahel) dans son programme de Recherche Démographique dans le Sahel (PRDS).

Le recensement de 1987

[Date de référence : 1^{er} avril 1987 ; population de droit et de fait]

L'expérience acquise au cours du premier recensement s'avère très utile pour la réalisation du second dans différents domaines : cartographie, exploitation informatique, etc. Une ordonnance du Gouvernement du 15 août 1986 institue ce deuxième « recensement de la population et de l'habitat » et un décret du 8 septembre 1986, crée les organes chargés de sa mise en œuvre.

Ce second recensement est réalisé en 1987 (dates de collecte du 1^{er} au 14 avril). Il était nécessaire non seulement pour la mise en valeur des acquis du recensement de 1976, mais aussi pour l'actualisation des données collectées. Cette seconde opération permet aussi de saisir efficacement la dynamique interne de la population grâce à des études longitudinales qui sont à présent rendues possibles avec l'existence de deux recensements. En outre, les problèmes écologiques liés à la sécheresse entraînent le bouleversement de la répartition spatiale de la population dont l'ampleur ne peut être mesurée qu'à partir des données issues du recensement, d'où l'intérêt de cette opération. Elle permet une connaissance précise et détaillée de la structure et de la dynamique de la population pour prévoir correctement ses besoins et élaborer des plans et projets appropriés pour y faire face. De plus, ce recensement inclut les caractéristiques de l'habitat, domaine non couvert par le premier recensement.

La codification commence en janvier 1988 et prend fin le 11 décembre 1988, soit 11 mois au lieu de 12 initialement prévus. Les travaux de saisie commencent le 4 octobre 1988 et prennent fin le 9 octobre 1989. La tabulation prend fin en janvier 1990.

Il semble qu'il y ait eu une enquête post-censitaire en 1987 qui n'a pas abouti, et ses documents ne sont pas disponibles (Dolumbia Gakou, 2014).

Les résultats provisoires sont publiés en juillet 1987 et les résultats définitifs (tableaux statistiques) en mars 1990 après une phase d'exploitation de deux ans. Les tableaux des données brutes sont consignés dans 9 volumes représentant les sept régions, le District de Bamako et l'ensemble du pays. En plus d'un rapport administratif et technique (juin 1991), l'analyse des différents aspects des résultats permet la publication de plusieurs rapports d'analyse à partir de juillet 1991 et des perspectives de population en 1992.

Ce recensement bénéficie de l'appui technique du FNUAP, de la CEA et du Centre d'études et de recherche sur la population et le développement (CERPOD).

— Le recensement de 1998

[Date de référence : 1^{er} avril 1998; population de droit et de fait]

Le Mali adopte en mai 1991 une « Déclaration de la politique nationale de population », et le Plan d'action national pour la mise en œuvre de cette Déclaration recommande que des dispositions urgentes et appropriées soient prises pour la réalisation du troisième recensement. Ce « recensement général de la population et de l'habitat » est régi par une loi du 9 mars 1998. Un décret d'application du 27 mars 1998 qui fixe les modalités d'application de cette loi institue sa réalisation tous les dix ans. Pour l'exécution de la collecte, deux difficultés sont signalées :

- l'une, d'ordre financier : les activités de formation du personnel de terrain se terminent avant la mise en place des fonds de la Banque Mondiale destinés à couvrir les indemnités de formation et de collecte des agents de terrain ; cette situation trouble quelque peu le moral du personnel de terrain ;
- l'autre, d'ordre logistique : la mise en place des agents dans leur zone de dénombrement connaît des difficultés liées au manque de véhicules, surtout dans les régions du Nord et dans celle de Kayes.

La cartographie se déroule de janvier 1997 à février 1998. En zone nomade, la cartographie classique est remplacée par les listes des tribus et fractions et des noms des chefs traditionnels correspondants, des pistes, circuits ou couloirs de transhumance et des différents points d'eau en activité avec une mention spéciale portant sur la période de fréquentation.

Le recensement-pilote se déroule du 11 au 13 décembre 1997, et le dénombrement lui-même est réalisé sur le terrain du 1^{er} au 14 avril 1998. Les résultats provisoires sont publiés en juillet 1998, soit, deux mois après le dénombrement.

Ce recensement n'est pas suivi d'une enquête post-censitaire.

L'exploitation des données ne commence que le 8 février 1999. Ce retard s'explique par des raisons financières ayant entraîné l'arrêt des activités entre la publication des résultats provisoires et le début de l'exploitation des données. La saisie des données prend fin en février 2000.

Les tableaux statistiques sont publiés en janvier 2000, le rapport administratif en juillet 2002 ainsi que les rapports thématiques en six tomes : sociodémographique, socio-économique, habitat, répertoire des localités, base de sondage et découpage censitaire.

— Le recensement de 2009

[Date de référence : 1^{er} avril 2009; population de droit et de fait]

Ce « recensement général de la population et de l'habitat » (RGPH 2009) est institué par une loi du 9 mars 1998. C'est l'opération phare du plan d'action 2008-2012 du Schéma directeur statistique qui prévoit la production d'indicateurs démographiques et socioéconomiques à travers des opérations statistiques spécifiques.

Les données fournies par ce recensement doivent constituer les données de base du calcul des indicateurs pour la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi du Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR), du Projet de développement économique et social (PDES) et des objectifs millénaires du développement (OMD).

La cartographie censitaire dure 10 mois (de juin 2008 à mars 2009). Le recensement-pilote se déroule sur le terrain du 1^{er} au 14 septembre 2008, puis une enquête post-censitaire pilote appelée « Test EPC » du 5 au 18 octobre 2008.

Le dénombrement est réalisé sur le terrain du 1^{er} au 14 avril 2009. L'exploitation manuelle des données permet de présenter en juillet 2009 les résultats provisoires qui sont soumis au Conseil des Ministres en septembre 2009. L'enquête post-censitaire se déroule comme prévu, du 1^{er} au 14 juillet 2009. Le traitement de données est fait en dix-huit mois (de janvier 2010 à juin 2011); faute de financement il connaît six mois de retard, car il aurait dû prendre fin en décembre 2010. Les premiers résultats (les tableaux statistiques) sont diffusés en novembre 2011 en 3 volumes. La production de 13 rapports d'analyse et du répertoire des villages s'étale de 2012 à 2013. Et un atlas sociodémographique est élaboré en 2014 (Gakou-Doumbia, 2014).

Le FNUAP, le Canada, la Suède et les Pays-Bas contribuent au financement du recensement. L'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) et l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD) apportent un appui technique.

— Le recensement de 2022

[Date de référence : 15 juin 2022; population de droit et de fait]

Après les RGPH de 1976, 1987, 1998 et 2009, le recensement suivant était planifié depuis 2017 pour 2019, en application de la loi du 9 mars 1998 régissant l'organisation des recensements, qui institue la réalisation des RGPH tous les dix ans, la dernière opération ayant été organisée en 2009. Ce 5^e « recensement général de la population et de l'habitat » (RGPH) est couplé au Recensement général agricole (RGA). C'est un recensement utilisant des tablettes (IPAO) pour l'interview personnelle dans les deux phases majeures : la cartographie et le dénombrement.

Mais le dénombrement est reporté à 2020 (du 15 novembre au 14 décembre) pour deux raisons majeures : les fonds nécessaires n'ont pas été mobilisés et l'insécurité dans les régions du centre et du nord (rébellion Touareg, mouvements djihadistes) retardent les travaux de cartographie sur le terrain. Suite à la pandémie de COVID-19, la date doit être encore reportée de 2020 à mars 2021.

Les troubles sociopolitiques aboutissant à la dissolution du Gouvernement et de l'Assemblée nationale en août 2020 pour mettre en place un gouvernement de transition a un impact négatif sur les travaux du RGPH5 : a) la Table Ronde prévue le 23 juillet sur le financement de l'opération est reportée sine die dans l'attente de la nomination et des orientations du nouveau Gouvernement; b) les dossiers d'appel d'offre et de commande de certains matériels et équipements restent bloqués jusqu'à novembre 2020 alors que l'échéance était initialement prévue le 30 juin 2020. Dans ce contexte, l'INSTAT demande de reporter le dénombrement, à novembre 2021. Mais à la fin de l'année 2021, les fonds pour le dénombrement ne sont pas encore totalement mobilisés et le recensement est reporté à 2022.

La cartographie est réalisée sur le terrain entre juin 2019 et juin 2020. Elle est numérique, avec l'utilisation de tablettes et un recours aux images satellitaires. Elle vise à réaliser la couverture exhaustive du territoire par l'inventaire de tous les sites habités, estimer la population à recenser, délimiter les aires de dénombrement en fonction de la population et de la configuration de l'habitat, et mettre en place un Système d'Information Géographique (SIG) pour le pays à travers le positionnement géographique de tous les sites et infrastructures communautaires de base.

Le recensement-pilote a lieu du 15 novembre au 14 décembre 2019, et son évaluation est faite lors d'un atelier qui se déroule du 3 au 7 février 2020 au Bureau Central de Recensement (BCR) à Bamako.

Une EPC-pilote, primordiale pour le développement des règles d'appariement et des procédures de correction, est réalisée du 10 avril au 9 mai 2020.

Au total, 26 327 agents recenseurs, 4 504 chefs d'équipes et 866 contrôleurs TIC (595 contrôleurs TIC et 271 contrôleurs PAPI) sont engagés sur le terrain pour le dénombrement. Chaque agent recenseur travaille dans une zone de dénombrement qui comprend entre 800 et 850 personnes en milieu urbain, et entre 1 000 et 1 100 personnes en milieu rural. Le dénombrement commence le 15 juin et est prévu durer trois semaines, mais il est prolongé jusqu'au 31 juillet pour améliorer sa couverture.

L'EPC se déroule du 1^{er} au 31 décembre 2022 dans les zones où les tablettes ont été utilisées et non dans celles où on a utilisé les questionnaires papier (notamment dans les zones du nord et du centre à haut risque sécuritaire).

L'exploitation des questionnaires papier est en cours et les analyses se feront jusqu'en 2024.

Le financement de ce recensement provient, outre des fonds propres du Gouvernement, de plusieurs partenaires : Banque Mondiale, FNUAP, Pays-Bas, Suède, Norvège, Allemagne. L'appui technique est fourni par le FNUAP, le Bureau de recensement des États-Unis et l'IFORD.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Causse (J.), 1959, Analyse sommaire de la situation démographique de la République Soudanaise, 7 p. multigr.
- Gakou-Doumbia Assa, 2014, Évaluation de la qualité des résultats du recensement Expérience du 4^e RGPH du Mali, Séminaire régional des Nations-Unies pour la promotion et l'utilisation des résultats du recensement et sur la révision des Principes et recommandations concernant les recensements généraux de la population et de l'habitat, Prétoria, Afrique du Sud, 24-26 mars 2014, 12 p.

Sow (H. B.), 1980, Mali (1976), in GDA, Recensements africains. 1^{re} partie : Monographies méthodologiques, Paris, p. 417-454.

Sow (H. B.), 1982, Mali, in GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains, Paris, vol. 1, p. 157-166.

MAROC

- Population 2022 = 37,8 M
- Recensements = 6

Indépendance : 7 avril 1956	Années de recensements					
	1960	1971	1982	1994	2004	2014

Le Maroc a réalisé 6 recensements, tous depuis l'indépendance. Leur périodicité est assez régulière, l'intervalle censitaire variant entre 10 et 12 ans avec une moyenne de 10,8 ans.

Les premiers décomptes de la population (Bertrand, 1955; Baddou, 1974; Beaujot et Krotki, 1980; Domschke et Goyer, 1986; Dubester, 1950)

Rappelons qu'avant son indépendance, le Maroc était constitué de deux protectorats, Tanger étant sous administration internationale (environ 170 mille habitants en 1952). La zone nord (Al-Hoceima, Nador et Tétouan), ainsi que Tarfaya et Ifni (au sud), était administrée par l'Espagne (environ 1 million d'habitants en 1950). La zone sud était administrée par la France (environ 8 millions d'habitants en 1951-1952). Les deux zones obtiennent leur indépendance en 1956 et deviennent le Royaume du Maroc. Tanger est cédée au royaume en 1957, Tarfaya en 1958 et Ifni en 1969. Pour les premiers décomptes de la population, il nous faut donc considérer chacun de ces deux protectorats et Tanger.

Dans le protectorat français

Le premier dénombrement dans la zone française remonte à 1921 et est suivi de ceux de 1926, 1931, 1936, et 1947 ; leur usage est surtout sécuritaire et militaire. Le suivant est réalisé en 1951-1952. Avant celui de 1947, le recensement de 1936 est le seul effectué dans tout le territoire et pour l'ensemble de la population, la population des zones récemment pacifiées à population réfractaire ne faisant auparavant l'objet que d'estimations très approximatives.

En 1921, seule la population des centres urbains et des agglomérations est recensée, la population musulmane rurale étant simplement estimée sur la base du nombre de tentes ou de familles multiplié par cinq. Les résultats de cette opération sont considérés comme étant de peu de valeur, vu l'inexpérience de l'administration et sa méconnaissance de la société marocaine. L'opération ne couvre d'ailleurs que les régions contrôlées. Pour les villes, il y a une forte sous-estimation, notamment à Casablanca et à Fès.

Cinq années plus tard, en 1926, est réalisé le deuxième dénombrement. La population marocaine est dénombrée à peu près de la même manière que lors du décompte de 1921. La population européenne, principalement urbaine, remplit un questionnaire par auto-dénombrement. Quoique de meilleure qualité que le premier, il ne souffre pas moins des mêmes déficiences.

En 1931, un autre dénombrement a lieu, pour lequel l'administration se montre un peu plus expérimentée, sa tâche étant par ailleurs facilitée par la « pacification » presque totale du territoire (d'où une extension de la zone de dénombrement).

Il faut attendre 1936 pour que l'appareil administratif puisse réaliser un dénombrement à peu près exhaustif de la population du territoire sous son autorité, mais toujours selon les mêmes méthodes. En ville, un questionnaire individuel est utilisé pour la population européenne et un questionnaire simplifié pour les israélites marocains. Cette opération présente à bien des égards, des progrès par rapport aux précédentes, et il est admis que ses résultats sont acceptables, certains le considérant même comme de qualité comparable à celui de 1951-1952 (même si la population musulmane semble être sous-dénombrée).

La périodicité quinquennale des dénombrements est rompue par la Seconde Guerre mondiale. Il n'y a pas d'opération en 1941, et en mars 1947, on tente d'évaluer la population par un « inventaire empirique » à partir des cartes de ravitaillement établies par les autorités locales. D'où des résultats considérés comme surestimés.

La dernière opération coloniale, celle de 1951-1952 est particulière et est parfois considérée comme le premier recensement statistique. Pourtant, si cela est exact pour les non-Marocains et les Marocains israélites recensés en avril 1951, le comptage de la population marocaine musulmane se fait par sondage en avril-mai 1952. Par rapport aux opérations antérieures, celle de 1952 présente une nette évolution : le comptage des foyers et des habitants est matérialisé par l'établissement et la centralisation de listes nominatives de chefs de foyer ; et c'est la première fois que l'âge détaillé est demandé à la population musulmane. Cependant, cette opération a lieu pendant la période de troubles qui précède la fin du Protectorat, source possible de certaines sous-estimations.

Dans le protectorat espagnol

Dans la zone nord, à Tarfaya et à Ifni, il y a eu trois dénombrements ne semblant pas avoir le caractère de véritables recensements, en 1930, 1935, et 1940. Le suivant, réalisé en 1950 est le premier recensement véritable basé sur un dénombrement individuel. Il est réalisé par les services statistiques espagnols du Maroc qui suivent le modèle utilisé en Espagne, mais simplifié et adapté aux conditions locales, la date de référence du 31 décembre 1950 étant choisie afin de correspondre au recensement de 1950 en Espagne.

Ces dénombrements donnent les effectifs de la population par sexe et région, la population rurale, la population des grands centres urbains, ainsi que la population des divisions administratives et leur densité, en distinguant chaque fois les grands groupes (musulmans, juifs, espagnols, et autres).

À Tanger

La population de Tanger aurait été dénombrée plusieurs fois par les autorités internationales entre 1927 et 1954, notamment en 1941, mais apparemment sans aucune publication.

— **Le recensement de 1960** (Beaujot et Krotki, 1980 ; Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : 18 juin 1960 ; population de droit]

C'est le premier recensement du Royaume indépendant du Maroc. Il est réalisé par la Direction de la Statistique et couvre le pays entier comprenant alors les anciens protectorats français et espagnol, Tanger et Tarfaya (Ifni ne sera cédé au Maroc qu'en 1969). L'utilisation des recommandations de l'ONU, des tests de pré-recensement, la réalisation d'une cartographie, etc., font de ce « recensement général de la population et de l'habitat » une grande nouveauté par rapport aux précédents.

La date de référence avait été initialement fixée au 27 mars, mais le tremblement de terre dans la province d'Agadir du 29 février (le séisme le plus destructeur et le plus meurtrier de l'histoire moderne du Maroc) le retarde et la nouvelle date est fixée au 18 juin 1960. La collecte sur le terrain dure deux semaines.

En zone urbaine, la totalité de la population est recensée sur des questionnaires ménages. La population rurale est dénombrée à 100 % sur des listes de ménages (où ne figurent que les nombres de personnes, le sexe et les grands groupes d'âge), mais des renseignements détaillés ne sont recueillis que pour un échantillon de 10 % des districts administratifs (« douars »), sur un questionnaire similaire à celui des ménages urbains. Les questions posées sont classiques (âge, sexe, état matrimonial, lieu de naissance, nationalité, activité économique, durée de résidence, etc.). La fécondité et la mortalité font aussi l'objet de questions, mais les résultats ne sont pas publiés.

Nous n'avons pas trouvé plus de précisions sur l'organisation de l'opération et nous ne sommes pas tout à fait sûrs de pouvoir la considérer comme un véritable recensement statistique : ce pourrait être, comme l'opération de 1951-1952 dans le protectorat français, un recensement urbain et une enquête par sondage rurale.

L'exploitation est mécanique, à l'aide de cartes de détection de marque et d'une trieuse. Les résultats provisoires proviennent de l'exploitation d'un échantillon de 2 % des questionnaires.

Les résultats définitifs sont publiés à partir d'une exploitation exhaustive en plusieurs volumes : population légale ; population rurale ; nationalité, sexe et âge ; population active ; état matrimonial, niveau d'instruction, évolution de la population urbaine, lieu de naissance et durée de résidence ; ménages, caractéristiques socioéconomiques des ménages, logements ; perspectives démographiques ; rapport méthodologique.

— **Le recensement de 1971** (Beaujot et Krotki, 1980 ; Ben El Hosni et El Ghazali, 1981 ; Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : 20 juillet 1971 ; population de droit et de fait]

Ce « recensement général de la population et de l'habitat » est prescrit par une loi du 16 juin 1971, puis deux décrets du 29 juin donnent certains détails, notamment la population à recenser. Un Comité Technique et un Comité Interministériel sont saisis

de toutes les décisions importantes. Le Ministère de l'Intérieur a la responsabilité administrative de l'opération, et le support technique et organisationnel est fourni par la Direction des Statistiques du Secrétariat d'État chargé du Plan.

Ce recensement est réalisé par la Direction de la Statistique après deux reports : initialement prévu pour juillet 1970 (ce qui aurait donné un intervalle de dix ans avec le précédent recensement), il est reporté d'un an en raison des élections législatives ; il est ensuite reporté d'une semaine à cause des mesures de sécurité qui suivent la tentative de coup d'État du 10 juillet. Il est réalisé sur le terrain en deux semaines, entre le 20 juillet et le 3 août 1971. Le mois de juillet a été choisi parce que c'est le début des vacances scolaires, ce qui permet d'utiliser les instituteurs comme agents recenseurs.

Un recensement-pilote est réalisé du 14 au 28 juillet 1969 dans les deux milieux de résidence (urbain et rural), ainsi qu'une cartographie pour l'estimation préliminaire de la population et la division du pays en districts de dénombrement, travail qui prend une année et demie, notamment en zone rurale.

Le personnel de terrain comprend 21 superviseurs provinciaux, 87 superviseurs de cercles, 2 500 contrôleurs (recrutés parmi les enseignants du secondaire) et 15 000 agents recenseurs (recrutés parmi les instituteurs), ces deux derniers groupes recevant leur formation aux chefs-lieux de cercle du 6 au 10 juillet. 95 personnes ou vingt ménages sont dénombrés en moyenne par agent recenseur et par jour.

Des questionnaires différents sont utilisés pour les populations urbaine, rurale et nomade et également pour la population comptée à part ou les personnes de passage dans les hôtels. La taille des questionnaires est grande : 51 rubriques en milieu urbain, 34 en zone rurale, mais seulement 14 pour les nomades et 12 pour la population comptée à part. Le questionnaire urbain est très complet à l'égard de la migration, mais ne contient pas de question sur la fécondité ni sur la mortalité. Et dans le questionnaire rural, il n'y a pas de question sur la migration, même pas le lieu de naissance.

Une enquête post-censitaire est réalisée dans 100 douars et 100 districts urbains les deux jours suivant le recensement (4 et 5 août) par les meilleurs contrôleurs opérant dans d'autres districts que les leurs. Il ne semble pas y avoir de rapport sur les conclusions à tirer de cette enquête. Mais la comparaison des résultats avec ceux des opérations statistiques précédentes laisse penser que la qualité des données recueillies est certainement supérieure à celle des dernières opérations.

La codification, l'exploitation et la tabulation sont effectuées au Centre d'instruction pour les recrues de Sidi Slimane par 600 appelés (conscrits) formés à cet effet. Les résultats sont compilés mécaniquement à l'aide de cartes « mark-sensing » et de trieuses. Il y a aussi une exploitation d'un échantillon de 10 % pour la publication rapide des principaux résultats, notamment pour les besoins du Plan quinquennal 1973-1977.

Les volumes fournissant la population légale paraissent en 1971 (la population légale est officialisée par un décret du 31 décembre 1971). Les volumes fournissant les résultats à partir de l'échantillon (série « S », exploitation par sondage) apparaissent en 1972-1973 en 4 volumes : résultats du sondage au 1/10° ; population active ; caractéristiques culturelles ; habitat. Les résultats définitifs (série « E », exploitation exhaustive) commencent à paraître en 1976. Ces derniers comprennent 5 groupes de publications : les résultats nationaux ; les résultats par province (et grandes villes)

en 10 fascicules; le recueil des données par province, donnant les principaux indicateurs et données par province et préfecture; les données communales, en 7 fascicules; le rapport méthodologique.

Ayant bénéficié de l'expérience acquise à l'issue de l'opération précédente de 1960, ce recensement est jugé exemplaire tant en ce qui concerne les dispositions qui ont présidé à sa réalisation qu'en ce qui concerne les résultats obtenus.

— Le recensement de 1982

[Date de référence : 3 septembre 1982; population de droit]

Ce « recensement général de la population et de l'habitat » est réalisé par la Direction de la Statistique, et la collecte des données est effectuée du 3 au 20 septembre 1982. Les « provinces du sud » (partie nord du Sahara Occidental) sont recensées pour la première fois après leur inclusion par le Maroc dans son territoire en 1975.

L'exploitation d'un échantillon de 5 % des questionnaires permet de fournir la répartition de la population par sexe et groupe d'âge et ses caractéristiques professionnelles et culturelles. De même, un échantillon de 20 % des questionnaires est exploité et fournit les données qui servent de base à l'élaboration des projections de la population à moyen terme 1982-1992 par sexe, groupe d'âge, milieu de résidence et par province.

Ce recensement ne donne lieu qu'à trois publications : population légale; population rurale (7 régions); caractéristiques socioéconomiques de la population, niveau national. Cependant une riche tabulation permettant une analyse même au niveau provincial est mise au point.

Nous n'avons pas trouvé plus de renseignements sur cette opération.

— Le recensement de 1994

[Date de référence : 2 septembre 1994; population de droit]

Ce « recensement général de la population et de l'habitat » est réalisé par la Direction de la Statistique et la collecte des données est effectuée du 2 au 17 septembre 1994.

Deux thèmes nouveaux apparaissent dans le questionnaire : la connaissance des langues locales et le handicap.

Une enquête de contrôle post-censitaire (EPC) est réalisée sur un échantillon de 10 000 ménages. Les grappes de l'échantillon sont constituées des districts du recensement qui sont des zones de taille moyenne de 160 ménages. Le questionnaire de l'EPC se réfère aux personnes toujours résidentes dans leur lieu d'habitation lors du recensement, aux personnes nouvellement installées dans les grappes de l'échantillon et enfin aux personnes décédées ou qui ont quitté les districts concernés par l'enquête entre la date de référence du recensement et celle de l'EPC. La méthode d'exploitation est basée sur l'appariement au cas par cas des données des personnes relevées par le recensement et par l'EPC. Les erreurs au niveau des déclarations concernant les caractéristiques d'identification des personnes sont assez fréquentes (nom, prénom, sexe, âge, etc.). Afin de minimiser les cas non couplés, il faut parfois admettre une tolérance concernant ces caractéristiques d'identification.

Ce recensement donne lieu à de nombreuses publications : population légale; population rurale par fraction et douar; caractéristiques socioéconomiques et démographiques au niveau national; évolution de la situation socioéconomique et

démographique de la population (1982-1994, version arabe). Il y a ensuite plusieurs séries : 1) régionale, caractéristiques démographiques, économiques et sociales (16 recueils); 2) provinciale : démographie, alphabétisation et scolarisation, activité et chômage, condition d'habitat (68 documents plus un recueil); 3) thématique sur les résidents étrangers; 4) thématique sur la situation démographique et socioéconomique des provinces et préfectures, étude comparative; série thématique sur les moins de 18 ans; 5) communale sur les caractéristiques démographiques et socioéconomiques de la population des communes (7 volumes); fiches communales sur les caractéristiques démographiques et socioéconomiques de la population (1 546 fiches).

— Le recensement de 2004

[Date de référence : 1^{er} septembre 2004; population de droit et de fait]

À la suite des Hautes Instructions contenues dans la lettre royale adressée au Chef du Gouvernement le 12 décembre 2003, le « recensement général de la population et de l'habitat 2004 » est organisé conformément à deux décrets du 30 août 2004.

Ce recensement est réalisé par la Direction de la statistique. Il présente, sur le plan méthodologique, bien des similitudes avec les recensements précédents en ce qui concerne aussi bien les modalités de collecte des données que le contenu des questionnaires. D'importants efforts sont déployés afin d'apporter les améliorations qui s'imposent à toutes les phases de sa préparation, de sa réalisation et de son exploitation. Il s'agit notamment :

- de l'utilisation du Système d'Information Géographique (SIG) à l'amont (découpage en districts et préparation des cartes numériques) et à l'aval (production de cartes thématiques, cartes de pauvreté par exemple);
- de l'utilisation de la Lecture Automatique des Documents (LAD) qui permet une exploitation exhaustive en un temps record (le décompte de la population du pays est publié le 22 décembre 2004, soit 3 mois après la fin des opérations sur le terrain);
- de l'adaptation des supports de collecte aux nouveaux besoins exprimés par les différents utilisateurs en matière d'informations statistiques, et aux exigences des techniques de la lecture automatique des documents;
- du recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication pour diffuser les résultats et en assurer l'utilisation la plus large.

La cartographie, menée entre 2001 et 2003, permet le découpage du pays en districts de recensement, zones géographiques délimitées par des repères clairs et ayant une taille moyenne d'environ 160 ménages.

Les dates de la collecte des données sur le terrain vont du 1^{er} au 16 septembre 2004.

Le personnel de terrain comprend 41 130 agents recenseurs, 11 516 contrôleurs, 883 superviseurs, 72 superviseurs provinciaux, accompagnés de 17 698 officiers auxiliaires des autorités. Le questionnaire porte sur des données : démographiques générales (sexe, âge, fécondité et mortalité, relation avec chef de ménage, type de ménage); sociales (scolarisation, niveau d'instruction, diplôme, langues parlées et écrites, état matrimonial, situation de handicap, résidence en 1999); économiques (activité, situation dans la profession, groupe de profession, branche d'activité économique, pauvreté); condition d'habitat des ménages (type d'habitat, année de construction, statut d'occupation, éléments de confort, éclairage, eau potable, équipement domestique, distance à la route goudronnée).

Comme en 1994, la connaissance des langues locales parlées et le thème du handicap sont traités. De plus, quelques innovations sont ajoutées par rapport aux recensements précédents :

- en plus du lien de parenté avec le chef de ménage, deux autres variables permettent de saisir la structure familiale des ménages à travers la composition du ménage en noyaux familiaux : le nombre et la taille des noyaux familiaux et le type de noyau familial (couple avec ou sans enfants célibataires, noyau monoparental constitué du père ou de la mère avec enfants célibataires, frères et sœurs célibataires, etc.);
- le type d'enseignement (public ou privé) est demandé.

Cependant, le lieu de naissance ne figure pas dans le questionnaire.

Le recensement est suivi d'une enquête de contrôle post-censitaire en octobre 2004. Le taux de couverture des ménages estimé est de l'ordre de 97,8 %. Un décret du 2 décembre 2005 authentifie le nombre des habitants constituant la population légale du Royaume.

Les résultats sont publiés en 6 séries : population légale; caractéristiques socio-économiques et démographiques de la population au niveau national; résultats détaillés au niveau communal; les caractéristiques socioéconomiques et démographiques, série régionale (8 régions); résidents étrangers; population en situation de handicap. De plus, les résultats détaillés de l'ensemble des variables contenues dans le questionnaire figurent sur le site web du Haut-Commissariat au Plan et un CD présentant les mêmes résultats détaillés est disponible en vente auprès des services du HCP.

Le recensement de 2014

[Date de référence : 1^{er} septembre 2014; population de droit et de fait ?]

Ce « recensement général de la population et de l'habitat » est organisé à la suite des Hautes Instructions royales contenues dans une lettre adressée au Chef du Gouvernement.

Les travaux cartographiques, réalisés de juin 2012 à fin décembre 2013, mobilisent 120 responsables centraux et régionaux, 120 contrôleurs, 340 agents cartographes et 80 opérateurs SIG. Ils visent à découper le territoire en districts de recensement ayant chacun une taille moyenne de 160 ménages et des limites claires matérialisées sur des fonds cartographiques afin de faciliter leur localisation sans ambiguïté sur le terrain et d'assurer, lors du recensement, le ratissage exhaustif de la population sans omission ni double compte. Le nombre de districts passe ainsi de 37 000 en 2004 à 48 517 en 2014. L'utilisation d'images satellitaires couvrant l'ensemble du territoire national permet d'améliorer la qualité des supports cartographiques des districts de recensement.

Un recensement-pilote est réalisé du 15 janvier au 3 février 2014 auprès d'un échantillon de 10 000 ménages. Une campagne de communication est lancée en juin, avec pour thème « la valeur de notre pays, sa population ».

La formation du personnel de terrain commence le 1^{er} juillet (pour les superviseurs) et se termine par la formation des contrôleurs et des agents recenseurs du 15 au 26 août. Le travail de collecte sur le terrain mobilise 1 300 superviseurs, 18 500 contrôleurs, 53 600 agents recenseurs et 15 000 auxiliaires d'autorité. Le dénombrement a lieu du 1^{er} au 20 septembre 2014.

Le questionnaire utilisé est très lourd (120 questions) et aborde des thèmes démographiques et socioéconomiques (conditions de vie, état de santé et

niveau d'instruction), ainsi que les conditions d'habitation (équipements ménagers, sources d'approvisionnement en électricité et en eau potable) et, de manière générale, l'accès des ménages aux services sociaux de base. De nouveaux thèmes sont introduits par rapport au recensement de 2004 : les déplacements entre le lieu de résidence et celui de travail ou d'étude, le type d'habitat, les matériaux de construction, et les équipements dont disposent les ménages (voiture, Internet, ordinateur).

Une enquête post-censitaire est réalisée juste après l'achèvement des travaux de collecte sur le terrain, du 23 octobre au 13 novembre, auprès d'un échantillon aléatoire de 15 000 ménages représentatif de l'ensemble des régions et des caractéristiques sociales du pays. Selon ses résultats, le taux de couverture du recensement est de 98,6 %, niveau le plus élevé en comparaison avec les recensements passés.

Grâce à l'utilisation de la technologie de la Lecture Automatique des Documents (LAD) pour le traitement des questionnaires, l'effectif de la population légale (au niveau national et selon les milieux de résidence, urbain et rural, les régions, les provinces et préfectures et les communes) est déterminé dans un délai d'un mois.

Toutefois, les premières données, attendues pour le 15 décembre 2014, sont annoncées avec un retard de plus de trois mois, le lundi 16 mars 2015.

Une information inhabituelle est fournie par le Haut-Commissariat au Plan : le bilan de la police d'assurance qui a été souscrite pour le personnel de terrain : 74 « sinistres » ont été déclarés par les directions régionales (accidents de circulation, agressions, morsures de chiens, etc.). Ces sinistres ont causé 5 décès (2 agents recenseurs, 2 contrôleurs et 1 auxiliaire d'autorité).

Le budget global du recensement s'élève à environ 865 millions de dirhams marocains (108 millions de dollars ou 80 millions d'euros) destinés à couvrir les trois grandes étapes de cette opération, à savoir les travaux cartographiques (16,5 %), l'exécution du recensement (78 %) et l'exploitation des données (5 %).

— Le prochain recensement (2024 ?)

Dès 2021, les préparatifs du prochain recensement prévu en septembre 2024 commencent. Durant l'année 2021, le Haut-Commissariat au Plan (HCP) met en place les dispositions nécessaires et prend les mesures techniques et logistiques pour pouvoir lancer les travaux cartographiques.

La décision est prise d'utiliser des technologies informatiques modernes, tant pour la cartographie que pour la collecte des données, leur exploitation et leur diffusion, et enfin, pour la formation des agents d'exécution du dénombrement.

Un nouveau système d'information géographique est adopté avec la mise en place dans le cadre des travaux cartographiques d'un système d'information géographique (SIG) mobile intégré, et l'utilisation d'images satellites dotés de haute précision et du système de positionnement mondial (GPS).

Quant à la collecte des données, elle se fera sur tablettes et non plus sur questionnaires papier. De plus, il sera procédé à la collecte des données auprès des ménages avec un double questionnaire. Le premier, relatif aux données démographiques et à des phénomènes tels que la migration internationale et la mortalité, est destiné à l'ensemble de la population. Le second introduit de nouvelles thématiques (événements démographiques, protection sociale, usage des TIC, migration internationale et environnement) et approfondit celles existantes (démographie, éducation,

activité, mobilité, handicap, conditions d'habitat), ce qui permet d'appréhender les données requises pour le suivi du nouveau modèle de développement et des objectifs de développement durable. Ce questionnaire détaillé s'adressera à l'ensemble de la population des communes de moins de 2 000 ménages et à un échantillon de 20 % des ménages des communes dont la taille est supérieure ou égale à 2 000 ménages.

Concernant la formation des agents recenseurs et des superviseurs, il est prévu une formation en ligne avec des supports audiovisuels adéquats, puis en présentiel quelques jours avant le début de la collecte des données.

En vue d'évaluer la dimension informatique et la méthodologie, un premier test est réalisé dans la région de Rabat-Salé-Kénitra début 2023. La cartographie est ensuite lancée sur tout le territoire le 17 avril 2023 pour une période de 14 mois par environ 2 000 personnes dont 120 superviseurs centraux, régionaux et provinciaux, 340 contrôleurs, 960 enquêteurs et 100 opérateurs du SIG, tous disposant au total de 438 véhicules avec chauffeurs.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Baddou (T.), 1974, La population du Maroc, CICRED, Paris, 104 p.
- Beaujot (R) et Krotki (K. J.), 1980, Le recensement du Maroc de 1971, GDA, Synthèse des Recensements Africains, Documents d'Information, n° 26, Paris, 44 p.
- Ben El Hosni (A.) et El Ghazali (A.), 1981, Maroc (1971), in GDA, Recensements africains. 1^{re} partie : Monographies méthodologiques. Suite, Paris, p. 177-208.
- Bertrand (P.), 1955, Le recensement de la population du Maroc de 1951-1952, Bulletin économique et social du Maroc, p. 469-489.
- Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, Morocco, in The handbook of national population censuses. Africa and Asia. Greenwood Press, p. 291-304.
- Dubester (H. J.), 1950, Population censuses and other official demographic statistics of Africa (not included British Africa). An annotated bibliography, Census Library Project, U.S. Library of Congress, Washington, D.C., 53 p.

MAURICE

- Population 2022 = 1,3 M
- Recensements = 19

	Années de recensements												
Avant l'indépendance	1846	1851	1861	1871	1881	1891	1901	1911	1921	1931	1944	1952	1962
Indépendance : 12 mars 1968	1972	1983	1990	2000	2011	2022							

Maurice est l'un des pays africains à avoir réalisé le plus de recensements : 19 au total, dont 13 avant l'indépendance en 1968 et 6 après. L'intervalle censitaire est le plus fréquemment de 10 ans (11 intervalles sur 18). Il varie de 5 à 13 ans et la moyenne est de 9,8 ans.

— Les onze recensements statistiques avant la fin de la Seconde Guerre mondiale

C'est en 1735 qu'a lieu le premier dénombrement à Maurice (alors française) : 838 habitants, répartis en 190 colons européens et 648 esclaves africains et malgaches. « Dès cette époque, les dénombrements deviennent une pratique administrative relativement fréquente », et même annuelle à partir de 1786. Mais ces dénombrements sont explicitement liés à la perception des impôts, d'où « un certain doute quant à la sincérité des réponses, et donc à l'exactitude des résultats, d'autant plus que le nombre d'esclaves servait de base à la répartition de certaines taxes. » (Vilquin, 1982).

En fait, « la longue histoire des recensements de Maurice a commencé sous l'administration britannique. » (Domschke et Goyer, 1986). Rappelons ici que Maurice, après avoir été colonisée par la France, le fut par le Royaume-Uni de 1810 à l'indépendance en 1968.

Le Bureau central de statistique de Maurice compte les recensements à partir de celui du 1^{er} août 1846, considéré comme le premier recensement statistique. Il est suivi d'un autre en 1851 (2^e). Puis, et jusqu'en 1931, des recensements sont effectués tous les dix ans : 1861, 1871, 1881, 1891, 1901, 1911, 1921, 1931 (du 3^e au 10^e). Avec la Seconde Guerre mondiale, celui de 1941 est reporté à 1944 (11^e).

« Le premier rapport de recensement imprimé a sans doute été celui de 1846, mais aucun exemplaire n'en a été retrouvé à Maurice. Pour tous les recensements suivants, des exemplaires des rapports imprimés sont conservés aux Archives de Maurice. » (BCS, 1981)

« Tous les commentateurs s'accordent pour reconnaître l'excellente qualité des statistiques démographiques de Maurice. » La population de référence est toujours la population de fait, avec une très bonne couverture géographique. (Vilquin, 1982)

Nous ne donnerons pas beaucoup de renseignements sur ces recensements d'avant-guerre, nous nous contenterons de reprendre ceux fournis par Domschke et Goyer (1986), dont nous extrayons les éléments suivants :

- **Le recensement de 1871**

Ce recensement, dirigé par un commissaire au recensement, est surtout un auto-dénombrement, mais avec des agents recenseurs lorsque cela est nécessaire pour remplir les questionnaires des ménages. Ce questionnaire, imprimé en anglais et en français, comporte les renseignements suivants : relation avec le chef de ménage, âge, sexe, race (appelée ici « classe »), état matrimonial, profession, nombre de migrations, pays de naissance, nationalité, religion, et infirmités. Le territoire couvert comprend l'île Maurice, divisée en neuf districts, et les îles Rodrigues, Coetivy et Agalega, dépendances de Maurice.

- **Les recensements de 1901, 1911 et 1921**

Ces trois recensements, menés par un commissaire au recensement avec les autorités locales, ont une organisation très similaire. Ce sont surtout, là aussi, des auto-dénombrements, mais avec des agents recenseurs lorsque cela est nécessaire pour remplir les questionnaires. Le territoire couvert comprend les neuf districts de l'île Maurice, divisés en zones municipales, paroisses et villages, et les îles Rodrigues, Farquhar, Six Islands, Saint-Brandon, Peros Banhos, Diego Garcia, Agalega, Eagle Island et Salomon. Les questionnaires sont très voisins de celui de 1871.

- **Le recensement de 1931**

Ce dixième recensement est encore mené par un commissaire au recensement et les autorités locales, car un bureau de recensement permanent n'est toujours pas créé. Pour améliorer la couverture du recensement, chaque district de l'île Maurice est divisé en blocs suivant le même schéma que celui utilisé par la Direction des impôts fonciers du Département du Receveur général. Le contenu du questionnaire est à peu près le même que celui de 1921. Le territoire couvert est aussi le même que celui de 1921, plus l'île des Trois Frères.

- **Le recensement de 1944**

C'est en janvier 1944 que le gouvernement prend la décision de procéder à ce onzième recensement avec le 11 juin comme date de référence. Le commissaire au recensement, puis le commissaire adjoint sont nommés, ainsi que les neuf responsables des districts de l'île Maurice et celui de Rodrigues.

Il est décidé que les villes de Port Louis, Curepipe, Beau Bassin, Rose Hill et Quatre Bornes seront traitées séparément, le reste de l'île étant divisé en 85 sous-districts avec un superviseur pour chacun d'eux.

Les enseignants des écoles rurales sont autorisés à se faire recruter comme agents recenseurs, décision qui s'avère très utile, car la connaissance de leur environnement contribue dans une large mesure au succès de l'opération.

Les travaux commencent véritablement vers le 1^{er} mars. Dans chaque sous-district, le superviseur dénombre et décrit chaque bâtiment et y peint un numéro de série. Il effectue en même temps un premier dénombrement de la population dans chaque logement. Cette opération préliminaire s'achève vers le 15 mai et semble bien exécutée. Chaque superviseur choisit ensuite autant d'agents recenseurs que nécessaire, pour que chaque agent recenseur ait, en moyenne, une centaine de logements à gérer; il forme ces agents recenseurs et fournit à chacun la liste des habitations numérotées appartenant à son lot et les questionnaires correspondants à remplir. Le recensement est apparemment de fait, mais la population résidente est également identifiée.

Après différents contrôles et vérifications, les questionnaires sont exploités en créant des « cartes » individuelles de deux couleurs (homme et femme) et portant ou non des encoches (à droite ou à gauche) selon qu'elles se réfèrent à la population générale, chinoise ou indienne. Cette exploitation dure du 3 juillet au 30 septembre, puis le dépouillement des cartes du 1^{er} octobre à la fin décembre. Les résultats complets pour tous les districts sont obtenus le 14 janvier 1945 et sont publiés dans le rapport de ce recensement.

— Vue d'ensemble sur les recensements de l'après-guerre

Après le recensement de 1944, le suivant est effectué en 1952 (12^e) et le programme décennal est ensuite repris avec un recensement effectué en 1962 (13^e), le dernier effectué par le Royaume-Uni avant l'indépendance, et un autre en 1972 (14^e), le premier réalisé par le pays indépendant. Celui prévu pour 1982 est reporté à 1983 (15^e) en raison des élections législatives de 1982. Celui prévu ensuite en 1993 est avancé à 1990 (16^e) pour répondre à un besoin urgent de données actualisées sur la population. Le recensement suivant se tient en 2000 (17^e), et celui de 2010 est décalé d'un an en 2011 en raison des élections générales en mai 2010 (18^e). Notons que l'île

Rodrigues n'a pas fait partie systématiquement de ces recensements et que cette île n'en est alors qu'à son 8^e recensement. Enfin, le dernier recensement (19^e) est réalisé en 2022 au lieu de 2021 à cause de l'épidémie de COVID-19.

Une ordonnance est prise en 1951 (ordonnance n°11, dite « Ordonnance des statistiques ») concernant « la réalisation des recensements ainsi que la collecte, le rassemblement, l'analyse et la publication de l'information statistique et d'autres sujets qui leur sont liés » (BCS, 1981). Elle prescrit non seulement des procédures pour la collecte de statistiques, mais garantit également que toutes les informations individuelles collectées restent confidentielles. À partir de celui de 1952, les recensements sont donc effectués conformément aux dispositions de ce texte.

De plus, si aucun texte ne stipule que les recensements doivent être effectués à intervalles réguliers, un besoin légal de recensements réguliers peut toutefois être trouvé indirectement dans la Constitution adoptée à l'indépendance (1968) où la population de Maurice est considérée comme comprenant « une communauté hindoue, une communauté musulmane et une communauté sino-mauricienne » ; « toute personne qui n'apparaît pas, de par son mode de vie, appartenir à l'une ou à l'autre de ces trois communautés, est considérée comme appartenant à la population générale, qui est considérée comme une quatrième communauté. » La Constitution exige également « que chacune de ces quatre communautés soit représentée équitablement et convenablement à l'Assemblée législative, et que cela soit assuré par l'attribution de 8 sièges supplémentaires aux 62 sièges pour les membres élus. » Il est précisé que les résultats du dernier recensement sont utilisés pour déterminer l'attribution de ces sièges supplémentaires. Par conséquent, à partir de celui de 1972, le recensement doit être effectué régulièrement et la communauté à laquelle une personne prétend appartenir doit être déclarée lors du recensement.

Concernant enfin la réalisation de l'opération sur le terrain, une méthode est systématiquement adoptée à partir de 1962 : le recensement est effectué en deux phases, le recensement des logements suivi du recensement de la population. La principale raison de l'adoption de cette procédure est la possibilité d'obtenir lors du recensement des logements une liste des noms et adresses des chefs de ménage qui sert de base au recensement de la population. Après contrôle du travail sur le terrain du recensement des logements et correction des erreurs et des omissions, les questionnaires population sont identifiés par ces adresses qui y sont reportées, puis sont déposés par les agents recenseurs chez les ménages correspondants afin d'être complétés par les chefs de ménage (cette méthode n'est pas utilisée pour le recensement de 2022 qui est numérique).

Autre point commun de ces recensements : aucune enquête post-censitaire n'est réalisée pour identifier les types et les sources d'erreurs et mesurer l'exhaustivité des données et leur couverture. On procède seulement à une estimation de l'exhaustivité relative du recensement par rapport au précédent en utilisant les enregistrements des naissances, des décès et des migrations, qui sont de bonne qualité.

— Le recensement de 1952

[Date de référence : nuit du 28 au 29 juin 1952; population de fait]

Le gouverneur décide en juin 1950 d'effectuer ce recensement en 1952, n'ayant pas retenu de le faire en 1950 selon la recommandation des Nations Unies. La date de référence est décidée le 7 mars 1951. Le Règlement du recensement est rédigé par le commissaire au recensement qui a été nommé, et est approuvé par le gouverneur.

L'île est divisée en districts et chaque district subdivisé en sections ou blocs, dont les limites sont clairement définies. Les villes de Port-Louis, Curepipe, Beau Bassin, Rose Hill, Quatre Bornes sont recensées séparément.

Les responsables de district supervisent le travail de 101 superviseurs qui réalisent l'énumération et la numérotation des habitations, phase qui se déroule du début du mois de février au 15 mai. Pour le dénombrement lui-même, les superviseurs sont aidés par 863 agents recenseurs. Comme en 1944, les enseignants des écoles rurales sont autorisés à prendre en charge l'énumération dans certaines sections.

Les questionnaires sont distribués à chaque ménage un ou deux jours avant la date de référence du recensement. Quand l'occupant d'une maison ne peut écrire en anglais ou en français, il incombe au superviseur ou à l'agent recenseur de remplir le questionnaire. À la fin du mois d'août, tous les questionnaires sont remis au Bureau du recensement par les responsables de districts.

L'exploitation, réalisée pour la première fois avec un système mécanographique, se déroule d'août 1952 à avril 1953. Pour cette exploitation, l'ensemble de la population est divisé en trois groupes ethniques : la population générale, la population indo-mauricienne (subdivisée en hindous, musulmans et chrétiens) et la population chinoise.

Les résultats sont publiés en trois volumes, en août 1953 (1^{er} volume) et en septembre 1953 (2^e et 3^e volumes).

— Le recensement de 1962

[Date de référence : 30 juin 1962; population de fait]

Le gouverneur signe une ordonnance le 29 décembre 1961, stipulant qu'un recensement de la colonie et de ses dépendances devra être mené exactement dix ans après le précédent. Un « Règlement du recensement » précise ensuite les modalités détaillées de sa réalisation.

Le questionnaire comprend de nouvelles questions sur le « groupe de population » auquel chaque personne recensée prétend appartenir, la durée de résidence des étrangers et la fécondité (nombre d'enfants selon la durée du mariage).

Les travaux préparatoires commencent vers la mi-1961. Le recensement des bâtiments et de leurs occupants est réalisé par les superviseurs du début de mars à la mi-mai 1962. Puis, jusqu'à la fin juin, ce travail est vérifié, l'organisation centrale et locale de l'énumération définitive est précisée, les agents recenseurs sont choisis et formés, et les questionnaires de recensement sont numérotés et adressés aux ménages. Une fois remplis, ces questionnaires sont récupérés par les agents recenseurs avant le 5 juillet. Ils sont ensuite vérifiés par les superviseurs et les responsables de district avant d'être remis au Bureau central de statistique au début du mois d'août. Les résultats préliminaires (pour l'ensemble de l'île Maurice, ainsi que pour chaque circonscription électorale) sont publiés à la fin de 1962.

Les informations enregistrées dans les questionnaires sont codées, reportées sur des cartes perforées et traitées par ordinateurs.

Afin de ne pas retarder la publication des résultats, ceux-ci sont publiés en deux volumes. Le premier couvre les caractéristiques démographiques, sociales et économiques de la population de Maurice et de sa principale dépendance, Rodrigues. Le deuxième donne des informations détaillées sur la population par localité, les ménages et les familles, les bâtiments, les habitations et les conditions de logement.

— **Le recensement de 1972** (BCS, 1981)

[Date de référence : nuit du 30 juin au 1^{er} juillet 1972; population de fait]

La constitution du 12 mars 1968 précise que Maurice comprend 21 circonscriptions électorales, 20 dans l'île Maurice et une à Rodrigues. Les limites des circonscriptions sont déterminées tous les 10 ans afin que le nombre d'habitants par circonscription soit, autant que possible, sensiblement égal au quotient électoral, à savoir le nombre obtenu en divisant par vingt le nombre des habitants de l'île Maurice tel qu'il ressort du dernier recensement officiel de la population.

Une résolution de l'Assemblée législative du 17 décembre 1971 demande qu'« un recensement de l'habitat soit entrepris entre le 15 mars et le 15 juin 1972... et un recensement de la population entre le 20 juin et le 15 juillet 1972, visant toutes les personnes se trouvant à Maurice à minuit le 30 juin 1972 ». Deux décisions du Gouverneur Général prescrivent ensuite, le 14 mars 1972, que « le Directeur (des Statistiques) collecte du 15 mars au 15 juin 1972 les statistiques relatives à toutes les maisons de Maurice », puis le 24 avril 1972 qu'« un recensement soit entrepris à Maurice le 30 juin 1972 portant sur toutes les personnes s'y trouvant à minuit ce jour-là ». Ce recensement est réalisé dans le cadre du Programme Africain de Recensements des Nations Unies.

Sa préparation commence en septembre 1971, avec la cartographie pour découper le territoire en 20 districts de recensement (ayant les mêmes limites que les 20 commissions électorales), chaque district étant ensuite subdivisé en « aires de dénombrement », comptant chacune approximativement 400 à 500 ménages. Le nombre total de ces aires de dénombrement est de 376. Ce travail se termine en mars 1972.

La nomination des responsables (1 superintendant, 4 chefs superviseurs choisis parmi le personnel supérieur du Bureau central de statistique et 22 superviseurs recrutés parmi le personnel supérieur de divers départements ministériels et gouvernementaux), puis le recrutement et la formation du personnel de terrain (376 chefs agents recenseurs – un par aire de dénombrement – et 2 100 agents recenseurs) ont lieu de janvier à juin 1972.

Il n'y a pas d'enquête-pilote, mais le questionnaire est « essayé » de manière informelle parmi des agents du Bureau qui ne sont pas engagés dans l'opération de recensement.

Dès la fin avril 1972, le contrôle et le chiffrement des questionnaires sur l'habitat commencent, puis c'est le tour des questionnaires sur la population (remplis par les chefs de ménage, éventuellement avec l'aide des agents recenseurs, puis collectés

du 1^{er} au 9 juillet). La perforation, la vérification et le traitement sont ensuite réalisés par la Division de l'exploitation du Ministère des Finances. Les données sont transférées sur cartes perforées puis sur bandes avant d'être traitées sur ordinateur.

Les publications comprennent : deux rapports préliminaires (population et habitat, en mai 1974), et cinq rapports définitifs, de septembre 1975 à mai 1978. En plus, il était prévu un rapport sur l'analyse et la méthodologie et un autre sur l'analyse des données sur la fécondité, mais ces deux rapports ne sont pas publiés.

Pour l'évaluation du recensement, la comparaison de la population attendue en 1972 à partir des données ajustées du recensement de 1962 avec les chiffres du recensement de 1972 donne un déficit de 5 910 hommes et 4 080 femmes, soit 1,4 % et 1,0 % respectivement. Ce sous-dénombrement, inférieur à 2 %, est insignifiant.

Le recensement de 1983

[Date de référence : nuit du 2 au 3 juillet 1983 ; population de fait]

Le plan de travail original de ce recensement avait 1982 comme année cible, soit 10 ans après le précédent. Dès octobre 1980, le Bureau central de statistique commence sa préparation (consultation des ministères sur les données à recueillir, élaboration du document de projet). Mais en novembre 1981, le recensement est reporté, car des élections générales doivent se tenir en juin 1982. Puis en juillet 1982, le gouvernement, et en septembre, l'Assemblée législative, planifient le recensement des logements du 14 mars au 12 juin 1983 et celui de la population du 20 juin au 17 juillet.

Dans sa volonté de favoriser un esprit de communauté nationale dans la population, le Gouvernement issu des élections générales de 1982 souhaite que la question de la communauté ne soit pas posée lors de ce recensement, décision ne pouvant être mise en œuvre sans amender la Constitution, ce qui est fait en décembre 1982 par l'Assemblée législative : les sièges supplémentaires à cette Assemblée seront attribués en se référant aux résultats du recensement de 1972.

L'organe d'exécution de ce recensement est le Bureau central de statistique, relevant du Ministère de la planification et du développement économiques.

La cartographie se déroule de janvier 1981 à janvier 1983. Aucune enquête-pilote n'est menée, et les questionnaires sur le logement et sur la population sont conçus à partir de l'expérience du recensement de 1972.

Pour le dénombrement, un effectif total de 4 271 agents est employé sur le terrain : 2 chefs superviseurs et 9 superviseurs séniors (recrutés en janvier 1983), 85 superviseurs (février), 607 recenseurs en chef (février-mars) et 3 568 agents recenseurs (mai-juin).

Le recensement des logements a lieu du 14 mars au 31 mai sur un questionnaire qui est presque entièrement précodé. Le recensement de la population a lieu du 25 au 30 juin. Les chefs de ménage sont priés de remplir tous les éléments sauf ceux sur les caractéristiques économiques. Puis, du 3 au 8 juillet, les questionnaires sont collectés, vérifiés, complétés (pour les colonnes sur les caractéristiques économiques) et corrigés si nécessaire.

De mars à mai 1983, les questionnaires du recensement des logements, puis de juillet 1983 à janvier 1984, ceux du recensement de la population, sont codés au Bureau central de statistique, puis traités sur ordinateur à la DPD (Division du traitement des données, Ministère des Finances). Les résultats sont publiés

en six volumes entre octobre 1984 et septembre 1985 : I - Rapport méthodologique; II - Caractéristiques démographiques (île Maurice); III - Caractéristiques géographiques et migratoires (île Maurice); IV - Logement et conditions de vie (île Maurice); V - Résultats sur le logement et la population (île Rodrigues); VI - Ménages (île Maurice). Puis l'analyse et l'évaluation des données font l'objet de huit rapports de juin 1985 à juin 1989 : I - Évaluation des données; II - Éducation : caractéristiques, perspectives et quelques implications (île Maurice); III - Ménages et besoins en logement : estimations et implications (île Maurice); IV - Activité économique : caractéristiques et perspectives (île Maurice); V - Répartition de la population et migration (île Maurice); VI - Santé, morbidité et mortalité (île Maurice); VII - Fécondité; VIII - Rodrigues : un profil de la population.

Pour l'évaluation de la qualité des données, on trouve que, pour l'île Maurice seule (sans l'île Rodrigues), la population dénombrée en 1983 est supérieure de 9 562 habitants à la population attendue sur la base du recensement de 1972. Mais en 1972, la population dénombrée était inférieure à la population attendue de 9 990 personnes. Ces résultats suggèrent donc que la couverture du recensement de 1983 est bonne.

Le recensement de 1990

[Date de référence : 1^{er} juillet 1990; population de droit et de fait]

Ce recensement, qui devait avoir lieu en 1993, est avancé à 1990 pour répondre à un besoin urgent de données actualisées, en particulier sur les caractéristiques économiques et éducationnelles de la population. Pour la première fois, des questions sur l'alphabétisation, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et technique et sur le handicap sont incluses. Il s'appuie sur trois textes du Gouverneur général, le premier, de décembre 1989, relatif au recensement des logements, le second, de janvier 1990, relatif au recensement de la population, le troisième, de mars, fournissant des détails et les informations à collecter.

Sa préparation commence dès janvier 1988 avec les travaux cartographiques qui durent jusqu'à décembre 1989. Il est réalisé sous l'autorité du Bureau central de statistique (au sein duquel est créée une « division du recensement ») par 117 cadres (superviseur en chef, superviseurs principaux, superviseurs), 745 chefs recenseurs et 3 989 agents recenseurs, soit au total 4 851 personnes. Ce personnel est recruté et formé à partir de novembre 1989 (mai 1990 pour les agents recenseurs).

Le décompte est effectué sur les îles Maurice, Rodrigues et Agalega. L'île Maurice comprend 9 districts, divisés en 3 076 zones de dénombrement (1 093 urbaines et 1 983 rurales). L'île Rodrigues comprend, elle, un seul district divisé en 87 zones de dénombrement (toutes rurales).

Le recensement des logements, prévu du 5 février au 17 juin, se termine en fait en avril, et celui de la population se déroule du 18 juin au 15 juillet. Les agents recenseurs distribuent aux chefs de ménage les questionnaires avec un « guide du recensement » entre le 23 et le 28 juin, puis les complètent ou les remplissent si nécessaire, et les collectent du 2 au 7 juillet.

Le traitement des données était effectué auparavant par la Division du traitement des données (DPD) du Ministère des Finances. Cependant, en raison de problèmes rencontrés lors des précédents recensements (notamment la priorité accordée par

ce service à d'autres travaux et donc de graves retards dans la production des tableaux du recensement), le Bureau central des statistiques décide d'assumer l'ensemble du traitement à l'aide de micro-ordinateurs.

La tabulation des données sur les logements s'achève en novembre 1990, et celle sur la population en novembre 1991. Les tableaux sont publiés dans six rapports jusqu'en décembre 1992. L'évaluation et l'analyse des données sont publiées ensuite dans dix rapports analytiques en 1994.

Pour la première fois, un rapport porte sur l'indice de développement relatif (IDR), indice qui mesure la réalisation relative des sous-régions du pays en matière de développement. Cet indice repose sur les variables issues des recensements de la population et de l'habitat (qui sont les seules sources de données complètes au niveau sous régional) et est calculé selon la méthodologie du PNUD.

Le recensement de 2000

[Date de référence : nuit du 2 au 3 juillet 2000; population de droit et de fait]

Le Cabinet approuve en mars 1998 le principe de la tenue d'un recensement en 2000, puis en juin 1999 les dates du recensement et les thèmes à étudier. Le président puis l'Assemblée nationale prennent ensuite les décisions nécessaires jusqu'en avril 2000.

Ce « recensement des logements et de la population » est conduit par le Bureau central de statistique. Les travaux cartographiques durent de janvier 1998 à décembre 1999. Le recrutement du personnel de terrain a lieu entre janvier et juin 2000.

Pour le travail sur le terrain, l'île Maurice est divisée en 3 472 zones de dénombrement (1 364 urbaines et 2 108 rurales), et l'île Rodrigues en 93 zones de dénombrement (toutes rurales). Outre les cadres, le personnel de terrain comprend au total 6 330 agents (6 092 à Maurice et 238 à Rodrigues) : 17 superviseurs seniors (tous sur l'île Maurice), 143 superviseurs (137 à Maurice et 6 à Rodrigues), 1 029 chefs recenseurs (994 et 35) et 5 141 agents recenseurs (4 944 et 197).

Lors du recrutement des agents recenseurs, il apparaît que le nombre de candidats est inférieur de 108 au nombre requis. Il n'est pas possible d'envoyer des agents d'une région où ils sont en excès vers une autre où ils sont rares en raison des longues distances. Pour assurer l'achèvement du recensement en temps voulu, il s'avère nécessaire d'allouer des charges supplémentaires de travail à 24 agents recenseurs et de demander à 84 chefs recenseurs de s'acquitter également de la charge de travail d'un agent recenseur.

Le recensement se déroule sur le terrain de la deuxième semaine de mars à la première semaine de mai (recensement des logements), puis du 19 juin au 16 juillet (recensement de la population). En ce qui concerne les îles St Brandon, seul un décompte des personnes y passant la nuit est effectué, ces îles étant des stations de pêche sans population résidente.

La codification est effectuée manuellement. La saisie des données est effectuée par les opérateurs de la Division des systèmes d'information centraux (DSIC) du Ministère des technologies de l'information et des télécommunications. Le Bureau central de statistique ne dispose pas en effet d'un service informatique et de personnel capables d'entreprendre des activités de saisie de données.

Le traitement des données dure jusqu'en octobre 2000 (logements) et octobre 2001 (population), et les tableaux sont publiés dans sept volumes en

novembre 2000 (logements) et novembre 2001 (population). L'évaluation et l'analyse des données sont publiées en 2002 dans dix rapports d'analyse. Un nouvel ensemble d'indices de développement relatif (IDR) est élaboré à partir des données de ce recensement et les résultats sont présentés dans un document. À des fins de comparaison, toutes les variables utilisées dans la construction des indices précédents sont incluses tandis que la méthodologie de calcul est légèrement modifiée.

— Le recensement de 2011

[Date de référence : nuit du 3 au 4 juillet 2011 ; population de droit et de fait]

Prévu initialement pour 2010, ce « recensement des logements et de la population » est repoussé à 2011 à cause des élections législatives de mai 2010.

Il est le 18^e pour Maurice et le 8^e pour Rodrigues (il couvre tout le territoire mauricien, à savoir les îles Maurice, Rodrigues et Agalega). Il est réalisé par le Bureau central de statistique. Sa préparation commence en 2008 avec l'identification des données à recueillir, notamment en consultant les principaux usagers des données censitaires. Le travail de terrain, réalisé par plus de 7 400 agents, dure sept mois : du 31 janvier au 19 juin pour le recensement des logements et du 20 juillet au 31 août pour le recensement de la population.

Signalons, parmi les questions posées, celle sur la religion, pour laquelle il n'y a pas de liste de religions préétablies ; les agents demandent à quelle religion appartient chaque personne et celle-ci répond selon ses convictions personnelles ; au total, 51 dénominations de religions sont déclarées.

Le traitement des données est fait pour la première fois en utilisant des technologies de numérisation, de reconnaissance optique et de reconnaissance intelligente de caractères (ICR). Ces nouvelles technologies fonctionnent bien grâce à l'assistance de l'UNSD et de Statistics South Africa dans le cadre du Programme mondial 2010 sur les recensements de la population et des logements.

Les publications comprennent deux volumes sur les indicateurs économiques et sociaux (principaux résultats pour le logement et pour la population), sept volumes de tableaux et un rapport sur la méthodologie. Un rapport, publié en juillet 2015 (le neuvième de la série) présente un ensemble d'indices de développement relatif par circonscriptions électorales.

Le budget de ce recensement est d'environ 200 millions de MRU (6,7 millions de dollars).

— Le recensement de 2022

[Date de référence : nuit du 3 au 4 juillet 2022 ; population de droit et de fait]

Statistics Mauritius adopte la technologie numérique pour la collecte de données et signe pour cela début 2020 un accord avec le US Census Bureau pour le renforcement de ses capacités pour un recensement de type CAPI (*Computer Assisted Personal Interview*).

Mais l'épidémie de COVID-19 affecte les activités du Bureau et la préparation du recensement avec la période de confinement qui débute le 20 mars 2020. Sont notamment touchés l'acquisition des tablettes, la publicité, la cartographie et

le recrutement du personnel de terrain. D'autres tâches sont alors en cours : la rédaction du questionnaire (en anglais, créole et français), la conception du recensement-pilote et la préparation des manuels d'instructions et du plan de tabulation.

L'opération est ensuite décidée pour 2022. Le recensement-pilote ne peut pas être effectué en raison du COVID-19. Les données sur le logement sont collectées du 30 avril au 20 juin et celles sur la population du 4 au 31 juillet. Le recensement des logements est réalisé par quelque 1 600 agents, puis celui de la population par quelque 7 000 agents (le travail commençant sur le terrain le 19 juin).

Le questionnaire n'inclut pas l'appartenance ethnique, mais inclut la religion.

Les premiers résultats sont publiés en novembre 2022.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bureau central de statistique, 1981, Maurice (1972), in GDA, Recensements africains. 1^{re} partie : Monographies méthodologiques. Suite, Paris, p. 209-248.

Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, Mauritius, in The handbook of national population censuses. Africa and Asia. Greenwood Press, p. 280-290.

Vilquin (E.), 1982, Maurice, in GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains, Paris, vol. 1, p. 167-174.

MAURITANIE

- ▀ Population 2022 = 4,9 M
- ▀ Recensements = 4

	Années de recensements			
Indépendance : 28 novembre 1960	1976-1977	1988	2000-2001	2013

Il n'y a pas eu de recensement en Mauritanie sous la colonisation. Le premier recensement a lieu en 1976-1977, soit plus de 16 ans après l'indépendance. Il est suivi de 3 autres recensements, l'intervalle censitaire variant de 11,5 à 12,5 ans et l'intervalle moyen étant de 12,2 ans.

Les estimations de la population avant le premier recensement (Noël, 1984)

Le chiffre le plus ancien disponible sur la population de la Mauritanie semble ne remonter qu'à 1944 avec le premier recensement administratif réalisé par la France. Celui-ci est suivi de ceux de 1945-1946, 1948, 1950-1951, 1955 et 1959. On dispose par exemple de la population en 1950-1951 et en 1954 par canton et groupe ethnique, publiée par le Service de la Statistique Générale de l'Afrique Occidentale Française.

Ces opérations sont effectuées à raison de 20 % des préfectures chaque année. Comme c'est le plus souvent le cas, elles sous-estiment la population, notamment les enfants de moins de 15 ans et les femmes. De plus, dans le cas mauritanien, l'impôt pour les éleveurs n'étant pas perçu par tête, mais en fonction du bétail, les bergers sont souvent ignorés.

D'ailleurs, l'administration mauritanienne maintient ces recensements administratifs dont deux sont réalisés en 1962-1963 et en 1970 (ils sont ensuite suspendus par le gouvernement à partir de 1972). En effet, il y a un besoin d'informations démographiques en attendant le premier recensement. Mais les données les plus utilisées de cette époque proviennent de deux opérations :

- le recensement des 27 centres urbains les plus importants, réalisé au cours de la période 1961-1962 pour appréhender les transformations rapides de ces centres,
- une enquête en milieu rural réalisée en 1965-1966 pour compléter les données précédentes en vue de l'élaboration du plan quadriennal 1967-1970; cette enquête concerne à la fois la population sédentaire et la population nomade.

La population mauritanienne est estimée pour 1965 à 1,03 million d'habitants, dont 0,77 nomade (75 %), 0,16 rurale sédentaire (15 %) et 0,10 urbaine (10 %).

— Le recensement de 1976-1977 (Noël, 1984)

[Date de référence : 22 décembre 1976; population de droit (nomades) et de fait (sédentaires)]

Ce premier « recensement général de la population » est prescrit par un décret du 24 avril 1973 qui prévoit la création d'un Bureau Central du recensement, organisme technique d'exécution, contrôlé par une Commission Nationale au niveau interministériel. Un décret du 16 juillet 1975 précise ce cadre institutionnel.

Il s'inscrit dans le cadre du Programme Africain de Recensements, une requête de financement ayant été adressée au FNUAP en 1972.

Le démarrage réel du projet n'a lieu que dans le courant de l'année 1974. Initialement prévu pour le début de l'année 1976, le dénombrement est repoussé à décembre 1976 en raison des problèmes auxquels est confronté le pays (conflit du Sahara occidental, sécheresse, difficultés économiques).

Au départ, le projet prévoyait de recenser exhaustivement les nomades, mais cela apparaît rapidement impossible pour des raisons à la fois de coût et de contrôle. Il est donc décidé d'effectuer un recensement exhaustif des sédentaires parallèlement à une enquête par sondage auprès des nomades. Cette option paraît acceptable, car la population nomade a vu son importance relative beaucoup diminuer (en particulier à la suite de la sécheresse des années 1970-1975), et ne représente plus que le tiers de la population totale du pays.

Les travaux cartographiques se déroulent de juillet 1974 à novembre 1975 (tests des méthodes, dénombrement sommaire des centres urbains, repérage des villages, etc.).

Des recensements-pilotes sont menés en milieu nomade (avril-août 1975) et en milieu sédentaire (août-septembre 1975).

Deux types de questionnaires sont utilisés, l'un pour les sédentaires, l'autre pour les nomades; il s'agit dans les deux cas de feuilles de ménage (questionnaires collectifs). La feuille de ménage nomade est à la fois simplifiée et plus « fournie ». Certaines questions, comme la durée de séjour au lieu de recensement, le lieu antérieur de résidence, la situation d'activité, la profession et la branche d'activité n'y figurent pas, ne s'appliquant pas au milieu nomade. Inversement, des questions sur la fécondité (totale et actuelle), sur la mortalité et sur le mode de vie (ampleur et forme de nomadisme) sont intégrées au questionnaire en milieu nomade. Dans les deux cas, il n'y a pas de questions sur l'habitat.

La collecte des données mobilise en milieu sédentaire environ 1 100 agents recenseurs (pour 1 033 districts de recensement), 197 contrôleurs et 49 superviseurs (au minimum un par département). Ce personnel vient essentiellement de l'enseignement (élèves du secondaire comme agents recenseurs, instituteurs comme contrôleurs, professeurs du secondaire comme superviseurs). Pour le milieu nomade, compte tenu d'une durée beaucoup plus longue, cette solution ne peut être retenue et des équipes sont constituées à partir de personnel permanent, et à raison d'un enquêteur (conservé par la suite pour l'exploitation) et d'un contrôleur (fonctionnaire détaché des autres administrations) par équipe; 34 équipes sont mises en place dans l'ensemble du pays. L'encadrement de ce personnel est assuré au niveau régional par 14 chefs de région en milieu sédentaire et six chefs de « zone » en milieu nomade.

Le recensement des sédentaires est effectué sur le terrain du 22 décembre 1976 au 7 janvier 1977 et l'enquête par sondage pour les nomades, réalisée de janvier à avril 1977 (avec un taux de sondage de l'ordre de 3 %). Les deux dates de collecte sont dues à l'impossibilité de réaliser simultanément les deux opérations pour des raisons d'insuffisance d'encadrement et de véhicules. Le recensement des sédentaires est fixé pendant les vacances de fin d'année pour utiliser le personnel scolaire; l'enquête nomade est effectuée ensuite avec un personnel spécifique.

L'enquête nomade nécessitant, pour diverses raisons, de disposer d'une population de droit, les nomades rencontrés en milieu sédentaire au cours du recensement ne sont pas comptés. Par contre, le recensement des sédentaires se faisant sur une base de fait, les personnes absentes du ménage et parties en campements sont comptées puisqu'elles ne seront pas dénombrées dans l'enquête nomade. La population totale n'est donc ni une population de fait ni une population de droit...

La population ne semble pas avoir éprouvé de réticence particulière à l'égard du recensement, l'impôt sur le bétail ayant été supprimé pendant la sécheresse.

Un dépouillement manuel sommaire est effectué de mai 1977 à juin 1978, et le traitement informatique commence en juillet 1978.

Les résultats fournissent un effectif sans doute sous-estimé du fait d'omissions probables : jeunes filles, ménages entiers s'étant déplacés sur des terrains de culture non recensés, collectivités nomades peulhs n'ayant pu être introduites dans la base de sondage. Il n'y a pas d'enquête post-censitaire de couverture.

Les données essentielles sont publiées en décembre 1982, puis deux rapports analytiques sur les résultats prioritaires (volume I) et un autre sur les caractéristiques démographiques (volume II), sont publiés par la suite.

Plusieurs bailleurs participent au financement de l'opération : FNUAP, FAC et CEA. Le coût global, y compris l'exploitation et en tenant compte de l'assistance technique, s'élève à un peu plus de 2 millions de dollars US.

— Le recensement de 1988

[Date de référence : 5 avril 1988; population de droit et de fait]

Un décret du Comité Militaire du Salut National du 28 mai 1986 ordonne de procéder sur l'ensemble du territoire national à ce « recensement général de la population et de l'habitat ». Ce décret précise les objectifs du recensement (c'est le second pour la population et le premier pour l'habitat), les attributions, le mode de fonctionnement et la composition de la Commission Nationale du Recensement ainsi que les autres

organes chargés de la coordination, du contrôle et de l'exécution des opérations. Il est réalisé par le Bureau Central du Recensement (BCR) créé au sein de la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale.

L'innovation la plus importante par rapport aux autres opérations démographiques réalisées dans le pays réside dans le fait que, pour la première fois en Mauritanie, un dénombrement exhaustif des nomades est réalisé. Cette option est prise pour permettre de disposer des informations, aux niveaux géographiques les plus fins, de la répartition des nomades à une période de l'année, étant donné leur diminution de moitié au cours des 20 années ayant précédé le recensement et la transformation du nomadisme lui-même, c'est-à-dire des formes de déplacements liés à l'élevage.

Les équipes cartographiques rassemblent sur le terrain les données de base nécessaires pour le découpage de toutes les unités administratives du territoire en districts de recensement (DR, portions comprenant chacune 800 à 1 000 habitants). Un ensemble de 5 à 6 DR limitrophes constitue une zone de contrôle, confiée à un contrôleur. Le secteur de supervision est quant à lui formé de la totalité ou seulement d'une partie d'un département administratif. Il regroupe environ 5 à 6 zones de contrôle, soit près de 25 DR. Il est placé sous la responsabilité d'un superviseur.

Un recensement-pilote est réalisé du 31 août au 14 septembre 1987 dans 24 DR urbains et ruraux pour la population sédentaire et dans 156 campements de 3 départements pour la population nomade.

Trois types de questionnaires sont utilisés : un pour les ménages ordinaires sédentaires, un pour les ménages ordinaires nomades (à peu près identique, avec notamment quelques ajouts relatifs à la spécificité de la vie nomade), et un pour les ménages collectifs (très simplifié). Ces questionnaires se distinguent de ceux du premier recensement : d'une part le volume d'informations recueillies est plus important, d'autre part ils présentent l'avantage d'être précodés.

Les questions posées concernent les caractéristiques individuelles saisies à travers 31 questions (lien de parenté avec le chef de ménage, sexe, situation de résidence, âge en années révolues, lieu de naissance, inscription à l'état civil, nationalité, ethnie). D'autres questions concernent seulement les 10 ans et plus (diplôme le plus élevé, langues lues et écrites, état matrimonial, nombre total de mariages, nombre d'épouses actuelles de l'homme marié, et questions sur l'activité), les femmes de 10 ans et plus (nombre total d'enfants nés vivants et d'enfants encore en vie selon le sexe, naissances au cours de 12 derniers mois selon le sexe). Figurent également des questions sur les décès survenus dans le ménage au cours des 12 derniers mois et sur la consultation médicale et les handicapés.

Ce recensement accorde une large place aux questions relatives à la migration internationale (Dackam Ngatchou, 2019). Des questions sont posées à tous les résidents sur la situation de résidence et le lieu de résidence en juillet 1978, et le lieu de résidence en décembre 1984, le lieu de naissance, la nationalité, la durée de résidence. De plus, pour les Mauritaniens émigrés à l'étranger depuis plus de 6 mois, figurent des questions sur le lien de parenté avec le chef de ménage, le sexe, l'âge, le pays de résidence, la durée de résidence, la cause de l'émigration, la profession, et l'effectif de son ménage à l'étranger.

Le recensement des populations sédentaires se déroule du 5 au 20 avril 1988 sur l'ensemble du territoire, à l'exception de certaines régions comme celles de Dkhlet Nouadhibou et du Tagant, qui accusent respectivement un retard de 2 et 3 jours. Quant au recensement des nomades, les opérations se déroulent de fin mai à mi-septembre, car il ne peut être mené simultanément avec celui des sédentaires pour des raisons tant de personnel que des moyens logistiques.

Il n'y a pas d'enquête post-censitaire de couverture.

L'exploitation des données (codification, saisie, vérification, tabulation) se déroule d'avril 1988 (pour les sédentaires) à juin 1990.

Dans le rapport sur la méthodologie du recensement publié en mai 1990, on annonce les huit publications suivantes : 1. Données nationales (caractéristiques démographiques de la population, caractéristiques économiques, caractéristiques éducationnelles) ; 2. Les nomades ; 3. L'habitat ; 4. Les handicapés ; 5. Les flux migratoires ; 6. Les Mauritaniens émigrés à l'étranger ; 7. Les données régionales (en 13 volumes) ; et 8. Le fichier des villages.

L'opération reçoit un appui financier de plusieurs organismes : FADES, FNUAP, Fonds Saoudien pour le Développement, Fonds Irakien, et Coopération Française.

Le recensement de 2000-2001

[Date de référence : 1^{er} novembre 2000 ; population de fait]

Ce recensement, initialement prévu pour 1998, soit dix ans après le précédent, est reporté pour diverses raisons. Sa base légale est un décret du 30 juin 1999 prescrivant son organisation et créant les organes responsables.

Il est réalisé par le Bureau central du recensement (qui se situe au sein de l'ONS, Office National de la Statistique).

À la différence des deux premiers recensements, celui-ci présente pour la première fois les résultats au niveau communal. Une autre innovation, et non des moindres, est la réalisation d'une enquête post-censitaire.

Les travaux de terrain de la cartographie commencent le 1^{er} mars 2000 et durent environ 6 mois ; ils visent notamment, pour le milieu nomade, à fournir la liste et la localisation des points d'eau fréquentés par les nomades. Un recensement-pilote est exécuté en juin 2000 dans 36 districts de recensement en milieu sédentaire (urbain et rural) et dans une « moughataa » (un Département) en milieu nomade.

Le recensement collecte des données sur les principales caractéristiques démographiques (structure par âge et sexe, nuptialité, fécondité, migration et mortalité), économiques (situation d'activité, branche d'activité et situation dans la profession), éducationnelles (alphabétisation, fréquentation scolaire, niveau d'instruction et diplôme), ainsi que celles de l'habitat (type, matériaux utilisés dans la construction, nombre de pièces, combustible utilisé pour la cuisine, source d'approvisionnement en eau potable, source d'éclairage, évacuation des eaux usées, type de WC et équipements du ménage). Pour les populations nomades, des questions spécifiques aux modes de vie sont également posées telles que le type et la dimension de la tente, la transhumance, les types de bétail élevé et les intentions éventuelles de sédentarisation.

Le dénombrement concerne toutes les personnes résidentes sur l'ensemble du territoire national, quelle que soit leur nationalité. Celui de la population sédentaire se déroule du 1^{er} au 15 novembre 2000 tandis que celui des nomades est effectué du 10 mars au 20 avril 2001 en s'appuyant sur la méthode dite des points d'eau.

La collecte sur le terrain est suivie d'une enquête post-censitaire pour évaluer le degré d'exhaustivité et la qualité des données, exploitée d'abord manuellement, puis par informatique. Mais l'enquête semblant ne pas avoir été exécutée de façon judicieuse, son rapport n'est pas publié.

Les résultats préliminaires, présentant les effectifs de population par wilaya et moughataa, sont diffusés dès le mois de juin 2001. Puis trois publications sortent fin 2002 sur les effectifs de population des communes par âge et par sexe, le répertoire des lieux habités, ainsi qu'un ensemble de tableaux prioritaires reprenant les principales variables sociodémographiques. Enfin, des analyses approfondies sont publiées par l'Unité de recherche dans le domaine de la population (UREP) mise en place à cet effet. Ces résultats servent notamment à l'élaboration du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

Le financement global de l'opération (environ 6,2 millions de dollars US) est assuré par : l'Union Européenne (42 %), la Banque Mondiale/IDA (31 %), le FADES (11 %), le Gouvernement Mauritanien (9 %), la JICA (4 %) et le FNUAP (3 %).

— Le recensement de 2013 (UNFPA, 2015)

[Date de référence : 25 mars 2013 ; population de droit et de fait]

Ce troisième recensement aurait dû être réalisé en novembre 2010 pour respecter les recommandations internationales. Cependant, pour des raisons financières, il est reporté, d'abord à 2012, puis à mars-avril 2013, soit 13 ans après le précédent. Son organisation et sa conduite sont ordonnées par un décret du 10 octobre 2011 qui fixe son cadre légal et définit ses objectifs et ses modalités de réalisation.

Il est réalisé par le Bureau central du recensement (BCR) mis en place au sein de l'ONS (Office National de la Statistique) et couvre l'ensemble de la population résidente du pays (nationaux, étrangers ou réfugiés, sédentaires et nomades).

La cartographie censitaire, réalisée du 15 juillet à la fin novembre 2012, permet le découpage du pays en environ 3 100 districts de recensements (DR) et l'estimation de la population des DR.

La collecte des données sur le terrain est effectuée en deux temps : du 25 mars au 8 avril pour la population sédentaire (et jusqu'au 15 avril dans quelques DR dont la population a été sous-estimée, notamment à Nouakchott et à Nouadhibou) ; et du 8 mai au 22 juin pour la population nomade. Ce dénombrement des nomades se déroule aux points d'eau, qui permettent de recenser les populations nomades qui viennent y boire (les nomades représentent alors environ moins de 6% de la population totale). Le personnel de terrain comprend 102 superviseurs, 700 contrôleurs et 3 200 agents recenseurs.

Ce recensement s'effectue dans un contexte défavorable de confusion potentielle avec l'opération de recensement administratif destinée à fournir aux citoyens mauritaniens des certificats de naissance nécessaires pour l'obtention de la carte d'identité exigée pour l'inscription sur les listes électorales. Cette dernière opération, démarrée en 2009, suscite des tensions ethniques, notamment avec la population négro-africaine.

Grâce à une campagne intense de sensibilisation de la population aux niveaux national et local, la confusion avec le recensement administratif peut être limitée et la mobilisation de la population favorisée. Les cas de refus définitifs enregistrés d'après les responsables de l'ONS s'élèvent à moins de 5 % des personnes interrogées.

Après la phase de dénombrement, une enquête post-censitaire (EPC) est réalisée au mois de juin 2013, afin d'évaluer le taux de couverture du dénombrement. Ses résultats mettent en évidence un taux de couverture de 93,0 % (94,3 à Nouakchott, 93,5 dans les autres villes et 91,1 en milieu rural). Ces résultats sont satisfaisants au regard des standards internationaux compte tenu du niveau de développement du pays, de l'alphabétisation de la population, de l'immensité du territoire et de la faible densité de population qui rend difficile l'accès aux populations éloignées.

Les résultats préliminaires (chiffres provisoires de la population sédentaire par wilaya) sont publiés en juin 2013. La saisie et l'apurement des données sont réalisés entre avril 2013 et octobre 2014 et les résultats définitifs (population par sexe des wilayas, moughataas et communes) sont publiés en août 2014. Les autres résultats (répartition urbain/rural, structure par sexe et âge et taille des ménages) sont publiés en janvier 2015. Enfin, une série de volumes d'analyses thématiques est publiée avant l'été 2015.

Pour son financement, le Gouvernement mauritanien bénéficie de l'aide de plusieurs organismes : FADES ; Union Européenne ; Banque Mondiale ; FNUAP ; PNUD ; UNICEF ; HCR.

Le prochain recensement (2023 ?)

En octobre 2021, ce « recensement général de la population et de l'habitat » est annoncé officiellement pour 2023. Un décret marque le lancement effectif des activités de ce recensement en décembre 2021. Il sera supervisé par l'Agence nationale de la Statistique et des analyses démographiques et économiques.

La cartographie débute en juillet 2022 avec 24 équipes réparties sur l'ensemble du territoire national.

En juin 2023, il est annoncé que le recensement est finalement prévu pour novembre prochain (ce report est dû au contexte électoral lié aux législatives, régionales et municipales de mai 2023).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Dackam Ngatchou (R.), 2019, Recensements en Afrique (1960-2015) : leçons apprises, Éditions universitaires européennes, 280 p.
- Noël (G.), 1984, Mauritanie, in GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains, Paris, vol. 2, p. 205-222.
- Paccou (Y.), 1980, Mauritanie (1976-1977), in GDA, Recensements africains. 1^{re} partie : Monographies méthodologiques, Paris, p. 455-486.
- UNFPA, 2015, Évaluation de l'appui de l'UNFPA à la production de données issues du recensement général de la population et de l'habitat pour éclairer les processus de décision et l'élaboration de politiques. Étude de cas pays, Mauritanie, 112 p.

MOZAMBIQUE

- Population 2022 = 33,1 M
- Recensements = 9

Avant l'indépendance	Années de recensements				
	1928-1930	1940	1950	1960	1970
Indépendance : 25 juin 1975	1980	1997	2007	2017	

Les cinq premiers recensements ont été effectués par le Portugal avant l'indépendance, les quatre suivants après l'indépendance. L'intervalle censitaire est toujours de 10 ans, sauf entre 1980 et 1997 où il est de 17 ans du fait de la guerre civile qui dévaste le pays. L'intervalle moyen est de 10,9 ans.

- **Estimations anciennes et sources administratives** (Bureau technique de statistique, 1951 ; Da Costa Carvalho et Ferreira da Silva, 1982 ; Domschke et Goyer, 1986) ; Dubester, 1950)

Il n'y a pas d'estimation de la population du territoire avant le début du XX^e siècle, même si, à partir de 1855, des essais d'établissement de registres de population sont expérimentés. Une loi du 17 août 1899 marque la première tentative réelle de réaliser un recensement décennal de la population à partir de 1900, mais en précisant bien que « dans les régions où, en raison de l'état primitif, il ne sera pas possible d'appliquer les procédés de recensement suivis dans les pays civilisés, on cherchera surtout, par des moyens indirects, à connaître approximativement la totalité de la population, en spécifiant autant que possible les sexes et les races ».

Les premières estimations faites par l'autorité administrative datent ainsi de 1900, puis 1908, 1917, 1920, 1923 et 1926, par des méthodes empiriques et avec une organisation déficiente et des moyens très limités. Cette situation est due principalement au fait que les Portugais n'ont contrôlé l'ensemble du territoire mozambicain que vers la fin du XIX^e siècle (les campagnes de « pacification » se poursuivant jusqu'en 1918).

Une série de recensements de la population « non-indigène » commence en 1928, et se poursuit en 1935, 1945 (avec comme date de référence le 12 juin 1945) et 1955.

- **Le recensement de 1928-1930** (Bureau technique de statistique, 1951 ; Domschke et Goyer, 1986) ; Dubester, 1950)

[Population de droit et de fait]

C'est en 1930 qu'est réalisé le premier recensement de la population indigène, après celui de la population non indigène en 1928. Les résultats de ce recensement de 1928 donnent des informations sur les sujets suivants : répartition par sexe, nationalité, âge, état civil, alphabétisation, profession, origine, centre urbain. Les résultats sont présentés selon les divisions administratives et des tableaux croisant les différentes variables collectées.

Pour le recensement de 1930, nous n'avons pas trouvé de renseignements précis sur la méthodologie utilisée, susceptibles de confirmer qu'il s'agit bien d'un « recensement statistique ». Toutefois, les informations semblent être collectées par

des agents recenseurs et les recensements suivants de 1940 et 1950 semblent avoir été effectués en bénéficiant de l'expérience de celui-ci (de plus, ces deux recensements couvrent la population totale, indigène et non indigène).

Par arrêté du 28 janvier 1930, une commission est chargée d'élaborer un projet pour réaliser ce recensement. Puis un arrêté du 21 juin décide de procéder dans l'année à son exécution. Des « instructions pour l'exécution du recensement de la population indigène du Mozambique en l'année 1930 » sont élaborées par le Repartição de Estatística (Bureau de la Statistique) qui effectue ensuite l'opération. Tout ceci indique qu'un soin particulier est apporté à sa préparation.

La simultanéité n'est cependant pas observée et le dénombrement est effectué entre les mois d'août et octobre dans les différentes régions. Deux types de questionnaires sont utilisés, l'un pour le milieu rural, l'autre pour le milieu urbain. Les questions sont moins nombreuses que lors du recensement de 1928 de la population non indigène et portent sur l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la nationalité, le lieu de naissance, la profession, l'alphabétisation et les infirmités.

Un « certificat de recensement » est remis à chaque personne recensée et est exigé par la suite lors des démarches auprès des autorités.

Les résultats publiés en 1932 fournissent notamment la répartition de la population autochtone de facto par sexe et division administrative selon les éléments suivants : groupe d'âges (< 14 ans, 14-18 ans, 18-25 ans, 25-50 ans, 50 ans et plus), état matrimonial, alphabétisation, origine, nationalité, profession et infirmités. Mais ces résultats ne sont pas jugés satisfaisants, en raison notamment des problèmes de la collecte (manque d'expérience, conditions difficiles dues au milieu, formation insuffisante des agents recenseurs, etc.).

— **Le recensement de 1940** (Da Costa Carvalho et Ferreira da Silva, 1982 ; Domschke et Goyer, 1986 ; Dubester, 1950)

[Population de droit et de fait]

Ce « recensement général de la population » est effectué par le Bureau de la Statistique. Pour la première fois, les populations autochtones et non autochtones sont dénombrées ensemble.

La collecte des données se fait soit par auto-dénombrement, soit par interview par un agent recenseur. Deux types de questionnaires sont utilisés, l'un pour la population autochtone (ou non civilisée), l'autre pour la population civilisée (ou non autochtone). Tous deux comprennent des questions sur le nom, le sexe, l'âge, le lien avec le chef de ménage, le lieu de naissance, l'état matrimonial, l'alphabétisation, la profession et la fécondité. Tous deux comportent aussi des questions sur la race, mais posées différemment : race et nationalité pour le premier, race ou tribu pour le second. De plus, le premier comprend aussi une question sur la langue, et le second des questions sur la religion, la branche d'activité et le lieu de résidence.

Les résultats sont publiés en 1942 pour la population non indigène (1 volume) sur les sujets suivants : population totale, sexe, âge, nationalité, état matrimonial, alphabétisation, religion, professions, fécondité, durée de résidence, mariages entre races, origine, nationalité. Quatre volumes sont publiés de 1943 à 1945 pour la population indigène avec pour tableaux principaux les répartitions : par sexe, groupe d'âge,

état matrimonial et division administrative (1943); par sexe et tranche d'âge niveau d'instruction et lieu de naissance (1944); par tranche d'âge, sexe, profession et division administrative (1944); population autochtone, fécondité (1945).

— **Le recensement de 1950** (Bureau technique de statistique, 1951; Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : nuit du 20 au 21 septembre 1950; population de droit et de fait]

Ce « recensement général de la population » est mené conformément à une loi du 28 juin 1950, à une ordonnance du 8 juillet de la même année, et aux dispositions du décret-loi du 14 novembre 1949. Il est effectué par le Bureau de la Statistique selon une méthodologie très proche de celle du précédent recensement.

Le territoire est divisé par le Bureau de Statistique sur la base des données fournies par les chefs administratifs. Sont ainsi constituées des zones de dénombrement (ZD) ayant une surface que l'agent recenseur doit pouvoir parcourir et un nombre de foyers qu'il doit pouvoir recenser en un seul jour. Faute de temps et de moyens, il n'y a pas de recensement-pilote.

La sélection et la formation des agents recenseurs semblent être la plus grande difficulté de l'opération. Ils sont prioritairement recrutés parmi les fonctionnaires de l'État, résidant dans les ZD ou parmi des personnes ayant un minimum d'instruction (cas rare dans de nombreuses régions rurales) et pouvant consacrer leur temps au dénombrement. Au total, 9 692 agents recenseurs effectuent le dénombrement.

Dans la préparation du recensement, le Bureau de la Statistique examine notamment la date possible de réalisation de l'opération afin d'éviter une époque de déplacements importants de population. La date de référence, fixée à la nuit du 20 au 21 septembre 1950, est surtout utilisée pour la population civilisée, cette date étant plus souple pour la population autochtone, car la période de dénombrement doit être étendue jusqu'au 30 novembre à cause des difficultés de la collecte.

En milieu rural, les autorités indigènes réunissent les populations par peuplades à des dates préalablement établies et transmises à la population par les autorités indigènes. Les agents recenseurs sont aidés par des interprètes et des auxiliaires indigènes. Il ne semble pas pour autant qu'il s'agisse d'un « recensement de groupe », car les membres de chaque famille sont enregistrés individuellement sur les questionnaires.

Un inventaire des bâtiments et des habitations est réalisé avant le dénombrement, mais ne couvre que la population civilisée.

Comme élément de correction et de contrôle, l'agent recenseur remet un « billet de recensement » à chaque individu recensé. Ce billet, conservé par l'indigène recensé, est exigé dans tous les actes que le titulaire doit accomplir auprès des autorités pendant un certain laps de temps. Ce processus semble avoir permis d'amener au recensement des individus qui lui avaient échappé : le pourcentage d'indigènes sans billet de recensement après les opérations est relativement limité.

La tabulation est mécanique. Les résultats définitifs pour la population civilisée sont publiés en 1953, alors que ceux pour la population non civilisée ne le sont qu'en 1955.

— Le recensement de 1960 (Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : 15 septembre 1960; population de droit et de fait]

Ce « recensement général de la population » est réalisé par le Direcção Provincial dos Serviços de Estatística de l'Instituto Nacional de Estatística de Lisbonne. Sa méthodologie est très proche de celle des recensements de 1940 et de 1950.

Les termes « civilisé » et « non civilisé » sont remplacés respectivement par « non-autochtone » et « autochtone ».

Les questionnaires sont un peu enrichis. Pour la population non autochtone, sont ajoutées des questions sur le lieu de résidence précédent en 1959, la langue, la durée d'absence du domicile et le statut professionnel; et les questions sur l'alphabétisation et sur la langue sont développées. Pour les deux groupes, les questions sur l'activité économique sont aussi développées.

La tabulation est mécanique. Les résultats définitifs sont publiés en 1969. Les tableaux présentent les résultats des deux groupes ensemble pour la première fois. Ils ne font pas de distinction urbain/rural.

— Le recensement de 1970 (Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : 15 septembre 1970; population de droit et de fait]

Ce « recensement général de la population » est réalisé dans un contexte politique difficile du fait de la guerre civile qui règne dans une partie du pays depuis 1964 dans le cadre de la lutte pour l'indépendance.

Il est effectué par le Direcção Provincial dos Serviços de Estatística, conformément aux recommandations de l'Instituto Nacional de Estatística de Lisbonne et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.

Deux nouveautés marquent ce recensement par rapport aux précédents : pour la première fois, un seul type de questionnaire est utilisé pour l'ensemble de la population (autochtone et non-autochtone); et le premier recensement des logements est effectué simultanément.

La population noire présente au moment du recensement est considérée comme résidente. La durée de résidence, l'inscription à l'école, la langue, les infirmités et la condition d'orphelin sont supprimées du questionnaire. Par contre, des questions plus détaillées sont posées sur les relations familiales et sur l'activité économique.

Un inventaire des bâtiments est fait avant le recensement.

La tabulation est, pour la première fois, informatisée. Les résultats définitifs commencent à être publiés en 1973.

— Le recensement de 1980 (Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : nuit du 31 juillet au 1^{er} août 1980; population de droit et de fait]

Il s'agit du premier recensement général de la population en République populaire du Mozambique, réalisé cinq ans après l'indépendance du pays. Lors de la cérémonie de présentation des résultats du recensement de 2017 (Maputo, 29 avril 2019), le Président de la République Filipe Jacinto Nyusi a appelé la réalisation de ce recensement de 1980, « opération patriotique », et rappelé que les données « ont servi de point de départ pour un Mozambique indépendant ».

Il n'y a pas de cartographie. Le questionnaire a deux volets : le volet population, qui comprend 24 variables et celui de l'habitation avec 6 variables.

La collecte des données a lieu du 1^{er} au 15 août.

Une tabulation des résultats est faite manuellement pour un accès immédiat aux données, et la tabulation complète est informatisée.

Les rapports d'analyse (10 volumes) sont publiés par le Conseil de Coordination du recensement en 1986 parmi lesquels : le panorama démographique; les flux migratoires; scolarisation et éducation (analyse nationale); les habitations et les conditions de vie des populations (analyse nationale); les projections démographiques.

— Le recensement de 1997

[Date de référence : 1^{er} août 1997; population de droit et de fait]

Ce « recensement général de la population et de l'habitat » est réalisé 17 ans après le précédent à cause de la guerre civile qui sévit dans le pays jusqu'en 1992.

Il est effectué par l'Instituto Nacional de Estatística (INE), conformément à la loi de 1996 sur le Système national de la statistique et à la loi de 1997 sur le recensement de la population.

Deux types de questionnaires sont utilisés : un pour les ménages privés et l'autre pour des personnes vivant dans des logements collectifs, dans des zones restreintes, et pour les sans-abris. Le questionnaire comporte des questions démographiques, ethniques et linguistiques, et sur l'éducation, la profession, la branche d'activité, la migration, le lieu de naissance, l'invalidité, la fécondité et la mortalité.

La collecte sur le terrain se déroule du 1^{er} au 15 août 1997. Toutes les personnes ayant passé la nuit du 31 juillet dans le pays sont recensées, à l'exception des diplomates résidant dans les ambassades étrangères.

Le dénombrement est suivi d'une enquête post-censitaire qui se déroule du 15 au 30 septembre 1997. L'échantillon est représentatif aux niveaux national, urbain et rural, mais il ne l'est pas au niveau provincial du fait des contraintes budgétaires.

Les résultats finaux sont livrés en deux ans, et plus de 19 publications sont produites.

Le financement du recensement est assuré par le Gouvernement et les bailleurs suivants : FNUAP, Pays-Bas, Suède, DANIDA, Union Européenne, USAID, et NORAD.

— Le recensement de 2007

[Date de référence : 1^{er} août 2007; population de droit et de fait]

Ce « recensement général de la population et de l'habitat » est considéré par le gouvernement comme une priorité nationale pour 2007, parallèlement aux élections provinciales. Il est inclus dans le plan stratégique de développement du Système Statistique National 2003-07, ainsi que dans les principaux documents d'orientation du gouvernement (Plan socio-économique, Document stratégique de réduction de la pauvreté, budget national).

Une Commission de coordination du recensement, présidée par le Premier ministre, est chargée de guider et de superviser l'ensemble du processus. Il est réalisé par l'Instituto Nacional de Estatística (INE) au sein duquel est créé un Bureau de recensement qui commence sa préparation en 2004.

La cartographie est réalisée à partir de 2005 et ne se termine que le 1^{er} août 2007 (soit au début du dénombrement) en raison du manque de financement.

Deux mois avant le recensement, 148 bureaux de recensement sont créés pour 4 mois pour exécuter l'opération au niveau du district (à la fois rural et urbain). Le gouverneur de district est nommé chef de l'unité de recensement du district.

La collecte sur le terrain se déroule du 1^{er} au 15 août 2007. Toutes les personnes ayant passé la nuit du 31 juillet dans le pays sont recensées, à l'exception des diplomates résidant dans les ambassades étrangères. Près de 50 000 agents recenseurs (et autant de guides) et 17 000 superviseurs sont impliqués dans cette opération. Le calendrier scolaire est ajusté par un décret ministériel pour permettre l'embauche d'enseignants et d'étudiants (âgés de 18 ans et plus) en tant que formateurs et personnel de terrain. Les écoles sont mises à la disposition de l'organisation du recensement pour accueillir les sessions de formation, stocker le matériel et loger le personnel.

Le questionnaire permet de recueillir des informations sur 19 variables :

- la population (13) : sexe et âge, état matrimonial, religion, lieu de naissance et nationalité, handicap, langue, alphabétisation, fréquentation scolaire, niveau d'instruction, profession et branche d'activité, fécondité, mortalité infantile et maternelle;
- le logement (6) : matériaux d'habitation, eau et assainissement, source d'énergie, biens durables, accès et utilisation des ordinateurs, accès et utilisation d'Internet.

Le dénombrement est suivi d'une enquête post-censitaire menée du 16 au 30 septembre 2007, sur un échantillon de 340 zones de dénombrement (de 30 à 40 par province) en grappes stratifié, au cours de laquelle 33 290 ménages sont réinterrogés. L'enquête permet d'estimer la sous-estimation des effectifs à 2,1 % (contre 3,8 % en 1980 et 5,1 % en 1997).

Les résultats préliminaires sont publiés en novembre 2007 dans le cadre de la Journée africaine de la statistique. Puis l'INE publie une brochure nationale et onze monographies provinciales. Les données sont présentées de manière simple et directe. Le texte est facile à comprendre.

Le budget total est d'un peu plus de trente-cinq millions de US\$. La contribution du gouvernement est de 11 %. Le reste (89 %) est financé par les partenaires suivants : États-Unis (USAID), Union Européenne, Suède (SIDA), Pays-Bas, Portugal, Système des Nations Unies (FNUAP, PNUD, UNICEF), Banque Mondiale.

— Le recensement de 2017

[Date de référence : 1^{er} août 2017; population de droit et de fait]

Le cadre institutionnel du « recensement général de la population et du logement » de 2017 est défini par la loi sur le recensement du 19 mai 2015. On utilise pour la première fois, dans un recensement au Mozambique, la technologie numérique dans la collecte et le traitement de l'information (lecture optique et tabulation via l'application Operational Control System).

La cartographie débute en janvier 2016; elle utilise les technologies numériques et s'achève en mai 2017. Un recensement-pilote est réalisé du 1^{er} au 15 octobre 2016.

Le questionnaire recueille un large éventail d'informations statistiques sur la population et l'habitat, ainsi que sur la pratique des activités agricoles, d'élevage et de pisciculture.

La collecte des données sur le terrain est effectuée du 1^{er} au 15 août 2017, dans environ 70 000 zones de dénombrement délimitées afin de faciliter la localisation des ménages et de déterminer l'espace de travail des agents recenseurs qui ont pour objectif quotidien d'enregistrer 10 à 15 ménages. Le dénombrement se déroule dans un environnement politico-militaire et social tendu après l'élection présidentielle de 2014. Les communications sont restreintes avec l'arrière-pays et le Système de Gestion des Risques est activé. Le calendrier est toutefois respecté.

Une enquête post-censitaire sur la couverture du recensement est réalisée du 16 au 30 septembre 2017.

Les résultats préliminaires sont publiés le 30 décembre 2017 sur la base des informations collectées manuellement par les agents recenseurs et contenues dans des fiches de tabulation préliminaire. Les résultats définitifs sont obtenus grâce à un long processus de scanneur (lecture optique), de codage critique et informatisé, et sont publiés le 30 juin 2018 dans 12 volumes, un pour l'ensemble du pays et le reste pour les provinces (un pour chaque province, y compris la ville de Maputo).

L'opération est financée par le gouvernement et par : la Banque mondiale, le FNUAP, le PNUD, l'UNICEF, le DFID, l'ACDI, la NORAD, la SIDA, l'Union européenne, l'Italie, et les ambassades d'Inde et l'Indonésie.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bureau technique de statistique, 1951, Conférence statistique africaine, Lourenço Marques le 8 mai 1951, 15 p.
- Da Costa Carvalho (C. A.) et Ferreira da Silva (M.), 1982, Mozambique, in GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains, Paris, vol. 1, p. 175-182.
- Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, Mozambique, in *The handbook of national population censuses. Africa and Asia*. Greenwood Press, p. 305-318.
- Dubester (H. J.), 1950, *Population census and other official demographic statistic of Africa (Not including British Africa)*. An annotated bibliography, U.S. Library of Congress et Bureau of the Census, Washington, p. 38-39.

NAMIBIE

- ▀ Population 2022 = 2,6 M
- ▀ Recensements = 6

	Années de recensements		
Avant l'indépendance	1960	1970	1981
Indépendance : 21 mars 1990	1991	2001	2011

La Namibie a réalisé six recensements à intervalles très réguliers, les trois premiers ayant été effectués par l'Afrique du Sud avant l'indépendance. Un intervalle censitaire est de 11 ans, les quatre autres sont de 10 ans, et l'intervalle moyen est de 10,2 ans.

▀ Avant l'indépendance (Gouws, 1982 ; Domschke et Goyer, 1986)

Sous la colonisation allemande (jusqu'à la Première Guerre mondiale), il n'y a pas de recensement (sauf quelques recensements partiels, par exemple pour la population blanche en 1903). Ensuite, sous la domination de l'Afrique du Sud, des « recensements » sont effectués à intervalles assez réguliers.

Il y a d'abord ceux de 1921, 1926, 1936, 1946 et 1951, pour lesquels on ne dispose que de peu d'informations sur ces opérations et leurs résultats. Il semble que ces recensements utilisent des méthodologies et des procédures de collecte variables, et n'ont pas tous la même couverture. On peut ainsi noter les éléments suivants :

- En 1921, il est indiqué que la « méthode de groupes » est largement utilisée pour la population indigène.
- En 1931 et 1941, un recensement de la population non européenne qui devait avoir lieu est abandonné pour des raisons financières.
- En 1946, la date de référence est le 7 mai, et les résultats sont publiés conjointement avec celui de l'Afrique du Sud.
- En 1951, le recensement (de la population de fait) est réalisé par l'Union sud-africaine avec pour date de référence le 8 mai ; le rapport final est publié en 1958.

Jusqu'au recensement de 1951 inclus, la population de la partie septentrionale du territoire (au recensement de 1960, la population de cette région représente 49 % de la population totale) ne peut être recensée pour différentes raisons (population dispersée, terrain difficile d'accès, manque de moyens de transport, etc.). Elle est donc seulement estimée.

Nous ne retiendrons donc pas ces premières opérations comme des « recensements statistiques ».

Il y a ensuite les recensements de 1960, 1970 et 1981. Ceux de 1960 et 1970 portent sur tout le territoire (et sans doute aussi celui de 1981), celui de 1970 semblant être le plus complet. Comme on le verra ci-dessous, on dispose d'un certain nombre d'informations sur celui de 1960 qui permettent de la considérer comme un « recensement statistique ».

— **Le recensement de 1960** (Domschke et Goyer, 1986)

[Population de droit et de fait]

Ce recensement du Sud-Ouest Africain (ancien nom de la Namibie) est réalisé et exploité par le Bureau of Census and Statistics de l'Union sud-africaine. Pour la première fois, un dénombrement réel des autochtones est effectué dans le secteur nord. Il n'y a guère de détails sur l'organisation de l'opération et sur la méthodologie. Apparemment, deux questionnaires sont utilisés : un avec seulement les caractéristiques économiques et sociales (dont la religion, le niveau de scolarité et le diplôme) pour l'ensemble de la population, et le second avec des détails sur la famille, le ménage et le logement pour les non africains. De nombreux autochtones ne connaissent ni leur date de naissance ni leur âge et, dans ce cas, l'agent recenseur estime leur âge. Le dénombrement a lieu en octobre 1960.

Le territoire couvert par le recensement est divisé en deux régions, le secteur sud et le secteur nord. Elles sont subdivisées en districts. La tabulation est mécanique.

Une couverture plus complète est obtenue avec le dénombrement effectif des autochtones dans le secteur nord. Les chiffres sur l'âge révèlent des concentrations anormales aux âges se terminant par zéro et cinq pour les personnes de couleur et les métis. Les résultats préliminaires sont disponibles en décembre 1960 et les résultats définitifs sont publiés en 1965.

— **Les deux recensements de 1970 et de 1981**

Ces deux recensements sont cités dans les rappels historiques des publications des résultats des recensements postérieurs par le Bureau central des statistiques, celui de 1970 ayant donné une population de 761 000 habitants, et celui de 1981 1 033 000. Le dénombrement de 1970 a lieu le 6 mai 1970 (date de référence).

Le fondement légal de celui de 1981 est la loi statistique (Statistics Act) de 1976 portant organisation du recensement de la population et du logements en Namibie/Sud-Ouest Africain.

Tous les annuaires démographiques des Nations Unies postérieurs à 1981 ne font aucune référence au recensement de 1981, mais citent bien celui de 1970.

Nous n'avons trouvé aucune autre information permettant de décrire les deux opérations.

— **Le recensement de 1991**

[Date de référence : nuit du 20 au 21 octobre 1991; population de fait]

Ce « recensement de la population et du logement » est le premier recensement après l'indépendance. Il est réalisé par le Bureau Central de Statistique (CSO). Il couvre tout le pays, à l'exception de Walvis Bay, qui, au moment du recensement, est administré par l'Afrique du Sud. La population cible est constituée de toutes les personnes qui ont passé la nuit du recensement à l'intérieur des frontières de la Namibie.

Pour le dénombrement, chaque district administratif est divisé en zones de dénombrement (ZD). L'ensemble du pays compte environ 2 000 ZD, chacune comptant environ 600 à 700 personnes. Les limites de chaque ZD sont définies par des caractéristiques physiques. Dans les zones où cela n'est pas possible, des listes de localités au sein des ZD sont fournies.

Le recensement commence sur le terrain le 21 octobre et se termine le 8 novembre.

Les informations des questionnaires sont saisies manuellement.

Après un rapport préliminaire, quatre rapports sont publiés pour les tableaux de résultats. Le rapport sur les aspects administratifs et méthodologiques, trop volumineux, n'est disponible que sur disquettes. Un dernier rapport présente les conclusions que l'on peut tirer des données et tente de mettre en évidence les principales caractéristiques de la population.

Le recensement est soutenu financièrement par le FNUAP, la FINNIDA et le Gouvernement suédois (SIDA).

Le recensement de 2001

[Date de référence : nuit du 27 au 28 août 2001 ; population de fait]

Le Bureau central des statistiques effectue ce « recensement de la population et des logements », dont la préparation débute en 1999 lorsque le document de projet de recensement est rédigé puis approuvé par le Cabinet.

La démarcation et la numérisation des zones de dénombrement (ZD) sont effectuées à l'aide du Système d'Information Géographique (SIG) mis en place au cours de l'exercice de cartographie. Des points GPS de tous les services publics (établissements de santé et d'enseignement, postes de police, etc.) sont collectés. Les cartes administratives numériques sont générées et imprimées en utilisant cette base de données SIG. Au total, 4 042 ZD sont délimitées, chacune comprenant environ 80 à 120 ménages, nombre qu'un agent recenseur est censé être en mesure de couvrir pendant la période du dénombrement. Les ZD en milieu rural ont moins d'unités de logement qu'en milieu urbain en raison des distances entre localités.

Une campagne publicitaire est menée selon divers moyens tels que l'utilisation des médias locaux, des brochures et des affiches dans les langues principales ; une chanson de recensement dans toutes les langues est composée et diffusée dans la plupart des stations de radio et des ateliers de sensibilisation sont organisés dans toutes les régions.

Toutes les personnes qui se trouvent en Namibie pendant la nuit de référence, quels que soient leur nationalité ou leur lieu de résidence habituelle, sont dénombrées aux endroits où elles passent cette nuit.

Le recensement proprement dit commence la nuit de référence par le dénombrement de groupes de population spéciaux (sans-abris, clients d'hôtels, patients hospitalisés) et des populations institutionnelles (internats scolaires et prisons). Le dénombrement sur le terrain se termine le 5 octobre 2001.

Les informations sont recueillies sur un questionnaire administré par les agents recenseurs. Trois types de questionnaires sont utilisés : le premier (formulaire A) pour le ménage, le deuxième (formulaire B) pour la population institutionnelle (auberges, prisons, hôpitaux, etc.), et le troisième (formulaire C) pour les sans-abris et les voyageurs avec nuitées.

Le formulaire A, ou questionnaire ménage, est composé des sections suivantes : données d'identification du ménage ; informations de base sur tous les membres du ménage ; données sur la petite enfance (pour les 3-6 ans) ; données sur l'alphabétisation et l'éducation (pour les 6 ans et plus) ; données sur la population active (pour

les 8 ans et plus); informations sur la fécondité (pour les femmes de 12 à 49 ans); conditions de logement et autres caractéristiques du ménage; informations sur la mortalité. Il n'y a pas de question sur la race, jugée sensible à la lumière des préjugés passés fondés sur l'ethnicité.

Le formulaire B, ou questionnaire institutionnel, est le même que le formulaire A, mais les deux dernières sections (conditions de logement et mortalité) ne sont pas incluses.

Le formulaire C est un formulaire relativement court, qui recueille des informations sur l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la citoyenneté et le lieu de résidence habituelle.

Environ 80 % des informations sont enregistrées à l'aide de scanners, ce qui réduit le coût et le temps de traitement ainsi que les erreurs.

Ce recensement est suivi d'une enquête post-censitaire portant sur un échantillon représentatif de 312 ZD sélectionnées de façon aléatoire dans toutes les régions. Les résultats indiquent que le taux de couverture nationale du dénombrement est de 97,8 %, la couverture régionale variant de 92,6 à 99,7 %.

Dans l'ensemble, l'opération est considérée comme réussie, les principales contraintes ayant pu être surmontées : budget, transports, refus lors du dénombrement, zones inaccessibles, problèmes de conflits de frontières, sous-estimation du nombre de ménages et paiements au personnel de terrain.

Un rapport préliminaire est publié en mars 2002, présentant des résultats basés sur une exploitation manuelle. Les résultats définitifs au niveau national et les treize profils régionaux sont publiés en 2003.

Les résultats sont combinés aux données spatiales pour produire des cartes thématiques. Des ateliers régionaux sont organisés pour la diffusion des résultats, pour la distribution de CD de résultats à toutes les parties prenantes, et pour leur formation à l'utilisation de l'outil SIG.

Plus de 90 % de l'ensemble du budget du recensement est fourni par le gouvernement. Un appui technique, financier et matériel est fourni par le FNUAP, les Gouvernements suédois (SIDA), britannique, espagnol, français et américain (USAID).

Le recensement de 2011

[Date de référence : 28 août 2011; population de droit et de fait]

Les préparatifs de ce recensement commencent en 2008 sous les auspices de l'ancien Bureau central des statistiques, transformé en 2011 en Agence Nationale Statistique de Namibie, avec le mandat et l'autorité de mener un recensement de la population tous les 10 ans, d'après la loi statistique de 2011 et la décision du Gouvernement.

Ce « recensement de la population et des logements » a pour but de fournir des informations pour suivre les programmes de développement nationaux, y compris le quatrième Plan national de développement, la « Vision 2030 » et plusieurs programmes sectoriels, ainsi que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Un travail de cartographie est réalisé, visant à diviser le pays en zone de dénombrement (ZD), à mettre à jour la base de données SIG et à créer une base de référence des unités d'habitation. Pour cela, des données géo-référencées sont collectées en

utilisant le système de positionnement global (GPS), des photographies aériennes et des images satellites. Les 5 489 ZD sont délimitées à l'intérieur des circonscriptions (le pays est divisé en 13 régions, elles-mêmes divisées en 107 circonscriptions).

Un recensement-pilote est réalisé en septembre 2010 dans 27 zones de dénombrement situées dans les 13 régions du pays.

L'opération nécessite le recrutement de 9 516 personnes, dont 91 % d'agents recenseurs; les autres sont les superviseurs d'équipe, de circonscription, et de région. Tout ce personnel de terrain est recruté en tenant compte des qualifications académiques, des langues locales et des cultures des différents groupes ethniques au sein des circonscriptions.

En outre, une équipe d'assurance qualité assure la qualité des données à tous les niveaux sur le terrain. Cette équipe est composée principalement de personnes issues d'institutions publiques et privées de premier plan ayant une connaissance appréciable de la mise en œuvre d'activités statistiques à grande échelle de cette nature.

Le dénombrement se déroule sur une période d'environ trois semaines, du 28 août au 15 septembre 2011.

Plusieurs questionnaires sont utilisés :

- A (formulaire long) pour les ménages conventionnels et les institutions résidentielles;
- trois formulaires abrégés : B1 pour les groupes de population spéciaux tels que les personnes en transit (voyageurs), les cellules de police, les sans-abri et les populations à l'étranger; B2 pour les hôtels / maisons d'hôtes; B3 pour les missions étrangères / corps diplomatique;
- C pour l'enregistrement des caractéristiques des émigrants.

Les informations recueillies comprennent :

- les caractéristiques individuelles : relation avec le chef de ménage, sexe, âge, état matrimonial, citoyenneté, acte de naissance, lieu de naissance, résidence, orphelinat, handicap, technologies de l'information et de la communication, développement de la petite enfance, éducation, main-d'œuvre, fécondité et mortalité (décès dans le ménage).
- les caractéristiques du logement : type de logement, statut d'occupation, nombre de pièces, matériaux, source d'énergie et d'eau, installation de toilettes, élimination des déchets, actifs, langue, activité agricole et travailleurs migrants.

Pour améliorer la qualité de données, celles-ci font l'objet d'une vérification intensive avant la validation de toutes les corrections. Une enquête post-censitaire de couverture n'est pas prévue dans ce recensement.

Le rapport préliminaire est publié en avril 2012. Le traitement des données est fait par la capture des données par numérisation. La saisie, le nettoyage des données, puis la tabulation ont lieu d'avril à décembre 2012.

Les rapports finaux, publiés en 2013 et 2014, fournissent, aux niveaux national, urbain, rural et régional, un large éventail de données sur les caractéristiques de la population (répartition spatiale, composition par âge et par sexe, état matrimonial, éducation, alphabétisation, activité économique, orphelinat et handicap), et sur les ménages et les conditions de logement (taille du ménage, équipements du logement, propriété et qualité du logement). D'autres rapports traitent de sujets spécifiques,

notamment : fécondité et état matrimonial ; conditions des ménages et des logements ; mortalité ; dimensions de genre ; éducation et alphabétisation ; distribution spatiale et urbanisation ; migration ; enfants et jeunes ; population vieillissante et personnes âgées ; personnes handicapées.

Un appui technique et financier est fourni par le gouvernement luxembourgeois, le FNUAP, l'USAID et le Service statistique d'Afrique du Sud.

— Le prochain recensement (2023 ?)

Le prochain recensement étant prévu pour 2021, soit 10 ans après celui de 2011 conformément à la loi statistique de 2011, l'Agence Statistique de Namibie (ASN) commence son exercice de cartographie en octobre 2019. Les agents de la cartographie se rendent sur le terrain et vérifient que toutes les structures sont correctement identifiées (logements, commerces, établissements d'enseignement ou de santé, etc.) afin de créer une base de données nationale sur les logements. Grâce aux images satellites, l'élaboration des cartes est numérique.

De même, l'ASN prévoit un recensement numérique, les agents recenseurs devant recueillir les informations sur des tablettes et non sur des questionnaires papier.

Un atelier de mobilisation des ressources est organisé le 5 février 2020, le budget du recensement étant estimé à 1,1 milliard de dollars namubiens.

Mais celui-ci est suspendu fin mars 2020 en raison de l'épidémie de Covid-19.

Le jour de référence est alors le 29 août 2021, et seules les personnes présentes en Namibie ce jour-là seront comptées. Mais en juillet 2021, le recensement est reporté à août 2022 en raison de priorités concurrentes telles que le budget du Covid-19.

La cartographie s'achève en août 2021 et un recensement-pilote est réalisé pendant deux semaines en octobre 2021.

Le recensement est prévu employer 11 500 agents recenseurs qui utiliseront des tablettes en provenance du recensement du Kenya.

En mars 2022, le recensement est à nouveau reporté pour des raisons financières. En mars 2023, il est annoncé pour le mois d'août, puis en juin pour la période du 18 septembre au 3 novembre (à la fois pour le dénombrement et pour l'enquête post-censitaire). La formation du personnel aura lieu pour les maîtres du 24 juillet au 4 août, pour les formateurs 1 et 2 du 7 août au 1^{er} septembre et pour les agents recenseurs du 8 au 16 septembre.

Les 13 000 tablettes qui seront utilisées pour la collecte des informations seront empruntées à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et à Statistics South Africa. L'opération sur le terrain nécessitera en outre environ 2 900 véhicules.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Gouws (N. B.), 1982, Namibie, in GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains, Paris, vol. 1, p. 183-188.

Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, Namibia, in The handbook of national population censuses. Africa and Asia. Greenwood Press, p. 319-326.

NIGER

- ▀ Population 2022 = 26,1 M
- ▀ Recensements = 4

Indépendance : 3 août 1960	Années de recensements			
	1977-1978	1988	2001	2012

Le Niger a réalisé quatre recensements, tous après son indépendance. Les intervalles censitaires sont de 10,5, 13 et 11 ans, soit une moyenne de 11,5 ans.

Les estimations et les opérations avant le premier recensement

(Roset-Casenave, 1982 ; Viennet, 1972)

Avant le premier recensement (1977-1978), on ne dispose guère de données démographiques fiables sur le Niger. La seule opération statistique est celle menée en 1959-1964 en vue de l'élaboration du Plan Économique mis au point fin 1964. Cette opération comprend : l'enquête démographique par sondage de 1959-1960 réalisée sur une partie du territoire ; le recensement de la ville de Niamey en 1960 ; et l'étude démographique et économique en milieu nomade de 1963-1964. Ces trois opérations couvrent l'ensemble du territoire.

Jusqu'aux données tirées de ces opérations, on ne disposait que des chiffres des recensements administratifs. Ces dénombrements commencent en 1913 et fournissent des chiffres pratiquement chaque année, mais les frontières du territoire fluctuent jusqu'en 1927. Ils continuent à être réalisés après l'indépendance. C'est ainsi qu'en 1966, le Ministre de l'Intérieur envoie une circulaire aux préfets, sous-préfets, chefs de poste administratif et maires pour insister sur « l'intérêt capital que présentent les recensements administratifs, source unique d'information statistique sur notre population » et pour ajuster certaines dispositions pour leur réalisation.

Les objectifs restent les mêmes, notamment l'objectif fiscal, car ils servent de base au paiement de l'impôt. Les méthodes varient peu. En général, la population est convoquée au village. Les familles se présentent tour à tour et les déclarations sont faites par le chef de famille en présence du chef de village. Toutes les personnes imposables ou non sont inscrites dans des « cahiers de recensement ». Dans chaque Sous-préfecture est établi un état récapitulatif comportant une ligne par village. Y figurent le nom du village, l'effectif total par sexe et catégorie (imposables ou non imposables), et le total de la population.

Les états récapitulatifs sont transmis au ministère de l'Intérieur et communiqués au service de la statistique. Faute de moyens, ils ne sont pas effectués chaque année dans l'ensemble du pays et leur périodicité est très irrégulière (de 2 à 5 ans). Les chiffres annuels fournis par les autorités proviennent donc bien souvent en partie d'estimations. Les défauts de ces opérations sont bien connus : les difficultés du terrain, le manque de personnel, la tendance à échapper au dénombrement pour se soustraire à l'impôt, la difficulté de dénombrer la population nomade, etc.

— Le recensement de 1977-1978 (Roset-Casenave, 1980)

[Date de référence : 20 novembre 1977; population de fait et de droit]

La carence de données récentes et fiables sur la population, préjudiciable à la planification du développement économique et social, conduit le gouvernement à envisager l'organisation de ce premier « recensement général de la population ». Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Programme Africain de Recensements des années 1970.

C'est une loi du 1^{er} avril 1974 qui porte institution de ce recensement. Elle précise que « le recensement est placé sous l'autorité et le contrôle d'un Comité National de Recensement ». Celui-ci est institué par un décret du 23 août 1974 qui charge le Comité de l'orientation générale des travaux sous la présidence du Ministre du Développement, et qui crée aussi 7 Comités Départementaux et un Bureau Central du Recensement, chargé de sa réalisation. Enfin, un arrêté du 16 mai 1977 fixe la date du dénombrement anticipé de l'arrondissement d'Arlit à juin 1977 (populations nomades) et un décret du 29 septembre 1977 fixe la date et la durée du recensement du 17 octobre au 6 novembre 1977 sur tout le reste du territoire.

La cartographie commence en avril 1975 avec la mise à jour de la couverture cartographique de la zone Sud du pays (région où est concentrée la majeure partie de la population) par une mission de photographie aérienne de l'Institut géographique national (IGN). Puis le découpage cartographique de l'ensemble du pays en zones de dénombrement (ZD) d'environ 1 400 habitants chacune, est réalisé de mai 1976 à septembre 1977.

Un recensement-pilote est effectué en deux étapes : d'abord en décembre 1976 dans la zone sédentaire (du 15 au 28 décembre 1976 pour la ville de Niamey, et du 30 décembre au 10 janvier 1977 pour le reste du pays), puis du 21 mars au 4 avril 1977 dans la zone pastorale (où vivent les nomades). Il couvre 8 zones de dénombrement des 7 départements en zone sédentaire et, un seul poste administratif, celui d'Abalajk en zone pastorale. L'un des principaux résultats de cette opération est l'abandon des questions sur les mouvements de la population et sur l'habitat.

Le recensement porte sur l'ensemble de la population présente sur le territoire au moment du dénombrement (les Nigériens vivant à l'étranger n'étant pas recensés). Le questionnaire utilisé est la feuille de ménage. Les questions sont toutes fermées. Les feuilles de ménages sont regroupées en cahiers ayant une couverture cartonnée sur laquelle sont inscrites les caractéristiques géographiques des lieux habités recensés dans le cahier. Pour chaque membre du ménage, les renseignements suivants sont enregistrés : nom et nom du père, lien de parenté avec le chef de ménage, statut de résidence, état matrimonial, sexe, âge ou date de naissance, ethnie ou nationalité, canton ou pays de naissance, langues parlées, niveau d'instruction, profession, statut dans la profession, branche d'activité, activité au cours du dernier mois.

Le dénombrement se déroule sur le terrain en trois temps : en juin, août puis décembre 1977 respectivement pour les arrondissements d'Arlit, Bilma et Agadez (où se trouvent les populations nomades en zone pastorale, difficiles à recenser), puis en octobre-novembre 1977 pour le reste du pays; enfin, le recensement de la ville de Niamey s'étant déroulé dans de mauvaises conditions et ayant fourni un effectif probablement sous-estimé, le recensement y est refait en juillet 1978.

Le travail de collecte sur le terrain est réalisé par 3 700 agents recenseurs encadrés par 329 contrôleurs (chacun étant responsable de 10 agents recenseurs)

puis 56 superviseurs (chacun étant responsable de 10 contrôleurs). Il connaît un certain nombre de problèmes : le recrutement d'agents recenseurs d'un niveau d'instruction insuffisant; les distances longues à parcourir sur des routes en mauvais état, la difficulté pour localiser les hameaux et les familles nomades. Mais un accueil favorable est partout réservé aux agents recenseurs, même si dans certains cas des chefs de famille dissimulent manifestement des femmes et des enfants de leur ménage.

Une enquête post-censitaire est effectuée environ un mois après le dénombrement dans 1 % des ZD (33 sur 3 320), mais aucune conclusion nette ne peut en être tirée car la taille de l'échantillon s'avère insuffisante.

Une exploitation manuelle est entreprise à partir des cahiers de tournée des agents recenseurs pour obtenir la répartition de la population par arrondissement et centre urbain, sexe et statut de résidence. Elle dure trois mois (janvier-mars 1978) et fait apparaître des anomalies (déficit du sexe féminin et de la population nomade). Il est décidé de procéder à des corrections avant la publication de ces résultats en décembre 1978.

L'exploitation informatique commence en décembre 1978. Le chiffrage s'effectue directement sur les questionnaires (où un emplacement est prévu).

Les résultats définitifs sont publiés en plusieurs temps : un fascicule par département et au niveau national entre octobre 1979 et février 1980; les rapports méthodologiques et d'analyse en décembre 1985; les données brutes (en trois séries : « Démographie », « Niveau scolaire » et « Activité économique ») et 8 fascicules (un par département et un pour l'ensemble du pays) en juillet 1986.

Le gouvernement reçoit, pour le financement de l'opération, l'aide du FNUAP, du Comité Permanent Inter-États de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) et de la CEA.

Le recensement de 1988

[Date de référence : nuit du 19 au 20 mai 1988; population de fait et de droit]

Ce recensement profite de conditions plus favorables que le précédent, notamment de l'existence d'un personnel plus qualifié et ayant acquis une expérience dans la réalisation d'un recensement. Mais il rencontre aussi des difficultés, notamment des moyens financiers insuffisants, ce qui cause des retards considérables pour les travaux cartographiques et l'élaboration des documents techniques.

Il a pour bases légales une ordonnance du 11 septembre 1986 portant organisation d'un « recensement général de la population », deux décrets du 11 septembre 1986 relatifs aux différents comités du recensement et aux différents bureaux de recensement; enfin, un décret du 10 mars 1988 fixant la date, la durée et les modalités du dénombrement. Il est, comme le précédent, réalisé par le Bureau Central du Recensement (BCR).

Le dénombrement devait initialement se dérouler en novembre 1987, période propice pendant laquelle, la population aussi bien sédentaire que nomade est relativement stable, mais il doit être reporté à janvier 1988 par insuffisance des moyens financiers et matériels. Malheureusement, le pays connaît une campagne agricole déficitaire qui pousse certaines catégories de populations à l'exode rural, et finalement la date du dénombrement est fixée à mai-juin 1988.

Une campagne de sensibilisation débute dès décembre 1986 pour 16 mois.

La cartographie débute aussi en décembre 1986 sur le terrain et dure 10 mois. Elle a pour objectif principal l'établissement de la liste de tous les sites habités en vue d'un meilleur découpage du pays en zones de dénombrement (ZD), qui aboutit à la délimitation de 4 642 ZD, 987 zones de contrôle et 560 zones de supervision. Ces ZD comportent 700 à 1 000 habitants en milieu rural et 1 000 à 1 500 en milieu urbain. Mais les résultats des travaux cartographiques se révèlent de qualité variable : estimations de l'effectif de la population souvent mauvaises (ce qui va contribuer pour une large part à la prolongation de la période de dénombrement), chevauchement de ZD, villages non positionnés sur la carte, etc.

Un recensement-pilote a lieu du 13 au 26 avril 1987 sur 104 ZD dans chacun des sept départements du pays pour tester le questionnaire et les autres documents techniques et apprécier les capacités opérationnelles de toutes les structures mises en place.

Le questionnaire des ménages ordinaires inclut des informations relatives aux mouvements de la population et aux caractéristiques de l'habitat. Les ménages collectifs (hôpitaux, casernes, prisons, internats, etc.) sont dénombrés sur la base d'un questionnaire plus léger. Les « sans abris » ou « sans domiciles fixes » sont recensés la première nuit du dénombrement, mais cette période n'est pas respectée partout dans le pays.

Le dénombrement mobilise 4 628 agents recenseurs actifs (et 233 réservistes qui dans certaines localités prennent finalement une part active à l'opération), encadrés par 978 contrôleurs et 144 superviseurs. Il a lieu du 20 mai au 3 juin 1988. Cette fois-ci, les populations vivant en milieu sédentaire et celles vivant en milieu nomade sont recensées en même temps. En milieu sédentaire, il se déroule de porte à porte, chaque agent recenseur s'étant vu confier une ZD. En zone nomade (dont le territoire n'a pas été découpé en ZD), il est effectué par « rattissage » : des équipes de 2 à 5 agents recenseurs sillonnent toute la zone à la recherche des lieux de stationnement des nomades. Au total, le personnel de terrain comprend environ 5 000 agents recenseurs, 1 000 contrôleurs et 150 superviseurs.

La durée du dénombrement était fixée à 15 jours. Mais la mauvaise estimation de la population en vue du découpage des ZD entraîne une répartition très inégale du travail entre les agents recenseurs. D'une manière générale, la durée de 15 jours n'est pas respectée dans les grandes localités (villes ou villages) alors qu'en milieu rural les travaux sont achevés dans certains cas au bout de dix jours.

Une enquête de couverture post-censitaire (EPC) a lieu un mois après le dénombrement, du 30 juin au 14 juillet 1988 pour mesurer la fiabilité et la complétude des informations recueillies. Elle est réalisée sur 100 ZD (40 urbaines et 60 rurales) au niveau national en milieu sédentaire (les zones nomades et pastorales sont exclues à cause de la grande mobilité de leur population). L'EPC n'est pas exploitée faute de moyens.

La codification commence en novembre 1988. Le questionnaire comportant un bon nombre de questions précodées, ce travail ne connaît guère de difficultés. La saisie et le traitement des données se font sur micro-ordinateurs.

Les résultats provisoires sont publiés en janvier 1989, et proviennent du dépouillement manuel des cahiers de tournée de chaque agent recenseur, sur lesquels figurent les effectifs des ménages à l'intérieur de la ZD.

En mai 1990 est publié le rapport méthodologique et administratif et en novembre 1990, sont publiés les résultats issus d'un échantillon au dixième, exploité en priorité en vue de satisfaire rapidement les besoins des utilisateurs.

Enfin, l'analyse des résultats fait l'objet de 8 publications en 1992 : état et structures de la population ; caractéristiques socioculturelles des ménages ; caractéristiques économiques ; caractéristiques de l'habitat ; état matrimonial et nuptialité ; estimation du niveau de fécondité ; estimation du niveau de mortalité ; migrations.

En plus du financement du Gouvernement, l'opération bénéficie de l'appui financier et technique apporté par le FNUAP, le PNUD, l'UNICEF, l'USAID, la Banque Mondiale, la France (FAC), l'Allemagne (GTZ) et le CILSS.

— **Le recensement de 2001** (Wakam, 2006)

[Date de référence : 20 mai 2001 ; population de fait et de droit]

Ce troisième « recensement général de la population et de l'habitat » était prévu pour 1999, mais n'est réalisé qu'en 2001, faute des moyens financiers suffisants.

Il est institué par un décret du 17 mars 1997 et effectué, comme les précédents, par le Bureau Central du Recensement (BCR) créé par un arrêté du 20 octobre 1997.

La cartographie permet de répertorier l'ensemble des sites habités et de délimiter les ZD afin de mettre à la disposition des agents de terrain des documents cartographiques correspondant aux zones dont ils ont la charge. Les travaux de terrain, initialement prévus pour 10 mois et devant être exécutés par 14 équipes, se déroulent en fait sur 14 mois, avec 35 équipes, à cause de l'échec de différents programmes d'urgence mis sur pied. Mais les difficultés rencontrées aboutissent à des résultats qui vont parfois poser des problèmes lors du dénombrement comme la mauvaise constitution de certaines ZD, ou la mauvaise estimation des tailles de population des sites habités. Finalement, 8 034 ZD sont définies, ainsi que 1 604 zones de contrôle (ZC) et 343 zones de supervision (ZS).

Un recensement-pilote est réalisé du 27 mai au 10 juin 1998 dans un échantillon représentatif de 40 ZD réparties dans 5 départements (deux départements, Agadez et Tahoua, sont exclus à cause de l'insécurité qui y règne).

Le questionnaire est constitué de 6 pages et se présente sous forme d'un dépliant à 3 feuillets. Il comprend 5 catégories de variables : identification des ménages, caractéristiques individuelles, caractéristiques de l'habitat, caractéristiques des ménages agricoles et décès des douze derniers mois.

La collecte des données sur le terrain se déroule officiellement du 20 mai au 10 juin 2001. Mais du fait de retards dans certaines ZD, le dénombrement se termine le 18 juin. Les équipes de terrain sont constituées d'agents recenseurs, de contrôleurs (chaque contrôleur a sous sa responsabilité 5 agents recenseurs) et de superviseurs (chaque superviseur dirige 5 contrôleurs). Au-dessus, il y a 16 superviseurs centraux (2 par département et 2 pour la Communauté urbaine de Niamey).

L'enquête post-censitaire prévue du 15 au 29 juin 2001 afin d'évaluer le taux de couverture et de redresser les chiffres de population ne peut avoir lieu qu'en janvier 2002 pour diverses raisons budgétaires, administratives et techniques, soit environ 7 mois après le dénombrement. Pour le tirage de l'échantillon, 3 strates sont constituées : ville de Niamey, autres villes et milieu rural. Dans chacune de ces strates,

un total de 90 ZD (1,12 % de l'univers) sont tirées selon la méthode du tirage systématique. Dans une ZD tirée, l'ensemble des ménages est enquêté. Le taux d'omission du recensement est estimé à 10 %.

La production des résultats préliminaires est réalisée au cours du dernier trimestre de 2001 à partir de l'exploitation des cahiers de tournée des agents recenseurs. Le rapport est publié en avril 2003, avec le rapport du séminaire-atelier de consensus national sur les thèmes prioritaires et les indicateurs du recensement.

Les délais de codification sont respectés (août 2001-février 2002) mais la saisie initialement prévue du 15 septembre 2001 au 15 avril 2002, ne démarre qu'en août 2003 et prend fin en novembre 2003, les équipements informatiques étant livrés avec retard (le 9 juin 2003).

Les rapports d'analyse suivants sont publiés entre 2004 et 2007 : état et structure de la population ; état matrimonial et nuptialité ; situation des enfants et des jeunes ; situation socioéconomique des femmes ; situation socioéconomique des personnes âgées ; situation socioéconomique des personnes handicapées ; alphabétisation et scolarisation ; migrations ; fécondité ; mortalité ; projections de la population de 2005 à 2050 ; caractéristiques de l'habitat et cadre de vie des populations ; caractéristiques démographiques et socioéconomiques des ménages.

Le financement de l'opération est assuré par le Gouvernement (61 %), et les partenaires (39 %) : la Banque mondiale, l'Union Européenne (UE), le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et l'USAID.

Le recensement de 2012

[Date de référence : 10 décembre 2012 ; population de fait et de droit]

Ce « recensement général de la population et de l'habitat » ne peut avoir lieu en 2011 (10 ans après le précédent) pour des raisons de calendrier politique (coup d'État militaire en février 2010, adoption d'une nouvelle constitution en octobre 2010, élection présidentielle en janvier-mars 2011). Il est organisé en 2012 avec pour cadre légal un décret du 27 janvier 2011 portant organisation de ce recensement et un arrêté du 14 février 2011 portant création du BCR et du Comité Technique National. Le décret fixant la date, la durée et les modalités de l'opération ne date que du 30 novembre 2012, soit 10 jours seulement avant la date de référence...

Les activités préparatoires démarrent en 2009. Les travaux de terrain de la cartographie commencent en décembre 2011 et s'achèvent à la fin août 2012. Puis les cartes censitaires sont finalisées en octobre 2012. Ces travaux permettent notamment de positionner correctement les localités et leurs infrastructures sur des cartes et de découper le territoire national en zones de dénombrement (ZD).

Les données collectées par ce recensement portent essentiellement sur l'effectif, la distribution spatiale de la population, les caractéristiques démographiques, socioéconomiques et culturelles de la population, les phénomènes démographiques (fécondité, mortalité et migration), et les caractéristiques des habitations.

Le personnel de terrain chargé de la collecte des données comprend 22 000 agents recenseurs, 4 202 contrôleurs et 731 superviseurs. Mais tout ce personnel semble ne pas avoir été suffisamment formé.

La collecte des données sur le terrain est programmée du 10 au 24 décembre 2012. Elle est réalisée dans les délais prévus, sauf dans certaines communes où il y a

une prolongation de quelques jours à cause : de leurs particularités comme N’Gourti (Diffa), zone nomade, où le dénombrement se fait par ratissage; des omissions et sous-estimations de populations dues à des erreurs de cartographie; de litiges liés aux problèmes de rattachement de certaines localités à des communes; et des incompréhensions avec certaines autorités administratives ou coutumières.

Le dénombrement est suivi d’une enquête post-censitaire réalisée en mars 2013.

Les résultats préliminaires sont annoncés en avril 2013, puis publiés en novembre. Les rapports d’analyses thématiques publiés en novembre 2015, portent sur les sujets suivants : état et structure de la population; état matrimonial et nuptialité; alphabétisation, niveau d’instruction et scolarisation; activités économiques; situation socioéconomique des femmes; situation socioéconomique des jeunes; situation socioéconomique des enfants; situation socioéconomique des ménages; personnes âgées; personnes handicapées; natalité et fécondité; mortalité; migration; urbanisation; caractéristiques de l’habitat; pauvreté des ménages à partir des caractéristiques de l’habitat; dynamique et perspectives démographiques; évaluation de la qualité des données. Sont publiées en outre 8 Monographies régionales en octobre 2016.

En plus du financement propre du Gouvernement, l’opération bénéficie du concours d’un certain nombre de partenaires techniques et financiers du Niger : Union Européenne, FNUAP, UNICEF, PNUD, Banque Mondiale, BAD et USAID.

— Le prochain recensement (2023 ?)

L’Institut national de la Statistique (INS) commence en mars 2020 la préparation du 5^e « recensement général de la population et l’habitat » prévu pour décembre 2021.

Mais un décret est publié en mai 2021 reportant ce recensement à décembre 2022.

Ce recensement sera totalement numérique, c’est-à-dire utilisera les TICs (Technologies de l’Information et de la Communication) : tablettes, GPS, images satellitaires. L’INS entend mobiliser environ 30 000 agents recenseurs, 7 000 contrôleurs et 2 000 superviseurs, répartis dans les 266 communes que comptent les huit régions du Niger, pour une durée de deux à trois semaines.

Cette opération demande d’énormes moyens à déployer par l’État et ses partenaires, et ses organisateurs craignent qu’elle soit confrontée à des défis comme l’insécurité dans certaines régions, la non-maîtrise des outils de collectes des données, le faible niveau d’instruction des agents recenseurs, l’absence et le refus des ménages à se faire recenser.

Les activités préparatoires commencent par la numérisation de l’ensemble des fonds de cartes (terminée fin 2022). La cartographie-pilote démarre en janvier 2023 dans 36 communes réparties sur l’ensemble du territoire du Niger (3 communes à Agadez, 2 à Diffa, 6 à Dosso, 5 à Maradi, 4 à Tahoua, 8 à Tillabéri, 7 à Zinder et 1 à Niamey).

En février 2023, un « atelier de partage de la feuille ménage » est réuni pour identifier et déterminer les informations à fournir par le recensement, et concevoir la feuille ménage, afin de produire des données qui répondent aux besoins des principaux utilisateurs.

Pour la campagne de sensibilisation de la population, le slogan est : « Je me fais recenser parce que le Niger compte pour moi ».

Les conditions financières sont réunies pour la phase préparatoire en cours. Mais pour les autres activités de préparation (notamment la cartographie générale, qui devrait commencer en avril) et la suite de l'opération, la mobilisation des ressources financières doit se poursuivre.

Toutefois, en mai, le recensement-pilote est lancé dans 14 communes, et fin juin, est installé officiellement le Comité National du Recensement (CNR) qui a pour mandat d'assurer le pilotage de la conception et de l'exécution de ce 5^e RGPH.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Roset-Cazenave (M.) 1980, Niger (1977), in GDA, Recensements africains. 1^{re} partie : Monographies méthodologiques, Paris, p. 487-518.
- Roset-Casenave (M.), 1982, Niger, in GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains, Paris, vol. 1, p. 189-204.
- Viennet (H.), 1972, Les recensements administratifs au Niger, in Les recensements administratifs au Sénégal et au Niger. Rapport de mission, juin 1972, p. 13-39.
- Wakam (J.), 2006, Évaluation du projet de recensement général de la population et de l'habitat financé au Niger dans le cadre du 8^e Fed (8 Nir 26). Rapport d'évaluation finale, Commission Européenne, International Consulting, Bruxelles, 42 p.

NIGÉRIA

- Population 2022 = 216,7 M
- Recensements = 5

Indépendance : 1 ^{er} octobre 1960	Années de recensements				
	1962	1963	1973	1991	2006

Au total, 5 recensements ont été effectués au Nigéria, tous après l'indépendance, avec des intervalles censitaires très variables : de 1 an (entre le recensement de 1962 dont les résultats sont annulés, et celui de 1963) à 18 ans (entre ceux de 1973 et 1991). L'intervalle moyen est de 11 ans.

■ Les estimations et les opérations avant l'indépendance (Adepoju et Ebigbola, 1982 ; Domschke et Goyer, 1986 ; Okonjo, 1968 ; Prothero, 1956)

Les premières estimations de la population du Nigéria ou seulement d'une partie du territoire datent du milieu du XIX^e siècle, à partir du début de la colonisation britannique (c'est en 1851 que la Grande-Bretagne conquiert Lagos et en 1861 qu'elle l'annexe officiellement). Elles sont très critiquées et s'avèrent douteuses, certaines semblant très exagérées (par exemple entre 30 et 50 millions d'habitants en 1857).

Ces estimations se fondent pour la plupart sur des dénombrements réalisés en 1866 et en 1868, puis à un rythme décennal en 1871, 1881, 1891, 1901, 1911, 1921 et 1931. L'organisation et l'exactitude de ces opérations varient beaucoup de l'une à l'autre. On dispose de très peu d'informations sur la méthodologie utilisée lors de ces dénombrements. Ce qui est sûr, c'est que le territoire couvert augmente

avec le temps : au début, il s'agit essentiellement de Lagos et éventuellement de sa région périphérique. Pour le reste du pays, il s'agit alors de simples estimations. Voici quelques indications disponibles sur ces dénombremments :

- Celui de 1901 n'est effectué que dans la colonie de Lagos, où la population n'est que partiellement dénombrée, le reste étant estimé. Pour la population du Nigéria du Nord, les estimations varient de 6,7 à 30 millions d'habitants...
- En 1906, la colonie de Lagos et le protectorat du Sud fusionnent. Le dénombrement de 1911 semble n'être effectué dans cette région que dans les principaux ports, et dans le Nigéria du Nord, dans les postes gouvernementaux.
- En 1921, le dénombrement est mené en deux temps : les villes sont dénombrées en une journée, le 24 avril 1921, mais seule la population non indigène est concernée; et les provinces (y compris le territoire sous tutelle du Cameroun) en deux mois, de mars à mai 1921, mais il n'est mené à bien que dans quelques régions. Les résultats sont généralement considérés comme de simples approximations, surtout que dans les provinces, l'opération s'appuie sur les dossiers fiscaux et que beaucoup d'évadés fiscaux ne sont pas pris en compte.
- Le dénombrement de 1931 se heurte à de nombreuses difficultés, du fait de la crise économique du début des années 1930 et de révoltes dans plusieurs régions du pays. Dans les provinces du Sud, l'opération se réduit à une compilation de données. Un dénombrement est organisé dans les provinces du Nord, dans la circonscription d'Egba et à Lagos.

En 1941, il n'y a pas de dénombrement à cause de la Seconde Guerre mondiale. Puis en 1950, un dénombrement partiel est effectué à Lagos, plus complet et mieux organisé que les précédents. Il est considéré comme un projet-pilote pour le dénombrement de 1952-1953 dans son ensemble.

Lors de la préparation du dénombrement de 1952-1953 sur la population de fait, il est décidé de ne pas utiliser les statistiques fiscales et le Département de statistique du gouvernement colonial est créé. C'est la méthode du dénombrement de groupe qui est utilisée pour la population africaine : le nom du chef de ménage (ou de concession) est inscrit sur une ligne du formulaire de groupe, suivi dans des colonnes de la même ligne des renseignements sur tous les membres du ménage. Pour les non-Africains, un questionnaire ménage est utilisé, rempli le plus souvent par auto-dénombrement.

Initialement prévu pour être mené simultanément dans les trois régions du pays (Nord, Ouest et Est), il est effectué à différentes dates pour un certain nombre de raisons, notamment à cause de la pénurie d'agents recenseurs et de superviseurs : mai, juin et juillet 1952 pour le Nord ; décembre 1952 et janvier 1953 pour l'Ouest; et mai, juin et août 1953 pour l'Est (y compris le Cameroun britannique).

Ses résultats (31,4 millions pour la population totale du Nigéria : 17,6 dans le Nord, 7,5 dans l'Est et 6,3 dans l'Ouest, dont 0,3 à Lagos) sont considérés comme acceptables, même si un sous-enregistrement est constaté, estimé à environ 18 %, lié à un certain nombre de raisons, notamment : la difficulté de trouver des personnes alphabétisées pour les postes de superviseurs et d'agents recenseurs; une formation insuffisante des agents recenseurs dans certaines zones; les problèmes logistiques pour atteindre les régions isolées; la crainte que l'exercice soit lié à la perception de l'impôt et les tensions politiques dans l'Est à cette époque.

Mais ces chiffres créent une rivalité interprovinciale, car ils aboutissent à donner une représentation parlementaire de 50 % au Nord du Nigéria. Ils sont dénoncés par les représentants du Sud (Ouest et Est) comme une manœuvre tendant à retarder l'indépendance et à assurer la domination du Nord. Ils marquent aussi le début de la politisation et de l'ethnisation du recensement de la population dans le pays.

— **Le recensement de 1962** (Adepoju et Ebigbola, 1982; Okonjo, 1968)

[Date de référence : 13 mai 1962; population de fait]

Ce recensement est effectué par le Bureau fédéral du recensement, un des organes du Secrétariat du Gouvernement, avec l'aide du Conseil du recensement.

Les renseignements individuels suivants sont demandés : nom, âge, sexe, tribu/nationalité, religion et profession. Au total, 50 000 agents recenseurs sont recrutés, chacun devant dénombrer 1 200 personnes.

La collecte des données se déroule sur le terrain du 13 au 27 mai 1962, les lundi et mardi 14 et 15 mai étant déclarés jours fériés.

Une enquête post-censitaire initialement prévue n'est pas exécutée.

Le rapport de résultats, présenté en juillet 1962, donne lieu à une vive controverse entre régions (chacune accusant les autres d'avoir gonflé leurs chiffres), car ils ont une forte incidence politique avec la répartition des sièges au Parlement pour les élections fédérales de 1964 (la population totale est estimée à 45,3 millions, dont 23,3 millions pour le Sud et 22,0 pour le Nord). Il en résulte un conflit politique entre l'Est et le Nord. En février 1963, les résultats sont annulés. Il est vrai que certains districts voient leur population doubler en dix ans ou que des questionnaires ont disparu. On admet cependant aujourd'hui que le chiffre global est acceptable.

— **Le recensement de 1963** (Adepoju et Ebigbola, 1982; Domschke et Goyer, 1986; Okonjo, 1968)

[Date de référence : 5 novembre 1963; population de fait]

Le gouvernement décide d'organiser un nouveau recensement qui a lieu en 1963. En mars 1963, un Conseil du recensement est créé avec l'objectif de réaliser le recensement sept mois plus tard.

Ce recensement est réalisé par l'Office fédéral des statistiques, mais son déroulement est gravement perturbé par les tensions politiques. Aucune information détaillée n'est donnée sur les méthodes et l'organisation adoptées.

Le Conseil décide d'utiliser un questionnaire simple et moins détaillé que celui de 1962, avec pour seules questions : nom, âge, sexe, occupation, religion et tribu/nationalité. En outre, ce recensement comme celui de 1962 sert également à enregistrer les électeurs pour les prochaines élections.

Pour que le dénombrement soit effectué dans les délais prévus, chaque zone de dénombrement (ZD) du recensement de 1962 est divisée en trois ZD d'environ 400 personnes (le nombre d'agents recenseurs sera donc trois fois plus important que celui de 1962, soit 200 000). Mais ces zones ne sont pas nettement définies et, dans de nombreuses régions, il est impossible de bien connaître leurs limites.

Deux semaines avant le début du dénombrement, les agents recenseurs identifient toutes les unités d'habitation de leur ZD, les numérotent et demandent le nombre de leurs membres classés par sexe (d'où une estimation de l'effectif de la population, mais peu fiable).

La collecte des données sur le terrain dure quatre jours, soit moins longtemps qu'en 1962 afin de réduire les risques de comptages multiples. Elle a lieu du 5 au 8 novembre 1963, soit quelques semaines après que le royaume du Nigéria soit devenu une République le 1^{er} octobre.

Les résultats figurent dans trois volumes publiés en février 1964 : le premier contient la population de toutes les localités urbaines et rurales de chaque district au sein des cinq régions du pays (Lagos, Nord, Ouest, Est et Midwest, nouvelle région créée l'année précédente) ; le deuxième contient des tableaux des caractéristiques démographiques ; et le troisième est un résumé des caractéristiques pour le pays dans son ensemble.

Les résultats du recensement suscitent une vive controverse et provoquent une grave crise constitutionnelle. Ils sont acceptés par le gouvernement, mais toujours rejetés par les régions à cause des rivalités ethniques et de la compétition pour la répartition des subventions. Il semble toutefois que les chiffres aient été considérablement gonflés (le pays compterait 56 millions d'habitants, soit 24 % de plus qu'en 1962).

— Le recensement de 1973 (Adepoju et Ebigbola, 1982)

[Date de référence : nuit du 19 au 20 mai 1988 ; population de fait et de droit]

Le Nigéria connaît une série de tensions politiques à partir de l'assassinat du Président Ironsi en juillet 1966 : coup d'État instaurant un gouvernement fédéral militaire avec beaucoup de victimes et de déplacés ; tensions croissantes entre musulmans et chrétiens, notamment les Igbo, plaçant le pays au bord de la guerre civile ; sécession de la région de l'Est qui se proclame République indépendante du Biafra ; guerre du Biafra (1967-1970).

Le gouvernement militaire fédéral annonce le 1^{er} octobre 1970 la réalisation d'un recensement de la population qui serait acceptable pour tous les Nigériens. Il promulgue un décret en 1973 confiant la réalisation du recensement à un Conseil du recensement et à un Directeur du recensement. Le Conseil est responsable du contrôle et de la supervision d'ensemble des dispositions relatives au recensement, selon les directives du chef du gouvernement militaire fédéral. Le Directeur du recensement assure la direction technique et administrative globale de la conduite et du fonctionnement de l'opération. Le recensement reçoit un soutien logistique important de l'armée (notamment la mise à disposition de moyens de transport) et l'appui des Nations Unies dans le cadre du Programme Africain de Recensements.

Le pays est divisé en zones de dénombrement : en milieu rural, leur taille est de 500 à 600 personnes, et en milieu urbain, entre 800 et 1 000 personnes.

Le questionnaire utilisé est plus détaillé que celui de 1963. Il couvre les sujets suivants : nom, lien avec le chef de ménage, sexe, âge, état matrimonial, religion, origine ethnique/nationalité, lieu de résidence (pour les Nigériens uniquement), langues parlées, alphabétisation, fréquentation scolaire et niveau d'instruction, profession et branche d'activité.

Le dénombrement est réalisé par environ 200 000 civils (agents recenseurs, superviseurs et guides), chaque agent recenseur étant accompagné par un militaire, soit au total 150 000 militaires). Il est effectué du 25 novembre au 2 décembre 1973. Il couvre les personnes qui sont physiquement vues par les agents recenseurs.

Un projet d'enquête de contrôle post-censitaire est prévu, mais n'aboutit pas.

Le 8 mai 1974, une annonce officielle publiée dans le « Daily Times » fait état d'une estimation provisoire de près de 80 millions d'habitants. Cette annonce suscite une grave controverse quant à la fiabilité du recensement. Là-dessus, le Président Yakubu Gowon est destitué en juillet 1975 par un coup d'État militaire mené sans effusion de sang. Et en septembre 1975, le nouveau régime annule les résultats provisoires en les déclarant inacceptables pour l'ensemble du pays. Et les résultats définitifs sont annulés et ne sont pas publiés, le gouvernement ne décidant pas la réalisation d'un nouveau recensement.

— Le recensement de 1991 (Omoluabi et Lévy, 1992)

[Date de référence : 27 novembre 1991 ; population de fait]

Le contexte politique reste difficile : le Président est tué lors d'un coup d'État avorté en février 1976 ; une nouvelle constitution est adoptée en 1977 et les premières élections ont lieu en 1979 ; un nouveau coup d'État replonge en 1983 le pays sous la dictature militaire ; de violents affrontements entre les minorités ethniques locales éclatent au début des années 1990 dans le delta du Niger (zone du pétrole) et font l'objet d'une répression meurtrière.

Concernant le recensement, en 1989, après plusieurs tentatives infructueuses pour mener le recensement, le gouvernement crée par décret la Commission nationale de la population (CNP), organe indépendant et autonome chargé entre autres de la conduite du recensement dans le pays, et qui n'est soumis à aucune autorité extérieure, mais qui rend compte au président du pays en cas de besoin. Le texte ne mentionne pas la périodicité du recensement. Le même décret donne également un fondement juridique à la conduite du recensement de 1991.

De plus, un groupe technique du recensement est créé, responsable de la gestion quotidienne des questions techniques, de la conception des procédures opérationnelles et des questionnaires, de la démarcation des zones de dénombrement, des pré-tests et du recensement-pilote, et de l'information du public.

Les cartes disponibles sont rassemblées et mises à jour. Les limites administratives des « zones de gouvernement local » y sont portées, puis des « zones de surveillance » (ZS) y sont délimitées, elles-mêmes étant découpées en 5 « zones de dénombrement » (ZD) couvrant chacune une population estimée de 400 à 650 personnes en zone urbaine et de 200 à 250 personnes en zone rurale. L'idée de base est que ces ZD doivent pouvoir être facilement dénombrées par une paire d'agents recenseurs au cours des trois jours du dénombrement. Au total, le pays est découpé en 209 505 ZD (et 43 757 ZS).

Trois pré-tests (en novembre 1989, mai 1990 et novembre 1990) sont organisés, puis un recensement-pilote en mars 1991 dans 40 000 ZD (une ZD sur cinq), répétition générale pour tester toutes les dispositions de l'organisation sur le terrain.

Une campagne d'information publique intensive et soutenue est organisée pour combler le manque d'information de la population sur la nature et les objectifs

d'un recensement, pour corriger la perception erronée qu'elle peut en avoir suite aux recensements passés, pour créer une prise de conscience positive du recensement et pour que les gens en comprennent les procédures et la méthodologie.

Le questionnaire comprend les questions suivantes : nom, relation avec le chef de ménage, sexe, âge, invalidité, nationalité, lieu du domicile et zone de gouvernement local du domicile, alphabétisation, état matrimonial, activité, statut professionnel. Les questions sur la religion et l'origine ethnique n'en font pas partie, la CNP jugeant qu'elles présentent un grand potentiel de tension politique.

Le travail de terrain est réalisé par 6 000 agents permanents et 700 000 agents temporaires. Par précaution, les directeurs régionaux, les superviseurs principaux et les superviseurs sont affectés loin de chez eux. Seuls les agents recenseurs servent dans leur communauté (pour éliminer la barrière de la langue et profiter de leur connaissance du terrain). Deux agents recenseurs (un homme et une femme) sont affectés dans chaque ZD, ceci pour faciliter le dénombrement des ménages musulmans.

Les agents recenseurs, les superviseurs et les superviseurs principaux sont déployés à leurs postes de travail respectifs le 17 novembre 1991. Les agents recenseurs se familiarisent avec leur ZD et ses limites, et répertorient et numérotent toutes les maisons. Puis le dénombrement est réalisé du 27 au 30 novembre 1991, avec des mesures strictes pour assurer le bon déroulement des opérations : le refus de se faire dénombrer ou de répondre aux questions entraîne une amende, voire une peine de prison ferme ; les frontières du pays sont fermées et des restrictions sont imposées aux déplacements des personnes pendant les 4 jours de l'opération sur le terrain par ces jours sont proclamés fériés, etc.

Seuls les membres et les visiteurs des ménages réellement vus par l'agent recenseur sont dénombrés. Les personnes recensées ont l'ongle de leur pouce gauche marqué avec de l'encre indélébile.

Une enquête post-censitaire (EPC) est menée pour estimer la qualité des données recueillies lors du dénombrement, et aussi pour fournir des informations supplémentaires, notamment sur la fécondité, la mortalité et la migration, qui ne figurent pas sur le questionnaire du recensement. Elle est réalisée du 17 au 19 décembre 1991 sur un échantillon de 5 % des ZD. Un appariement des données du recensement et de l'EPC était prévu, mais n'est pas effectué.

Le traitement des données est décentralisé dans sept centres de traitement. Les informations provenant des questionnaires sont éditées, codées et stockées dans chaque centre. Les données des États et des zones de gouvernement local traitées sont ensuite envoyées au siège pour agrégation et traitement final. Ce dernier commence en septembre 1992 et s'achève en octobre 1994, avec la production de tableaux statistiques.

Les résultats provisoires sont publiés le 19 mars 1992 : 88,5 millions d'habitants, chiffre très inférieur à celui attendu (120 millions). « Où sont passés les trente millions de Nigériens manquants ? » raille-t-on à l'époque.

Les résultats finaux et les tableaux sont publiés en février 1997. La population totale qui y est donnée est de 89,0 millions d'habitants, soit à peine un peu plus que le résultat provisoire. Ce chiffre est justifié par la comparaison avec tous les recensements antérieurs, dont les résultats aboutissent à des taux de croissance intercensitaires très variables. Mais le taux de 2,8 % pour la période de 1952/53 à 1991 semble

vraisemblable, alors que le taux de 1,6 % pour 1963-1991 est en effet beaucoup trop faible. Le rapport conclut que le chiffre du recensement de 1952/53 est beaucoup plus fiable que celui du recensement de 1963, nettement surestimé.

L'ensemble des publications s'étale sur toute la période intercensitaire : Liste des localités (1991); Résultats provisoires (1992); Résumé national (1994); Rapport analytique au niveau national (1998); Analyse (2001); Projections démographiques (2002); Enfants, adolescents et jeunes (2002); Le recensement de 1991 en rétrospective : un bilan de l'expérience des acteurs de terrain (2005).

L'opération est financée par le gouvernement avec un appui du FNUAP, et un appui technique de la CEA et du Bureau de recensement des États-Unis.

— Le recensement de 2006

[Date de référence : 21 mars 2006; population de fait]

En 1993 ont lieu des élections, annulées par le gouvernement militaire, puis le chef de l'État meurt soudain en 1998. Son successeur rétablit la constitution de 1979 et en 1999, des élections ont lieu.

Ce recensement, initialement prévu pour 2001, est reporté en raison du passage du gouvernement militaire à un gouvernement démocratiquement élu, ce qui retarde son lancement. En 2003, le gouvernement annonce qu'il procédera au recensement en novembre 2005, mais il est reporté à 2006 (15 ans après celui de 1991) du fait de problèmes de logistique.

C'est la Constitution de 1999 qui charge la Commission nationale de la population d'effectuer les recensements de la population dans le pays et de fournir un résultat de recensement précis et fiable. Les préparatifs de ce recensement commencent dans la seconde moitié de 2004.

La cartographie utilise pour la première fois le système GPS et les images satellites pour définir des zones de dénombrement géo-référencées. Pour cette opération, le Nigéria, qui comprend 36 États et le territoire de la capitale fédérale, divisés en 774 zones gouvernementales locales (districts), est découpé en 662 000 zones de dénombrement (ZD).

Un pré-test est mené du 11 au 13 avril 2005 dans 20 ZD sélectionnées au hasard, puis un recensement-pilote entre le 29 août et le 3 septembre 2005 dans certaines ZD sélectionnées pour tester l'ensemble de la méthodologie et de l'organisation du recensement (formation du personnel, procédures de dénombrement, etc.) et estimer le temps moyen de dénombrement d'un ménage et d'une ZD.

La Commission nationale de la population choisit de ne pas interroger les citoyens sur leur ethnie ou leur religion, estimant le flou préférable à une certitude explosive. Le questionnaire porte sur les thématiques suivantes : caractéristiques démographiques et sociales, éducation, handicap, composition du ménage, activité économique, migration, logement et commodités, mortalité et fécondité.

Afin d'éviter les controverses que suscite fréquemment la réalisation d'un recensement dans le pays, des efforts sont entrepris pour améliorer la sensibilisation et la participation du public en vue de la réussite de l'opération :

- le président et tous les commissaires fédéraux effectuent des tournées de plaidoyer dans chacun des 36 États;

- des ateliers de « sensibilisation au recensement » sont organisés pour les médias avec l'aide du FNUAP dans diverses régions du pays;
- pour la sensibilisation en milieu rural, des rassemblements sur les thèmes du recensement sont organisés à travers le pays, en plus de l'utilisation des langues locales dans les médias;
- pour la population nomade, la Commission recherche l'implication et le partenariat des organisations nomades (notamment la Commission nationale de l'éducation nomade, Kadun) et des dirigeants communautaires partout dans le pays;
- le principe du recensement de facto, c'est-à-dire que seules les personnes présentes seront dénombrées, est souligné à maintes reprises dans ces campagnes.

Les agents recenseurs utilisent des formulaires lisibles par machine OMR/OCR/ICR (Optical Mark Recognition / Optical Character Recognition / Intelligent Character Recognition) pour permettre la capture des données, ce qui offre l'avantage combiné de rapidité et de précision dans le traitement des données. Les agents recenseurs sont deux par zone de dénombrement et ne comptent que les membres des ménages et les visiteurs qu'ils voient réellement dans un ménage.

Devant être initialement réalisé sur le terrain du 21 au 25 mars 2006, le dénombrement est prolongé de deux jours jusqu'au 27 mars, car n'étant pas complètement terminé le 25 mars. Durant les trois derniers jours, les frontières sont fermées et un couvre-feu imposé : interdiction aux non recensés de quitter la maison entre 7 heures et 18 heures.

Une enquête post-censitaire (EPC) est menée du 21 au 27 juin 2006 dans un échantillon de 5 % des ZD pour vérifier les erreurs de contenu et de couverture (et compléter les thèmes du recensement, par exemple avec des questions sur la fécondité, la mortalité et la migration). L'appariement des informations de l'EPC et du recensement est pratiqué pour la première fois.

Le traitement des données utilise 21 scanners optiques à grande vitesse construits sur la technologie de pointe OMR/OCR/ICR et répartis dans 7 Centres de traitement des données situés à travers le pays. La profession, seule donnée non codée sur le terrain, est codée automatiquement à l'aide d'un système de codage assisté par ordinateur.

Au bout de neuf mois, les chiffres provisoires (contestés) sont publiés le 29 décembre 2006; ils sont acceptés par le Président de la République le 21 avril et publiés dans le journal officiel le 15 mai 2007 conformément à la constitution. Ils sont suivis par les chiffres définitifs présentés en septembre 2008 par la Commission nationale de la Population au Président. Les tableaux prioritaires sont diffusés en 2009/2010 en 12 volumes. La population du pays est estimée à 140 millions d'habitants : 72,8 pour l'ancien Nord, 27,3 pour l'ancien Ouest et 39,9 pour l'ancien Est). Les résultats définitifs, entérinés par le gouvernement fédéral, sont publiés dans le journal officiel du 2 février 2009, même si certains États les contestent (notamment celui de Lagos).

L'opération est soutenue financièrement par le FNUAP, le PNUD, l'UE, la Grande-Bretagne (DFID) et les États-Unis (USAID).

— Le prochain recensement (date non précisée)

Dans un contexte politique intérieur qui reste tendu (en particulier avec le mouvement terroriste Boko Haram), et compte tenu de la dimension politique prise par le recensement dans l'histoire du Nigéria et du manque d'engagement du gouvernement, le recensement prévu en 2016 fait l'objet de débats à partir de 2014, notamment à cause de la difficulté de rassembler les fonds nécessaires à son exécution et des délais de préparation.

Il est finalement reporté, d'abord à 2018, puis sans qu'une nouvelle date soit fixée. Les Nigériens s'interrogent : « Y aura-t-il jamais un autre recensement ? » En juillet 2018, les députés demandent au gouvernement qu'il soit réalisé en 2019, mais ils ne sont pas entendus. Comme l'écrit un journal en avril 2019 : « Le manque de soutien juridique solide, le manque de fonds et la politique sont les principales raisons pour lesquelles le Nigéria a trois ans de retard sur le recensement de la population et du logement ». Les députés réitèrent leur demande en novembre 2019 pour 2020.

En décembre 2020, la Commission nationale de la population (CNP) se dit prête à mener le recensement de la mi-2021 au début de 2022. En avril 2021, la CNP demande au président Buhari de prévoir le recensement pour le premier trimestre de 2022.

Ce n'est qu'en septembre 2021 que le Président Buhari donne à la CNP le feu vert pour procéder au recensement en mai 2022, et un budget de 178 milliards de nairas (environ 390 millions de US\$) pour le recensement est inscrit par le gouvernement fédéral dans le budget 2022. Enfin, en novembre 2021, le FNUAP s'engage à fournir un soutien technique pour aider le Nigéria à effectuer ce recensement.

En janvier 2023, la CNP annonce la date du recensement : du 29 mars au 2 avril. Mais en mars 2023, le ministre d'État chargé du budget et de la planification nationale appelle au report du recensement de mars 2023 au mois de mai pour permettre une plus grande formation du personnel et acquérir l'équipement numérique requis. De plus se pose le problème du financement de l'opération : son coût total est estimé à 1,88 milliard de dollars, alors que le gouvernement n'finance pour l'instant que 46 %. Enfin, la réalisation de ce recensement est parfois contestée du fait de l'insécurité croissante dans certaines régions du pays, notamment dans quelques États du Nord et du Sud-Est.

De plus, le report des élections des gouverneurs et des assemblées d'État rend très improbable la tenue du recensement en mars, car ces élections affecteraient sa conduite.

Et le 23 mars, le gouvernement fédéral annonce que le dénombrement aura lieu du 2 au 7 mai. Le calendrier de l'opération est alors précisé par la CNP : formation de recyclage pour les responsables de la qualité des données et la main-d'œuvre spécialisée au niveau de l'État, du 3 au 6 avril; formation des superviseurs et des agents recenseurs du 25 au 30 avril; veille du recensement le 2 mai; et travail de terrain du 3 au 6 mai.

Mais le 29 avril, le gouvernement annonce un nouveau report du dénombrement à une date ultérieure non précisée en raison de problèmes de financement et de questions logistiques : toutes les tablettes ne sont pas encore disponibles (500 000 sur les 800 000 nécessaires); non-achèvement de la numérotation et du comptage des bâtiments...

Pourtant, à partir de 2018 et malgré un budget réduit, la CNP a commencé à préparer ce recensement, notamment avec la délimitation des zones de dénombrement (ZD).

Ce recensement sera le premier recensement numérique de la population au Nigeria. Un pré-test est organisé en juin 2021 (méthodologie, questionnaires, manuels d'instruction, traitement des données et tabulation, etc.). La CNP révèle alors qu'il n'y aurait pas de question sur la religion et sur l'ethnie. Et un 2^e pré-test se déroule entre le 3 et le 10 décembre 2021, puis un recensement-pilote en juillet 2022 dans 7 681 ZD.

En janvier 2023, la CNP commence la formation des 786 741 agents du dénombrement, dont 623 797 agents recenseurs, 125 944 superviseurs, 24 001 assistants de qualité des données et 12 000 coordonnateurs de terrain. Mais tout ce travail de préparation est interrompu fin avril.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adepoju (A.) et Ebigbola (J. A.), 1982, Nigéria, in GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains, Paris, vol. 1, p. 204-212.
- Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, Nigeria, in The handbook of national population censuses. Africa and Asia. Greenwood Press, p. 334-341.
- Okonjo (C.), 1968, Une estimation préliminaire moyenne de la population du Nigéria au milieu de l'année 1962, in Caldwell (J. C.), Okonjo (C.), eds., 1968, La population de l'Afrique tropicale, The Population Council, New-York, p. 106-128.
- Omoluabi (E.) et Lévy (M. L.), 1992, Le recensement du Nigéria, Population & sociétés, N° 272, INED, Paris, 4 p.
- Prothero (R. M.), 1956, The Population Census of Northern Nigeria 1952 : Problems and Results, Population Studies, Vol. 10, No. 2, pp. 166-183.

UGANDA

- Population 2022 = 48,4 M
- Recensements = 7

Avant l'indépendance	Années de recensements				
	1948	1959			
Indépendance : 9 octobre 1962	1969	1980	1991	2002	2014

L'Ouganda, pays anglophones de l'ex-Afrique de l'Est britannique, a réalisé 7 recensements assez régulièrement, avec un intervalle intercensitaire moyen de 11,0 ans. Les deux premiers sont réalisés par le Royaume-Uni avant l'indépendance.

Les premiers dénombrements (1911, 1921, 1931)

La première estimation de la population de la zone à peu près équivalente à celle de l'Ouganda actuel a été faite par Stanley en 1878, qui estimait la population de « l'Ouganda proprement dit » à 750 000 habitants (UBOS, 1997). La première estimation officielle est faite en 1900 par un « pionnier colonial », Sir Harry Johnston (Ominde, 1975) qui avance le chiffre de 4 millions d'habitants (avant le transfert territorial de 1902, qui a ajouté la province orientale de l'Ouganda au Kenya).

Comme dans les autres pays de l'ex-Afrique de l'Est britannique, il n'y a pas de véritable recensement statistique en Ouganda avant la Seconde Guerre mondiale. Les premiers dénombrements ont lieu en 1911, 1921 et 1931. Ce sont des recensements administratifs, dits « de groupe », assez sommaires au début, celui de 1931 semblant être un peu plus élaboré.

En 1911, quelques mois avant le recensement, les chefs de tribu établissent la liste des natifs résidant de façon permanente dans leur comté. Cette liste est ensuite mise à jour pendant les 2 ou 3 jours du dénombrement. Le même procédé semble avoir été utilisé en 1921 (Thariat, 1984).

En 1931, un dénombrement plus élaboré est effectué (officiellement en un jour, le 28 mai 1931) au niveau de la plus petite unité administrative (« butongole » ou « muluka » selon les régions). Le chef du butongole, qui est censé connaître le nombre de personnes résidant dans son district, dénombre les individus qu'il rassemble dans un lieu central du district. Des instructions assez détaillées sont données pour remplir le questionnaire qui comporte des informations par ménage sur le sexe, le grand groupe d'âge, la tribu, l'état matrimonial, la profession, la religion et les infirmités (Martin, 1961).

Les résultats sont accueillis avec un certain scepticisme par les autorités administratives qui jugent le chiffre global trop élevé, mais aucun rapport n'est publié. « La critique de la population totale était basée sur l'enregistrement des naissances et des décès en 1931, qui donnait un taux brut d'accroissement naturel de seulement 0,9 % par rapport à un taux de croissance intercensitaire de 2,2 %. Personne ne semble avoir pensé que l'explication la plus probable de cet écart était un sous-dénombrement important en 1921 et un sous-enregistrement des naissances et des décès pendant la période intercensitaire. » (UBOS, 1997)

— Les recensements de 1948 et 1959 (Thariat, 1984)

[Population de fait]

Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale, en 1948, que le premier recensement (case par case) est réalisé pour répondre au besoin de disposer de données démographiques fiables. Ce recensement est effectué à la suite de la création, en 1946, du Département de la statistique de l'Afrique de l'Est au sein des services de la Haute Commission de l'Afrique de l'Est. Ce Département organise de véritables recensements à partir de Nairobi, et de façon à peu près identique dans les trois territoires britanniques d'Afrique Orientale (Kenya, Tanganyika et Zanzibar, Ouganda).

En Ouganda, ces recensements sont réalisés en 3 étapes : la population non africaine (qui représente moins de 1 % de la population totale du pays) est d'abord recensée en février (1948) ou mars (1959) ; ensuite, le dénombrement exhaustif, case par case, de la population africaine, est réalisé en août ; enfin, environ 10 % de la population africaine en 1948 et 5 % en 1959 est redénombé lors du « recensement par sondage » réalisé en septembre, octobre et novembre, immédiatement après le recensement.

Les questionnaires utilisés sont de trois sortes :

- celui du dénombrement exhaustif africain rédigé en langue nationale et qui ne comprend que des questions élémentaires (sexe, 5 groupes d'âge, situation matrimoniale en 1948 seulement, tribu) ; il est prévu une ligne par ménage, si tous ses membres appartiennent à la même tribu ;

- celui du sondage ; il est plus complet et comporte des questions sur l'âge (en 1948, 16 % des femmes donnent leur âge en années révolues, les autres par groupe d'âge), le lieu de naissance, la religion, le niveau d'éducation, la descendance, la fécondité actuelle, les événements survenus au cours des 12 derniers mois ; il est prévu une ligne par personne ;
- celui, très semblable au précédent, utilisé pour le dénombrement des non africains (et des Africains vivant dans les dépendances des maisons non africaines).

La durée des opérations de recensement proprement dit varie de 1 à 7 jours selon l'isolement des régions et le nombre d'agents recenseurs disponibles (fonctionnaires, missionnaires, élèves). Selon des témoignages recueillis en 1969, il semblerait qu'en 1959, dans certaines régions du nord de l'Ouganda, le dénombrement de la population se soit encore fait par groupe.

Les résultats du recensement de 1948 font l'objet d'une seule publication très générale pour la population africaine (sans aucune information provenant du sondage). En revanche, le recensement non africain fait l'objet de résultats très détaillés. Quant à celui de 1959, il donne lieu à un rapport distinct pour les recensements des Africains et des non africains.

— Le recensement de 1969

[Date de référence : 18 août 1969 ; population de fait]

Pour ce premier recensement de l'Ouganda indépendant, certaines des méthodes utilisées en 1948 et 1959 sont révisées : par exemple, il est décidé de faire un dénombrement unique de toute personne séjournant dans le pays, quelles que soient sa race et sa citoyenneté. Deux questionnaires sont alors utilisés :

- un questionnaire très simple est destiné à environ 90 % des zones rurales ; il porte sur le nom, le lien de parenté avec le chef de ménage ou toute autre personne du ménage, le sexe, l'âge en années révolues, la race et la nationalité ;
- un questionnaire plus détaillé est utilisé dans 10 % des communes des zones rurales et dans toutes les zones urbaines ; il comporte des questions supplémentaires sur le lieu de naissance, le niveau d'instruction, la situation matrimoniale, la mortalité (questions sur les parents survivants) et la fécondité (en distinguant le nombre d'enfants qui vivent à la maison, qui vivent ailleurs et qui sont décédés).

Le recensement est précédé d'une vaste campagne de publicité pour susciter la coopération de la population. Pendant la période du recensement et afin d'éviter tout malentendu, les autorités locales ont interdiction de percevoir des impôts ou d'arrêter un contribuable défaillant. La participation enthousiaste de la population semble acquise : des lettres paraissent même dans la presse demandant au gouvernement d'avancer la date du recensement pour que le Pape Paul VI, alors en visite en Ouganda, puisse figurer dans le « grand comptage ».

Enfin, l'après-midi du recensement est déclaré férié et un couvre-feu imposé pendant la nuit du 18 au 19 août : tous les lieux publics de divertissement sont fermés et des laissez-passer spéciaux sont délivrés aux agents recenseurs et aux autres personnes ayant besoin de se déplacer cette nuit-là. Dans toutes les zones urbaines, ainsi que dans les circonscriptions situées le long du lac Victoria, où la population est dense et particulièrement mobile, le recensement est fait en une nuit. Dans le reste du pays, il est terminé en quatre jours, plus rapidement que prévu (Thiriart, 1984).

— Le recensement de 1980

[Date de référence : 11 janvier 1980; population de droit ou de fait]

À partir de celui de 1980, les recensements se tiennent à des dates différentes dans l'année : janvier pour ceux de 1980 et de 1991 septembre pour celui de 2002, août pour celui de 2014.

Celui de 1980 n'a probablement pas pu se tenir en 1979 du fait de la guerre avec la Tanzanie (1978-1979) qui se termine par le renversement d'Idi Amin Dada, suivi d'une période confuse jusqu'en 1980 quand Milton Obote arrive au pouvoir.

Très proche dans sa conception générale du recensement de 1969, il comporte toutefois un questionnaire plus ambitieux (avec, par exemple, plus de questions sur l'éducation et l'activité économique). Les premiers résultats provisoires (population par sexe au niveau des sous-comtés) sont publiés en juin afin de fournir au gouvernement des données pour la délimitation des circonscriptions électorales. Malheureusement, en raison des troubles politiques de la période, la plupart des questionnaires sont perdus avant que le traitement puisse avoir lieu et seulement 11 % des données sont sauvegardées, provenant de 7 districts seulement (dont 5 sont dans la région occidentale). Ils ne sont donc pas représentatifs de l'Ouganda : aux fins d'analyse, le recensement de 1980 est donc finalement de peu de valeur (UBOS, 1997). Le rapport administratif du recensement est publié bien après le dénombrement du recensement de 1991, donc il n'a pu être utilisé pour tenir compte de cette expérience.

Cet échec a pour résultat que l'Ouganda ne dispose plus durant la décennie 1980 d'une base de données démographiques solide pour la planification du pays.

— Le recensement de 1991

[Date de référence : nuit du 11 janvier 1991; population de fait]

Lorsque le Mouvement national de résistance (MNR) prend le pouvoir en juillet 1985, les seules données disponibles sur la population sont celles du recensement incomplet de 1980, et celles obsolètes du recensement de 1969. La nécessité d'un nouveau recensement est évidente : il est programmé pour 1990, et il est finalement réalisé en janvier 1991, soit près de onze ans après celui de 1980.

Ce « recensement national de la population et des logements » est le premier recensement du pays à inclure une enquête assez détaillée sur le stock et les conditions de logement en Ouganda.

Prévu pour la semaine du 12 au 19 janvier 1991, le dénombrement se termine en 2 à 3 jours dans la plupart des régions. Une enquête post-censitaire de couverture (EPC) était programmée, mais n'est pas réalisée sans que l'on connaisse les raisons de son annulation.

Les résultats de ce recensement sont publiés selon le calendrier suivant : les résultats provisoires en juillet 1991 ; les résultats finaux (avant diffusion) en octobre 1992 ; la série de résumés par district en octobre 1992 ; le résumé national en avril 1994 ; les résultats finaux (avant diffusion) en janvier 1995. Le rapport analytique des données du recensement est publié en mai 1995 en trois volumes : caractéristiques démographiques, caractéristiques socioéconomiques et caractéristiques des ménages et du logement.

Les partenaires suivants complètent le financement de l'État ougandais ou apportent un appui technique : FNUAP, PNUD, Département de la coopération technique pour le développement des Nations Unies (UN DTCD), CEA, DANIDA, USAID.

— Le recensement de 2002

[Date de référence : nuit du 12 au 13 septembre 2002; population de fait]

Une loi de 1998 sur le Bureau ougandais des statistiques et le recensement prévoit que le ministre responsable de la planification ordonne « qu'un recensement soit effectué » sur toute question spécifiée dans la loi.

Le dénombrement se déroule du 12 au 26 septembre, et seuls les chefs de ménage sont questionnés sur le statut de droit. Un module agricole est intégré, qui couvre l'ensemble du pays. Le secteur privé à grande échelle et le secteur agricole institutionnel ne sont pas étudiés. En plus du questionnaire ménage, un questionnaire communautaire est administré aux dirigeants communautaires.

Le recensement de 2002 est suivi d'une enquête post-censitaire (EPC) réalisée trois mois après avec l'appui de l'Université de Makerere et du Bureau régional du FNUAP à Addis-Abeba. Cependant, l'analyse des données de l'EPC n'est publiée que trois ans plus tard, en octobre 2005. Le taux de couverture nationale est de 94,3 %, soit un taux d'omission de 5,7 % (Dackam Ngatchou, 2019).

Les résultats préliminaires, donnant la population totale par district et par sexe, sont publiés en octobre 2002. Le rapport sur le module agricole, communiquant des informations sur l'agriculture basée sur les activités des ménages, est publié en septembre 2004. Les résultats finaux, dont le rapport principal donnant les caractéristiques de la population et des ménages en résultats définitifs sont publiés en mars 2005. Sept monographies sont publiées à partir d'octobre 2006, dont une intitulée « Genre et groupes d'intérêts spéciaux ».

Le financement de ce recensement est assuré par le gouvernement et par plusieurs organismes : FNUAP, UE, USAID, DFID, NORAD.

— Le recensement de 2014

[Date de référence : nuit du 27 au 28 août 2014; population de fait]

La loi de 1998 est encore la base juridique pour la réalisation de ce « recensement national de la population et du logement ». En mai 2012, le recensement, initialement prévu pour août 2012, est repoussé une première fois à août 2013, car le budget nécessaire n'a pas pu être mis en place. En juillet 2013, il est à nouveau reporté à août 2014 pour la même raison. Pourtant, la cartographie a été entreprise entre janvier 2009 et juin 2012 et le recensement pilote qui couvre 21 districts a été réalisé en septembre 2011.

Le recensement vise à garantir la disponibilité de données démographiques et socioéconomiques de référence à utiliser dans la planification, la prise de décision fondée sur des preuves, la formulation de politiques et l'évaluation des programmes.

Le recensement commence le 28 août et se poursuit jusqu'au 10 septembre. Les résultats provisoires sont publiés en novembre.

L'enquête post-censitaire (EPC) est réalisée en octobre-novembre. Elle vise à vérifier l'exhaustivité de la couverture des ménages et l'exactitude du contenu des questionnaires.

Le rapport provisoire sur les résultats du recensement est publié en novembre 2014, suivi du rapport final publié en mars 2016. Les rapports des sous-comtés sont publiés en juin 2016 et la série de profils spécifiques aux régions administratives en juillet 2017, suivis la même année du rapport analytique abrégé et de la

première série de rapports thématiques. Le rapport sur « les technologies de l'information et de la communication et les envois de fonds aux ménages » fait partie des quatre rapports thématiques détaillés publiés en 2019.

Les bailleurs de fonds suivants participent au financement de l'opération : FNUAP, USAID, UNICEF, DFID.

— Le prochain recensement (2024 ?)

En février 2021, le Bureau National de Statistique de l'Ouganda (UBOS) annonce qu'il organisera un recensement entre août et septembre 2022 pour mettre à jour les données qui seront utilisées dans la mise en œuvre du Plan de développement national III. En septembre 2022, une nouvelle date est annoncée : 2023, avec pour nuit de référence la nuit du 24 au 25 août.

La cartographie, qui utilise le système d'information géographique (SIG), est lancée et se termine en mars 2023.

Ce recensement sera numérique, la collecte des données devant se faire sur des tablettes. En décembre 2022, un Conseil national du recensement est mis en place pour veiller au bon déroulement du recensement, et un budget de 339 milliards de shillings est adopté pour le recensement.

Plus de 110 000 agents recenseurs et environ 10 900 superviseurs doivent être employés pour collecter des données durant 10 jours, jusqu'au 3 septembre 2023. Leur recrutement est prévu en juin 2023.

Les résultats provisoires sont prévus deux mois après la fin du dénombrement, et le rapport complet des résultats définitifs devrait paraître en juin 2024.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Lury (D. A.), 1968, Données démographiques de l'Afrique de l'Est, in Caldwell (J. C.), Okonjo (C.), eds., 1968, La population de l'Afrique tropicale, The Population Council, New York, p. 62-94.
- Martin (C. J.), 1961, Population Census Estimates and Methods in British East Africa, in Barbour (K. M.), Prothero (S. R.), 1961, Essays on African Population, Routledge and Kegan Paul, Londres, p. 17-30.
- Ominde (S.), 1975, The Population of Kenya-Uganda-Tanzania, CICRED, Paris, 124 p.
- Thiriart (M. P.), 1984, Ouganda, in GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains, Paris, vol. 2, p. 223-238.

RWANDA

- ▀ Population 2022 = 13,6 M
- ▀ Recensements = 5

Indépendance : 1 ^{er} juillet 1962	Années de recensements				
	1978	1991	2002	2012	2022

Le Rwanda a effectué 5 recensements, tous après son indépendance. Les intervalles censitaires sont de 13, 11 et 10 ans (2 fois), soit une moyenne de 11,0 ans.

Les recensements administratifs (Looky, 1972; Niyibizi, 1982; Tesfaye, 2009; United Nations, 1953)

Jusqu'aux indépendances, le territoire du Ruanda-Urundi est considéré comme une seule entité administrative⁵. Les premiers renseignements sur la situation démographique de ce territoire datent du début du XX^e siècle et ont pour sources certains explorateurs sous le régime allemand, ainsi que les missionnaires. On dispose ainsi d'estimations de la population pour 1898, 1907 et 1913, obtenues par extrapolation à partir de recensements partiels ou de dénombrements de huttes.

En 1922, la Belgique se voit confier l'administration du Rwanda-Urundi par la Société des Nations, et l'administration coloniale belge éprouve le besoin de mieux connaître les effectifs de la population. Elle inaugure un système d'enregistrement par les chefs et sous-chefs coutumiers, des seuls Hommes Adultes (âgés de 16 ans et plus) et Valides (HAV) soumis à l'impôt, système qui est appliqué jusqu'en 1931. Les sous-chefs étant rémunérés proportionnellement à l'effectif de la population imposable, ils ont intérêt à avoir un enregistrement le plus complet possible. Les estimations de la population totale sont alors basées sur cet enregistrement, mais sont incertaines, car obtenues par simple multiplication par un facteur.

En 1931, le système est élargi et transformé en un recensement administratif sur fiches portant cette fois sur les hommes, valides ou non, et leur famille. Et des cartes d'identité sont délivrées à tous les hommes adultes (avec mention de la « race » : Hutu, Tutsi ou Twa). Pour la collecte des données, l'unité de base est la colline de recensement, plusieurs collines pouvant être regroupées administrativement pour former une « zone », et les résultats sont disponibles au niveau de ces zones. Le recensement est effectué par l'agent administratif de la zone sur des fiches établies au nom de chaque HAV. Quelques cartes sont ajoutées pour les femmes ou les vieillards vivant seuls et n'étant pas à la charge d'un HAV. Les services communaux envoient une fois par an les données par colline ou par zone à la province.

La mise en place de ce système s'achève en 1933; par ailleurs, l'état-civil s'améliore et à partir de 1936, les estimations sont considérées par l'administration comme assez correctes, du moins en ce qui concerne les hommes adultes, le nombre de ceux ayant réussi à éviter l'enregistrement étant relativement faible.

Ces recensements, interrompus pendant la Seconde Guerre mondiale, reprennent en 1948 et se poursuivent après l'indépendance, mais fournissent

5 De ce fait, ce paragraphe est très proche de son semblable dans la fiche du Burundi.

des résultats hétérogènes par commune : soit la population totale, soit la population imposable (les HAV), soit la population totale et la population imposable. Ces statistiques administratives sont entachées d'erreurs dues aux buts du recensement (l'impôt), au rassemblement de la population en des points déterminés, parfois très éloignés des lieux d'habitation (recensements par groupes), et au manque absolu d'instructions précises pour le personnel administratif local chargé du recensement.

L'insuffisance des données tirées des recensements administratifs (complétées par des enquêtes par sondage portant sur un certain nombre de « groupements » considérés comme représentatifs) apparaît dans le Plan Décennal du Ruanda-Urundi (1951-1961) qui insiste sur la nécessité de disposer de statistiques démographiques aussi précises que possible. Le Ruanda-Urundi décide alors, sous l'impulsion du chercheur Victor Neesen d'organiser en 1952 une enquête par sondage en s'appuyant sur l'administration territoriale. C'est la première enquête par sondage réalisée en Afrique.

La période de l'indépendance est marquée par des violences ethniques entre Hutus et Tutsis, une grande partie de ces derniers quittant leur pays. L'indépendance ne produit pas de changements en ce qui concerne les dénombrements de population (registres, recensements partiels éventuellement complétés par des enquêtes partielles), avec notamment des estimations pour 1962, 1964, 1970 et 1976. Et en 1970 est réalisée aussi la seconde enquête démographique par sondage.

— Le recensement de 1978

[Date de référence : nuit du 15 au 16 août 1978; population de droit et de fait]

Ce premier « recensement général de la population et de l'habitat » a pour base légale un décret-loi du 26/07/1977 qui porte sur l'organisation des activités statistiques au Rwanda. Pour sa réalisation, sont mises en place une Commission Nationale, des Commissions Préfectorales et des Commissions Communales pour sensibiliser la population.

Ce recensement est réalisé par le Bureau National de Recensement dans de bonnes conditions, avec notamment un délai de préparation suffisant et un personnel compétent (national et international).

Grâce à l'aide technique des Nations Unies, les travaux cartographiques nécessaires sont effectués et permettent le découpage en districts de recensement (DR) de tout le territoire national et la production de croquis de chaque DR.

Un recensement-pilote réalisé un an avant le recensement (du 7 au 21 août 1977) teste le questionnaire et évalue les problèmes pouvant survenir en raison du terrain et de la sensibilité du public. Il porte sur un échantillon par choix raisonné d'une population d'environ 20 000 habitants répartis en 20 DR sélectionnés pour obtenir une diversité des conditions sociales, économiques, géographiques et écologiques.

En tout 36 questions sont posées sur : la résidence, le lieu de naissance, l'ethnie, l'état matrimonial, la religion, la scolarité, l'activité et la profession, la natalité-fécondité, la mortalité générale et infantile, les caractéristiques du logement, etc.

Le dénombrement est effectué par environ 4 500 agents recenseurs (correspondant à autant de DR), 520 contrôleurs de zone (1 pour 7 à 8 DR), 170 superviseurs (1 pour chaque commune en moyenne) et 10 coordonnateurs (soit 1 par préfecture). Les agents recenseurs sont, dans la mesure du possible, des enseignants originaires ou œuvrant dans le secteur.

La collecte des données a lieu sur le terrain du 16 au 31 août 1978. La population est confinée chez elle pendant les 24 heures de la date de référence. Chaque agent recenseur a en charge le recensement de tous les ménages de son DR.

Une tabulation manuelle est effectuée à partir du tableau récapitulatif figurant sur le questionnaire et du cahier de district afin de publier des chiffres préliminaires du nombre d'habitants par sexe pour les dix préfectures, leurs communes, secteurs et circonscriptions urbaines. Cette exploitation permet de publier dès octobre 1978, soit un mois après la fin des opérations de terrain, les « Résultats préliminaires ».

Le traitement des données, fait par ordinateur, prend beaucoup de temps à cause des difficultés rencontrées : retard de la saisie des données par suite de pannes enregistrées au début de l'installation d'un ordinateur au Bureau National de Recensement en novembre 1979; retard de la tabulation à cause des changements fréquents des experts informaticiens.

Les résultats définitifs comprennent une brochure de synthèse des principaux résultats parue en décembre 1982 et 7 volumes publiés en 1983 et 1984 : I - Effectifs de la population (statut de résidence, sexe, âge, état matrimonial et polygamie, lieu de naissance, nationalité, religion, niveau d'instruction); II - Activité économique; III - Fécondité - mortalité; IV - Ménages et habitat; V - Secteur urbain; VI - Analyse; VII - Méthodologie. Deux questions étaient posées sur la mortalité générale et sur la mortalité infantile, mais seuls les résultats de la mortalité infantile sont donnés.

Le financement de l'opération est assuré par le gouvernement et par le FNUAP et l'USAID.

Le recensement de 1991

[Date de référence : nuit du 15 au 16 août 1991; population de droit et de fait]

Ce « recensement général de la population et de l'habitat » est régi par un arrêté présidentiel du 14 janvier 1991 relatif à son organisation. Il est réalisé par le Service National de Recensement rattaché à la Direction Générale de la Statistique. Il est effectué sous l'autorité et le contrôle de la Commission Nationale de Recensement, assistée de la Commission Technique de Recensement et des Commissions Prélectorales et Communales.

Il se déroule dans un contexte politique tendu, le pays se trouvant en situation de guerre civile depuis 1990, et certaines régions n'étant pas facilement accessibles pour les agents recenseurs car étant dans les mains des rebelles de l'époque.

Les travaux préparatoires sont lancés en novembre 1989. Un travail cartographique permet la mise à jour des cartes administratives disponibles, à partir desquelles est effectué un découpage du territoire national en 6 213 districts de recensement (DR) et 1 497 zones de contrôles (ZC). Un DR est une entité géographique de 250 ménages en moyenne, soit une population d'environ 1 100 personnes. Un DR (qui ne peut être à cheval sur deux secteurs administratifs) est confié à un agent recenseur qui y assure le dénombrement. Une ZC regroupe 4 ou 5 DR et est confiée à un contrôleur. Au total 6 650 agents recenseurs sont mobilisés pour faire le dénombrement, ainsi que 1 501 contrôleurs et 147 superviseurs.

Le questionnaire est testé en août 1990 lors d'un recensement-pilote, soit exactement un an avant le dénombrement principal. Il comprend 3 parties : a) la localisation géographique du ménage, b) les caractéristiques individuelles des membres

du ménage (nom et prénom, sexe, date de naissance, lieu de naissance, nationalité, ethnie, alphabétisation, type d'instruction suivi, emploi exercé, naissances, décès, etc.), c) les caractéristiques de l'habitation (structure de l'habitation, mode d'approvisionnement en eau, mode d'éclairage, type d'aisance, etc.).

Le dénombrement est conduit sur le terrain du 16 au 30 août 1991. Une enquête post-censitaire de contrôle est organisée deux semaines après le dénombrement (du 16 au 30 septembre 1991), sur un échantillon représentatif de 120 DR (40 à Kigali-ville, 35 dans les autres zones urbaines et 45 en milieu rural). Elle est exécutée par 167 enquêteurs et 32 contrôleurs. Après l'enquête, les questionnaires sont soumis à un appariement manuel dans le but de faire correspondre les informations recueillies lors de l'enquête avec celles collectées lors du RGPH. Des visites de suivi sont ensuite effectuées sur le terrain dans le but d'identifier et de corriger les erreurs, tant du recensement que de l'enquête. Celle-ci donne un faible taux d'omission de 2,5 %; ce taux est de 6,3 % pour Kigali-ville, 3,8 % pour les autres zones urbaines, et 2,4 % pour le milieu rural.

L'exploitation du recensement se fait en trois temps :

- un dépouillement manuel (dont les résultats sont donnés en décembre 1991), réalisé à partir des fiches récapitulatives de DR (remplies par les agents recenseurs, et donnant la répartition de la population selon le sexe et le statut de résidence) et des fiches récapitulatives de ZC (remplies par les contrôleurs à partir des fiches de DR et donnant également la répartition de la population selon le sexe et le statut de résidence);
- l'exploitation d'un échantillon représentatif de 10 % des questionnaires des ménages ordinaires, qui est faite par les cadres du Service National de Recensement; les « résultats préliminaires » sont publiés en décembre 1992; un atelier pour finaliser le rapport d'analyse se tient à Kigali en avril 1993 et le rapport « Analyse de l'échantillon de 10 % » est publié en juillet 1993;
- l'analyse des données définitives, qui commence en mai 1993 et se poursuit jusqu'en 1994; huit thèmes sont analysés : répartition spatiale de la population; structure par âge et sexe; caractéristiques de la population active; état matrimonial et nuptialité; natalité et fécondité; mortalité; mouvements migratoires; ménages et habitat.

Les rapports d'analyse (dont la version complète du manuscrit est disponible) ne sont pas publiés pour des raisons de violences politiques. Et ces données ne reflètent plus la réalité du Rwanda après les bouleversements profonds engendrés par les massacres et le génocide de 1994.

Ce recensement bénéficie de l'appui technique du Département des Nations Unies pour le Développement Économique et Social (DESD) pour sa gestion quotidienne; du Bureau de recensement des États-Unis pour le traitement de données; du Département de Démographie de l'Université de Montréal pour l'analyse des données; et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).

Le financement de l'opération est assuré par le gouvernement et par le FNUAP, le PNUD, l'USAID, le Canada (ACDI), la Suisse, les Pays-Bas, la Belgique et l'Allemagne (GTZ).

Le recensement de 2002

[Date de référence : nuit du 15 au 16 août 2002; population de droit et de fait]

Ce « recensement général de la population et de l'habitat » est institué par deux arrêtés présidentiels du 29 décembre 1999 et du 10 novembre 2000 relatifs à son organisation. Conduit 8 ans après le génocide de 1994, il donne des informations sur les changements démographiques survenus dans le pays. Ces événements ont en effet coûté la vie à un grand nombre de Rwandais et provoqué le déplacement de nombreux autres tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire national, une partie importante de ces derniers migrants étant d'ailleurs revenus après la fin de ces événements et avant le recensement. D'où l'importance de cette opération.

Il se différencie des deux recensements précédents par la suppression de la question sur l'ethnie. Il faut d'ailleurs signaler que les cartes d'identité délivrées après le génocide n'indiquent plus l'appartenance ethnique du porteur (Tesfaye, 2009).

Ce recensement est réalisé par le Service National de Recensement, en coordination avec la Commission Nationale de Recensement. Les Commissions provinciales et les Commissions de district jouent le même rôle au niveau local.

La cartographie est réalisée de mai 2001 à juin 2002 et permet de découper le territoire national en zones de dénombrement (au total 7 726 ZD) et d'actualiser les limites des différentes entités administratives qui ont été modifiées en 2000. Les données cartographiques sont enregistrées sur le terrain à l'aide d'un GPS (Global Positioning System). La mise en place d'un Système d'information géographique (SIG) permet de digitaliser les cartes censitaires utilisées lors du dénombrement.

Un recensement-pilote est mené sur un échantillon de 17 Districts du pays entre le 16 et le 30 août 2001, soit exactement un an avant le recensement général, pour tester le questionnaire et les autres outils de collecte.

Il y a deux types de questionnaire ménage (qui comporte 51 variables) : un questionnaire ménage ordinaire et un questionnaire ménage collectif. Les informations collectées portent sur certaines caractéristiques des membres du ménage : démographiques (âge, sexe et état matrimonial), socioculturelles et socioéconomiques (langues parlées, appartenance religieuse, alphabétisation et caractéristiques scolaires, handicap et activité économique). Enfin, des questions sont posées sur le logement, les conditions de vie et l'accès de la population à certains équipements modernes de base. De plus, un questionnaire supplémentaire sur les exploitations agricoles et sur l'élevage est aussi administré. Il n'est pas fait état des résultats issus de ce questionnaire dont les données sont exploitées directement par le Ministère chargé de l'agriculture et de l'élevage.

Pour la collecte des données, sont recrutés 9 150 agents recenseurs, 1 550 chefs d'équipes, 163 superviseurs et 24 contrôleurs provinciaux. La formation de ce personnel se déroule entre du 13 au 22 juillet 2002 à Kigali pour les formateurs et du 29 juillet au 4 août dans tous les Districts du pays pour le reste des agents de terrain.

Le dénombrement a lieu du 16 au 30 août 2002 sur l'ensemble du territoire. Trois semaines après la fin du dénombrement, une enquête post-censitaire est organisée du 23 septembre au 2 octobre sur un échantillon de 120 ZD réparties sur 82 Districts. L'enquête révèle un taux de couverture du recensement de 97 %.

Une exploitation manuelle des fiches récapitulatives des zones de contrôle, remplies par les chefs d'équipes à la fin de la collecte, permet la publication des résultats

préliminaires en février 2003. Puis vient le traitement informatique des données (vérification et codage des questionnaires, saisie des données, sortie des tableaux statistiques) qui dure 8,5 mois. Les données sociodémographiques saisies au cours du traitement informatique sont incorporées au SIG pour permettre la sortie de cartes thématiques et d'un atlas.

Les résultats sont publiés à partir de la fin de l'année 2004 : résultats définitifs, rapport de synthèse (février 2005), monographies régionales, rapport général, ainsi que 16 rapports d'analyse thématique portant sur les sujets suivants : taille et répartition de la population; caractéristiques socioculturelles de la population; état-civil et nuptialité; fécondité; mortalité; migration et urbanisation; caractéristiques des ménages ordinaires; le logement et son environnement; caractéristiques éducatives de la population; activité économique; situation des femmes; situation des personnes âgées; situation des personnes handicapées; situation des enfants; projections de la population - 2002-2022; niveau de vie des ménages.

Le financement de l'opération est assuré par le gouvernement et par les bailleurs suivants : Union Européenne, FNUAP, Royaume-Uni (DFID) et Pays-Bas.

— Le recensement de 2012

[Date de référence : nuit du 15 au 16 août 2012; population de droit et de fait?]

Suite à un arrêté présidentiel du 7 février 2011, le Gouvernement décide de procéder à ce « recensement de la population et du logement » coordonné par la Commission nationale du recensement (et ses antennes au niveau des provinces et des districts) avec l'appui du Comité technique du recensement, et réalisé par le National Institute of Statistics of Rwanda (NISR).

Les travaux cartographiques, menés de février 2011 à mars 2012, divisent le pays en 16 728 zones de dénombrement (ZD) bien délimitées, unités attribuées à chaque agent recenseur pour le dénombrement. Des techniques modernes sont utilisées : le système d'information géographique (SIG) et le système de positionnement global (GPS) pour la mise à jour des cartes existantes, y compris les limites géographiques des unités administratives et la géolocalisation des infrastructures socioéconomiques (écoles, centres de santé, marchés, industries, églises, etc.).

Un recensement-pilote est réalisé du 16 au 30 août 2011 (soit exactement un an avant le dénombrement) pour tester les questionnaires et les autres outils de collecte de données; il porte sur un échantillon de 75 ZD dans tous les districts du pays.

Une campagne de sensibilisation de la population est menée, avec des slogans comme « Je me fais recenser, car j'ai de la valeur ».

Deux types de questionnaires différents sont administrés : un pour les ménages privés et un pour les ménages institutionnels. Le questionnaire pour les ménages privés enregistre les personnes, le ménage et la mortalité et contient 77 variables. Le questionnaire pour les ménages institutionnels ne contient qu'un enregistrement des personnes. Pour celles-ci, les données collectées sont : sexe, âge, lien de parenté avec le chef de ménage, état matrimonial, migration, nationalité, éducation, langue, religion, emploi, handicap, fécondité, assurance médicale.

La collecte des données est réalisée sur le terrain du 16 au 30 août 2012.

Les agents recenseurs sont chargés chacun d'une ZD; les superviseurs d'équipe couvrent en moyenne cinq ZD chacun. Au-dessus, la hiérarchie comprend : les contrôleurs

de secteur, les superviseurs de zone (couvrant entre deux et cinq secteurs administratifs), enfin les coordinateurs de district, provinciaux puis nationaux. Avant le travail de terrain, tout ce personnel est formé, notamment les 24 426 agents recenseurs dans 68 centres de formation répartis dans tous les districts du pays.

Le dénombrement est suivi d'une enquête post-censitaire (EPC) menée du 19 septembre au 3 octobre 2012 sur un échantillon de 120 ZD dans tous les districts du pays. Une fois la collecte terminée, un appariement est effectué manuellement entre les données de l'EPC et celles du recensement. Des visites de rapprochement sont effectuées pour vérifier les personnes et les ménages non appariés et pour identifier les cas de dénombrement erroné. Le principal résultat est que le taux de couverture nette pour l'ensemble du pays dépasse 99 % (99,25). Le niveau de couverture nette est presque similaire pour les zones urbaines et rurales. Le taux de couverture des femmes est légèrement supérieur à celui des hommes.

La publication des résultats donne lieu aux rapports suivants : résultats provisoires (la population totale par sexe pour toutes les provinces, districts et secteurs du pays), publiés en novembre 2012; principaux indicateurs (résultats finaux); projections démographiques; évaluation de la qualité des données; tableaux de publication; atlas; sondage post-censitaire. Enfin, 15 rapports d'analyse thématique sont publiés : Taille, structure et répartition de la population; Caractéristiques socioéconomiques des personnes handicapées; Éducation; Statut socioéconomique des personnes âgées; La fécondité; Le genre; Caractéristiques des ménages et des logements; La force de travail; État matrimonial et nuptialité; Mesure et cartographie de la pauvreté non monétaire; Migration et mobilité spatiale; Mortalité; Statut socioéconomique des enfants; Statut socioéconomique des jeunes; Caractéristiques socio-culturelles de la population.

Le financement de ce recensement est assuré par le gouvernement, le FNUAP, le Royaume-Uni (DFID) l'Union Européenne et la Banque mondiale.

— Le recensement de 2022

[Date de référence : nuit du 15 au 16 août 2022; population de droit et de fait?]

Le Rwanda réalise ce recensement en août 2022, avec des méthodes plus technologiques que pour le précédent recensement, notamment l'utilisation d'outils numériques (collecte des données sur des tablettes). Le dénombrement sur le terrain se déroule du 16 au 30 août 2022.

Ce recensement inclut la diaspora rwandaise vivant à l'étranger qui se recense par Internet.

La cartographie se déroule d'octobre 2020 à juillet 2021 en utilisant les nouvelles technologies (images satellites, tablettes, logiciels SIG). Un recensement-pilote a lieu en septembre 2021 dans 600 villages de chaque secteur. Cependant, ces deux opérations rencontrent quelques difficultés, notamment les impacts de l'épidémie de Covid-19.

La formation des formateurs se déroule en deux temps : 200 sont formés au niveau national du 15 au 28 mai 2022, puis 1 700 au niveau du district pendant les week-ends du 4 juin au 10 juillet 2022. Les 27 000 agents recenseurs comprennent de nombreux enseignants du primaire, et leur formation a lieu entre le 21 juillet et le 9 août 2022.

La liste des ménages est menée du 10 au 14 août 2022. La collecte des données sur le terrain a lieu du 16 au 30 août 2022. En moyenne, l'interview par questionnaire dure environ 20 à 30 minutes.

Les résultats provisoires sont publiés en février 2023 et les résultats définitifs sont prévus pour décembre 2023.

Le FNUAP contribue au financement de ce recensement, notamment pour la fourniture des tablettes

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, Rwanda, in *The handbook of national population censuses. Africa and Asia*. Greenwood Press, p. 354-360.

Looky (S. I.), 1972, Kigali (Rwanda), in *Rapport de mission effectuée du 21 juillet au 6 août 1972 et du 16 août au 15 septembre 1972*, OCAM, Service Statistique, p. 1-16.

Niyibizi (S.), 1982, Rwanda, in *GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains*, Paris, vol. 1, p. 235-246.

United Nations, 1953, *The population of Ruanda-Urundi*, Dept. of Social Affairs, Population Division, *Population Studies*, N° 15, New York, 38 p.

SÃO TOMÉ E PRÍNCIPE

- Population 2022 = 0,2 M
- Recensements = 8

	Années de recensements			
Avant l'indépendance	1940	1950	1960	1970
Indépendance : 12 juillet 1975	1981	1991	2001	2012

Les quatre premiers recensements ont été effectués par le Portugal avant l'indépendance, et les quatre suivants après celle-ci. Les intervalles censitaires sont de 10 ou 11 ans, sauf le dernier (13 ans). L'intervalle moyen est de 10,6 ans.

■ Avant le premier recensement (Morgado, 1984; Domschke et Goyer, 1986)

Il y a très peu d'informations sur les recensements administratifs qui semblent avoir été réalisés à partir du début du XX^e siècle, notamment en 1904, 1914, 1921 et 1926. Mais peu de résultats ont été publiés, ni d'indications sur la méthodologie.

On a toutefois quelques informations sur celui de 1921, dont les résultats sont entièrement publiés en 1923. Il est réalisé par le Secrétariat Général du Gouvernement et par les autorités locales.

■ Les recensements de 1940, 1950, 1960 et 1970 (Morgado, 1984; Domschke et Goyer, 1986)

On considère qu'avec le recensement de 1940 commence la série de recensements statistiques à proprement parler. On ne dispose de guère d'éléments pour assurer qu'il s'agit bien de recensements statistiques et non plus administratifs, sinon qu'ils

ont été orientés « techniquement par l'INS portugais en tant qu'autorité statistique centrale pour tous les territoires sous administration portugaise. Cette orientation s'est traduite par l'envoi d'instructions détaillées incluant le plan de traitement des données, par l'appui technique ainsi que par la publication des principaux tableaux. » (Morgado, 1984).

Comme l'on dispose de plus d'informations pour les recensements réalisés à ces dates dans les autres colonies portugaises d'Afrique (Angola, Cap-Vert, Guinée-Bissau et Mozambique) et que ces informations permettent de conclure qu'il s'agit bien de recensements statistiques, nous supposons qu'il en est de même pour ceux de São Tomé e Príncipe.

Il y a eu peu de publications : « Une page de résultats de 1940 a été publiée dans l'*Anuario estatístico português* de 1941 et quatre pages de résultats de 1950 ont été publiés dans leur *Boletim mensal do Instituto Nacional de Estatística* en 1951. » Pour celui de 1960, « la seule publication disponible est une page dactylographiée contenant les données suivantes : population totale des divisions administratives, *concelhos* et *freguesias*, par sexe et par race. » (Domschke et Goyer, 1986).

Quant au recensement de 1970, « il est effectué par l'*Instituto Nacional de Estatística* (INS) du Portugal », mais « il n'y a aucune information sur l'organisation et les méthodes utilisées », notamment « aucune indication sur la réalisation de recensements tests ou d'enquête post-censitaire. » (Domschke et Goyer, 1986). Sa date de référence est le 30 novembre, et quelques résultats sont publiés.

— Les recensements de 1981 et de 1991

Un décret-loi du 8 novembre 1978 établit le cadre légal du recensement de la population et de l'habitat de 1981. C'est un recensement sur la population de fait. Le questionnaire ménage comporte 8 questions sur les caractéristiques de l'habitation, et 14 questions sur la population, dont une sur la survie des enfants nés au cours des douze derniers mois. Très peu d'informations sont disponibles sur l'organisation de ce recensement mentionné par Morgado (1984) et Domschke et Goyer (1986).

La date de référence du dénombrement de 1991 est le 4 août (UNSTAT, 2002) ; ses données sont utilisées dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté de São Tomé e Príncipe publié en janvier 2003 : « Le processus d'urbanisation est observable principalement dans le district d'Água Grande, suivi de Mé-Zóchi. La population d'Água Grande est passée de 15 pour cent de la population totale en 1960 à 36,5 pour cent en 1991. » (IMF, 2005). Le Portugal et Taiwan contribuent au financement de ce recensement. Comme pour le recensement précédent, peu d'informations sont disponibles sur son organisation.

— Le recensement de 2001

[Date de référence : 25 août 2001 ; population de droit et de fait]

Par un décret-loi du 24 octobre 2000, sont décidées l'organisation et l'exécution de ce « recensement général de la population et de l'habitat ».

Il est réalisé par l'Institut National de la Statistique (INE) avec la collaboration des autorités locales du 25 août au 8 septembre 2001.

Avec la cartographie, l'INE enquête sur l'ensemble du parc immobilier du pays et procède à la division de l'ensemble du territoire national en quatre régions de supervision, puis en zones de supervision, enfin en 149 zones de dénombrement

(ZD) contenant en moyenne environ 200 logements, chaque agent recenseur devant procéder pendant une période de 15 jours à la collecte des données dans la ZD à laquelle il est affecté.

Un recensement-pilote est exécuté et la collecte des informations se fait sur un questionnaire ménage. Les informations recueillies sont relatives aux caractéristiques démographiques, géographiques et socioéconomiques, à l'éducation, aux ménages, aux migrations internes et internationales, à la fécondité et à la mortalité, et aux logements.

Les résultats préliminaires sont disponibles en octobre 2001. L'INE publie dix rapports d'analyse thématique en 2003, dont trois nouveaux thèmes : la population handicapée, les caractéristiques des femmes, et des projections démographiques.

La contribution financière du Gouvernement est de 8% contre 92 % pour les partenaires financiers du pays : FNUAP, Portugal, Taiwan, PNUD et Banque mondiale.

Le recensement de 2012

[Date de référence : nuit du 12 au 13 mai 2012; population de droit et de fait]

Ce « recensement général de la population et de l'habitat » devait avoir lieu en 2011, mais il est reporté, car le pays n'est alors pas en mesure de mobiliser les ressources financières nécessaires.

Un décret-loi du 20 avril 2011 établit les règles auxquelles le recensement doit obéir et définit l'INE comme son responsable, sous le contrôle d'une Commission nationale.

L'INE du Cap-Vert, conjointement avec l'Institut brésilien de géographie et de statistique (IBGE), apporte son expérience concernant notamment les innovations technologiques introduites dans le recensement entièrement numérique effectué en 2010 au Cap-Vert.

La cartographie du recensement est effectuée d'août 2011 à mars 2012, avec pour objectif l'identification et la localisation précise de tous les lieux habités en vue de diviser le pays en districts, sous-districts et zones de dénombrement (ZD). Le système GPS est utilisé et toutes les informations sont géo-référencées dans le cadre de la création d'un système d'information géographique (SIG).

Un recensement-pilote est réalisé du 23 novembre au 12 décembre 2011 dans 8 ZD. Le recensement est réalisé sur le terrain du 13 mai au 22 juin 2012. Le travail est effectué par 285 agents recenseurs encadrés par 66 contrôleurs et utilisant des tablettes pour enregistrer les informations.

Les résultats provisoires sont publiés dès la fin juin 2012. La publication des résultats définitifs se fait en 3 volumes : au niveau national ; pour chaque district ; et pour les localités. Enfin, 13 volumes thématiques sont publiés : état et structure de la population, les enfants et les adolescents, population jeune, caractéristiques éducatives, mortalité, fécondité, caractéristiques du logement et conditions de vie des familles, migration, caractéristiques économiques de la population, population handicapée, les femmes, population âgée, nuptialité.

Outre l'apport propre du Gouvernement, le recensement reçoit l'appui du FNUAP, de l'UNICEF, de la BAD, de l'Union Européenne, de l'Agence brésilienne de coopération/Institut brésilien de géographie et de statistique (IBGE), du Japon (JICA) et de la Société de télécommunications Saotomean (CST).

Le prochain recensement (2024 ?)

La planification du prochain recensement prévu pour mai 2022 est finalisée en 2021, la mobilisation des ressources financières et les capacités techniques requises devant être alors assurées.

Mais ce « recensement général de la population et de l'habitat » est ensuite reporté à septembre 2022, puis à 2023 en raison de la pandémie de Covid-19 qui n'a pas permis de mobiliser des ressources, toute l'attention étant alors focalisée sur le Covid-19. Il est ensuite reporté aux premiers mois de 2024.

Les travaux préparatoires sont en cours, notamment la cartographie et le recensement-pilote.

La Banque mondiale doit participer au financement de l'opération.

Nous n'avons pas trouvé d'autre information sur ce projet.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, Sao Tomé And Príncipe, in The handbook of national population censuses. Africa and Asia. Greenwood Press, p. 371-375.

IMF, 2005, Democratic Republic of São Tomé and Príncipe : Poverty Reduction Strategy Paper, IMF Country Report, International Monetary Fund Washington D.C., 150 p.

Morgado (N. A.), 1984, Saint Thomas et Prince, in GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains, Paris, vol. 2, p. 239-248.

UNSTAT, 2020, Population and housing census dates 1990 and 2000 rounds of censuses Containing data available as of January 25, 2002, United Nations Statistics Division, New York, 2002, 7 p.

SÉNÉGAL

- Population 2022 = 17,7 M
- Recensements = 4

	Années de recensements			
Indépendance : 4 avril 1960	1976	1988	2002	2013

Il n'y a pas eu de recensement avant l'indépendance (les recensements administratifs mis à part), et seulement quatre depuis, le premier en 1976, le dernier en 2013. Les intervalles intercensitaires sont donc relativement faibles (12, 14 et 11 ans) et la moyenne est de 12,3 ans.

Les recensements administratifs

On dispose de recensements pour les « comptoirs » de Saint-Louis et de Gorée dès le milieu du XVIII^e siècle : Saint-Louis, 1758; Gorée, 1758 et 1767. Au XIX^e siècle, il y a quelques autres initiatives, essentiellement pour les comptoirs et les « escales »; le développement des connaissances démographiques des zones rurales ne commence vraiment qu'à partir des années 1890, avec notamment les dénombrements de 1891 et 1895 (Becker, 1983).

Le premier recensement administratif, effectué dans un but essentiellement fiscal, remonte à 1904. Mais il ne couvre qu'une très petite partie du pays actuel : les quatre communes de Saint-Louis, Gorée, Dakar et Rufisque, les escales implantées le long des cours d'eau et une petite bande de terre de part et d'autre du chemin de fer reliant Dakar à Saint-Louis. Soit au total une superficie de 1 135 km² (Guy, 1904).

Des recensements administratifs sont ensuite organisés plus ou moins régulièrement. Des résultats sont disponibles pour 1904, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911, 1921, 1933, 1936, 1948, 1952, 1955, 1956. Ils font apparaître une croissance, lente, mais régulière de la population (exception faite de la période 1911-1921). Le taux d'accroissement annuel sur la période 1907-1960 serait de 1,9 % (Sadio, 1984).

Mais ces données, souvent approximatives, ne sont guère utilisées, car, en raison même de leurs objectifs, ces recensements administratifs ne fournissent pas de résultats reflétant fidèlement la situation démographique du pays.

La responsabilité et l'initiative des recensements administratifs se situent au niveau du Chef d'Arrondissement qui établit un registre par village, généralement un simple cahier d'écolier divisé en colonnes pour les divers renseignements collectés : n° de famille, n° de personne, nom et prénoms, date de naissance, lien avec le chef de famille, activité, renseignements fiscaux sur le bétail. On recense en principe tous les habitants, imposables et non imposables. Mais en réalité, en l'absence de tout contrôle organisé au niveau central, l'exécution subit des variantes et des dégradations diverses selon les endroits, et la qualité est très inégale (Viennet, 1972).

On a pu vérifier les listes de villages lors de la préparation de l'enquête démographique de 1970-71 pour arriver à la conclusion qu'il ne manquait que 300 villages (ou tribus) sur 13 000, et toujours des très petits. De même, l'enregistrement des personnes imposables semble correct, contrairement à celui des non imposables, très sous-estimé (Viennet, 1972).

L'intérêt des données démographiques ne sera reconnu qu'à la fin de l'époque coloniale, avec la réorganisation des services statistiques. C'est au Sénégal que sont réalisés entre 1951 et 1955 les premiers véritables recensements statistiques effectués sous la colonisation française pour l'ensemble de l'AOF : il s'agit des recensements urbains de Ziguinchor et Diourbel en 1951, Thiès et Saint-Louis en 1954 et Dakar en 1955. De plus, une enquête régionale d'un très grand intérêt est menée dans la Moyenne Vallée du Sénégal en 1957.

— Le recensement de 1976

[Date de référence : 16 avril 1976; population de droit et de fait]

Après l'indépendance (1960), les données démographiques sont d'abord recueillies par deux enquêtes : celle de 1960-1961 (rétrospective) et celle de 1970-1971 (à passages répétés). Ce sont alors les seules sources de données démographiques à l'échelle nationale. Or, la nature même de ces enquêtes, à savoir des sondages, restreint l'utilisation de leurs résultats, notamment pour disposer de données démographiques fiables au niveau des unités administratives inférieures à la région. Or, une connaissance poussée de la population des petites unités géographiques est indispensable pour l'élaboration d'un plan de développement réaliste.

Le Gouvernement, face aux impératifs du IV^{ème} Plan de développement économique et social, et conscient de l'importance des problèmes démographiques dans

le développement du pays, décide de procéder au premier « recensement général de la population et de l'habitat ». Ce recensement entre également dans le cadre du Programme Africain de Recensements des années 1970. Un décret du 19 avril 1974 prescrit ce recensement et crée au sein de la Direction de la Statistique le Bureau National du Recensement (BNR), organisme technique chargé de son exécution.

Initialement prévu pour 1974, il est repoussé à avril 1976, en raison du retard pris par les travaux cartographiques (qui durent 28 mois, de septembre 1973 à décembre 1975) et du fait que le mois d'avril correspond à une période de relative stabilité de la population (commercialisation des arachides, remboursement des dettes, vacances scolaires) (Diop, 1984). La collecte des données sur le terrain se déroule du 15 au 30 avril 1976. L'ensemble de la population résidente est considéré, à l'exception des nomades, des sans-foyers et des réfugiés, ceux-ci faisant l'objet d'un décompte distinct.

Ce recensement concerne uniquement la population : le volet habitat n'y figure pas comme ce sera le cas pour les recensements suivants. Le questionnaire utilisé est relativement simple, l'accent étant mis spécialement sur la structure, par sexe et par âge de la population ainsi que sur sa répartition spatiale. L'étude, du mouvement national de la population en est exclue. Le recensement est suivi d'une enquête post-censitaire du 7 mai au 7 juin 1976. Les tableaux statistiques des données corrigées sont disponibles en février 1981.

Le Gouvernement du Sénégal finance 67 % du budget global du recensement et l'ONU et le FNUAP contribuent pour 33 %.

— Le recensement de 1988

[Date de référence : 16 juin 1988; population de droit et de fait]

L'ancienneté des données du recensement de 1976 et le besoin de leur mise à jour nécessitent l'organisation d'un second recensement. Un décret du 27 février 1985 prescrit la réalisation d'un « recensement général de la population et de l'habitat ». La Direction de la Statistique est chargée de sa réalisation.

Ce recensement, prévu en 1986, est retardé à deux reprises en raison de difficultés rencontrées dans la mobilisation du financement, et le dénombrement est finalement réalisé du 20 mai au 3 juin 1988.

L'opération de dénombrement est suivie d'une enquête post-censitaire qui a un triple objectif : mesurer la précision du recensement, identifier les sources d'erreur et contribuer à la réussite des futurs recensements. Elle a lieu du 16 au 30 juin 1988 sur l'ensemble du territoire. Les résultats préliminaires de ce recensement sont publiés en septembre 1988.

En attendant la sortie des données de l'exploitation exhaustive pour laquelle 2 années sont prévues pour la saisie et l'exploitation d'une part et 6 mois pour le traitement d'autre part, les résultats provisoires issus de l'exploitation d'un échantillon au 10ème sont disponibles en juillet 1989. Deux publications en sont issues : un rapport résumant les principaux résultats au niveau national avec des commentaires sommaires, diffusé en décembre 1989, et les répertoires des localités qui sont publiés en 10 volumes en 1990 et 1991. Le rapport d'analyse sur les résultats définitifs est publié en juin 1996, soit huit ans après le dénombrement.

Les partenaires ci-après apportent un appui technique ou financier pour la réalisation de ce recensement : USAID, ACDI, PNUD, FNUAP et Banque Mondiale.

— Le recensement de 2002

[Date de référence : 8 décembre 2002; population de droit et de fait]

Malgré la richesse de la masse de données sociodémographiques collectées au cours de différentes opérations d'enquêtes et de recensement, le pays est encore confronté en 2002 à un manque important de données exhaustives récentes que seul le recensement peut fournir. C'est dans ce contexte que se justifie l'exécution du 3^e « recensement général de la population et de l'habitat » (RGPH-3). Un décret du 23 janvier 1999 définit le cadre légal pour l'organisation de ce recensement.

Dans la préparation et la réalisation de ce recensement, de nombreuses contraintes sont rencontrées : une mobilisation difficile du financement ; une alternance politique en 2000 (d'Abdou Diouf à Abdoulaye Wade), qui nécessite un plaidoyer renouvelé auprès des nouveaux dirigeants pour la suite des opérations ; et le lancement des opérations avant que le budget du recensement soit intégralement bouclé (d'où des difficultés et des retards pour certaines phases, en particulier la cartographie, mais aussi l'analyse des données et la publication des résultats). Le dénombrement n'a lieu finalement qu'en 2002 (du 8 au 22 décembre), soit 14 ans après le précédent.

Il est procédé, trois mois après le dénombrement, à une enquête post-censitaire (du 17 mars au 7 avril 2003) qui estime le taux de couverture du recensement à 91 %.

Les résultats définitifs sont publiés dans un rapport national en juin 2008, soit six ans après le dénombrement, alors que les analyses ont été faites en décembre 2006.

L'État du Sénégal prend en charge 70 % du financement de cette opération. Le FNUAP et l'USAID complètent la différence (30 %).

— Le recensement de 2013

[Date de référence : 19 novembre 2013; population de droit et de fait]

Ce « recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage » (RGPHAE) est institué par un arrêté du Premier Ministre du 12 août 2010 portant création, organisation et fonctionnement de ce recensement. Cet arrêté désigne le Comité de Pilotage comme son organe de supervision et l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) comme sa structure d'exécution. Un arrêté primatorial du 4 septembre 2012 crée le Comité national de pilotage (CNP) et son bras technique, le Comité Technique National (CTN).

Ce recensement est d'abord envisagé pour 2011, soit seulement 9 ans après le précédent, à cause notamment du besoin d'informations sur la population électorale pour l'élection présidentielle en 2012. Il est ensuite reporté à début 2012 pour des raisons budgétaires, puis fin 2012, mai 2013, enfin du 19 novembre au 10 décembre 2013, dates effectives de la collecte des données sur le terrain.

Ce recensement présente deux modalités de réalisation assez particulières :

- tout d'abord, l'État choisit de combiner le recensement général de la population et de l'habitat avec le recensement de l'agriculture et de l'élevage pour une bonne utilisation des ressources financières, mais surtout pour une meilleure efficacité dans la réalisation des missions publiques, et pour une synergie de la recherche ; c'est le quatrième recensement de la population, le troisième de l'habitat, le deuxième de l'agriculture et le tout premier de l'élevage ;

- ensuite, pour effectuer ce recensement, des ordinateurs portables dénommés PDA (Personal Digital Assistant) sont utilisés sur le terrain par les agents recenseurs pour l'interview des ménages; cette nouvelle méthode de collecte est mise en œuvre avec la collaboration technique de l'Institut national de la statistique (INE) du Cap-Vert et de l'Institut brésilien de géographie et de statistique (IBGE), ce dernier fournissant, à titre de prêt, 20 200 PDA; les PDA remplacent les supports papier, ce qui permet un gain de temps considérable pour la saisie et le traitement des informations recueillies, car les données enregistrées sur les PDA sont aussitôt transférées en temps réel par une connexion Internet vers un serveur régional, avant qu'elles ne soient envoyées au niveau central pour être traitées.

Ce recensement est suivi d'une enquête post-censitaire qui se déroule durant 3 semaines 3 mois après le recensement (du 15 mars au 8 avril 2014) dans 150 districts de recensement (sur 10 000).

Selon les résultats, fournis dès le mois de mars 2014, le Sénégal compte 12 873 601 habitants. La publication du rapport complet d'analyse en douze chapitres est faite en septembre 2014, soit deux ans environ après le dénombrement; ce gain de temps significatif par rapport aux recensements précédents est dû à une bonne utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans le traitement et la transmission des données issues du dénombrement.

L'État du Sénégal prend en charge 99 % du budget de cette opération. Le FNUAP et l'USAID complètent la différence (1 %). L'Institut Brésilien de Géographie et de Statistique (IBGE) apporte un appui technique en matière de NTIC.

— Le recensement de 2023

Dès 2020, ce recensement est envisagé pour mettre à jour les données disponibles. La date de 2023 est d'ailleurs logique après celui de 2013.

Le projet devient officiel le 20 septembre 2021 avec le décret signé par le Président de la République relatif au 5^e « recensement général de la population et de l'habitat », et décidant que ce recensement serait organisé sur toute l'étendue du territoire « dans le courant du second semestre de l'année 2023 ». L'opération est placée sous la responsabilité du ministre chargé de la statistique et sous la supervision du Directeur général de l'ANSD « qui assure, par ailleurs, la préparation, l'exécution, l'exploitation, l'analyse et la diffusion des résultats ». Les premiers résultats devraient être publiés à la fin 2023 et au début 2024.

Il est prévu d'utiliser des outils numériques tant pour la cartographie que pour la collecte des données, le questionnaire étant digitalisé et les agents recenseurs étant munis de tablettes.

L'ANSD annonce en février 2022 que le dénombrement se déroulera durant le mois de juin 2023. Puis le 12 avril 2023, il est décidé du 15 mai au 15 juin.

La cartographie, opération de collecte d'informations géo-spatiales pour localiser l'ensemble des habitats, délimiter les Districts de recensement (DR) et estimer la charge de travail de chaque agent recenseur, démarre en mars 2022 et dure dix mois, avec 2 060 cartographes déployés sur le terrain. Un recensement pilote est réalisé en du 8 Juin au 8 Juillet 2022 dans les régions de Kaolack, Ziguinchor, Kédougou, Dakar et Matam.

Près de 32 000 tablettes et plus de 1 000 ordinateurs sont réceptionnés le 24 avril par l'ANSD. Les tablettes ont été entièrement pensées par des Sénégalais.

Un personnel de terrain de 32 500 agents est mobilisé pour le dénombrement dans les 22 000 DR que compte le pays. Il est formé du 24 avril au 5 mai 2023.

Le dénombrement commence comme prévu le 15 mai, mais au lieu de s'arrêter le 14 juin comme prévu, il est prolongé jusqu'au 20 juin pour améliorer sa couverture (notamment à Dakar et dans une partie de la région de Diourbel). Une enquête post-censitaire est prévue dans les trois mois qui suivent le dénombrement.

Le contenu du questionnaire inclut des variables nouvelles, notamment sur les conditions de santé, sur les causes des décès ou certaines maladies endémiques comme le diabète ou l'hypertension.

Le rapport provisoire sera disponible en début 2024.

Le budget, assuré par l'État et ses partenaires, s'élève à 23 milliards de francs CFA.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Becker (C.) et al., 1983, Les premiers recensements au Sénégal et l'évolution démographique. Partie I : Présentation des documents, Kaolack – Dakar, ORSTOM, Centre de Dakar-Hann, 230 p.
- Diop (I. L.), Rodriguez (E.), 1980, Sénégal (1976), in GDA, Recensements africains. 1^{re} partie : Monographies méthodologiques, Paris, p. 519-542.
- Guy (C.), 1904, Rapport à M. le Gouverneur général sur les résultats du recensement opéré au Sénégal en 1904, 10 p.
- Sadio (A.), 1984, Sénégal, in GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains, Paris, vol. 2, p. 249-258.
- Viennet (H.), 1972, Les recensements administratifs au Sénégal, in Les recensements administratifs au Sénégal et au Niger. Rapport de mission, Juin 1972, p. 2-12.

SEYCHELLES

- Population 2022 = 0,1 M
- Recensements = 20

	Années de recensements											
Avant l'indépendance	1851	1861	1871	1881	1891	1901	1911	1921	1931	1947	1960	1971
Indépendance : 29 juin 1976	1977	1981-1982	1987	1994	1997	2002	2010	2022				

Les Seychelles sont l'un des pays d'Afrique ayant la plus longue tradition de recensements, et l'un des pays en ayant réalisé le plus : au total, 20. Avant l'indépendance, ils sont réalisés tous les 10 ans de 1851 à 1971, sauf entre 1931 et 1971 où il n'y en a eu que deux, en 1947 et 1960. Après l'indépendance, le rythme est moins régulier, mais l'intervalle censitaire moyen est faible (6,4 ans). Du premier (1851) au dernier (2022), l'intervalle censitaire moyen est de 9,0 ans.

— **La situation avant le premier recensement** (MITC; Domschke et Goyer, 1986)

Rappelons qu'après avoir été une dépendance de la France sous administration mauricienne, l'archipel des Seychelles (une centaine d'îles) passe en 1814, avec l'île Maurice, sous protectorat britannique. En 1903, l'archipel cesse d'être sous administration mauricienne pour devenir colonie britannique, puis devient indépendant le 29 juin 1976.

Le premier dénombrement est réalisé en 1791. D'autres sont ensuite réalisés : 1803, 1807, 1821, 1840. En 1803, les détails de chaque famille de colons et d'esclaves sont enregistrés, ainsi que des détails sur les animaux et les cultures. La population est alors de 2 121 habitants, dont 1 820 esclaves.

On ne dispose guère de renseignements sur ces opérations.

— **Le siècle des 10 premiers recensements (1851-1947)** (Domschke et Goyer, 1986)

En 1851, le premier recensement statistique est effectué avec visite des agents recenseurs dans chaque logement. Ensuite, le recensement est réalisé la première année de chaque décennie : 1861, 1871, 1881, 1891, 1901, 1911, 1921, 1931. Le rythme est interrompu par la Seconde Guerre mondiale, le recensement de 1941 étant reporté à 1947.

Alors que Maurice dispose d'archives sur ses anciens recensements, tel n'est pas le cas des Seychelles pour lesquelles les informations sur ces anciens recensements sont très modestes et insuffisantes.

Le recensement de 1851 est effectué dans les principales îles divisées en sections. Chaque maison est visitée. On ne dispose guère de renseignements pour les recensements suivants, jusqu'à celui de 1901 effectué dans la colonie de Maurice et ses dépendances (dont les Seychelles). C'est un recensement de fait, dont les résultats sont publiés dans le rapport du recensement de 1901 de l'Empire britannique. Les renseignements fournis comprennent le nombre total d'habitants, le sexe, l'âge, le nombre de maisons, l'état matrimonial, le lieu de naissance, la profession, la nationalité, la religion et les infirmités.

Le recensement de 1911 est effectué par un commissaire au recensement et les autorités locales sur la base de la population de droit. Les Seychelles sont divisées en îles principales et zones périphériques. Les îles principales sont subdivisées en sections et sous-sections. La portée est essentiellement la même que celle de 1901.

Les recensements de 1921 et de 1931 sont menés, comme les précédents, par un commissaire au recensement et les autorités locales. Les dénombrements sont de droit. Le territoire couvert est divisé en quatre districts (central, sud, nord et Praslin), et subdivisé en sous-sections et zones périphériques. L'île de Farquhar est incluse dans le groupe des Seychelles en 1931, alors qu'en 1921, c'était encore une dépendance de Maurice. Le champ d'application comprend le nombre total d'habitants, le sexe, l'âge, le lieu de naissance, la nationalité, l'état matrimonial, la profession, l'alphabétisation, la religion, les infirmités et la langue. La race est indiquée par classe : les Européens, les descendants européens et les Africains (classe I), les Indiens (classe II), et les Chinois (classe III).

Le recensement de 1947 a pour date de référence le 21 décembre. Il n'est pas clair si le recensement est de fait ou de droit. Les renseignements collectés comprennent : l'âge (en années révolues, et regroupé dans les tableaux en : 0-10, 11-20, 21-40, 41-60 et 61 et plus), la race (trois catégories comme en 1931), le lieu de naissance, le statut matrimonial, la religion, l'éducation-alphabétisation, la nationalité, l'occupation et les infirmités. Les résultats sont présentés pour les trois îles principales (Mahé, Praslin et La Digue), subdivisées en districts. Les données pour la ville de Victoria sont totalisées séparément de celles des régions rurales. Ce recensement semble fournir un surdénombrement considérable selon le rapport du recensement de 1960.

— Le recensement de 1960

[Date de référence : 4 mai 1960; population de droit]

Ce recensement marque une étape après la parution d'une loi sur le recensement en 1959.

Il est effectué par un commissaire au recensement et les autorités locales. Peu de cartes sont alors disponibles (à l'exception de celles de Victoria) pour la division des districts de recensement et les maisons n'ont aucun moyen d'identification. Heureusement, l'évêque catholique prête des cartes de Mahé, Praslin et La Digue subdivisées en paroisses. Les paroisses ont une taille convenable pour les districts de recensement et sont donc utilisées comme telles.

Deux types de questionnaires sont utilisés : un questionnaire individuel pour les îles « principales » (les trois îles citées ci-dessus) et un questionnaire « général » pour les autres îles (« zones périphériques »). Les zones urbaines et rurales sont distinguées. La tabulation est manuelle.

Le recensement fournit des données sur le logement, la profession et le statut professionnel, l'alphabétisation, la religion, la langue et la nationalité en plus des données démographiques habituelles (y compris la fécondité : nombre d'enfants nés vivants, nombre d'enfants encore vivants et nombre d'enfants nés au cours des douze derniers mois). La race et les infirmités ont été abandonnées. Une équipe de 201 enquêteurs et superviseurs est employée sur le terrain, composée principalement d'étudiants et d'enseignants. Ce recensement est complété par un recensement agricole peu de temps après.

— Le recensement de 1971

[Date de référence : 5 mai 1971; population de droit]

Ce recensement combine des questions sur la population, l'emploi, le logement et l'agriculture. Son organisation est similaire à celle adoptée en 1960. C'est un recensement de la population de droit, sauf pour les personnes vivant en institution et de celles vivant dans les îles périphériques qui sont dénombrées de fait. Les paroisses catholiques sont de nouveau utilisées comme districts de recensement.

Le territoire est divisé en îles « intérieures » (ou granitiques), Mahé, Praslin, La Digue et Silhouette; et îles « extérieures » (ou corallines, sans résidents permanents). Les îles sont subdivisées en paroisses et, comme en 1960, les limites des paroisses sont déterminées par les plans de l'église.

Les données collectées sont traitées pour la première fois par ordinateur, mais cela entraîne un retard dans la publication des résultats qui n'a lieu qu'en 1977.

Les résultats donnent 1 500 personnes de moins qu'attendu. Le commissaire au recensement estime que la cause la plus probable est les erreurs dans les migrations enregistrées au cours des 11 dernières années, mais on pense maintenant qu'un certain nombre de ménages de certaines zones ont été omis.

— **Le recensement de 1977**

[Date de référence : 1^{er} août 1977; population de droit]

Ce premier recensement après l'indépendance connaît des retards dans sa préparation finale du fait du changement de gouvernement qui a lieu le 5 juin 1977.

Le territoire est divisé comme précédemment en quatre îles principales (Mahé, Praslin, La Digue et Silhouette) et en îles extérieures. Les quatre îles sont subdivisées en paroisses ou districts. La population urbaine de Victoria est distinguée.

Un recensement-pilote est réalisé dans certaines zones. La numérotation des maisons effectuée pour le recensement de 1971 est vérifiée et utilisée de nouveau en 1977.

Le questionnaire comprend des questions sur les logements, l'agriculture et les transports. Dans les îles extérieures, le recensement n'est pas effectué simultanément dans toutes les îles, chaque île constitue une unité de dénombrement distincte (ce n'est pas le ménage), et les questions sont simplifiées.

Les résultats provisoires sont publiés un mois après le dénombrement et les résultats définitifs en février 1978.

— **Les recensements de 1981-1982, 1987, 1994, 1997**

Après celui de 1977, plusieurs recensements sont organisés à un rythme irrégulier. Très peu documentés, ils sont cités dans différentes sources, mais les informations sur la population recensée (de droit ou de fait) ne sont pas disponibles.

Le suivant est effectué en 1981/1982 pour une mise à jour des données par district suite à la décision prise en 1980/1981 de créer de nouvelles circonscriptions électorales. Un sous-dénombrement de 6 % est signalé. On ne dispose pas d'information sur la date de référence.

Un recensement est ensuite mené en 1987 dans le but de répondre aux changements dans les limites des districts et à la création de la base nationale de données sur la population (NPD). Il a pour date de référence le 17 août 1987.

Il est suivi d'un nouveau en 1994 pour les mêmes raisons : il vise à obtenir des chiffres de population fiables pour la révision des limites des circonscriptions électorales, comme le stipule la constitution. En outre, ses résultats sont attendus pour valider la base nationale de données sur la population (NPD), pour la planification économique et sociale, et pour fournir une base de sondage pour les enquêtes futures. Il a pour date de référence le 26 août 1994. Pour la première fois, un exercice de cartographie complet et détaillé est réalisé, qui subdivise le pays en plus de 400 zones de dénombrement pour un meilleur contrôle lors de l'exécution du recensement.

La réalisation d'un « mini-recensement » (qui ne collecte qu'un nombre réduit de renseignements) se révèle ensuite nécessaire en 1997 pour la révision des limites des circonscriptions électorales et pour la mise à jour des listes électorales en vue des

élections de 1998. Il a pour date de référence le 29 août 1997. Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur ce recensement, sinon que c'est un recensement léger, qu'il est réalisé en août 1997 et que ses résultats sont publiés en 1999.

— **Le recensement de 2002** (NBS, 2006)

[Date de référence : 26 août 2002; population de droit et de fait]

Après le recensement de 1994 et le mini-recensement de 1997, celui de 2002 est réalisé à une date conforme à l'accord des États membres de la SADC selon lequel chaque membre procéderait soit à un recensement, soit à une enquête démographique majeure entre 2000 et 2003.

Le Bureau des statistiques avait prévu de procéder à ce recensement en 2003, mais sa date a été avancée à août 2002, l'année préparatoire devenant elle-même l'année du recensement. D'où des contraintes considérables en termes de temps pour une préparation efficace avec la nécessité de raccourcir la durée de certains des travaux préparatoires.

Les activités de cartographie sont effectuées au cours de l'année 2002 : mise à jour des cartes existantes des sous-districts pour tenir compte des nouveaux lotissements, division des zones de dénombrement qui s'étaient développées et élaboration des jeux de cartes papier avec des listes de noms. Ces activités sont prioritaires pour les îles de Praslin et de La Digue (les 2^e et 3^e plus grandes) car la cartographie 1993/1994 n'a été que partiellement achevée sur ces îles, et les infrastructures de logement y ont fortement augmenté au cours des 10 dernières années. Mais, en raison des contraintes de main-d'œuvre et du manque d'équipement adéquat, ces activités doivent finalement se faire à une échelle minimale, l'exercice se concentrant principalement sur les nouveaux lotissements. Cependant, les cartes finalement produites se révèlent beaucoup plus efficaces que celles utilisées lors des recensements précédents.

Une large gamme de publicité (affiches, chanson, etc.) facilite considérablement la participation des ménages : la plupart n'ont besoin que de très peu d'explications sur le but du recensement, car ils en sont déjà conscients.

Le travail sur le terrain est réalisé du 26 août au 2 septembre. Pour la collecte des données, la carte nationale d'identité de chaque membre du ménage facilite l'enregistrement des membres du ménage et l'obtention précise de leur âge, sexe, lieu de naissance (ou d'enregistrement) et nationalité. De plus, le numéro d'identité nationale (NIN) fournit un lien direct vers la base de données nationale sur la population. Pour ceux qui n'ont pas de carte d'identité, leurs noms et prénoms ainsi que le nom de jeune fille de leur mère sont enregistrés pour aider à localiser leurs données personnelles dans la base de données de la population. Les membres du ménage qui ne sont pas présents laissent souvent leurs cartes pour que leurs détails puissent être enregistrés.

Le questionnaire est assez proche de celui du recensement de 1994, à l'exception de la section sur le logement, dont l'espace a dû être doublé pour répondre aux questions supplémentaires souhaitées par divers utilisateurs. Les informations recueillies concernent les caractéristiques démographiques (âge, sexe, nationalité, état matrimonial, éducation, profession), les caractéristiques du logement (type

de logement, âge du bâtiment, propriété des biens d'équipement, élimination des déchets), et l'activité économique des ménages (données agricoles, pêche, autres activités économiques).

Les agents du Bureau du recensement (MISD) sont les superviseurs de zone et chacun est responsable de 6 à 8 superviseurs et de 25 à 40 assistants de terrain. Le travail du superviseur comprend la formation des agents recenseurs, l'entretien des relations publiques, les rapports d'avancement, la supervision du travail sur le terrain, la tenue de fiches récapitulatives, le contrôle de l'équipement et la liaison quotidienne avec les superviseurs de zone.

Le traitement des données (codification, puis saisie) se termine début mars 2003, avec la vérification en juillet et le traitement informatique en avril 2004.

Le recensement de 2010 (NBS, 2006)

[Date de référence : 26 août 2010; population de droit]

L'approbation tardive de ce recensement et de sa proclamation par les autorités compétentes entraîne un temps limité pour sa préparation, notamment pour le recrutement du personnel et l'organisation de sa formation. Ce « recensement de la population et des logements » est régi par la loi présidentielle sur le recensement du 9 avril 2010.

Plus de 600 cartes des zones de dénombrement (ZD) sont créées au cours de l'exercice cartographique pour les trois îles principales. Chacune de ces ZD comprend 50 à 70 unités d'habitation. Elles sont délimitées de manière à rendre la charge de travail de chaque agent de terrain gérable et à ce que chaque ZD soit clairement identifiable pour assurer une couverture complète et éviter les doubles comptes des ménages. Chaque île « extérieure » représente une ZD.

Un recensement-pilote, est organisé du 14 au 16 mai dans un district de l'île principale, Mahé, divisé en 14 ZD, suivi d'une enquête post-censitaire pilote.

Le pays est divisé en 8 zones composées de régions. Il y a au total 7 zones pour Mahé, Praslin et La Digue. Une 8^e zone est créée pour accueillir les populations institutionnelles telles que celles vivant dans les baraquements des ouvriers du bâtiment, les couvents, les orphelinats et la prison. Des dispositions spéciales sont prises pour procéder au dénombrement des îles extérieures et des satellites.

Le personnel de terrain est composé principalement d'enseignants et d'autres agents de la fonction publique. Le personnel permanent du Bureau national des statistiques (NBS) joue des rôles de supervision ainsi que d'agents recenseurs. Le personnel du recensement est formé lors de 12 ateliers organisés entre avril et août 2010.

Ce recensement couvre simultanément l'ensemble des îles, et est réalisé sur le terrain du 26 au 30 août 2010. En raison de contraintes administratives et logistiques, le dénombrement sur l'île de Silhouette et certains des satellites des îles principales a dû être effectué quelques semaines avant la date officielle du recensement.

Mais à la fin des opérations de terrain, il apparaît qu'un nombre important de ménages ont été omis. Des visites supplémentaires s'avèrent alors nécessaires pour identifier et recenser ces ménages, opération qui dure plus d'un mois pendant le traitement simultané des données récapitulatives sur les chiffres de population.

Le questionnaire comporte des questions classiques (démographiques et socio-économiques, ainsi que sur le logement) et, pour la première fois, des questions sur le handicap et la criminalité. Le nombre de questions est le plus important de tous les recensements récents comme on le constate dans le tableau suivant :

Année du recensement	1971	1977	1987	1994	2002	2010
Population	19	14	16	21	19	29
Logement/Ménages	14	19	20	21	35	40

Une enquête post-censitaire est réalisée en décembre 2010, 4 mois après le recensement, dans 18 ZD de 14 districts.

Les résultats préliminaires sont publiés en décembre 2010, et les résultats définitifs en 2012 en un volume.

Ce recensement, entièrement financé par le gouvernement des Seychelles a coûté 3,7 millions de RS.

— Le recensement de 2022

En octobre 2019, un nouveau recensement est annoncé pour 2020, de la fin août au début septembre et régi par la loi présidentielle sur le recensement du 31 décembre 2019.

Pour la première fois, le Bureau national des statistiques équipera les agents recenseurs de tablettes pour la collecte des données sur le terrain. Environ 700 tablettes doivent être commandées pour cela. Un recensement-pilote doit être organisé de mai à juin dans un district sélectionné de l'île principale de Mahé.

Cependant, en avril 2020, avec la pandémie de COVID-19 couplée à des contraintes budgétaires, le recensement est reporté à août 2021 puis à 2022 pour les mêmes raisons.

En novembre 2021, un recensement-pilote numérique est effectué à Anse-aux-Pins, un district de l'est de Mahé. Parmi les principaux domaines à tester dans le cadre de ce recensement-pilote figurent l'adéquation des outils de collecte de données, l'exactitude et l'exhaustivité du dénombrement, la cartographie de l'emplacement géographique des ménages, l'efficacité des processus de collecte et de gestion des données, et une estimation de la logistique nécessaire pour le recensement principal.

La collecte des données est réalisée par près de 400 agents recenseurs, 18 agents de soutien informatique et une dizaine d'agents de soutien logistique. La formation des agents recenseurs comporte deux volets principaux : 2 jours pour le contenu de l'outil (concepts, définitions et techniques d'entretien), et deux jours pour l'utilisation des tablettes. Elle se fait, lors d'ateliers organisés entre le 19 mars et le 18 avril 2022.

Le dénombrement est réalisé du 22 au 30 avril 2022. Cette période est suivie d'un exercice de « ratissage » de deux mois se terminant le 30 juin 2022 pour les ménages omis ou absents.

L'utilisation des tablettes pour la collecte des données réduit considérablement le temps entre la collecte des données et la publication des résultats : les résultats

provisoires sont publiés en août 2022. Pour la première fois de son histoire, les Seychelles ont franchi la barre des 100 000 habitants : Le chiffre (provisoire) de la population totale est de 100 447 habitants.

La publication du rapport principal et de l'Atlas du recensement est prévue pour fin décembre 2022 tandis que la publication des rapports thématiques se fera en 2023.

Le gouvernement reçoit l'appui technique de la CEA et l'appui financier du FNUAP pour cette opération. De plus, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) finance en partie les activités de formation et l'acquisition de certains des équipements technologiques nécessaires pour ce recensement numérique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, Seychelles, in The handbook of national population censuses. Africa and Asia. Greenwood Press, p. 383-391.
- National Bureau of Statistics (NBS), 2006, Country Statement for SEYCHELLES, 2006, United Nations Workshop on the 2010 World Programme on Population and Housing Censuses, Maputo, Mozambique, 30th October – 2nd November 2006, Paper 1, 3 p. et Paper 2, 3 p.
- Ministry of Information Technology & Communication (MITC), History of Census, Statistics & Database Administration Section (Sdas).

SIERRA LEONE

- Population 2022 = 8,3 M
- Recensements = 6

	Années de recensements					
Indépendance : 27 avril 1961	1963	1974	1985	2004	2015	2021-2022

La Sierra Leone a réalisé six recensements, tous après l'indépendance. Les intervalles censitaires sont de 11 ans, sauf l'intervalle 1985-2004 qui est de 19 ans et le dernier qui est de 6,5 ans. L'intervalle moyen est de 11,7 ans.

Les dénombrements sous la période coloniale (Makannah, 1981 ; Thomas, 1982 ; Domschke et Goyer, 1986)

Sous la colonisation britannique, le territoire de la Sierra Leone comprend une colonie (Freetown et certaines régions avoisinantes) et un protectorat (la partie intérieure du territoire actuel). Les premiers dénombrements de population sont effectués au XIX^e siècle dans la colonie, et en 1901 dans le protectorat. Par la suite, tous les dix ans jusqu'en 1931 puis en 1948 (au lieu de 1941 en raison de la Seconde Guerre mondiale), des dénombrements sont faits à la fois pour le protectorat et pour la colonie.

On ne dispose que de peu de détails sur l'organisation et les méthodes de ces opérations, qui ne sont pas uniformes dans tout le pays : des dénombrements assez complets sont effectués dans la colonie, alors que des dénombrements partiels sont effectués dans le protectorat pour lequel il faut plutôt parler d'estimations. Même dans la colonie, la collecte des données se heurte à de grosses difficultés : population en majorité analphabète, manque d'agents recenseurs formés pour vérifier les questionnaires, problèmes posés par le dénombrement des populations nomades... Pour

le protectorat, diverses méthodes sont utilisées, comme celle des « villages-clefs » en 1931 et 1948, dont la population est « estimée » par les commissaires de district ou leurs agents; puis la population de la région est obtenue par extrapolation d'après les listes d'imposition.

Ces méthodes de collecte non scientifiques appliquées par les administrateurs coloniaux aboutissent à des données très irrégulières d'un dénombrement à l'autre et à une mauvaise qualité des données sur la population de la Sierra Leone avant l'indépendance.

— **Le recensement de 1963** (Makannah, 1981; Thomas, 1982; Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : 1^{er} avril 1963; population de fait]

La base légale de ce premier recensement, réalisé après l'indépendance, est fournie par le Statistics Act de 1963. Ce texte confie au Directeur de la Statistique la responsabilité de la conduite du recensement et crée un Comité du Recensement (organe de décision) et un Comité Statistique comprenant les principaux utilisateurs de statistiques. Les méthodes modernes suivant de près les directives de l'ONU sont utilisées, telles qu'un recensement-pilote et même une enquête post-censitaire.

Une grande importance est accordée à la publicité, avec notamment environ 40 agents d'information engagés pour visiter chaque circonscription à des fins publicitaires. Au total, la publicité a été un programme bien conçu et bien exécuté.

Le dénombrement est individuel avec la même période de référence dans tout le pays. L'état matrimonial, la fécondité et le revenu, bien que considérés comme des données utiles, sont omis du questionnaire.

Aux fins du recensement, le pays est divisé en quatre provinces (sud, est, nord et ouest), et subdivisé en districts et chefferies. Le recensement a lieu en avril 1963.

L'enquête de contrôle post-censitaire menée dans 160 localités, indique un sous-enregistrement d'environ 3,5 % au niveau national.

La tabulation est mécanique, avec des cartes perforées. Les résultats complets sont accessibles au public.

— **Le recensement de 1974** (Makannah, 1981; Thomas, 1982; Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : 8 décembre 1974; population de fait]

Ce recensement est, comme le précédent, régi par le Statistics Act de 1963, avec donc une organisation analogue. Au début de 1974, il y a toutefois une loi sur le recensement qui introduit notamment un amendement important avec la nomination d'un Commissaire au recensement qui succède au Directeur des Statistiques comme responsable des opérations. Le Comité National du Recensement est placé sous sa présidence.

L'organisation et les méthodes appliquées sont très proches de celles du recensement de 1963. L'opération est réalisée dans le cadre du Programme Africain de Recensements des Nations Unies.

La préparation de l'opération débute en juin 1971. La cartographie visant à mettre à jour les divisions territoriales et les zones de dénombrement de 1963, et à améliorer la couverture du dénombrement démarre en octobre 1972, et le recensement-pilote

est réalisé en avril 1973. La formation des 590 superviseurs et des 3 300 agents recenseurs a lieu en novembre 1974. Le secteur de l'éducation (enseignants, étudiants, lycéens, etc.) fournit la majorité du personnel temporaire du recensement et les établissements sont fermés fin novembre et tout le mois de décembre.

Le travail des superviseurs et des agents recenseurs est largement sous-estimé dans les centres urbains (spécialement dans les zones minières telles que Kono, Tongo Field et Bama-Konta) et dans les lieux d'accès difficile de quelques zones rurales. Dans les premières régions, il faut recenser un nombre élevé et imprévu de personnes, dans les secondes, il faut se déplacer sur de longues et rudes distances ou entreprendre des traversées hasardeuses en bateau.

Le questionnaire comprend onze questions, la plupart semblables à celles de 1963 : nom, relation avec le chef de ménage, sexe, âge, nationalité ou ethnique, lieu de naissance, éducation (scolarisation et dernière classe suivie) et activité économique (profession, branche d'activité et situation dans la profession). Les nouvelles rubriques sont la mortalité des adultes, la fécondité et la durée de résidence, mais la question de 1963 sur l'alphabétisme n'est pas retenue, car on suppose pouvoir tirer l'information de la question sur l'instruction. La collecte des données commence le 8 décembre 1974 et dure environ une quinzaine de jours.

En l'absence d'une enquête de contrôle post-censitaire, un sous-enregistrement est estimé à 10 % pour la population totale, mais ce taux est contesté. La cause principale des omissions semble être la date de l'opération qui s'est déroulée durant une période de vacances.

Le chiffrement commence en janvier 1975 et la perforation deux mois après, les deux opérations durant chacune environ un an. La tabulation est informatisée. Mais les nombreux problèmes techniques rencontrés dans le traitement des données font que seuls les résultats préliminaires sont disponibles. Les résultats du recensement, refusés en décembre 1974, sont finalement adoptés en 1981.

Le budget s'élève à environ 1 020 000 leones, financé par le Gouvernement et le FNUAP.

Le recensement de 1985

[Date de référence : 1^{er} décembre 1985; population de fait]

La base juridique du recensement est toujours le Statistics Act de 1963 modifié par la loi sur le recensement de 1974. La décision de tenir cette opération est prise par le président en 1984, et une ordonnance est signée et publiée dans la Gazette de la Sierra Leone en tant qu'avis public de 1985. Un commissaire au recensement est nommé en décembre 1984 et le Comité du recensement le 29 mai 1985.

Les travaux préparatoires commencent en août 1984. La cartographie est réalisée sur le terrain de décembre 1984 à septembre 1985, pour mettre à jour les cartes du recensement de 1974, délimiter les zones de dénombrement (ZD) et dénombrer les unités d'habitation de chaque localité. Mais la mise à jour des cartes de 1974 ne peut pas être réalisée complètement en raison de contraintes de temps et d'une planification inadéquate.

Le dénombrement étant prévu durer dix jours sur le terrain, le nombre moyen de logements retenu par ZD est de 140 en milieu rural et de 180 en milieu urbain. Au total, 2 650 ZD sont délimitées. La campagne publicitaire est lancée en janvier 1985.

Le recensement-pilote est réalisé du 27 au 31 mai 1985 sur un petit échantillon de 7 000 ménages (1 %) qui se compose des deux plus petites chefferies de chaque district, plus quelques ZD urbaines.

Le recrutement et la formation des superviseurs et des agents recenseurs sont effectués d'août à novembre 1985. À partir du 22 novembre, toutes les écoles sont mises en vacances afin de libérer le personnel et les élèves pour qu'ils puissent être recrutés comme superviseurs et enquêteurs.

Dans la nuit du 1^{er} décembre, à minuit, les sirènes des navires à l'ancre retentissent, les cloches des églises sonnent, les véhicules klaxonnent, les mosquées font retentir les tambours, etc. Et le dénombrement a lieu du 2 décembre au 11 décembre inclus. Dans la plupart des régions, ce délai de 10 jours est respecté assez facilement tandis que dans quelques autres, principalement des zones urbaines, le dénombrement ne s'achève que le 18 décembre.

Les agents recenseurs apposent des autocollants bleus sur les bâtiments visités et dont les occupants sont tous dénombrés, et des autocollants jaunes sur ceux qui n'ont pas été visités ou dont le dénombrement n'a pas été effectué. L'utilisation de ces autocollants permet de vérifier facilement la couverture de l'opération.

Les sujets étudiés sont : relation avec le chef de ménage, sexe, âge, orphelinat maternel, lieu de naissance, nationalité, lieu de résidence, niveau d'éducation, état matrimonial, type d'activité économique, profession, secteur d'activité, statut d'emploi, fécondité (enfants des femmes de 10 ans et plus, et naissances des 12 derniers mois), et conditions de logement.

Une exploitation manuelle permet la publication d'un rapport préliminaire dès août 1986. Ce recensement n'est pas suivi d'une enquête de contrôle post-censitaire.

Le traitement informatique des données prend beaucoup de retard, pour un certain nombre de raisons : personnel peu nombreux, retard dans la rédaction des manuels de codage, retard dans le recrutement des codeurs, coupures d'électricité prolongées et fréquentes, pannes fréquentes du système informatique et enfin difficultés budgétaires. Finalement, ce traitement des données dure d'avril 1986 à avril 1990. Les résultats définitifs sont adoptés par le gouvernement en mai 1992 juste avant le séminaire organisé sur l'utilisation des données du recensement.

L'exploitation des données de ce recensement donne lieu à cinq publications majeures entre 1992 et 1996 : le Rapport préliminaire évoqué ci-dessus, les tableaux statistiques nationaux, les Statistiques sommaires sur les ménages et la population dans chaque ZD, le Rapport d'analyse (méthodologie, évaluation statistique des données et analyse des caractéristiques démographiques et socioéconomiques) et le Rapport du séminaire sur l'utilisation des données.

Ces données servent notamment à l'élaboration de la « Politique nationale de la population pour le progrès du développement et le bien-être » en août 1989. Le budget de l'opération est appuyé par le gouvernement, le FNUAP, le PNUD et la Coopération Allemande (GTZ).

Le recensement de 2004

[Date de référence : nuit du 3 au 4 décembre 2004; population de fait]

Ce « recensement de la population et de l'habitat » ne peut avoir eu lieu qu'en 2004 du fait de la guerre civile qui ravage le pays durant onze ans, de mars 1991 à janvier 2002, après l'amélioration de la situation sécuritaire et le rétablissement du contrôle et de l'autorité du gouvernement dans toutes les régions du pays.

Une nouvelle loi sur le recensement est adoptée par le Parlement en 2002, qui révisé la loi sur les statistiques de 1963 et la loi sur le recensement de 1974. Cette loi donne mandat à « Statistics Sierra Leone » (SSL, nouveau nom de l'Office central de la statistique qui a changé de statut) d'effectuer les recensements périodiques du pays sous la responsabilité du Statisticien Général.

Un Comité consultatif du recensement est établi sous la direction du président du Statistics Sierra Leone Council, ainsi qu'un Comité technique du recensement.

Le travail cartographique implique le renforcement de l'Unité cartographique du SSL, les préparations cartographiques, la cartographie de terrain et la mise en place du SIG. Le travail de terrain comprend un certain nombre de tâches : tracer/vérifier toutes les limites administratives, mettre à jour les cartes, localiser avec le système de positionnement global (GPS) les villages, les centres commerciaux, les quartiers, les écoles, les établissements de santé, les églises, les mosquées, les routes, les pistes, etc., entreprendre un dénombrement rapide des unités d'habitation, des ménages et de la population et délimiter les zones de dénombrement (ZD).

Le recensement-pilote est effectué en avril 2003 dans un échantillon de 200 ZD sélectionnées de manière que chaque district y soit représenté.

Une attention particulière est accordée aux données requises pour les politiques et programmes concernant les femmes, les enfants, les jeunes et les handicapés. Le questionnaire administré dans chaque ménage comprend divers modules : le module population, avec des questions sur le sexe, l'âge, la relation avec le chef de ménage, la religion, la nationalité ou l'origine ethnique, la langue, le handicap, l'éducation, l'état matrimonial; le module décès avec la cause du décès (paludisme, malnutrition, hypertension, anémie, infection respiratoire aiguë, bronchopneumonie, décès maternel et autres), l'âge au décès et le sexe; le module agriculture avec le nombre de têtes de bétail appartenant aux membres du ménage, l'accès aux installations agricoles; le module logement.

Pour le dénombrement, 2 000 superviseurs et 10 000 agents recenseurs sont recrutés et formés. Les équipes de terrain sont composées de 4 agents recenseurs, d'un chauffeur et d'un superviseur.

Le dénombrement dure deux semaines, du 4 au 15 décembre.

Des dispositions spéciales sont prises pour la couverture des détenus des institutions et des groupes de population particuliers tels que les sans-abris, les personnes de passage et les réfugiés.

Une enquête post-censitaire est réalisée peu de temps après le dénombrement pour mesurer les niveaux d'exactitude des résultats du recensement, en particulier les erreurs de couverture et de contenu, et déterminer de principales sources d'erreur. Elle porte sur un échantillon de 2 % des ZD.

Les résultats préliminaires sont préparés et publiés sous forme de tableaux peu après la fin du dénombrement, en février 2005. En juillet 2006, les résultats finaux

sont présentés lors d'une réunion très médiatisée suivie d'un vaste exercice de diffusion à l'échelle nationale. Les analyses et les évaluations approfondies sont menées ensuite et publiées en novembre 2006 sous forme de onze monographies.

Les partenaires pour le financement de l'opération sont l'Union européenne et le FNUAP.

— Le recensement de 2015

[Date de référence : nuit du 4 au 5 décembre 2015; population de fait]

Ce recensement, initialement prévu du 6 au 19 décembre 2014, est reporté d'abord du 4 au 17 avril 2015, puis du 5 au 18 décembre 2015, en raison de l'épidémie d'Ébola qui ravage tout le pays entraînant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire. En effet, outre l'incertitude de pouvoir mener le recensement dans ce contexte épidémique, certaines activités préparatoires, telles que le recrutement et la formation du personnel de terrain, sont affectées par l'épidémie.

Les deux lois sur la statistique et sur le recensement de 2002 assurent le cadre légal de ce « recensement de la population et du logement ». Sa mise en œuvre implique divers comités comme le Comité consultatif national (responsable de l'orientation politique) et le Comité technique (responsable des orientations techniques et de l'examen des instruments de recensement). En outre, les décisions de ces comités sont examinées et approuvées par le Conseil de Statistique de Sierra Leone avant leur mise en œuvre.

Les travaux préparatoires commencent en 2012. Des « bureaux de recensement de district » sont mis en place pour coordonner toutes les activités dans les districts sous la responsabilité des « agents de recensement de district ». Un recensement-pilote est réalisé en mai 2014.

Le travail de cartographie pour la délimitation des zones de dénombrement (ZD) nécessite un découpage complet et cohérent du territoire national en unités géographiques hiérarchiques, la ZD étant le niveau le plus bas et comprenant de 80 à 120 ménages (de 80 à 100 pour les villes et autres grandes communautés urbaines, de 100 à 120 pour les communautés rurales).

Les agents de cartographie sur le terrain sont formés et déployés pour tracer et vérifier toutes les limites administratives, mettre à jour les cartes existantes, localiser les villages, les centres commerciaux, les écoles, les routes et les pistes avec le système de positionnement global (GPS), effectuer des dénombrements rapides des unités d'habitation, et délimiter les ZD.

Pour le dénombrement sur le terrain, le personnel comprend notamment 12 849 agents recenseurs et 2 569 superviseurs (supervisant chacun un maximum de cinq agents recenseurs); des « agents de terrain » (chacun ayant deux superviseurs sous sa responsabilité); enfin, deux coordinateurs techniques, déployés dans chacun des 13 districts (quatre dans la zone urbaine de l'Ouest).

Ce personnel suit une formation de 5 à 7 jours sur les concepts et les procédures du recensement, formation qui se déroule en cascade de la formation des formateurs à la formation des agents recenseurs. Le travail de terrain est également suivi par une équipe comprenant des représentants des organismes impliqués dans le recensement et des observateurs internationaux (statisticiens et démographes du Royaume-Uni, de l'Ouganda, du Malawi et du Ghana).

Deux questionnaires (institutionnel et ménage) sont utilisés. La population « institutionnelle » comprend les personnes qui ont passé la nuit du recensement dans des hôpitaux, des auberges, des hôtels ou des maisons d'hôtes, des points de passage frontaliers, des aéroports et celles trouvées dans la rue (sans-abri).

Le questionnaire institutionnel collecte des informations sur l'âge, le sexe, la nationalité et le lieu de naissance, tandis que le questionnaire ménage collecte des informations sur les caractéristiques générales de la population (notamment le lien de parenté avec le chef de ménage, la vaccination, l'activité économique, la mortalité maternelle et l'impact socioéconomique d'Ébola).

Le dénombrement dure deux semaines, du 5 au 18 décembre 2015. Il est alors terminé dans tout le pays, à l'exception de petites portions à Freetown (ouest urbain et ouest rural). La période du 19 au 22 décembre 2015 est utilisée pour le nettoyage et la vérification des questionnaires à travers le pays.

L'enquête post-censitaire est réalisée du 27 février au 4 mars 2016 dans 240 ZD choisies par sondage. Ses résultats révèlent une bonne qualité des données et une couverture élevée, estimée à 97,9 %, soit l'un des taux de couverture les plus élevés enregistrés en Afrique subsaharienne.

Le traitement des données commence immédiatement après la réception des documents au siège du recensement par le codage des questionnaires et la vérification des calculs des fiches récapitulatives des ZD compilées par le personnel de terrain par rapport aux totaux enregistrés dans les questionnaires pour la compilation des résultats provisoires. Le début de la saisie des données commence le 24 février 2016 et demande sept mois, de mars 2016 à septembre 2016.

Les résultats provisoires sont publiés en décembre 2016, suivis de la publication en octobre 2017 des résultats finaux, sous forme de 16 rapports d'analyse thématique, dont un portant sur « Les impacts socioéconomiques d'Ébola ».

Pour le financement de l'opération, le Gouvernement est soutenu par le FNUAP, le PNUD, le DFID et la Coopération Irlandaise (Irish Aid).

Le recensement de 2021-2022

[Date de référence : nuit du 9 décembre 2021 ; population de fait]

En juillet 2020, à la surprise générale, le Président de la République Julius Maada Bio décide qu'un « recensement à mi-parcours de la population et du logement » sera conduit en 2020 avec pour date de référence le 4 décembre 2020. Son objectif est de mettre à jour les données du recensement de 2015 et d'en corriger les « lacunes importantes », notamment le manque de données démographiques précises pour certains types de localités en raison d'erreurs de codage. Il est prévu que la collecte des données sur le terrain se fera à l'aide de tablettes informatiques. L'exercice doit durer deux semaines.

Statistics Sierra Leone (SSL) s'attelle aux activités préparatoires, y compris la mise à jour des cartes. Mais en octobre 2020, la date du recensement est reportée au 19 avril 2021 en raison de la pandémie de COVID-19 et de ses impacts sur sa préparation. Puis, le 16 avril 2021, un communiqué de presse de SSL indique un nouveau report, dont la date n'est pas annoncée. Ce report est dû au retard dans la fourniture de 20 000 tablettes par le Kenya (qui a utilisé des tablettes pour son recensement de 2019).

Le président annonce le 26 novembre 2021 que Statistics Sierra Leone procédera à la collecte des données sur le terrain durant deux semaines, du 10 au 23 décembre 2021.

Quelques jours seulement avant le début de l'opération, la Banque mondiale retire son soutien financier (essentiel) à ce recensement car elle doute de sa bonne préparation et car le gouvernement n'a pas rempli les conditions nécessaires au décaissement des fonds. Il faut signaler aussi que ce recensement était contesté sur le plan politique par l'ancien parti au pouvoir et par l'opposition, qui qualifient le recensement de « gadget politique » du gouvernement avant l'élection présidentielle de 2023 et qui décident de le boycotter.

L'opération débute toutefois le 10 décembre. Le questionnaire comporte deux différences principales avec celui de 2015 :

- les questions sur le handicap sont élargies conformément aux recommandations du Groupe de Washington sur les personnes handicapées ; cela doit permettre de générer davantage de données sur le handicap ;
- un module sur l'épidémie de COVID-19 remplace celui sur Ebola de 2015.

La collecte de données sur le terrain a finalement lieu du 9 au 31 décembre 2021. Elle est prolongée par un « ratisage » dans les zones dans lesquelles elle n'était pas encore achevée. Cette opération se termine le 13 février 2022.

Les résultats préliminaires sont publiés le 31 mai 2022, et les premiers résultats définitifs en septembre 2022.

Le FNUAP participe au financement de l'opération, ainsi que les organismes suivants : UNECA, UNICEF, Ambassade de Chine, Bureau national des statistiques du Kenya, Bureau national des statistiques du Malawi et Service statistique du Ghana.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, Sierra Leone , in The handbook of national population censuses. Africa and Asia. Greenwood Press, p. 392-400.

Makannah (T. J.), 1981, Sierra Leone (1974), in GDA, Recensements africains. 1^{re} partie : Monographies méthodologiques. Suite, Paris, p. 343-376. [l'original de ce texte a été publié sous le titre « Some aspects of the methodology of the 1974 Population Census of Sierra Leone » dans African Research Bulletin (Sierra Leone), VII, 1, octobre 1976]

Thomas (A.), 1982, Sierra Leone, in GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains, Paris, vol. 1, p. 247-260.

SOMALIE

- Population 2022 = 16,8 M
- Recensements = 2

	Années de recensements	
Indépendance : 1 ^{er} juillet 1960	1975	1986-1987

La Somalie n'a réalisé que deux recensements, tous deux après l'indépendance, et séparés par un intervalle de 11,5 ans.

— **La période avant le premier recensement** (Rodrigues, 1980 ; Domschke et Goyer, 1986)

De la fin du XIX^e siècle à l'indépendance, le territoire de l'actuelle Somalie est administré au nord par les Britanniques et au sud et à l'est par l'Italie. Les estimations alors disponibles de la population proviennent de recensements réalisés dans les deux régions par les Britanniques et les Italiens en 1911, 1921 et 1931 (et en 1953 pour la région Sud), mais qui ne prennent en compte que la population britannique ou italienne et les personnes nées à l'étranger, et qui ne couvrent pas l'ensemble des territoires.

Après l'indépendance et jusqu'au recensement de 1975, les données disponibles proviennent d'enquêtes polyvalentes en 1962-1965 et en 1967-1968, réalisées par les services techniques des Nations Unies, car les services locaux chargés des statistiques sont alors très réduits.

— **Le recensement de 1975** (Rodrigues, 1980 ; Domschke et Goyer, 1986)
[Date de référence : 7 février 1975 ; population de fait]

Dès le début de l'indépendance apparaissent des troubles en interne (entre le nord et le sud) et des tensions frontalières avec l'Éthiopie et le Kenya (voire un conflit avec l'Éthiopie entre 1960 et 1964). La démocratie se fragilise à la fin des années 1960, et en 1969, le président élu est tué dans un attentat, la constitution est suspendue et Mohamed Siyaad Barre prend le pouvoir.

C'est vers 1970 que le gouvernement décide de réaliser un recensement de la population de façon à en intégrer les résultats dans son plan de développement. L'un des premiers exercices de préparation à ce recensement consiste à tester le dénombrement de la population nomade, d'où une série d'enquêtes dans plusieurs régions du pays entre 1971 et 1974.

Ce premier recensement de la population n'a lieu qu'en 1975, du 7 au 20 février (pendant la grande saison sèche), en même temps qu'un recensement du cheptel.

Il est réalisé dans le cadre du Programme Africain de Recensements : en 1971, la Somalie soumet au FNUAP le projet du recensement avec une demande d'assistance technique et matérielle. Le projet est approuvé en 1973, un expert est nommé et les travaux commencent.

La base légale du recensement est la loi du 18 juin 1970, « Statistics Law », autorisant la réalisation du recensement et portant création du Département Central de la Statistique au ministère de la Planification et de la Coordination. Ce Département est responsable de l'exécution technique du recensement. Une circulaire du 17 décembre 1970 crée le Comité National du Recensement, responsable de la mobilisation de tous les services administratifs au niveau central ou régional concernés par l'opération, et de la coordination de toutes les activités du projet. En mai 1974, ce Comité est dissout et ses attributions sont transférées au Comité Central pour les Campagnes de Développement Rural. Jusqu'à la fin des opérations de terrain, le Comité travaille en étroite collaboration avec le Département de la Statistique pour prendre les directives à communiquer aux autorités administratives.

Les travaux cartographiques sont menés de juillet 1973 à janvier 1975. Le pays est divisé en tenant compte des caractéristiques de la population nomade : les zones urbaines sont divisées en villages et pâtés de maisons, tandis que les zones rurales avec plus de 3 000 points d'eau sont subdivisées en puits et entrées de rivières.

Au début, la population nomade (qui représente à l'époque entre 55 et 60 % de la population totale) devait faire seulement l'objet d'une enquête par sondage, mais en mai 1974, le gouvernement décide que les nomades seraient également complètement dénombrés. Deux méthodes différentes sont employées : le dénombrement porte-à-porte des populations sédentaires urbaines et rurales, et le dénombrement de la population nomade effectué aux points d'eau (endroits où les ménages nomades abreuvent leur bétail au moins une fois pendant une période de deux semaines). Trois types de questionnaires sont utilisés : un pour la population sédentaire urbaine et rurale (16 questions); un pour la population nomade (10 questions); et un pour les ménages collectifs (12 questions). Les questions posées comportent le nom, le lien de parenté avec le chef de ménage, le sexe, l'âge, le lieu de naissance, le lieu de résidence habituel, l'état matrimonial et l'éducation; celles sur l'activité économique, la profession, le statut professionnel, la fécondité et la mortalité ne sont posées qu'à la population sédentaire.

Une enquête post-censitaire, prévue, n'est pas réalisée. La tabulation est informatisée.

En 1976, des problèmes interrompent le traitement informatique des données qui n'est jamais repris. Les résultats ne sont donc pas publiés, à part un rapport analytique publié en 1984.

— **Le recensement de 1986-1987** (Cowan *et al.*, 1986)

[Dates de référence : 12 novembre 1986 (population sédentaire) et 15 février 1987 (population nomade); population de fait]

À la fin des années 1970, le régime de Siyaad Barre commence à s'affaiblir, une guerre oppose la Somalie à l'Éthiopie au sujet de l'Ogaden en 1977 et 1978, et des mouvements de rébellion voient le jour.

En 1986-1987, un second recensement est toutefois réalisé. Il est effectué en deux phases. La première a lieu du 12 au 30 novembre 1986 (le 12 novembre 1986 est date anniversaire du prophète Mahomet, connue par tous les Somaliens) et couvre toutes les zones habitées de la Somalie. Il s'agit de la capitale Mogadiscio, des grandes villes et des villages dans les 86 districts.

La seconde phase a lieu du 1^{er} au 15 février 1987 et concerne les nomades. Le Bureau central des statistiques opte pour une approche par points d'eau. Les agents recenseurs sont stationnés à chaque point d'eau pendant toute la période de dénombrement. Les nomades sont interviewés quand ils viennent avec leur bétail pour l'abreuver. Les bovins doivent être abreuvés tous les 2 à 3 jours, les moutons et les chèvres tous les 4 à 9 jours et la grande majorité (97 %) des chameaux tous les 14 jours.

L'enquête post-censitaire (EPC) est prévue se dérouler en deux phases, immédiatement après chaque phase du recensement. Après le recensement des zones habitées, l'enquête est réalisée à Mogadiscio et dans un échantillon de districts dans le reste de la Somalie. Immédiatement après le recensement des nomades, l'EPC est menée à l'extérieur du district de Banaadir sur un échantillon de points d'eau à travers la Somalie.

Les résultats ne sont pas publiés, le dénombrement étant jugé incomplet et les données collectées de mauvaise qualité. On ne dispose guère d'autres informations sur cette opération.

— Le prochain recensement (2024 ?)

Durant les décennies 1990 et 2000, la Somalie connaît de nombreux problèmes : fuite du Président Siyaad Barre, déclarations d'autonomie ou d'indépendance de certaines régions du pays (Somaliland, Puntland, Jubaland), sécheresse et famine meurtrière, mission humanitaire de l'ONU, puis force de maintien de la paix, rivalités claniques et interventions des « seigneurs de la guerre », force de maintien de la paix sous l'égide de l'Union africaine, intervention de l'armée éthiopienne puis de l'armée kenyane, ainsi que des groupes terroristes.

Un tel contexte politique ne favorise pas la réalisation d'un recensement. Malgré quelques rares enquêtes, les données démographiques restent des plus incertaines. Surtout que le résultat du recensement de 1975 (3,25 millions d'habitants) est considéré comme sous-estimé de 20,4 %, la population de 1975 étant alors ajustée à 4,09 millions. Et selon les rares données issues du recensement de 1986-1987, la population se situerait entre 5,1 et 8,5 millions. Ces estimations sont difficiles à faire, en particulier à cause de la population nomade, des migrations, des réfugiés.

Les estimations de Vaidyanathan (1997) sont généralement considérées comme les données disponibles les plus fiables, et son rapport fournit une population projetée pour 2005 d'un peu plus de sept millions d'habitants.

En attendant la possibilité d'organiser un recensement, les agences de développement font plusieurs tentatives pour compiler des données fiables sur la taille et la répartition de la population et ses caractéristiques sociales et économiques. Cependant, de tels efforts ne reçoivent pas un soutien et une reconnaissance suffisants.

Une enquête d'estimation de la population (Population Estimation Survey, PESS) est réalisée entre octobre 2013 et mars 2014 (UNFPA, 2016a et b). C'est une opération nationale, dans les zones urbaines et rurales, et auprès des populations sédentaire et nomade. C'est la première enquête à grande échelle par sondage auprès des ménages menée depuis plus de trois décennies.

Elle est réalisée par la Direction des statistiques nationales et financée par le FNUAP. Elle est censée être une première étape vers la mise en œuvre d'un nouveau recensement. En septembre 2014, le gouvernement annonce que ce recensement sera réalisé avant le référendum et les élections prévus qui devraient avoir lieu dans le pays en 2016.

Selon les résultats de cette enquête, la population est estimée à 12,3 millions d'habitants, chiffre utilisé actuellement. Elle fournit des indicateurs de base pour la préparation du prochain recensement.

Aucune information n'est diffusée sur l'organisation éventuelle de ce prochain recensement jusqu'à une déclaration du Directeur général du Bureau national somalien des statistiques en novembre 2021, indiquant que le recensement est envisagé pour 2023 et qu'il doit fournir des informations sur le nombre de personnes par ménage, des données démographiques (âge, sexe, niveau d'instruction, statut professionnel, etc.), et sur les conditions de logement et les infrastructures disponibles dans le ménage.

Ce recensement n'est lancé qu'en mai 2023. Il utilisera les technologies modernes telles que l'imagerie par satellite et la collecte des données sur tablettes.

La cartographie doit prendre environ huit mois et sera réalisée à l'aide d'images satellites des villes, villages et zones rurales. Le dénombrement commencera dans

la population urbaine puis se déplacera vers les populations rurales et nomades et sera réalisé par 30 000 collecteurs de données en octobre 2024 pour une durée de deux semaines à un mois.

Le FNUAP soutient ce recensement. Mais celui-ci est encore confronté à de nombreux défis, malgré sa nécessité et son importance : ressources insuffisantes et manque de confiance de certaines communautés envers le gouvernement et l'exercice de recensement, ainsi qu'en matière de sécurité.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Cowan (C. D.), Turner (A. G.), Stanecki (K.), 1986, Design of the Somalia post-enumeration survey (1986-1987), U.S Bureau of the census, In Proceeding of the American Statistical Association, Section on survey research methods, p. 120-127.
- Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, Somalia, in The handbook of national population censuses. Africa and Asia. Greenwood Press, p. 401-408.
- Rodriguès (J. J.), 1980, Somalie (1975), in GDA, Recensements africains. 1^{re} partie : Monographies méthodologiques, Paris, p. 543-586.
- UNFPA, 2016a, Methodology and Assessment of Data Quality of the Somali People, Volume 1, UNFPA Somalia Country Office, 78 p.
- UNFPA, 2016b, Population Composition and Demographic Characteristics of the Somali People, Volume 2, UNFPA Somalia Country Office, 64 p.
- Vaidyanathan (K. E.), 1997, UNDOS Population Statistics of Somalia, UNDP Somalia, 42 p.

SOUDAN

- Population 2022 = 46,0 M
- Recensements = 4

	Années de recensements			
Indépendance : 1 ^{er} janvier 1956	1973	1983	1993	2008

Le Soudan a réalisé quatre recensements, tous après l'indépendance, entre 1973 et 2008. Les deux premiers intervalles censitaires sont de 10 ans, le troisième, de 15 ans ; soit un intervalle moyen de 11,7 ans.

- **Avant l'indépendance** (Ali Ahmed ; Domschke et Goyer, 1986 ; Ramachandran, 1981 et 1984)

Pendant la période coloniale, il n'y a eu que quelques estimations de l'effectif de la population, essentiellement à des fins fiscales par des dénombrements administratifs.

Dans les années 1940, un projet de recensement apparaît. L'ensemble des districts sont visités et les commissaires de districts et les gouverneurs sont sollicités pour donner leur opinion sur la possibilité d'entreprendre un recensement dans leurs districts ou provinces. Une enquête-pilote est menée en 1953, qui montre que la réalisation d'un recensement peut être envisagée.

Ce sera finalement l'enquête par sondage de 1955-1956, qui fournit la première estimation scientifique de la population de droit et de fait. Cette enquête, intitulée « recensement par sondage » (en anglais « sample census ») est souvent considérée comme le premier recensement du Soudan. Pourtant, c'est clairement une enquête par sondage : les zones rurales sont enquêtées par un sondage à trois degrés, seules 68 zones urbaines sont recensées exhaustivement. L'opération dure 14 mois (de 1^{er} juillet 1955 au 2 septembre 1956) et la simultanéité n'est pas observée. L'administration traditionnelle est largement utilisée, ainsi que les chefs de tribus pour vérifier les informations. Les résultats de cette enquête sont considérés comme bons et précis et ceux des recensements réalisés par la suite seront tous ajustés en fonction de cette enquête. Un rapport en un volume de cette enquête par sondage, intitulé « premier recensement du Soudan 1955-1956 » est publié vers 1962.

— Le recensement de 1973 (Ramachandran, 1981 et 1984)

[Date de référence : 3 avril 1973; population de fait]

En 1955, une guerre civile éclate, la partie sud du pays demandant son indépendance, et se termine en 1972 avec l'accord d'Addis-Abeba. Le besoin d'informations démographiques avait conduit à envisager un recensement dès 1968. Ce n'est qu'en février 1972 que le Président promulgue le décret ordonnant un recensement national de la population pour le mois de mai 1972. Il entre dans le cadre du Programme Africain de Recensements des Nations Unies.

À la suite des accords d'Addis Abeba, la date est repoussée au 3 avril 1973 pour permettre aux réfugiés sud-soudanais partis dans les pays limitrophes de revenir chez eux. Mais alors, seule une faible partie d'entre eux a regagné leur résidence et la région du sud-est encore dans un état de grande perturbation, ce qui rend les opérations difficiles et favorise une sous-énumération (Ireton, 1994).

Malgré un temps de préparation assez court entre le décret présidentiel et le recensement lui-même, tout est mis en œuvre pour la réussite de l'opération. Un Conseil National pour le recensement de la population est créé. La cartographie se déroule de septembre 1972 à février 1973, 22 500 zones de dénombrement sont définies, mais le travail se révèle déficient du fait notamment de l'absence de limite précise de ces zones.

Les superviseurs et les agents recenseurs sont recrutés et formés en mars 1973. La liste des maisons est faite à compter du 23 mars et le dénombrement a lieu sur le terrain du 3 au 30 avril, le 3 avril étant déclaré jour de fête et l'ensemble de la population étant priée de rester chez elle.

Deux questionnaires sont utilisés, un long et un court. Ce dernier ne comprend que 4 questions : nom, âge, sexe et lien de parenté, tandis que le long comprend en plus des questions sur l'état matrimonial; la nationalité; le lieu de naissance; la fréquentation scolaire et le niveau d'éducation atteint; la profession principale, la branche professionnelle, l'activité et la situation relative à l'emploi; la survie des parents; le nombre d'enfants nés et survivants, ainsi que le dernier-né et s'il est vivant ou mort; le logement (matériaux de construction du toit et des murs, nombre de pièces, mode d'occupation, etc.). Le questionnaire long est rempli en milieu urbain et pour un échantillon de 10 % des régions rurales et de la population nomade, et le questionnaire court l'est pour le reste de la population.

Il n'y a pas d'enquête de contrôle post-censitaires, mais plusieurs enquêtes ponctuelles pour vérifier la qualité des données et, le cas échéant, les rectifier et ajuster les données globales : en novembre et décembre 1973. dans la province du Nil Bleu (à l'exclusion des grandes villes) et en février 1975 dans les provinces de Kordofan, du Nord, et de l'Équateur. Elles ne décèlent aucune anomalie dans les résultats, sauf la première qui révèle une omission importante (plus de 600 000 personnes) dans la population travaillant dans les champs de coton, négligée lors du recensement. De plus, le recensement de la population nomade ayant posé des problèmes, un nouveau recensement de cette population a lieu après une mise à jour de la liste des cheiks soudanais.

Les opérations de contrôle, saisie, correction et codification des données se font de juillet 1973 à octobre 1974. Le traitement est effectué par ordinateur IBM 360/30 et la première série de tabulation est achevée à la fin décembre 1975. La publication des résultats comprend quatre volumes : I. Caractéristiques socioéconomiques; II. Dynamique de la population et fécondité; III. Caractéristiques de la population nomade; IV : 1^{re} partie, Caractéristiques d'habitat et 2^e partie, Caractéristiques socioéconomiques des zones urbaines (35 villes choisies).

L'analyse détaillée des données recueillies lors de l'enquête de 1955/56 et du recensement de 1973 indique une sous-estimation globale de 5 % en 1973.

L'opération reçoit le soutien financier du FNUAP.

— Le recensement de 1983

[Date de référence : 14 février 1983; population de fait]

Les travaux préparatoires commencent après la signature du décret présidentiel du 22 mars 1981, et le « recensement national de la population » a lieu en février-mars 1983.

Le dénombrement commence le 14 février et se termine à la fin du mois dans la plupart des provinces du nord. En raison d'un début tardif dans un certain nombre de provinces du sud, il se poursuit dans certaines provinces jusqu'à la mi-mars environ.

Plus de 30 000 personnes, dont 24 000 agents recenseurs, sont impliquées dans la réalisation de ce recensement.

Les quatre premières questions du questionnaire (nom, relation avec le chef de ménage, sexe et âge) s'adressent à l'ensemble de la population. Les 42 questions restantes, démographiques (y compris sur la fécondité, la mortalité et la migration), socioéconomiques et les informations sur le logement, sont destinées aux zones urbaines et à un échantillon de 5 % de la population en zone rurale. Ceci ne concerne pas la population institutionnelle, les sans-abri et les nomades, qui sont couverts seulement par les 4 premières questions.

Les principales défaillances de ce recensement sont la cartographie qui se révèle comme l'un des maillons les plus défectueux de l'opération, la formation insuffisante du personnel de terrain, et une logistique faible dans le sud. De plus, la population des provinces de la mer Rouge et de Kassala est sous-dénombrée à cause de la sécheresse qui prévaut au moment du recensement et qui force la population rurale, nomade et sédentaire, à se déplacer. Cependant, un progrès est observé par rapport au recensement précédent : une enquête pilote et une enquête post-censitaire sont réalisées (Eljack et Musa).

En raison de divers problèmes rencontrés lors du traitement des données tels que des pannes d'alimentation électrique, la saisie ne s'achève qu'en mai 1987, quatre ans après le recensement et il faut encore 3 ans pour terminer les tabulations. Les premiers résultats ne sont publiés qu'en 1986, et les résultats définitifs en 1989.

Le coût total de l'opération sur le terrain est de 300 millions de livres soudanaises et la contribution du FNUAP est de 1,2 million d'US dollars.

— **Le recensement de 1993** (Ali Ahmed)

[Date de référence : 14 avril 1993; population de fait]

Ce recensement dure 14 jours sur le terrain (du 14 au 30 avril).

Comme par le passé, deux questionnaires sont utilisés : le long (29 questions) pour tout le milieu urbain et pour 5 % du milieu rural, et le court pour le reste du pays. Dans le questionnaire long, des informations sur le handicap sont demandées pour la première fois et une question sur la propriété des terres est également incluse pour fournir un cadre pour la réalisation d'un recensement agricole.

À cause des contraintes logistiques, il n'y a pas d'enquête post-censitaire. La qualité des résultats (couverture et contenu) se fait par comparaison avec le recensement de 1983 et par application de diverses techniques analytiques (test de cohérence).

Le recensement de 1993 est marqué par des irrégularités et des lacunes dans les données, notamment celles du Sud-Soudan et des zones des populations nomades. Il n'inclut pas les zones rurales du sud à cause de la guerre. De plus, aucune couverture complète des nomades n'a lieu, par manque de logistique (la proportion de nomades n'est que de 3 %, contre 11 % lors du recensement précédent). En outre, un surdénombrement est constaté dans certaines zones où les habitants souhaitent augmenter leur ration de sucre.

Le traitement des données utilise pour la première fois des micro-ordinateurs et le logiciel IMPS (Integrated Microcomputer Processing System). Les résultats finaux composés de 115 tableaux pour les États du nord et 82 tableaux pour les États du sud sont publiés en juin 1995, deux ans seulement après le recensement.

Le FNUAP contribue avec le Gouvernement au financement de ce recensement.

— **Le recensement de 2008** (Kandeh)

[Date de référence : 22 avril 2008; population de fait]

Ce « recensement de la population et du logement », prévu initialement pour 2003, dix ans après le précédent, et qui avait commencé à être préparé, est reporté pour des raisons politiques d'abord à novembre 2007, puis à février 2008, enfin à avril-mai 2008. Selon l'article 215 (1) de la Constitution nationale provisoire de 2005, un recensement de la population dans tout le Soudan doit être effectué et achevé d'ici la fin de la deuxième année de la période intérimaire. Conformément à l'article 215 (2) de la constitution et sur la base de l'accord de paix global signé en 2005, le recensement sera effectué par le Bureau central des statistiques et la Commission du Sud-Soudan pour les statistiques et l'évaluation.

Il constitue une condition préalable aux élections nationales prévues pour 2009 et à un éventuel référendum sur l'autodétermination en 2011. Mais il doit faire face à l'insécurité dans certaines régions (une partie de l'est, du sud-Kordofan, du Darfour et de l'Équatoria). Il est lancé officiellement le 7 janvier 2006 par un décret présidentiel

qui crée le Conseil du recensement de la population. Il est entrepris dans un environnement hautement politisé, et reçoit une forte impulsion de la part de la communauté internationale (l'ONU et les donateurs). En particulier, le FNUAP met en place deux unités d'appui technique au recensement dans les deux bureaux de statistique du nord et du sud comprenant des compétences techniques internationales et nationales de haut niveau.

Un recensement-pilote est réalisé en avril 2007. La technologie SIG est appliquée pour déterminer exactement les limites et fixer les zones de dénombrement. La cartographie, réalisée pendant la saison des pluies, se termine avec retard, autre raison du report du recensement. La collecte des données a lieu du 22 avril au 6 mai 2008.

Comme lors des recensements précédents, deux questionnaires sont utilisés : un court pour 90 % des zones de dénombrement (ZD), avec seulement 11 questions sur les données démographiques de base (notamment pour les élections), et un long, pour 10 % des ZD afin de fournir toutes les autres informations sociales et économiques (43 questions). De longs débats marquent l'élaboration de ce questionnaire à propos des questions sur l'appartenance ethnique et la religion, causes de conflits. Cela entraîne de nombreux retards dans l'impression des questionnaires. Il est finalement décidé de supprimer ces questions et d'utiliser la question sur la résidence précédente pour donner des informations sur les personnes du sud vivant dans le nord. Les questionnaires sont imprimés en arabe et en anglais. Les agents recenseurs sont des enseignants résidant dans la ZD ou des personnes qualifiées des mêmes tribus que celles des ZD qui n'acceptent pas d'enseignants d'autres tribus.

La saisie des données est décentralisée dans neuf centres (les capitales des anciennes provinces britanniques). La numérisation se fait à l'aide de la technologie de reconnaissance optique des marques (OMR) avec l'appui de la société DRS au Royaume-Uni. Les données sont traitées, la tabulation préparée et les résultats produits de manière centralisée.

La publication des premiers résultats a lieu en 2009. Les responsables du Soudan du Sud contestent ces résultats évaluant sa population à 8,26 millions d'habitants, ce qui suggère une population stagnante ou ayant une croissance très lente. D'autres forces politiques rejettent aussi ces résultats, notamment au Darfour (DRDC, 2010).

Le budget du recensement atteint 103 millions de dollars US. Il est financé par le Gouvernement d'unité nationale à 67 %, tandis que les donateurs (FNUAP, DANIDA, Union Européenne, DFID, France, Pays-Bas, Norvège, USAID et Banque Mondiale) fournissent les 33 % restants des coûts opérationnels sous la coordination du FNUAP.

— Le prochain recensement (date non précisée)

En juin 2015, le président publie une décision prévoyant de procéder au recensement de la population en avril 2018, 10 ans après le précédent. Le processus sera supervisé par le Conseil supérieur du recensement. La date est ensuite reportée, sans précision.

Le 11 avril 2019 a lieu un coup d'État militaire qui renverse le Président Omar el-Bechir.

Fin 2020, le nouveau gouvernement en lance les préparatifs, annonçant que ce sera un recensement de la population et de l'agriculture, qui sera réalisé en 2021. Les interviews pour la collecte des données se feront en utilisant la technique de l'Interview Personnelle Assistée par Ordinateur (IPAO) avec des tablettes. Le budget

est estimé à 305 millions de dollars, dont 53 % fournis par le ministère des Finances, le reste par les donateurs. La préparation de l'opération semble s'être engagée, mais nous n'avons trouvé aucune autre information depuis la mi-2021.

Le recensement n'est toujours pas réalisé, d'autant plus que la situation politique s'est dégradée depuis l'automne 2021 et surtout depuis avril 2023 avec le conflit armé entre l'armée au pouvoir et les forces paramilitaires.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Ali Ahmed (A. H.), *The fifth population census : A census with a full coverage and high accuracy*, Al Neelain University, Sudan-Khartoum, 26 p.
- Darfur Relief and Documentation Centre (DRDC), 2010, *5th Population and Housing Census in Sudan – An Incomplete Exercise*, Geneva (Switzerland), 43 p.
- Eljack (H. O.), Musa (A.), *Sudan experience in conducting population census*, Faculty of Mathematic and Statistics, Al Neelain University, Khartoum, 8 p.
- Ireton (F.), 1994, *Quelques aspects de l'évolution démographique du Soudan 1956-1993. Essai de critique et de mise en cohérence des données*, Égypte/Monde arabe, n° 17, p. 15-37.
- Kandeh (H.), *Planning and coordinating a census in a post-conflict situation ; A case study of the 5th Sudan population and housing census*, 5 p.
- Ramachandran (K.V.), 1981, *Soudan (1973)*, in GDA, *Recensements africains. 1^{re} partie : Monographies méthodologiques. Suite*, Paris, p. 377-403.
- Ramachandran (K. V.), 1984, *Soudan*, in GDA, *L'évaluation des effectifs de la population des pays africains*, Paris, vol. 2, p. 259-276.

SOUDAN DU SUD

- ▣ Population 2022 = 11,6 M
- ▣ Recensement = 0

	Année de recensement
Indépendance : 9 juillet 2011	Aucune

Le Soudan du Sud acquiert son indépendance en se séparant du Soudan à la suite d'un référendum d'autodétermination.

La population du Soudan du Sud n'a jamais été entièrement dénombrée dans les quatre recensements réalisés au Soudan, car une grande partie du territoire était contrôlée par les forces rebelles depuis 1983. Et, selon les dirigeants sud-soudanais, des considérations politiques ont influencé les estimations. Dans un discours, le président du Soudan du Sud, Salva Kiir, déclare : « Notre population du Soudan du Sud était prédéterminée par ceux qui voulaient qu'il en soit ainsi pour des raisons qu'ils connaissaient le mieux ».

En 2008, donc avant l'indépendance, la Commission pour les recensements, les enquêtes et l'évaluation du Soudan du Sud (SSCCSE) élabore un Plan directeur pour le développement des statistiques dans lequel il est reconnu que : « Les données nécessaires les plus importantes à la construction du système statistique sont

les recensements, qui fournissent des données de référence détaillées pour les principaux secteurs de la société. Au Soudan du Sud, le besoin statistique primordial dominant tous les autres est celui d'un recensement de la population, car il est spécifiquement mentionné dans les protocoles de paix comme pierre clé du processus de paix. Il est également nécessaire pour soutenir presque toutes les autres activités de collecte de données. » (SSCCSE, 2008).

Le recensement mentionné ci-dessus est celui réalisé en 2008 dans le cadre de l'Accord de paix global. Il évalue la population du Soudan du Sud à 8,26 millions d'habitants, ce qui suggère une population stagnante ou en croissance très lente. Compte tenu de son manque de fiabilité, le Gouvernement de la République du Soudan du Sud n'accepte pas les résultats de ce recensement et demande au Bureau national des statistiques d'entreprendre le premier recensement après l'indépendance.

D'après l'article 194 de la constitution de transition de 2011 avec amendements jusqu'en 2013, portant sur le recensement de la population du pays, un recensement aurait dû être organisé avant les élections de juin 2015. Mais la guerre civile qui commence en 2013 empêche sa réalisation. En février 2020, le gouvernement envisage ce premier recensement, puis à nouveau en mars 2021, mais pour l'instant, les conditions ne semblent pas réunies pour son exécution.

Toutefois, en avril 2021, une enquête sur l'estimation de la population, censée précéder un recensement complet en 2022-2023, est lancée, menée du 1^{er} au 15 mai. Ses résultats, publiés en avril 2023, évaluent la population du pays à 12,4 millions d'habitants.

Mais le calendrier de ce prochain recensement reste aujourd'hui complètement incertain.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Awur (A. C.), 2014, Presentation, United Nations Regional Seminar on Promotion and Utilization of Census Results and on the revision of the Principles and Recommendations for Population and Housing Censuses, Pretoria, South Africa, March 24-26, 2014, 20 vues.
- SSCCSE, 2008, Master plan for Statistics Development in Southern Sudan, Southern Sudan Commission for Censuses, Surveys and Evaluation (SSCCSE), 27 p.

TANZANIE

- Population 2022 = 63,3 M
- Recensements = 6

Indépendance : 9 décembre 1961	Années de recensements					
	1967	1978	1988	2022	2012	2022

Aucun véritable recensement n'a été réalisé avant l'indépendance, six l'ont été après. Les intervalles censitaires varient de 10 à 14 ans, avec une moyenne de 11,0 ans.

Estimations et opérations avant le premier recensement (Domschke et Goyer, 1986; Egero, 1974; Martin, 1961; Ominde, 1975; Thiriati, 1984)

Les dénombrements de population en Tanzanie remontent au début du XX^e siècle pour Zanzibar (et Pemba, alors protectorat britannique), et pour l'Afrique orientale allemande (devenue Tanganyika après la Première Guerre mondiale), donc sous la colonisation germanique. La première estimation pour le Tanganyika remonte à 1913. Elle provient du nombre des hommes adultes contribuables multiplié par cinq, facteur censé représenter la proportion de personnes à charge. Pour Zanzibar (et Pemba), la première estimation date de 1910, à partir d'un dénombrement effectif.

Plusieurs dénombrements de population, partiels ou complets, sont effectués par la suite : 1921 (Africains et non-Africains au Tanganyika, non-Africains à Zanzibar), 1924 à Zanzibar (africains seulement), 1928 au Tanganyika (africains seulement), 1931 (Africains et non-Africains au Tanganyika et à Zanzibar). La nature exacte, la couverture, l'organisation et les méthodes de ces dénombrements sont très variables et peu documentées. Ils s'appuient dans certains cas, sur le nombre d'adultes assujettis à l'impôt, dans d'autres cas sur un « recensement par groupe ». Le cas du dénombrement des Africains à Zanzibar en 1924 est particulier, car il semble s'agir d'un dénombrement individuel réalisé par cinquante employés sur des registres, allant de case en case ; après leur travail, ils fixent un disque métallique à l'entrée de la case pour faciliter le contrôle de l'inspecteur.

Mais toutes ces estimations ne fournissent aucune base sérieuse pour une évaluation précise de la taille et des caractéristiques de la population au début du XX^e siècle : « Si l'on voulait résumer la situation démographique de l'Afrique orientale britannique à une date récente, tout ce que l'on pourrait dire est qu'on ignore pratiquement tout de la tendance démographique... » (Kuczynski, 1949, cité par Lury, 1968). Parmi les principales critiques que l'on peut faire sur ces opérations, on peut citer : les listes des localités sont souvent inexactes et incomplètes et les cartes sont inexistantes ; certaines régions sont d'accès difficile ; il n'y a pas de recrutement de personnel ni de budget spécifique, et l'opération incombe au personnel administratif local ; la population est dispersée, et parfois méfiante vis-à-vis du dénombrement (certaines superstitions, des tabous, et surtout les impôts et la conscription).

— Le dénombrement de 1948

Après la Seconde Guerre mondiale, un nouveau dénombrement des Africains et des non-Africains est effectué en 1948 au Tanganyika et à Zanzibar (ainsi que dans les autres territoires de l'Afrique Orientale après la création, à Nairobi, du Département Statistique de l'Est Africain).

Au Tanganyika, l'opération se déroule en deux étapes : les non-Africains en février, y compris des Africains vivant dans des locaux non autochtones, et les Africains en août. Dans le premier cas, il semble s'agir d'un véritable recensement réalisé avec une combinaison d'auto-dénombrement et d'agents recenseurs sur des questionnaires ménages. Dans le second cas, il s'agit d'un recensement de groupes réalisé case par case sur des listes avec une seule ligne pour tous les membres d'un ménage, la collecte de renseignements étant très succincte avec simplement le groupe d'âge (5 groupes d'âge), le sexe, l'état matrimonial et la tribu.

À Zanzibar, l'opération est un recensement réalisé simultanément pour les Africains et les non-Africains avec utilisation de questionnaires individuels. Il est fait appel aux enseignants, élèves et missionnaires comme agents recenseurs.

De plus, au Tanganyika, l'opération est suivie d'août à septembre par une enquête par sondage sur un échantillon de 10 % des Africains, qui fournit des informations plus détaillées. C'est sans doute l'existence de cette enquête qui amène parfois à considérer à tort l'opération de 1948 comme un véritable recensement.

Un dénombrement est ensuite effectué en 1952 au Tanganyika, ne concernant que les non-Africains et les Africains vivant dans les zones urbaines.

— **Le dénombrement de 1957-1958** (Domschke et Goyer, 1986)

Un nouveau dénombrement de l'ensemble de la population est réalisé du 20 février au 18 août 1957 pour le Tanganyika (avec la nuit du 20 au 21 février 1957 comme date de référence pour les non-Africains), et le 20 mars 1958 pour Zanzibar (avec la nuit du 19 au 20 mars 1958 comme date de référence), avec une méthodologie très similaire à celle utilisée en 1948 (déroulement des opérations, calendrier et questionnaire utilisé). L'échantillon de l'enquête qui suit le dénombrement est réduit à 5 % de la population du territoire. Le questionnaire de l'enquête porte sur : relation avec le chef de ménage, lieu de résidence, religion, activité économique, éducation, fécondité, mortalité infantile. Le questionnaire de l'enquête pour Zanzibar porte en plus sur la race et la langue parlée. Les conditions de réalisation semblent moins favorables qu'en 1948 du fait du développement du nationalisme et de la prise de conscience politique des populations, facteurs les rendant moins disposées à coopérer.

Un rapport sur la structure par sexe et âge par province, district et territoire est publié en 1958 pour les Africains du Tanganyika, en même temps qu'un rapport sur les non-Africains. Le rapport pour Zanzibar est publié en 1960.

— **Le recensement de 1967** (Domschke et Goyer, 1986 ; Egero, 1974 ;

Thariat, 1984)

[Date de référence : 26 août 1967 ; population de fait]

Après les indépendances du Tanganyika (1961) et de Zanzibar (1963), l'unification des deux territoires est décidée en 1964 pour former la République Unie de Tanzanie.

Pour ce premier « recensement général de la population », il est décidé de traiter toutes les personnes résidant en Tanzanie exactement de la même façon, sans considération de race ou de citoyenneté, ce qui revient à abandonner le système précédent avec ses 2 ou 3 dénombrements et ses formulaires différents.

Il est réalisé par le Bureau central de statistique, et sa préparation débute fin 1966.

Une cartographie est menée, faisant l'objet d'une attention particulière pour améliorer l'exhaustivité du recensement. Un travail sur le terrain couvrant la totalité du pays permet de définir géographiquement environ 1 750 circonscriptions administratives et 18 500 districts de recensement (DR). Pour cela, on procède à une étude de la répartition du peuplement, les enquêteurs évaluant le nombre de localités, dressant une liste des noms des villages et évaluant le nombre approximatif de ménages et de personnes de chaque localité. Cependant, en raison de la longueur du travail à accomplir et du temps trop limité, le relevé cartographique reste de valeur inégale et même inexistant dans certaines régions.

Des tests utilisant différents types de questionnaires sont effectués, mais par manque de temps et de ressources, aucun recensement-pilote n'a lieu.

Pour susciter la coopération de la population, une campagne de sensibilisation est menée avec des réunions publiques et des émissions de radio, où l'accent est mis sur le lien entre recensement et construction de la nation.

Un questionnaire très détaillé est utilisé dans toutes les zones urbaines et dans un échantillon de 1/5^e des DR. Dans les zones urbaines, le questionnaire comprend également des questions sur le logement. Enfin, un questionnaire plus simple sert pour les 4/5^e restants du territoire. Les questionnaires sont principalement imprimés en kiswahili, avec seulement une petite quantité imprimée en anglais.

Le dénombrement est simultané dans tout le pays et commence le 27 août 1967. Les enquêteurs sont envoyés sur le terrain un mois avant afin de prendre contact avec les autorités locales et de repérer les limites de leur DR. La durée de la collecte sur le terrain varie de 1 à 5 jours en fonction du nombre d'agents recenseurs disponibles et de l'état des moyens de communication.

Il n'y a pas d'enquête post-censitaire faute de soutien financier et de personnel. La tabulation est informatisée. Les résultats préliminaires sont publiés en décembre 1967 et les résultats définitifs en 1969. Les rapports du recensement sont ensuite publiés en six volumes entre 1969 et 1973 ainsi que deux volumes de listes informatiques des zones de dénombrement.

Si la couverture s'est améliorée par rapport aux dénombrements précédents, il semble y avoir un sous-dénombrement dans certaines régions. L'âge, les données économiques et la mortalité sont considérés comme n'étant pas des données de bonne qualité.

— **Le recensement de 1978** (Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : nuit du 26 au 27 août 1978; population de fait]

Ce recensement général de la population est effectué par le Bureau central du recensement (Bureau of Statistics).

Le dénombrement est précédé d'un travail géographique important afin de prendre en compte la politique de réinstallation de la population rurale et la croissance des centres urbains, les cartes utilisées en 1967 ne pouvant plus être utilisées.

Deux enquêtes-pilotes et un recensement-pilote sont menés pour améliorer l'efficacité des opérations.

Deux types de questionnaires sont utilisés : un questionnaire général court pour l'ensemble de la population et un questionnaire détaillé pour un échantillon de la population. La question sur la race ou l'appartenance ethnique est supprimée, considérée comme inutile, ainsi que les questions sur la religion et sur la tribu. Les nouvelles questions portent sur la survie du conjoint, la survie des parents, la survie du dernier enfant né-vivant, le statut d'occupation, et la citoyenneté (seulement pour les chefs de ménage). Le dénombrement commence le 27 août 1978. Un recensement des logements est effectué simultanément. Il n'y a pas d'enquête post-censitaire.

La tabulation est informatisée. Les données sont présentées par quartiers, districts, régions et pour la première fois, des résultats pour les villages sont fournis. Les rapports sont publiés en huit volumes entre 1981 et 1983, y compris le rapport méthodologique et le rapport sur l'analyse des données.

— Le recensement de 1988

[Date de référence : nuit du 27 au 28 août 1988; population de fait]

Ce recensement est réalisé par un Bureau central du recensement (BCR) intégré dans le Bureau national des statistiques créé en 1986.

Un Comité central du recensement (CCC) est responsable de la prise des décisions stratégiques concernant l'opération. Ce comité est conseillé par un Comité technique du recensement, notamment pour le contenu du questionnaire, le plan de tabulation et les procédures de dénombrement des populations dans les zones problématiques. Le BCR a la responsabilité globale de mettre en œuvre les décisions prises par le CCC.

L'organisation sur le terrain est entièrement basée sur les structures régionales et locales existantes. Des bureaux de recensement régionaux et de district sont créés dans toutes les régions et tous les districts.

Les préparatifs de l'opération commencent au milieu de 1986 avec le travail cartographique pour le découpage de tout le territoire en zones de dénombrement (ZD) et en zones de supervision (ZS). Les premières comprennent entre 700 et 900 personnes en milieu rural et entre 300 et 500 personnes en milieu urbain et à Zanzibar et Pemba. Les secondes comprennent de 5 à 6 ZD. Au total sont créées 30 559 ZD et 7 033 ZS.

Un prétest est réalisé en janvier 1987 pour tester le questionnaire, puis un recensement-pilote dans 76 circonscriptions de 4 districts en août-septembre 1987 avec pour objectifs principaux : tester les instruments de collecte (questionnaires, fiches récapitulatives, instructions, feuilles de contrôle sur le terrain, cartes, etc.), évaluer la qualité des données importantes (âge, fécondité, mortalité, migrations et conditions de logement) ; fournir le temps moyen requis pour recenser un ménage ; tester l'adéquation de la formation des agents recenseurs.

Un questionnaire court est utilisé pour la plus grande partie de la population et un questionnaire long pour un échantillon. Il y a de plus un questionnaire pour les ménages collectifs. Ce système a été utilisé lors du recensement précédent, mais il est prévu de présenter les résultats au niveau du district en distinguant les milieux urbain et rural, alors qu'en 1978, le niveau le plus bas de présentations des résultats était la région. Cela signifie un échantillon plus important.

Le questionnaire court comporte essentiellement 5 questions (nom, lien de parenté avec le chef de ménage, sexe, âge et nationalité). Le questionnaire long en comporte 32, les cinq premières étant celles du questionnaire court. Les autres thèmes abordés sont l'éducation, l'emploi, le handicap, la fécondité, la mortalité, la migration et les caractéristiques des logements. Des livrets de 25 questionnaires sont réalisés, avec sur la couverture l'identification de la ZD et les effectifs de population.

Les ménages ordinaires sont recensés soit avec le questionnaire court, soit avec le questionnaire long. Pour les autres catégories de population, seul le questionnaire court est utilisé : ménages collectifs (camps militaires, écoles, hôpitaux, hôtels, prisons, etc.), personnes sans résidence permanente, voyageurs et nomades.

Le dénombrement nécessite environ 50 000 personnes : les agents régionaux et de district qui contrôlent et supervisent la planification et la conduite des opérations avec l'aide des comités de recensement régionaux et de district, les superviseurs et les agents recenseurs. Le travail de dénombrement commence le 28 août. Auparavant, les agents recenseurs et les superviseurs passent trois jours à repérer les limites des ZD et des ZS, à prendre contact avec les chefs locaux tels que les chefs

de village, et à mettre à jour les listes des chefs de ménage. La tâche principale de l'agent recenseur est l'énumération de tous les membres des ménages dans sa ZD. Le rôle du superviseur est de s'assurer que le dénombrement est bien réalisé par les agents recenseurs et de résoudre tous les problèmes auxquels ceux-ci sont confrontés. Dans le cadre du contrôle qualité, les superviseurs vérifient et corrigent les questionnaires remplis par les agents recenseurs. Il n'y a pas d'enquête post-censitaire.

L'exploitation est informatique.

Les organismes suivants participent au financement de l'opération : le FNUAP, l'UNICEF, la CEA, la SIDA, l'ODA (Royaume-Uni) et l'USAID.

Le recensement de 2002

[Date de référence : 22 août 2002; population de fait]

L'article 74 de la Constitution de 1977 amendée en 1992, prescrit que la Commission électorale peut, tous les dix ans, modifier les circonscriptions à la suite d'un recensement.

Ce « recensement de la population et du logement », prévu initialement pour 1998 (soit 10 ans après le précédent de 1988), a dû être reporté à 1999, puis à 2002 suite à des problèmes dans la réalisation de la cartographie et à des difficultés financières.

Il est effectué conformément à la loi statistique No 1 de 2002 qui, entre autres, donne mandat au Bureau national des statistiques (BNS), en collaboration avec Bureau du statisticien en chef du gouvernement de Zanzibar (OCGS), pour sa réalisation. Un Comité central de recensement présidé par le Premier ministre fixe les orientations générales et mobilise les ressources nécessaires. Des comités similaires sont également créés à des niveaux administratifs inférieurs (régions et districts).

Deux recensements-pilotes sont organisés en 1998 et en 2001 : le premier alors que le recensement était prévu pour 1999, et le second lorsque sa date est fixée à 2002.

Il y a deux types de questionnaires, un court, administré à 75 % des secteurs de dénombrement et un long, administré aux 25 % restants. Les huit premières questions, qui figurent dans les deux questionnaires, sont le nom, le lien avec le chef de ménage, l'âge, le sexe, l'état matrimonial, le handicap et la nationalité. Le questionnaire long comprend des questions supplémentaires sur les sujets suivants : survie des parents, migration, éducation, activité économique, fécondité, mortalité, conditions de logement. Au total, il comporte 37 questions. Les questionnaires sont imprimés en langue swahili. Le travail de dénombrement commence le 22 août 2002.

L'enquête post-censitaire est la première du genre à être menée en Tanzanie. Elle porte sur un échantillon de 915 ZD (sur 53 071), sélectionnées avec une probabilité proportionnelle à la taille. Seuls les ménages ordinaires sont inclus dans l'enquête. Le résultat est un taux d'omission global de 6,9 % (à peu près le même pour les hommes et les femmes, pour les zones urbaines et les zones rurales).

La numérisation débute en septembre 2002 avec 18 scanners DRS. Les résultats préliminaires sont annoncés en janvier 2003.

La publication des résultats en août 2006 comprend : un Rapport général (tableaux statistiques) ; un Descriptif des profils nationaux, régionaux et de district ; quatre Rapports thématiques (Éducation et alphabétisation ; Fécondité ; Mortalité ; Urbanisation) ; un Rapport analytique (avec des chapitres par thèmes) ; enfin, d'autres rapports comme les projections démographiques, la méthodologie et les rapports cartographiques.

Les organismes suivants participent au financement de l'opération : FNUAP, PNUD, UNICEF, Banque mondiale, SIDA, JICA, USAID, DFID, NORAD et FINNIDA.

Le recensement de 2012

[Date de référence : nuit du 25 au 26 août 2012; population de fait]

Ce recensement est réalisé, comme le précédent, conformément à la loi statistique N° 1 de 2002. Un arrêté signé par le président de la République le 9 mars 2012, et publié le 20 juillet 2012, fixe notamment sa date, le 26 août 2012. Divers comités sont établis aux niveaux national, régional et de district pour guider et suivre le processus : le Comité central du recensement coprésidé par le Premier ministre et le deuxième vice-président de Zanzibar, chargé de fournir les orientations générales et de mobiliser les ressources nécessaires; le Comité consultatif national, qui conseille le précédent; le Comité consultatif technique et les Comités régionaux et de district.

Un vaste travail cartographique est mené pour délimiter les zones de dénombrement (ZD) et produire les cartes nécessaires. Les ZD sont définies à l'intérieur des limites administratives existantes des régions, districts, quartiers ou villages. Le nombre de ménages dans une ZD est compris entre 60 et 100. Ce travail intègre les avancées technologiques dans le développement du système d'information géographique (SIG). En particulier, il utilise l'imagerie satellitaire et la photographie aérienne. La délimitation des ZD est effectuée à l'aide d'un système de positionnement global (GPS). 108 000 ZD sont ainsi délimitées dans tout le pays.

Un recensement-pilote destiné à tester tous les aspects de recensement est réalisé en octobre 2011 dans 44 zones de dénombrement (38 pour la Tanzanie continentale et 6 pour Zanzibar). Un atelier d'évaluation est organisé à l'issue de l'opération pour en tirer les conclusions en vue des derniers préparatifs du recensement.

Deux questionnaires principaux sont utilisés, le questionnaire court (35 questions, pour 70 % de la population) et le questionnaire long (65 questions dont les 35 précédentes, pour 30% de la population), ainsi que des questionnaires pour des groupes de population particuliers (les diplomates; les hôtels, les hôpitaux et les voyageurs; les institutions). Les sujets inclus dans les questionnaires sont : les caractéristiques démographiques (lien de parenté avec le chef de ménage, sexe, âge, état matrimonial, citoyenneté et lieu de résidence); le handicap (sur la base des recommandations du Groupe de Washington); la migration (citoyenneté, résidence habituelle, lieu de naissance et lieu de résidence un an avant la date du recensement); l'alphabétisation et l'éducation; l'activité économique (activité habituelle et actuelle, statut d'emploi, profession et industrie); la fécondité (enfants nés et naissances au cours des 12 derniers mois); la mortalité (générale et maternelle); les conditions et commodités du logement; agriculture et élevage, mode d'utilisation des terres et caractéristiques environnementales ou naturelles; les Tanzaniens vivant à l'étranger (diaspora).

Les Comités de recensement régional et de district, chargés de recruter les agents recenseurs et les superviseurs dans leurs régions respectives, recrutent au total, 200 000 agents des deux catégories. Ceux-ci sont formés du 18 juin au 17 août 2012 aux niveaux national, régional et de district ou divisionnaire. Après quoi, ils identifient les limites de leur ZD et rencontrent les autorités locales.

Les agents recenseurs sont répartis en deux catégories : les « juniors » qui administrent le questionnaire court et les « séniors » qui administrent le questionnaire

long. Une ZD est couverte soit par un junior, soit par deux séniors. Des dispositions spéciales sont prises pour dénombrer les passagers des bus, des trains, des avions et des navires, ainsi que les sans-abris.

Le dénombrement dure officiellement deux semaines, du 26 août au 8 septembre 2012. La dernière semaine est principalement consacrée au dénombrement des ZD où le questionnaire long est administré et au dénombrement des populations difficiles à atteindre. L'exercice est totalement terminé le 8 septembre.

Une enquête post-censitaire est organisée du 3 au 9 mai 2013 sur un échantillon de 210 ZD (170 ZD de la Tanzanie continentale et 40 ZD de Zanzibar) pour déterminer les erreurs de contenu et de couverture.

La saisie et le traitement des données sont effectués au Centre de traitement des données du recensement à Kibaha par 420 employés travaillant en trois équipes de huit heures chacune. Les données sont saisies à partir des questionnaires par voie électronique à l'aide de la technologie de numérisation Optical Mark Reader (OMR) et par saisie manuelle pour des questionnaires spéciaux tels que les questionnaires communautaires. La numérisation est effectuée du 25 septembre au 30 novembre 2012, et la saisie manuelle des données jusqu'au 12 décembre 2012.

Les publications sont diffusées entre mars 2013 et janvier 2015. Les résultats figurent dans plusieurs types de rapports : Répartition de la population selon l'âge et le sexe (Tableaux statistiques) ; Rapports de base sur les profils démographiques et socioéconomiques nationaux (3), régionaux (30) et de district (150) ; onze rapports thématiques ; Rapport analytique (résumé de tous les rapports thématiques) ; Rapport sur le profil de la communauté. D'autres publications concernent la méthodologie, la cartographie, l'atlas du recensement et les projections démographiques.

Les institutions suivantes participent au financement de ce recensement : USAID, JICA, PNUD, FNUAP, UNICEF, Banque mondiale.

Le recensement de 2022

[Date de référence : 23 août 2022; population de fait]

Ce « recensement de la population et des logements » est réalisé conformément à la nouvelle loi statistique de 2015, qui mandate le Bureau national des statistiques, en collaboration avec le Bureau du statisticien en chef du gouvernement de Zanzibar (OCGS), pour mener un recensement tous les dix ans.

De nouvelles technologies sont utilisées comme le système d'information géographique (SIG) et les images satellites pour la cartographie et des tablettes électroniques à la place des questionnaires papier pour la collecte des données (il en faut 400 000). Ceci permet de réduire les coûts, d'assurer une meilleure gestion des données, et d'accélérer leur traitement. Chaque agent recenseur dispose d'une tablette pour réaliser son comptage en trois jours et charger les données dans un système centralisé.

Un recensement-pilote est mené du 13 au 31 août 2021 sur un échantillon de ménages dans sept provinces.

Les thèmes abordés dans les questionnaires sont les mêmes que ceux du recensement de 2012 à quelques ajustements près. Comme pour les recensements précédents, deux principaux types de questionnaires sont utilisés, un questionnaire long pour 30 % des sites de recensement et un questionnaire court pour les 70 % restants.

Les autres questionnaires sont le questionnaire institutionnel (voyageurs, personnes qui séjournent dans des hôtels/maisons d'hôtes et qui sont hospitalisés) et le questionnaire des sans-abris.

La collecte des données sur le terrain commence le 23 août 2022 (déclaré jour férié) et se termine le 4 septembre.

Les premiers résultats sont présentés le 31 octobre 2022 et publiés en décembre 2022 avec deux rapports sur la répartition de la population des unités administratives et sur la répartition par âge et par sexe, chacun d'eux en trois volumes (la République Unie de Tanzanie, la Tanzanie continentale et Zanzibar).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, Tanzania, in *The handbook of national population censuses. Africa and Asia*. Greenwood Press, p. 443-462.

Egero (B.), 1974, Caractéristiques démographiques de la Tanzanie, in Ominde (S. H.), Ejiogu (C. N.), eds., *L'accroissement de la population et l'avenir économique, de l'Afrique*, The Population Council, New York, p. 23-37.

Kuczynski (R. R.), 1949, *Demographic Survey of the British Colonial Empire*, Volume 2, 983 p.

Martin (C. J.), 1961, *Population Census Estimates and Methods in British East Africa*, in Barbour (K. M.), Prothero (S. R. M.), 1961, *Essays on African Population*, Routledge and Kegan Paul, Londres, p. 17-30.

Ominde (S.), 1975, *The Population of Kenya - Uganda - Tanzania*, CICRED, Paris, 124 p.

Thiriart (M. P.), 1984, Tanzanie, in GDA, *L'évaluation des effectifs de la population des pays africains*, Paris, vol. 2, p. 277-296.

TCHAD

- Population 2022 = 17,4 M
- Recensements = 3

	Années de recensements		
Indépendance : 11 août 1960	1968	1993	2009

Au Tchad, il n'y a pas eu de recensement statistique avant l'indépendance. Depuis, il y en a eu trois si l'on compte le « recensement administratif amélioré » de 1968 présentant la plupart des conditions de réalisation d'un recensement statistique. Les intervalles censitaires sont de 25 et 16 ans, soit un intervalle moyen de 20,5 ans.

Les recensements administratifs (Nassour, 1982)

Les recensements administratifs ont constitué longtemps la seule source d'informations sur l'effectif de la population du pays. Les premiers chiffres publiés sont ceux de 1913, tirés des rapports des chefs de région et de district. Selon un arrêté général du 28 décembre 1936 portant organisation et réglementation de l'administration locale en AEF (Afrique Équatoriale Française), le chef de canton « tient à jour une liste de recensement par village de la population sédentaire et de la population flottante »,

et le chef de village « aide le chef de canton, de terre ou de tribu à dresser les listes de recensement pour son village ». En février 1952, le gouverneur du Tchad publie une circulaire attirant l'attention de tous les chefs de région et de district, sur l'importance du recensement de la population, notamment pour le recueil de l'impôt de capitation.

Ces recensements ont lieu en principe tous les 3 ou 4 ans, sous l'autorité des préfets, sous-préfets et chefs de poste administratif. Leur organisation est laissée à l'appréciation des responsables locaux, et ils peuvent s'étaler sur plusieurs années. La population des villages est rassemblée à une date fixée et les déclarations des chefs de ménage sont enregistrées sur les « cahiers de village ». Sont ensuite envoyés aux préfectures des « bordereaux récapitulatifs ».

Les résultats de ces recensements administratifs sont d'une qualité médiocre pour différentes raisons : leur finalité fiscale, des méthodes de dénombrement imprécises et variables selon les régions et les districts, ainsi que le fait que les effectifs soient obtenus par addition de résultats portant sur un certain nombre d'années ; de plus, la population nomade est difficilement chiffrable.

— Le recensement de 1968 (Looky, 1972 ; Nassour, 1982)

[Date de référence : 1^{er} mars 1968 ; population de droit et de fait]

Après l'indépendance, et en attendant un véritable recensement statistique qui n'a lieu qu'en 1993, le Tchad réalise le recensement de Fort-Lamy en 1962 et l'enquête démographique par sondage de 1963-1964. Mais il connaît aussi une opération très originale, le « recensement administratif amélioré » de 1968.

Du fait de son nom qui inclut l'adjectif « administratif », ce recensement n'est généralement pas considéré comme un « recensement statistique ». Pourtant, il répond à la plupart des normes des recensements statistiques, notamment :

- il est organisé de façon centralisée et coordonnée, rompant avec la tradition des recensements administratifs dont l'organisation est laissée à l'initiative des responsables locaux ;
- il est réalisé dans une courte durée d'un mois (du 1^{er} au 31 mars 1968), toutefois sans qu'une date de référence ne soit précisée ;
- les agents recenseurs, plus nombreux que pour une opération de type classique (ils sont environ 2 000), reçoivent une formation spéciale, et exécutent le dénombrement avec des instructions précises (cahier d'instruction de l'enquêteur) ; ils sont recrutés parmi les fonctionnaires, agents administratifs ou contractuels relevant des différents départements ministériels, en service dans les régions considérées ;
- le dénombrement ne se fait pas par rassemblement sur la place du village des habitants (recensement de groupe), mais en les visitant concession par concession pour remplir le questionnaire (fiche de ménage) ;
- les données recueillies ne portent pas uniquement sur le caractère impossible ou non des enquêtés ; les questions posées (aux résidents présents et aux visiteurs) sont : nom, sexe, situation matrimoniale, lien de parenté avec le chef de ménage, nationalité, âge précis, activité professionnelle, niveau d'instruction ; et durée de l'absence pour les absents ; la question sur l'imposition, bien que figurant sur le questionnaire, n'est pas posée, l'agent recenseur devant la déterminer à partir d'autres questions.

La critique que l'on peut formuler à l'encontre de ce recensement, porte sur son champ géographique : il ne couvre pas la totalité des quatorze préfectures composant le pays. Il ne porte que sur 10 préfectures (Biltine, Chari-Baguirmi, Guéra, Kanem, Lac, Logone Occidental, Logone Oriental, Mayo-Kebbi, Moyen-Chari, Tandjilé), ainsi que sur les chefs-lieux de sous-préfecture et les postes administratifs des 4 autres préfectures (Batha, Borkou-Ennedi-Tibesti, Ouaddaï, Salamat). Cela représente environ 70 % de la population totale du pays.

Ce recensement a pour bases légales une ordonnance et un décret du 22 janvier 1968. Il est ainsi créé un Comité national de recensement (présidé par le Secrétaire général du gouvernement, le secrétariat en étant assuré par le Service de statistique) et, dans chaque sous-préfecture et dans chaque poste administratif, un Comité régional de recensement (présidé par le Sous-préfet ou par le Chef de poste administratif). Il est précisé que « chacun des membres des Comités Régionaux de Recensement est responsable des opérations de recensement du canton ou chef-lieu dont il a la charge. Il est notamment chargé de la formation des agents de recensement qui seront mis à sa disposition, de la répartition des dossiers de villages et fiches de recensement, du contrôle de la bonne marche des opérations, du retour des dossiers, du dépouillement des fiches ménages ».

Les résultats, élaborés après un dépouillement manuel par le Service de statistique, sont publiés dans dix fascicules (un par préfecture) et font l'objet d'une analyse dans l'Annuaire statistique 1969-1970. Un dépouillement plus complet est envisagé, mais pour diverses raisons, n'est pas réalisé.

Le recensement des 10 préfectures fournit une population de 2,7 millions d'habitants, résultat jugé sous-estimé de 9 %. La population des 4 préfectures non recensées est estimée à 0,8 million, et donc la population totale du Tchad pour mars 1968 est estimée à 3,5 millions.

— Le recensement de 1993

[Date de référence : 8 avril 1993; population de droit et de fait]

Contrairement à la plupart des États africains qui ont réalisé au moins un ou deux recensements nationaux au cours des décennies 1970 et 1980, le Tchad, compte tenu d'une situation de guerre interne qui dure plus de treize années, ne peut en réaliser un. Pourtant, des travaux cartographiques pour un recensement commencent en janvier 1975, mais ils sont suspendus en 1977. Le Tchad avait même demandé l'appui des Nations Unies dans le cadre du Programme Africain de Recensements.

Au milieu des années 1980, avec le retour relatif de la paix et la nécessité de reconstruction du pays dévasté par la guerre civile, les besoins en données démographiques récentes et à caractère national se font sentir. La réalisation du recensement est ainsi recommandée lors d'un séminaire sur « Population et Développement » organisé à N'Djamena en 1984 et d'une mission d'évaluation des besoins en matière de population du FNUAP en mars 1985.

La base institutionnelle du recensement est un décret présidentiel du 11 mars 1989. Ce décret institue sur l'ensemble du territoire national un « recensement général de la population et de l'habitat ». L'organe suprême du recensement

est le Conseil national de la population (CNP) présidé par le Ministre du Plan et de la Coopération. Le Bureau Central du Recensement (BCR) est chargé de la préparation technique et de la conduite des opérations.

Prévu initialement pour le mois de mars 1992, le dénombrement est décalé d'une année du fait des troubles politico-militaires.

Les travaux cartographiques démarrent en janvier 1990. L'ensemble du territoire est découpé en près de 7 500 zones de dénombrement (ZD). Chaque ZD constitue une portion d'un canton dont la population sédentaire et les distances séparant les villages sont calculées afin qu'un seul agent recenseur puisse en effectuer le dénombrement exhaustif en 15 jours. Un recensement-pilote est organisé en mars 1992.

La date de collecte, initialement prévue pour mars, se fera finalement en avril et mai 1993. Au total, près de 10 000 agents contribuent au dénombrement, parmi lesquels 150 superviseurs, 1 800 contrôleurs et 7 500 agents recenseurs.

Pour la population nomade, une méthodologie de collecte particulière est mise en œuvre, qualifiée de « dénombrement par balayage du territoire ». Des agents recenseurs spécialisés sont recrutés, et affectés dans des zones de dénombrement nomades correspondant aux zones de contrôle des agents sédentaires (une ZD nomade est donc constituée de 5 ZD sédentaires). Ces agents recenseurs, qui disposent de moyens de déplacement, doivent parcourir l'ensemble de leur zone afin d'y trouver et d'y recenser tous les nomades.

Bien qu'institué sur l'ensemble du territoire, le recensement ne peut être effectué dans certaines régions en raison de l'insécurité qui y règne au moment du dénombrement ou à la suite d'un conflit frontalier. Il s'agit :

- de six cantons de la préfecture du Logone-Oriental, dont la population ne peut être dénombrée ou ne peut l'être que partiellement;
- de certaines îles du Lac Tchad;
- de cinq villages situés à la frontière avec le Soudan, appartenant au canton Signar (sous-préfecture de Goz Beida, préfecture du Ouaddaï);
- de la bande d'Aozou dans la préfecture du BET, revendiquée et occupée par la Libye.

Les questions posées à tous les membres et visiteurs concernent : nom et prénom(s), lien de parenté avec le chef de ménage, sexe, situation et durée de résidence, date de naissance et âge, lieu de naissance, ethnie ou nationalité, religion, niveau d'éducation, activité économique, situation matrimoniale. Et pour les femmes de 12 ans et plus, le nombre total d'enfants mis au monde et le nombre d'enfants nés dans les 12 derniers mois. L'agent recenseur demande aussi des renseignements sur le nombre, le sexe et l'âge des personnes du ménage décédées au cours des 12 derniers mois. Enfin, la feuille de ménage contient des questions sur l'habitat : type de construction, matériaux utilisés, etc.

Une enquête post-censitaire est organisée et traitée manuellement. Elle donne 2 % comme taux d'omission.

Après le dénombrement et l'exploitation des données, dans le souci de satisfaire aux nombreuses demandes, le BCR publie en juillet 1993, les résultats provisoires et en décembre 1994 le rapport de synthèse à l'issue du Séminaire-atelier sur la finalisation des rapports d'analyse qui se tient à Darda du 15 novembre au 15 décembre

de la même année. Les dix rapports définitifs d'analyse thématique sont publiés en mars 1995, soit 20 mois après le dénombrement. Cette performance est considérée, dans les années 1990, comme une bonne pratique en Afrique, dans l'exécution du calendrier des activités post-dénombrement.

Le coût global de l'opération est évalué à 2,50 millions de FCFA, dont 2,33 de fonds extérieur et 0,17 de contrepartie gouvernementale. La Banque Mondiale, la Coopération Suisse, le FAC (France), l'Allemagne (GTZ), le FNUAP, le PNUD et l'USAID apportent un soutien financier à ce recensement. L'appui technique est fourni par le FNUAP d'Addis-Abeba et de Dakar, le Department of Economic and Social Information and Policy Analysis des Nations Unies (UN-DESIPA), la CEA, le Centre de Recherche en Population et Développement (CERPOD), l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD) ainsi que des consultants du BCR de la République Centrafricaine et du Cameroun dans la cadre de la coopération Sud-Sud.

— Le recensement de 2009

[Date de référence : 20 mai 2009; population de droit et de fait]

En plus du besoin de données pour la planification et l'évaluation des politiques publiques de développement (SNRP, OMD, etc.), un recensement est nécessaire pour le renforcement du processus démocratique, car les acteurs politiques signataires de l'accord du 13 août 2007 se sont entendus pour se servir de ses résultats pour renforcer le processus politique défini dans cet accord.

Ce « recensement général de la population et de l'habitat » (RGPH) est institué par un décret du 11 septembre 2000 qui ordonne le dénombrement de « toutes les personnes physiques résidant sur le territoire de la République du Tchad à l'exclusion des membres du corps diplomatique et consulaire ». Mais ce n'est qu'en janvier 2008 qu'une table ronde présidée par le Premier Ministre regroupe les principaux partenaires au développement pour le financement de l'opération, et en mars 2008 que le Gouvernement, avec l'appui du FNUAP, actualise le document de plaidoyer et de mobilisation des ressources.

Le cadre institutionnel de mise en œuvre comporte deux organes clés : la Commission Nationale de la Population (CNP) qui assure la fonction d'orientation et de décisions en s'appuyant sur le Comité Technique du Recensement (CTR), et l'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED) qui est la structure opérationnelle d'exécution et qui s'appuie sur le Bureau de Coordination du Deuxième Recensement (BCDR), chargé de l'élaboration des documents techniques, de l'organisation des travaux préparatoires et du dénombrement, du traitement et de l'analyse des données, de la publication et de la diffusion des résultats.

Ce recensement est réalisé 16 ans après le précédent, écart dû au manque de moyens et à l'instabilité politique qui règne dans le pays entre les deux opérations. D'une manière générale, les travaux de terrain se déroulent d'ailleurs dans un contexte marqué par quelques difficultés conjoncturelles perturbant le processus de préparation, notamment : l'attaque de la ville de N'Djamena en janvier et février 2008 et l'attaque des rebelles à l'Est du pays en mai 2009.

Si, lors du recensement de 1993, le pays était divisé en 14 préfectures et 53 sous-préfectures, il comprend pour celui de 2009, du fait du processus de décentralisation, 22 régions et 62 départements (préfectures). La ville de N'Djamena est passée, elle, de 5 arrondissements en 1993 à 10 en 2009.

Les travaux cartographiques, lancés officiellement le 1^{er} juillet 2008, durent 9 mois, jusqu'au 30 mars 2009. Les GPS sont utilisés pour le positionnement des villages et la détermination des contours administratifs. Ce travail rencontre quelques difficultés liées au démarrage des travaux en saison des pluies ainsi qu'aux mauvaises délimitations de certaines entités administratives.

Un recensement-pilote est organisé en septembre 2008.

Le dénombrement de la population mobilise près de 20 000 agents (toutes catégories confondues) sur le terrain. Le dénombrement est lancé le 20 mai et s'achève le 4 juin dans la plupart des régions, quelques-unes ne terminant l'opération que le 30 juin.

Malgré tous les moyens mis en œuvre et tous les efforts fournis pour couvrir l'ensemble du territoire national, les populations de certaines zones des régions du Sila et du Tibesti ne peuvent être recensées à cause des problèmes d'insécurité : dans le Sila, les sous-préfectures de Tissi et Moudeina et une partie des sous-préfectures de Mogororo et d'Adé; et dans le Tibesti, la commune de Zouar.

Une enquête post-censitaire (EPC) de couverture était prévue pour décembre 2009, mais ne peut pas être organisée, notamment à cause d'un manque de 2 milliards de FCFA enregistré dans le budget total du recensement.

Dès 2009, les résultats préliminaires sont publiés; produits essentiellement à partir de l'exploitation et du traitement informatique des données primaires des tableaux récapitulatifs des questionnaires.

Les travaux de codification (qui s'achèvent mi-décembre 2009) puis de saisie (qui s'achèvent en janvier 2011) sont suivis par la génération de la base de données et par des travaux de programmation, de production et de contrôle de cohérence des tableaux. Et les résultats globaux définitifs sont publiés en 2012 (quatre tomes), puis les rapports d'analyse thématique, les projections démographiques et l'évaluation de la qualité des données, en 2014, soit plus de quatre ans après le dénombrement, un délai beaucoup plus long que lors du recensement précédent.

Le financement de ce recensement est appuyé par les partenaires suivants : FNUAP, PNUD, UNICEF, UE, USAID, Suisse, Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT)

— Le prochain recensement (date non précisée)

Le document de projet de ce recensement est finalisé lors d'un atelier organisé en janvier 2019 par INSEED avec le FNUAP. Puis un décret est adopté par le Conseil des Ministres en février 2019 pour mettre en place les organes de coordination politique, technique et de sensibilisation de ce « recensement général de la population et de l'habitat » auquel sera greffé le recensement général de l'agriculture.

Ce n'est qu'en mars 2020 que sa date est précisée : avril 2021.

Le 20 avril 2021, le président Idriss Déby Itno est tué lors d'un combat contre un groupe rebelle. Un Conseil militaire de transition (CMT) assume le pouvoir avec à sa

tête un des fils de Déby, le général Mahamat Idriss Déby. Au cours d'un conseil des ministres extraordinaire le 12 mai 2021, le programme politique du gouvernement est adopté, qui comprend « la poursuite des programmes et projets de développement » jusqu'en octobre 2023, notamment la réalisation du recensement général de la population. Mais, le gouvernement est en quête de fonds pour la réalisation de l'opération. Aucune date n'est encore annoncée pour ce recensement, mais sa préparation semble avoir commencé, notamment la réalisation de la cartographie après la remise des images satellitaires à haute résolution par le FNUAP début 2023.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Looky (S. I.), 1972, Fort-Lamy (Tchad), in Rapport de mission effectuée du 21 juillet au 6 août 1972 et du 16 août au 15 septembre 1972, OCAM, Service Statistique, p. 17-33.
- Nassour (O. G.), 1982, Tchad, in GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains, Paris, vol. 1, p. 261-282.

TOGO

- ▀ Population 2022 = 8,7 M
- ▀ Recensements = 5

	Années de recensements			
Avant l'indépendance	1958-1960			
Indépendance : 27 avril 1960	1970	1981	2010	2022

Le premier recensement est effectué par la France avant l'indépendance. Les suivants ont lieu après l'indépendance : en 1970, puis 1981, 2010 (soit 29 ans après le précédent), enfin 2022,. L'intervalle censitaire moyen est de 15,7 ans.

Les recensements administratifs (Locoh, 1982)

L'Allemagne n'a pas effectué d'estimation de la population avant que la France ne devienne l'autorité de tutelle du Togo en 1919. Elle réalise alors des recensements administratifs à partir de 1921.

Le recensement administratif est effectué par un administrateur ou un agent indigène contrôlé par un fonctionnaire en tournée, sur les la place du village (ou un lieu connu de tous) où les habitants du village, prévenus auparavant de l'opération, se rassemblent. Les chefs de famille défilent devant lui, et il les inscrit ainsi que leur famille selon leurs déclarations. Le but de ce recensement étant surtout fiscal (paiement de la taxe personnelle), il est évident que certains chefs de famille essaient de se soustraire à cette obligation. Des discussions peuvent alors s'engager à propos de déclarations manifestement inexactes pour amener le chef de famille à donner la composition exacte de sa famille. Mais il est inévitable que ces décomptes aboutissent à une sous-estimation.

De plus, la réalisation de ces opérations est très irrégulière. Toutefois, de 1922 à 1957, dans chaque « Rapport annuel adressé par le Gouvernement français au

Conseil de la Société des Nations (puis à l'Assemblée générale des Nations Unies) sur l'administration sous mandat du territoire du Togo pour l'année ... », on trouve une estimation de la population togolaise.

Il n'y a pas d'inventaire de ces recensements administratifs ; il semble y en avoir eu un en 1931, puis deux en 1946 et 1951, mais seulement pour la population non indigène.

Le recensement de 1958-1960

[Population de droit et de fait]

Dès 1958, alors que le Togo accède à l'autonomie (en tant que République, au sein de la Communauté française, avant de devenir indépendant le 27 avril 1960), un premier « recensement général de la population » est organisé par le Service de la Statistique Générale. Pour cela, un arrêté du Premier Ministre est signé le 8 septembre 1958, portant ouverture d'un recensement général de la population, et un Comité de Recensement est mis en place.

Les opérations sur le terrain durent un peu plus de deux ans, de novembre 1958 à décembre 1960 (soit après l'indépendance). En effet, l'effectif limité du personnel d'exécution oblige les organisateurs à concentrer l'opération dans une région et à se déplacer dès que le dénombrement de la population de la région est complètement terminé. Concrètement, les opérations se déroulent en deux étapes : les communes urbaines sont recensées les premières, de novembre 1958 à juillet 1959, en commençant par la capitale, Lomé, puis le reste du territoire de novembre 1959 à décembre 1960. Ce recensement ne présente donc pas la caractéristique de simultanéité.

Il fournit des données essentielles sur la population : sexe, âge, lieu de résidence, ethnie, profession, etc. ; mais aussi des renseignements sur la structure de la famille et sur la nature des logements et leurs commodités ; une question est en outre posée aux femmes sur le nombre d'enfants (par sexe) mis au monde et sur la survie de ces derniers suivant leur sexe. Les étrangers résidant au Togo sont recensés (mais pas les Togolais résidant à l'étranger).

Les agents recenseurs (recrutés notamment parmi des fonctionnaires et des personnes sans travail) sont répartis sur le terrain par équipes de 6 à 7 agents. Ils sont rémunérés en fonction du nombre des personnes recensées (d'où un risque de surdénombrement). Les agents recenseurs travaillent sous la surveillance d'un contrôleur. Ce dernier doit aussi, lors de la mise en place des agents recenseurs, renseigner une partie de la « fiche de village agglomération » en interviewant le chef de village ou un notable connaissant bien l'endroit ; puis, lors de la réception des questionnaires, faire le décompte du nombre de personnes recensées suivant certains critères et compléter la « fiche de village-agglomération » avec les résultats obtenus.

Pour pallier les doubles comptes possibles du fait de l'étalement du dénombrement dans le temps, un certificat de recensement est distribué à chaque personne recensée ; un double de ce certificat est gardé à la mairie du lieu de résidence en vue de constituer le fichier de base de la population de la localité. Ce système n'est mis en place que dans les 12 plus grandes villes.

Ce recensement est suivi par une enquête post-censitaire en 1961.

Le grand défaut de cette opération est bien sûr son étalement dans le temps qui nuit à la validité des résultats d'ensemble. Ils sont pourtant loin de devoir

être rejetés, notamment du fait de la bonne formation des agents recenseurs et du soin apporté au dépouillement. Après ajustement, la population résidente est estimée à 1 440 000 habitants au 1^{er} janvier 1960.

Les résultats provisoires sont publiés en un volume en 1959, puis les résultats définitifs en 6 fascicules en 1963.

L'opération est financée par le Gouvernement togolais et le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC, France).

— **Le recensement de 1970** (Adognon, 1980)

[Date de référence : 1^{er} mars 1970 ; population de droit et de fait]

Ce « recensement général de la population », intervenant un peu plus de 10 ans après le précédent, était indispensable pour fournir les informations utiles pour la préparation du 3^e plan de développement économique et social 1976-1980.

Son élaboration commence dès 1967, et il est prescrit par un décret du 22 décembre 1969 qui en confie la préparation et l'exécution à la Direction de la Statistique. Cependant, toute l'opération est placée sous l'autorité et le contrôle d'un « Comité de Recensement » créé par un arrêté du 30 décembre 1969.

Au niveau de chaque région, le recensement est réalisé sous l'autorité d'un inspecteur régional, et au niveau des circonscriptions, d'un superviseur, chaque superviseur ayant la responsabilité d'un nombre déterminé de contrôleurs, nombre proportionnel à la population à recenser. Chaque contrôleur dirige une équipe de 5 agents recenseurs.

La cartographie réalisée ne comprend pas des relevés topographiques sur le terrain suivis de dessins au bureau, son but essentiel étant de mettre à jour la liste des villages de 1960 et de délimiter correctement les quartiers des villes.

La formation des cadres, des contrôleurs (250, dont 164 sont retenus) et des agents recenseurs (dans sept centres, 1 000 agents, dont 808 sont retenus) se fait en janvier et février 1970. Un recensement-pilote a lieu au cours du mois de février 1970 (uniquement dans la ville de Lomé) pour tester le questionnaire, la méthodologie et les instruments. Il permet surtout de corriger certaines parties des instructions.

Les opérations sur le terrain se déroulent du 1^{er} mars au 30 avril 1970. Malgré une campagne de sensibilisation de la population assez modeste, les agents recenseurs sont bien accueillis en milieu rural, les populations des villes étant par contre plus ou moins réticentes.

Le questionnaire ménage comporte 17 questions individuelles : nom et prénoms, filiation, état matrimonial, situation de résidence, vu ou pas vu, sexe, âge, lieu de naissance, nationalité ou ethnie, religion, instruction (école ou type d'établissement et niveau), formation professionnelle, activité professionnelle (profession, position dans l'entreprise, activité de l'entreprise), infirmités (aveugle ou sourd) ; en outre, des questions sont posées aux rapatriés d'un pays africain (nom du pays, durée de séjour dans le pays, date de retour au Togo).

Après un dépouillement manuel léger, des résultats globaux sont publiés en juin 1970 (liste des centres de peuplement avec leur population résidente). Puis la codification et la perforation sont réalisées. Le Togo ne disposant pas de centre informatique

à l'époque, la Direction de la Statistique fait appel pour l'exploitation des cartes perforées sur ordinateur à la SIC (State Insurance Corporation) d'Accra au Ghana. Les résultats provisoires (population des villes et villages) sont publiés en 1971.

Ce recensement est suivi en 1971 d'une enquête complémentaire rétrospective sur les événements des 12 derniers mois, mais qui n'est pas une enquête post-censitaire destinée à évaluer la qualité des données du recensement.

Les résultats définitifs (dont les tableaux statistiques) sont publiés en quatre volumes : Méthodologie et premiers résultats (1974) ; Résultats détaillés par circonscription (1975) ; Données relatives aux ménages ; (1978) et Caractéristiques des centres de peuplement - villes, villages (1980).

Mais il n'y a pas d'analyse des données du recensement, car le budget est très limité, et des activités importantes comme une enquête post-censitaire ou l'analyse des données ne sont pas prévues.

Le financement de l'opération est assuré en totalité par le Gouvernement togolais.

— **Le recensement de 1981** (Adognon, 1988)

[Date de référence : 9 novembre 1981 ; population de droit et de fait]

Ce recensement n'a pu être effectué exactement 10 ans après le précédent en raison des délais de mise en place du financement, d'organisation des services techniques du recensement, et de conception et élaboration des documents techniques préliminaires. Il est institué par un décret du 14 octobre 1980.

L'organe suprême responsable est le Conseil National de Recensement, qui prend les décisions nécessaires au bon déroulement de l'opération. Un Comité Technique de Recensement (CTR) s'occupe des problèmes pratiques et le Bureau Central du Recensement (BCR) est l'organe d'exécution, placé sous l'autorité du Directeur de la Statistique, coordinateur national.

Initialement prévue pour 9 mois sur le terrain, la cartographie dure 14 mois : de septembre 1980 à la première quinzaine de septembre 1981. Pour y arriver, il faut recruter quatorze nouveaux agents cartographes en avril 1981. Ceux-ci sont répartis dans les cinq chefs-lieux de région. La mise au point et la reproduction des cartes sont achevées à la mi-octobre. Mais le dossier cartographique de la ville de Lomé n'est prêt que deux jours avant le dénombrement... Les travaux de cartographie consistent à découper le territoire national en zones appelées « zones de dénombrement » (ZD), dont l'effectif de la population varie entre 800 et 1 000 habitants. Une ZD doit pouvoir être couverte entièrement par un agent recenseur pendant la période de dénombrement.

Un recensement-pilote est organisé du 13 au 26 avril 1981, soit sept mois avant le dénombrement.

Une campagne intense de sensibilisation de la population est entreprise quelques semaines avant le dénombrement, sous plusieurs formes : diffusion quotidienne du 15 octobre au 22 novembre à la radio, à la télévision et dans la presse des slogans publicitaires invitant la population à se faire recenser et expliquant les buts de l'opération ; distribution d'autocollants portant l'emblème du recensement ; placardage sur les édifices publics et privés, dans les lieux publics et dans les écoles de grandes affiches publicitaires, etc.

La collecte est réalisée du 9 au 22 novembre 1981 (un peu plus tard dans la ville de Lomé où elle prend fin le 30 novembre), soit en quinze jours, au lieu deux ans en 1958-1960 et de deux mois en 1970.

Les résultats provisoires sont publiés en mars 1983. Une analyse des données préliminaires est faite en juin 1983. Il n'y a pas d'enquête post-censitaire.

La codification et la saisie des données durent 24 mois. Le travail de vérification, de contrôle et de codification commence en avril 1982 et s'achève en décembre de la même année. Commencés le 16 septembre 1982, les travaux de saisie durent douze mois et prennent fin en septembre 1983. Ils sont réalisés au Centre National d'Études et de Traitements Informatiques (CENETI).

Les résultats définitifs sont publiés en 8 volumes (chaque volume pouvant comporter plusieurs tomes) entre juin 1985 et novembre 1988 : I- Caractéristiques sociodémographiques, II- Caractéristiques socioculturelles, III- Activité économique, IV- Mouvement naturel et migrations, V- Ménages, VI- Autres données, tailles des villages ..., VII- Habitat, VIII- Population comptée à part.

Un séminaire national de divulgation des données est organisé en juillet 1987, soit 6 ans après le dénombrement.

L'analyse des données est réalisée entre 1987 et 1988 par une équipe pluridisciplinaire (démographes, statisticiens, planificateurs, économistes, géographes, médecins de santé publique, enseignants, etc.) dans le cadre d'un projet financé par le FNUAP. Les sujets suivants sont traités dans 11 volumes : Méthodologie et organisation du recensement ; Composition et distribution géographique de la population ; Les caractéristiques de l'habitat ; Le niveau et la structure de la mortalité ; Niveaux et structures de la fécondité ; L'état matrimonial et la nuptialité ; Les migrations ; Les mouvements naturels et perspectives de population ; La population active ; Les niveaux de la scolarisation ; Synthèse des résultats.

Le financement de l'opération est assuré par le Gouvernement togolais (38 %) et par le FNUAP (62 %).

Ce troisième recensement est mené avec beaucoup plus de rigueur, comparativement aux 1^{er} et 2^e, dont la crédibilité était entachée des omissions et des doubles comptes émanant des difficultés d'ordre méthodologique et pratique (durée d'exécution longue, absence de simultanéité, délimitation cartographique difficile, etc.).

— Le recensement de 2010

[Date de référence : 6 novembre 2010 ; population de droit et de fait]

Après le recensement de 1981, des dispositions sont prises en 1989 pour la conception et l'exécution du 4^e recensement en 1991. Mais il faut attendre 29 ans pour qu'il soit réalisé. Sous la présidence d'Étienne Gnassingbé Eyadema (1967-2005), le recensement est à plusieurs reprises envisagé, mais il n'est pas réalisé, même si un document en vue de sa réalisation est initié en 2003. À la suite du décès du président en 2005, puis d'une élection présidentielle contestée, le recensement est reporté à plusieurs reprises à cause du climat politique national marqué par des troubles sociaux et la suspension de la coopération internationale par les principaux bailleurs de fonds et les institutions de Breton Wood (FMI, BM) et l'Union Européenne.

Le processus de ce recensement commence en 2006 avec l'élaboration d'un document de projet à la suite d'une réunion stratégique induite par le FNUAP et convoquée

en avril 2006 par le Gouvernement à l'intention des partenaires du développement. Malgré la situation financière difficile qui prévaut, le gouvernement est en effet conscient de l'importance du recensement pour gérer efficacement le développement et remédier au déficit d'informations sur la population. Finalement, la réalisation de ce recensement est instituée par un décret du 21 juillet 2008, portant organisation du quatrième RGPH. Les activités du recensement démarrent en février 2009.

L'organisme responsable de ce « recensement général de la population et de l'habitat » est la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN). Les travaux cartographiques se déroulent d'avril à novembre 2009 (8 mois au lieu de 6 mois prévus au départ, à cause de l'accessibilité difficile de certaines zones, due à des pluies abondantes). Un recensement-pilote est effectué en mai 2009 dans 7 localités.

La collecte se déroule du 6 au 21 novembre 2010 sur toute l'étendue du territoire national découpé en 10 000 zones de dénombrement (il devait initialement prendre fin le 19, mais il est prolongé de 2 jours pour s'assurer de l'exhaustivité de l'opération).

Les principales difficultés rencontrées au cours de l'opération sont relatives à l'insuffisance de la sensibilisation des populations, au refus de certains de se faire recenser, à la sécurité des agents recenseurs dans les zones sinistrées, à la faible implication des chefs de quartiers, aux difficultés d'accès à certaines zones.

À la fin de la collecte, les agents recenseurs reportent manuellement les effectifs de chaque ménage sur une fiche récapitulative. Ces fiches sont exploitées pour donner les résultats provisoires qui sont présentés en mai 2011.

Une enquête post-censitaire (EPC), la première du genre au Togo, commence le 12 avril 2011 et dure deux semaines. Elle a pour objectif de mesurer la couverture du recensement et la qualité des informations collectées pour certaines variables importantes (situation de résidence, sexe, lien de parenté, âge, état matrimonial). Elle couvre l'ensemble des régions du pays et donne un taux de couverture de 98 %.

Les résultats préliminaires sont publiés en avril 2011, soit 5 mois après le dénombrement et les résultats définitifs globaux de décembre 2011 à janvier 2012, soit un an après le dénombrement.

Ces résultats globaux sont répartis en 9 tomes : I- Résultats prioritaires, II- Caractéristiques démographiques de la population, III- Caractéristiques de l'éducation, IV- Caractéristiques économiques de la population, V- Mouvement naturel et migration de la population, VI- Caractéristiques des ménages, VII- Caractéristiques de l'habitat, VIII- Répertoire des lieux habités. De plus, un volume spécial est exclusivement consacré à la structure par âge et par sexe de la population jusqu'au niveau du canton.

Le financement de l'opération (environ 5 millions d'euros) est assuré par le Gouvernement togolais (42 %) et 58 % par plusieurs bailleurs : UE; FNUAP; PNUD; République Populaire de Chine; UNICEF.

— Le recensement de 2022

Il commence à être préparé en novembre 2017, avec la perspective de nouvelles technologies de collecte (utilisation de tablettes à la place de questionnaires papier) et de traitement de données, et l'utilisation systématique des Technologies de l'information et de la communication (TIC). Il est initialement prévu pour 2020.

Un décret est pris le 10 décembre 2018 relatif à l'organisation de ce « recensement général de la population et de l'habitat » (RGPH) prévu en novembre 2020. Il doit être réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED). Une enquête post-censitaire est programmée en décembre 2018.

Malgré les efforts du gouvernement pour mobiliser les partenaires techniques et financiers, les difficultés financières persistent. Mais en septembre 2020, la Ministre en charge du plan, de la statistique et de l'intégration régionale confirme la réalisation de l'opération en précisant les dates : du 21 novembre au 20 décembre. Très vite cependant, les dates sont repoussées à l'année 2021.

En février 2021, l'INSEED lance le recrutement des agents cartographes.

En avril 2021, 7 milliards de francs CFA sont mobilisés sur les 8,7 milliards prévus pour l'opération. Ce 5^e recensement est alors prévu débuter au second semestre.

Les travaux de terrain de la cartographie commencent seulement en juillet 2021 et se terminent en janvier 2022... À la fin 2021, il est procédé au recrutement du personnel de terrain (superviseurs, contrôleurs, chefs d'équipes et agents recenseurs).

Le recensement se déroule donc en 2022, les dates du dénombrement étant décidées en juillet : du 23 octobre au 12 novembre 2022. Il est finalement prolongé jusqu'au 16 novembre pour assurer un dénombrement complet.

Quatorze mille cinq cents agents recenseurs, identifiables par leurs badges et gilets, sont déployés sur le terrain avec 15 000 tablettes qui sont offertes (avec accès) par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).

Une mission de suivi indépendant du dénombrement, organisée par le FNUAP pour compléter les mesures d'assurance qualité de l'opération, et qui a sillonné une série de régions du pays, conclut que l'opération a bien été conduite en conformité avec les principes et recommandations des Nations Unies.

Une enquête post-censitaire est réalisée à partir du 5 février 2023 pour une durée d'environ 2 semaines, afin d'évaluer la qualité du dénombrement et de calculer le taux de couverture de la population dénombrée.

Les premiers résultats sont rendus publics en avril 2023 : un peu plus de 8 millions d'habitants pour la population totale.

L'opération coûte près de huit milliards de francs CFA. Le financement est assuré par le FNUAP, la Banque mondiale, la GIZ (Coopération allemande), le PNUD, l'UNICEF et la CEA.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Adognon (K.), 1980, Togo (1970), in GDA, Recensements africains. 1^{re} partie : Monographies méthodologiques, Paris, p. 587-612.

Adognon (K.), 1988, Méthodologie et organisation du recensement 1981, Document-analyse #1, Direction de la statistique, Division de la démographie, Lomé, 133 p.

Locoh (T.), 1982, Togo, in GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains, Paris, vol. 1, p. 283-300.

TUNISIE

- ▀ Population 2022 = 12,0 M
- ▀ Recensements = 8

Années de recensements	Années de recensements					
	Avant l'indépendance	1946	1956			
Indépendance : 20 mars 1956	1966	1975	1984	1994	2004	2014

Deux recensements ont été réalisés par la France, puis six par la Tunisie indépendante. Avec une grande régularité : les intervalles censitaires sont de neuf ou dix ans, la moyenne étant de 9,7 ans.

Les dénombrements avant la Seconde Guerre mondiale

(Tarifa, 1984 ; Domschke et Goyer, 1986)

En Tunisie, l'expérience en matière de recensements (au sens statistique du terme) remonte à 1946. Avant cela, il y eut d'abord des estimations de la population tunisienne dont la première semble être celle fournie par le dénombrement de l'Empire ottoman de 1844 qui attribue à la Tunisie une population de 950 000 habitants. D'autres estimations paraissent après 1856, date de l'institution de la « mejba » (impôt de capitation) (Seklani, 1974) ; on pourra se référer à ce sujet à l'article de Ganiage (1966) qui analyse les registres de la mejba et tente une estimation de la population tunisienne pour 1860.

Il faut attendre ensuite l'implantation du protectorat français (1881) pour voir apparaître des recensements, mais qui concernent d'abord uniquement la population française (1891, 1896 et 1901) puis européenne (1906 et 1911), cette dernière ne représentant que 7,6 % de la population totale du pays en 1921.

Vient enfin une période (1921-1936) où quatre opérations de dénombrement sont réalisées, qui concernent l'ensemble de la population : 1921 (6 mars), 1926 (20 avril), 1931 (22 mai) et 1936 (12 mai). Un autre était prévu en 1941, mais il n'a pas lieu en raison de la seconde guerre mondiale.

Ces opérations, que l'on peut appeler « recensements administratifs », ne sont pas de véritables recensements pour la raison suivante : si pour la population européenne, sont recueillies (sur le même questionnaire que celui utilisé en 1911) des informations sur chaque personne (sexe, nationalité, âge, état matrimonial, profession), pour la population tunisienne et assimilée (algériens, libyens, israélites), on se limite à un simple dénombrement par liste nominative de la population adulte masculine de 18 ans et plus, avec indication de la profession et du nombre des épouses et des enfants mineurs (par sexe). Si l'adulte est célibataire, veuf ou divorcé, cela est indiqué dans la colonne réservée au nombre des épouses ; les femmes vivant sans époux, seules ou avec enfants, sont inscrites au même titre que les femmes mariées.

Le dénombrement est réalisé par les autorités régionales et locales (Caïds et Cheikhs) qui ne reçoivent pas de formation ni d'instructions précises. De plus, la constitution d'une liste nominative des adultes mâles de 18 ans et plus provoque la méfiance de la population après la mobilisation et les pertes de la Première Guerre mondiale.

— **Le recensement de 1946** (Tarifa, 1984 ; Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : 1^{er} mars 1946 ; population de fait]

C'est donc le premier recensement réalisé selon les méthodologies, les principes et les normes qu'on leur reconnaît aujourd'hui.

Toutefois, on ignore presque complètement la façon dont il a été organisé, conduit, exécuté et exploité, les documents correspondants semblant avoir été perdus, en tout cas non archivés.

Le recensement est mené par les unités administratives. Contrairement aux dénombrements antérieurs, un « bulletin individuel » bilingue, français et arabe, est utilisé avec diverses questions portant sur l'âge, le sexe, la nationalité, l'état matrimonial, la résidence, le degré d'instruction, la profession et la situation dans la profession. C'est le seul recensement effectué au moyen de bulletins individuels, contrairement aux recensements postérieurs effectués au moyen de feuilles de logement ou de ménage.

Un questionnaire sur les ménages est également utilisé dans les communautés de 5 000 habitants et plus, qui comprend des questions sur le logement.

Cette opération aurait dû permettre de disposer d'informations sur les caractéristiques de l'ensemble de la population. Mais le Service tunisien des statistiques qui devait compiler mécaniquement les résultats ne peut effectuer une tabulation complète faute de moyens. Les résultats publiés sont donc réduits par rapport à la quantité d'informations recueillies. Ils comprennent les répartitions de la population selon la nationalité, le sexe, l'âge (tranches d'âge standard de cinq ans) et l'état matrimonial. Ils figurent dans le Bulletin du Service Tunisien des Statistiques (2^e trimestre 1947).

— **Le recensement de 1956** (Tarifa, 1984)

[Date de référence : 1^{er} février 1956 ; population de droit]

Ce recensement, le dernier effectué par la France, se déroule sur le terrain quelques semaines avant l'accession du pays à l'indépendance, donc dans un contexte politique particulier (changement d'autorités, liesse de la population).

Il est exécuté en application d'un décret du 16 juin 1952 et d'un arrêté du 7 décembre 1955.

Le Service Tunisien des Statistiques est responsable de sa conception et de ses modalités techniques (questionnaires, instructions, exploitation). L'exécution en est confiée aux autorités administratives régionales et locales.

Un recensement-pilote est effectué à La Goulette (milieu urbain) et à Enfida-Ville (milieu rural).

Le recensement est réalisé au moyen d'une feuille de logement qui comporte deux modèles : le premier est destiné à la population des municipalités et le second, à la population rurale. Ce formulaire comporte des questions sur le logement, avec quelques différences entre les deux modèles. Pour les ménages collectifs, un questionnaire particulier est utilisé, la feuille collective.

La sélection et la formation des agents recenseurs sont menées par les présidents des communes et les Caïds.

La collecte des données sur le terrain a lieu pendant tout le mois de février 1956. Il était initialement prévu qu'elle se termine le 18 février, mais l'opération connaît un certain retard pour deux raisons : des pluies abondantes rendant routes et pistes impraticables (il a neigé à Tunis et dans les environs au cours de la première semaine de février!); de plus, il était prévu que les agents recenseurs n'aient à faire qu'une simple vérification des documents remplis par la population, instruction trop optimiste vu le taux d'analphabétisme dans le pays (85 %); d'où un surcroît de travail pour les agents recenseurs obligés de remplir entièrement de nombreux questionnaires.

La collecte se heurte à diverses difficultés, notamment l'absence de documentation cartographique et le manque d'encadrement technique auprès des autorités régionales et locales pour les aider dans la réalisation de l'opération.

Une enquête post-censitaire de contrôle prévue initialement dans l'ensemble du pays n'est finalement menée qu'à Tunis.

L'exploitation est perturbée par des changements administratifs importants suite à l'indépendance du pays (passation de responsabilités et des pouvoirs politiques). Elle porte finalement presque exclusivement sur un sondage au 1/10^e. Les résultats disponibles, relativement limités, concernent les structures par âge, sexe, état matrimonial et nationalité, les caractéristiques économiques et enfin quelques aspects de l'analphabétisme.

Il est regrettable que l'administration tunisienne ait détruit les questionnaires sans essayer de les exploiter plus tard (Seklani, 1974).

De façon générale, les responsables considèrent pourtant que ce recensement est exécuté avec une meilleure précision et sur des bases plus solides que celui de 1946.

— **Le recensement de 1966** (Tarifa, 1984; Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : 3 mai 1966; population de fait]

M. Seklani (1974) considère que ce recensement est bien préparé, que les opérations sur le terrain sont bien contrôlées, que l'exploitation des données est complètement informatisée, et que les informations fournies sont considérables et semblent de qualité indiscutable.

La base légale de ce recensement est un décret du 4 novembre 1965 relatif au « recensement général de la population ». Ce décret institue une Commission nationale du recensement et des Commissions régionales au niveau des gouvernorats, chargées de préparer et de veiller à l'exécution des opérations.

Sa préparation (qui dure 2 ans environ) est en effet plus complète que pour les recensements précédents : cartographie (mise à jour des cartes, découpage en districts de recensement), instructions aux agents recenseurs, recensement-pilote (6 mois avant la date de référence), identification des constructions (du 1^{er} janvier au 15 avril 1966) et pré-dénombrement des ménages, campagne de propagande.

Cette campagne de propagande est menée au cours de la semaine précédant le recensement. Par ailleurs une « fiche memento » est distribuée dans les écoles. Les élèves sont invités à la compléter le matin du 3 mai. Elle contient les noms, prénoms, et dates de naissance des personnes ayant passé la nuit de 2 au 3 mai à la maison. Ils doivent ensuite la présenter à l'agent recenseur le jour de son passage. Cette fiche est d'une très grande efficacité dans le déroulement des opérations.

Le questionnaire ou feuille de ménage comporte trois parties : localisation, logement (type de logement, matériaux de construction des toits, mode d'alimentation en eau, cuisine, service sanitaire, nombre de pièces, électricité et gaz, mode d'occupation, biens durables dont dispose le ménage) et caractéristiques des membres du ménage. Ces dernières concernent : la démographie (nom et prénoms, lien de parenté avec le chef du ménage, sexe, date de naissance, lieu de naissance, nationalité, état matrimonial, année d'installation comme résident, et origine; pour les femmes mariées, nombre total d'enfants que la femme a eus, et nombre de ceux qui sont encore vivants); l'éducation (questions réservées uniquement aux personnes âgées de 6 ans et plus : langues que la personne sait lire et écrire, niveau d'instruction atteint, fréquentation d'école); l'économie (questions réservées aux personnes âgées de 15 ans et plus : type d'activité; profession individuelle habituellement exercée, branche d'activité économique, catégorie d'occupation).

L'opération est exécutée sur le terrain par 3 750 agents recenseurs. Ceux-ci suivent un stage de formation du 16 au 30 avril 1966. Chacun d'eux est ensuite affecté à un district de recensement, partie de commune ou de Cheïkhat comptant entre 250 et 300 ménages.

Le recensement n'est pas suivi d'une enquête post-censitaire. Cependant la comparaison des résultats avec d'autres statistiques (fréquentation scolaire, emploi dans certains secteurs, etc.) permet d'estimer le taux d'omission à 3 à 4 %.

Avant le chiffrage des données, il est procédé à un examen critique et à un contrôle de cohérence des renseignements consignés dans les questionnaires.

La publication des résultats fait l'objet de 4 volumes : I, population par division administrative; caractéristiques démographiques; fécondité; population étrangère; II, migrations; III, caractéristiques éducationnelles et économiques; IV, ménages et logements.

— **Le recensement de 1975** (Tarifa *et al.*, 1980; Domschke et Goyer, 1986);
[Date de référence : 8 mai 1975; population de droit et de fait]

Ce recensement, prévu initialement pour 1976 afin de respecter la périodicité décennale, est avancé d'un an pour répondre à la demande du ministère du Plan afin de mettre en œuvre le nouveau plan de développement.

C'est un décret du 14 janvier 1974 qui prescrit l'organisation de ce « recensement de la population et des logements ». Ce décret porte création de 3 commissions : la Commission centrale de recensement (présidée par le Ministre du Plan, responsable des opérations); le Comité consultatif (chargé de définir les objectifs de recensement et d'adopter les questionnaires et autres documents); les Commissions régionales de recensement (chargées d'assurer dans les meilleures conditions possibles l'exécution du recensement dans les régions). Un arrêté du Premier Ministre du 17 mars 1975 fixe la date de référence (8 mai) et la durée des opérations (15 jours, du 8 au 29 mai), et définit les catégories de population à recenser (de droit et de fait).

Ce recensement est assez semblable à celui de 1966. Il est réalisé par l'Institut National de la Statistique (INS). La préparation de l'opération débute en janvier 1973.

Une cartographie approfondie est réalisée pour le découpage du territoire en « districts de recensement » (DR) susceptibles d'être dénombrés en 15 jours. Leur taille est fixée à 200 ménages en milieu communal et à 150 en milieu rural, compte

tenu des conclusions tirées du recensement-pilote. Celui-ci est réalisé en mai et juin 1974 dans quatre régions avec pour objet de tester la méthodologie et les questionnaires, et de mesurer le temps nécessaire pour l'exécution des différentes opérations.

Une campagne de publicité et de propagande est organisée pour sensibiliser la population et s'assurer de sa collaboration. Elle démarre en février et se termine en mai 1975. Dans les écoles, comme en 1966, une « notice » préparée par l'INS est remise aux élèves pour être complétée le 8 mai au matin avant de se rendre à l'école et servir d'aide-mémoire pour le recensement des membres du ménage. Elle contient les renseignements suivants : nom, prénom et date de naissance des membres du ménage présents ou absents et des visiteurs dans le logement.

Deux documents sont utilisés pour la collecte des données : le bordereau de logement et la feuille de ménage. Sur le premier, les questions portent sur la catégorie (vacant ou occupé), le type (dar, villa, appartement, etc.), les éléments de confort (existence de cuisine, WC, salle de bains, citerne, puits), le nombre de pièces, le raccordement à un réseau d'électricité, d'eau courante, le mode d'évacuation des eaux usées. Il sert en outre de chemise pour contenir les feuilles du ou des ménages habitant le logement.

Sur la feuille de ménage (rédigée en français et en arabe), figurent les renseignements sur les membres du ménage (et les visiteurs), regroupés en quatre grands thèmes : 1) démographie (lien de parenté, sexe, situation de résidence, date et lieu de naissance, état matrimonial, fécondité et âge de la femme au premier mariage); 2) migration (entre la résidence en 1969 et la résidence le 8 mai 1975; et la date d'installation de la dernière résidence à la résidence actuelle); 3) éducation (aptitude à lire et à écrire, degré d'instruction, fréquentation scolaire et diplôme le plus élevé); 4) activité économique (après une première question permettant la distinction entre actifs et inactifs, les questions portent sur les caractéristiques économiques de la population active : profession, secteur d'activité économique, statut dans la profession, rythme de travail - à plein temps ou à temps partiel ou occasionnel - et nombre de journées de travail au cours de la semaine précédant le recensement). Enfin, une question porte sur l'infirmité et d'autres pour les résidents absents, les visiteurs et les personnes liées au ménage et résidant à l'étranger.

Une « feuille de population comptée à part » est en outre prévue pour le recensement des personnes se trouvant dans les institutions.

Le personnel de terrain comprend : 300 superviseurs; 1 200 contrôleurs; 7 000 agents recenseurs.

La durée des opérations de dénombrement est de 15 jours, du 8 au 29 mai.

Il n'y a pas d'enquête post-censitaire pour le contrôle de l'exhaustivité du recensement. Cependant, comme en 1966, la comparaison des résultats avec d'autres statistiques permet d'estimer le taux d'omission à 1,5 à 2 %.

Les résultats préliminaires sont obtenus manuellement sur le terrain par simple cumul des résultats du dénombrement au niveau de chaque DR par les agents recenseurs.

L'exploitation est informatisée. Elle se fait d'abord sur un échantillon au dixième, dont les résultats sont publiés : ce sont les tableaux les plus importants qui répondent aux besoins essentiels des planificateurs et des chercheurs. L'exploitation des 9/10^e des documents restants est ensuite réalisée entre le 5 mai 1976 et le 4 juillet 1977.

Elle est effectuée dans une caserne par 200 appelés militaires de niveau d'instruction suffisant. Les renseignements des 9/10^e sont conservés sur bandes magnétiques et ne sont diffusés aux utilisateurs que sur commande.

Les responsables considèrent que ce recensement est exécuté avec une plus grande précision et sur une base plus solide que les recensements précédents. Il est aussi noté qu'il cerne mieux la population ainsi que ses caractéristiques démographiques et sociales, et que les informations sur la population européenne sont d'une qualité supérieure à celle sur les non-européens.

— **Le recensement de 1984**

[Date de référence : 30 mars 1984, population de droit et de fait]

Nous n'avons trouvé aucune information sur la méthodologie de cette opération.

On trouve néanmoins quelques références de publications, telles que : Vol. 1. Population par division administrative; Vol 2 : Conditions d'habitat en Tunisie; et des volumes régionaux portant sur la population et les conditions d'habitat par unité administrative.

— **Le recensement de 1994**

[Date de référence : 20 avril 1994, population de droit et de fait]

Un décret du 26 juillet 1993 porte organisation du « recensement général de la population et de l'habitat ». Un arrêté du Premier ministre du 25 mars 1994, fixe la date et les modalités d'exécution de ce recensement, notamment les personnes à recenser.

Il est réalisé par l'Institut national de la statistique (INS) et se déroule du 20 avril au 10 mai 1994.

L'exploitation des données se fait en quatre étapes : 1) tableaux statistiques par unité administrative sur la population, les ménages et les logements; 2) tableaux statistiques sur les ménages et les conditions d'habitation; 3) données individuelles de la population sur la base d'un échantillon tiré au 1/4 des questionnaires de recensement; 4) exploitation exhaustive des données individuelles.

Les premiers résultats sont publiés en 1994. Plusieurs volumes sont ensuite publiés en décembre 1997 sur les caractéristiques des individus à partir de l'exploitation de 1/4 des questionnaires : Caractéristiques démographiques; Migration intérieure; Caractéristiques de l'éducation; Caractéristiques économiques de la population, etc.

Nous n'avons trouvé aucune autre information sur la méthodologie de cette opération.

— **Le recensement de 2004**

[Date de référence : 28 avril 2004; population de droit et de fait]

Ce « recensement général de la population et de l'habitat » est réalisé par l'Institut national de la statistique (INS) suite à l'Autorisation du 13 mars 2004. Les dispositions de la loi du 13 avril 1999 relative au système national de la statistique sont applicables à ce recensement.

Comme stipulé dans le décret portant organisation du recensement, il est institué une Commission nationale de recensement appelée à assister l'INS dans la réalisation

de l'opération, et des Commissions régionales, au niveau de chaque gouvernorat, chargées de suivre le déroulement des différentes phases du recensement et d'en assurer les meilleures conditions de réalisation. Un Comité technique consultatif est aussi institué au sein de la Commission nationale du recensement pour discuter du projet de questionnaire afin de tenir compte des besoins des différents utilisateurs en matière de données sur la population.

La cartographie (juillet 2002 - septembre 2003) permet de rassembler et de mettre à jour la documentation cartographique (cartes topographiques, plans des villes et agglomérations et photographies aériennes pour les quartiers périphériques des communes non couverts par les plans). Pour cela, l'INS intègre pour la première fois la technologie du Système d'Information Géographique (SIG), qui servira aussi pour l'exploitation et la diffusion des données.

Elle est suivie d'un pré-dénombrement (octobre 2003 - mars 2004) destiné à délimiter les communes, les agglomérations et les secteurs sur le terrain et sur les cartes et à procéder au ratissage de ces unités pour faire une première évaluation du nombre de logements et de ménages afin de découper le territoire en 31 750 « districts de recensement » (DR), d'une centaine de ménages environ, qui seront confiés aux agents recenseurs lors du dénombrement.

Une campagne de sensibilisation de la population est menée. Comme lors des recensements précédents, des fiches sont préparées et distribuées aux élèves dans les écoles pour les remettre à leurs parents afin que ces derniers les remplissent après la nuit du 28 avril et les remettent aux agents recenseurs lors de leur passage.

Les renseignements figurant dans la « feuille logement ménage » comprennent : les caractéristiques démographiques (âge, sexe, état matrimonial, nationalité,...); les caractéristiques d'éducation (niveau d'instruction, scolarisation, analphabétisme,...); les caractéristiques économiques de la population active de 15 ans et plus (types d'activité, profession, secteur d'activité économique, statut dans la profession, recherche d'emploi, durée de chômage, etc.); les flux migratoires internes entre 1999 et 2004; la fécondité des femmes mariées, veuves ou divorcées; le handicap (types et raisons du handicap). De plus, des questions portent sur les conditions de vie des ménages à travers les équipements dont ils disposent; sur les logements, leurs caractéristiques et leurs équipements; sur la technologie de l'information; sur les sociétés civiles; sur les migrations externes.

La quasi-totalité des questions relatives aux logements et aux ménages sont pré-codifiées. Pour les personnes, soit les questions sont pré-codifiées, soit leurs réponses figurent sur des nomenclatures préétablies (professions, activités économiques, etc.).

La collecte des données sur le terrain est effectuée entre le 28 avril et le 25 mai 2004 conformément au décret portant organisation du recensement.

Il n'y a pas d'enquête post-censitaire d'évaluation. Le contrôle de l'exhaustivité est réalisé sous la forme d'un contrôle manuel des données des cahiers de district et des données contenues dans les documents de référence, suivi d'un retour sur le terrain pour vérification, et le cas échéant, pour compléter les logements et les ménages manquants.

L'exploitation (juin 2004 - décembre 2008) consiste en la codification et la saisie des informations, le traitement informatique et l'analyse et la publication des résultats. Elle est réalisée en deux étapes : 1) tout d'abord, exploitation d'un échantillon de 1/4 des districts; 2) exploitation ultérieure des 3/4 des districts restants.

— Le recensement de 2014

[Date de référence : 23 avril 2014; population de droit et de fait]

Alors que le pays est confronté à un contexte économique et social exceptionnel du fait de la révolution du 14 janvier 2011, ce recensement est réalisé suite à l'Autorisation du 14 mars 2014. Les dispositions de la loi du 13 avril 1999 relative au système national de la statistique sont applicables à ce recensement. C'est l'INS qui est chargé de sa réalisation, assisté par une Commission nationale et des Commissions régionales.

Les premiers travaux préparatoires commencent en septembre 2011, notamment avec la cartographie basée sur le SIG de l'INS. Puis est réalisé le pré-dénombrement (septembre 2013 - février 2014). Ces opérations aboutissent au découpage de toutes les unités administratives du pays en « districts de dénombrement » et à la délimitation des zones de contrôle.

Le questionnaire comprend les thèmes suivants pour les membres du ménage : démographie (lien de parenté, statut de résidence, sexe, âge, lieu de naissance, nationalité, état civil); reproduction (pour les femmes mariées, divorcées et veuves : nombre d'enfants nés vivants, toujours vivants ou décédés, âge de la femme à son premier mariage); éducation et formation (pour les personnes âgées de 3 ans et plus : langues parlées et écrites, niveau d'instruction avec indication du cycle et de l'année); activité économique (pour ceux qui ont atteint 15 ans et plus) : pour les occupés (profession ou métier exercé, situation dans la profession, lieu de travail, activité de l'entreprise ou de l'employeur, travail à temps plein ou partiel, occasionnel ou saisonnier); pour les non occupés (durée du chômage en mois, disponibilité au travail, à la recherche d'un emploi en tant que salarié ou indépendant); mouvement naturel et migration intérieure et extérieure; handicap (type de handicap, cause d'invalidité); personnes âgées (couverture des frais de traitement, revenu ou pension de retraite, aide sociale).

Les données sur le ménage concernent son accès aux différents réseaux de services de base (eau potable, électricité, Internet, etc.). Elles fournissent des indicateurs sur le mode d'occupation du logement, la possession de moyens de transport et d'équipements électroménagers, l'utilisation des nouvelles technologies et les activités des membres du ménage dans la société civile.

Enfin, les données sur le logement se rapportent au type d'habitation, aux matériaux de construction des murs et toits, au nombre de pièces dont il est composé, à sa superficie couverte, à son branchement aux réseaux d'électricité, de gaz naturel, d'eau potable, d'évacuation des eaux usées, à son mode d'occupation et à sa position par rapport au plus proche des établissements éducatifs, sanitaires ou sportifs et enfin à la cohabitation des ménages dans le logement.

Le personnel qui réalise le dénombrement comprend : 27 responsables régionaux assistés de 54 adjoints (techniques et administratifs); 520 superviseurs; 3 430 contrôleurs; 12 417 agents recenseurs. La formation de tous ces agents se fait du 1^{er} mars au 20 avril 2014. Le dénombrement dure 21 jours, du 23 avril au 20 mai 2014.

Pour la première fois, une enquête post-censitaire est menée à l'issue du dénombrement. Elle a lieu pendant les vacances d'été.

L'exploitation des cahiers de tournée des agents recenseurs (juillet 2014) fournit les premiers résultats : effectif de la population selon le sexe et nombre des logements et des ménages selon les unités administratives (gouvernorat, délégation, secteur, municipalité et arrondissement). Ces résultats préliminaires sont rendus publics le 12 septembre. Puis l'INS exploite en septembre 2014 un échantillon de 23 % des questionnaires afin d'obtenir les premiers résultats relatifs aux caractéristiques démographiques, à la migration interne et externe, aux moyens de transport et à la couverture sociale et sanitaire de la population ainsi qu'aux conditions d'habitat selon le gouvernorat et le milieu.

Enfin, le reste des questionnaires est exploité au 1^{er} semestre 2015. Une analyse approfondie permet de produire pour chaque thème inclus dans le questionnaire, des publications qui paraissent en 2016 et 2017. Les résultats détaillés au niveau de toutes les divisions administratives sont présentés dans le volume 2 des publications, et portent sur les thèmes suivants : Caractéristiques démographiques ; Caractéristiques éducationnelles ; Caractéristiques économiques de la population active ; Caractéristiques des personnes âgées de 60 ans et plus ; Conditions de vie des ménages et condition d'habitat ; Caractéristiques migratoires. De plus, un rapport est consacré à chaque gouvernorat (24 rapports).

— Le prochain recensement (2024 ?)

La Tunisie commence à se préparer au « recensement général de la population et de l'habitat » pour l'année 2024, notamment en inscrivant un premier montant dans le budget de l'État pour l'année 2022, puis un second dans celui de 2023.

Nous n'avons trouvé aucune autre information sur ce prochain recensement.

— RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, Tunisia, in *The handbook of national population censuses. Africa and Asia*. Greenwood Press, p. 471-479.
- Ganiage (J.), 1966, La population de la Tunisie vers 1860. Essai d'évaluation d'après les registres fiscaux, in *Population*, 21^{ème} année, n° 5, p. 857-886.
- Seklani (M.), 1974, La population de la Tunisie, CICRED, Paris, 189 p.
- Tarifa (Ch.), M'H. Ayed, M. Gharsalli, A Belhadj, 1980, Tunisie (1975), in GDA, 1980, Recensements africains. 1^{re} partie : Monographies méthodologiques, Paris, p. 613-655.
- Tarifa (C.), 1984, Tunisie, in GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains, Paris, vol. 2, p. 297-320.

ZAMBIE

- Population 2022 = 19,5 M
- Recensements = 7

	Années de recensements					
Avant l'indépendance	1963					
Indépendance : 24 octobre 1964	1969	1980	1990	2000	2010	2022

Le premier recensement est effectué en 1963 par le Royaume-Uni avant l'indépendance. Il est suivi de 6 autres depuis l'indépendance. Les deux premiers ne sont espacés que de 6 ans ; l'intervalle censitaire est ensuite de 11 ans, puis de 10 ans pour les suivants, et de 12 ans pour le dernier. L'intervalle moyen est de 9,8 ans.

■ Les estimations et les opérations avant le premier recensement (Domschke et Goyer, 1986 ; Hill, 1985 ; Mulenga, 1982)

En 1891, la région passe sous la protection britannique (Rhodésie du Nord-Ouest et du Nord-Est) et en 1911, elle forme le protectorat de la Rhodésie du Nord. Un premier recensement partiel de la population est effectué en 1911, concernant les Européens, les Asiatiques et les métis. Puis s'y ajoutent les employés africains : 1921, 1931, 1946 (au lieu de 1941 à cause de la Seconde Guerre mondiale), 1951, 1956 et 1961.

Pour la population africaine, des estimations sont faites à partir des registres administratifs provinciaux qui donnent la liste des habitants soumis à la capitation et à la taxe sur les huttes (instaurée en 1902), ainsi que le nombre de leurs dépendants. Pour obtenir la population de chaque village, on procède à un rassemblement de tous les villageois dans un lieu central, suivi d'un comptage (comptage de groupe réalisé tous les 2 à 4 ans). Aucune méthode n'est indiquée aux commissaires de districts pour ces comptages. De plus, pour échapper à l'impôt, des adultes ne se déclarent pas, en particulier des hommes polygames (car la taxe par hutte augmente en fonction du nombre de femmes).

Pour combler le manque d'informations sur la population africaine, deux enquêtes démographiques par sondage sont effectuées en 1950-1951 (au niveau national) et 1960 (seulement dans les 8 grandes villes du pays). Lors de la première enquête, on observe une population supérieure de 10 % à la population estimée d'après les données de l'administration provinciale.

■ Le recensement de 1961-1963 (Domschke et Goyer, 1986 ; Hill, 1985 ; Mulenga, 1982)

Ce recensement comprend en fait 2 opérations indépendantes : le recensement de la population non africaine de 1961, et le premier recensement de la population africaine, réalisé en 1963.

La population non africaine

[Population de fait]

Le recensement de 1961 concerne les Européens, les Asiatiques et les personnes de couleur, ainsi que les employés de toutes races, à l'exception des personnes travaillant pour des employeurs africains dans les zones rurales. Il est réalisé par le Bureau central de statistique de Salisbury et par les commissaires de district qui supervisent le travail de terrain. La date de référence est le 26 septembre 1961. L'auto-dénombrement est la principale méthode utilisée. Il y a un seul questionnaire pour les trois groupes de non-Africains et, dans de nombreuses régions, un système d'envoi postal est utilisé. La tabulation est mécanique. Les populations rurales et urbaines sont distinguées dans l'exploitation et l'analyse. Les résultats préliminaires sont publiés environ un mois après le jour du recensement. Seuls 55 % des questionnaires sont traités et tous les tableaux, à l'exception de celui sur la répartition géographique de la population, reposent sur cet échantillon.

Les rapports de ce recensement des non-Africains et des employés sont publiés en 1965.

La population africaine

[Population de fait]

La seconde opération est aussi réalisée par le Bureau central de statistique de Salisbury et le travail de terrain est supervisé par l'administration provinciale.

Les unités administratives, provinces et districts, sont utilisées pour le découpage du territoire. Puis les districts sont divisés en zones urbaines, zones rurales, terres domaniales et terres coutumières; ceci à partir des cartes des villes et du cadastre, sauf pour les terres coutumières qui sont définies à partir du territoire de chaque chef coutumier.

La collecte des données sur le terrain se déroule du 15 mai au 2 juillet 1963. Cette relativement longue période est due au faible nombre d'agents recenseurs de niveau d'instruction suffisant. Les personnes de chaque logement sont dénombrées à la date de la visite de l'agent recenseur. L'enregistrement de l'âge se fait en trois classes d'année de naissance : 1942 et après (moins de 21 ans; pour eux, on demande l'année de naissance), entre 1918 et 1941 (21 à 45 ans), et avant 1918 (45 ans et plus). Aucune donnée sur la fécondité ou la mortalité n'est collectée, mais le pays de naissance est demandé. Un recensement des logements est effectué simultanément. Il n'y a pas d'enquête post-censitaire.

La tabulation est manuelle, à l'exception de 5 % des questionnaires qui sont traités mécaniquement pour l'analyse des résultats préliminaires qui sont publiés en janvier 1964. Les résultats définitifs sont publiés de 1965 à 1968.

La population recensée se révèle nettement plus importante (35 % de plus) que l'estimation officielle fondée sur l'enquête démographique par sondage de 1950. Mais le rapport de recensement indique que les contrôles externes et internes sur l'exhaustivité du dénombrement ne montrent aucun sur-dénombrement.

Les résultats des deux opérations sont ensuite fusionnés par simple addition pour avoir le chiffre de la population totale pour 1963 (la croissance de la population non africaine entre 1961 et 1963 étant très faible).

— **Le recensement de 1969** (Domschke et Goyer, 1986; Hill, 1985; Mulenga, 1982)

[Date de référence : 22 août 1969; population de fait]

Ce « recensement de la population et des logements » est le premier recensement général effectué en Zambie indépendante. Il concerne tous les ménages, sans tenir compte de leur ethnie. Il était initialement prévu pour 1970, et ses préparatifs commencent en 1967, mais il est avancé à 1969 pour que ses résultats soient disponibles pour l'élaboration du deuxième Plan national de développement.

Il est réalisé par le Bureau central de statistique de Lusaka, conformément à la loi de 1964 sur le recensement et les statistiques, avec un Comité national du recensement pour piloter l'opération, notamment pour fixer la date du dénombrement et pour définir les informations à collecter. Pour la première fois, le recrutement du personnel, les procédures de formation et l'organisation de l'opération sont uniformes dans l'ensemble du pays.

Un recensement-pilote est effectué en juillet 1968 dans deux districts (Namwala et Kasama) ainsi que dans des parties de la ville de Lusaka pour tester les questionnaires et les dispositions administratives.

Faute de temps et de moyens suffisants, aucun travail cartographique ne peut être mené pour diviser le pays en zones de dénombrement facilement identifiables. Les circonscriptions établies lors du scrutin de 1968 (élection des députés à l'Assemblée nationale) sont utilisées comme zones de dénombrement, chacune ayant en moyenne une population de 3 000 habitants.

Le pays est en outre divisé en zones urbaines et zones rurales. Dans les premières et dans un échantillon d'un dixième des circonscriptions rurales, un questionnaire complet sur des sujets très divers est utilisé, alors que dans le reste du pays, c'est un questionnaire abrégé qui est employé, où les questions économiques et celles sur la fécondité et la mortalité sont supprimées, mais où le lieu de naissance et le lieu de résidence il y a 12 mois sont conservés.

La collecte des données se déroule sur le terrain du 22 au 30 août 1969. Aucune enquête post-censitaire n'est réalisée.

Les résultats préliminaires sont publiés deux mois après la date du recensement. Le rapport final est publié en 1973 en quatre volumes contenant les statistiques des provinces et des districts de vote.

Les données recueillies semblent de qualité médiocre : sous-estimation de l'effectif total de 2 %, proportion élevée de femmes dont la fécondité n'est pas enregistrée ; de plus, les données sur les décès au cours des 12 derniers mois sont si insuffisantes qu'elles sont écartées très tôt de l'analyse.

— **Le recensement de 1980** (Domschke et Goyer, 1986; Hill, 1985)

[Date de référence : 1^{er} septembre 1980; population de fait]

Une enquête démographique intercensitaire par sondage est faite en 1974 avec un large éventail de questions. La qualité des données semble faible : sous-dénombrement élevé, répartition par âge mauvaise ; les données sur la fécondité, la mortalité et la migration ne sont pas publiées.

Puis le « recensement de la population et des logements » de 1980 est réalisé par le Bureau central de statistique de Lusaka, conformément à la loi de 1964 sur le recensement et les statistiques. Comme en 1969, un Comité national du recensement est constitué pour piloter l'opération, notamment pour fixer la date du dénombrement et pour définir les informations à collecter.

Un travail cartographique est réalisé pour découper le territoire en zones de dénombrement (ZD). En effet, les districts de vote utilisés en 1969 sont trop grands, de taille très variable et leurs limites ne sont pas clairement définies. Une ZD comprend entre 300 et 600 personnes en milieu rural, et entre 600 et 800 en milieu urbain.

Un recensement-pilote est réalisé en mars 1980 dans 3 districts (1 urbain et 2 ruraux).

Deux questionnaires principaux sont utilisés : un questionnaire long (A) pour les zones urbaines et un échantillon de zones rurales, et un questionnaire court (B) pour le reste des zones rurales. Le questionnaire A comprend les questions du questionnaire B plus des questions sur la fécondité, l'activité économique et le logement. Les questionnaires A et B sont reliés en livrets de 25 formulaires chacun. Des questionnaires spéciaux sont aussi préparés pour les institutions (hôtels, hôpitaux, etc.).

La collecte des données sur le terrain a lieu du 25 août au 7 septembre 1980. Dans les ZD présentant des difficultés, le dénombrement est prolongé de quelques jours en fonction des besoins.

Le personnel de terrain comprend 24 agents provinciaux (un par province), chacun d'eux étant assisté par au moins 2 agents de district (au total 60); puis 126 superviseurs principaux, 580 superviseurs, 2 841 chefs d'équipe et 12 593 agents recenseurs.

Les agents recenseurs apposent un autocollant sur la porte principale de chaque ménage interrogé afin d'éviter les omissions et/ou les doubles comptes.

Les chefs d'équipe vérifient sur la couverture de chaque livret de questionnaires remplis par les agents recenseurs les effectifs recensés. La population de chaque ZD est ensuite facilement obtenue en additionnant le nombre de personnes inscrites sur chaque livret de la ZD. Les chefs d'équipe reportent ces effectifs sur leur feuille d'enregistrement avant de remettre tous les livrets aux superviseurs.

Ce sont ces informations récapitulatives qui sont utilisées pour préparer des résultats préliminaires publiés en janvier 1981.

Une enquête post-censitaire est menée en novembre 1980 dans des ZD sélectionnées dans toutes les provinces.

Les résultats définitifs font l'objet de deux séries de publications :

- quatre volumes de tableaux : (1) Tableaux généraux de la population et des migrations; (2) Tableaux économiques et sociaux; (3) Tableaux de fécondité; (4) Tableaux des logements.
- cinq rapports analytiques en 1988 : (I) Rapport administratif; (II) Caractéristiques démographiques et socioéconomiques de la population; (III) Principales constatations et conclusions et implications politiques; (IV) Fécondité et mortalité; (V) Projections démographiques.

Le FNUAP participe au financement de l'opération.

— Le recensement de 1990

[Date de référence : 20 août 1990; population de droit et de fait]

Ce « recensement de la population, du logement et de l'agriculture » est réalisé, comme les précédents, par le Bureau central de statistique, conformément à la loi de 1964 sur le recensement et les statistiques.

Un questionnaire unique est utilisé, abordant les sujets suivants :

- caractéristiques individuelles : statut de résidence, lien avec le chef de ménage, sexe, âge, handicap, migration, ethnie; éducation (pour les 5 ans et plus); activité économique, statut d'emploi, profession et secteur d'activité (pour les 12 ans et plus),
- état matrimonial, âge au premier mariage, fécondité et mortalité (pour les femmes de 12 ans et plus),
- caractéristiques du logement et du ménage : type de logement, matériau de construction, occupation et principale source d'eau potable, source d'énergie (cuisine, chauffage et éclairage), assainissement (élimination des déchets, type de toilettes) et propriété des actifs,
- caractéristiques de l'activité agricole.

Les équipes de terrain sont composées d'un coordonnateur, de superviseurs principaux, de superviseurs et d'agents recenseurs dans chacun des 72 districts. Les agents recenseurs sont des élèves de 12^e année (dans certains cas, de 11^{ème} année ou de niveau inférieur), et les superviseurs sont des enseignants du primaire.

La collecte des données est effectuée du 20 août au 5 septembre 1990.

Une enquête post-censitaire de couverture est réalisée en décembre 1990. Les résultats et la méthodologie de cette enquête sont publiés dans un rapport que nous n'avons pas trouvé.

Le traitement est réalisé pour la première fois sur micro-ordinateurs. Les rapports sont publiés jusqu'en 1995.

Les partenaires suivants participent au financement de l'opération : FNUAP, USAID, PNUD, Banque mondiale et NORAD.

— Le recensement de 2000

[Date de référence : 16 octobre 2000; population de droit et de fait]

La Constitution, modifiée par une loi de 1996, prévoit dans son article 77 portant sur les Circonscriptions électorales de se référer au dernier recensement de la population pour définir (selon des quotas) le nombre et les limites des circonscriptions électorales.

En vertu de la loi sur le recensement et les statistiques, ce « recensement de la population et des logements » est, comme les précédents, réalisé par l'Office central de statistique.

Il couvre les 9 provinces du pays, divisées en 73 districts, 150 circonscriptions, 1 289 quartiers, 4 400 zones de supervision et 16 400 zones de dénombrement.

La cartographie utilise le GPS et le tracé manuel des emplacements sur les cartes topographiques.

Un recensement-pilote est réalisé en vue de tester les instruments de collecte ainsi que les procédures de traitement de données.

Deux questionnaires sont administrés, le formulaire A pour les informations sur les ménages et le formulaire B pour les informations individuelles :

- le formulaire A comprend des questions sur les caractéristiques du logement et du ménage : type de logement, matériau de construction du logement, statut d'occupation, propriété des biens, source d'énergie (cuisine, chauffage et éclairage), installations sanitaires et principale source d'eau potable
- le formulaire B comprend des questions sur les caractéristiques individuelles : nom, sexe, âge, état matrimonial, origine ethnique, activité économique, éducation, données de santé, migration, fécondité et caractéristiques agricoles.

Les équipes de terrain comprennent d'abord des maîtres-formateurs et des maîtres-formateurs assistants dans chacun des 72 districts. Les maîtres-formateurs gèrent les équipes de terrain, les fournitures et l'équipement, les cartes, les finances. Ils coordonnent l'atelier de formation des agents recenseurs dans le district. Avec les autorités locales, ils gèrent l'hébergement et les déplacements de l'équipe de terrain. Les superviseurs coordonnent les activités de collecte de données sur le terrain et effectuent des vérifications ponctuelles et le contrôle des documents. Chaque superviseur a la charge de quatre agents recenseurs. Ceux-ci sont des élèves de 11^{ème} année, et les superviseurs sont des enseignants du primaire. Au total, environ 30 000 agents sont mobilisés.

Le bilan du dénombrement montre que ce personnel n'est pas en nombre suffisant, et que les élèves de 11^{ème} année (qui ont entre 16 et 19 ans) ne sont pas adaptés pour collecter efficacement les données.

Le dénombrement a lieu sur le terrain du 16 octobre au 15 novembre 2000.

Une enquête post-censitaire est réalisée à partir du 23 février 2001 pendant trois semaines pour évaluer l'exactitude des données. Elle porte sur un échantillon de 250 ZD tiré dans le cadre d'un sondage en grappes stratifié par province et milieu (rural et urbain) avec une probabilité proportionnelle à la taille.

Les données du dénombrement sont saisies à l'aide de la technologie de lecture optique de marques (OMR).

Un atlas du recensement est publié en novembre 2003 ainsi qu'un rapport d'analyse thématique. Un rapport spécifique est publié en même temps sur Migration et urbanisation. Neuf monographies régionales sont publiées en septembre 2004.

Le financement de l'opération est assuré par le gouvernement, ainsi que par plusieurs partenaires : FNUAP, USAID, gouvernements norvégien (NORAD), néerlandais, allemand (GIZ), finlandais (FINNIDA), danois (DANIDA), canadien (ACDI) et japonais (JICA).

— Le recensement de 2010

[Date de référence : 16 octobre 2010; population de droit et de fait]

Ce « recensement de la population et des logements » est, comme les précédents, réalisé par l'Office central de statistique en vertu de la loi sur le recensement et les statistiques.

La méthodologie de la cartographie est basée sur le système d'information géographique (SIG) avec l'utilisation de l'imagerie satellitaire dans les zones urbaines et du système de positionnement global (GPS) dans les zones rurales.

Un seul questionnaire est utilisé pour saisir les caractéristiques des individus, des ménages et des logements. Il diffère de celui de 2000 en incluant des questions sur les thèmes suivants : les décès des membres du ménage au cours des 12 derniers mois (y compris la cause du décès) ; les décès maternels chez les femmes âgées de 12 à 49 ans au cours des 12 derniers mois ; l'albinisme et l'orphelinat (et la famille d'accueil) et l'élevage.

Toutes ces caractéristiques individuelles ne sont collectées que pour la population de fait (résidents présents et visiteurs), tandis que pour les résidents absents, seuls l'âge, le sexe, le lien avec le chef de ménage et le statut de résidence sont recueillis. Par conséquent, alors que la population réelle est obtenue à partir du dénombrement de droit, l'analyse détaillée se base sur le dénombrement de fait.

Le dénombrement est mené par environ 25 000 agents recenseurs qui ont terminé leurs études secondaires dans les 2 à 5 années précédant le recensement, et environ 8 400 superviseurs (enseignants et autres fonctionnaires). Quatre cents fonctionnaires de divers départements et ministères travaillent comme maîtres-formateurs, maîtres-formateurs assistants et agents de recensement provinciaux.

La collecte des données sur le terrain est effectuée entre le 16 octobre et le 15 novembre 2010. Cependant, le dénombrement ne s'achève dans toutes les régions du pays que le 30 novembre 2010.

Une enquête post-censitaire est réalisée en février 2011 pour évaluer les erreurs de couverture et de contenu. Elle porte sur un échantillon de 300 ZD (soit 1,1 % des ZD) tirées au sort dans le cadre d'un sondage stratifié à un degré. Tous les ménages des ZD sélectionnées sont inclus dans l'échantillon, à l'exception de la population institutionnelle (hôpitaux, prisons, internats, hôtels). Après le travail de terrain, les données recueillies sont appariées avec celles du recensement. Ensuite, un éventuel retour sur le terrain permet de vérifier les cas posant problème lors de l'appariement. Le résultat indique un sous-dénombrement net de 7,3 % (9,5 % en milieu rural et 3,8 % en milieu urbain).

Les résultats préliminaires sont publiés en janvier 2011. Ils sont fondés sur les données de dénombrement compilées par les agents recenseurs, données saisies dans des ordinateurs au niveau du district et envoyées à l'Office central de statistique à Lusaka pour compilation, vérification, validation et analyse.

La saisie des données commence en avril 2011 en utilisant la technologie de lecture optique des marques (OMR) et la reconnaissance intelligente de caractères (ICR), et se termine en août 2011.

Les résultats préliminaires sont publiés en février 2011, un Rapport sommaire en juillet 2012, puis en décembre 2012, un rapport d'analyse thématique ; les tableaux statistiques pour l'ensemble du pays et pour chacune de 10 régions sont publiés en janvier 2013, les projections démographiques en juillet 2013, l'Atlas du recensement en septembre 2013 ; les rapports Migration et urbanisation et Ménages et habitations en décembre 2013 ; et dix monographies régionales en septembre 2014.

Le FNUAP, l'USAID, l'UKAID (ancien DFID) et la Banque africaine de développement (BAD) participent au financement de l'opération.

Le recensement de 2022

Initialement prévu pour août 2020 (10 ans après celui de 2010), ce recensement, régi légalement par la loi n° 13 de 2018 sur les statistiques, commence à être préparé début 2019 avec le travail cartographique utilisant de nouvelles méthodes comme la géolocalisation assistée par tablette des bâtiments et des infrastructures nationales. Cet exercice est mené avec succès et se termine en septembre 2020.

C'est le tout premier « recensement électronique » réalisé en Zambie, les agents recenseurs devant utiliser sur le terrain des tablettes pour collecter et transmettre les données pour une compilation ultérieure au centre de recensement. En juillet 2020, les 8 520 premières tablettes commandées par le gouvernement sont livrées (sur les 30 000 commandées), le reste devant arriver dans les semaines à venir.

Le recensement-pilote a lieu en décembre 2020. Cependant, les activités de préparation sont retardées en raison des incidences de l'épidémie de COVID-19. De plus, la collecte des données sur le terrain présente, du fait de l'épidémie, des risques, tant pour les agents recenseurs que pour la population recensée. Aussi, en août 2020, le gouvernement décide de reporter le recensement à 2021 (du 1^{er} au 28 novembre), ce report est dû aussi à des problèmes de financement.

Malheureusement, des activités préparatoires essentielles comme l'achat de matériel, la publicité et le recrutement et la formation du personnel restent encore à entreprendre, et le financement de l'opération n'est pas encore totalement assuré. Le report est donc repoussé à 2022. L'instrument statutaire n° 92 de 2021 émis par le ministre des Finances indique ses dates de réalisation : du 18 août au 14 septembre 2022.

Le pays est divisé en 46 régions comprenant chacune entre 10 et 13 districts de recensement. Le personnel de terrain qui effectue le dénombrement comprend 6 agents de liaison, 46 Superviseurs Régionaux, 466 Superviseurs de terrain et 5 100 agents recenseurs.

La collecte est prolongée par un exercice de « ratissage » du 15 au 21 septembre pour les ménages qui n'ont pas été entièrement recensés.

Les résultats préliminaires sont annoncés le 24 décembre 2022, soit 3 mois après la fin de l'opération sur le terrain.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Domschke (E.), Goyer (D. S.), 1986, Zambie, in *The handbook of national population censuses. Africa and Asia*. Greenwood Press, p. 511-526.
- Hill (A.), 1985, *The-demography of Zambia*, World Bank, Population, Health and Nutrition Department, Technical Note 85-9, 221 p.
- Mulenga (M. S. C.), 1982, Zambie, in *GDA, L'évaluation des effectifs de la population des pays africains*, Paris, vol. 1, p. 325-340.

ZIMBABWE

- Population 2022 = 15,3 M
- Recensements = 7

Avant l'indépendance	Années de recensements				
	1961-1962	1969			
Indépendance : 18 avril 1980	1982	1992	2002	2012	2022

Deux recensements ont été réalisés durant la colonisation britannique, et les cinq suivants ont été effectués après l'indépendance. Les intervalles censitaires sont réguliers, avec une moyenne de 10,1 ans.

Les premières estimations (Goarnisson, 1984; Domschke et Goyer, 1986)

Une ordonnance instaure en 1894 un impôt dans tous les districts administratifs sur la base du nombre de huttes. Les commissaires des natifs de chaque district estiment alors la population qu'ils administrent en multipliant le nombre de huttes imposables par un coefficient de l'ordre de 3,5. En 1901, le nombre de huttes est remplacé par le nombre d'hommes adultes comme base de l'impôt. Le coefficient correctif retenu varie selon l'époque et les districts. Il s'établit à 3,75 en 1911 et à 3,6 en 1921.

Des recensements administratifs de la population non africaine sont entrepris en 1901, 1904, 1907, 1911, suivis de recensements quinquennaux de 1921 à 1961. Parfois, seule la population des Européens est prise en compte, à l'exclusion des Asiatiques et des Métis.

Une autre source intéressante de données est constituée par les recensements des employés, effectués à partir de 1921 simultanément aux recensements des non-africains. Tous les employeurs, à l'exception des employeurs africains dans les aires rurales, doivent remplir un formulaire comportant la liste de leurs employés classés par sexe, race et lieu de naissance, y compris les travailleurs temporairement absents.

Signalons aussi les enquêtes par sondage menées auprès des Africains indigènes en 1948 et en 1953-55. Elles rassemblent de nombreuses données potentiellement précieuses sur les naissances et les décès au cours de l'année écoulée, et sur le nombre d'enfants nés, encore vivants et déjà morts. Malheureusement, l'âge n'est classé que dans des catégories très larges, essentiellement avant et après la puberté, ce qui limite considérablement l'analyse de ces données.

Mais les estimations qui découlent de ces opérations laissent apparaître quelques incohérences et des sous-estimations. C'est ainsi que, pour la population africaine, le recensement de 1962 fait apparaître, compte tenu de l'accroissement naturel et de la migration, que les résultats des opérations précédentes sous-estiment de presque 22 % l'effectif réel, et que le recensement de 1969 révèle une sous-estimation supplémentaire des estimations antérieures de plus de 6 %.

— **Le recensement de 1961-1962** (Goarnisson, 1984; Domschke et Goyer, 1986)

[Population de fait]

Ce « recensement de la population » est régi par la loi sur le recensement et les statistiques de 1955 de la Fédération de Rhodésie et de Nyassaland. Il comprend en fait deux opérations : le recensement des non africains (Européens, Asiatiques et Métis) de 1961 et le recensement des Africains de 1962. Ce dernier constitue le premier dénombrement complet de cette population qui représente environ 93 % de la population totale. C'est cette opération qui est décrite ci-après.

Les travaux préparatoires sont menés par le personnel permanent de l'Office Central de Statistique. Le pays est divisé en 62 districts de recensement, dont les commissaires civils (dans les villes) et les commissaires des natifs, sont employés comme contrôleurs de district. Ils sont chargés de diviser les districts en aires de dénombrement à partir des subdivisions administratives du district, d'estimer les besoins en personnel et en véhicules, de recruter, former, contrôler et payer les chefs d'équipe et les agents recenseurs et enfin, de rédiger un résumé des caractéristiques démographiques des Africains du district.

Trois mille deux cent soixante agents recenseurs sont employés (dont beaucoup d'instituteurs) et 229 chefs d'équipe, généralement européens, qui ont suivi au moins 4 années d'études secondaires. Le travail s'effectue à plein temps dans les aires rurales et le soir dans les villes. Le dénombrement s'étend sur trois semaines. En raison de la difficulté d'obtenir des réponses fiables en référence à une date fixe, on recense les personnes qui ont dormi dans l'habitation la nuit précédant le passage de l'agent recenseur, y compris les personnes qui ont déjà été recensées. De cette façon, le nombre des omissions est théoriquement égal au nombre de doubles comptes.

La date moyenne du recensement s'établit au 24 avril 1962.

Les résultats finaux sont jugés exacts pour les provinces et le territoire dans son ensemble, mais moins fiables pour les districts. On estime qu'une formation plus intensive du personnel aurait amélioré la qualité du travail sur le terrain. On constate un sous-dénombrement dans les zones urbaines estimé à 2 %.

— **Le recensement de 1969** (Goarnisson, 1984; Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : 3 mai 1921; population de fait]

Comme le précédent, ce « recensement de la population » est régi par la loi sur le recensement et les statistiques de 1955 de la Fédération de Rhodésie et de Nyassaland. Il est organisé de façon très semblable à celui de 1961-1962, avec plusieurs améliorations, dont un plus grand nombre d'agents recenseurs mieux formés. Mais il dénombre l'ensemble de la population, y compris les Européens, les Asiatiques et les Métis. De plus, des informations supplémentaires sur les résidents temporairement hors du pays sont également obtenues pour les non-Africains.

Trois types de questionnaires sont utilisés : un formulaire abrégé pour la population africaine, un questionnaire détaillé pour les personnes autres que les Africains, et un formulaire supplémentaire pour les salariés de toutes races dans les zones urbaines. Des informations sont recueillies sur le nombre d'enfants de chaque femme âgée de 15 ans ou plus (total, encore vivants et déjà décédés), ainsi que la date de la dernière naissance vivante.

Pour les Européens, les Asiatiques et les Métis, c'est un auto-dénombrement, tandis que les Africains sont interviewés. Les zones urbaines et rurales sont distinguées. Un recensement des logements est effectué simultanément.

La date moyenne du recensement est le 29 avril 1969.

Pour l'analyse des données, une exploitation d'un échantillon de 10 % est utilisée. Il fournit les meilleurs résultats de toute la série des opérations réalisées jusqu'ici. Les résultats préliminaires sont publiés quelques semaines après la date du recensement. Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur la publication des résultats définitifs.

— **Le recensement de 1982** (Domschke et Goyer, 1986)

[Date de référence : 16 août 1982; population de fait]

Ce « recensement de la population », le premier depuis l'indépendance, est régi par la loi sur le recensement et les statistiques de 1971. Il est réalisé par l'Office central de statistique. C'est le premier recensement avec une seule période de référence et le même questionnaire pour l'ensemble de la population.

Une campagne de sensibilisation est menée, avec des slogans comme « Aidez le recensement à aider le Zimbabwe », et les données sur le terrain sont collectées entre le 16 et le 27 août 1982.

Un agent recenseur visite chaque foyer et enregistre les coordonnées de toutes les personnes présentes la veille de sa visite. Il inclut tout le monde - qu'ils y habitent ou non, qu'ils soient membres de la famille, visiteurs, touristes ou personnes en transit.

À la fin de la visite, l'enquêteur appose une étiquette sur un montant de porte ou un autre endroit bien en vue, qui indique que ce ménage a été visité.

Une exploitation par ordinateur à 10 % est effectuée pour une diffusion plus rapide des résultats.

La couverture du recensement est considérée comme bonne malgré certaines difficultés rencontrées sur le terrain, notamment dans les zones urbaines et dans les zones où il y a des problèmes de sécurité.

— **Le recensement de 1992**

[Date de référence : la nuit du 17 au 18 août 1992; population de fait]

La méthodologie de ce recensement s'inspire de celle du recensement de 1982 à une grande différence près : pour la première fois dans un recensement de la population en Afrique, le Bureau central des statistiques introduit la mesure du niveau de la mortalité maternelle. Après la question classique pour savoir s'il y a eu des décès dans le ménage au cours des 12 derniers mois, on pose la question suivante dans le cas d'un décès d'une femme de 12 à 49 ans : « est-elle décédée pendant la grossesse, pendant l'accouchement ou dans un délai d'environ un mois après l'accouchement ? ».

Le questionnaire ménage couvre aussi les domaines tels que la taille de la population, sa composition (sexe, âge, groupe ethnique), sa répartition géographique, la migration interne, l'éducation, la main-d'œuvre, l'emploi, la taille du ménage, les conditions de vie de base telles que l'accès à l'eau, les toilettes, l'énergie pour la cuisine, etc.

Les résultats de ce recensement, notamment sa présentation du taux de mortalité maternelle désagrégé par province, sont souvent cités comme exemple (Hill *et al.*, 2001). L'évaluation de l'équipe d'appui technique du FNUAP (UNFPA/CST) note que le recensement de 1992 est effectué selon des procédures bien connues et acceptables. Cette évaluation recommande que les prochains recensements s'en tiennent au calendrier opérationnel de celui-ci (Mapeta, 2006).

Le rapport fournissant les résultats préliminaires est publié en décembre 1992, suivi des 10 « profils provinciaux » publiés entre juin 1993 et juillet 1994, d'un rapport national en décembre 1994, puis d'un rapport méthodologique et d'un atlas.

Ce recensement bénéficie d'une aide financière du FNUAP et de la SIDA.

Le recensement de 2002

[Date de référence : 17 août 2002; population de fait]

Après le recensement de 1992, un certain nombre d'enquêtes démographiques sont entreprises dans le cadre d'un programme national d'enquêtes sur les ménages, notamment les enquêtes démographiques et de santé de 1994 et 1999 et l'enquête démographique intercensitaire de 1997. La préparation de ce recensement commence d'ailleurs en 1997 avec cette enquête qui lui sert d'enquête-pilote.

L'Office central des statistiques par l'intermédiaire du Bureau central du recensement, qui est créé à cet effet, effectue le recensement, guidé et assisté par plusieurs comités mis en place pour l'exécution des opérations : le Comité technique interministériel du recensement, le Comité de coordination du recensement et les Comités de recensement provinciaux et de district.

La cartographie permet de diviser l'ensemble du pays en zones de dénombrement (ZD), chacune d'elles étant destinée à être couverte par un agent recenseur.

Les informations sont recueillies à l'aide d'un questionnaire précodé, composé des huit sections suivantes : identification de la zone de dénombrement et du ménage; caractéristiques socioéconomiques et démographiques des membres du ménage (lien de parenté avec le chef de ménage, âge, sexe, lieu de naissance, résidence habituelle, origine ethnique, citoyenneté, état matrimonial, survie des parents et handicap); fréquentation scolaire et niveau d'éducation atteint par tous les membres du ménage âgés de 3 ans et plus, fréquentation actuelle pour les 3-24 ans; activité principale et occupation des personnes âgées de 10 ans et plus; fécondité pour les femmes de 12 à 49 ans; conditions de vie (statut d'occupation, type de logement, accès à l'électricité, source d'eau, accès aux toilettes et type de combustible pour la cuisine); décès dans le ménage au cours des 12 derniers mois; nombre total de personnes dans le ménage par sexe.

Une version simplifiée du questionnaire est utilisée pour des catégories spéciales de population comprenant les sans-abris, les vagabonds, les personnes qui voyagent en train ou en bus la nuit du recensement, les personnes dans les campings, les prisons, les hôtels et dans d'autres situations de population instable.

Au total, 24 188 agents recenseurs sont recrutés et formés, travaillant sous le contrôle des superviseurs de district assistés par les superviseurs des ZD. La collecte des données dure du 17 au 27 août 2002.

Sur le terrain, les questionnaires remplis sont vérifiés (exhaustivité, exactitude et cohérence) au niveau du district. Ils sont ensuite traités manuellement au bureau de district pour fournir les chiffres de population pour les districts. Le rapport préliminaire est publié en décembre 2002 à partir de ces résultats manuels.

Viennent ensuite le traitement, l'analyse, l'édition et la diffusion des données dans une série de rapports comprenant les rapports des profils provinciaux et un rapport national (publié en fin d'année 2004). Un rapport méthodologique et un atlas du recensement sont ensuite publiés.

Ce recensement est entièrement financé par le gouvernement.

— **Le recensement de 2012**

[Date de référence : 17 août 2012; population de fait]

La loi de 2007 sur le recensement et les statistiques institutionnalise un recensement national de la population tous les dix ans.

Le recensement de 2012 est réalisé par la Division du recensement et des enquêtes de population de l'Agence nationale des statistiques du Zimbabwe (ZimStat, nouveau nom de l'Office central des statistiques). Plusieurs comités de recensement sont mis en place : la Commission nationale du recensement, la Commission technique interministérielle du recensement, le Comité d'analyse du recensement et le Comité de coordination du recensement. Des comités sont aussi créés au niveau provincial et du district.

La préparation de ce recensement commence en 2007. La méthodologie (cartographie, questionnaires, etc.) est très semblable à celle des recensements de 1992 et de 2002.

La cartographie est réalisée sur le terrain d'avril 2011 à juin 2012. Le dénombrement est réalisé par 31 519 agents recenseurs.

Le rapport des résultats préliminaires est publié en décembre 2012. Les 10 rapports provinciaux le sont en octobre 2013, ainsi que le rapport national, puis les rapports thématiques entre février et mai 2014. Enfin, sont publiés le rapport sur les opérations du recensement et l'atlas de la population.

Les organismes suivants participent au financement de l'opération : l'Agence australienne pour le développement international, la DANIDA, l'UKAID, l'Union européenne, la SIDA, le FNUAP, le PNUD et l'UNICEF.

— **Le recensement de 2022**

[Date de référence : nuit du 20 avril 2022; population de fait]

Les préparatifs de ce « recensement de la population et du logement », prévu pour 2022, commencent en 2019. Mais en août 2020, le gouvernement modifie la loi sur le recensement et les statistiques pour avancer le recensement d'un an, à juillet 2021, afin de permettre à la Commission électorale de délimiter les 210 circonscriptions électorales pour les élections présidentielles, parlementaires et locales de juillet 2023.

Pour cela, la Commission utilisera des données de recensement à jour comme l'exige la Constitution, et Zimstat doit donc mener à temps le recensement de 2021.

En 2020, le déclenchement de la pandémie de Covid-19 entraîne un retard de près de 10 mois de travail. En avril 2021, le dénombrement est alors reporté à avril 2022 (du 21 au 30).

Des comités de recensement sont mis en place aux niveaux provincial et de district, ainsi que le Comité national de coordination, assisté d'un groupe de travail technique.

La cartographie commence fin 2019 et connaît des retards du fait de la pandémie de Covid-19, mais se termine en janvier 2022. Elle permet de subdiviser l'ensemble du pays en 40 828 zones de dénombrement de 80 à 120 ménages.

Un recensement-pilote se déroule du 18 au 27 novembre 2021 dans des zones sélectionnées des 10 provinces du pays afin de tester la logistique du dénombrement : les questionnaires, la collecte de données par ordinateur, la formation du personnel de terrain, les manuels d'instructions, la logistique de terrain, le traitement, l'analyse et la tabulation des données.

La collecte des données est menée par voie électronique, avec l'utilisation de tablettes (système CAPI) au lieu de questionnaires papier (pour cela, 51 000 tablettes sont nécessaires). Cette technique doit notamment permettre d'obtenir les résultats plus rapidement en vue de la délimitation des circonscriptions électorales en octobre (le 31 décembre étant le dernier jour autorisé pour la délimitation). Il est réalisé par 51 319 agents au total, dont des superviseurs au niveau des provinces et des districts, des superviseurs des zones de dénombrement et des agents recenseurs.

La durée du dénombrement est prolongée par un exercice de « ratisage » jusqu'au 6 mai 2022.

Le questionnaire recueille les informations suivantes : identification du ménage ; caractéristiques démographiques des membres du ménage ; éducation pour les personnes de 3 ans et plus ; main-d'œuvre pour les personnes de 10 ans et plus ; fécondité pour les femmes de 10 à 49 ans ; caractéristiques du logement et conditions de vie ; émigration du ménage ; décès dans le ménage au cours des 12 derniers mois ; et résumé et détails du ménage. Il y a aussi une version plus courte du questionnaire pour les populations des campings, des prisons, des hôpitaux et des hôtels.

Les données collectées sont transmises quotidiennement au serveur. Cela permet au personnel du recensement d'effectuer un nettoyage initial des données, tous les problèmes trouvés étant communiqués au personnel de terrain pour rectification.

Les données sont nettoyées et traitées et la tabulation est faite en utilisant SAS et Excel.

Les résultats préliminaires sont publiés fin juillet 2022, et les résultats définitifs vers octobre.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Domschke (E.) et Goyer (D. S.), 1986, Zimbabwe, in *The handbook of national population censuses. Africa and Asia*. Greenwood Press, p. 527-545.
- Goarnisson (L.), 1984, Zimbabwe, in GDA, *L'évaluation des effectifs de la population des pays africains*, Paris, vol. 2, p. 321-338.
- Hill (K.), Stanton (C.), Gupta (N.), 2001, *Measuring Maternal Mortality from a Census : Guidelines for Potential Users*, *Measure Evaluation Manual Series*, n° 4, Carolina Population Center, University of North Carolina, Chapel Hill. 53 p.

Mapeta (W. T.), 2006, Preparations for the 2012 population census, Zimbabwe Central Statistical Office, Workshop on the principles and recommendations for the 2010 world programme on population and housing censuses, Maputo, Mozambique, 30 October – 2 November 2006, 4 p.



Collection sous la direction de RICHARD MARCOUX,
ISSIAKA MANDÉ et CHARLES MOUMOUNI

DANS CETTE COLLECTION

La transparence des industries extractives en Afrique

Sous la direction de Christophe Krolik et Charles Moumouni
2021, ISBN 978-2-7605-5450-4, 472 pages

La Cour pénale internationale

Leucophilie ou négrophobie ?

Sous la direction de Joseph Tchinda Kenfo
et Alphonse Zozime Tamekamta
2021, ISBN 978-2-7605-5245-6, 296 pages

Migrations et gouvernance en Afrique et ailleurs

Sous la direction de Samadia Sadouni et Mamoudou Gazibo
2020, ISBN 978-2-7605-5398-9, 216 pages

Nouvelles dynamiques familiales en Afrique

Sous la direction de Anne E. Calvès, Fatou Binetou Dial
et Richard Marcoux
2018, ISBN 978-2-7605-5014-8, 448 pages

Repenser la légitimité de l'État africain à l'ère de la gouvernance partagée

Sous la direction de Mamoudou Gazibo et Charles Moumouni
2017, ISBN 978-2-7605-4762-9, 210 p.

Entre le mil et le franc

*Un siècle de migrations circulaires en Afrique de l'Ouest.
Le cas du Burkina Faso*

Victor Piché et Dennis Cordell[†]
2015, ISBN 978-2-7605-4304-1 (PDF), 406 p.

Le mariage en Afrique

Pluralité des formes et des modèles matrimoniaux

Sous la direction de Richard Marcoux et Philippe Antoine
2014, ISBN 978-2-7605-4141-2 (PDF), 301 p.

CET OUVRAGE DE SYNTHÈSE s'adresse à tous les acteurs qui participent à la réalisation de recensements de la population en Afrique ainsi qu'aux membres de la communauté scientifique et à tous les lecteurs intéressés par l'histoire de la collecte de données démographiques.

Ce livre comprend deux parties. La première présente de façon synthétique un bilan des recensements, avec leur évolution historique, notamment le nombre de recensements réalisés par pays et par décennie, ainsi que les intervalles séparant deux recensements successifs, les questions stratégiques et les aspects techniques. La seconde partie revient sur l'histoire des recensements, mais cette fois pour chacun des 54 pays indépendants d'Afrique. Chaque opération censitaire est décrite et il est fait mention du prochain recensement lorsque celui-ci est prévu d'ici la fin 2024.

FRANCIS GENDREAU est polytechnicien, statisticien-démographe et chercheur retraité de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) en France. Il a été le premier directeur de l'Institut de formation et de recherche démographiques (IFORD, Yaoundé), le premier directeur du Centre français sur la population et le développement (CEPED, Paris), et le premier coordinateur du Réseau Démographie de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF).

RICHARD DACKAM-NGATCHOU détient un Doctorat en démographie (Sorbonne, Paris 1). Il a été professeur à l'IFORD (Yaoundé), Conseiller régional en démographie, planification et politiques démographiques de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et Conseiller régional en analyse et recherche démographiques et représentant du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).